



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1896



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCVI

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD,
DE LA COMMISSION DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES,
DES MEMBRES NON RÉSIDANT DU COMITÉ,
DES CORRESPONDANTS HONORAIRES ET DES CORRESPONDANTS
DU COMITÉ.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président honoraire :

LE BLANT (Edmond), membre de l'Institut, directeur honoraire
de l'École française de Rome, rue Leroux, 7.

Président :

BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Mu-
sée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Vice-président :

CHABOUILLET (Anatole), conservateur honoraire du département
des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, boule-
vard Malesherbes, 65.

Secrétaire :

LASTEYRIE (Robert DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

Membres :

BABELON, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

BARTHÉLEMY (Anatole DE), membre de l'Institut, rue d'Anjou, 9.

BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

COURAJOD (Louis), conservateur au Musée du Louvre, rue Vital, 43.

GUIFFREY (Jules), administrateur de la manufacture nationale des Gobelins.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

LA BLANCHÈRE (René DE), inspecteur général des archives et bibliothèques, rue Poncelet, 47.

LONGNON (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 50.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

MÜNTZ (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, rue de Condé, 14.

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

REINACH (Salomon), conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27.

COMMISSION DE PUBLICATION
DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président honoraire :

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Président :

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Secrétaire :

CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Membres :

BABELON, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

HOUDAS, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 29.

LA BLANCHÈRE (R. DE), inspecteur général des archives et bibliothèques, rue Poncelet, 47.

LA MARTINIÈRE (H. DE), secrétaire général du Comité de l'Afrique française.

LA NOË (Le général de), directeur du service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140.

LASTEYRIE (Robert DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, rue du Pré-aux-Cleres, 10 bis.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

PÉRIN (Georges), membre de la Société de géographie de Paris, rue de Douai, 65.

REINACH (Salomon), conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

SALADIN, architecte diplômé du Gouvernement, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 240.

COMMISSION

DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

BOISSIER (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, professeur au Collège de France, quai Conti, 23.

Vice-président :

LASTEYRIE (Robert DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

Secrétaire :

BABELON, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Membres :

COURAJOD (Louis), conservateur au Musée du Louvre, rue Vital, 43.
FOUQUÉ, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Humboldt, 23.

GUIMET, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49.

HAMY (Le docteur), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'ethnographie, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

LA BLANCHÈRE (R. DE), inspecteur général des archives et bibliothèques, rue Poncelet, 47.

- MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.
- MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.
- OUSTALET, docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, 55.
- PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.
- REINACH (Salomon), conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.
- Le directeur du Secrétariat et de la comptabilité.
- Le chef du 1^{er} bureau de la direction du Secrétariat et de la comptabilité.

MEMBRES NON RÉSIDANT DU COMITÉ.

- ALBANÈS (L'abbé), docteur en théologie, à Marseille.
- ALLMER (Auguste), correspondant de l'Institut, à Lyon.
- BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes.
- BAGUENAUT DE PUCHESSE, membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- BAYET, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Lille.
- BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure.
- BLANCARD (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.
- BOURIANT, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.
- BRUN-DURAND (Justin), à Crest (Drôme).
- BUHOT DE KERSERS, président de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
- BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.
- CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
- CARTAILHAC, directeur de la *Revue d'anthropologie*, à Toulouse.

- CHANTRE (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
- CHEVALIER (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans.
- COURNAULT (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.
- DELATRE (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.
- DELOYE, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon.
- DEMAEGHT (Le commandant), président de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.
- DESNOYERS (L'abbé), conservateur du Musée archéologique d'Orléans.
- DÉZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
- DUMOUTIER, directeur de l'enseignement, à Hanöi.
- GARNIER, archiviste du département de la Côte-d'Or.
- GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
- GAUCKLER, chef du service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.
- HARMAND (Le docteur), ministre plénipotentiaire de France, à Tokio.
- JULIEN-LAFERRIÈRE, évêque de Constantine.
- JULLIOT, membre de la Société archéologique de Sens.
- KERVILER (René), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.
- LA BORDERIE (Arthur DE), membre de l'Institut, à Vitré.
- LENNIER, directeur du Muséum du Havre.
- LIÈVRE, bibliothécaire de la ville de Poitiers.
- MAÎTRE (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.
- MARSY (Le comte DE), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.
- MAXE-WERLY (Léon), membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
- MERLET (Lucien), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- MIREUR, archiviste du département du Var.
- OËLHERT, conservateur du musée d'histoire naturelle de Laval.
- PILLOY (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.
- PORT (Célestin), membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire.

- POULLE (Alexandre), ancien président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).
- RÉVOIL (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.
- RONDOT (Natalis), correspondant de l'Institut, à Lyon.
- ROSTAND (Eugène), publiciste, à Marseille.
- SABATIER, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.
- SAIGE (Gustave), correspondant de l'Institut, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco.
- SAUVAGE (Le docteur), conservateur du Musée de Boulogne-sur-Mer.
- TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
- TEISSIER (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.
- THIOLLIER, membre de la Société historique et archéologique du Forez *la Diana*, à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28.
- VILLEY, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Caen.
- ZEYS, premier président de la Cour d'appel d'Alger.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ.

- ARBAUMONT (Jules D'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- ARBELLOT (Le chanoine), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- BERTHELET (Charles), à Arlay (Jura).
- BIGARNE (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).
- BOULARD (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris.
- BROCARD, membre de la Société historique et archéologique de Langres.
- CERF (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.
- CHATEL (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

- CHÉNON, agrégé de la Faculté de droit de Paris.
- CHEVREUX, archiviste du département des Vosges.
- CONTADES (Le comte DE), membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, à Magny-le-Désert.
- COURMEAUX, conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Reims.
- DEHAISNES (Le chanoine), ancien archiviste du département du Nord, à Lille.
- DION (A. DE), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
- DISSARD, conservateur des musées de la ville de Lyon.
- DOMERGUE, géomètre, à Constantine.
- DROUYN (Léo), membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.
- DUHAMEL, archiviste du département de Vaucluse.
- ESTAINTOT (Le comte D'), avocat, à Rouen.
- FROSSARD, pasteur de l'Eglise réformée, à Bagnères-de-Bigorre.
- GARNIER (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).
- GAUTIER (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
- GIDE, professeur à la Faculté de droit de Montpellier.
- GUESNON, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris.
- GUIGNARD, bibliothécaire de la ville de Dijon.
- HÉRELLE, professeur au lycée de Cherbourg.
- JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
- JUSSIEU (DE), ancien archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.
- LEBLANC, ancien conservateur du Musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).
- LECHEVALIER-CHEVIGNARD, professeur à l'École des arts décoratifs, à Paris.
- LEDAIN (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
- LEDIEU (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.
- LEMIRE (Charles), ancien résident de France en Annam, boulevard de Latour-Maubourg, 14, à Paris.
- LEROY, bibliothécaire de la ville de Melun.
- LESCARRET, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

- LEYMARIE (Camille), conservateur de la bibliothèque communale, à Limoges.
- LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
- LOISELEUR, bibliothécaire de la ville d'Orléans.
- LOTTIN DE LAVAL, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).
- MAIGNIEN, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
- MARION, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
- MARIONNEAU, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
- MONTÉGUT (DE), ancien magistrat, à La Rochefoucauld (Charente).
- MONTESUS (Le docteur DE), à Chalon-sur-Saône.
- MOUGINS DE ROQUEFORT (Le docteur), conservateur du Musée d'Antibes.
- PACQUETEAU, syndic des gens de mer, à Ténès (département d'Alger).
- PAILLARD, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).
- PARROT (Armand), membre de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
- POQUET (Le chanoine), curé de Berry-au-Bac (Aisne).
- POTHIER (Le général), rue de Bellechasse, 14, Paris.
- PRAROND (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.
- PRIVAT, lieutenant-colonel du 141^e régiment d'infanterie, à Marseille.
- REVILLOUT, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.
- ROBERT (Zéphirin), conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.
- ROCHAMBEAU (Le marquis DE), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré (Loir-et-Cher).
- ROUCHIER (Le chanoine), à Viviers (Ardèche).
- SABATIER (Camille), conseiller de préfecture du département de la Seine.
- SAINT-GENIS (Flour DE), ancien conservateur des hypothèques, rue Gounod, 7, à Paris.
- SAUREL (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- SOULICE, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.
- TARTIÈRE, archiviste du département des Landes.
- THOMAS, chargé de cours à la Faculté des lettres, boulevard Raspail, 213, à Paris.

- VALENTIN (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar.
VERLAQUE (L'abbé), à Fréjus (Var).
VERNEILL (Le baron Jules DE), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyraseau (Dordogne).
VÉTAULT, bibliothécaire de la ville de Rennes.
VOULOT (Félix), conservateur du musée d'Épinal.

CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

- ALLAIN (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.
ALRIC, vice-consul de France, à Mossoul.
ANDRÉ (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.
ANDRÉ (Ferdinand), ancien archiviste du département de la Lozère, rue Rougier, 14, à Marseille.
ANDRÉ (Francisque), archiviste du département de l'Aube.
ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
AUBÉPIN, archiviste du département du Cantal.
AUDIAT (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
AUTORDE, archiviste du département de la Creuse.
BARBAUD, archiviste du département de la Vendée.
BARBIER DE MONTAULT (Le chanoine), à Poitiers.
BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.
BARDON, receveur des domaines, à Nîmes.
BASSET, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.
BAYE (Le baron Joseph DE), membre de la Société des antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).
BAZIN, proviseur du lycée de Reims.
BEAUCHET, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
BEAUNE (Henri), avocat, à Lyon.
BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
BEAUVOIS, à Corberon (Côte-d'Or).
BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.
BERTHOLON (Le docteur), à Tunis.

- BERTHOMIEU, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.
- BERTRAND (Louis), conservateur du musée de Philippeville.
- BLED (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.
- BLOCH, archiviste du département du Loiret.
- BONDURAND (BLIGNY-), archiviste du département du Gard.
- BONNO (L'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Marne).
- BORDIER, contrôleur civil, à Maktar (Tunisie).
- BORREL, architecte, à Moutiers (Savoie).
- BOURBON, archiviste du département de l'Eure.
- BOURDERY (Louis), avocat, à Limoges.
- BOURGOIS (Alfred), archiviste du département de Loir-et-Cher.
- BRAQUEHAYE, directeur de l'École municipale de dessin, à Bordeaux.
- BRAY (DE), capitaine au 4^e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie).
- BROCARD (Le commandant), chef de bataillon du génie en retraite, à Bar-le-Duc.
- BROSSARD, archiviste du département de l'Ain.
- BRUCHET (Max), archiviste du département de la Haute-Savoie.
- BRUNE (L'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (Jura).
- BRUTAIS, archiviste du département de la Gironde.
- CABANÈS, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.
- CARDAILLAC (DE), conseiller à la cour d'appel d'Agen.
- CARRIÈRE, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.
- CARSALADE DU PONT (Le chanoine DE), président de la Société historique de Gascogne, à Auch.
- CARTON (Le docteur), médecin-major de 2^e classe au 19^e régiment de chasseurs, à Lille.
- GAZALIS DE FONDOUCE, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- GLOMADEUC (Le docteur DE), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
- COLLIGNON, inspecteur du service des monuments historiques, à Tlemcen (département d'Oran).

- COMBARIEU, archiviste du département du Lot.
- CORNILLON, conservateur du musée de Vienne (Isère).
- CORTEZ (Fernand), à Saint-Maximin (Var).
- COUARD, archiviste du département de Seine-et-Oise.
- COURANT (Maurice), interprète au consulat de France, à Tien-Tsin (Chine).
- DEJEANNE (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.
- DEMAISON, archiviste de la ville de Reims.
- DES MÉLOIZES (Le marquis), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
- DESPLANQUE, archiviste du département des Pyrénées-Orientales.
- DOUAI (Le chanoine), à Toulouse.
- DU CHATELLIER (Paul), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).
- DUJARRIC-DESCOMBES, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
- DUNOYER DE SEGONZAC (Jacques), archiviste du département de la Sarthe.
- DU PATY DE CLAM (Le comte), receveur des contributions directes, à Gafsa (Tunisie).
- DURAND (Georges), archiviste du département de la Somme.
- DUTILLEUX, chef de division à la préfecture de Versailles.
- DUVAL, archiviste du département de l'Orne.
- DUVERNOY, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.
- ECK (Th.), conservateur du Musée de Saint-Quentin.
- ESPÉRANDIEU, capitaine au 61^e régiment d'infanterie, à Marseille.
- ESTIENNE, archiviste du département du Morbihan.
- FAGE (René), avocat, à Limoges.
- FARGES (Le capitaine), attaché aux affaires indigènes, à Constantine.
- FAVIER, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.
- FERRAND (Gabriel), agent de la résidence de France, à Mananjary (Madagascar).
- FILLET (L'abbé), curé d'Allex (Drôme).
- FINOT, archiviste du département du Nord.
- FLAMARE (De), archiviste du département de la Nièvre.
- FLEURY (Paul de), archiviste du département de la Charente.
- FOUQUET (Le docteur), au Caire.

- FOUREAU (Fernand), à Biskra.
- FOURNIER, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.
- FRÉMINVILLE (DE), archiviste du département de la Loire.
- GARRIGOU (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.
- GAUTHIER (Jules), archiviste du département du Doubs.
- GERMAIN (Léon), membre de la Société française d'archéologie, à Nancy.
- GIRAUD, conservateur du Musée archéologique de Lyon.
- GRANDMAISON (Louis LOIZEAU DE), archiviste du département d'Indre-et-Loire.
- GRASSET (Le comte DE), archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône, à la Tourelle, par Mazargues, près Marseille.
- GSELL, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
- GUESDE, à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe).
- GUIBERT (Louis), membre de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- GUIGUE (Georges), archiviste du département du Rhône.
- GUILLAUME (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
- GUYOT, professeur à l'École nationale forestière de Nancy.
- HABASQUE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
- HAILLANT, membre de la Société d'émulation, à Épinal.
- HANNEZO, capitaine au 4^e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie).
- HÉRON, professeur libre, à Rouen.
- HUGUES, archiviste du département de Seine-et-Marne.
- IMBAULT-HUART (Camille), consul de France, à Canton (Chine).
- ISNARD, archiviste du département des Basses-Alpes.
- JADART, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.
- JARRY (Louis), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- JEANNIER, chancelier du consulat de France, à Bagdad.
- JOVY, professeur au collège de Vitry-le-François.
- LABANDE, conservateur de la bibliothèque de la ville et du Musée Calvet, à Avignon.
- LABROUCHE, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.
- LACROIX, archiviste du département de la Drôme.

- LA CROIX (Le P. DE), à Poitiers.
- LA GRASSERIE (Raoul DE), juge au tribunal civil de Rennes.
- LAHONDÈS (DE), membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
- LAIGUE (DE), consul général de France, à Rotterdam.
- LAUGARDIÈRE (DE), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
- LAURENT, archiviste du département des Ardennes.
- LE BRETON (Gaston), conservateur du Musée céramique de Rouen.
- LE CLERT, conservateur du Musée archéologique de Troyes.
- LEMPEREUR, archiviste du département de l'Aveyron.
- LERICHE, chancelier du consulat de France, à Mogador.
- LEROUX, archiviste du département de la Haute-Vienne.
- L'ESPINASSE-LANGEAC (Le vicomte DE), président de la chambre consultative d'agriculture de Tunisie, à Sfax.
- LETAINTURIER (Gabriel), sous-préfet de Barcelonnette.
- LEX, archiviste du département de Saône-et-Loire.
- LHULLIER, chef de division à la préfecture de Melun.
- LIBOIS, archiviste du département du Jura.
- L'ISLE DU DRENEUC (Pitre DE), conservateur du Musée archéologique de Nantes.
- LOIR (Le docteur), directeur du laboratoire de bactériologie et de vinification, à Tunis.
- LORQUET, archiviste du département du Pas-de-Calais.
- MALAVIALLE, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
- MÉLY (DE), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).
- MERCIER (Ernest), président de la Société archéologique de Constantine.
- MERLET (René), archiviste du département d'Eure-et-Loir.
- MÉTAIS (L'abbé), secrétaire archiviste de l'évêché, à Chartres.
- MICHEL, conservateur adjoint du Musée Saint-Jean à Angers.
- MINGAUD (Galien), secrétaire général de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.
- MOLARD (Francis), archiviste du département de l'Yonne.
- MONCEAUX, membre de la Société des études historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

- MONLEZUN, lieutenant-colonel du régiment de sapeurs-pompiers, à Paris.
- MOREL (L'abbé), curé de Chevrières (Oise).
- MOREL (Léon), receveur particulier des finances, en retraite, à Reims.
- MORIS, archiviste du département des Alpes-Maritimes.
- MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- MUSSET (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.
- NICAISE (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.
- OTTAVI, vice-consul de France, à Mascate.
- PAGART D'HERMANSART, secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- PAPIER (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, à Bône (département de Constantine).
- PARFOURU, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.
- PASCAUD, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- PASQUIER, archiviste du département de la Haute-Garonne.
- PÉLICIER, archiviste du département de la Marne.
- PÉLISSIER, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
- PÉRATHON (Cyprien), à Aubusson (Creuse).
- PICHE (Albert), à Pau.
- PICHOT, chef de bataillon d'infanterie, commandant supérieur du cercle de Gafsa (Tunisie).
- PIETTE, à Rumigny (Ardennes).
- PIGEON (Le chanoine), membre de la Société académique de Coustances.
- PORTAL (Charles), archiviste du département du Tarn.
- POTTIER (Le chanoine), président de la Société archéologique de Montauban.
- PRADÈRE (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.
- PRIEUR DE LACOMBLE (E.), lieutenant-colonel du 110^e régiment d'infanterie, à Dunkerque.
- PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.
- REBILLET, chef de bataillon au 4^e régiment de zouaves, à Tunis.
- REQUIN (L'abbé), à Avignon.
- REYMOND (Marcel), à Grenoble.
- RICHARD (Alfred), archiviste du département de la Vienne.
- RICHARD (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

- RICHEMOND (MESCHINET DE), archiviste du département de la Charente-Inférieure.
- RICOUARD, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.
- ROCHER, consul de France, à Malte.
- ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).
- ROSCHACH, archiviste de la ville, conservateur du Musée de Toulouse.
- ROSEROT, archiviste-paléographe, rue Saint-Placide, 60, à Paris.
- ROUCHON, archiviste du département du Puy-de-Dôme.
- ROUSSEL, archiviste du département de l'Oise.
- ROUSSET, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Uzès.
- RUPIN (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
- SAINTE-MARIE (DE), consul de France, à Santander (Espagne).
- SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Uzès.
- SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de Dijon.
- SCHIRMER, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
- SOUCAILLE (Antonin), ancien professeur de l'Université, à Béziers.
- SOUCHON, archiviste du département de l'Aisne.
- SUISSE (Charles), architecte diocésain, à Dijon.
- SWARTE (Victor DE), trésorier-payeur général des finances, à Melun.
- THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne.
- THOMAS (L'abbé), curé de Taverny (Seine-et-Oise).
- THOULET, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.
- TRAVERS (Emile), archiviste-paléographe, à Caen.
- TRIGER (Robert), membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, au Mans.
- TRIHIDEZ (Le chanoine), président du Comité de géographie de la Société industrielle de Reims.
- TRUTAT, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.
- URSEAU (L'abbé), secrétaire de l'évêché, à Angers.
- VERNIER, archiviste du département de la Savoie.
- VIDAL, bibliothécaire de la ville de Perpignan.
- VIGNAT (Gaston), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

VILLEPELET (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.

VILLERS, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

VISSIÈRE, premier interprète de la légation de France, à Pékin.

WAILLE, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1896.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Henri Beaune, correspondant du Comité à Lyon, envoie une note sur une figure de Charles le Téméraire empruntée à une tapisserie du Musée de Berne. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, envoie une note sur des objets faisant partie du Musée municipal de La Haye et sur la prétendue découverte faite en Brabant d'un navire romain avec ses chaînes et ses ancres. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Langlois, peintre et lithographe à Saint-Brieuc, adresse une demande de subvention à l'effet de publier un ouvrage sur le costume et la coiffure des femmes en Bretagne. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. de Lasteyrie communique de la part de M. l'abbé Bossebœuf, président de la Société archéologique de Tours, une note sur la découverte de bas-reliefs romains récemment faite à Yzeures (Indre-et-Loire).

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Antiquarisk Tidskrift för Sverige utgifven af Kongl. — Vitterkets historie och Antiquitets Akademien Genom Hans Hildebrand, XVI, n^{os} 1 à 3.

Le congrès d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques de Seraïevo (Bosnie) en août 1894, d'après M. Robert Munro, par M. Émile Travers.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Salomon Reinach relative aux moyens les plus pratiques de porter à la connaissance du public le contenu des mémoires et bulletins des Sociétés savantes, dont le dépouillement ne figure pas dans les volumes déjà parus de la *Bibliographie* de M. de Lasteyrie.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Babelon, Reinach, de Lasteyrie et autres membres, le Comité, considérant que diverses revues, le *Moyen âge* notamment, donnent déjà de nombreux comptes rendus de ces mémoires, estime qu'il n'y a pas lieu pour le Comité d'entreprendre un travail du même genre.

M. COURAJOD rend compte d'une communication de M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, relativement à une porte en fer du moyen âge conservée au moulin de Sévigny-Waleppe (Ardennes) :

« La porte en fer du moulin de Sévigny-Waleppe, malgré le caractère très modeste affecté par elle, est un curieux spécimen d'un art industriel spécial dont nous n'avons conservé que de trop rares produits. Aux types déjà connus de décoration appliquée aux ouvrages de métal pendant le moyen âge, elle ajoute un type nouveau non encore suffisamment représenté dans la série des modèles vulgarisés de l'architecture gothique, celui de la décoration du fer empruntée à l'art du huchier et de la menuiserie de bois. Je serais porté à vieillir le monument plus que ne le fait M. Jadart. Je l'attribuerais volontiers, sauf examen de l'original, au XIV^e, peut-être même au XIII^e siècle.

« Très courte, la communication de M. Jadart mérite, — comme

d'ailleurs tout ce qui vient ordinairement de ce zélé et judicieux correspondant, — d'être insérée au *Bulletin* avec une image ⁽¹⁾. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE, chargé de faire un rapport sur une note de M. l'abbé Hamard relative aux nouvelles découvertes faites à Hermes (Oise) par ce dévoué correspondant, propose de déposer cette note aux archives. Elle renferme la copie de deux articles qui ont paru dans le *Journal de l'Oise*, le 30 août et le 1^{er} septembre dernier. — Adopté.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une note de M. Jadart sur une statue de l'époque romaine découverte à Reims; il propose d'insérer cette note au *Bulletin* avec une reproduction du monument. — Adopté ⁽²⁾.

M. Georges PERROT rend compte d'une communication de M. de Laigue relative à un bas-relief en marbre de l'époque romaine provenant de la région du Bas-Danube. Il ne se prononce pas sur la signification de ce monument.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE émet l'avis que ce pourrait être un reste de monument mithriaque; il propose d'en envoyer le croquis à M. Cumont, à Bruxelles, qui s'occupe particulièrement de tout ce qui a trait au culte de Mithra. Cette proposition est adoptée ⁽³⁾.

M. Salomon REINACH rend compte d'une communication de M. Paul Du Châtellier, relative à divers objets découverts dans une hutte gauloise à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon (Finistère) :

« Dans les fondations d'une cabane construite en branchages reliés par de l'argile, on a recueilli sous les yeux de M. Du Châtellier, deux grands fers de lance; à l'est de l'habitation se sont rencontrés trois précieux fragments dont il nous envoie les photographies, à savoir : 1° la partie supérieure d'un casque en fer recouvert d'une feuille de bronze; celle-ci est décorée, au renoussé, de cercles et d'autres ornements en relief disposés par zones; 2° la moitié d'une agrafe de ceinturon, en fer, recouverte d'une feuille de bronze richement décorée de boutons de corail et de cercles concentriques; 3° des fragments d'un objet en fer très

(1) Voir ci-après, p. 40, le texte de cette communication.

(2) Voir ci-après, p. 43, le texte de cette communication.

(3) Voir ci-après, p. 11, une notice de M. Cumont sur ce monument.

mince, également recouvert d'une feuille de bronze estampée et pourvue d'une décoration analogue à celle des objets précédents (peut-être un ornement de bouclier).

« Les grandes pointes de lance en fer et la décoration à l'aide de cabochons de corail nous reportent à l'époque dite « de la Marne ou de la Tène », qui précéda la conquête romaine, mais qui semble postérieure à la civilisation que la nécropole de Hallstatt a fait connaître. Il semble que les antiquités signalées par M. Paul Du Chatellier doivent appartenir à une époque intermédiaire entre la conquête romaine et l'apogée de la civilisation de Hallstatt. Dans l'état de nos connaissances, il n'est pas encore possible de proposer une date, même à un ou deux siècles près.

« Il y a quelque temps, M. Revelière a découvert près de Quiberon un couteau avec sa gaine, dont l'ornementation ressemble beaucoup à celle des objets décrits par M. Du Chatellier⁽¹⁾. Nous commençons donc à entrevoir, dans l'ouest de la Gaule, une civilisation analogue à celle qui florissait dans l'est, et il est remarquable que les rares objets de cette classe signalés jusqu'à présent comprennent des pièces de choix, des armes de luxe ou de parade comme les membres d'une aristocratie militaire pouvaient en posséder.

« Je demande l'insertion de la note de M. Paul Du Chatellier dans le *Bulletin* et la reproduction de la photographie qui l'accompagne⁽²⁾. »

M. SCHLUMBERGER rend compte d'une communication de M. Tholin, correspondant du Comité à Agen, relative à deux acquisitions récemment faites par le musée de cette ville.

« Il s'agit de deux intailles trouvées en 1880 à Bon-Encontre, près d'Agen, dans une petite boîte en bronze ayant servi d'écrin. Les intailles sont d'une grande finesse, une surtout représentant Hercule portant la biche. Aux deux empreintes M. G. Tholin a joint un dessin du petit écrin.

« La note de M. Tholin se termine par la description d'un curieux fragment de bijou gallo-romain en bronze trouvé à Vianne (Lot-et-Garonne) et qui a été également acquis par le Musée d'Agen. Une

⁽¹⁾ Revelière, *Note sur un couteau gaulois trouvé à Quiberon*, Vannes, 1895; cf. *Revue archéol.*, 1895, II, p. 271.

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 21.

intaille est logée au centre de cette pièce, dont la patine est superbe et qui paraît être une moitié de bracelet. Le type de l'intaille, une Minerve à la démarche rapide, paraît peu commun.

« La note de M. G. Tholin est fort courte. Les objets sont intéressants. Les reproductions sont bonnes. Il y a donc lieu de publier cette note avec dessins à l'appui dans le *Bulletin* ⁽¹⁾. »

M. Eugène MÜNTZ rend compte d'une publication pour laquelle une souscription a été demandée au Ministère.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions à faire à M. le Ministre de l'Instruction publique en vue des distinctions honorifiques à accorder à l'occasion du Congrès de la Sorbonne.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après, p. 53, le texte de cette communication.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1896.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, envoie une note relative à la découverte récente dans la province de Gueldre de pilotis paraissant avoir appartenu à l'enceinte d'une station romaine. Le Comité décide qu'il y a lieu d'attendre des renseignements plus exacts avant de faire examiner cette communication par un rapporteur.

Le même correspondant envoie une note sur les *Vicari Nerionagenses*. — Renvoi à M. Longnon.

M. Denis envoie une notice sur la tombe d'Antoine de Ville à Domjulien (Vosges). — Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. Jules Guiffrey présente au Comité le second et dernier volume des *Inventaires du duc de Berry*.

M. Collin fait hommage au Comité d'un ouvrage intitulé : *Le pont des Tourelles à Orléans (1120-1760)*, publié par lui dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*.

Cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. GUIFFREY lit un rapport sur une communication de M. Henri Beaune relative à un portrait de Charles le Téméraire, figurant dans une tapisserie du Musée de Berne.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte sommairement de deux communications de M. de Laigue, consul général de France à Rotterdam.

Dans la première, accompagnée d'une photographie, M. de Laigue signale une clef en bronze munie d'un anneau appartenant au Musée municipal de la Haye et trouvée dans la tourbe, en 1863, au Zorgvliet sur la route de Schéveningue à la Haye. L'anneau est orné d'un cachet gravé sur onyx où se reconnaît très nettement un gouvernail entre deux épis. M. de Laigue pense que ce sont les armes parlantes d'un négociant en grains.

La seconde communication est relative à la prétendue découverte d'un navire romain, avec ses ancres, chaînes, etc., dans le Pagievaart, près de Hoeven, localité voisine de Breder (province de Noord Brabant). Il résulte d'informations recueillies par M. de Laigue que la découverte du navire en question n'a jamais eu lieu. On a simplement retrouvé en cet endroit les débris d'une écluse, débris sans aucune valeur.

M. Héron de Villefosse propose de remercier M. de Laigue et de déposer ses deux lettres aux Archives.

L'ordre du jour appelle l'examen de diverses questions relatives à la tenue des séances du prochain Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 MARS 1896.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de l'arrêté ministériel nommant M. Héron de Villefosse président de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bertrand, conservateur du musée départemental à Moulins, rend compte des fouilles exécutées à Monétay-sur-Allier par la Société d'émulation du Bourbonnais, et des fouilles par lui faites à Moulins. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. J. Angerand propose la publication dans la Collection des inventaires de l'inventaire général de la Couronne (1683-1792). — Renvoi à l'examen de la Commission des inventaires.

M. l'abbé Fillet, correspondant du Comité à Allex (Drôme), envoie une notice sur l'ameublement au moyen âge dans le sud-ouest de la France. — Renvoi à M. Eugène Müntz.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, adresse une lettre au sujet d'un petit monument chrétien conservé à Cadix. — M. Le Blant fait observer que le monument en question est très connu, qu'il a déjà été signalé dans le *Corpus inscriptionum latinarum*. En conséquence, le Comité est d'avis qu'il n'y a pas lieu de renvoyer cette lettre à un rapporteur.

Le même correspondant envoie une aquarelle représentant une hache en diorite conservée au Musée d'Amsterdam. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. DE LASTEYRIE transmet au Comité de la part de M. Paul La-

fond une notice sur une église de la vallée de Barèges. — Renvoi à M. Schlumberger.

M. DE BARTHÉLEMY communique une lettre de M. Bulliot relative aux dernières fouilles du mont Beuvray.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Le *coffret émaillé de l'église de Vaulmier (Cantal)*, par M. le chanoine Barbier de Montault.

1° *Calculs sur le marc de Paris et ses subdivisions*; 2° *La monnaie d'Embrun (1406-1417)*; 3° *Les liards créés par Henri III en 1577*; 4° *De la Moneta blaffardorum*; 5° *Du prétendu monnayage mixte de Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul et de Charles VI*; 6° *Du compte par livre, sol et denier synonymes respectifs des nombres 240, 12 et 1*; 7° *La monnaie de Jovinzieu ou Saint-Donat (894-1025?)*; 8° *De la circulation des florins d'Utrecht en Dauphiné, à Avignon et dans le Comtat*; 9° *Du prétendu atelier carolingien de Venasque*; 10° *De la détermination des monnaies du dauphin Louis I^{er} (1410-1415)*, par M. Roger Vallentin.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Edmond LE BLANT rend compte d'une communication de M. le lieutenant Charles Denis relative à la tombe d'Antoine de Ville conservée à Domjulien (Vosges). Il propose l'insertion de cette note dans le *Bulletin* du Comité⁽¹⁾.

M. Auguste LONGNON rend compte d'une communication de M. de Laigue sur la cité des *Vicani Neriomagenses*. L'auteur ayant déjà présenté ce mémoire à la Société des antiquaires de France, il n'y a pas lieu de le retenir pour le *Bulletin* du Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 17, le texte de cette communication.

RÉUNION ANNUELLE
DES
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
À LA SORBONNE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

PRÉSIDENTE DE M. SCHEFER.

Le mardi 7 avril, le Congrès s'ouvre à 2 heures précises, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne; sous la présidence de M. Schefer, membre de l'Institut, président de la Section de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Sont présents : MM. Léopold Delisle, Himly, Milne-Edwards, Xavier Charmes, Alexandre Bertrand, R. de Lasteyrie, Bouquet de la Grye, docteur Hamy, général de La Noë, Troost, A. de Barthélemy, Léon Vaillant, Lyon-Caen, Bufnoir, Ch. Tranchant, Davanne, Henri Cordier, Babelon, Marcel, Gazier, Ernest Chantre, Charles Lucas, René Fage, Couard-Luys, docteur Rouire, Ulysse Chevalier, Lièvre, Julliot, Drapeyron, Le Breton, Eugène Chatel, Félix Thiollier, Edgard Mareuse, Mowat, Alexandre Sorel, de Marsy, Massillon-Rouvet, le P. Camille de La Croix, Textor de Ravisi, Louis de l'Estourbeillon, Joret-Desclosières, Seré-Depoin, Camoin de Vence, Léon Maître, Belisaire Ledain, etc.

M. SCHEFER prend la parole en ces termes :

« Messieurs, les savants éminents appelés, les années précédentes, à l'honneur de présider le Congrès se sont fait un devoir

de rappeler la pensée qui a présidé à sa création, et ils en ont fait connaître les heureux résultats.

« Je ne crois donc point utile de rappeler ce qu'ils ont exposé avec tant d'autorité, et je me bornerai aujourd'hui à souhaiter la bienvenue aux délégués qui ont répondu à notre appel, et à leur dire combien est vif et sincère l'intérêt porté à leurs travaux.

« La date fixée pour la réunion à Tunis de l'Association française pour l'avancement des sciences prive le Congrès de certains de ses membres les plus distingués. La certitude qu'ils feront, dans une contrée rattachée à la France par des liens si étroits, une ample moisson de renseignements économiques et archéologiques, peut seule nous consoler de leur absence.

« L'année qui vient de s'écouler n'a point été stérile. La même bonne volonté, la même ardeur, le même dévouement à la science ont animé les sociétés savantes formées dans les différentes villes de la province. Leurs travaux ont porté sur les sciences économiques et sociales, qui seront pendant longtemps l'objet des préoccupations les plus sérieuses, et sur les sciences naturelles, dont les progrès incessants font éclater chaque jour, à nos yeux, des surprises nouvelles qui exercent sur l'humanité l'influence la plus bienfaisante. L'histoire, l'archéologie et la philologie ont été aussi le sujet de mémoires nombreux et intéressants, publiés soit dans des recueils locaux, soit dans les Bulletins du Ministère de l'Instruction publique. Le Comité de géographie historique a vu se clore, cette année, la première période décennale de son existence. Elle a été féconde : dix volumes de mémoires et de relations accompagnés de près de cent planches et cartes ont vu le jour, et le Comité a surveillé, en outre, la publication d'ouvrages importants consacrés à la géographie et à l'histoire de contrées peu connues de l'Asie. Tous les travaux et tous les documents insérés dans les revues des sociétés de géographie de la province ont été analysés dans ses séances, et plusieurs d'entre eux ont été le sujet de comptes rendus détaillés.

« Deux explorations ont surtout, dans le cours de cette année, excité un vif intérêt : l'une est celle qui a amené la découverte des lacs qui s'étendent au nord de Tombouctou, l'autre est celle des pays situés entre le Tonkin et le golfe du Bengale, menée à bien par M. le prince Henri d'Orléans et ses deux compagnons. Il nous faut espérer que nous en aurons bientôt entre les mains des relations

détaillées. Tels sont, très rapidement mentionnés, les faits qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler. Il vous appartient, Messieurs, de ne point laisser périliter nos traditions et de soutenir l'éclat des différentes branches de la science française. C'est à vous qu'est dévolu le soin de lui imprimer un nouvel essor. Permettez-moi de vous rappeler en terminant ce seul mot, dit par un empereur romain à ceux qui l'entouraient : *Laboremus !* Que ce mot soit, dans toutes les circonstances, notre devise et notre cri de ralliement.

« Messieurs, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes, je déclare ouvert le Congrès des sociétés savantes, et je vous donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections. »

M. le Président du Congrès donne ensuite lecture de l'arrêté ministériel constituant les bureaux des sections du Congrès.

Le bureau de la Section d'archéologie est ainsi constitué :

Président : M. Alexandre Bertrand.

Secrétaire : M. Robert de Lasteyrie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1896.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

M. l'abbé BONNO rend compte de découvertes d'objets en silex de nature variée, trouvés en Palestine par le Père Germer-Durand. Il en montre la photographie et les attribue à l'époque chelléenne. Il décrit ensuite une trouvaille analogue faite dans une grotte voisine de Nazareth, au milieu d'objets en verre, de poids en pierre, de monnaies byzantines, etc. Une chapelle avait été installée dans ce lieu. Dans une grotte toute voisine et du même genre, on a recueilli des éclats de silex.

M. Alexandre BERTRAND fait remarquer que ces éclats ne permettent pas de dater, même d'une façon approximative, l'époque où cette grotte a pu être habitée par l'homme.

M. CHAUVET demande des renseignements sur la dimension et les formes des silex trouvés par le Père Germer-Durand. Il serait intéressant, en effet, de constater en Palestine une découverte de silex du type chelléen; mais la photographie communiquée par M. l'abbé Bonno ne suffit pas pour se prononcer.

M. Martial IMBERT fait remarquer qu'on a trouvé en France bien des ateliers où il ne restait que des éclats; ce ne serait donc point une objection contre la découverte qui vient d'être relatée. Toutefois les éclats dont il s'agit ici ne semblent pas désigner l'époque quaternaire. Ils paraissent plutôt de l'époque néolithique.

M. CAVALIER entretient le Congrès des tombes nommées *lauzas* en Languedoc et qui sont ordinairement composées de six pierres brutes. Ces tombes se rencontrent généralement en nombre. Elles forment des nécropoles. Elles sont quelquefois de très grandes dimensions, mais le plus souvent elles n'ont que 1 m. 45 à 1 m. 75 de long, et leur peu d'épaisseur ne permet pas de croire que le corps ait été placé dans la tombe à son état naturel. Les *lauzas* ont

plutôt servi d'ossuaire, car on y trouve ordinairement plusieurs corps. Les objets qu'on y a recueillis sont bien peu nombreux et ne permettent guère de dater ces tombes. Dans l'une on a ramassé une tête en jade ressemblant à une tête de Bouddha. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Lapouge, bibliothécaire de Rennes. Aucun objet de l'époque chrétienne ou romaine n'y a été trouvé; il est donc probable que ces tombes sont de date fort ancienne. C'est du moins l'opinion de M. Lapouge, qui y voit les sépultures d'une race antérieure à l'époque romaine.

M. DE MARSY donne lecture d'un travail de M. le chanoine CERF, de Reims, sur les représentations d'instruments de métiers que l'on rencontre à la cathédrale de Reims, dans les sculptures des diverses parties du portail de ce fameux édifice. On y remarque, en particulier, les travaux des mois; les instruments que tiennent les personnages figurés dans ces scènes offrent une assez grande analogie avec les outils usités de nos jours.

M. Henry COROT, membre de la Société historique et archéologique du Châtillonnais, donne la description du mobilier funéraire trouvé dans un tumulus, au bois des Vendus, commune de Fraignot, près Minot (Côte-d'Or). Ce mobilier consiste en animaux, en grains de collier en pâte de verre, en bracelets de bronze ornés de boules; le tout rappelle et confirme les trouvailles déjà faites par M. Flouest dans le Châtillonnais.

M. DE MARSY donne lecture d'un mémoire envoyé par M. J.-B. GIRAUD, conservateur du Musée de Lyon, sur les forges installées dès le XIII^e siècle dans la région de Rives en Dauphiné. Le premier document qui les mentionne date de 1282. Au XV^e et au XVI^e siècle ces forges se multiplièrent beaucoup, et nous possédons un assez grand nombre de titres qui nous permettent de suivre les progrès de cette industrie, en même temps que celle du papier. Dans une région où la métallurgie était aussi répandue, on ne peut s'étonner que la fabrication des armes ait eu une grande importance. Rives était renommée pour son acier, et les épées qu'on y trempait jouissaient d'une grande réputation. M. Giraud pense que cette industrie a pu remonter jusqu'à l'époque où les Sarrasins étaient maîtres du pays; il expose les raisons de tout ordre qui lui ont permis de se conserver d'âge en âge.

M. LIÈVRE, membre non résidant du Comité, lit un mémoire sur les transformations du menhir, qui fut sans doute un fétiche pour nos ancêtres gaulois. C'est probablement ce fétiche en pierre brute que Tacite désigne sous le nom de *simulacrum*. Mais de bonne heure on songea à dégrossir, à retoucher la pierre pour lui donner une forme plus régulière. Plus tard on chercha à lui donner un aspect rappelant la forme humaine. Enfin le dolmen de Kernuz nous montre de vraies sculptures où l'on reconnaît Mars et Vénus. En Poitou, on possède un dolmen célèbre sur lequel se trouve une inscription certainement postérieure au début de l'époque romaine. Ces monuments ne sont donc pas tous d'une date très reculée. Il est sûr qu'on a dû en élever après la conquête romaine et même après la diffusion du christianisme. Seulement leur forme avait changé, et il est à supposer que les grands monuments en pierre désignés par nos archéologues sous le nom de *pile romaine* ne sont autre chose qu'une imitation ou une transformation des anciens menhirs. C'est le cas de la tour de Pirelonge, en Saintonge, qui ne peut être antérieure au III^e siècle de notre ère.

Plusieurs de ces piles ont porté au moyen âge le nom de *fanum*, ou autre de même signification. Sulpice Sévère raconte qu'il y avait à Amboise une tour de ce genre terminée par un cône. Paulin de Périgueux parle de la même construction en la désignant sous le nom de *fanum*. Fortunat la décrit aussi, et l'on voit par ces textes que ce monument n'était pas le temple d'un dieu, mais le dieu lui-même. Le nom de ce dieu était *Vernemet* chez les anciens Gaulois, nous dit Fortunat. Les Saxons, au temps de Charlemagne, adoraient aussi une colonne qu'ils nommaient *Irmensul*. Il est probable qu'il y avait au sommet une statue. Plusieurs monuments de ce genre furent détruits par saint Martin de Tours. Des fouilles récentes faites autour de la pile de Pirelonge ont révélé l'existence d'une enceinte extérieure. M. Lièvre croit que c'est là ce que les anciens textes nommaient *delubrum*. Enfin les piles passèrent par une dernière évolution : elles prirent de grandes dimensions, devinrent creuses, furent munies d'une porte et devinrent ainsi de vrais temples. Tels furent le temple du Vieux-Poitiers, le temple de Janus à Autun, le temple de Sanxay, la fameuse tour de Vésone à Périgueux, etc. Beaucoup de ces *fana* se conservèrent jusqu'au VI^e ou VII^e siècle, et les vies des saints mentionnent les actes d'idolâtrie dont ces monuments étaient le siège. Les tours pleines ou creusées intérieurement

en forme de bouteille, que l'on nomme *tonnelles* dans l'Ouest, sont sans doute des monuments du même genre.

M. Martial IMBERT se demande si l'on peut voir des transformations du menhir dans les temples comme celui de Saunay. M. Du Chatellier, qui a découvert et qui possède le menhir de Kernuz, a fouillé près de soixante-dix menhirs; sous la plupart, il a trouvé des corps, ce qui prouverait que c'étaient des tombeaux.

M. DE LASTEYRIE et M. l'abbé BOSSEBOEUF s'élèvent contre certaines des conclusions de l'auteur et montrent ce qu'elles ont d'hypothétique.

M. MUSSET rappelle que l'on a voulu parfois voir dans ces piles des monuments funéraires. Il serait peut-être possible de s'en assurer en faisant des fouilles sur l'emplacement de deux piles de la Charente-Inférieure, aujourd'hui détruites, mais dont l'emplacement est parfaitement connu. Quant aux tonnelles dont a parlé M. Lièvre, c'étaient probablement des tours destinées à faire des signaux à l'aide du feu.

M. PIERRE, de la Société académique du Centre, entretient le Congrès de la *guimbarde*, ce petit instrument de musique dont les enfants des campagnes ont conservé l'usage jusqu'à ces dernières années. A Levroux, dans l'Indre, a été recueilli un instrument de ce genre, en bronze, dont il ne manque que la languette. M. Pierre le croit de l'époque gauloise, car une monnaie gauloise et un fragment de poterie, probablement celtique, ont été trouvés à proximité.

M. Alexandre BERTRAND fait remarquer que l'on ne peut conclure des conditions de la trouvaille à l'antiquité de l'objet. S'il est certain que ce morceau de bronze est un reste de guimbarde, rien n'indique à quelle date il a pu être fabriqué.

M. QUESNÉ, de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, rend compte des dernières fouilles exécutées par lui et M. de Vesly dans les forêts de Bord et de Louviers. Les restes d'une construction de l'époque romaine y ont été reconnus; c'était un petit édicule carré bâti en silex et en argile; on y a recueilli une soixantaine de monnaies, un couteau, de petites haches de bronze, quelques fragments de poteries, des bossettes de bronze qui paraissent avoir servi à orner la porte d'entrée; enfin des lames

de verre à vitre. A l'angle nord-est des ruines, on a trouvé une base de colonne qui permet de restituer avec vraisemblance la forme et la nature de ce petit édifice. Ce serait un petit temple formé d'une salle carrée entourée d'une colonnade sans doute en bois, avec architrave également en bois. On sait combien l'usage du bois était répandu en Gaule pour les constructions religieuses comme pour les constructions civiles.

Pendant la lecture de cette communication, M. de Vesly dessine au tableau le plan et la restitution de ce monument.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1896.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

M. DE LASTEYRIE donne lecture, au nom de M. le chanoine CERF, d'un travail sur l'histoire du costume en Champagne, d'après la sculpture et le mobilier de Notre-Dame de Reims. L'auteur décrit successivement les costumes ecclésiastiques, militaires et civils des principales statues. Il signale une chasuble du XIII^e siècle, conservée dans le trésor, les reliquaires, les calices. Les sculpteurs ont représenté dans les bas-relief des portails, des autels, des meubles, des instruments, les vertus et les vices, le jugement dernier, et même des scènes de la vie civile, telles que le jugement d'un marchand de drap accusé d'avoir vendu à fausse mesure.

M. Martial IMBERT donne lecture d'une notice de M. d'Abzac, membre de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, sur le *barbichet*, bonnet à grandes ailes orné de dentelles, que les femmes du Limousin portent encore aujourd'hui. Il semble probable que cette forme de bonnet était déjà en usage au XVII^e et au XVIII^e siècle. On se mit, au siècle dernier, à orner cette coiffure de dentelles sur tulle ou sur mousseline, fabriquées dans le pays. Turgot, qui fut, on le sait, intendant de Limoges, encouragea cette industrie, qui prit un assez grand essor. Depuis, la fabrication de ce genre de dentelles s'est concentrée à Aix-sur-Vienne, petite localité des environs de Limoges.

L'auteur a recueilli un assez grand nombre de spécimens de cette industrie; il en présente un album au Congrès.

M. PLANCOUARD, de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, lit une note sur divers monuments des cantons de Marines et de Magny-en-Vexin. Il signale tout particulièrement

l'église de Cléry, qui appartient au XIII^e et au XVI^e siècle, l'église de Chars, œuvre très intéressante du XII^e siècle, le retable de Nucourt, qui remonte au XVI^e siècle, le retable de l'église d'Épiais, l'église de Saint-Gervais, dont le portail est un excellent modèle de l'art de la Renaissance, le baptistère de Magny, sculpté à la même époque.

M. DE LASTEYRIE fait ressortir l'intérêt que présente le retable de Nucourt; il félicite M. Plancouard de l'excellent exemple qu'il donne à ses confrères des sociétés provinciales en signalant ainsi des œuvres d'art trop peu connues, que la Commission des monuments historiques ne manquera pas de classer.

M. J. GAUTHIER, archiviste du Doubs, et M. l'abbé BRUNE communiquent au Congrès une série de photographies représentant des objets d'orfèvrerie fabriqués en Franche-Comté, du XI^e au XVIII^e siècle. Ils rappellent que Charlemagne avait légué un parement d'autel doré à la cathédrale de Besançon, et indiquent que la ville de Dinant, en Belgique, fut le centre de fabrication d'un grand nombre d'objets donnés aux églises de Franche-Comté pendant le XIV^e et le XV^e siècle. Mais les orfèvres francs-comtois étaient capables de ciseler des calices et des reliquaires. L'atelier principal se trouvait à Besançon et fut peut-être fondé par des artistes lyonnais. Ses premières productions furent deux reliquaires détruits aujourd'hui mais figurés sur des sceaux du XIII^e siècle. Les orfèvres de la région n'étaient pas inférieurs à ceux des provinces voisines. M. Gauthier a relevé cinq cents noms d'orfèvres qui ont travaillé en Franche-Comté depuis 1110 jusqu'en 1789. Les artistes de Besançon marquaient les objets d'orfèvrerie d'une main bénissante et plus tard des armes de la ville. Malheureusement, on a fondu plus de six cents objets d'orfèvrerie pendant la Révolution, mais les églises du pays renferment encore des reliquaires, des monstrances, des croix processionnelles très remarquables.

M. Gauthier et M. l'abbé Brune ont pris la peine de photographier la plupart de ces objets. Ils en soumettent de nombreux spécimens au Congrès.

M. Martial IMBERT demande si M. Gauthier a trouvé, dans ses recherches, des objets d'orfèvrerie où l'on pourrait retrouver des traces de l'influence exercée par l'art de l'époque barbare.

M. GAUTHIER répond que non, ce qui ne doit point étonner.

aucun des objets décrits par lui et son collaborateur n'étant antérieur au XI^e siècle, et la plupart n'appartenant qu'à la fin du moyen âge ou même à une époque plus récente.

M. THOLLIER, de la Société historique et archéologique du Forez, lit une étude sur l'ancien clocher de la cathédrale de Valence. Cette curieuse église, consacrée en 1095, fut très remaniée en 1604, mais le clocher-porche s'était conservé intact jusqu'au XIX^e siècle. Endommagé par la foudre en 1822, il fut démoli en 1838 et remplacé par une tour moderne. Le clocher de Valence ressemblait par son principe de construction à ceux des cathédrales du Puy et de Limoges. Il était divisé en quatre étages, percés de baies en plein cintre, ornés de colonnes et d'élégants chapiteaux. Le Musée de Valence conserve des moulages de ces chapiteaux. La plupart sont décorés de feuillages ou d'animaux, quelques-uns de têtes humaines. Les baies géminées étaient encadrées par des colonnettes et subdivisées par un fût central. La tour carrée se terminait à l'origine par un toit en pavillon remplacé plus tard par une flèche en charpente. L'auteur communique au Congrès des photographies de ces chapiteaux et des dessins du clocher de Valence, dont il doit la communication à l'obligeance de MM. Joannis, Camille Rey, Villard et Romiguière.

M. DE LASTEYRIE donne lecture d'une étude de M. LEYMARIE, correspondant du Comité à Limoges, sur divers documents intéressant l'histoire du costume dans la région du Haut-Limousin. Le premier document où l'on trouve des détails relatifs au costume est le Testament de Saint-Yriex. Il y est question d'étoffes ornées de perles; on en fit usage pendant tout le moyen âge; les émailleurs limousins ont souvent représenté des personnages revêtus de riches vêtements, mais on n'a pas jusqu'ici étudié leurs œuvres au point de vue spécial du costume. L'auteur termine par une dissertation sur le sens du mot *limogiatura* que l'on rencontre dans divers textes anciens et qui semble indiquer des applications de broderies.

M. DE VESLY, de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, communique au Congrès le résultat de ses observations sur le catelier de Criquebeuf-sur-Seine. Il y a découvert un petit chapiteau d'albâtre, et les paysans ont trouvé de nombreux débris

gallo-romains en cet endroit. Ce catelier défendait le col de Tourville comme celui d'Oissel, situé de l'autre côté de la Seine.

La séance est levée à 11 heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1896.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

M. l'abbé BOSSEBOEUF, de la Société archéologique de Touraine, lit une notice sur un sarcophage conservé dans l'église de Saint-Pol-de-Léon (Finistère). C'est une tombe en forme d'auge, taillée dans un bloc de granit. Des arcatures de faible saillie ornent les grandes faces, et une croix de grande dimension occupe l'un des petits côtés. L'autre extrémité est ornée d'un cep de vigne grossièrement traité, dont les rameaux s'enroulent en forme de volutes. On prétend que ce tombeau est celui du roi Conan Mériadec; mais l'auteur suppose que ce sarcophage renfermait le corps de saint Pol. Il faudrait l'attribuer à la fin de l'époque mérovingienne.

M. DE MARSY fait remarquer que la Bretagne fut toujours en retard sur les autres régions au point de vue artistique, et il se demande s'il ne faudrait pas dater ce sarcophage de l'époque romane.

M. EUDE lit une étude sur l'influence française dans le style manuélín en Portugal. Il montre que le style manuélín tient à la fois de l'art gothique et de l'art de la Renaissance. Les meilleurs exemples se rencontrent dans les abbayes de Santa Cruz, de Coïmbre, de Belem et de Thomar. L'auteur préfère ces modèles à l'église de Batalha, au point de vue de la pureté du style manuélín. Le monastère de Belem, commencé en 1500, était en pleine construction en 1517. A cette époque, les travaux étaient encore peu avancés. Le portail du croisillon Sud de l'église, bâti par un Français nommé maître Nicolas, est une œuvre très remarquable. Cet artiste travailla également à Coïmbre, comme le prouve la chronique de l'abbaye. Il avait avec lui trois de ses confrères, nommés Jean de Rouen, Jacques Longuin et Philippe Odoart. Dom Manuel avait donc fait venir de France des archi-

tectes et des imagiers. L'école de Rouen jouissait d'une grande réputation à l'époque de la Renaissance. Il n'est donc pas étonnant que cette région ait produit des architectes capables de bâtir des monuments aussi remarquables que le cloître de Belem. Jean de Rouen nous est connu par d'autres documents. Il avait commencé à travailler à une statue du tombeau du cardinal d'Amboise ; mais il laissa son œuvre inachevée pour émigrer en Portugal. Trois autres Français travaillèrent pour les rois de Portugal à cette époque ; ils se nommaient Nicolas Chatranz, Jérôme et Simon de Rouen. La salle du chapitre, à Thomar, marque une nouvelle étape dans l'architecture manuéline ; elle fut terminée par des artistes portugais ⁽¹⁾.

M. Jules GAUTHIER, archiviste du Doubs, donne lecture d'une étude sur le couvent des Cordeliers de Salins (Jura). L'église de ce monastère avait été commencée en 1230, mais il n'en reste plus aucun débris. L'auteur essaye de restituer ce bel édifice gothique à l'aide d'une description de Jules Chifflet, abbé de Balerne en 1648. On y voyait le tombeau d'Isabelle de Courtenay, morte en 1257, de Laure de Commercy, morte en 1275. Le plan présentait une abside polygonale aux deux extrémités de la nef, comme dans les églises rhénanes. Les fenêtres du chœur étaient ornées de beaux vitraux du xiv^e siècle. Le cloître était une œuvre de la même époque. L'église des Cordeliers devait être plus remarquable par ses monuments funéraires que par son architecture. Jean de Chalon y fut enterré en 1309. On possède le texte des inscriptions de la plupart des tombeaux, qui furent détruits au xvi^e siècle et pendant la Révolution. M. Gauthier décrit les vitraux remarquables du sanctuaire, dont quelques panneaux sont heureusement conservés. L'église était ornée de peintures du xv^e siècle.

M. Léon MAÎTRE, archiviste de la Loire-Inférieure, lit une étude sur une église carolingienne à date certaine, celle de Saint-Philibert de Grandlieu. Ce village se nommait anciennement *Deas* ; mais, en 836, les moines de Noirmoutier, chassés par les Normands, firent élever à Grandlieu une étroite confession voûtée d'arêtes qui renferme le sarcophage monolithe de saint Philibert. Au-dessus, l'abbé Imbold construisit une église encore à peu près

(1) Voir ci-après, p. 24, le texte *in extenso* de cette communication.

intacte. L'appareil de l'église ne porte pas la trace de reprises et se compose de lits de briques et de pierres alternés, comme dans les monuments gallo-romains. Les claveaux des grandes arcades présentent la même disposition. Les matériaux sont de dimension moyenne, et le mélange de briques est plutôt employé comme élément de décoration que pour maintenir l'appareil. Le plan de l'édifice comprend une nef, deux bas-côtés, un transept flanqué de deux absidioles et un chœur en hémicycle. M. Maître analyse les divers éléments architectoniques de cette église et rappelle que l'église de Vertou (Loire-Inférieure) présentait des restes d'appareil identiques.

Le carré du transept est encadré par de grands arcs en plein cintre isolés qui sont formés de claveaux de briques alternant avec des claveaux de pierre. Au XI^e siècle, on voulut réduire la largeur de ces ouvertures, et on fut obligé de les remplir en ménageant une porte au centre qui est soutenue par des colonnes provenant de quelque édifice antique. Cette curieuse église, dont la longueur est de 54 mètres, est transformée en halle. L'auteur espère que l'ancienneté de l'édifice attirera l'attention et qu'on pourra la sauver de la ruine dont elle est menacée.

M. DE LASTEYRIE ne croit pas que toute la construction dont M. Maître vient de parler ait été bâtie d'un seul jet. Comme M. Marionneau l'avait fait remarquer jadis dans un mémoire lu à un des Congrès de la Sorbonne, la crypte a dû être bâtie peu après 836, époque où les moines de Noirmoutier, fuyant les Normands, vinrent à Déas avec les reliques de leur patron. Or, l'église qu'ils édifièrent au-dessus de la crypte fut détruite en 857, lors de la grande invasion des Normands, qui obligea les moines à emporter les reliques de saint Philibert jusqu'à Tournus. Le plan seul que M. Maître a communiqué au Congrès montre qu'il y a deux ou trois époques différentes dans ce monument; il importe donc d'en faire un examen minutieux pour pouvoir en bien dater les diverses parties.

M. PILLOY communique au Congrès une étude sur les objets découverts dans le tombeau de Childéric I^{er}, trouvé à Tournai en 1653. Chifflet a décrit, au XVII^e siècle, les objets renfermés dans cette tombe. Depuis, l'abbé Cochet a étudié les mêmes pièces dans un livre bien connu; enfin, en 1889, M. Lidenschmidt s'est occupé

de cette curieuse découverte. M. Pilloy rappelle toutes les circonstances des fouilles de Tournai. Il compare cette trouvaille à celle d'une sépulture du même genre trouvée à Pouan (Aube). Il s'en autorise pour corriger certaines inexactitudes de Chifflet. Ainsi, l'épée du roi n'avait pas deux tranchants, mais un seul; elle était dépourvue de pommeau, contrairement au dessin figuré par Chifflet, et ne se trouvait pas suspendue à un baudrier, mais à une ceinture richement ornée. M. Pilloy compare l'épée de Pouan avec celle de Childéric, pour montrer les inexactitudes des dessins de Chifflet, où l'on voit des garnitures qui n'appartenaient pas à l'épée, mais bien au fourreau, dont l'entrée était décorée de grenats. Labarte ne croyait pas cette arme franque; il l'attribuait à un artiste byzantin. Au contraire, M. Pilloy montre que les artistes francs fabriquaient des épées du même genre et fait remarquer que l'épée de Pouan avait exactement la même longueur.

Le scramasaxe de Childéric n'était pas garni de rainures, suivant l'habitude constante du VII^e siècle. Ce n'était pas un véritable scramasaxe, mais un long coutelas.

La fibule de Childéric a été mal représentée par le dessinateur de Chifflet. Elle n'appartient pas à l'art franc, mais à l'art romain, et les légionnaires en portaient de semblables au IV^e siècle. On a trouvé dans la tombe de Childéric un assez grand nombre de boucles. M. Pilloy explique quel en devait être l'usage. Un second corps, de petite taille, a été découvert à côté de celui du roi. Chifflet a supposé que c'était un jeune serviteur du roi qui avait été inhumé avec lui. Il est bien plus vraisemblable que c'était une femme. A Pouan, de même, on a trouvé deux corps, dont l'un devait être celui d'une femme. Il n'est pas invraisemblable que ce fût le corps de la reine Basine, qui aura été ensevelie, à sa mort, dans la même tombe que son mari. Une partie des bijoux attribués à Childéric doit donc être restituée avec grande vraisemblance à la compagnie du roi.

M. l'abbé PUISEUX communique au Congrès une notice sur l'église de Notre-Dame-de-l'Épine, près de Châlons-sur-Marne. Au XVIII^e siècle, on attribua la construction de l'église à un architecte anglais nommé Patrice; mais c'est une légende inventée par Beau-gier et reproduite par une foule d'auteurs modernes. L'église fut commencée entre 1405 et 1410, et on n'y retrouve aucun carac-

tère du style gothique anglais. Il est évident que le portail est moins ancien que la nef. Charles VII avait donné une somme d'argent pour élever les clochers en 1445. En 1459, l'édifice n'était pas encore terminé. L'auteur a retrouvé un inventaire du xvii^e siècle qui reproduit l'analyse d'un document de 1453 et qui mentionne le nom d'Étienne Poutrise, maçon à Châlons. Cet artiste avait travaillé à la construction de l'église de l'Epine; c'est évidemment lui, dont le nom défiguré en celui de Patrice, par suite d'une faute de lecture, a donné lieu à la légende d'un architecte anglais.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SEANCE DU 9 AVRIL 1896

MATIN.

PRÉSIDENTE DE M. BABELON.

M. l'abbé BRUNE lit une notice sur l'église de Chissey (Jura). Cette église appartenait au prieuré bénédictin de Château-sur-Salins, qui dépendait de l'abbaye de Cluny. Elle a la forme d'une croix latine et se termine par un chevet plat. On peut l'attribuer à la seconde moitié du XIII^e siècle. Les piles de la nef se composent de colonnes isolées et les grandes arcades sont surmontées d'une corniche dont les modillons présentent des masques bizarres. Cette corniche supporte des dalles, et l'on peut ainsi circuler au-dessous de l'appui des fenêtres. Toute l'église est voûtée d'ogives. A l'extérieur, le portail se fait remarquer par son arc trilobé et par le curieux bas-relief du tympan qui représente le Christ attaché à la colonne de la flagellation, saint Pierre et saint Paul. L'église de Chissey vient d'être restaurée par M. Boeswilwald.

M. BERTRAND, professeur au lycée d'Alger, communique les résultats de ses fouilles dans la basilique de Castiglione en Algérie. En plan, cet édifice comporte une nef entre deux collatéraux et une abside en hémicycle flanquée de deux pièces latérales. Au-dessous du chœur s'étend une crypte découverte par M. l'abbé Grandidier. Cette crypte renfermait non pas un tombeau, mais une piscine en forme de quatrefeuille où l'on baptisait les catéchumènes. On a trouvé une piscine du même genre dans l'île de Djerba, et Grégoire de Tours en décrit une semblable. Il est probable que la basilique de Castiglione remonte au V^e siècle. L'auteur fait remarquer que l'on n'a pas encore signalé de crypte dans les basiliques africaines.

M. BABELON rectifie cette dernière assertion en signalant une crypte trouvée récemment à Carthage par le P. Delattre.

M. JULLIOT, président de la Société archéologique de Sens, lit un travail sur le Musée archéologique de Sens. Ce musée contient de

nombreux et beaux débris gallo-romains. La ville renfermait deux temples, un théâtre, un aqueduc et des thermes, dont il reste encore des bases de colonnes. M. Julliot donne une description de ce dernier monument à l'aide des débris recueillis au musée. Ces précieux restes avaient été utilisés dans les fondations de l'enceinte gallo-romaine déjà construite en 356. L'auteur, en terminant, présente un exemplaire du dernier fascicule de sa publication sur le Musée lapidaire de Sens. Ce travail est accompagné d'héliogravures qui reproduisent les plus belles sculptures du musée et les inscriptions récemment découvertes.

M. LE PRÉSIDENT félicite M. Julliot des soins qu'il donne à cette belle publication, tout à fait digne des richesses archéologiques que contient le Musée de Sens.

M. BÉLISAIRE LEDAIN donne lecture, au nom de M. LUGUET, d'un mémoire sur les caractères distinctifs de la stèle et du cippe. L'auteur montre que la plupart des auteurs ont confondu ces deux mots, dont il indique l'étymologie. La stèle fut en usage en Assyrie, en Phénicie, à Carthage, en Grèce, depuis les temps héroïques. Le cippe fut d'abord un pieu cylindrique, plus tard quadrangulaire, puis une courte colonne tronquée avec ou sans inscription. Ce furent d'abord des bornes agraires, des termes, des bornes milliaires. La stèle et le cippe ne peuvent être confondus qu'à dater de l'asservissement de la Grèce par les Romains, mais le cippe latin retint quelque chose de son origine. A Rome, le cippe et la stèle sont toujours lourds. A Athènes, la stèle est toujours svelte et élégante. L'auteur signale un cippe très curieux, trouvé récemment près de Civray (Vienne).

M. DE LASTEYRIE donne lecture d'un mémoire présenté par M. CORCELLE, professeur au lycée d'Annecy, contenant la liste d'un grand nombre de monuments anciens du Bugey et du Valromey, aujourd'hui perdus ou dispersés. Cette région a été jadis assez riche en monuments gallo-romains; Belley, Vieu-en-Valromey, Angletfort-Seysse, en particulier, ont été des centres assez importants au II^e et au III^e siècle, si l'on en juge par les inscriptions et les objets de toute nature qui y ont été recueillis. Malheureusement, une grande partie de ces objets ont été se perdre dans de petites collections privées formées par les habitants du pays. Le Musée de Genève en a pu acquérir un assez grand nombre.

M. l'abbé BOSSEBOEUF, de la Société archéologique de Touraine, lit une étude sur les découvertes de bas-reliefs antiques récemment faites à Yzeures (Indre-et-Loire). L'auteur rappelle l'antiquité de ce village, dont parle Grégoire de Tours. Eustache, archevêque de Tours de 441 à 461, construisit en ce lieu une église sur les ruines d'un temple dédié à Minerve. Au ^{xii}^e siècle, on la remplaça par une construction très soignée qui s'est conservée en assez bon état jusqu'à nos jours. On eut, l'an dernier, la fâcheuse idée de la remplacer par une église neuve, et c'est en fouillant le sol pour établir les fondations de ce nouvel édifice qu'on découvrit accidentellement une dizaine de pierres sculptées représentant Minerve, des géants, Léda et le cygne, etc. Un fragment d'inscription portant une dédicace à Minerve est venue confirmer la tradition, qui voulait que l'église d'Yzeures eût remplacé un temple à Minerve. Depuis la découverte des blocs dont il vient d'être question, le P. de La Croix a entrepris à Yzeures de nouvelles fouilles; il a trouvé d'autres pierres sculptées et deux autres fragments de l'inscription. Grâce à cet ensemble de découvertes, on peut restituer le temple d'Yzeures. C'était probablement un monument polygonal. Il a dû être construit au ⁱⁱ^e siècle environ.

Le R. P. DE LA CROIX raconte les fouilles qu'il a entreprises dans les fondations de l'église d'Yzeures au mois de février 1896. Il en a fait extraire quatre-vingts blocs sculptés, et a reconnu que ces pierres avaient été employées dans les fondations de l'église mérovingienne. L'église n'avait pas été construite sur l'emplacement du temple, mais les assises romaines avaient été apportées de ruines situées dans le voisinage. Le P. de La Croix attribue cette construction au règne de Marc-Aurèle et de Lucius Verus. Les débris recueillis par lui ne proviennent peut-être pas tous du même édifice. Il serait fort important de faire de nouvelles fouilles, car elles ne peuvent manquer d'être très productives.

Le Congrès émet le vœu qu'une entente intervienne entre qui de droit pour que ces curieuses recherches soient reprises le plus promptement possible.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1896.

SOIR.

PRÉSIDENTE DE M. DE BARTHÉLEMY.

M. l'abbé BOIXO lit une note sur les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Provins. Six monnaies en potin doivent être attribuées aux Sénons, sept aux Leuques. Elles sont ornées d'un sanglier. L'auteur communique une monnaie d'or décorée d'un marteau et découverte à Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne) qui présente un type très rare de monnaie gauloise.

M. COUTIL fait l'inventaire des monnaies gauloises trouvées dans le département de l'Eure. Les Auleri Ebuoviçes étaient la peuplade la plus importante de la région; leur capitale était près d'Évreux, à Saint-Aubin. Le revers de leurs monnaies était orné d'un cheval. On a trouvé dans l'Eure des monnaies des Santons, des Séquanes, des Galètes, des Lexovii, des Carnutes, des Allobroges et même des Arvernes. Les découvertes les plus intéressantes ont été faites aux Andelys et à Verneuil. L'auteur signale encore des monnaies des Bellovaques, des Atrébates, des Cenomani, des Morini, des Unelli, des Edui, des Meldi, des Catalauni. Toutes ces pièces sont en potin, en argent ou en or. A Verneuil, on a trouvé en abondance des monnaies gauloises de l'atelier de Nîmes.

M. VAUVILLÉ lit une note sur les monnaies gauloises trouvées à Verneuil (Eure). Il décrit chaque exemplaire de ces monnaies en potin et en bronze, ornées d'animaux ou de têtes, et signale deux pièces inédites faisant partie du même trésor.

M. DE LASTEYRIE donne lecture d'une notice de M. PLANCOUARD sur quelques monnaies gauloises découvertes près de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise). L'auteur attribue ces monnaies aux Véliocasses. On y voit un buste de femme ailée qui porte la légende

ATEVLA et au revers un cheval à pieds fourchus portant une corne sur la tête avec la légende VLATOS.

M. DE MARSY donne lecture d'un travail de M. DE LAHONDÈS sur les églises de l'Ariège. Cette région n'a pas produit une école spéciale d'architecture : on y rencontre des églises rurales assez nombreuses bâties à l'époque romane, surtout dans la vallée de l'Ariège. L'influence romane se fit sentir très tard dans cette région comme dans toutes les vallées pyrénéennes. L'auteur montre l'influence exercée dans l'Ariège par les moines de Cluny et de Cîteaux, qui possédaient les ressources nécessaires à la construction des édifices religieux. Les églises romanes se composent soit d'une simple nef et d'un chœur en hémicycle, soit d'une nef dépourvue de bas-côtés, d'un transept flanqué de deux absidioles et d'un sanctuaire arrondi. Les nefs sont voûtées en berceau et tous les arcs décrivent une courbe en plein cintre.

M. de Lahondès signale tout particulièrement les églises d'Axiat, de Saint-Lizier, d'Unac, de Portes, de Castillan, de Vic, de Mercus, de Salau et de Mérens. La décoration des chapiteaux se compose de lourds rinceaux et d'animaux fantastiques, et les portails, flanqués de colonnettes, ont des archivoltes moulurées. A Castillon, on remarque une curieuse sculpture représentant saint Pierre tenant un livre où se trouve inscrit le nom du maître de l'œuvre.

Les clochers présentent des formes variées. L'auteur signale plusieurs clochers-arcades et quelques tours centrales carrées, notamment à Axiat, où le clocher, divisé en deux étages, est percé de trois baies accouplées sur chaque face. Les clochers de Mérens, de Vicedos et de Sentein sont assez remarquables. Enfin le cloître de Saint-Lizier est une belle œuvre de l'époque romane.

M. DE LASTEYRIE lit, au nom de M. l'abbé PIGEON, une note sur un prétendu tombeau d'un des défenseurs du Mont-Saint-Michel en 1434. Cette pierre tombale se trouve dans l'église de Chasseguay (Manche). Le défunt est représenté la tête nue, vêtu d'une cotte et armé d'une épée. Ses jambes portent des cuissards, des genouillères et des jambières. Deux écussons sont sculptés de chaque côté de la figure du chevalier. L'archange saint Michel est représenté au-dessus de la tête du défunt : il frappe le démon étendu à ses pieds. Plus bas, on aperçoit un *suaire*, sorte de rouelle en cire que l'on

porte dans l'Avranchin, aujourd'hui encore, dans les enterrements, en même temps que le cierge mortuaire, et que l'on dépose dans la tombe sur la poitrine du défunt⁽¹⁾.

M. Auguste CAVALIER, au nom de M. Adrien POIS, fait une communication sur un tombeau gallo-romain trouvé près des murs de l'ancien Altimurium et contenant des urnes en verre, des fioles à parfum, des aiguières et des lampes en brouze, etc. A cette communication sont jointes des vues photographiques de trois parties des remparts, d'une portion de colonne et de divers objets funéraires trouvés par M. Nestor Grasset. L'auteur émet le vœu que ces curieuses ruines gallo-romaines, situées à Murviel (Hérault), soient protégées contre les déprédations. Il ajoute que des fouilles méthodiques donneraient sans doute d'intéressants résultats, et que les objets déjà recueillis sont déposés au Musée archéologique de Montpellier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président, après avoir remercié les délégués de leur assiduité aux séances, leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 123, le texte *in extenso* de cette communication.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 AVRIL 1896.

PRÉSIDENTICE DE M. GUIEYSSE,

MINISTRE DES COLONIES.

Le samedi 11 avril a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Guieysse, ministre des Colonies, ministre par intérim de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes, l'assemblée générale qui clôt chaque année le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Le Ministre est arrivé à 2 heures, accompagné de M. Xavier Charmes, directeur du Secrétariat et de la comptabilité au Ministère de l'Instruction publique, et de M. Bèze, chef du Secrétariat du Ministre des Colonies.

Il a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, et par les hauts fonctionnaires de l'Université.

M. Guieysse a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite : MM. Schefer, membre de l'Institut, président du Congrès; Tranchant, vice-président de la Section des sciences économiques et sociales; Léon Vaillant, secrétaire de la Section des sciences; Davanne et Grandidier, membres du Comité; à sa gauche : MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la Section d'histoire et de philologie; Alexandre Bertrand, de l'Institut, président de la Section d'archéologie; Mascart, de l'Institut, vice-président de la Section des sciences; Bouquet de la Grye, de l'Institut, vice-président de la Section de géographie historique et descriptive; Glasson, de l'Institut, membre du Comité; Lyon-Caen, de l'Institut, secrétaire de la Section des sciences économiques et sociales.

MM. Gaston Paris, de l'Institut, vice-président de la Section d'histoire et de philologie; A. de Barthélemy, de l'Institut, membre du Comité; G. Servois, garde général des Archives nationales,

membre du Comité; Buisson, directeur au Ministère de l'Instruction publique; le général André, commandant l'École polytechnique; le docteur Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; Kaempfen, directeur des Musées nationaux; Himly, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, membre du Comité; le docteur Hamy, de l'Institut, secrétaire de la Section historique et descriptive du Comité; Gebhart, de l'Institut; Flach, Henri Cordier, Babelon, Omont, Guiffrey, Angot, membres du Comité, ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle on remarquait : MM. Menant, membre de l'Institut; Jules Finot, le marquis de Croizier, Ernest Chantre, Georges Harmand, Léon Morel, le baron de Baye, Paul Sédille, le marquis de l'Estourbeillon, Lièvre, l'abbé Brune, Couard, René Fage, L. Drapeyron, Eugène Châtel, l'abbé Trihidez, Massillon-Rouvet, Emile Travers, le comte de Marsy, Henri Beaune, le docteur Rouire, J. Gauthier, Thiollier, Fourdrignier, Edgard Mareuse, Dufour, Dutilleux, etc.

La musique de la Garde républicaine prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Grandidier, de l'Académie des sciences, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques⁽¹⁾.

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Vous venez d'entendre avec un bien vif intérêt M. Grandidier vous parler de Madagascar et du français Mayeur, son précurseur dans l'exploration sérieuse de la grande île. Le tableau qu'il vous en a fait est vivant et plein d'actualité; il a particulièrement frappé le Ministre qui a l'honneur de parler devant vous, puisque c'est lui qui a la lourde tâche de tirer de notre nouvelle possession les avantages que la France attend pour la cause générale de la civilisation et pour elle-même, en compensation des grands sacrifices qu'elle s'est imposés. J'ai le ferme espoir que cette attente ne sera pas déçue et qu'un vaste champ va s'ouvrir, je peux même dire déjà est ouvert, à notre activité, à notre expansion coloniale.

« C'est à l'absence de mon collègue, M. Combes, représentant en

⁽¹⁾ Le discours de M. Grandidier a été inséré au *Journal officiel* du 12 avril 1896.

ce moment le Gouvernement en Algérie, qu'est dû le grand honneur qui m'échoit de présider la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes. Cette réunion annuelle de délégués, symbolisant notre esprit national et venant fusionner dans de trop courtes séances ses diversités régionales avec leur caractère particulier, est toujours une fête pour les esprits délicats. Chaque année voit se développer davantage la sympathie qui s'attache avec tant de raison aux œuvres réellement utiles, et leur succès même est la meilleure preuve qu'elles répondent bien à un sentiment juste et vrai, celui de ne laisser perdre aucune de nos forces intellectuelles.

« Le savant, le chercheur, éprouvent des joies vives — les plus pures en tout cas de l'existence, parce qu'elles ne produisent pas de déceptions par elles-mêmes, — à se lancer à la recherche de l'inconnu, à résoudre un problème, à creuser une question ardue. Mais à côté de la jouissance personnelle, égoïste, à quoi serviraient ces travaux, ces labeurs, s'ils devaient rester ignorés? Ce n'est pas tout que de tailler une pierre de notre édifice social, il faut la mettre en place, il faut que chacun de nous coopère de toutes ses forces, de toute son énergie à l'œuvre commune, et puisse profiter de l'expérience d'autrui, en faisant profiter les autres de la sienne. Et combien, avant la mise en commun de vos efforts, n'avons-nous pas à regretter la perte de travaux intéressants, d'œuvres de valeur réelle, faute des moyens matériels de les mettre en lumière! Combien surtout de découragement et de lassitude chez des esprits d'élite, dignes d'une meilleure destinée, combien de forces vives mal dépensées et perdues!

« C'est à vos Congrès qu'est dû particulièrement ce renouvellement de vie intellectuelle, si sain, si utile pour rapprocher des travailleurs qui s'ignorent; c'est à vos publications qu'est due cette émulation si heureusement féconde qui nous donne chaque année des mémoires si précieux. Et c'est ainsi que se produit cet échange d'idées si indispensable, faisant pénétrer jusque dans les centres les plus éloignés cette impulsion intellectuelle qui part de Paris et de quelques grandes villes pour revenir sous une forme nouvelle, véritable mouvement circulatoire qui crée et entretient la vie dans notre noble pays de France, comme celui du sang la donne au corps humain.

« Vos travaux, Messieurs, embrassent un champ de plus en plus vaste dans le domaine des sciences et des arts; mais ce sont tou-

jours les Sections historique et archéologique, bases originelles de vos Congrès, qui tiennent la place la plus large, et n'est-ce pas bien naturel? Ne sont-ce pas elles, en effet, qui ont le plus de facilité pour se développer dans nos départements, qui ont le plus d'éléments à mettre en lumière? Leurs efforts méthodiques et persévérants se manifestent du reste par des résultats tous les jours plus tangibles. A mesure que nous poursuivons notre marche en avant d'un pas rapide, nous éprouvons le besoin, pour assurer notre course, de jeter un regard derrière nous, de chercher dans le miroir du passé des indications pour l'avenir. C'est de l'histoire que nous devons tirer nos meilleures leçons, c'est dans l'étude des sociétés disparues que nous devons trouver notre propre enseignement.

« Dans ces peuples antiques, dont les noms mêmes sont inconnus, qui ont couvert notre vieille Europe, détruisant et fondant des civilisations primitives dont notre sol conserve encore pieusement de rares débris, dans ces peuples moins éloignés de nous, Chaldéens, Égyptiens et autres, mais dont nous reconstituons les mœurs par quelques documents, trop peu nombreux, comme un naturaliste reconstruit un squelette complet au moyen de fragments fossiles, dans ces peuples plus rapprochés auxquels nous nous rattachons directement, Grecs, Romains, Gaulois, nous retrouvons toujours les mêmes procédés d'action, d'organisation, d'existence sociale. Et maintenant que les peuples européens se sont répandus sur le sol entier du monde, que nos colonies se sont accrues dans des proportions que personne ne pouvait naguère encore soupçonner, que la vieille Afrique n'est plus la *terra incognita*, et que les nations européennes s'en disputent la surface avant même de la connaître complètement, nous constatons que les mobiles humains sont toujours les mêmes, qu'il s'agisse de notre civilisation raffinée ou de celle de ces peuplades qui sont comme des témoins des états primitifs de nos ancêtres.

« Étudions donc l'homme en lui-même, isolé ou groupé dans la famille, dans la tribu, dans la nation, dans la patrie. Suivons-le dans son développement moral, dans son besoin inné des arts, dans ses efforts créateurs des sciences, pour assurer la conservation de l'espèce. C'est un vaste cadre pour vos études, et c'est, Messieurs, la tâche à laquelle vous n'avez pas manqué.

« Le gouvernement de la République a voulu, cette année comme

les autres, témoigner de sa profonde sympathie pour le Congrès, en décernant des récompenses à quelques-uns de ses membres qui se sont particulièrement distingués par une plus longue suite de travaux. Le nombre de ces distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur est toujours trop restreint pour répondre véritablement au sentiment de justice absolue, mais au moins je suis certain d'avance que vous approuverez pleinement les noms auxquels il a fallu malheureusement se limiter. Ce sont ceux de MM. Ernest Chantre, Joseph Vallot, Delattre et de Boussès de Fourcaud.

« Vous connaissez tous les beaux travaux de M. Chantre sur l'archéologie préhistorique. Ses missions en Orient, particulièrement dans le Caucase, ont jeté un jour nouveau sur les civilisations préhistoriques et ont enrichi nos musées de documents précieux. La distinction accordée aujourd'hui à M. Chantre n'est qu'un juste témoignage rendu à ses mérites, qu'ont su si universellement apprécier les savants étrangers.

« En dehors des travaux botaniques de M. Vallot, vous savez que ce laborieux infatigable est le fondateur d'un observatoire au mont Blanc, créé à ses frais en 1887 et entretenu par lui depuis cette époque. Vous savez aussi qu'il a entrepris ce travail si important, le lever complet de la chaîne du mont Blanc. L'énergie et la ténacité dont M. Vallot a fait preuve, son dévouement désintéressé à la science, justifient la distinction qui lui est accordée.

« Le père Delattre, correspondant de l'Institut et conservateur du Musée archéologique de Carthage, se consacre depuis plus de vingt ans à l'archéologie de l'Afrique du Nord; les résultats obtenus par lui sont considérables et appréciés de tout le monde savant. La découverte récente des nécropoles puniques de Carthage, dont l'exploration lui a été confiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a jeté sur ses travaux un éclat qui le désignait particulièrement à l'attention du Ministre de l'Instruction publique.

« Enfin, M. de Boussès de Fourcaud, successeur de Taine à l'École nationale des Beaux-arts, comme professeur d'esthétique et d'histoire de l'art, s'est acquis par ses nombreuses et importantes publications des titres incontestés à la haute distinction que lui confère aujourd'hui le gouvernement de la République.

« Le Ministre de l'Instruction publique ne fait, du reste, que répondre au vœu émis à l'unanimité par le Comité des sociétés des beaux-arts, heureux de pouvoir s'associer aux sentiments d'une

assemblée qui donnait ainsi à l'un de ses membres une preuve de l'estime que lui inspirent son caractère et son talent.

« Il me reste, maintenant, Messieurs, à accomplir un devoir douloureux, celui de rendre un dernier et public hommage à ceux qui ne sont plus et dont nous avons à déplorer la perte cette année.

« Parmi ceux qui nous touchent de plus près par leurs travaux, je dois citer en première ligne M. de Montaignon, membre titulaire du Comité des travaux historiques, qui s'est éteint en septembre dernier, après une longue carrière laborieusement remplie. Professeur à l'École des Chartes et président de la Société de l'art français, M. de Montaignon était un de ces chercheurs qui aiment mieux faire profiter les autres de leurs remarques et de leurs études que d'en tirer eux-mêmes un parti direct en les faisant connaître par des travaux d'ensemble.

« Comme écrivain, son œuvre, par sa variété et sa diffusion dans cent publications diverses, est difficile à apprécier; en revanche, comme professeur, peu d'hommes ont eu une action aussi profonde, aussi heureuse sur les nombreux élèves qu'il a formés.

« M. de Montaignon a donné un peu de lui-même à tous; c'est pourquoi son souvenir restera toujours vivant dans le cœur de ceux qui l'ont connu.

« M. Bœswilwald, membre honoraire du Comité, était inspecteur général des Monuments historiques. C'est à son initiative que nous devons la conservation des beaux monuments de l'Algérie, de ce pays si riche en souvenirs de l'époque romaine que des soins intelligents préservent maintenant de la destruction.

« Ai-je besoin de vous rappeler les noms de l'éminent directeur de l'École française de Rome, Geffroy; du savant commentateur de Marc-Aurèle, Martha; de La Villemarqué, qui a tiré d'un oubli si immérité notre vieille littérature bretonne, et de tant d'autres qui sont tombés sur le champ d'honneur du travail, après une vie si laborieusement remplie: le vénérable Barthélemy Saint-Hilaire; le savant orientaliste Derenbourg; les docteurs Verneuil, Larrey, Sappey?

« Il est peut-être peu d'années plus fertiles en tristes moissons, dans le monde des sciences, des lettres et des arts. Il me suffit pour le prouver de vous citer les noms des trois gloires françaises que l'année a vues disparaître: Pasteur, Alexandre Dumas, Ambroise Thomas. Je n'ai pas à en faire l'éloge; chacun de nous le fait dans son cœur

à des points de vue différents. La simple évocation de ces noms éveille en nous bien des pensées diverses; mais nous sommes tous pénétrés de ce sentiment bien vrai : c'est que chacun de ceux que j'ai à peine eu besoin de rappeler à vos souvenirs, caractérisait des idées scientifiques, littéraires et artistiques véritablement françaises.

« Si la mort fauche à coups serrés dans nos rangs, une génération nouvelle s'avance, fortement préparée par ceux qui ne sont plus. M. Schefer, dans votre séance d'ouverture, constatait que le Congrès de Tunis vous avait privés de plusieurs de vos membres les plus distingués. Mais la France est heureusement assez riche en hommes de talent pour qu'elle puisse essaimer et envoyer au dehors ses missionnaires des sciences et des lettres sans s'appauvrir. La bonne parole a été portée au dehors et votre prochain Congrès en recevra sans doute les échos.

« A l'an prochain, Messieurs! Portez à vos Sociétés les remerciements du Ministre pour les travaux qu'elles ont produits, et les vœux qu'il forme avec le monde savant tout entier pour leur prospérité, qui se lie par toutes les fibres intellectuelles à celle de la France elle-même. »

M. le Ministre donne ensuite lecture de décrets conférant des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur, et d'arrêtés ministériels décernant des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie.

Sont nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Vallot (Joseph-Henry-Marie), membre de plusieurs sociétés savantes.

Le R. P. Delattre (Alfred-Louis), de la congrégation des Pères-Blancs d'Afrique, correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée archéologique de Carthage.

De Boussès de Fourcaud (Louis), professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'École nationale des beaux-arts, membre du Comité des sociétés des beaux-arts des départements.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. D'Anthouard de Wasservas (Albert), adjoint au service de la résidence générale de France à Madagascar.

Buhot de Kersers (Alphonse-Louis-Marie), président de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Chauvigné (Auguste), secrétaire général adjoint de la Société de géographie de Tours.

Cravoisier (Émile), secrétaire de la Société de géographie commerciale de Paris.

Drouët (Henri), membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Le docteur Duhourcau (Jean-Marie-François-Émile), membre de l'Association pyrénéenne, lauréat de l'Académie de médecine et de l'École supérieure de pharmacie de Paris.

Germain (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Harmand (Georges), secrétaire de l'Association littéraire et artistique internationale, secrétaire adjoint de la Section des sciences économiques et sociales au Congrès des Sociétés savantes.

Jadart (Henri), secrétaire général de l'Académie nationale de Reims, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Lasne (Henri), membre des Sociétés géologique et météorologique, secrétaire adjoint du Congrès international de chimie.

Malavialle, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Malinvaud (Louis-Jules-Ernest), secrétaire général de la Société botanique de France.

Mégemont (Jean), secrétaire de la Société de géographie commerciale de Paris.

Momméja (Jules), correspondant du Comité des sociétés des beaux-arts des départements, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Pasquier (Étienne-Charles-Félix), secrétaire de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Société nationale des antiquaires de France.

L'abbé Porée (André-Adolphe), membre correspondant du Comité des beaux-arts des départements, à Bournainville (Eure).

Ranchot (Achille), consul de France, détaché auprès de M. le général commandant en chef le corps expéditionnaire de Madagascar.

Romieux (Albert-Marie-René), chef de bataillon du génie, au service géographique de l'armée.

Rueff (Jules), membre de la Société académique indo-chinoise de France, membre du Conseil supérieur des colonies.

Sauvaire (Henri-Joseph), correspondant de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Vallot (Henri-Marie-Guillaume), collaborateur à la carte du mont Blanc au 1/200000°.

Officiers d'Académie :

MM. Angot des Rotours (Marie-François-Jules), secrétaire de la Société d'économie sociale.

Armagnat (Henri-Marie). Intéressants travaux d'électricité pratique.

Bazin (Jean-Louis), membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.

Béhal, docteur ès sciences, secrétaire général de la Société chimique, lauréat de l'Institut.

Blaise (Louis-Nicolas-Désiré), lieutenant de vaisseau, commandant la *Cigogne* au Congo français.

L'abbé Bonno (Alfred-Michel), secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Bontemps de Mensignac, conservateur du Musée archéologique de Bordeaux.

Bourgeois (Paul), secrétaire général du Photo-Club de Paris.

Bousrez (Louis), membre de la Société archéologique de Touraine.

Le docteur Chotard (Georges-William-Henri), membre de la

Société de médecine de Caen et du Calvados, à Creully (Calvados).

Le docteur Decaux (Charles), médecin aide-major de 1^{re} classe.

Delapoiix de Fréminville-Nugue (Marie-Joseph-Eugène-Frédéric), docteur en droit, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, archiviste du département de la Loire.

Drake del Castillo (Emmanuel), membre de la Société botanique de France.

Dupont (Henri-Eugène), membre de la Société de topographie de France.

Froideveaux (Henri-Léon-Marie), docteur ès lettres, membre de la Société de géographie de Paris.

Gautier (Émile-Félix), chargé de missions scientifiques à Madagascar.

Girault (Arthur), membre de la Société d'économie politique et de la Société des études coloniales.

Granger (Albert-Alexandre), membre de la Société chimique de Paris.

Guilleminot (René), membre de la Société française de photographie.

Hélo, capitaine au 61^e régiment d'infanterie.

Herre-Wyn (Gustave-Jean-Edmond), secrétaire de la Société académique indo-chinoise de France.

Lachouque (Marie-Honoré-Georges), capitaine d'infanterie, au service géographique de l'armée, chef de brigade topographique.

Lallier (Pierre), docteur en droit, membre de la Société de législation comparée.

Le Breton (Fernand-Joseph), capitaine d'infanterie, au service géographique de l'armée, chef de brigade topographique.

Lefèvre (Léon), préparateur de chimie à l'École polytechnique.

Longuemare (Paul de), membre de la Société des beaux-arts de Caen.

Mabille (François-Alexandre), architecte de Port-Royal des Champs.

Mahé (Pierre-Marie), membre de diverses sociétés savantes de Paris et des départements.

Mangeant (Paul-Émile), membre de la Société des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

Massillon-Rouvet, correspondant du Comité des sociétés des

beaux-arts des départements, membre de la Société académique du Nivernais.

Molins (Louis), lieutenant au 4^e régiment de tirailleurs algériens.

Perrot (Émile-Constant), secrétaire général de la Société mycologique de France.

Pradhomme (Henri-Dieudonné-Joseph-Marie), docteur en droit, membre de la Société de législation comparée.

Ransson (Georges-Antoni-Augustin), membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

Rouby (Jean-Simon-Emmanuel-Georges), capitaine d'infanterie, attaché au service géographique de l'armée.

Rousseau (César-Philippe), membre de la Société française des ingénieurs coloniaux.

L'abbé Sabarthès (Antoine-Auguste), membre de la Commission archéologique de Narbonne et de la Société des sciences et arts de Carcassonne.

Sordes, capitaine commandant l'atelier de travaux publics à Orléansville.

Le docteur Suard (Marie-Eugène-Paul), médecin de 1^{re} classe de la marine.

Suricaud (Jean), membre de la Société des études historiques et de la Société philotechnique.

Tinel (Édouard-Raoul), capitaine d'infanterie au service géographique de l'armée.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1895.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Joseph BERTHELÉ, correspondant du Comité à Montpellier, demande à publier dans la collection des documents inédits un recueil de textes relatifs à l'histoire de l'industrie campanaire en France, du XIII^e au XVI^e siècle. L'examen de cette proposition est renvoyé à une commission composée de MM. de Barthélemy, Courajod et Guiffrey.

M. DE LAIGUE, correspondant du Comité à Rotterdam, adresse une lettre relative à des statuettes et à des fragments de groupes en terre cuite, provenant des fouilles exécutées dans le *Mar Piccolo* de Tarente, pour l'installation d'un arsenal militaire. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

Le Comité reçoit en communication une circulaire que M. le Ministre de l'Instruction publique vient de faire adresser aux instituteurs pour les aider dans les recherches des stations et des instruments préhistoriques. Le Comité, après avoir examiné le texte de cette circulaire et les planches explicatives qui y sont annexées, croit devoir émettre le regret qu'on ne l'ait pas consulté plus tôt, car des erreurs assez graves se sont glissées dans le texte de cette circulaire ou dans les légendes qui accompagnent les planches.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

1° *Une église rurale du moyen âge jusqu'à nos jours (Villers-devant-le-Thour)*; 2° *Les arquebuses de Rethel*, par M. Jadart.

1° *Les Séguviens : la civitas Aregenuae*; 2° *Les Coriosolites, Reginea l'ano Martis et Coriallo*; 3° *Description des ruines romaines d'Oisseau-le-Petit (Sarthe)*; 4° *Le camp des Provenchères, son temple, sa citadelle, la voie romaine de Juliomagus à Condate*; 5° *La civitas Ouagoriton à Oisseau-le-Petit*; 6° *Les dalles tumulaires de Rouessé-Vassé*; 7° *La ville rouge à Tenrie*; 8° *Le temple romain de la Fretimère*; 9° *La vérité sur le castrum de Jublains*, de M. F. Liger.

Histoire numismatique du Barrois : monnaies des comtes et des ducs de Bar, par M. Maxe-Werly, membre non résidant du Comité.

Les médailleurs lyonnais, par M. Natalis Rondot, membre non résidant du Comité.

A propos d'une inscription augevine, par M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité à Angers.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Alexandre BERTRAND rend compte sommairement de deux communications de M. de Laigue, relatives à une hache en diorite, conservée au Musée municipal de Rotterdam, et à des balles de fronde. A la première de ces communications est jointe une aquarelle, dont le Comité décide le dépôt au Musée de Saint-Germain. Quant à la seconde, il est difficile d'en juger sans avoir examiné les objets eux-mêmes pour en apprécier l'authenticité.

M. GUIFFREY lit un rapport sur le projet de publication présenté par M. F. Engrand, d'un inventaire des tableaux de la Couronne (1683-1792).

Le Comité adopte cette idée en principe, mais attendra pour la consacrer par un vote ferme que le plan de la publication ait été examiné en détail par la Commission des inventaires.

M. DE BARTHÉLEMY rend compte des dernières fouilles exécutées au mont Beuvray par M. Bulliot. M. Rolland, ingénieur des mines, a examiné le conduit dans lequel M. Bulliot a cru reconnaître les restes d'une installation métallurgique; mais les conclusions de cet ingénieur ne sont point assez précises pour que l'on puisse considérer comme acquises les hypothèses de M. Bulliot. Il y a donc lieu d'attendre de nouvelles constatations sur le terrain avant de se prononcer.

M. Edmond LE BLANT revient sur une communication faite au Congrès des Sociétés savantes, en 1895, par M. Auguste Nicaise. Il s'agit d'un fragment de poterie rouge de l'époque gallo-romaine sur lequel sont représentés des condamnés livrés aux bêtes. M. Le Blant remettra pour le *Bulletin* une note sur ce curieux fragment⁽¹⁾.

M. Gustave SCHLUMBERGER rend compte d'une notice envoyée par M. Paul Lafont sur deux églises des environs de Barèges. L'étude dont il s'agit se recommande par beaucoup de conscience et de précision. Malheureusement les édifices auxquels elle se rapporte sont de bien petite importance. Elle sera donc mieux à sa place dans quelque revue locale que dans le *Bulletin* du Comité.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 45, le texte de cette communication.

SÉANCE DU 11 MAI 1896.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Léon Plancouard, membre de la Commission départementale des antiquités et arts de Seine-et-Oise, envoie une note sur le château d'Artie-en-Vexin, avec cartes, plans et vues. — Renvoi à M. Longnon.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, envoie deux dessins, dont le Comité décide, séance tenante, le dépôt au Musée de Saint-Germain.

Le président de la Société archéologique de la Corrèze adresse au Comité une demande de subvention pour l'impression d'un ouvrage sur l'abbaye de Moissac et son cloître. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Maxe-Werly, membre non résidant du Comité, adresse un travail intitulé : *Inventaire de Yolande de Flandre, duchesse de Bar.* — Renvoi à M. Guiffrey.

M. BABELON, membre du Comité, dépose sur le bureau l'*Annuaire des musées archéologiques des départements*, dont il vient d'achever la publication.

Est offerte également au Comité, par M. de Baye, une brochure intitulée : *Sépulture du 1^e siècle à Kiev.*

Ces livres seront déposés à la Bibliothèque nationale.

MM. DE BARTHÉLEMY, COURAJOD et GUIFFREY rendent compte d'un projet de publication de M. Berthelé intitulée *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'industrie campanaire en France du XIII^e au XVIII^e siècle.* Ils en reconnaissent l'utilité et seraient disposés à en proposer l'impression à condition que l'auteur consentît à apporter certaines

modifications à son travail. Un extrait du rapport sera communiqué à M. Berthelé par les soins de l'Administration.

M. MÜNTZ propose d'insérer au *Bulletin* une note de M. Fabbé Fillet sur le mobilier du moyen âge dans le sud-est de la France; mais il demande que lors de l'impression, les épreuves soient soumises à un spécialiste pour la correction de certains termes techniques⁽¹⁾.

M. Salomon REINACH rend compte d'une note de M. de Laigue sur deux terres cuites trouvées à Tarente dans le *Mar Piccolo*, vers 1885. Ce sont des poids de filet, affectant la forme de demi-ellipses et percés à la partie supérieure, c'est-à-dire près du bord convexe, de deux trous. L'un de ces poids présente, sur les deux faces, l'image d'un dauphin; sur le second, on voit, d'une part, Scylla tenant un gouvernail; de l'autre, deux têtes. Les dessins communiqués par M. de Laigue ne se prêtent malheureusement pas à la reproduction.

M. MÜNTZ lit un rapport sur une demande de souscription adressée au Ministère de l'Instruction publique.

Le Comité s'occupe ensuite de la rédaction du programme à envoyer aux Sociétés savantes en vue du Congrès de 1897. Il en décide l'insertion à la suite du procès-verbal de la séance.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 55, le texte de cette communication.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

POUR 1897.

I. — ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE.

1° Compléter la liste des monuments mégalithiques relevés dans chaque département.

Deux listes de ces monuments ont déjà été dressées, la première par la Commission de topographie des Gaules (Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2^e édit., p. 430), la seconde par la Société d'anthropologie (*Bulletin de la Société*, 1880, p. 64). Prendre ces relevés pour base des recherches nouvelles.

2° Dresser la liste des monuments mégalithiques, par régions, pour les colonies françaises, en particulier pour l'Afrique et Madagascar.

3° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol.

Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec

soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule.

II. — ARCHÉOLOGIE ROMAINE.

5° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

6° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède soit les originaux, soit d'anciens dessins.

7° Relever les documents épigraphiques ou archéologiques (statues, statuettes, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.) qui sont signalés dans des livres ou des manuscrits comme existant dans une collection publique ou privée et dont la trace est aujourd'hui perdue.

8° Signaler en France ou en Afrique les découvertes récentes de constructions d'époque romaine (temples, théâtres, villas, fermes, édifices militaires, etc.).

9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

10° Étudier les pierres gravées inédites qui se trouvent, en France, dans les musées ou les collections particulières. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. Comprendre dans ces relevés les pâtes de verre antique, qui étaient des reproductions de pierres gravées. Étendre cette recherche au moyen âge et à la renaissance.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

III. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN ÂGE.

11° Signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge ou sont encore de nos jours un objet de dé-

votion ou un lieu de pèlerinage. Indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc. Examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques.

12° Étudier les monnaies françaises inédites récemment découvertes, qui appartiennent à la période comprise entre les temps mérovingiens et le xvi^e siècle. S'attacher surtout aux monnaies féodales.

13° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000.

14° Rechercher les documents concernant les ateliers monétaires de province, leur fonctionnement, leur organisation; recueillir les souvenirs archéologiques relatifs aux hôtels où ils étaient installés.

15° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits; s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux

employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

16° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de ce genre de dessins et de plans.

17° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

18° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influèrent sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

19° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'État, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un « intérêt national » au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en

ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants, font disparaître ou dénaturer les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province de se faire les défenseurs de ces richesses, d'en dresser la liste, d'en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

IV. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE ET HÉBRAÏQUE.

20° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

21° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans nos colonies, en particulier en Algérie et en Tunisie.

SÉANCE DU 8 JUIN 1896.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle en quelques mots la perte que le Comité vient de faire en la personne de M. de La Blanchère.

M. Héron de Villefosse, président de la Commission de l'Afrique du Nord, lit à ce propos la notice nécrologique suivante :

« Messieurs,

« La nouvelle de la mort de René de La Blanchère nous a surpris comme un coup de foudre; elle nous a tous profondément émus et attristés. Au nom de la Commission de l'Afrique du Nord, dont il était un des membres les plus actifs, au nom de tous ceux qui s'intéressent aux études africaines, je tiens à lui adresser une parole d'adieu.

« En sortant de l'École normale, René de La Blanchère fut envoyé à Rome. Les années passées à notre École française d'archéologie développèrent en lui le goût des recherches pratiques : ses travaux sur Terracine, sur les marais Pontins, sur les procédés de drainage dans les campagnes latines, attirèrent l'attention de ses maîtres. Un voyage dans la province d'Oran le mit en contact avec l'Afrique. Il n'eut pas de peine à comprendre et à aimer ce pays, où les Romains avaient laissé des marques encore si vivantes de leur grandeur et de leur puissance. Il s'y attacha complètement; il lui consacra toutes ses forces et toute son intelligence. Après l'établissement du protectorat français en Tunisie, il eut l'honneur d'être choisi pour organiser dans la Régence le service des antiquités et des arts. Investi de ces fonctions à un âge où, d'ordinaire, on connaît rarement les soucis et les dangers de la responsabilité, il se montra à la hauteur de sa tâche et sut la remplir avec une consciencieuse activité, sans se laisser surprendre par les difficultés.

ni arrêter par les obstacles. L'inauguration solennelle du Musée du Bardo, en 1888, en apporta la meilleure preuve. Le jour de cette inauguration fut pour le jeune archéologue un jour de triomphe et de joie : un de ses maîtres les plus aimés, un de ceux qui avaient pu apprécier ses travaux avec le plus de compétence, lui apportait, au nom du gouvernement français, la croix de la Légion d'honneur.

« Depuis cette époque, il ne vécut plus que pour les antiquités africaines. Personne ne peut oublier les services qu'il a rendus. Dans les moments de calme que lui laissaient ses fonctions actives, il rédigeait les relations de ses fouilles, il composait des mémoires d'archéologie pratique dont les résultats devaient servir aux progrès de la colonisation, il entreprenait la description des musées organisés par ses soins et dont il connaissait si bien toutes les richesses. L'avenir lui souriait et s'ouvrait devant lui plein de promesses et d'espérances. Il avait le droit de compter encore sur de longs jours pour réaliser les projets qu'il avait conçus, lorsque la mort est venue le frapper d'une façon tout à fait soudaine et prématurée. À l'émotion que nous en éprouvons se joint le regret de penser que René de La Blanchère emporte avec lui le secret des nombreux travaux qu'il avait commencés.

« Une mère désolée pour qui il s'est toujours montré le plus tendre et le plus dévoué des fils, a la douleur de lui survivre. Si quelque chose peut adoucir désormais l'amertume de sa vie, ce sera la pensée que l'œuvre entreprise par son fils sera continuée comme une œuvre patriotique et nécessaire. Que cette mère infortunée reçoive l'expression de nos plus respectueuses sympathies et l'assurance du souvenir que nous consacrons à celui qui n'est plus. Le nom de René de La Blanchère restera attaché à cette grande publication des *Musées de l'Algérie* dont il fut l'inspirateur et dont il avait la direction; il restera également attaché à l'exploration scientifique de l'Afrique dont il a été un des membres les plus laborieux, les plus actifs et les plus heureux. »

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Maxe-Werly, membre non résidant du Comité, à Bar-le-Duc, envoie une notice relative aux armes de France représentées sur les portes de la ville de Bar et sur les vitraux de Saint-Pierre. — Renvoi à M. de Barthélemy.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

L'ancienne ch^âsse de Saint-Remi, œuvre d'Antoine Lespici^{er}, orf^{èvre} rémois (1643-1793), par MM. Givelet, Jadart, Demaison, membres de l'Académie de Reims.

L'église de Larchant, par M. Eugène Thoison.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à l'effet de poursuivre dans ce département l'étude des monuments mégalithiques. — Le Comité émet un avis favorable.

M. DE BARTHÉLEMY lit un autre rapport sur une communication de M. l'abbé Bonno, relative à trois monnaies gauloises en bronze trouvées dans la ville de Provins, et à une monnaie en argent découverte à Bray-sur-Seine.

« M. l'abbé Bonno, au dernier Congrès des Sociétés savantes, a apporté un inventaire descriptif des monnaies gauloises dont la présence lui a été signalée dans le département de Seine-et-Marne. C'est une très utile contribution qu'il a apportée pour faciliter le classement de ces monnaies très souvent anépigraphes. Aussi le président de la Section d'archéologie l'invita-t-il en termes pressants à continuer ses recherches et à en informer le Comité.

« Délégué à ce vœu, M. Bonno a envoyé les originaux de quatre pièces, trois en bronze, trouvées à Provins, et une en argent, provenant de Bray-sur-Seine.

« La monnaie en argent est un denier de la République romaine, frappé par L. Mucius Censorinus, qui fut triumvir monétaire vers l'an 84 avant J.-C.

« La première pièce en bronze est, comme l'a très bien deviné M. Bonno, de la série attribuée aux Véliocasses, sur le territoire desquels on la rencontre fréquemment.

« Des deux autres pièces en bronze, l'une est de Arpi, ville d'Apulie; l'autre de Paestum, ville de Lucanie. Ici je crois devoir faire une observation sur ces deux monnaies qui sont très communes.

« Je pense qu'elles n'ont été trouvées à Provins qu'accidentellement. Maintes fois j'ai constaté que l'on se procurait quelquefois sur les quais de Paris ou chez les marchands, des pièces antiques communes que l'on débitait ensuite en province comme exhumées dans une localité déterminée, afin d'exciter la convoitise des curieux.

« Je me souviens qu'en Bretagne, on me montra un lot de pièces en potin, d'empereurs romains, frappées à Alexandrie d'Égypte. Elles étaient censées trouvées au Coz Yeaudet, localité où certains savants du pays voulaient placer un port antique, et ces pièces servaient d'argument pour prouver qu'il y avait eu un commerce maritime entre Alexandrie et l'Armorique septentrionale. Or, ces pièces avaient dû être achetées à Paris, au poids. En principe, il faut se méfier, quant à la provenance, des monnaies antiques des villes grecques et latines, présentées comme trouvées dans le sol gaulois.

« M. Bonno rendra service à la science en signalant, comme il l'a encore fait cette fois, les pièces antiques dont il aura connaissance. Il serait à désirer qu'il eût beaucoup d'imitateurs. »

M. BABELON, chargé d'examiner une demande de subvention de M. Tournière-Blondeau qui a l'intention de publier un catalogue du Musée de Péronne, propose au Comité de rechercher les moyens de publier les catalogues de tous les musées archéologiques et scientifiques de province. Cette idée obtient l'assentiment du Comité, qui décide de la soumettre à l'examen de la Commission des musées. En attendant, le Comité estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande de subvention formée par M. Tournière-Blondeau.

M. COURAJOD, revenant sur une publication projetée de M. Berthelé relative à l'industrie des cloches, explique que l'auteur, se rendant aux désirs du Comité, a modifié son plan dans le sens qui lui a été indiqué et se prépare à refaire son ouvrage. Sur l'avis de plusieurs membres, il est décidé qu'on priera M. Berthelé d'envoyer un spécimen de son travail avant de le laisser s'y engager à fond.

M. GUIFFREY rend compte d'une communication de M. Maxe-Werly, correspondant du Comité à Bar-le-Duc, relative à un inventaire de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, en 1395 :

« Cet inventaire offre peu d'intérêt; les objets qu'il mentionne

sont énumérés sans description, sans aucun détail. Mais comme le texte est court, convenablement annoté par un correspondant très zélé, il y a lieu de l'insérer dans le *Bulletin*, où il n'occupera pas plus de trois ou quatre pages. La notoriété du personnage en question justifierait au besoin la mesure proposée⁽¹⁾.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société historique et archéologique de la Corrèze, à l'effet de publier une monographie détaillée de l'abbaye de Moissac, accompagnée de nombreuses planches. — Le Comité émet un avis favorable.

M. DE LASTEYRIE lit un autre rapport sur une demande formée par M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, à l'effet d'obtenir du Ministère les fonds nécessaires pour la reprise des fouilles de Martres-Tolosanes. — Le Comité estime qu'il y a lieu de laisser à l'initiative des sociétés savantes de la région le soin de reprendre ces fouilles; le Ministère ne manquera pas d'accorder une subvention, si les recherches entreprises par ces sociétés amènent quelques résultats.

M. SALOMON REINACH donne lecture du rapport suivant sur une communication de M. de Laigue, consul de France à Rotterdam :

« Notre infatigable correspondant, M. de Laigue, consul général de France à Rotterdam, nous adresse un volumineux mémoire sur les Friso-Bataves, que le département de l'Instruction publique l'a, dit-il, encouragé à rédiger, par dépêche du 10 mars 1895.

« Ce mémoire, rempli de faits intéressants et peu connus, ne se prête cependant pas à la publication. Il faudrait, pour que l'impression même partielle pût en être ordonnée, faire subir au manuscrit de M. de Laigue des modifications profondes, portant autant sur la forme que sur le fond. On peut même se demander si le Ministère de l'Instruction publique a raison d'encourager la rédaction de travaux aussi volumineux, touchant à des questions multiples, que l'auteur, même le plus consciencieux, ne pourrait pas traiter toutes avec une égale compétence et sans emprunter, plus que de raison, aux ouvrages de seconde main.

(1) Voir ci-après, p. 48, le texte de cette communication.

« Il convient donc de remercier M. de Laigue de son zèle, de lui exprimer nos regrets de ne pouvoir publier son travail, et de lui offrir, s'il ne désire pas l'éditer lui-même, de le conserver en manuscrit dans nos archives, où il pourra être utilement consulté. »

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SEANCE DU 20 JUILLET 1896.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

En l'absence de M. de Lasteyrie, qui s'est fait excuser, M. Babelon remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu et adopté.

M. le Président rappelle la perte cruelle faite par la Section depuis sa dernière séance, dans la personne de notre confrère, M. Louis Courajod. M. le Président retrace en quelques mots les services rendus au Comité par notre confrère, la part active qu'il prenait à nos travaux, et il se fait l'interprète des regrets de la Section. M. Babelon est chargé de rédiger pour le *Bulletin* du Comité une notice nécrologique sur Louis Courajod.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Eugène Thoison, de Larchant (Seine-et-Marne), adresse une note intitulé : *Une curiosité numismatique*. — Renvoi à M. Babelon.

M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité à Angers, communique un manuscrit intitulé : *Inscriptions trouvées sur les insignes épiscopaux d'Ulger, évêque d'Angers*. — Renvoi à M. Müntz.

Sont déposés sur le bureau divers ouvrages offerts au Comité par M. H. Bardy, M. l'abbé Bled, M. l'abbé Chevallier, M. le chanoine Douais, M. Le Clerc et M. J. Pilloy.

M. BABELON lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société archéologique de Touraine, à l'effet d'exécuter des fouilles sur l'emplacement du temple gallo romain de Minerve, à Izcures (Indre-et-Loire). Il conclut au rejet de cette demande de subvention. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité par le Comité.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur un mémoire de M. Maxe-Werly, intitulé : *Les armes de France sur les portes de la ville de Bar et les vitraux de Saint-Pierre*. M. de Barthélemy est invité à s'entendre avec l'auteur pour la publication de ce mémoire.

M. LONGNON lit un rapport sur un travail de M. Léon Plancouard, intitulé : *Les châteaux d'Arties en Vexin*.

Conformément à l'avis du rapporteur, le Comité estime que ce travail serait mieux à sa place dans une revue locale ou dans les mémoires d'une de nos sociétés de province que dans le *Bulletin archéologique du Comité*.

M. SALOMON REINACH lit un rapport sur un travail de M. Blanchot, instituteur du département de la Haute-Marne, intitulé : *Recherches archéologiques*. Le rapporteur émet le vœu que quelque ouvrage d'archéologie soit envoyé à M. Blanchot pour encourager son zèle et faciliter ses recherches.

M. REINACH lit un second rapport sur deux notes de M. Louis de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam; l'une est relative à une épée de bronze trouvée récemment à Onnen, commune d'Haren, dans la province de Groningue. M. Feith, directeur du musée de cette ville, a reconnu que l'épée en question était de type scandinave. M. de Laigue penche à la considérer comme celtique, mais cette attribution ne paraît pas admissible.

La seconde note a pour titre : *Contribution à l'histoire des Frisons et des Bataves*. Sur l'avis du rapporteur, la Section décide le dépôt aux archives de ces deux mémoires.

M. Edmond LE BLANT donne lecture de la note suivante relative à un vase de terre cuite trouvé dans les fouilles de Vermand et portant une inscription dont M. Pilloy, dans un travail récent, a essayé de donner une interprétation :

« En 1890, notre zélé correspondant, M. Eck, a communiqué au Comité, pour lui en soumettre l'explication, cette inscription gravée sur un petit vase de terre cuite trouvé dans les fouilles de Vermand :

DONAVIT
IOVINVS ARENARIVM⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. LX, LXVI et 428.

« Ce vase vient d'être publié à nouveau par M. Pilloy dans le troisième fascicule de son intéressant travail sur les lieux de sépulture dans l'Aisne. L'auteur y enregistre, en même temps que la sienne, les interprétations diverses dont cette légende a été l'objet⁽¹⁾. Aucune n'a satisfait ceux qui les ont proposées et, bien qu'il en soit autant de celle qui me vient à la pensée, ou me permettra de la joindre aux autres.

« Le mot ARENARIVM me semble, je le dis sous toutes réserves, pouvoir signifier ici « poudrier » et désigner un récipient fait pour contenir le sable fin que l'on verse sur l'écriture fraîche. Je confesserai tout d'abord que le mot n'existe, en ce sens, ni dans le lexique du Père De Vit, ni dans celui de Du Cange, et qu'aucune des miniatures du moyen âge représentant un écrivain à la besogne ne m'a montré un poudrier à côté du calame, de l'encrier et du canif-grattoir. Que les anciens aient, comme nous, séché leur écriture avec du sable, on n'en saurait toutefois douter. Nous en avons pour garant ce gracieux distique gravé sur une coupe de terre jaune du musée de Cherchel :

Pulveris aurati pluvia sit sparsa papyrus.
Rescribet Danae sollicitata : Veni⁽²⁾.

« Si mon interprétation peut être admise, la légende du petit vase de Vermand nous donnerait un mot inconnu aux lexicographes. »

M. LE PRÉSIDENT présente un manuscrit de M. Rousset, correspondant du Comité à Uzès; ce manuscrit est relatif à la découverte d'un four de l'époque néolithique. — Renvoi à M. Salomon Rejnach.

M. BABELON entretient la Section d'un court voyage d'excursion qu'il vient de faire dans le département de l'Eure, à Berthouville, auprès de Bernay, sur l'emplacement même du temple où eut lieu, en 1831, la découverte du fameux trésor d'argenterie dit de *Bernay*, qui est conservé au Cabinet des médailles. Après avoir rappelé que les fouilles pratiquées sur ce terrain, tant à l'époque de cette

⁽¹⁾ *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. II, p. 194-201, et pl. VIII, n° 11.

⁽²⁾ Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 77.

découverte qu'en 1861 par les soins de M. Le Métayer-Masselin, ont été insuffisantes et incomplètes, M. Babelon insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à déblayer le terrain et à pratiquer de nouvelles fouilles pour connaître, autant que cela est possible, ce qu'était le temple de Mercure doté de si riches ex-voto. La découverte récente d'un pied de vase en argent et de grands blocs architecturaux ornés de moulures permet de supposer que de nouvelles recherches ne seraient pas infructueuses. M. Babelon propose, en conséquence, de demander à M. le Ministre d'encourager les efforts de la Société archéologique de l'Eure, disposée à entreprendre ces recherches. La Section émet un vœu favorable à la proposition de M. Babelon en le chargeant toutefois personnellement de s'entendre avec la Société archéologique de l'Eure pour la direction à donner aux fouilles et pour la relation qui devra en être faite ultérieurement à la Section.

La séance est levée à 5 heures.

Pour le secrétaire,

E. BABELON,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1896.

PRÉSIDENTENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. G. Barbaud, correspondant du Comité à la Roche-sur-Yon, envoie une notice sur la démolition du château de Talmord, en 1628. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Dergny, membre de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure, envoie une note relative à diverses inscriptions gothiques recueillies dans les environs de Grandcourt (Seine-Inférieure). — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie une notice sur une sépulture à incinération du ^{III}^e siècle, et sur des sépultures mérovingiennes découvertes à Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Juillot, correspondant du Comité à Sens, envoie une note sur des inscriptions romaines découvertes en août et septembre 1896 à Saint-Maurice-en-Valais (Suisse). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Laigue, consul général de France à Rotterdam, envoie : 1° une note sur le pont romain de Zuylichem, sur le Wahal, accompagnée d'une brochure de M. W. Pleyte, intitulé : *Jets over de oude Brug te Zuylichem*; 2° des dessins représentant une figurine de bronze trouvée en Toscane; 3° copie d'une inscription romaine récemment découverte en Andalousie. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Masfrand, président de la Société des Amis des sciences et des arts de Rochechouart, envoie le procès-verbal des fouilles exécutées sur l'emplacement du théâtre gallo-romain de Chassenon, à l'aide d'une subvention accordée par M. le Ministre de l'Instruction

publique, à la demande du Comité. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Jules Pilloy, membre non résidant du Comité à Saint-Quentin, envoie une note sur une boucle avec inscription, découverte à Anguilcourt-le-Sart, canton de La Fère, et une sur une plaque de boucle avec emblème religieux. — Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité à Angers, envoie un mémoire sur les restes du roi René et d'Isabelle de Lorraine, et sur le tombeau de l'évêque Ulger, retrouvés dans la cathédrale d'Angers. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Villers, correspondant du Comité à Bayeux, envoie une note sur une découverte de monnaies françaises faites à Tour, près Bayeux. — Renvoi à M. Babelon.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Starohrvatska Prosvjeta glasilo hrvatskoga starinarskog druztva u Knine, ureduik joj Frans Radie.

Travaux anciens conservés dans quelques communautés et chapelles de Reims, par M. l'abbé Cerf.

Le cimetière barbare de Saint-Germain, commune de Saint-Front (Charente), par M. Gustave Chauvet.

Mémoire sur les marbres des Pyrénées, par M. Ch.-L. Frossard.

Le reliquaire de Saint-Victor-de-Montieramé. La bague d'Avitus et les barbaricaires, par M. J.-B. Giraud.

Les sources de l'histoire du Bas-Berry aux Archives nationales, par M. Eugène Hubert.

Les tapisseries français en Russie, par M. Veuclin.

L'ordre du jour appelle l'examen des titres des candidats à proposer à M. le Ministre de l'Instruction publique pour deux places vacantes de membre résidant de la Section d'archéologie du Comité.

Deux listes de trois noms chacune sont dressées au scrutin et seront soumises au Ministre.

Une commission composée de MM. Héron de Villefosse, Cagnat,

Salomon Reinach et des membres du bureau est chargée de préparer une liste de candidats au titre de correspondant, qui sera soumise au Comité dans sa prochaine séance :

M. BABELON rend compte d'une note de M. Thoison, intitulée : *Une curiosité numismatique*, et signalant un passage d'un manuscrit français du XVI^e siècle, conservé à la Bibliothèque nationale, dans lequel il est parlé de *testons* fabriqués sur l'ordre du prince de Condé⁽¹⁾.

M. BABELON lit un rapport sur les fouilles que la Société archéologique de l'Eure a pu entreprendre, grâce à une subvention du Ministère de l'Instruction publique, à Berthouville (Eure), sur l'emplacement du temple où fut découvert en 1830 le célèbre trésor connu sous le nom de *Trésor de Bernay*. La Société a confié la direction de ces fouilles au P. de la Croix, si expert dans ce genre de travail :

« Les fouilles sont en cours d'exécution en ce moment, et nous n'avons encore que des résultats partiels. Néanmoins, voici ce qui résulte jusqu'ici de cette intéressante exploration.

« Le P. de La Croix a déblayé les substructions de deux édifices superposés, le second ayant été construit à l'aide des débris du premier.

« Le temple le plus ancien se composait d'une grande enceinte enveloppant une aire de 4,600 mètres carrés environ.

« A l'ouest de cette enceinte s'élevaient deux temples : l'un composé de deux rectangles enchâssés l'un dans l'autre. Le rectangle intérieur (*cella*) avait près de 100 mètres carrés. Un mur le séparait en deux parties très inégales. La plus petite paraît avoir servi à cacher les prêtres qui rendaient les oracles. Le rectangle extérieur (*pronaos*) couvrait à peu près quatre ares. Il était flanqué, au nord et au sud, de deux petites chambres qu'on suppose avoir été des servitudes, et dans lesquelles, peut-être, on déposait les offrandes à Mercure, telles que le beau trésor trouvé en 1830.

« Ce premier sanctuaire était séparé d'un second par un préau de trois ares.

« Ce second temple, en forme de rectangle allongé, avait 24 mètres sur 6. Un mur séparait la *cella* du *pronaos*.

(1) Voir ci-après le texte *in extenso* du rapport de M. Babelon.

« Autour de ces édifices régnaient des galeries pavées de dalles de pierres blanches. Dans la partie Est des bâtiments, d'autres galeries, ayant pour limites les murs du péribole, étaient également pavées en pierre.

« Toutes ces constructions furent détruites, probablement vers le milieu ou dans la seconde moitié du III^e siècle.

« Plus tard, une reconstruction partielle eut lieu sur l'emplacement du premier temple; on éleva alors un nouveau temple plus petit, avec des murs moins épais; il n'y a plus trace de chambre ou couloir réservé aux oracles.

« L'autre temple fut aussi réédifié, avec une *cella* carrée, à murs extrêmement épais, et entourée du *pronaos*.

« Au nord-est de ce sanctuaire on rencontre une tourelle de 3 m.30 de diamètre intérieur; cette tourelle dont la destination est inconnue, se trouve à cheval sur le mur d'une galerie de première époque; donc, les galeries n'existaient plus. Les preuves de leur disparition sont, d'ailleurs, en dehors de celles-là, très nombreuses.

« Au sud du second temple; et chevauchant sur les constructions de première époque; on trouve deux hémicycles de seconde date: s'agit-il d'un petit théâtre, c'est ce qu'on ne saurait dire encore. En tout cas, les hémicycles coupant la galerie du péribole, ce dernier n'existait plus. Le P. de La Croix, dans les derniers jours d'octobre, poussait activement ses recherches sur ce point.

« A une distance de 150 mètres environ du temple, le P. de La Croix a découvert le puits qui desservait ces édifices; il le fait actuellement déblayer dans l'espoir d'y trouver des débris archéologiques.

« Enfin, à une centaine de mètres du temple, il existe un petit monticule rempli de débris antiques, et où des sondages ont révélé des murs d'une certaine élévation. »

La Société archéologique de l'Eure demande au Ministère une nouvelle subvention pour explorer ce monticule et achever ces intéressantes fouilles de Berthouville. Le Comité est d'avis d'accueillir favorablement cette demande.

M. Eugène MÜNZER rend compte de deux mémoires adressés au Comité par M. G. Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun.

Le premier est relatif à la petite église de Villiers-en-Bierre, si humble extérieurement, dit l'auteur, qu'elle se distingue à peine

des maisons qui l'entourent. C'est cependant un édifice de la fin du XIII^e siècle, d'un fort bon style, et qui s'honore, en outre, de posséder le tombeau de Destouches, l'auteur du *Philosophe marié* et du *Glorieux*.

La description de M. Leroy, sobre et précise, mérite à tous égards de prendre place dans le *Bulletin* ⁽¹⁾.

Le second mémoire envoyé par M. Leroy est consacré à l'étude des vitraux de l'ancienne collégiale Saint-Martin de Champeaux-en-Brie. Il s'agit de vitraux des XV^e et XVI^e siècles, qui garnissaient autrefois les cinquante-deux fenêtres de l'église et dont il ne subsiste que des fragments. Notre correspondant nous fait connaître les noms des verriers à qui l'on doit cet important ensemble. En s'aidant d'une description manuscrite, faite en 1635, et de divers travaux plus récents, il a pu reconstituer cette vitrerie telle qu'elle était autrefois. Elle comprenait des scènes des évangiles, de la Vie des saints et beaucoup de figures isolées, soit de saints, soit de donateurs.

Ce mémoire, composé avec beaucoup de soin, mérite de prendre place dans le *Bulletin* avec le plan que M. Leroy a pris soin d'y joindre ⁽²⁾.

M. MÜNTZ, chargé également de l'examen d'une note de M. l'abbé Urseau, relative aux inscriptions gravées sur les insignes épiscopaux trouvés dans le tombeau de l'évêque Ulger, à Angers, propose le renvoi de cette note à M. de Lasteyrie, déjà chargé de l'examen d'une autre communication émanant du même correspondant. — Adopté.

M. Salomon REINACU lit un rapport sur une communication de M. Rousset, correspondant du Comité à Uzès, relative à des antiquités découvertes auprès de cette ville ⁽³⁾.

M. Philippe BERGER rend compte, au nom de la Commission de l'Afrique du Nord, de la communication suivante :

M. Louis Bertrand a adressé au Comité le croquis et l'estampage d'une inscription libyque découverte au lieu dit Praxbourg, à 18 kilomètres de Philippeville.

(1) Voir ci-après, p. 116, le texte de cette communication.

(2) Voir ci-après, p. 101, le texte de cette communication.

(3) Voir ci-après, p. 121, le texte de ce rapport.

Cette inscription est gravée à la partie supérieure d'une stèle en schiste gris jaunâtre très argileux; elle est aujourd'hui au Musée de Philippeville. C'est une épitaphe composée des noms du défunt et de son père, séparés par le mot *ou* « fils de »; mais l'inscription suit le contour de la pierre, et le sens dans lequel elle doit se lire n'est pas certain à première vue. Il conviendrait d'attendre un meilleur estampage pour être fixé sur la valeur exacte des différents caractères. Nous demandons qu'en attendant, l'estampage et le croquis soient transmis à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

MM. de LASTEYRIE et MÜNTZ lisent des rapports sur des demandes de souscription.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1896.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. de Grandmaison, correspondant du Comité à Tours, envoie une notice sur Jean Papin, maître de l'œuvre de la cathédrale de Tours (1473). — Renvoi à M. Müntz.

M. le capitaine Hannezo, correspondant du Comité à Bergerac, envoie la photographie d'un fragment de monument en pierre provenant de Montauban et d'un sceau trouvé dans une liasse de parchemins à Veynes (Hautes-Alpes). — Renvoi à M. Schlumberger.

M. des Méloizes, correspondant du Comité à Bourges, adresse une note sur une œnochoé en bronze acquise par le Musée de Bourges. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Pitre de Lisle envoie un rapport sur des découvertes faites en Loire pendant l'année 1896. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, envoie une note sur une inscription latine découverte dans la sierra de Hortales. — Renvoi à M. Cagnat.

M. de Lasteyrie présente au Comité de la part de M. de Farcy, la copie d'une lettre de Charles, duc d'Anjou et de Valois, contenant engagement de divers bijoux, et une copie d'un inventaire du trésor de la cathédrale de Bayeux. — Renvoi à la Commission des inventaires.

M. Parat envoie un rapport sur des fouilles faites dans les grottes de la Cure (Yonne). — Renvoi à M. Reinach.

M. Tavoillot envoie un rapport sur la fouille d'une sépulture préhistorique aux Boutards (Seine-et-Oise). — Renvoi à M. Bertrand.

La Société archéologique de Rochechouart sollicite une subvention pour faire des fouilles à Chassenon. — Renvoi à M. Longnon.

M. Corot sollicite une subvention pour fouiller un tumulus à Minot (Côte-d'Or). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

1^b *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*;

2^o *Notice sur les anciens inventaires des archives municipales de Montpellier*, par M. Joseph Berthelé.

A propos des notes archéologiques du R. P. de la Croix sur l'église de Saint-Florent près Niort, par M. l'abbé Largeault.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture du rapport suivant :

« M. Barbaud, archiviste du département de la Vendée et correspondant du Ministère, a envoyé au Comité la copie de plusieurs documents relatifs au démantèlement du château de Talmont, en septembre 1628. Cette place appartenait alors à Henri de La Trémoille qui avait abjuré le protestantisme entre les mains du cardinal de Richelieu, pendant le siège de La Rochelle. Richelieu paraît avoir pris cette mesure officiellement pour ne pas laisser en état de défense une forteresse qui pouvait tomber au pouvoir des Anglais. On peut croire aussi que la récente abjuration du duc de Thouars n'inspirait pas au cardinal une confiance assez complète pour laisser une forteresse de cette importance aux mains du nouveau converti.

« Des trois pièces transcrites par M. Barbaud, il y en a une qui me paraît particulièrement intéressante : c'est le procès-verbal du 7 septembre 1628 constatant les travaux de démolition jugés nécessaires. Il contient, par le fait, une description complète de l'ancien château de Talmont et l'exposé des mesures prises pour le démantèlement. Ce document pourrait être publié avec la notice que M. Barbaud a placée en tête.

« Les deux autres pièces méritent simplement d'être mentionnées ici. L'une, du 27 février 1630, est la déclaration de la démolition certifiée par le comte de Brassan, lieutenant général du roi en

Poitou; l'autre, sans date, est une requête par laquelle le duc de La Trémoille demande une indemnité de 100,000 francs que le Conseil d'État fixe à 50,000 livres par un arrêt du 8 avril 1634 homologué par le Roi.»

M. BABELON donne lecture d'un rapport sur une découverte de monnaies françaises par M. G. Villers :

« A peu de distance du hameau de Fumichon, commune de Tour, près Bayeux (Calvados), au mois de juin 1896, un ouvrier travaillant à la démolition des fondations d'un vieux mur, rencontra sous sa pince un petit corps rond métallique, oxydé. L'ayant recueilli et examiné avec soin, il reconnut qu'il s'agissait d'un rouleau de monnaies fort minces, dont le possesseur, en les confiant à sa cachette, avait fait ce qu'on nomme une *cartouche*; l'étui ou l'enveloppe avait disparu. Les pièces d'argent composant ce petit lot de monnaies étaient au nombre de vingt-sept, savoir : dix-sept blancs, dits *Guénards*, de Charles VI, roi de France, et dix demi-blancs ou *demi-Guénards* du même règne. Ces monnaies sont communes dans les collections et aucun des exemplaires de la trouvaille de Fumichon ne se signale par quelque particularité digne d'être mentionnée.»

M. DE BARTHÉLEMY rend compte de la communication suivante :

« M. Maxe-Werly, correspondant du Comité, a envoyé une note dans laquelle il fait connaître des détails curieux sur des souvenirs se rattachant à l'occupation du Barrois par Louis XI, en 1482, alors qu'il voulait soutenir ses prétentions à l'héritage de Marie d'Anjou.

« Il s'agit de l'écu de France placé au-dessus des portes de la ville de Bar, et d'une statue du roi Louis XI, personnage placé sur le parvis.

« Une des portes, celle de *l'armurier*, était surmontée de cet écusson qui fut renversé en 1701, mais presque aussitôt restauré et remplacé. Ce fait donna naissance à une procédure qui est conservée dans la collection Joly de Fleury, t. 1354.

« M. Maxe-Werly a extrait de ce dossier assez considérable tout ce qui a rapport à cette instance, à la restauration de l'écusson maladroitement exécutée qui disparut seulement en 1792. C'est dans ce même dossier que notre correspondant a retrouvé la reproduction de la statue de Louis XI et la description avec dessin colorié du

vitrail principal de Saint-Pierre, contenant les blasons de France et de Lorraine.

« La note de M. Maxe-Werly mérite d'être publiée. »

M. CAGNAT rend compte d'une communication de M. de Laigue, qui complète une note précédente du même auteur sur le *Waltherburg*, ouvrage romain découvert dans l'ancien territoire des *Frisii*. Il s'agit d'une chaussée, constituée par des traverses de bois, qui fut reconnue à deux époques différentes, en 1818 et en 1892, dans des tourbières.

L'analyse de la trouvaille et des détails qui s'y rapportent est intéressante; malheureusement les dessins explicatifs sont trop sommairement exécutés pour pouvoir être reproduits. Il est fâcheux que notre zélé correspondant ne nous ait pas envoyé la photographie qui lui a servi à exécuter l'un d'entre eux.

Quant à l'assimilation faite par M. de Laigue entre cette chaussée et les *Pontes Longi* cités par Tacite (*Hist.*, IV, 53), elle est, comme toutes les tentatives de ce genre, curieuse, mais tout à fait conjecturale.

M. CHABOUILLET rend compte d'une communication de M. Dergny relative à des inscriptions recueillies aux environs de Grandcourt (Seine-Inférieure). Ces inscriptions appartenant au moyen âge, il demande qu'elles soient renvoyées à M. de Barthélemy. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait un rapport verbal sur les fouilles exécutées à Bury (Oise), par M. l'abbé Hamard, dans une nécropole romaine. Il propose l'insertion dans le *Bulletin* de la note envoyée par M. l'abbé Hamard.

M. Héron de Villefosse rend compte d'un mémoire sur *trois inscriptions romaines découvertes à Saint-Maurice-en-Valais*, par M. G. Julliot. Ce mémoire devant être imprimé dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, le rapporteur propose de déposer le manuscrit de M. Julliot aux archives.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Léon Maître relative à l'église Saint-Philbert de Grandlieu. Ce travail avait été déjà présenté au printemps dernier au Congrès des Sociétés savantes. Il donna lieu à une discussion intéressante, à la suite

de laquelle M. Maître a repris son mémoire et en a remanié les parties qui avaient soulevé le plus de critiques. En même temps il dégagait l'intérieur de l'édifice des enduits qui le dénaturaient, il en faisait exécuter un plan détaillé et de bonnes photographies, bref il réunissait tous les éléments d'une monographie qui mérite d'être publiée. Ce n'est pas que l'on puisse souscrire à toutes les appréciations de l'auteur, ni trouver justes toutes les considérations qu'il présente. Mais s'il veut bien en supprimer quelques-unes de particulièrement contestables, et ajouter quelques éclaircissements de détail qui permettront de mieux suivre ses observations, il nous aura donné une description intéressante d'un monument dont on a généralement méconnu l'importance et qui est, à n'en pas douter, un des spécimens les plus complets de l'architecture carolingienne que nous possédions dans notre pays.

M. DE LASTEYRIE rend compte également d'une communication de M. l'abbé Urseau sur les fouilles opérées dans la cathédrale d'Angers et qui ont amené la découverte des restes du roi René et d'Isabelle de Lorraine, et du tombeau de l'évêque Ulger. Dans ce dernier tombeau notamment on a recueilli la crosse de l'évêque, son calice et un anneau qui porte deux inscriptions dont le sens reste à trouver.

La première est ainsi conçue :

B. E. S. T. A. RA

La seconde, également très visible, porte la légende :

† THEBALGVTGVTTANI.

M. BABELON rappelle, à propos de cette communication, qu'on a trouvé dans le fameux trésor de Petrossa un anneau portant une inscription où se lit le mot :

GVTANI

M. Odobesco, qui a publié avec tant de soin et d'érudition ce trésor a proposé, d'accord avec divers savants allemands, de voir dans le mot GVTANI le génitif du mot *Wotan*, qui est, on le sait, le nom d'une divinité germanique. Faut-il voir quelque chose d'analogue dans l'inscription de l'anneau d'Ulger? Comment expliquer la

présence d'une inscription germanique sur la bague d'un évêque d'Angers? Il est difficile de répondre actuellement à ces questions. Mais il y a peut-être là un rapprochement à signaler à l'attention des érudits.

M. Edmond LE BLANT rend compte de deux communications de M. Pilloy relatives à des boucles de ceinturon découvertes dans le département de l'Aisne. Il en propose l'insertion dans le *Bulletin*. — Adopté.

M. Salomon REINACH rend compte d'un mémoire de M. Théophile Eck sur des découvertes faites aux environs d'Aubigny-sur-Artois (Pas-de-Calais). Dans une sépulture à incinération, on a recueilli un magnifique vase en verre, d'un type fort rare et qui paraît jusqu'à présent unique en Gaule. Une tombe de guerrier, dans une nécropole mérovingienne voisine, est remarquable par la présence d'un objet en pierre blanche, servant de chevet à l'inhumé, où M. Eck reconnaît un cadran solaire. M. Salomon Reinach demande l'insertion de ce mémoire dans le *Bulletin*.

MM. DE LASTEYRIE et MASPÉRO rendent compte de divers ouvrages pour lesquels des demandes de souscription ont été adressées au Ministère.

L'ordre du jour appelle la discussion des titres des candidats qui seront présentés à M. le Ministre de l'Instruction publique pour les distinctions honorifiques à distribuer à l'occasion du Congrès de la Sorbonne.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

RAPPORTS
ET
COMMUNICATIONS

L'ÉGLISE DE CHISSEY

(JURA),

PAR M. L'ABBÉ P. BRUNE,

Correspondant du Comité.

Dans la fertile et vaste plaine de la Loue, appelée le Val-d'Amour, entre Dôle et Salins, s'élève un modeste village de 600 habitants, dont l'origine est très ancienne. Chissey⁽¹⁾, au moyen âge, était un petit bourg clos de murailles et de fossés. Son territoire formait une prévôté domaniale des souverains de la Franche-Comté. Sa maison-forte, bâtie sur une motte artificielle entourée de fossés, était habitée par une famille prévôtale héréditaire, qui avait pris, selon la coutume, le nom du village et tenait un rang distingué dans la noblesse de la province.

Tout porte à croire que Chissey fut de très bonne heure un centre paroissial. Toutefois, on n'en trouve aucune mention certaine dans les titres avant le XII^e siècle.

L'église fut apparemment comprise dans la dotation primitive du prieuré bénédictin de Château-sur-Salins, fondé, selon l'opinion commune de nos historiens, par Rodolphe III, roi de Bourgogne, et donné par lui à saint Bernon, comme une dépendance de son monastère de Gigny⁽²⁾. Dès lors, le prieuré conventuel de Château-sur-Salins appartient à l'ordre de Cluny, en qualité de membre immédiat de Gigny. Je n'ai pas à entrer ici dans le détail de l'histoire mouvementée de ce prieuré. Il suffit de savoir que la paroisse de Chissey le suivit dans les diverses phases de son exis-

⁽¹⁾ Canton de Montharrey (Jura).

⁽²⁾ C'était la tradition de Gigny, qu'on trouve rapportée par D. Chassignet, dans son *Histoire du prieuré de Château-sur-Salins* (1707), publiée dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, année 1867, p. 32. — Cf. *Histoire de Gigny*, par Gaspard (1843), p. 426-439.

tence, jusques et y compris son incorporation au collège Saint-Jérôme, fondé à Dôle en 1496 par D. Antoine de Roche, le célèbre grand prieur de Cluny, pour servir de séminaire aux religieux de son ordre.

Chissey possédait, conjointement avec la paroisse, un prieuré rural, qui dut être fondé par les moines de Château. J'attribue également à ceux-ci la construction de l'intéressante église qui fait l'objet de cette courte notice, bien que l'exploration minutieuse des divers établissements auxquels elle a successivement appartenu ne m'ait apporté aucun renseignement positif sur ce point ⁽¹⁾.

En l'absence de documents écrits, l'examen des caractères architectoniques de l'édifice me permettra de lui assigner une date approximative.

Bien que de dimensions modestes ⁽²⁾, l'église de Chissey a été classée, en 1843, et jugée digne d'une restauration que M. Bœswilwald a dirigée avec goût et exactitude.

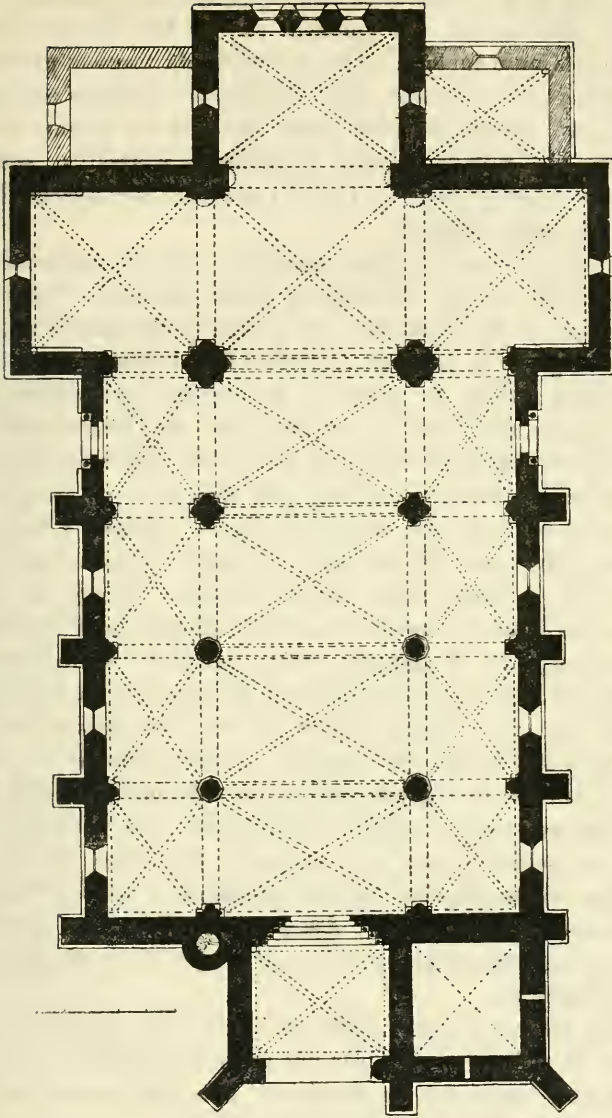
Elle est régulièrement orientée et son plan, comprenant une nef de quatre travées et deux bas côtés, rentre dans la série nombreuse des églises rurales en forme de croix latine et à sanctuaire rectangulaire. De prime abord, il semble qu'elle se fasse remarquer par une unité de style bien rare en nos régions franc-comtoises, si dévastées. Mais en l'étudiant de plus près, on y découvre, à partir de la quatrième travée, un changement de l'ordonnance primitive, qui annonce une interruption dans les travaux et autorise à croire le sanctuaire antérieur de quelques années à la nef, comme nous allons le constater.

Commençons donc notre description par la partie la plus ancienne. Le sanctuaire est un rectangle formé d'une seule travée peu élevée; son mur de fond est percé de trois fenêtres à plein cintre, sans moulures, surmontées d'une rose à quatre lobes; les côtés sont percés d'un *oculus* sous les formerets.

Le transept, plus élevé d'un mètre que le chœur, s'ouvre sur

⁽¹⁾ Les archives départementales du Jura conservent, dans le fonds de Gigny, quelques liasses concernant Château-sur-Salins; un grand nombre de documents sont en outre compris dans les fonds du collège Saint-Jérôme et du chapitre de Saint-Maurice de Salins. L'exploration minutieuse de ces fonds ne m'a rien fait découvrir d'important sur Chissey.

⁽²⁾ Longueur, 39 mètres; largeur, 15 mètres dans œuvre; hauteur, 13 mètres sous clef.



Plan de l'église de Chissey.

celui-ci par un arc brisé mouluré de deux filets et porté par des colonnes qui se terminent en cul-de-lampe, à mi-hauteur, comme

aussi celles de la croisée. Il se compose d'une travée centrale, flanquée de deux autres, qui s'ouvrent sur les bas côtés et les terminent. Les murs qui ferment les extrémités du transept présentent chacun une fenêtre romane, dont l'archivolte extérieure est brisée, et une rose quadrilobée plus petite que celle du chœur. Un arc triomphal très robuste masque la différence d'élévation entre le transept et la nef (3 mètres). C'est ici que nous allons saisir l'inter ruption du projet primitif.

La travée de la nef, la plus voisine du transept, commence par de gros piliers carrés, cantonnés de quatre colonnes à l'usage des grands arcs et des doubleaux, et de quatre colonnettes pour les croisées d'ogives. La moulure du tailloir des chapiteaux, qui forme un bandeau autour du chœur et du transept, se continue dans cette première travée sur le mur au-dessus de l'arcade; mais elle s'arrête brusquement au bout d'un mètre. Cet arrêt vient de ce que les arcades des autres travées sont plus élevées que la première, si bien que la moulure n'en atteindrait plus le sommet. A sa place, par une malheureuse réminiscence de l'époque romane, on a meublé le plat des murs d'une énorme corniche, formée de dalles plates très saillantes et soutenue par des corbeaux, la plupart ornés de personnages ou de masques grotesques (pl. I). Enfin, dernière modification : alors que précédemment les nervures des voûtes s'appuyaient sur une colonne partant du sol et se divisant en trois colonnettes à la hauteur du chapiteau, qui est remplacé ici par un anneau; dans les trois autres travées, ces colonnettes partent d'une triple base assise sur le tailloir des chapiteaux. Ces colonnettes traversent la corniche pour aller supporter les voûtes. Les arcades sont aussi moins élégantes que les premières et leurs arêtes sont simplement abattues au lieu d'être ornées d'un tore; enfin les piliers se changent en grosses colonnes rondes, avec chapiteaux et bases à huit pans.

Nous n'avons pas encore parlé des voûtes. Elles sont sur croisées d'ogives. Deux tores séparés par une gorge composent les nervures des croisées, tandis que les doubleaux, plus forts comme de coutume, sont doublés et ornés de quatre tores.

Les nervures des bas côtés portent directement sur le tailloir des piliers et, du côté du mur, sur des pilastres flanqués de trois colonnettes pour la travée supérieure, et d'une seule colonne pour les autres. Leurs arcs-doubleaux sont à angles abattus et les ogives

se composent d'un tore unique. Ajoutons, pour ne rien omettre d'essentiel, que les bases des colonnes² et colonnettes sont peu élevées, les tores aplatis et débordants; les chapiteaux à crochets bien ouverts, excepté ceux du mur de façade, qui présentent des personnages; en un mot, l'art gothique règne ici en maître, aussi bien dans les profils des moulures que dans l'ordonnance générale.

Passant à l'extérieur, nous trouvons d'abord le clocher, en saillie sur le côté droit de la façade, à son extrémité occidentale. C'est une tour carrée, munie de contreforts d'angles et percée de petits jours en meurtrières aux deux étages inférieurs⁽¹⁾. Mais le dernier étage, qu'un cordon sépare des autres, possède sur chaque face d'élégantes fenêtres géminées, à colonnettes et archivoltes composées de deux voussures en boudins, dont le point d'intersection central est surmonté d'un corbeau à tête humaine. La corniche, plate et peu saillante, offre un curieux découpage de petits arcs trilobés, dont je ne connais pas d'autre exemple dans la région. Un toit à quatre pans couvre la tour.

L'entrée est précédée d'un porche, dont la voûte porte sur quatre chapiteaux à crochets et des colonnes semblables à celles de l'intérieur; cette voûte, reprise au xv^e siècle, offre sur sa clef le monogramme du Christ.

L'ordonnance de la façade est fort simple : une porte abritée par le porche; au-dessus, une rose moulurée, sans meneaux, et une meurtrière destinée à éclairer la charpente, ainsi qu'au transept. Mais la porte mérite un instant d'attention. Elle forme dans son ébrasement quatre ressauts marqués par des colonnettes monolithes de marbre gris, avec des bases carrées très élevées, à tores aplatis et débordants. Les chapiteaux à crochets qui surmontent les colonnes sont de facture élégante; sur les plus rapprochés de la porte, les crochets sont remplacés par des personnages ou des masques humains, de même que sur les corbeaux qui soutiennent les angles inférieurs du tympan. Des têtes humaines figurent également dans les angles, entre les colonnes⁽²⁾. Au-dessus des

(1) On voit dans le clocher une chambre appelée *la chambre des fous*. Elle servait autrefois, selon la tradition recueillie par Rousset (*Dict. des communes du Jura*, t. II, p. 147), à enfermer les malheureux que la dévotion à saint Christophe faisait amener de toute la contrée, pour implorer leur guérison.

(2) Ces angles sont aigus du côté gauche et évidés en quart de rond du côté droit.

tailloirs, trois rangs de voussures émergent de bouquets de feuilles de chêne; chacune d'elles se compose d'un gros tore, séparé de deux plus petits par des gorges; une dernière voussure extérieure repose sur des masques humains. Les saillies de cette porte sont assez heureuses et donnent à l'ensemble un cachet d'élégance. Mais le tympan est sa partie la plus curieuse. Il est circonscrit par un tore à trois lobes évasés, sous lesquels se voient trois personnages assez grossièrement représentés; au centre, par une anomalie dont je ne connais pas d'autre exemple, le Sauveur attaché à la colonne, les mains liées et les pieds croisés par devant; à ses côtés, les apôtres saint Pierre et saint Paul, assis et revêtus de chapes ornées; saint Pierre tient une clef de la main gauche et bénit de la droite, tandis que saint Paul élève des deux mains un livre sur sa poitrine⁽¹⁾. Entre le Christ et les apôtres sont deux croix fleurdelisées; au-dessus, le soleil et la lune, comme dans la scène du crucifiement; les autres vides sont remplis par une feuille de chêne et de petits quintefeilles. Il est à remarquer que, le patron de l'église étant saint Christophe, la présence des deux apôtres sur le tympan ne peut s'expliquer que par les relations de notre église avec l'ordre de Cluny, dont on sait la dévotion envers le prince des apôtres; c'est là une des raisons pour lesquelles j'attribue l'érection du monument aux moines du prieuré de Château-sur-Salins.

A l'angle gauche de la façade, une petite tourelle renferme un escalier donnant accès aux combles. Les fenêtres de la nef sont en tiers-point et ornées d'une archivolt. De chaque côté de l'église, trois contreforts, à demi engagés dans le mur des collatéraux, buttent la poussée des voûtes au moyen d'un arc en quart de cercle. A la partie supérieure des collatéraux, il y a une porte en plein cintre, ornée en dehors de deux colonnettes de marbre gris et d'une archivolt à boudin.

Les bras du transept et le sanctuaire forment des édicules séparés de la nef par leur toiture moins élevée. L'élégante corniche découpée du clocher en fait le tour, ainsi que des nefs, à l'except-

⁽¹⁾ Et non saint Jean, comme on l'a cru à Chissey. Cette erreur a été consacrée par un ancien curé qui, dans les vitraux du chœur, a fait placer saint Jean à côté de saint Pierre. Quelques notions d'archéologie religieuse auraient fait éviter ce contresens.

tion des rampants des pignons. Les fenêtres de cette partie plus ancienne sont romanes, mais leurs archivoltes tirent au tiers-point⁽¹⁾.

Tels sont les caractères généraux de l'église de Chissey. Au premier coup d'œil, il est aisé de se rendre compte qu'on ne se trouve pas en présence d'un de ces édifices transition de facture hésitante, bien que quelques détails puissent le faire croire. Au contraire, toute l'ossature est gothique : ainsi les arcs et leurs colonnes, les fenêtres, les voûtes, la forme du chœur. On ne rencontre de dissonances que dans les portes, qui suivent les traditions bourguignonnes dans le maintien persistant du plein cintre, et surtout dans cette malencontreuse corniche, qui vient gâter les heureuses proportions de la nef principale.

Il me semble donc être en droit de conclure que l'église de Chissey a été élevée non au ^{xii}^e siècle, comme on l'a cru jusqu'ici, mais au ^{xiii}^e ; et même ses caractères, surtout dans les chapiteaux et les moulures, si je les compare à ceux des monuments analogues de nos régions, me paraissent assez avancés pour m'autoriser à

⁽¹⁾ L'église de Chissey, en fait d'œuvres d'art, ne possède que deux statues : l'une, de la fin du ^{xv}^e siècle, est celle de saint Christophe, patron de l'église. La seconde, moins ancienne, car elle me paraît dater du milieu du ^{xvii}^e siècle, présente des particularités iconographiques intéressantes. C'est une jolie statue de la Vierge, en pierre tendre (hauteur : 0 m. 85) : la tête gracieusement penchée et les mains jointes, la mère de Dieu semble adorer l'Enfant-Jésus, figuré sur son sein, debout et entouré de rayons (pl. II). On connaît des vierges ouvrantes, renfermant à l'intérieur Jésus-Christ, à l'âge d'enfant ou d'homme fait, comme celle de Palau-del-Vidre, figurée dans le *Bulletin archéologique* du Comité (1893, p. 368), ou bien une série de scènes, comme celle du Musée du Louvre (^{xiii}^e siècle), publiée par les *Annales archéologiques* (t. XX, p. 181, etc.). M. Pouy a signalé deux statuettes de la Vierge portant dans son sein l'Enfant-Jésus environné de rayons. Dans la plus ancienne (^{xvi}^e siècle), qui est conservée au Musée d'Amiens, l'Enfant-Jésus est placé debout au milieu d'une petite ouverture pratiquée dans le ventre de sa mère et environnée de rayons. Dans notre statue, l'idée mystique est rendue avec une décence moins naïve. Cette statue est manifestement inspirée d'une gravure de J. de Loisy, semblable de tout point, et contenue dans un ouvrage très rare, intitulé : *Le livre des vertus de la Vierge*, par Terrier; Pin-Émagny, 1635. La statue d'Amiens paraît d'origine espagnole. Les graveurs byzantins Pierre et Jean de Loisy ont puisé les principes de leur art dans les Pays-Bas ; il est possible que les nouveaux exemples de cette représentation iconographique que nous venons de signaler aient la même origine. (Cf. *l'Iconographie chrétienne* de Didron, p. 287, note; *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 513; 1887, p. 18; 1893, p. 368.)

placer la construction de ce monument dans la seconde moitié du xiv^e siècle, plutôt que dans la première⁽¹⁾.

L'église de Chissey n'avait pas encore fait l'objet d'une description sérieuse; les particularités intéressantes qu'elle présente me feront pardonner les détails trop arides de cette courte monographie.

L'abbé P. BRUNE.

⁽¹⁾ Si l'on veut bien se reporter à ma *Notice sur l'archéologie religieuse dans le Jura* (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1893, n° 3), on verra que l'église Saint-Anatoile de Salins, voisine de Chissey, présente des caractères moins avancés que celle-ci, avec ses portes et fenêtres entièrement romanes, et sa galerie également romane, à laquelle elle doit son cachet d'élégance. Et pourtant il est incontestable que ce monument n'était pas encore commencé en 1349.

NOTE

SUR

UN BAS-RELIEF DE LA MÉSIE INFÉRIEURE,

PAR M. FRANZ CUMONT.

Le petit monument dont nous donnons ici une reproduction (pl. III) a été trouvé en 1880 par M. de Laigue, aujourd'hui consul général de France à Rotterdam, entre les mains du *cavass* de la chancellerie de Galatz. Son origine exacte est inconnue, mais il est probable, pour ne pas dire certain, qu'il a été découvert sur les bords du Danube inférieur. Peut-être est-il originaire de Troesmis, dont l'emplacement, reconnu autrefois par M. Engelhardt, est situé quelques lieues en amont de Galatz⁽¹⁾. M. Héron de Villefosse ayant attiré mon attention sur ce débris de sculpture antique, M. de Laigue, avec une obligeance à laquelle je me plais à rendre hommage, m'a non seulement donné tous les renseignements désirables sur cette pièce intéressante, mais il me l'a fait parvenir à Bruxelles, afin que je pusse la photographier et l'étudier à loisir. Je suis heureux de pouvoir le remercier de cette complaisance, trop rare chez les collectionneurs pour ne pas être signalée.

Ce fragment, ou plutôt cette réunion de trois fragments de marbre mesure 92 millimètres de haut sur 184 millimètres de long et environ 20 millimètres d'épaisseur. La pierre blanche a pris une teinte ambrée ou noirâtre, même aux cassures qui doivent être fort anciennes. Sur ce fond mat, étincellent au revers de la plaque un grand nombre de paillettes de mica dont la présence pourrait n'être pas inutile pour déterminer la provenance du marbre. Cette face postérieure, grossièrement épannelée, a été striée de rainures

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 999.

irrégulières destinées manifestement à faire adhérer plus fortement ce marbre à la paroi où il a dû être scellé.

Si l'on veut bien jeter les yeux sur la planche ci-jointe, on remarquera que le bas-relief qu'elle reproduit est divisé par des moulures plates, formant cadre, en deux tableaux superposés. La partie supérieure de la plaque a péri presque tout entière. On distingue cependant encore à droite⁽¹⁾ un homme imberbe, coiffé d'un bonnet phrygien et vêtu d'une courte tunique, qui est étendu sur le sol. La mutilation de la pierre l'a relativement épargné. Sa main droite élevée et son genou gauche replié ont cependant disparu. Au delà, dans l'angle du tableau, on remarque un sabot, proportionnellement énorme, d'un cheval qui devait fouler aux pieds ce cadavre. A l'autre extrémité de la moulure horizontale, on pourrait voir dans deux saillies parallèles qui la surmontent, les extrémités des pieds d'une table ou d'un siège, si une rainure semi-circulaire qui se creuse entre elles ne restait alors inexploitée.

Le registre inférieur est beaucoup mieux conservé, quoiqu'on ne puisse déterminer quelle était la longueur du morceau perdu. Dans le coin resté intact, un taureau et un bélier, reconnaissable à ses cornes recourbées, bondissent tous deux vers la droite. Le taureau retourne la tête comme pour regarder son compagnon visible entièrement de profil. Plus loin, deux jeunes gens s'approchent d'une sorte de table ou d'escabeau supportant un buste humain⁽²⁾. Coiffés d'un simple bonnet, vêtus d'une tunique courte et de pantalons collants, ils s'avancent l'un vers l'autre en se tendant la main droite, et portent la gauche à la tête de l'idole. Un détail de leur accoutrement facilitera peut-être l'identification de ces personnages énigmatiques : ils ont tous deux à la ceinture un glaive dont on aperçoit le fourreau près de leur cuisse droite. A côté de ces guerriers, une femme est debout : elle a le haut du corps couvert d'un péplum atteignant les hanches ; ses membres inférieurs sont cachés par une robe traînante tombant jusqu'aux pieds en trois larges plis ; ses cheveux sont assemblés en une masse assez lourde, mais on ne peut discerner une coiffure quelconque. Cette femme, sans aucun attribut, applique simplement la main droite

⁽¹⁾ J'emprunte une partie de la description qui suit à une notice manuscrite de ce monument, rédigée par M. de Laigue.

⁽²⁾ Il se pourrait cependant que ce prétendu buste fût un troisième personnage debout derrière la table, quoique rien n'indique une différence de plan.

sur sa poitrine; son bras gauche, qui se dissimule sous le péplum, est indistinct. Au près d'elle, un homme à protome de lion se tient appuyé sur la jambe gauche, la droite rejetée de côté. La tête du fauve est assez soigneusement exécutée, et offre plus de relief qu'aucune autre partie de l'œuvre. Une chlamyde, agrafée sur l'épaule droite de ce personnage leontocéphale, recouvre son bras gauche replié. Au-dessous, il porte une tunique serrée à la ceinture et coupée au-dessus du genou. Ses jambes semblent être nues. Le bras droit étendu s'appuie sur un bâton épais, très mutilé aujourd'hui; il est impossible de dire si la main gauche tenait autrefois quelque objet. Aux pieds de ce monstre, près de la cassure de la plaque, est posé un grand cratère. Au-dessus du rebord saillant et à gauche sur la panse, on remarque une saillie étrangère au galbe du vase: ce sont sans doute les restes d'un serpent, qui se glissait vers son orifice.

Cette description que nous nous sommes efforcé de rendre aussi exacte que possible, n'a pu cependant atteindre une grande précision dans le détail. En effet, non seulement ce bas-relief est fragmentaire et soudé en son milieu, mais toute la surface en est assez fruste et comme polie par les eaux. D'ailleurs la sculpture n'a certainement jamais eu aucun fini. Cette œuvre a dû être exécutée dans quelque atelier provincial, où l'on fabriquait à bon marché des ex-voto pour les fidèles de quelque temple voisin.

Aussi n'est-ce pas au point de vue artistique que ce fragment offre une valeur, mais comme un représentant nouveau d'une famille de monuments, qui presque tous ont été mis au jour comme lui dans les pays danubiens. En effet, des plaques de pierre ou de métal, toutes de médiocre grandeur, où apparaissent régulièrement un ou plus souvent deux cavaliers s'avancant au-dessus d'un personnage couché sur le sol, et accompagnés de représentations accessoires de nature et de quantité très variables, ont été trouvées en assez grand nombre dans les anciennes provinces de Mésie, de Dacie, de Pannonie, de Dalmatie et aussi en Italie⁽¹⁾. Non seulement

⁽¹⁾ Le recueil le plus complet de ces bas-reliefs est aujourd'hui celui de M. Teohari Antonescu, *Cultul Cabirilor in Dacia*. (Bucharest, 1889, avec 12 pl. lithogr.) Il faut y ajouter les monuments reproduits ou décrits par von Schneider, *Arch. Epig. Mitth. aus Oester*, XI (1887), p. 14 et s.; Hülsen, *Mitth. Arch. Inst. in Rom*, t. III (1888), p. 315; Boiončić, *Kroatische Revue*, II (1886), p. 145 et s.; Nowotny, *Wissenschaftliche Mitteilungen aus Bosnien*, t. IV (Vienne, 1896),

le groupe mutilé du registre supérieur de notre marbre roumain était évidemment une reproduction de la scène principale des tablettes dont nous parlons, mais le taureau avec le bélier⁽¹⁾, les jeunes gens à côté du trépied ou du guéridon⁽²⁾, la femme debout, la main appuyée sur sa poitrine⁽³⁾, le cratère avec le serpent⁽⁴⁾ se retrouvent sur un certain nombre d'entre elles.

Si l'on peut sans peine ranger notre bas-relief dans cette catégorie connue de sculptures, il est moins aisé d'en expliquer la signification. Ces représentations ont, en effet, provoqué les hypothèses les plus diverses sans que les archéologues soient parvenus à se mettre d'accord sur leur interprétation. Lenormant voyait dans le dieu équestre un Mén-Sabazios et rattachait le seul bronze de ce genre qui lui fût connu, aux cultes phrygiens⁽⁵⁾. Gerhard⁽⁶⁾ et après lui M. Antonescu⁽⁷⁾ ont considéré ces divinités, qui chevauchent généralement par couples affrontés, comme les Dioscures ou les Cabires. Le grand nombre de ces monuments, qui ont été trouvés en Transylvanie, a fait supposer d'autre part qu'ils étaient en relation avec les croyances des anciens Daces⁽⁸⁾. Sans vouloir discuter ici ces opinions discordantes, je me bornerai à appeler l'attention sur les rapports étroits qui unissent la figure principale

p. 296-399. Voici comment se répartissent leurs lieux d'origine : MÉSIES (Roumanie) : Antonescu, fig. 1, 2, 7, 8, 15, 16; Serbie : Antonescu, fig. 6. — DACIE, Transylvanie : Antonescu, fig. 4, 5, 19, 21, 22, 23. — PANNONES, Esclavonie : Antonescu, fig. 10; Sirmium : *ibid.*, 9; Siscia : Boionicic, n° 1; Cibalis, *ibid.*, n° 2; Bassianae, *ibid.*, n°s 3, 4; Hongrie : Antonescu, fig. 17; Carnuntum : von Schneider, n°s 3, 4; Virunum : Hülsen, p. 317, note. — DALMATIE : Glanoc : Nowotny, *l. c.* — ITALIE, Rome : Antonescu, fig. 3; Terracine : Hülsen, *l. c.* — Origine incertaine : Antonescu, fig. 11, 12, 13, 14; Hülsen, *l. c.*

(1) Antonescu, n°s 3, 7, 8.

(2) Antonescu, n°s 9, 10; Boionicic, n°s 1 et 3 : «Die mittlere Gruppe zeigt drei bekleidete Gestalten die einander zugekehrt sind, umd sich etwas vorbeugend, die Hände auf einen zwischen ihnen befindlichen, bis über ihre Knie hinaufreichenden Tisch oder Altar legen.» Cf. Nowotny, *l. c.*, p. 209.

(3) Antonescu, n° 4.

(4) Antonescu, n°s 3, 4, 6 et s.; Boionicic, n°s 1, 2 et 3; Nowotny, p. 300.

(5) Lenormant, *Revue archéologique*, 1875, I, p. 50.

(6) *Archaeologische Zeitung*, XII, 1854, p. 209 et s.

(7) Je regrette que M. Antonescu ait rédigé son ouvrage, qui témoigne de recherches fort étendues, dans une langue qui le rend incompréhensible à la plupart des archéologues.

(8) Hülsen, *l. c.* : «La loro origine locale ci accerta che il culto al quale si riferiscono, sia di origine Dacica».

de nos ex-voto avec le « cavalier thrace » si souvent reproduit par la sculpture antique dans la région des Balkans⁽¹⁾. Je ne serais pas éloigné de penser que c'est dans cette contrée, dont l'archéologie est encore si mal connue, qu'il faut chercher la patrie de ces images mystérieuses. Elles auraient alors été propagées le long des frontières de l'empire et introduites même dans sa capitale par les soldats thraces, qui servaient en grand nombre dans l'infanterie et surtout dans la cavalerie romaine.

Mais, quelle que soit leur origine, il est certain que ces bas-reliefs trahissent des influences religieuses diverses. Pas plus que les autres cultes, celui dont ils sont l'expression n'avait échappé au syncrétisme désordonné qui caractérise le paganisme impérial. Depuis longtemps, on a remarqué les analogies que certains de ces monuments présentent avec ceux des mystères de Mithra. Ainsi le groupe du serpent, du cratère et du lion qui, dans le symbolisme de ces mystères, représente la terre, l'eau et le feu, apparaît sur quatre tablettes de plomb recueillies en Pannonie⁽²⁾. Notre fragment de Galatz nous fournit une preuve nouvelle de cette action du mithriacisme sur les croyances des fidèles du dieu cavalier. Le cratère avec le serpent s'y retrouve encore, mais à côté d'eux se tient non pas un lion, mais le personnage léontocéphale qui était, pour les mystes de la divinité perse, l'emblème du Temps infini. La chlamyde et la tunique dont le monstre est ici affublé ne peuvent nous faire méconnaître son identité⁽³⁾.

Nous n'essayerons pas de donner un nom aux autres figures qui occupent ce débris de marbre. Il ne sera guère possible de déterminer leur nature tant que nous ne posséderons pas cette étude

⁽¹⁾ Toute une série de ces représentations a été publiée par M. Dobrusky dans le *Sbornik za narodni umotvorenija, nauka i kniznina*, t. XI (Sophia, 1894). La ressemblance de la figure 2, planche XIII, et de la figure 4, planche XIV, avec nos monuments, est manifeste.

⁽²⁾ Antonescu, n^{os} 9 et 10; Boionicic, n^{os} 1 et 3. Les dadophores (Antonescu, fig. 2 et 6), les bustes de Sol et de Luna, le corbeau, etc., sont probablement empruntés aussi aux monuments mithriaques. Cf. Nowotny, p. 300 et s., et mes *Monuments relatifs au culte de Mithra*, p. 526, n^o 328^{bis}.

⁽³⁾ On rencontre ailleurs un dieu cynocéphale ou criocéphale (Antonescu, n^{os} 8, 9, 10, 12, 20; Nowotny. *l. c.*), mais la tête de lion n'apparaît que sur notre bas-relief. Cf. cependant Boionicic, p. 147 : « Links steht neben einem Baume ein bekleideter Mann, anscheinend mit einem Thierkopf vielleicht ist dies Aeon, der in einzelnen Mithräen als besondere Statue gefunden wurde ».

complète de tous les monuments analogues qu'un archéologue, compétent entre tous⁽¹⁾, a promise depuis plusieurs années. Il suffira à notre ambition d'avoir pu enrichir, grâce à M. de Laigue, cette série intéressante d'un exemplaire nouveau, présentant au moins une particularité unique.

Franz CUMONT.

⁽¹⁾ M. R. von Schneider, conservateur du Musée de Vienne. — M. Nowotny (p. 298) annonce aussi un article étendu sur les monuments hongrois.

LA TOMBE D'ANTOINE DE VILLE, À DOMJULIEN (VOSGES),

PAR M. LE LIEUTENANT CH. DENIS.

La famille à laquelle appartient le personnage dont nous allons décrire la tombe tire son nom du château qu'elle possédait à Ville-sur-Illon, à 22 kilomètres à l'ouest d'Épinal.

Son origine est très ancienne et il faut remonter au XI^e siècle pour trouver la première mention la concernant. A cette époque, un Gilbert, seigneur de Ville, s'engage, par traité daté de 1097, à défendre le monastère d'Épinal contre les aventuriers qui pillaient ses terres, à condition qu'il aurait l'avouerie de Faverolles et le titre de chevalier de Saint-Gœry⁽¹⁾.

Elle tenait une des premières places parmi les familles nobles du pays, car un siècle plus tard, nous voyons Errard de Ville, gouverneur du duché de Lorraine en 1220, épouser Isabelle de Bourgogne-Montaigu, petite-fille de Hugues III, duc de Bourgogne. Dans un traité fait en 1343, avec Adhémar, évêque de Metz, le duc de Lorraine, Raoul, qualifie Jean de Ville de *cousin*.

Deux de ses membres, Philippe et Henri de Ville, occupèrent le siège épiscopal de Toul au XV^e siècle; mais le plus illustre est sans contredit Lacépède (Bernard-Germain-Étienne de la Ville, comte de), le savant continuateur des œuvres de Buffon et l'administrateur de Glück. Ses passions pour l'histoire naturelle et la musique ne l'empêchèrent point de devenir successivement colonel *in partibus* d'un régiment au service d'un prince allemand, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle du roi en 1785, président de l'Assemblée législative, membre de l'Institut, sénateur, grand

(1) L'abbaye d'Épinal fondée dans la seconde moitié du X^e siècle par Thierry de Hamelant, évêque de Metz, avait la garde des reliques de Saint-Gœry ou Saint-Goëric.

chancelier de la Légion d'honneur, ministre d'État en 1809, pair de France en 1814.

La principale seigneurie des sires de Ville était la terre de Domjulien⁽¹⁾; aussi l'église de ce dernier village fut-elle choisie par l'un d'eux comme lieu de sépulture.

La tombe de ce personnage est en calcaire jaunâtre et mesure 2 m. 35 sur 0 m. 93; elle a été enlevée de sa place primitive et sert maintenant de pavé. Le défunt est représenté couché, tête nue, les mains jointes et armé de toutes pièces; la figure est celle d'un homme jeune encore, d'une trentaine d'années au maximum.

Le trait net et fermement accusé dénote, de la part du graveur, une grande habileté⁽²⁾. Les armoiries de la famille, « d'or à la croix de gueules », occupent le tiers supérieur de la dalle; elles sont en partie effacées. L'inscription suivante, en caractères gothiques, est gravée dans l'encadrement de la tombe :

Cit · gilt · noble · hōme · anthoine · de · ville · seigneur · de ·
 dou-julien · qui · trespassat · lan · de · grace · nostre^(igneur) ·
 M · cccc · et · xxvi · le · darier · jour · du · moy · de · janvier · pries ·
 dien · pour · luy ·

L'histoire est muette sur ce seigneur, mais nous avons retrouvé aux archives de Meurthe-et-Moselle une pièce datée de mars 1423 dans laquelle il est qualifié de « baillif du Bassigny », et qui l'accrédite avec Jean d'Haussonville pour représenter le duc de Lorraine dans le règlement de différends avec les seigneurs de Commercy.

Une autre pièce, insérée dans le tome VIII des *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, nous fait connaître les noms de sa femme et de ses enfants :

« Je Mahault de Joinville, vesve de noble homme feu Anthoine de Ville, signour de Dompjullien, ou dyocèse de Toulz, faiz savoir à touz ceulx qui

⁽¹⁾ Domjulien, village du canton de Vittel et de l'arrondissement de Mirecourt.

⁽²⁾ Mon excellent camarade, M. Alfred Baujard, officier de réserve au 2^e bataillon de chasseurs, a eu l'obligeance de m'envoyer une fidèle reproduction de la tombe d'Antoine de Ville. Qu'il reçoive ici tous mes remerciements, ainsi que M. Léon Le Brun, avocat à Lunéville, qui a bien voulu me fournir, avec son obligeance habituelle, la plupart des renseignements généalogiques qui m'ont servi à composer cette notice.

ces présentes lettres voiront, que comme ledit Anthoine mon espouz, à son vivant mehu en devotion, desurant acroistre le divin service, tant pour le remède et salut de son âme comme de ses predecessours, heist par proposetz de fonder une chappelle perpetuelle en l'église parrochiaul de la dicte ville de Dompjullien, et icelle dower de rentes et revenues soffisanz à la sustantacion d'un chappellain. Et jay à son vivant eust fait faire et edifier ung autel en l'onneur du benoit saint Anthoine en ycelle eglise. Et il soit ensit que ledit Anthoine soit esté prevenu de mort et alez de vie à trespasement avant que la dicte chappelle soit fondée entièrement et que les rentes dehues y faire assignation à la sustantacion d'un chappellain, devant lequel autel ledit s^r Anthoine à son vivant par plusieurs foiz at ordonné sa sepulture, et en icellui lieu est ensevelit son corps.

Estant en ma pleine, franche et pure voluntee, ayant la mainburnie de Andreu, Alix, Ioland, Jehanne et Agnelz, mes enfanz naturelz et loyaulz, procrez dudit Anthoine mon espouz, moindres d'aige, et tant en mon nom comme ou nom et mainburnesse de mesditz enfanz, ausit par le conseil des genz et amis charnelz de my et de mesditz enfanz, en remission des pechiez de mondit mary et de my, et pour le salut de son âme et de la mienne et de sez predecesseurs et dez mienz, en ensuivant le saint et boin propos de mondit espouz, faiz, dispose, et ai donné, fondé et institué une chappelle perpetuelle audit autel du benoit saint Anthoine, ja edifiée par mondit mary en la dicte eglise parrochiaul de Dompjullien, comme dit est.

.
et ay supplié et supplie humblement et dévotement reverend peire en Dieu et signour mondit signour l'evesque de Toulz (Henri de Ville), oncle germain ⁽¹⁾ de mesdiz enfanz, que les chouses dessusdictes de son auctorité ordonnaire veulle lower, ratifier, confirmer et aggrüier, et en ycelle mettre son decrest et auctoritey ourdonnaire.

En tesmoings de veritey de toutes et singuleires chouses dessusdictes, je Mahault devant dicte, ay miz mon seel à cez presentes et priedy à mes chiers et bien amez Anthoine, sire de Ville, et Arnoul, vouez d'Espinaul, nepvous plux prochains de mesdiz enfanz, que à cez presentes veullent mettre leurs seelz avec le mien.

Lesquelles cez presentes furent faites, creantées et ourdonnées au lieu de Dompjullien l'an de grace Nostre Signour, mil quatre cent vingt cinqz, le premier jour de fevrier.
.

La chappelle dont il est question existe encore, mais elle a subi

(1) D'après cela, les deux évêques mentionnés plus haut étaient frères d'Antoine de Ville.

des modifications importantes; c'est une petite pièce contiguë au chœur. Les habitants du pays l'appellent encore la *chapelle des seigneurs*.

A première vue, on serait tenté de croire que le rédacteur de l'acte ci-dessus a commis une erreur en le datant. Il n'en est rien : en Lorraine, on avait l'habitude de faire commencer l'année, les uns à Noël, les autres à l'Annonciation, et c'est ce dernier style qui était suivi par la chancellerie lorraine⁽¹⁾. C'est donc bien le 31 janvier 1426 qu'Antoine de Ville a rendu son âme à Dieu.

Ch. DENIS.

⁽¹⁾ Ce renseignement m'a été fourni par M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle.

UNE HABITATION GAULOISE, À TRONOËN EN SAINT-JEAN-TROLIMON (FINISTÈRE).

Communication de M. Paul Du Chatellier.

En faisant les cultures d'automne, au village de Tronoën, le soc de la charrue heurta un amoncellement de pierres. Prévenu par mes fermiers, je me rendis immédiatement sur les lieux, et prenant quelques travailleurs, nous nous mîmes à fouiller le sol à l'endroit indiqué.

Bientôt nous pûmes nous rendre compte que les pierres heurtées par la charrue provenaient d'une habitation dont les soubassements étaient encore en partie en place. En suivant leurs contours, nous reconnûmes qu'elle avait intérieurement 4 m. 80 de long sur 4 mètres de large et qu'elle était orientée sensiblement Est-Ouest.

Sa construction semble avoir été celle-ci. Légèrement enfouie dans le sol, ses futurs habitants avaient d'abord élevé un soubassement en pierres, large de 0 m. 45 et haut de 0 m. 60, puis avaient terminé l'édifice avec des branchages entre-croisés sur lesquels ils avaient appliqué un enduit d'argile. Cette habitation ayant été détruite par le feu, l'argile a cuit et nous a laissé des morceaux de clayonnage, sortes de briques portant l'empreinte des branchages ayant servi à sa construction ; quelques-uns ont même conservé des parties de bois à l'intérieur.

Le foyer était au milieu de l'édifice ; deux pierres plates et le sol fortement calciné en cet endroit ne laissent place à aucun doute à ce sujet.

Lors de l'incendie de cette hutte, les décombres tombèrent à l'intérieur et recouvrirent ce que ses habitants, probablement surpris, y laissèrent après eux.

Parmi ces objets, il en est quelques-uns qui méritent qu'on s'y arrête un instant.

Près du foyer nous avons recueilli de nombreux fragments de poteries faites sans le secours du tour, quelques-unes ornées de cercles concentriques, ornementation fréquente à l'époque gauloise, et non loin de ce point, dans la direction de l'Ouest, deux pointes de lance en fer, longues l'une de 0 m. 13 et l'autre de 0 m. 15. Rien autre dans cette partie de l'habitation.

C'est dans la partie Est qu'il nous était réservé de faire la trouvaille des objets intéressants dont nous joignons la photographie à cette note (pl. IV). Ces objets, au nombre de trois, étaient malheureusement écrasés sous des pierres et par les décombres de l'incendie, aussi n'avons-nous pu en avoir que des fragments, dont nous avons reproduit les plus grands.

Le n° 1 est un fragment de casque, sa partie supérieure. Ce casque, fait d'une feuille de fer de trois quarts de millimètre d'épaisseur, avec bourrelet au bord, était recouvert d'une mince feuille de bronze décorée d'une succession de zones concentriques, richement ornées au repoussé. Le sommet est surmonté d'un bouton en fer terminé par un grain de corail.

La première zone, à partir du sommet, est décorée de cercles en relief avec un point au milieu.

La seconde zone, large de 0 m. 01, a pour ornement une série de reliefs qui ont assez l'air de représenter des casques. Au-dessous de cette zone en est une troisième identique à la première.

Enfin en vient une quatrième, large de 0 m. 015, ornée de reliefs dont la détermination m'embarrasse.

Ces quatre zones, séparées l'une de l'autre par un trait en relief, se répétaient, je crois, sur le reste de la surface du casque avec la même ornementation.

Le n° 2 représente la moitié d'une agrafe de ceinturon, large de 0 m. 074. Elle est également en fer recouvert d'une mince feuille de bronze richement décorée de boutons de corail et de cercles concentriques, formés de grènetis. Les trois grands cercles ont intérieurement des ornements ayant une extrême analogie avec ceux de la quatrième zone du casque.

Le n° 3 représente les fragments d'un objet encore en fer, de 0 m. 001 d'épaisseur, recouvert d'une mince feuille de bronze estampée. Malheureusement ici le bronze est beaucoup plus oxydé.

L'ornementation de la partie inférieure se compose de trois cercles, entourant une sorte d'étoile en relief, et d'une palmette, au-dessus de laquelle on voit une bande circulaire limitée par deux traits concentriques en relief, tracés au pointillé. Cette bande est décorée d'ornements semblables à ceux de la quatrième zone du casque (le morceau a 0 m. 053 dans sa plus grande largeur). Enfin la partie supérieure de cet objet est ornée de points en relief entourés d'un gracieux enroulement formé par une ligne de grènetis.

Quelle pouvait être la destination de cet objet, d'une forme très élégante ? A-t-il été l'ornement d'un bouclier ou celui d'une cuirasse ? Nous laissons à d'autres plus autorisés que nous le soin de décider.

Les trois objets que nous venons de décrire, d'une ornementation très habile et très décorative, nous reportent à une époque vraisemblablement très antérieure à la conquête romaine, et dont les restes se sont surtout rencontrés jusqu'ici sur les bords du Rhin, aux sources du Danube ou en Champagne; recueillis au fond de la presqu'île Armoricaïne, sur les bords de l'Océan, ils nous paraissent d'un grand intérêt.

P. DU CHATELLIER.

ÉTUDES D'ARCHITECTURE

EN PORTUGAL.

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LE STYLE MANUÉLIN,

PAR M. ÉMILE EUDE,

Architecte.

Ce que les artistes appellent *style* n'est pas toujours facile à déterminer. Il y a *le style* et *les styles*, deux choses différentes, mais qui découlent d'un même principe et qu'il faut tâcher de faire rentrer dans une même définition.

« Chaque peuple, dit fort bien M. Léon Labrousse, chaque peuple, à un moment de sa vie, suivant son idéal, a cherché la représentation d'un thème qui lui devient favori. Ce thème, à ce moment, s'est traduit d'une manière remarquable dans ses œuvres. Aussi devons-nous en rechercher le caractère et pouvons-nous conclure que :

« Le style ⁽¹⁾ est l'expression caractéristique propre au besoin d'une époque.

« Le besoin dominant d'un peuple s'est modifié avec ses idées suivant les époques et a engendré des œuvres qui, toutes, contiennent les vertus du style, mais qui sont très dissemblables entre elles. Alors on a, par extension, donné le nom de styles à ces différentes expressions caractéristiques. »

Ainsi, puisqu'il faut toujours en revenir à l'étymologie, le style, c'est le coup de burin qu'un siècle (ou qu'un règne) sait incruster dans ses œuvres. Inversement, quand on parle de certaines époques

(1) Il ne faut pas confondre le *style* avec la *mode*, qui n'est qu'une fantaisie passagère, sans liaison avec ce qui l'entoure.

sans caractère, qui n'ont pas su donner ce coup de burin, on dit qu'elles n'ont pas de style ; et cela n'est pas moins vrai dans les lettres que dans les arts, dans l'architecture en particulier.

Le Portugal, durant le règne du roi D. Manoel le Fortuné, c'est-à-dire pendant le premier quart du xvi^e siècle ⁽¹⁾, a-t-il eu réellement un style, ce que, dans la péninsule ibérique, on appelle le *style manuêlin*? Nous allons l'examiner rapidement.

D'abord, le règne glorieux de D. Manoel fut une époque ; ensuite, cette époque eut un besoin dominant ; enfin, elle a su trouver une expression caractéristique de ce besoin. Ces trois propositions répondent aux trois termes de la définition que nous avons posée.

Il suffit de rappeler que sous le règne de D. Manoel eut lieu la découverte du cap de Bonne-Espérance et de la nouvelle route des Indes orientales par des marins portugais (1498). Une richesse inouïe se répandit aussitôt chez un peuple jusque-là pauvre, sobre et guerrier. C'est alors, suivant le récit de deux ambassadeurs vénitiens, que les plus minces artisans de Lisbonne avaient un nègre pour les servir. C'est alors aussi qu'on vit dans l'architecture, ou pour mieux dire dans l'art ornemental, le plus extraordinaire mouvement, la plus étonnante efflorescence qu'on puisse imaginer, et qui se traduisit par des monuments nombreux et d'un caractère parfaitement déterminé, quoique procédant d'éléments très multiples.

Nous sommes donc en présence d'un style, justement nommé *style de Manoel*, puisqu'il commence, on peut le dire, avec ce prince et qu'il dévie après lui.

C'est un style créé par des gens (ou mieux : *pour* des gens) « pressés de jouir et prenant leur bien partout, mélangeant sans ordre le mauresque, l'italien, l'indou et le gothique flamboyant, sur une construction, une carcasse essentiellement ogivale ». (H. Nodet.) Ajoutons à ces influences diverses celle de la Renaissance française et nous aurons une idée de la variété du style manuêlin. Lisbonne fut, au xvi^e siècle, le carrefour des nations : ce fut aussi le carrefour des architectures.

Certains esprits chagrins sont partis de là pour protester contre la dénomination de *style* donnée à l'art du temps de D. Manoel. Entre autres, un Portugais, d'ailleurs doué de sens critique, chose rare dans son pays, M. Joaquim de Vasconcellos, qui m'a l'air d'un

(1) Plus exactement, de 1495 à 1521.

enragé « classique », et qui (je le crains) a dû se faire bien des ennemis parmi ses compatriotes. Vasconcellos⁽¹⁾ conclut ainsi :

« 1° Nous admettons le mot *manuélin* comme terme uniquement chronologique.

« 2° Le système de construction ne présente aucune originalité ni dans les plans, ni dans les façades, ni dans le tracé général. Il n'y a qu'un groupement plus ou moins pittoresque.

« 3° Par suite de ce vague dans la conception du projet⁽²⁾, aucun des éléments architectoniques n'accuse sa fonction. Les éléments constitutifs sont réduits au rôle d'accessoires purement décoratifs, qui simulent les éléments constructifs.

« 4° Il n'y a pas de système d'ornementation. Les motifs vont chacun pour soi, sans aucune liaison entre eux. Ce sont comme des superpositions étrangères les unes aux autres.

« 5° Ignorance complète de la figure humaine en sculpture⁽³⁾. »

Parmi ces critiques, d'ailleurs excessives, il y a du vrai. Mais, fussent-elles toutes et complètement exactes, en quoi donc empêcheraient-elles qu'il n'y eût un style manuélin? Vous pouvez dire que ce style n'est pas d'une qualité supérieure, que le goût peut-être n'est pas sa caractéristique; je vais plus loin, je dirai, surtout pour ses productions les plus frappantes pour le voyageur vulgaire, et qui datent non de D. Manoel mais de son successeur, D. João III : le manque de goût est souvent leur caractéristique. Mais je maintiens qu'il y a *style*, dans le sens absolu du mot. Le *rococo* n'est-il pas un style? Je fais ce rapprochement avec intention, quoiqu'il soit peu flatteur pour les œuvres du xvi^e siècle portugais.

J'ajoute que le style manuélin est plutôt ornemental, décoratif, sculptural, que proprement architectonique. Le sculpteur y a la plus grande part⁽⁴⁾, ne l'oublions pas. Et c'est ce qui me fait accepter

⁽¹⁾ *Arte em Portugal*, Coimbra, 1885.

⁽²⁾ Combien pourrait-on citer de monuments de la Renaissance, en tous pays, qui fussent à l'abri de la plupart de ces critiques? On sait, en ce qui regarde la pensée directrice, à quel point les architectes de la Renaissance sont inférieurs à ceux de l'époque gothique. Si cependant la Renaissance n'est pas un style? . . .

⁽³⁾ Comment appeler « ignorant de la figure humaine » le sculpteur de la chaire (*pulpito*) de l'église Santa Cruz, à Coïmbre? Nous y reviendrons tout à l'heure.

⁽⁴⁾ Comme dans beaucoup des édifices de la Renaissance, quelle que soit leur patrie.

sans trop de chagrin les lignes maussades de Vasconcellos, par lesquelles il termine sa diatribe :

« Un éclectisme acceptant le vieux et le neuf, sans critique ! Une accumulation d'éléments contradictoires ! Une vaine ostentation, parce qu'il n'y a aucun principe directeur ! . . . Le caprice du sculpteur là où devrait seulement prévaloir l'idée de l'architecte ! l'indiscipline de l'art, résultat de l'indiscipline dans nos mœurs ! . . . Effet général pittoresque ? soit ; comme celui d'une végétation parasite qui recouvre toutes les lignes essentielles, tous les profils, toutes les proportions, — véritable poussée de lierre qui s'enroule autour du tronc du chêne et finit pas l'étouffer ! »

Cette dernière phrase est charmante et spécifique à merveille, dans son fort comme dans son faible, ce que nous appelons le *style manuélín*. Les Portugais ont un proverbe qui rappelle une des périodes les plus agitées de leur histoire, l'année 1640, qui vit la chute de la domination espagnole et le relèvement de la monarchie nationale, — grâce à l'appui du cardinal de Richelieu, nous ne saurions l'oublier. Or, le dernier ministre de la *tyrannie espagnole*, ce fut un Portugais nommé Vasconcellos ; d'où le proverbe suivant : *Plus traître que Vasconcellos !* . . . Je crains bien qu'après sa publication contre le style manuélín, que les Portugais appellent non sans raison leur *style national*, M. Joaquim de Vasconcellos ne se soit souvent entendu redire le proverbe : *Plus traître que Vasconcellos !*

Donc, le style manuélín, que nous venons de définir d'une manière assez nette, d'après les attaques mêmes de l'un de ses ennemis, tient à la fois du moyen âge par la distribution architecturale des « masses », et de la Renaissance par la composition des détails de l'ornementation. Assez surchargée, quelquefois très surchargée, cette architecture, comme celle de la Renaissance espagnole, conserve dans quelques parties un parfum de l'art des Arabes, si longtemps dominateurs de ces pays. Et malgré toutes les influences diverses dont elle est la résultante, elle reste assez particulièrement accentuée pour que l'œil exercé la reconnaisse du premier coup.

Le Portugal possède un grand nombre de monuments se rapportant au style manuélín. Nous choisirons parmi ces ouvrages trois exemples qui semblent marquer les trois étapes du type, j'entends du type complètement formé : ce sont les monastères de Santa Cruz à Coïmbre, des Jerónimos à Belem, près Lisbonne, et des Chevaliers du Christ à Thomar. Ce dernier, surtout dans la

chapelle du Chapitre⁽¹⁾, présente l'expression la plus désordonnée du style : ce n'est plus du caprice, c'est évidemment du désordre.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de Batalha, parce que ce célèbre monastère est, pour sa presque totalité, très antérieur à l'époque de D. Manoel. Les trois autres monuments paraissent beaucoup plus propres à l'étude du style qui nous occupe.

Je pourrai développer quelque jour mes recherches, qui remontent déjà loin, sur les origines premières de ce style, origines pour lesquelles, à mon avis, il faut rebrousser chemin jusque sous les prédécesseurs du roi Fortuné. Quelque spontanée que nous semble l'apparition de l'architecture manuéline, cette architecture est comme toutes les choses de ce monde, elle ne peut pas dire d'elle-même : *Prolem sine matre creatam*.

A ces origines premières notre patrie pourrait bien ne pas être étrangère; mais, je le répète, ce n'est pas là ce que je veux examiner aujourd'hui. Je veux, passant rapidement en revue les trois remarquables monuments ci-dessus désignés, rechercher l'influence de notre art national français sur le style brillant qui caractérise l'époque du roi D. Manoel.

Quel est le plus ancien des deux monuments, Santa Cruz de Coïmbre ou Belem? Bien qu'il soit certain que les travaux aient commencé d'abord à Belem, en ce qui concerne le gros œuvre, nous avons tout lieu de croire que pour la partie ornementale, décorative, véritablement spécifique du style manuélin, les deux édifices sont absolument contemporains, pour la bonne raison qu'ils sont l'ouvrage des mêmes artistes.

Nous savons que le monastère de Belem, monument de la découverte des Indes, fut commencé pendant l'année 1500⁽²⁾. C'était l'accomplissement d'un vœu du roi, lors du départ de Vasco da Gama. Lorsque Vasco fut revenu, le roi voulut qu'à l'endroit même où s'était embarqué le grand *découvreur*, sur la plage des Larmes⁽³⁾, un édifice admirable s'élevât, remplaçant la petite chapelle du Tage où les marins allaient jadis prier la Vierge avant de lever l'ancre. Nous avons la date du commencement des travaux : 1500. Mais étant donné que l'église est construite sur pilotis, ce qui dut exiger des précautions d'infrastructure toutes particulières et des pertes de

(1) Elle est du règne de D. João III.

(2) Archives royales de Lisbonne (*Torre do Tombo*), caza da Coroa, arm. 26°.

(3) Praia das lagrimas.

temps considérables, il est évident que l'on fut plusieurs années avant de sortir de terre les maçonneries, et l'on ne paraît guère avoir travaillé d'une manière active aux œuvres extérieures avant l'année 1517, date à laquelle nous possédons un document précieux qui fait connaître le peu d'avancement desdites œuvres extérieures à ladite époque.

Durant ce temps, on démolissait l'ancien monastère de Santa Cruz, sépulture des premiers rois de Portugal, pour en construire un plus somptueux, et nous savons que les travaux étaient poussés avec activité vers l'année 1517, époque à laquelle D. Manoel avait appelé de l'étranger des artistes habiles, sur lesquels nous aurons à revenir⁽¹⁾.

Bien qu'il importe assez médiocrement, au point de vue du style manuelin, de savoir quel fut l'auteur du plan de Belem, puisque ce plan, tout gothique, n'a rien de particulier, nous pouvons dire que la tradition en fait honneur à Boytaca. Mais aucun document contemporain ne permet de fixer ce point. On sait seulement, d'après les savantes recherches du vicomte de Juro-menha dans les Archives royales de Lisbonne, que Boytaca fut l'un des maîtres des œuvres du monument.

En tout cas, il ne l'était plus en 1514, où nous le trouvons en Afrique, ainsi que nous l'indiquent les *Recettes et dépenses du roi à Cafim*⁽²⁾, pas plus qu'en 1517, où son nom ne figure pas sur l'*Accord des maîtres des œuvres* de Belem. Pendant longtemps on a donné ce Boytaca pour Italien⁽³⁾; mais c'est une erreur évidente. Le nom

(1) *Chronique des chanoines réguliers de saint Augustin.*

(2) Torre do Tombo, Paquet n° 11 : *Ce livre est celui des mesuroges que Butaca et Bastião Lutz écrivain allèrent faire à Arzilla, Alcaccer, Ceuta et Tanger, en 1514.* Chacun des mesurages est signé par le maître (architecte) et par l'écrivain.

(3) On sait que l'architecte italien Andrea Contucci, dit Sansovino, passa quelques années en Portugal, vers la fin du xv^e siècle, appelé par le roi D. João II. C'est peut-être ce qui fut cause qu'on prit Boytaca pour un Italien, venu dans la suite de Sansovino. Disons en passant que ce dernier ne put avoir qu'une action bien faible sur l'architecture portugaise. La façon dont en parle Vasari (*Vies des peintres, sculpteurs, etc.*, trad. Leclanché, t. VI, p. 52) ne donne pas une très grande confiance dans les assertions de l'écrivain. Aucun document connu ne fait mention du Sansovino. D. João II n'habitait pas Lisbonne, mais tantôt Setúbal, tantôt Évora. Peut-être est-ce dans cette dernière ville que l'Italien avait construit le « superbe palais flanqué de quatre tours » signalé par Vasari. « Personne ne sait de quel palais il est question », disait jadis Loureiro, directeur de l'Académie de Lisbonne (1846).

n'est pas italien; ce ne peut pas être une corruption de *Potassi*, comme le disent les deux ouvrages qui prêtent au maître une origine italienne⁽¹⁾. On sait qu'au xvii^e siècle, tout artiste, en Portugal comme en France, venait fatalement d'Italie. D'autre part, le nom de Boytaca n'est pas non plus portugais; et D. Frey Francisco de Sam Luiz, l'archéologue distingué du commencement du siècle, eût été plus prudent, après avoir écrit : « Il n'est pas certain que Boytaca fût étranger »⁽²⁾, de ne pas ajouter : « Nous le tenons pour Portugais. » Qu'on me montre un autre mot portugais, un seul, ayant cette tournure, et je prendrai condamnation. Je crois, pour mon compte, que *Boytaca* (c'est ainsi qu'il signait, malgré la diversité des orthographes données à ce nom) n'est que la forme portugaise d'un nom français : *Boitac*, analogue à Boitard, Boitel, Boiton, etc. D'ailleurs je n'attache aucune importance à la chose; car je ne crois pas que Boytaca, Français, Italien ou Portugais, ait eu grande influence sur le développement de l'art manuélin à Belem.

L'*Accord des maîtres des œuvres*⁽³⁾ de ce monument, de 1517, spécifie les portions de l'édifice attribuées « à l'entreprise » à chacun des maîtres maçons (c'était le titre modeste dont se contentaient alors les artistes les plus remarquables). Cet *Accord* prouve, je l'ai dit, combien peu les travaux étaient avancés à cette époque. Jean de Castilho est chargé d'une des parties les plus notables : il était cependant bien jeune à cette époque, car il est mort en 1581; peut-être n'est-ce pas le même Jean de Castilho que nous retrouverons à Thomar. Quoi qu'il en soit, on voit qu'à la date de 1522 il avait la construction des voûtes et colonnes de la nef de l'église⁽⁴⁾. Divers artistes aux noms portugais sont mentionnés comme entreprenant diverses chapelles, le réfectoire, la sacristie. De toutes ces parties de l'édifice, il faut répéter, avec M. Nodet : « La complication des nervures n'empêche point les voûtes de l'église de paraître trop aplaties; et les piliers semblent grêles, malgré les ornements qui les couvrent. Le cloître, si admiré par les voyageurs, montre des bases gothiques supportant des rinceaux et des feuillages Renaissance, et, sauf le réfectoire, dont l'aspect

(1) *Manuscrit de l'Abbesse*, 1630; *Chronica serafica*, 1753.

(2) *Mém. de l'Acad. de Lisbonne*, 1827.

(3) Le *Panorama* (1843) d'après les Archives royales. L'article est, je crois, du célèbre Herculano.

(4) *Corpo chron.*, partie I, pag. 28, doc. 90.

est sévère, on peut dire qu'un peu moins de fioritures n'aurait pas nui au monument.»

Reste le portail principal de l'église (pl. V), celui du transept Sud, l'œuvre la moins critiquable et la plus importante de tout le monastère, celle pour laquelle on a dû choisir le plus savant et le plus distingué des artistes présents à Lisbonne. Or, c'est là ce qui nous intéresse directement, cet artiste est maître *Nicolas le Français*⁽¹⁾. C'est lui, sans aucun doute, l'introducteur de la Renaissance française, de notre admirable Renaissance nationale en Portugal, ou, si vous voulez, le promoteur du style manuélin, qui n'apparaît pas avant lui sous sa forme pure et vraie, et qui bientôt, transformé par les artistes portugais façonnés à l'école du maître français, perdit sa pondération native pour tomber dans tous les excès de la fantaisie, de la redondance méridionale.

Ceci n'est pas une affirmation gratuite, c'est un fait appuyé sur des textes, car nous trouvons, dans le même temps, s'occupant de la seule des œuvres portugaises qu'on puisse mettre en parallèle avec le grand portail de Belem, nous trouvons le même maître Nicolas à Santa Cruz de Coïmbre, en train d'exécuter le portail de la nouvelle église (pl. VI). C'est spécialement pour les travaux de Coïmbre que D. Manoel avait fait venir de France maître Nicolas et quelques autres que nous allons nommer. Mais il est à penser qu'ayant sous la main un artiste de cette taille, le roi l'avait chargé simultanément des portails de Belem et de Santa-Cruz.

Nous empruntons ces détails à l'un des documents les plus indiscutables qui se puissent rencontrer, à la *Description de l'église et du monastère de Santa Cruz*, insérée dans la *Chronica da ordem dos conegos regrantes de Santo Agostinho*, de Coïmbre. Cette description est de l'année 1540. Elle fut traduite de l'italien, car elle avait d'abord été composée dans cette langue à l'intention du pape Paul III, par D. Francisco de Mendanha, prieur du monastère de San Vicente de Fora à Lisbonne.

Or D. Francisco vivait sous les règnes de D. Manoel et de D. João III; il avait assisté, dans le monastère même en reconstruction, à tous les travaux y pratiqués. Non seulement il avait été le contemporain des artistes étrangers ou nationaux qui les avaient conduits, mais il avait vu journellement s'élever leur œuvre. Il

⁽¹⁾ *Accord des maîtres des œuvres de Belem.*

est donc impossible d'avoir un plus irrévocable témoin. Et c'est qui nous dit, en parlant du riche portail de l'église Santa Cruz :

«Este portal fez mestre Nicolau Francez; e trabalharam n'elle os tres Francezes, tambem grandes mestres, a saber : João de Ruão, Jacques Longuim e Philippe Uduarte, que, pera esta obra e pera a das sepulturas dos primeiros reis d'este reino, mandouvir de França o senhor rey D. Manoel, de gloriosa memoria.»

(Ce portail fut fait par maître Nicolas le Français. Y travaillèrent aussi les trois Français, également habiles maîtres, à savoir : Jean de Rouen, Jacques Longuin et Philippe Odoart(?), que, pour cette œuvre et pour celle des tombeaux des anciens rois de ce royaume, avait fait venir de France le seigneur roi D. Manoel, de glorieuse mémoire.)

Il est difficile d'être plus clair. C'est bien l'art français que D. Manoel appelle en Portugal, en la personne de quatre artistes des plus distingués. L'architecture et la sculpture ornementale française font irruption à Belem en même temps qu'à Santa Cruz. La coïncidence est parfaite, et nous ne connaissons guère de questions archéologiques offrant aussi peu de place au doute. Nous verrons combien les textes sont confirmés par l'examen architectonique des œuvres.

Nicolas et ses compagnons apportent des formes nouvelles; eux-mêmes et les artistes portugais du temps les modifient suivant le génie propre de la nation, et le style manuélin est créé.

D'après le propre texte de D. Francisco de Mendanha, Nicolas était sans doute le maître des œuvres de Santa Cruz, c'est-à-dire celui qui dessina le portail. Les trois autres Français, bien qu'également architectes (comme nous dirions aujourd'hui)⁽¹⁾, doivent avoir surtout travaillé comme sculpteurs de figures ou d'ornements.

Les constructions furent menées à Santa Cruz avec une telle activité, que, dès 1521, date de la mort de D. Manoel, l'église⁽²⁾ du monastère, le cloître principal, appelé *cloître du Silence*, et la salle du Chapitre étaient déjà terminés.

Le cloître *da Manga*, d'une exécution absolument inférieure, est du temps de D. João III, 1527. Les Français n'étaient plus là⁽³⁾.

(1) Nicolas était architecte et sculpteur.

(2) Il manquait cependant encore quelques statues : voyez un peu plus loin.

(3) Je veux dire : à Coïmbre.

Notons un détail prouvant combien il est difficile de retrouver les traces de nos compatriotes à l'étranger, et combien les renseignements certains que nous avons sur eux sont des *minima*. Par les citations ci-dessus, on a vu quel rôle ont joué maître Nicolas et ses compagnons dans la construction de Santa Cruz. Qui croirait que, pendant ce temps-là même, il y eût à Coïmbre un «architecte des travaux royaux», personnage officiel, sous la main duquel devait être maître Nicolas, et qui passerait aux yeux de la postérité pour avoir tout fait à Coïmbre dans la période qui nous occupe, sans la précieuse *Description de Mendanha*?... Cet architecte officiel se nommait Jacques de Castilho; c'était, dit-on, le frère de Jean. On trouve pourtant dans les *Lettres missives*⁽¹⁾ un ordre du roi (D. João III) qui nomme M^e Nicolas : ordre de «payer à Jacques de Castilho et à maître Nicolas⁽²⁾ cent cruzades d'or pour prix des statues qui manquaient au portail de l'église du monastère de Santa Cruz de Coïmbre. Ladite somme, jointe à ce qu'ils avaient déjà reçu, devait compléter ce qu'on était convenu pour la construction dudit frontispice».

Nous pouvons penser que si Jean de Rouen, Jacques Longuin et Philippe Odoart ne sont pas mentionnés parmi les sculpteurs du grand portail de Belem, ce n'est pas une raison absolue pour qu'ils n'y aient pas travaillé.

Donc, pour résumer, l'influence française est incontestable dans le style manuélin. Mais on peut aller plus loin encore et dire : l'influence de l'école de Rouen, qu'on doit, à cette époque, confondre avec l'école de Gaillon.

L'école de Rouen jouissait dans l'art français, au xv^e siècle et durant la première moitié du xvi^e, d'une incontestable renommée, d'ailleurs parfaitement légitime. C'était l'un des centres les plus actifs de cette transformation, éminemment nationale, de l'art gothique, qu'on nomme la Renaissance française, plus belle, plus pure de style, plus originale, à coup sûr, que toutes les autres manifestations du mouvement artistique appelé Renaissance.

«Nous voyons, a dit le regretté Léon Palustre⁽³⁾, que le point de départ de la Renaissance dans la Haute-Normandie, en ce qui

(1) *Torre do Tombo*, Paq. 1 I, n° 395. Année 1524.

(2) Ce document prouve que Nicolas était sculpteur en même temps qu'architecte, fait commun à l'époque de la Renaissance.

(3) *La Renaissance en France* (1879), t. II, p. 195.

concerne les monuments religieux, se trouve à la Tour de Beurre⁽¹⁾, de Rouen. C'est là, sous l'influence des grandes constructions de Gaillon et à l'instigation du cardinal d'Amboise (Georges I^{er}), que l'architecture dévia tout à coup de ses anciennes traditions. . . Un esprit nouveau pénétra l'ornementation, qui n'est plus gothique qu'en apparence. Une fois sur cette pente, naturellement on devait aller vite; et nous voyons qu'à la façade les arabesques ont déjà fait leur apparition.»

A quoi s'appliquent les dernières lignes? A l'école normande? au style manuélien? Elles seraient également justes pour l'une et pour l'autre : il n'est pas jusqu'au mot d'*arabesques*, qui ne complète l'illusion. C'est qu'en effet les deux choses procèdent non seulement des mêmes principes, mais, bien plus! des mêmes hommes. Il est difficile qu'une identification soit plus complète.

Dans son précieux ouvrage sur les *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, Deville nous apprend que les travaux du château furent commencés en 1502 et terminés, ou peu s'en faut, en 1510. «Ce château, suivant l'expression de l'architecte Ducerceau, l'une de nos gloires, est fort bien bâti, de bonne manière et d'un riche artifice, toutefois *moderne*, sans tenir de l'antique sinon en quelques particularités qui depuis ont été faites.» A quoi Palustre ajoute⁽²⁾ : «Les architectes appelés par Georges d'Amboise s'occupaient peu des règles formulées par Vitruve, que peut-être ils ne connaissaient pas. Pour eux, l'invention était la règle, et tout tendait à trouver des combinaisons nouvelles, à obtenir des effets décoratifs aussi étrangers à l'antiquité qu'au moyen âge. Le mot de *modernes* appliqué à leurs productions est donc parfaitement exact. Ils ne sont pas encore entrés dans la période d'imitation, qui aura pour résultat de semer partout l'uniformité. La variété la plus grande règne à cette heure; et si parfois l'ornementation est un peu touffue, on pardonne à cet excès, qui n'arrive jamais à exclure la grâce et la naïveté.»

Telle est la caractéristique de l'école de Gaillon ou de la première Renaissance française. Telle est aussi celle du style manuélien de la bonne marque, du style de maître Nicolas et de Jean de Rouen.

Nous avons parcouru les Comptes de Gaillon sans y trouver, au

(1) Le projet de la tour date de 1506.

(2) *La Renaiss.*, etc., t. II, p. 272.

moins d'une manière patente, les noms de nos artistes émigrés en Portugal⁽¹⁾. Il n'en est pas de même pour les documents relatifs au tombeau du cardinal d'Amboise à Rouen, œuvre née de Gaillon, et « la plus belle architecture française », comme disait, d'une manière trop absolue sans doute, feu mon cher maître, Gabriel Davioud.

Là, nous rencontrons Jean de Rouen, avec des rapprochements de dates fort particuliers. D'après les « Comptes de la maison d'Amboise » et les registres capitulaires de Rouen, Deville a fait connaître⁽²⁾ que, bien que la première pierre du célèbre tombeau n'ait été posée officiellement qu'en l'année 1520⁽³⁾, on commença dès 1516 à travailler, dans les ateliers, à la confection des différentes parties du monument. Or, parmi les ymagiers ou sculpteurs, Jean de Rouen est cité comme ayant ébauché seulement une statue. La chose paraîtrait assez étrange, si nous ne savions la suite. En 1516, Jean ébauchait sa statue; s'il ne l'a pas achevée, c'est qu'il fut, à la même époque, enrôlé par le roi de Portugal pour les travaux de Coïmbre, où nous le trouvons en 1517.

Il semble impossible de dénier à Jean de Rouen la paternité de l'admirable chaire (*pulpito*) de Santa Cruz, œuvre de premier ordre, et que l'œil du connaisseur rapproche immédiatement du tombeau du cardinal d'Amboise. Quand nous ne saurions pas de maître Jean ce que nous en savons, le rapprochement se ferait de soi. Cette chaire, d'après les documents de la *Chronique*⁽⁴⁾, devait être terminée en 1522, ce qui concorde parfaitement, même en admettant que maître Jean ait pu d'ailleurs travailler au grand portail de Belem. Mais le plus curieux en tout ceci, c'est que, dans une frise de la chaire, se montre un monogramme qui vient changer les conjectures en quasi-certitude. Ce monogramme, assez détérioré, présente, d'après V. Barbosa⁽⁵⁾, les initiales I. R. — Barbosa fut le premier (si je ne me trompe) à signaler ce fait curieux. Je suis absolument de son avis : je tiens que les initiales sont celles

(1) Rien d'étonnant à cela. Vers le commencement du xvi^e siècle, on travaillait beaucoup à Rouen même; et s'il y eut beaucoup d'artistes de Rouen occupés à Gaillon, il y en eut certainement beaucoup dans le cas contraire.

(2) *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 80.

(3) Le premier cardinal d'Amboise était mort en 1510.

(4) *Chronica dos conegos regrantes*, etc., Coïmbre.

(5) *Monumentos*, etc., 1886.

qu'il a lues. Cette preuve, jointe à ce que Jean de Rouen, nommé le premier dans tous les documents, devait être le plus habile des sculpteurs appelés par le roi Fortuné, ne laissent, je le répète, que bien peu de place au doute. Pour moi, l'attribution est certaine.

Pour quiconque a regardé la chaire de Santa Cruz⁽¹⁾, une comparaison s'impose avec le monument de Georges d'Amboise. Je trouve la même impression dans un ouvrage allemand récent de M. Albrecht Haupt⁽²⁾, où l'auteur a le bon goût de reconnaître que la colonie d'artistes français de Coïmbre exerça l'influence la plus sensible sur l'art portugais, et que « l'on peut voir dans maître Nicolas le premier importateur des formes de la Renaissance à Belem, tandis que Castilho s'y conformait tardivement, quoique le premier parmi ses compatriotes⁽³⁾ ». Cette confirmation de nos vues, venant d'un pays où les influences françaises n'ont généralement pas grand succès, nous a paru digne d'être rapportée.

Suivant les probabilités, Nicolas « le Français », qui semble avoir eu la fonction la plus élevée parmi les artistes appelés par D. Manoel, était déjà depuis quelques années, ou du moins depuis quelque temps en Portugal, lorsque les autres y vinrent (1517), sur sa recommandation évidemment. Nous n'avons jusqu'ici découvert aucune trace de Longuin ni d'Odoart dans les documents français. Avons-nous été plus heureux pour maître Nicolas? Nous l'espérons. Mais la question a besoin d'être éclaircie; et d'ailleurs, ce mémoire étant long déjà, nous estimons qu'il est temps de penser à le terminer.

Avant d'en finir avec l'école sculpturale française de Coïmbre, fille de l'école française de Rouen et de Gaillon, nous voulons nommer encore trois artistes, nos compatriotes, que l'on rencontre dans les documents portugais. L'un est Nicolas Chatranç, sculpteur, qu'il ne faut pas, à notre avis, confondre avec l'illustre maître Nicolas, architecte et sculpteur, dont nous avons si souvent parlé dans le présent mémoire. Ce Chatranç⁽⁴⁾, artiste de grand

(1) Il en existe un moulage au musée du Trocadéro à Paris.

(2) *Die Baukunst der Renaissance*, 1895.

(3) « Wir dürfen demnach in Nicolaus wohl den ersten Importeur der Renaissanceformen in Belem erblicken, während Castilho sich denselben erst langsam anbequemte. »

(4) Voici ce que dit de lui Fr. Francisco de Sam Luiz : « Duarte Nunes de Leão,

talent, sculpta l'autel de la chapelle de la Peña, près Cintra. L'autel est non seulement signé, mais daté 1532. C'est une fort belle œuvre.

Le second artiste est Jérôme de Rouen, à qui doña Maria, fille du roi Manoel, confia la construction de l'église de Luz, près Lisbonne ⁽¹⁾.

Le troisième est Simon de Rouen, dont nous ne savons que le nom ⁽²⁾.

Tous ces artistes sont ou les compagnons ou les successeurs des Français de 1517. La série est complète : on rencontre ces noms jusque dans la seconde moitié du xvi^e siècle, alors que l'architecture manuélina était en pleine décadence.

De cette époque de décadence date la partie la plus célèbre du monastère de Thomar (pl. VII), la salle du Chapitre ⁽³⁾, dont un seul mot, nous l'avons dit, peut exprimer l'architecture, le mot « Désordre ». Dans le beau portail Sud, qui remonte au règne de D. Manoel, je reconnais le crayon de maître Nicolas et le coup de ciseau de Jean de Rouen : c'est une sorte de compromis entre le portail de Belem et celui de Santa Cruz ⁽⁴⁾. Mais dans la façade Ouest, dans cette fenêtre du chapitre qui fait tomber en pâmoison certains voyageurs, nous sommes en plein style portugais; ce n'est plus l'admirable style manuélina de la première heure, manié par des artistes d'une délicatesse exquise; c'en est une grossière contrefaçon, par des hommes de second ou de troisième ordre, chez qui la richesse est devenue fouillis, et l'originalité bizarrerie. Ce n'est plus maître Nicolas; ce n'est plus même Jean de Castilho : c'est Ayres do Quintal! Ici commence la « période d'imitation »

dans sa *Descript. du Portugal*, ch. xxiii, appelle ce Chatrancez, *grand sculpteur*. — Luiz Mendes de Vasconcellos lui attribue l'autel de la Peña, près de Cintra (*Sítio de Lisboa*, p. 209.) — Faria-e-Sousa, dans son *Europ. portugueza*, caractérise ainsi l'ouvrage : *Somptuosité merveilleuse*. — Enfin, Jorge Cardoso, l'auteur du célèbre *Agiologio*, dit que c'est Jean III qui fit faire l'ouvrage par l'insigne sculpteur maître Nicolas, Italien. » Cardoso s'est certainement trompé : les gens de son époque (xvii^e siècle) voyaient partout des artistes italiens. Mais Fr. Francisco de Sam Luiz, qui ne manquait pas de critique, restitue à Chatrancez son nom de *Nicolao Francez*.

⁽¹⁾ et ⁽²⁾ *Torre de Tombo*.

⁽³⁾ Cette salle est du temps de D. João III (1540).

⁽⁴⁾ Je croirais volontiers que ce portail est, sinon de nos Français, au moins de João de Castilho, qui fut architecte de Thomar.

dont parle Léon Palustre, et dont le résultat sera de « semer partout l'uniformité ».

Si nous avons mis en relief — nous l'espérons, du moins — non seulement l'influence française sur le style manuélín, mais mieux encore la formation de ce style par une école française, nous n'avons nullement eu l'intention de ravir aux Portugais un style qu'ils regardent avec quelque raison comme national. National? il l'est évidemment; car, bien que venant du dehors ⁽¹⁾, il caractérise de la façon la plus heureuse et la plus expressive la nation portugaise, telle qu'elle était à l'époque du roi Manoel. Et c'est là qu'il faut admirer le génie des grands artistes, français, ne l'oublions pas, qui sont les véritables pères de ce style portugais! Au lieu de transplanter simplement leur art sous un autre ciel, où (tout plaisant qu'il fût en France) il eût été malheureux et déplacé, ces hommes ont modifié leur manière suivant les mœurs et les besoins de leur patrie adoptive. Ils ont ainsi créé, par une assimilation pour ainsi dire inconsciente, un art nouveau, complet, et si bien approprié, que la terre portugaise le reconnut aussitôt pour sien et le crut né de ses entrailles; elle put s'étonner de cette frondaison étrangère, mais elle en fut charmée et l'adopta :

Miraturque novas frondes et non sua poma.

Puisque je viens de citer un poète, je veux finir sur une page en prose, mais en prose poétique, d'un maître écrivain ⁽²⁾, laquelle donne une vive impression de l'architecture manuélíne en général, et du monastère de Belem en particulier, qu'on croirait avoir sous les yeux, à la lecture de ces phrases, aussi scintillantes que le style de l'édifice :

« Je vis, dit l'auteur, un monument d'une sublimité si naïve, si originale, que toute la pensée du peuple portugais semble s'y être

⁽¹⁾ « Ce style, dit avec franchise le Portugais V. Barbosa (*Monumentos*, etc., p. ix), que beaucoup de gens chez nous regardent comme étant national, nous vint du dehors, comme tous les autres; et nous restâmes en retard, — malgré les relations que les différentes nations de l'Europe entretenaient avec Lisbonne, devenue, par la découverte de Vasco de Gama, l'entrepôt des marchandises de l'Orient : si bien que le monastère de Notre-Dame de Belem, ce monument de la victoire des Indes, ce pieux type architectural, est en réalité le dernier édifice gothique qu'on ait construit en Europe. »

⁽²⁾ *Mes vacances*, etc., 1846, par Edgar Quinet.

renfermée. . . Ce monument parle : l'âme marine du Portugal vit dans chaque pierre.

« Au bord même du Tage, sur cette plage. . . qui a vu tant d'émotions de crainte, d'espérance, de douleur, tant de départs, d'embrassements, d'adieux, et tant de retours triomphants, le roi Emmanuel a fait élever une église. L'architecture en est gothique; mais le trait de génie est d'y avoir mêlé tous les caractères de la vie de mer. Des câbles de pierre (*cordões*), qui lient les piliers gothiques les uns aux autres; de hauts mâts qui soutiennent les ogives, les rosaces, les voûtes, pendant que la voile de l'Humanité s'enfle sous l'haleine du Ciel. C'est la maison de Dieu, mais appareillée comme un vaisseau en partance. . .

« Si vous entrez dans l'intérieur du cloître, déjà les fruits et les plantes des continents nouvellement révélés, les cocos, les ananas, les pamplemousses, sont cueillis et appendus dans les bas-reliefs.

« L'esprit d'aventure, de danger, de science, de découverte, respire dans ces murailles plus que dans aucune chronique. C'est l'impression de ce sentiment indicible d'enthousiasme, où Vasco, Magellan, Jean de Castro entonnent, à genoux, le *Gloria in excelsis*, en serrant les voiles devant des terres inconnues.

« Ici, des sirènes gothiques, etc. . . Ajoutez des sphères armillaires en marbre, des astrolabes, des équerres mariées aux crucifix, des haches d'abordage, des boucliers, des échelles; partout des agrès, des nœuds de cordes roulées qui amarrent les piliers. Vous sentirez, dans le moindre détail, une église marine, la barque pavoisée du Christ, qui, au milieu des angoisses de l'homme, cingle en paix, vent arrière, sur des océans non encore visités. »

Trop de fioritures! direz-vous. Trop de fanfare et de feu d'artifice! . . . — Sans doute; mais c'est la peinture même du style manuélin.

Émile EUDE,

Membre correspondant des Antiquaires de France.

PORTE EN FER

DU MOULIN DE SÉVIGNY-WALEPPE

(ARDENNES).

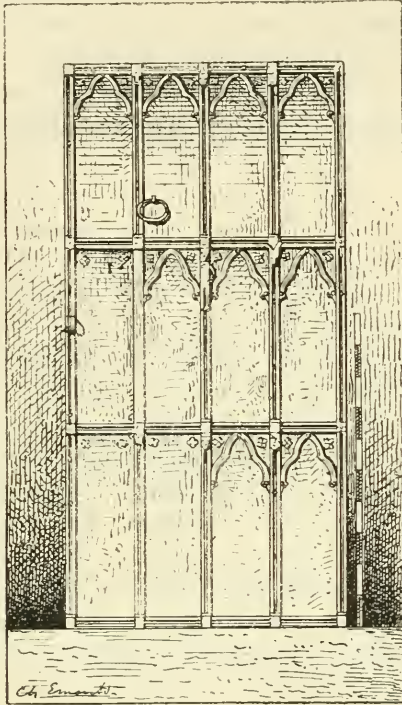
Communication de M. Jadart, correspondant du Comité à Reims.

La commune de Sévigny-Waleppe (canton de Château-Porcien, Ardennes) possède une église du moyen âge restaurée au xvii^e siècle, un château de cette dernière époque, et un ancien moulin banal (moulin à vent), construit en forme de tour de fortes dimensions et pouvant remonter au xv^e ou au xvi^e siècle. Ses épaisses murailles en craie et ses ouvertures n'ont aucune décoration architecturale. On y entre par deux portes, l'une au Nord, garnie de deux vantaux fort simples, en bois; l'autre au Sud, plus étroite et munie d'une clôture en fer très solide, remontant au moyen âge. Cette porte a pu être ajustée au moulin postérieurement à sa construction, si l'on en juge par le remplissage intérieur de la baie sur un côté. Pour découvrir tout l'ensemble de cette belle œuvre de l'époque gothique, il a fallu la sortir de l'ouverture et la dresser comme on la voit sur la gravure ci-jointe.

On ne possède aucun document sur le moulin banal dont la tradition affirme la destination, et qui ne fut aliéné des biens de l'ancienne seigneurie qu'après la Révolution. Le propriétaire actuel, M. Yverneau, ne connaît rien de plus sur l'origine de la porte qui se trouve à cet endroit de temps immémorial. Il la conserve d'ailleurs avec curiosité, et c'est à ce titre qu'elle vient d'être signalée, mais non reproduite, dans la *Revue historique ardennaise*⁽¹⁾. Elle ne court donc aucun péril de destruction, mais il est intéressant de la décrire et d'en offrir l'image en la rapprochant des

⁽¹⁾ *Revue historique ardennaise*, nov.-déc. 1895, p. 287.

trois portes en fer, d'un dessin différent, qu'a données Viollet-le-Duc⁽¹⁾. Elles offrent des figures en losange ou des garnitures en forme d'écaïlles, tandis que celle de Sévigny a une décoration d'un type architectural, avec trois arcatures superposées et des montants du même style. Ces arcatures sont trilobées, d'un dessin très correct et d'une bonne exécution ; à l'intersection des montants, on distingue des clous fleurons et des têtes saillantes de physionomies variées,



les unes coiffées, les autres nues; au milieu du panneau central, au-dessous de la poignée, se trouve une figure en pied, délicatement forgée et représentant un guerrier, dont les jambes et le corps sont intacts; le bras droit est mutilé. Quelques portions de panneaux sont aussi mutilées, et trois trilobes enlevés du côté de la serrure, qui a été refaite; mais l'aspect général est conservé

⁽¹⁾ *Dictionnaire de l'architecture française*, t. IV; *verbo* vantail. p. 352, 353 et 354.

d'une manière assez satisfaisante pour permettre de donner cette porte comme un modèle à reproduire.

Les dimensions sont moyennes (1 m. 75 de hauteur sur 0 m. 90 de largeur) et peuvent s'adapter à une porte en fer à un ou deux vantaux. La décoration est très pure de style; les lignes d'assemblage sont fines et délicates; tout révèle la main d'un habile ouvrier, peut-être d'un maître forgeron de passage dans une localité très éloignée des villes et de tout centre artistique. La porte, si elle n'appartenait pas primitivement au moulin, a pu être exécutée sur place pour l'ancien château de Sévigny ou pour l'abbaye toute voisine de La Val-Roy (ordre de Cîteaux), dont les bâtiments et même les dernières ruines ont totalement disparu depuis quelques années.

H. JADART,

Correspondant du Comité.

STATUE
DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE,
TROUVÉE À REIMS, FAUBOURG DE LAON,
ET ACQUISE PAR LE MUSÉE.

Communication de M. Jadart, correspondant du Comité à Reims.

Le Musée lapidaire de Reims vient d'acquérir à la vente de la maison Bulteau (sculpture et vitraux) un lot d'antiquités et de débris du moyen âge assez intéressants. Parmi ces objets, recueillis dans les fouilles voisines de son établissement par M. Hippolyte Bulteau, frère de M. l'abbé Bulteau, historien de la cathédrale de Chartres, on remarque principalement la statue en pied d'un personnage debout, sculpture taillée en plein relief et au ciseau, provenant sans doute d'un monument funéraire de l'époque gallo-romaine (pl. VIII).

Aucune trace d'inscription n'accompagne ce morceau complet en lui-même, trouvé en terre vers 1885, et reconstitué dans son ensemble sans lésion. Seule la main gauche du personnage a été refaite; toutes les autres parties du corps sont antiques, ainsi que le massif contre lequel il s'appuie. Le haut de la tête est mutilé; le visage est intact.

La tête est nue, le corps vêtu de la tunique; les jambes et les pieds paraissent recouverts de chausses ou de bas montants; de la main gauche, le personnage tient un bâton, dont la partie supérieure est brisée, ce qui empêche d'y reconnaître un attribut, s'il en existait un; de la main droite, il porte un objet indéterminé, de forme triangulaire, qui pourrait être un instrument de métier, un polissoir, par exemple, à l'usage des peaussiers. Lors de la découverte, on avait cru reconnaître une flûte de Pan et une houlette

dans ces deux pièces, et l'on avait qualifié le personnage de *berger*. Mais cette attribution nous paraît fautive, et nous préférons soumettre cette figure, assez caractéristique en elle-même, à l'appréciation du Comité, sans prétendre lui proposer une explication qui nous échappe.

H. JADART,
Correspondant du Comité.

FRAGMENTS DE VASES

AVEC REPRÉSENTATION DES COMBATS DU CIRQUE.

Rapport de M. Edmond Le Blant
sur une communication de M. Auguste Nicaise.

Dans une note qui nous a été adressée avec deux dessins et une photographie, notre correspondant, M. Auguste Nicaise, s'exprime ainsi :

« J'ai l'honneur de transmettre au Comité deux dessins représentant, grandeur nature, des fragments de vases en terre rouge à reliefs découverts à Reims, à la fosse Jean-Fat en 1883. Ces débris de vases, qui figurent depuis longtemps déjà dans ma collection, sont d'une couleur rouge foncé, d'une terre fine, d'un grain dur et serré. Ils sont enduits d'un vernis brillant, que leur long séjour dans le sol n'a point altéré.

« Le fragment n° 1 représente une *Tauromachie*. Sous un cordon formant une ligne chevronnée surmonté d'une ornementation en forme de lambrequins, un taureau projette en l'air deux hommes, dont les mains sont liées derrière le dos, et qui sont vêtus seulement d'un pagne soutenu par une bande d'étoffe passant sur l'épaule droite. L'une des victimes est enlevée la tête en bas; l'autre les jambes en l'air, dans la position d'une personne à demi couchée. Le taureau montre un garrot vigoureux et paraît avoir conscience de la force qu'il déploie en jonglant avec ses victimes.

« À gauche, on voit apparaître des branches revêtues de feuilles à leur extrémité.

« Le fragment n° 2 représente sous une ligne de lambrequins des combats d'hommes et d'animaux. Ces divers sujets sont séparés par compartiments ou registres, que limitent des lignes en grènetis.

« Le registre supérieur montre à gauche un lion, la queue relevée sur le dos, la crinière hérissée, se portant en avant par un mou-

vement d'une belle allure qui fait saillir les muscles de ses épaules et de son encolure.

« Dans le registre suivant, un guerrier casqué et cuirassé, placé sur un trépied entouré en son milieu d'une écharpe. Ce guerrier a la main gauche posée sur la cuisse et lève le bras droit d'un geste plein de noblesse ⁽¹⁾. Plus loin, on aperçoit le casque, le dos et la jambe droite étendue en arrière d'un gladiateur combattant.

« Le registre inférieur montre, entre deux enseignes ou guidons, deux mirmillons combattant l'un contre l'autre. Leur tête est couverte d'un casque à grillage, muni d'un haut cimier. »

A cette communication de notre correspondant, il y a lieu d'ajouter les observations suivantes :

Les monuments qui, jusqu'à cette heure, nous retracent le plus complètement l'aspect des jeux de l'amphithéâtre, les dyptiques, les mosaïques et d'autres encore n'offrent guère à nos yeux que des courses de chars, des gladiateurs combattant entre eux ou contre des bêtes féroces, des tours d'agilité exécutés au son de l'orgue. Il était encore, dans les cirques, d'autres spectacles : l'exécution des condamnés qui devaient périr devant le peuple dans quelque drame mythologique, ou seulement sous l'assaut des bêtes féroces. D'une partie de ces traits de la cruauté des temps antiques, certains bas-reliefs de terre cuite nous ont gardé le souvenir. Plusieurs, où l'on voit un fauve s'élançant sur le condamné lié au poteau de l'amphithéâtre, ont été signalés par M. Lafaye sur des tessons de vases en terre rouge trouvés en Bavière, à Tours et à Paris ⁽²⁾.

De même sorte est cet autre fragment trouvé à Reims par M. Nicaise, et dont les reliefs représentent un sujet nouveau : deux hommes garrottés que jette en l'air un taureau furieux.

Les documents relatifs à l'histoire des persécutions païennes sont, que je sache, les seuls qui parlent de ce genre de supplice, fréquemment employé sans doute pour des condamnés de toute sorte. Le plus célèbre de ces textes est la *Passion de sainte Perpétue*, qui, enlevée dans le cirque par une vache furieuse, retomba sur le dos, comme l'un des malheureux que représente le fragment de Reims : « *Jacta est, dit le texte, et concidit in lumbos* » ⁽³⁾. Autre men-

(1) Cette figure ne serait-elle point la représentation d'une statue de héros ou d'empereur romain ?

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1892, p. 99 à 106.

(3) § XX, Ruinart, *Acta sincera*, p. 101.

tion de ce supplice pour la martyre de Lyon, sainte Blandine. Dans son Histoire ecclésiastique, Eusèbe parle encore de chrétiens exposés de même aux attaques d'un taureau dont la fureur se tourna contre les païens qui l'avaient lancé ⁽¹⁾.



Une autre épave des temps anciens nous apportera peut-être l'image de ces malheureuses, les Dircées, comme les appelait saint Clément le Romain ⁽²⁾, et que, dans les représentations du cirque, on attachait par les cheveux, ainsi que la Dircé de la fable, aux cornes d'un taureau indompté ⁽³⁾.

⁽¹⁾ L. V., c. 1; et L. VIII, c. 7.

⁽²⁾ *Epist. ad Corinth.*, I, 6.

⁽³⁾ Hygin., *Fab.*, VIII.

INVENTAIRE

DRESSÉ EN 1395,

AU DÉCÈS DE YOLANDE DE FLANDRE, COMTESSE DE BAR.

Communication de M. Maxe-Werly.

Dans les *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411*⁽¹⁾, où sont consignés tant de précieux documents extraits du Trésor de nos Archives, notre regretté confrère Victor Servais donne quelques détails sur la mort de Yolande de Flandre, arrivée le 12 décembre de l'année 1395; il rapporte que cette princesse avait exprimé la volonté d'être inhumée dans l'église de Théroouanne à laquelle, entre autres legs, elle laissait, par son testament du 12 octobre 1388, toutes les pièces et ornements de sa chapelle particulière.

Or comme, depuis cette époque, Yolande avait manifesté le désir de reposer dans la collégiale de Saint-Maxe, où son premier mari, le comte Henri, avait reçu la sépulture, Robert, à la nouvelle de la mort de sa mère, s'empressa de négocier avec le chapitre de Théroouanne la translation du corps de la comtesse de Bar, en offrant une somme considérable tant pour obtenir le consentement des chanoines que pour l'abandon des objets précieux légués par Yolande à cette église.

Notre annaliste n'ayant pas fait connaître quels étaient ces objets précieux, nous croyons utile de rapporter le passage du testament de Yolande relatif au legs en question, puis de soumettre à l'attention du Comité le document suivant, demeuré inédit, que

⁽¹⁾ *On Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne de Robert, duc de Bar*, par Victor Servais. Bar-le-Duc, 1865, 2 vol. in-8°.

nous avons rencontré à la Bibliothèque nationale parmi les pièces originales du Cabinet des Titres.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE LA COMTESSE DE BAR.

. Item, donnons, laissons et devisons à ladicte église de Thérouanne nostre image d'argent de Nostre Dame, avec les sanctuaires qui y sont et les adoremens de nostre chapelle qui sont eschaquitez⁽¹⁾ en tant de pièces comme ils seront, et auxi les deux draps de parement d'autel, dossier et devancier, qui sont yndes, ouverés à anges qui tiennent noz armes, et l'estroit parement vermeil à franges et à perles à mettre sur la quarré de l'autel au devant des nappes, et auxi les meilleurs et plus déliés nappes d'autel que nous avons, que on meet aux bons jours.

Item, ordenons, laissons et devisons à la dicte église de Thérouanne les adornemens noirs de chasubles, chappes et autres vestemens ad ce appartenans, se auchuns en avons noirs au jour de nostre trespas, telz et en tant de pièces comme il seront; et se auchuns n'en avons lors, voulons et ordenons que du nostre en soient acheteis uns noirs par l'ordenance de noz exécuteurs, pour vestir et mettre quant on fera nostredit anniversaire, et avec ce une chasuble noire pour mettre et vestir ledit chapelain quant il dira chacune sepmaine les quatre messes de Requiem pour nostredictie chapellenie, comme ordené l'avons, ainsi que dessus est dit⁽²⁾.

INVENTAIRE DE LA VAISSELLE DE FEU MADAME LA COMTESSE DE BAR

M.III^e IIII^{xx} ET XV.

Inventaire fait en la présence de mons. le Duc de la vaixelle appartenant à feu Madame la contesse de Bar, que Dieux absoille, laquelle vaixelle avoit esté aportée de Flandres à Bar et fu baillée et delivrée à Mess. Jehan de Lor et Jehan de Chastillon⁽³⁾ en exécution du testament d'icelle Madame par bénéfice d'inventoire le xvii^e jour de mars l'an de grace mil iii^e iii^{xx} et xv, présents Messire Liebault de Baudrecourt et Jehan d'Aunoy chevalier, maistre Clairin, Humbelet de Burey, messire Jehan de S' Thiebault et Jehan Vinchon.

(1) Du verbe *eschaquer*, qui signifie *répartir également, distribuer* et convient parfaitement avec le sens général de la phrase.

(2) Trésor des chartes de Lorraine. *Cartulaire : Mariages et Testaments*, f^o 296 et suivants; de Smyttère : *Essai historique sur l'olande de Flandre*, etc., 1877, p. 242.

(3) Jehan de Lor, chevalier et conseiller de Yolande, Jean de Châtillon, son secrétaire; tous deux exécuteurs testamentaires.

Premièrement. Vaixelle de bouteillerie laquele avoit este rendue par Olivier Foulhier bouteillier avec les coffres et les escrinz :

xiiii pos d'argent chaacun d'un lot tous commis, et en y a deux dorez ;
vi demi los et ii tiercerons, dont l'un est sans couvecele ;
xxiiii hanaps d'argent plains qui courroient en sale ;
i godet d'argent doré et estoit pour essay ;
une bouteille d'argent à biberon et courroie.

Pesans tout au poix de Bar, à viii onces pour le marc, viii^{xx} xii mares.

Item, un godet d'or haché et une esguière d'or pesans iii mares vi onces et demi.

Vaixelle de cuisine rendue par Maillequan queux, avec les coffres et linge pour envelopper :

vi grans plas d'argent dorez ;
xii autres plas moiens dorez ;
xxviii escueles d'argent dorées ;
xii grans plas d'argent ;
xii autres moiens d'argent ;
ii escuelles grandes d'argent ;
xi escuelles mainres d'argent.

Tout pesant au poix dessus dit iii^c xxviii mars et i once.

Vaixelle de fructerie rendue par Mulior fructier avec les escrins :

ii plas d'argent esmailliez au fons pour laver ;
ii autres bassins d'argent pour laver et ii esguières ;
iiii chandelliers pour mettre flambeaux à table ;
xi petis platelés d'argent pour servir de fruict ;
Tout pesans comme dessus lvi mares iii onces.

Vaixelle de chapelle rendue par Montlivaut avecques les escrins :

Une grant croix d'argent dorée à pié ;
ii grans chandelliers d'argent ;
i grant benoitier et l'asperges d'argent ;
i ensencier d'argent ;
ii pössonneuz [burettes] d'argent pour mettre vin et yaue ;
i petit platelet d'argent pour donner à laver ;
i paix d'argent ;
i clochète d'argent,
i petit calice et la cuillier ;
ii petis chandelliers à vice d'argent ;
la pierre de l'autel bordée d'argent ;
la boîte au pain à chanter d'argent.

Pesans xli mares vii onces.

Somme toute du poix de la vaixelle d'argent dessus nommée, tant de plaine comme dorée et tant boutillerie, cusine et fructerie comme de chappelle, v° LXXVIII marcs III onces.

Somme de l'or III marcs VI onces et demi.

Ornemens de chappelle qui furent aportez en chemin avecque le corps de feue Madame, baillez aux dits messires les exécuteurs à Bar le XIX^e jour de mars, l'an M^{cc} et XV dessus dit, et rendus par ledit Montlivaut, presents Regnard de Brailly et Jacquet Henriet :

Une chasuble de veloux inde brun, sengle, à grans orfrois, tunique et dalmatique de mesme drap, sengle, à petis orfrois. parées devant et darrière, et la dalmatique par les manches, de drap d'or ;

Une chappe de mesme drap doublé de toile noire ;

II estolles et III fanons de mesme drap ;

II aubes parées de mesme drap ;

I autre aube parée parée de drap de soie noir ;

II saints de soie rouge et I de fil ;

une grande nappe d'autel à I parement inde ouvré de brodemre d'oiseaulx ;

II admis parez ;

III petites nappes d'autel ;

et une aumusse de gris fourré de menue vair ;

le petit messel à pipète et fermoirs d'argent ;

uns petis corporaux ;

et le livret des vigiles des mors ;

et I coffre de chappelle ou quel sont lesdits ornements.

Et est assavoir que quant le corps de feue madite Dame parti de messe il y avoit II draps d'or, l'un nuef qui avoit este prins en la taillerie par messire Jehan d'Aulnoy, et l'autre vieux qui estoit de la chappelle, dont le nuef fu donné à l'abbaye de Lisle en Barrois où le corps reposa XV jours, et l'autre fu donné à l'église de S^t Maxe quant le corps fu descendu, sur lequel on mit de grands draps d'or à armes que Monsieur le Duc avoit fait ordonner pour haeque.

Le XI^e jour de mars lan M^{cc} et XV, en la présence de Jehan de Chastillon, Milet de la Mothe, maistre Jehan d'Aubreville, Simonet Petitpas et Oudinet, furent prisées à Clermont en Argonne les choses cy après declairées appartenant à feue madite Dame et baillées au grant Jehan et à Jehan Vinchon pour porter à Bar.

La chambre blanche à compas d'or, aux armes de feue madite Dame, contenant XII pièces, c'est assavoir :

le ciel de soie à goutières frangées, doublé de toile noire ;

Le dossier de soie, la contrepoincte de mesme, ii elles de mesme, doublées de toile et bougueran rouge;
iii courtines blanches de drap de soie ouvré;
ii grans tappiz de laine;
ii autres petis de mesmes;
i petit tappiz nommé le drap au chapelet à x personnages;
i autre tappiz de l'histoire de Lancelot du Lac;
i autre tappiz de la royne esprouvée au Lyon;
une pièce de nuefve toile, une corde et une serpillier, pour faire une trousse.

La chambre verde contenant xvi pièces armorée des armes que dessus :
Le ciel de soye à goutières frangées, doublé de toile noire;
le dossier de mesme, la contepointe de mesme, iii elles, c'est assavoir
ii grandes et i petite, doublées de toile rouge;
iii courtines de samit vert;
iii grans tappiz de laine;
iii autres petis de mesme.

(Pièces originales du Cabinet des Titres. Bar, 183, f^o 51 et suivants.)

BIJOUX ET INTAILLES

DU MUSÉE D'AGEN.

Communication de M. Tholin, correspondant du Comité.

La collection d'objets gallo-romains du Musée d'Agen, déjà for importante, a été jusqu'à présent peu étudiée. Parmi les pièces les moins connues de ce fonds très varié, trois pierres gravées, qui ont été trouvées associées à de curieux objets de bronze, méritent, je crois, d'être signalées.

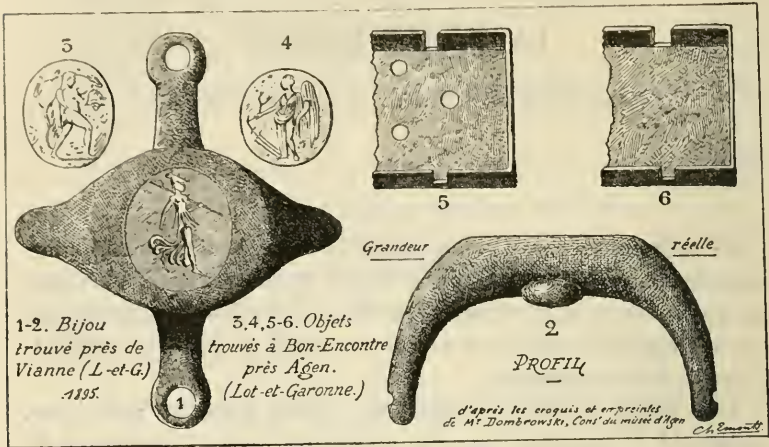
Vers 1880, M. Blaise, propriétaire à Bon-Encontre près Agen, remit à M. G. Marraud, un des secrétaires de la Commission du musée, une petite boîte en bronze trouvée par lui sur ses terres, au milieu de substructions antiques. L'oxyde avait scellé les parois de cette boîte, qui formait un seul bloc. Elle était cependant légère et, la curiosité étant éveillée sur son contenu possible, la tentation de l'ouvrir était forte. On y céda. L'opération entraîna la rupture d'une charnière, dont la tige en fer était réduite à de minces écailles. Il n'y avait pas à se repentir d'un accident inévitable : deux intailles très fines étaient tirées de cet écrin.

Les deux moitiés de l'écrin s'emboîtent exactement; leur épaisseur est celle d'un carton; on remarque, sur les deux côtés, deux trous carrés et, dans un compartiment de couverture, trois trous ronds, les uns et les autres trop petits pour qu'il fût possible non seulement d'apprécier mais même de deviner le contenu.

Les intailles, sur cornaline, ont les dimensions d'un cachet ordinaire. L'une paraît représenter Hercule, nu, portant sur l'épaule la biche du mont Ménale; la seconde, un génie de la paix ou de la concorde, dont le prototype doit se trouver sur des monnaies : le personnage, ailé, tient de la main droite une branche d'olivier et de la main gauche une corne d'abondance.

L'exécution de ces gravures est parfaite.

Tout récemment, un cultivateur apportait un bijou antique, trouvé sur ses terres, à Vianne (Lot-et-Garonne). M. Dombrowski, conservateur du Musée d'Agen, s'empressait d'acquiescer cet objet pour quelques francs.



C'est une pièce de bronze, en forme de croissant, renflée et flanquée de deux ailerons en tiges plates vers le centre, terminée par des tiges rondes. L'extrémité des quatre tiges est perforée. Une intaille est logée au centre de cette pièce, dont la patine est superbe et qui paraît être la moitié d'un bracelet. Sans doute une chaînette se rattachait aux points du croissant, et des pendeloques, aux points des croisillons. Le type, s'il est connu, doit être pour le moins peu commun.

L'intaille, sur cornaline, représente Minerve, casquée, tenant de la main droite une lance appuyée sur l'épaule; de la main gauche, la déesse retient l'extrémité de son péplum, d'une dimension inusitée, et qui, soulevé par l'effet d'une marche rapide, forme une traîne.

Je joins à cette communication des dessins de l'écrin et du bracelet, exécutés par M. Dombrowski, ainsi que des empreintes des trois intailles.

G. THOLIN.

LE MOBILIER AU MOYEN ÂGE

DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE,

PAR M. L'ABBÉ FILLET,

Correspondant du Comité, à Allex (Drome).

Les meubles et les effets mobiliers peuvent facilement être transportés d'un lieu à un autre; ils ont aussi une facilité spéciale à changer de propriétaire; ils peuvent, disait Charles Dumoulin, *unâ horâ transire per centum manus*.

De là, dans la législation, des dispositions qui ne leur sont pas communes avec les immeubles; de là, cette règle du droit qu'en fait de meubles la possession vaut titre.

Mais de là aussi la rareté et le peu d'étendue des notions qu'offrent pour l'histoire du mobilier, et surtout pour celle de l'ameublement, les documents antérieurs au XIII^e siècle. Au XIII^e siècle même, les actes capables de nous renseigner sur ce sujet sont encore d'une valeur bien médiocre. Quelques contrats de mariage et quelques testaments mentionnent en passant certains bijoux, certains vêtements et d'autres objets mobiliers; mais ces actes ne nous présentent guère plus que les autres de ces listes et séries d'effets mobiliers qui permettraient de savoir au juste le contenu des maisons à ces âges reculés.

Nous n'avons rencontré pour l'époque antérieure au XIV^e siècle aucun de ces précieux inventaires qui, pour les temps suivants, nous fournissent de si intéressants détails et nous aident si puissamment à classer, par ordre d'âge, de provenance et de pays, les objets antiques de nos musées. On comprend aisément, d'autre part, de quelle utilité cette classification et les synthèses qui en résultent, sont pour l'histoire de la vie privée de nos pères, pour leur histoire religieuse, militaire, artistique et industrielle. Par

suite, il faut regretter que ces sortes d'actes ou d'autres équivalents n'aient pas été rédigés ou que, s'ils l'ont été, on ne les ait pas conservés.

Avec le ^{xiv}^e siècle s'ouvre une ère plus heureuse à ce point de vue. Non seulement désormais les notaires rédigent les contrats de mariage, les testaments, des inventaires après décès en vue de la tutelle et des comptes à rendre, et d'autres inventaires encore, mais leurs minutes et notes, leurs protocoles, commencent à être conservés. Par suite, là où le temps, l'incurie, les rats, l'humidité ou d'autres causes destructives ne les ont pas anéantis, ces précieux documents suppléent au silence, à l'insuffisance et à la disparition des archives de famille, de commune ou de tout autre corps social.

C'est précisément ce qui est arrivé en diverses localités de notre province du Dauphiné. Au fond d'un bon nombre d'études de notaire, ou sur les étagères des archives départementales, se trouvent actuellement de vieux registres des notaires de la région. Aux archives départementales de la Drôme, le plus ancien registre de cette sorte va de l'année 1335 à l'année 1345 ⁽¹⁾. Les registres restés dans les études ne sont pas moins importants par le nombre et l'époque à laquelle ils remontent. Ainsi, il nous a été donné d'en compter et d'en parcourir, chez un notaire de Grignan (Drôme), une série très considérable dont le plus ancien commence à l'année 1337 et dont quantité d'actes contiennent d'autres actes des années précédentes, voire même du ^{xiii}^e siècle. Il n'est pas jusqu'aux feuilles de parchemin dont la plupart des registres sont couverts, qui ne contiennent parfois des actes plus anciens et d'un véritable intérêt.

Parmi les actes que nous avons recueillis dans les registres en question se trouve un nombre assez grand d'inventaires et divers contrats de mariage, testaments et autres documents utiles pour l'histoire du mobilier dans nos contrées.

L'importance de la plupart d'entre eux est trop faible pour que nous ayons pu songer à les publier intégralement.

Mais nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner les parties essentielles de ces actes, ainsi que le texte complet des plus curieux. Nous y avons joint un acte du même genre trouvé dans le *Cartulaire* de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

⁽¹⁾ Arch. départem. de la Drôme, E. 2287.

1310, 3 janvier.

[*Instrumentum dotis Amancii Barasti, de Graynhano*] ⁽¹⁾.

. . . Anno Domini m° ccc° x°, scilicet terciâ die mensis januarii, dominus Guichardus de Nantono, capellanus de Salis ⁽²⁾, et Johannes Novelli filius condam Raymundi Novelli, et Poncius filius condam Michaelis Novelli de Salis omnes, incimul et quilibet eorum. . . promiserunt bona fide et sine dolo Amancio Barasti, de Graynhano, filio condam Petri Barasti, presenti . . . et interroganti, se dictos dominum Guichardum et Johannem et Poncium Novelli facturos quod Alasia, filia condam dicti Raymundi Novelli, contraet matrimonium cum dicto Amancio ad . . . requisitionem dicti Amancii seu amicorum suorum...; et versa visse dictus Amancius Barasti promisit... quod ipse Amancius contraet dictum matrimonium cum dicta Alasia. . . ad requisitionem dicte Alasie et amicorum suorum, et dicti dominus Guichardus et Johannes et Poncius Novelli dederunt, constituerunt et accignaverunt et dare et solvere promiserunt dicto Amancio, presenti ac nomine suo et dicte Alasie, uxoris sue future, recipienti et interroganti, in dotem, nomine et ex causa dotis, cum dicta Alasia, soror dicti Johannis consanguineaque domini Guichardi et Poncii Novelli, quinquaginta libras monete currentis ad panem et vinum tempore solutionum pro uno d(enario?); item, quandam terram et quoddam pratum contiguum. Que terra et pratum predictum sunt in teratorio de Graynhano...; item, quoddam viridarium, quod est in teratorio de Salis. . .; item, quoddam ortum, quod est in dicto teratorio de Salis. . .; item, XIII oves precio c solidorum, et indumenta de panno viridi vel brunete, scilicet tunicham et mantellum cum pena cuculorum in dicto mantello, et tres lectos pannorum complectos, et unam garlandam argenti, et unum scrineum: quam quidem dotem dicti dominus Guichardus et Johannes et Poncius Novelli promiserunt solvere et reddere dicto Amancio vel ejus certo nuncio seu procuratori. . . per solutiones infrascriptas: videlicet de dictis L libris monete predictæ c solidos dicte monete facto et completo dicto matrimonio, et dictas possessiones et omnia alia supradicta et nominata ad voluntatem et requisitionem dicti Amancii, et de dicto festo Carniprivii in unum annum proximum alios c solidos dicte monete, et sic de anno in annum quolibet anno in dicto festo Carniprivii c solidos dicte monete, quousque de dictis L libris monete supradicte eidem Amancio fuerit. . . plenarie satisfactum. . . Acta

(1) Étude de M^e Misson, notaire à Grignan, orig. parch. (couvrant le reg. coté *Nostrum* des protocoles de Pierre Barast, 1380), avec traces de sceau appendu.

(2) Salles, commune du canton de Grignan.

fuerunt hec apud Faysas, in quadam tera Johannis Rupli de Salis, testibus presentibus domino Petro Laugerii capellano, Raymondo Larocha, Alsiario Bermondi, Guillelmo Bermondi, Bertrando de Castronovo domicellis de Graynhano, et me Bernardo de Graynhano juniore, notario publico nobilis viri Guiraudi Ademarii de Montilio domini Graynhani, qui... hanc cartam publicam et mandamentum publicum feci, scripei et bulla dicti nobilis bullari feci et signo meo signavi.

2

1337, 7 mai.

Extrait du testament de Bertrand Rostaing, de Grignan⁽¹⁾.

... Item, confiteor et recognosco me habuisse et recepisse de dote et pro dote Alasia predictae uxoris mee, et in meum comodum ac utilitatem convertisse et posuisse, bona que inferius describuntur ut ecce : Et primo videlicet tres saumatas et quatuor eminas anone qualis levatur de arcis, et tres saumatas cum tribus eminis ordeï; item et tringinta solidos, valente uno turone argenti duos solidos sex denarios et econverso; item et duos lodices; item, tria linteamina et unum pulvinar; item, unum cacobum; item, unum pestribin; item, unum serinium; item, unam messam; item, quandam taravellam; item, quandam rasdoqram ad radendum mastras sive mayst⁽²⁾; item quandam bachaciam⁽³⁾; item, quandam cassam de ferro (*addition* : cupratam sive) covratam⁽⁴⁾; item et unam garlandam argenti : que omnia et singula eidem uxori mee volo, jubeo et precipio reddi et restitui per heredes meos infrascriptos...

3

Vers 1340.

Extrait du testament d'un habitant de Grignan⁽⁵⁾.

... Item, confiteor et recognosco me habuisse et recepisse, de dote et pro dote et nomine et ex causa dotis Guillelme uxoris mee xx^{ti} quinque libras et viginti duas saumatas bladi, videlicet de moneta et blado contentis in instrumento dotis; item et tres cannas virid(is) cum una penna cuniculorum; item, duos lectos panorum completos; item, unum serinium

(1) Étude citée, reg. *G. Richardi*, fol. 1.

(2) Racioir pour arches à pétrir le pain.

(3) Petit réservoir; en patois dauphinois, *bachasse*.

(4) Caisse en fer couverte.

(5) Étude citée, reg. cit., fol. vi.

et unam garlandam argenti; item, unum mantellum de bruneta cum penna cuniculorum: que omnia sibi volo et precipio ac jubeo reddi et restitui per heredes meos universales infrascriptos. . .

4

1344, 13 janvier.

Nota dotium nobilis Petri de Grahano, Dalmacii ejus filii, et nobilis Morgoni, filii nobilis Artaudi de Ayguedine ⁽¹⁾.

Anno domini m° m° XLIII, videlicet xviii° die mensis januarii, fuit tractatum de matrimonio contrahendo inter nobilem Petrum de Grahano et Dalmacium ejus filium de Grahano, ex una parte, et Belinam ac Beatrissem filias nobilis Artaudi de Ayguedine, ex altera, ac etiam inter nobilem Morgonum, filium dicti nobilis Artaudi, et Barastam filiam dicti nobilis Petri, etc. Super vero mat(er)uïs fuit ordinatum et arrestatum quod dictus Artaudus debet constituere in dot(es) dictis filiabus suis cum dictis Petro et Dalmacio videlicet viii° florenos auri de Pedimonte et cuilibet ipsarum tunicam et gardacoricium de camelino de Melinis seu de Brucellis cum pena de Vacuis et unum cappellum de Parizius competentem. Et idem Petrus debet constituere in dotem dicte Baraste cum dicto Morgono v° florenos auri de Pedimonte, et vestes ut supra cum pena, et chappellum. Que omnia solvi debent ut sequitur: videlicet quod v° floreni auri debeant remanere dicto Artaudo pro dote dicti Morgoni, et sic computare debeant reliquos iii° florenos auri in quibus dictus Artaudus dictis Petro et Dalmacio tenetur, et dictus Artaudus solvi debeat per solutiones que secuntur: videlicet incontinenti copulatis matrimoniis lx florenos et facere dicte Beline vestes dotales et chappellum, et a festo Carnisprivii in uno anno solvere xxx florenos, et sic de anno in annum in dicto festo xxx florenos, quousque fuerit eisdem Petro et Dalmacio de dictis iii° florenis satisfactum; hoc acto, quod a dicta die in duobus annis idem Artaudus teneatur facere dicte Beatrissi suos vestes dotales et chapellum. Item, fuit de pacto inter ipsos quod, si casus restitutionis eveniret de dotibus predictis, quod dictus Artaudus teneatur pro restitutione dotis dicte Baraste annuatim a dicto festo dicto Petro vel suis xxx florenis, et e converso quod dicti Petrus et Dalmacius teneantur pro restitutione dictarum dotium lx florenis etc. Et, sic dicte partes promiserunt atendere et complere et incartare et fidejubere quelibet pars juxta eorum voluntat(es). Hoc acto etc., quod, anno quo faceret idem Artaudus vestes et chappellum dicte Beatrissi, non teneatur facere illo anno solutionem.

(1) Étude citée, orig. feuille volante entre les ff. 41 et 42 du reg. coté *Nostrum*.

1346, 17 janvier.

Nota dotis Hugoneti Audracii⁽¹⁾.

. . . Anno incarnationis Domini m^o ccc^o xl quinto, videlicet die decima septima mensis januarii. Cum tractaretur de matrimonio contrahendo inter Hugonetum, filium Rodulfi Audracii, de Rosassio⁽²⁾ condam, ex una parte, et Raymundam, filiam Petri Pascalis, de Graynhano, ex altera: hinc est quod. . . dictus Petrus Pascalis constituit. . . et. . . solvere promisit eidem Hugoneto, marito futuro dicte Raymunde, presenti et solempniter stipulanti, nomine et vice dicte uxoris sue future et cum ea ac pro ea, ac pro honore dicti matrimonii subportando, et pro ipsis futuris conjugibus ac eorum comunibus liberis alendis et nutriendis, res et bona inferius nominatas et nominata, quorum aliqua fuerunt matris ipsius Raymunde et aliqua sunt ipsius Petri:

1. Et primo videlicet, quamdam ouchiam citam in territorio dicti loci. . .
 2. Item, quamdam terram citam in dicto territorio. . .
 3. Item, aliam terram citam ut supra. . .
 4. Item, aliam terram citam ut supra. . .
 5. Item, aliam terram. . .
 6. Item, et tasciam fructuum quam percipit in eysarto Guillelmi de Vergerio. . .
 7. Item, et tasciam quam percipit in terra Johannis Bergundionis. . .
 8. Item, et tasciam quam percipit in terra Petri filii Johannis Rufi condam. . .
 9. Item, quamdam vineam. . .
 10. Item, quemdam ortum. . .
 11. Item, quoddam hospicium, in quo sunt quatuor staria, confrontatum cum hospiciis mei notarii infrastripti et Petri Corenhi.
 12. Item et quamdam arquam de nuce, tenentem circa duodecim saumatas bladi.
 13. Item, unum lectum pannorum completum.
 14. Item, unam garlandam argenti usque ad valorem unius floreni auri.
 15. Item, unum scrinium.
 16. Item, tres cannas de viridi pro tunica et mantello dotalibus, cum una penna cuniculorum ad opus dicti mantelli.
- Quas quidem res. . . dictus Petrus. . . eidem Hugoneto. . . vel alii ejus

⁽¹⁾ Étude citée, reg. *G. Richardi*, fol. xv.

⁽²⁾ Roussas, commune du canton de Grignan.

nuncio et procuratori . . . solvere et expedire promisit . . . incontinenti dicto matrimonio . . . se celebrato inter futuros conjuges supradictos, preter vestes cum penna euniculorum predict(as), quas solvere ut, supra promisit, infra duos annos proximos post predicti matrimonii selevationem . . .

6

1349, 8 mai et 2 décembre.

Tutela Peyronete filie magistri Hugonis Ruffi notarii condam de Salis ⁽¹⁾.

. . . Anno dominice Incarnationis millesimo tricentesimo quadragesimo nono, videlicet die octava mensis madii, existens apud Salas, in curia dicti loci, coram discreto viro Sysmondo Ruffi, filio condam Michaelis Ruffi de Salis, bajulo nobilis Armandeti de Vaesco, condomini de Becona ⁽²⁾ et dicti loci de Salis, Guillelmus Ruffi de Salis . . . significans eidem domino bajulo Peyronetam, filiam magistri Hugonis Ruffi de Salis condam notarii, fore pupillam et in pupillari etate existentem. Propter que idem dominus bajulus . . . dictum Guillelmum Ruffi . . . dedit seu decrevit tutorem pupille predictae, decernendo sibi administrationem ipsius et rerum ac bonorum suorum, tanquam magis utilem inventum. Qui dictus Guillelmus tutor promisit dictam Peyronetam pupillam, ejus personam, res et bona, bene, fideliter et legaliter regere, gubernare et administrare . . . et de bonis, rebus et juribus pupille predictae mox facere inventarium incipere ut citius poterit complere . . . Acta fuerunt hec apud Salas, in hospicio dicti Guillelmi, ubi jus reddebat dictus dominus bajulus, testibus presentibus nobilibus Guillelmo de Vaesco condomino de Becon, Dragoneto de Plaziano condomino de Salis, domino Raymundo de Audefredo monaco . . . et me notario publico infrascripto.

Post que, anno quo supra et die secunda mensis decembris, dictus Guillelmus tutor, volens et cupiens de rebus, juribus et bonis dicte pupille suum inventarium facere et incipere, in presentia dicti domini bajuli et mei notarii infrascripti ac testium subscriptorum facto primitus per eum venerabili signo sancte crucis +, dixit . . . se invenisse de dictis bonis dicte pupille.

1. Et primo, quoddam hospicium, scitum in castro de Salis . . . in quo quidem hospicio . . . fuerunt invente res mobiles que secuntur :

2. Primo, una archia tenens circa septem saumatas.
3. Item, unum scrinhium tenens circa unam saumatau.
4. Item, unum scrinhium.

(1) Étude citée, reg. coté *Magnam*, fol. xxxvii.

(2) Béconne, commune du canton de Dieulefit (Drôme).

5. Item, una tina de royre⁽¹⁾, tenens circa viginti quinque saumatas.
6. Item, tria vasa de sapo, tenentia quodlibet circa quatuor saumatas.
7. Item, de vino mero quinque saumatas et unum sestarium.
8. Item, circa quatuor viginti pecias d'oyle⁽²⁾.
9. Item, sex trabes de royre comunes.
10. Item, octo panas de royre.
11. Item, tres chabruos de royre.
12. Item, tresdecim saumatas de blado equa(rum).
13. Item, circa quinque eminas anone.
14. Item, duas saumatas et tres eminas bladi.
15. Item, unam saumatam bladi.
16. Item, tres eminas anone pro logerio unius bovis.
17. Item, unum sestarium ordei.
18. Item, quatuor rasa anone.
19. Item, unum sestarium bladi quem debet Petrus Rotberti.
20. Item, quatuor rasa anone.
21. Item, viginti quintalia feni.
22. Item, septem lodices magnos videlicet duos paratos et quinque non paratos, in quibus sunt duo coloris.
23. Item, tres lodices strictos.
24. Item, quatuor culcitras.
25. Item, tria pulvinaria.
26. Item, sex linteamina comunia.
27. Item, duas mapas obratas.
28. Item, duo banchalia.
29. Item, dimidium quarteyronum quintalis lane.
30. Item, unum crumath.
31. Item, quasdam chananas.
32. Item, unum cacobum.
33. Item, unam sartaginem.
34. Item, unum gral de nuce.
35. Item, duas cornutas.
36. Item, unum cadum parvum.
37. Item, unam garlandam de perlhis.
38. Item, unam belspam.
39. Item, unam balistam.
40. Item, unum bacinum.
41. Item, unam gorgeriam.
42. Item, duas simaysas parvas ponderantes inter ambas circa quatuor libras, de stanbo.

(1) Cuve en chêne. *Roure* est un terme patois signifiant «chêne».

(2) D'huile.

43. Item, unam securim.
44. Item, unam piciam bene parvam.
45. Item, unam maydetam.
46. Item, unam breulam.
47. Item, unum cofredum.
48. Item, unum corsetum de jasent de rosseta.
49. Item, unam bursam magnam de serico.
50. Item, unum candelabrum et unum crucibolum de ferro.
51. Item, decem animalia equina grossa.
52. Item, unum cort femellum.
53. Item, sex polinos tam masculos quam femellos.
54. Item, unum bovem.
55. Item, unam vachiam.
56. Item, sex oves blales.
57. Item, tres anoyes.
58. Item, quamdam terram scitam in territorio de Turretis⁽¹⁾ que confrontatur cum terris et pratis circumcirea prioratum de Turretis.
59. Item . . . (*encore 4 vignes, 2 prés, 1 jardin et 4 terres à Grignan; 1 pré et 2 terres à Salles; 1 maison, 1 pré, 2 vignes et 3 terres à Taulignan*⁽²⁾ . . .) . . .

Actum fuit hoc apud Salas, in hospicio supradicti Guillelmi Rulli
dree apostoli. Item Stephanus Fabri unam saumatam bladi ad legalem
mensuram dicti loci Graynhani, solvendam ut sequitur: primo videlicet
in messibus proxime venientibus, unum sestarium bladi boni et receptibilis
ad dictam mensuram, et a dictis messibus in unum annum proxime futu-
rum revolutum unum alium sestarium bladi, et ab illo secundo anno in
alium imediate sequentem anno revoluto alterum sestarium, donec . . . de
dieta saumata fuerit integraliter persolutum. Item, Poncius Gayardi, unum
sestarium bladi solvendum in messibus proxime venientibus . . . Pro qui-
busquidem . . . dicti promissores . . . se et omnia bona sua . . . obligave-
runt . . . Actum Graynhani . . .⁽³⁾

7

1373, 10 juin.

*Extrait d'un acte de partage entre Ponce et Raymond Roux,
fils de feu Jean Roux de Salles, habitants de Grignan*⁽³⁾.

Postque incontinenti cum olim, tempore quo Poncius Rulli predictus

⁽¹⁾ *Tourretes*, quartier nord du territoire de Grignan. Il y avait alors un prieuré dépendant de Tournus.

⁽²⁾ Etude citée, reg. coté *Lava*, fol. 8 v^o-10 r^o.

⁽³⁾ Étude citée, reg. *Lava*, fol. xv, avec supplément au fol. xxi.

contraxit matrimonium cum Guillelmeta ejus uxore, habuerit et receperit ab eadem bona et res mobiles et credita infrascripta et que secuntur :

1. Primo videlicet quindesim florenos auri, videlicet septem unio et pondere camere domini nostri pape, et octo boni ponderis grayleti.

2. Item, unum alium florenum auri dicti ponderis grayleti habito et recepto a Garina condam.

3. Item, a Guichardo Rufii xviii grossos nomine Bertrandi Duranti soceri sui.

4. Item, a Beratholomeo de Serra alias Popo xviii grossos ratione venditionis cujusdam orti dicte Guillelmete.

5. Item, pro trallia de stagno unam ovem cum agno a (*blanc à l'original*).

6. Item, a Guillelmo Chaycii sex florenos auri in quibus tenebatur eidem Guillelmete cum publico mandamento.

7. Item, a Lanberto de Monbrando dimidium florenum et aliqua utensilia in solutionem tradita nomine ipsius Guillelmete, videlicet aliquam breuletam rotundam cum pede, aliquam maydetam, duas perticas longas, aliquam postem de sapo.

8. Item, duo vasa, tenentia quodlibet xxiii cados vini plena vino mero.

9. Item, unum aliud vas tenens xv cados, plenum etiam vino mero.

10. Item, quatuor saumatam et unam emanam anone.

11. Item, unam saumatam polente anone.

12. Item, unam saumatam bladi.

13. Item, quinque brochellos olei.

14. Item, dimidium quintale candelarum cini.

15. Item, iii^{or} ramos tele lane albe.

16. Item, duos ramos cum dimidio tele brune.

17. Item, unam porselam.

18. Item, tres mapas, unam longeriam :

Que omnia in utilitate comuni dictorum Poncii et Raymundi Rufii fratrum posita et expedita fuerunt et que de bonis et rebus eorundem comunibus eidem Guillelmete restitui et al(ias) per ipsum Poncium eidem si offerret, quod absit, oleum vero apreciatum est ad xv solidos monete nunc currentis, dimidium quintale sini candelarum ad ii florenos cum dimidio auri, sex rami tele albe et brune et dimidium ad sex florenos, que ascendunt in universo xxxv florenos ix grossos, de et pro quibus restituendis ad partem cujuslibet dictorum fratrum pertinent restituere et solvere ipsi Guillelmete ut convenit xvii florenos x grossos et iii patatos.

Verum persone infrascripte tenentur predictis fratribus in quantitibus infrascriptis ut asserunt :

19. Primo, nobilis Dalmacius de Rupe tres florenos cum dimidio auri.

20. Item, Johannes Lamberti de Grilhone, iii florenos.

21. Item, Guillelmus Raschacii de Valreaco, tres florenos.

22. Item, Guillelmus Mayfredi, xv grossos.
23. Item, Amancius Bonoti, ii florenos cum dimidio.
24. Item, habet ipse Poncius penes se tres florenos comunes.
25. Item, Raymundus Rocini de Salis, xxi grossos.
26. Summa debitorum dictorum fratrum in moneta vel auro xxiii floreni v gross...

8

1373, 1^{er} et 20 décembre.

Tutela liberorum Petri Gauterü de Regali villa⁽¹⁾, videlicet Vincentii, Stephani et Bertrandi pupillorum, data et decreta Bertrando et Anthonio Gauterii dicti loci⁽²⁾.

...Anno Incarnationis ejusdem [Christi] millesimo tricentesimo septuagesimo tercio, videlicet die prima mensis decembris, illustrissima domina Johanna Dei gracia Jherusalem et Cicilie regina, Provincie et Forcalquerii comitissa regnante et existente, in loco et curia regali Regalis ville, Bertrandus Gauterii..., et Anthonius Gauterii, dicti loci, habitatores Vallisauree Tricastrinensis diocesis, citati in dicto loco et curia et coram nobili viro Johanne de Litono, giudice et bajulo dicte curie per Johannem Fancheti servientem dicti loci et curie... videlicet ad recipiendum seu videndum dationem tutele... Vincentii, Stephani et Bertrandi Gauterii, fratrum, liberorum pupillorum Petri Gauterii, dicti loci Regalis ville condam... Et incontinenti dicti Bertrandus et Anthonius, tutores... cupientes de bonis dictorum pupillorum suorum inventarium incipere in presentia dicti domini bajuli et judicis ac mei notarii et testium... facto primitus per eosdem signo venerabili sancte crucis † dixerunt... de bonis dictorum pupillorum factum sive affayre quoddam scitum infra territorium loci predicti Regalis ville... vulgariter nominatum Moncharier, quod factum... comune est et indivisum inter ipsos fratres... et Giraudum eorum fratrem adultum... Acta fuerunt hec in Regali villa. in coperto ubi tenetur curia...

Postque, anno quo supra et die vicesima mensis predicti desemberis, constituti in presentia mei supradicti et infrascripti notarii et testium infrascriptorum...

(1) Réauville, commune du canton de Grignan.

(2) Étude citée, reg. P. Barasti coté *Lava*, fol. 40. — Outre la copie du registre *Lava*, nous avons de l'acte du 20 décembre la minute sur feuille volante, d'où fut tiré l'acte du registre, et en tête de laquelle nous lisons les mots : *posita est in cartulario*. Ce *cartularium* est le registre *Lava*.

... Bertrandus et Anthonius Gauterii tutores et nomine tutorio predicto. videlicet Vincencii, Stephani et Bertrandi Gauterii fratrum pupillorum, dixerunt et confessi fuerunt reperiisse seu invenisse, de bonis et rebus mobilibus et immobilibus ipsorum pupillorum communibus et indivisis inter ipsos fratres pupillos et Giraudum eorum fratrem, que secuntur ;

1. Et primo, quoddam hospicium scitum in loco Regalis ville, quod confrontatur cum portali dicto seu nominato de Aquabella⁽¹⁾ et cum hospicio R. Achardi et cum carreria publica. (*Ici la minute sur feuille volante ajoute : in quo sunt bona que secuntur :*

2. Primo quedam folanoyra, et le reste comme au registre.)

3. Item quandam folanoyram de quercore tenentem circa quinque saumatas rasemorum.

4. Item, unum vas de quercore tenentem circa octo cados vini.

5. Item, unam archiam de quercore tenentem circa quinque saumatas bladi.

6. Item, aliam archiam modicam tenentem circa unam saumatam.

7. Item, duo pistrinia.

8. Item, tres seletas ad sedendum, longas.

9. Item, unum drayetum (*minute : dray*) de coreo modicum et modici valoris.

10. Item, unum cantarum.

11. Item, unam bugaderiam de lapide.

12. Item, unum morterium de lapide.

13. Item, unum ignipendium.

14. Item, aliquas chanenas de ferro.

15. Item, unum graponum de ferro.

16. Item, unum cacobum tenentem unam cornutam aque perforatum in tribus partibus (*minute : in duabus vel tribus partibus*).

17. Item, unum crucibolum de ferro.

18. Item, unum broquetum de fusta.

19. Item, unum cloquear pro olla.

20. Item, aliquam serram ad metendum blada.

21. Item, unam bachassiam.

22. Item, unum archonum modici valoris.

23. Item, unam nolam sive sonalham dictam plata (*minute : unam nolam sive sonalha videlicet platam*).

24. Item, unam olam dictam clocha (*minute : item, unam clocham*).

25. Item, tres platonos grossos.

26. Item, quinque platonos modicos.

27. Item, unam taravellam et unum eschalpre de ferro.

28. Item, unum gladium trenchayre.

⁽¹⁾ Portail situé du côté d'Aiguebelle, alors abbaye de Cisterciens.

29. Item, quamdam vineam, modice valoris ut dicunt, scitam in territorio dicti loci, in loco dicto aus Bergonhos.

30. Item, quamdam terram Stephani Laugerii, scitam in dicto territorio in loco dicto ad Stanhetum, seminatam anone, in qua seminate sunt quinque saumate anone et unum sestarium ordeï.

31. Item, unum casale prope supradictum hospicium quod confrontat cum casali R. Rothberti.

32. Item, duos aysaonos ferri modicos.

33. Item, unam asellam.

34. Item, duos boves comunes.

35. Item, unum alium bovem veterem.

36. Item, unum sonalhonum modicum sive clocho.

37. Item, unam sus sive troyam.

38. Item, unum porsellum valoris quinque grossorum vel circa (*minute* : *iii^{or}* grossorum).

39. Item, duas botetas sive barlets de fusta.

40. Item, unum postem in quo fiebat menssa (*minute* : in quo faciunt menssam) modici valoris.

41. Item, quatuor saumatas bladi prout portatum extitit de area.

42. Item, septem eminas ordeï.

43. Item, unam archiam, que est in loco Vallisauree, tenentem circa septem saumatas.

44. Item, aliquam justetam fuste modicam.

45. Item, unam sartagine[m].

46. Item, unum lodicem color(is) modici valoris. (*Addit. dans la minute* : item, duo pulvinaria modici valoris.)

47. Item, unum linteamen quasi nullius valoris.

48. Item, aliquas andecas ferri fractas.

49. Item, alia duo linteamina quasi etiam nullius valoris.

50. Item, unam fiseclaram.

51. Item, unum coutrile (*minute* : coytrile).

52. Item, unum alium lodicem modici valoris.

53. Item, unum farneyrolum.

54. Item, unam aysetam et unam aysolam ferri.

55. Item, unam vachiam pili vermelli quinque annorum.

56. Item, unum veylacium duorum annorum.

57. Item, unam jungam dicti temporis.

58. Item, unam securim sive destral.

59. Item, unum socum de ferro ponderantem circa novem libras.

60. Item, duas quartas canapis.

61. Item, circa septem libras lane.

62. Item, unum eminale.

63. Item, duas alias nolas sive sonallas bonas.

64. Item, dimidiam libram fili stoparum.
 65. Item, quinque cissoria.
 66. Item, quinque paracides in quibus sunt due integre et alie asclate.
 67. Item, quatuor gallinas et unum gallum.
 68. Item, tres eminas anone.
 69. Item, duo cestaria miliii.
 70. Item, sex rasos avene.
- Et protestantur seu protestati sunt sollempniter dicti Bertrandus et Anthonius Gauterii tutores predicti. . .
Actum ut supra. . .

9

1374, 7 janvier.

*Constitution de dot en faveur de André Goyraud, de Grignan,
et Burgette, fille de Crespin Garcin, de Vinsobres.*

. . . Primo triginta et quinque florenos auri boni et fini domine nostre regine Sicilie currentes nunc et tales quod unus ex dictis florenis valeat viginti quatuor solidos monete nunc currentis domini nostri pape vel econverso, unam garlandam, unum scrinium, unam mapam, unum manutergium, solvenda ipsa bona et dictos xxxv florenos solvendo ut sequitur : et primo, incontinenti copulato dicto matrimonio, scrinium, mapam, manutergium, garlandam, juxta facultatem dotis et decenciam personarum contrahencium, et ipsam Burgetam indutam cota una nova usque ad valorem trium florenorum auri, et in festo proxime futuro Omnium Sanctorum quinque florenos auri legis et ponderis predicti, et a dicto festo proxime venturo in alio festo Sanctorum Omnium immediate sequenti anno revoluto tres florenos auri. . . et deinde in alio festo Omnium Sanctorum. . . alios tres florenos auri, et sic de anno in annum quolibet anno tres florenos auri, donec. . . de dicta tota dote et aliis bonis dotalibus. . . fuerit integraliter persolutum. . .⁽¹⁾

10

1374, 26 janvier.

*Extrait d'une constitution de dot en faveur de Beatriseta,
fille de Pierre Bonafidei, de Grignan.*

. . . Unam garlandam argenti competentem juxta facultatem dotis pre-

⁽¹⁾ Étude citée, reg. coté Lava, fol. 44.

sentis et qualitatem personarum et decentiam ad arbitrium si necesse fuerit et ordinationem domini nostri Graynhani, et ipsam induere de presenti duobus cotis panni decentis juxta facultatem et decentiam predictas, solvendos dictos LX florenos. . . ac dictam garlandam argenti in modum qui sequitur et per solutiones et terminos. . . infrascriptos, videlicet : incontinenti dictam garlandam argenti et desem florenos auri legis et ponderis predictorum, et a die presenti in unum annum anno revoluto et completo quinque florenos auri. . . et ab illo die in unum annum tunc proxime sequentem et revolutum imediate alios quinque florenos etc. . .⁽¹⁾.

11

1374, 6 juin.

*Tutela, data et decreta Girardo Rascacii, Petri pupilli,
filii Guichardi Marini condam*⁽²⁾.

. . . Anno Incarnationis ejusdem [Domini] millesimo tricentesimo septuagesimo quarto, videlicet die sexta mensis junii, ad quam diem citati extiterant in curia Graynhani viri magnifici et potentis domini Giraudi Ademarii militis, domini Graynhani et de Alpibus, et coram nobili viro Bernardo Dalphini bajulo dicti loci, Giraudus Rascacii, habitator Graynhani et Raymundus Berengarii, dicti loci, per Guillelmum Meruli servientem dicte curie, agnati et cognati Petri filii pupilli Guichardi Marini, dicti loci de Graynhani condam, . . . videlicet ad recipiendum tutelam et administrationem persone et bonorum dicti Petri. . . Qui quidem dominus bajulus. . . dictum Giraudum declaravit ac dedit et decrevit tutorem pupillo predicto, decernendo eidem Girardo tutelam et administrationem ipsius pupilli et rerum suarum. . . Qui quidem Giraudus promisit. . . dictum Petrum pupillum, ejus personam et bona bene et fideliter et legatè regere, gubernare et administrare, utilia faciendo et inutilia pretermittendo pro posse, ipsumque pupillum bonis moribus imbuere et docere tamquam bonus paterfamilias sive tutor, et de bonis, rebus et juribus dicti pupilli mox facere incipere inventarium et quam scicius poterit complere, et de ipsis suo loco et tempore rationem reddere. . . Et incontinenti dictus Giraudus tutor volens et cupiens de bonis et rebus pupilli predicti suum inventarium incipere in presentia dicti domini bajuli ac mei notarii infrascripti et testium infra scriptorum, facto primitus per eum signo ven(erabili) sancte crucis †, dixit et nominavit idem tutor invenisse de bonis dicti pupilli :

1. Quoddam hospicium scitum infra locum Grayhani. . .

⁽¹⁾ Étude et reg. cités, fol. 46.

⁽²⁾ Étude citée, reg. *Tuarum*, fol. 9 v^o-10 r^o et 45 r^o.

2. Item, quamdam vineam . . .

Acta fuerunt hec Graynhani in domo curie dicti loci, testibus presentibus nobili Dalmacio de Rupe . . . Jacobo Turrini donato Sancti Anthonii . . . et me Petro Barasti, etc.

3. Item, quamdam archiam de querquore tenentem circa vii saunatas.

4. Item, unam aliam tenentem circa iiii^{or} saunatas.

5. Item, quamdam tinam tenentem circa xx^{ti} saunatas rasemorum, quam habet dominus Amancius Talabossi.

6. Item, unum bachacium lapideum pro porcis.

7. Item, duo serinia bona.

8. Item, duas seletas modicas de fusta ad sedendum.

9. Item, tres culcitrae.

10. Item, quinque pravas.

11. Item, sex pulvinaria.

12. Item, sex lodices communes.

13. Item, duo orelheria.

14. Item, aliquas gipas modici valoris.

15. Item, septem linteamina tam bona quam prava.

16. Item, unam mapam.

17. Item, unam frocham ferri.

18. Item, duas gorgerias et(iam) malhe modici valoris.

19. Item, copam unius cacobi modici valoris, tenentem unum cantarum.

20. Item, unam cassiam de cupro modicam.

21. Item, unum bancinum.

22. Item, duo ignipendia ferri sive crumalls.

23. Item, aliquem copertorium olle de ferro.

24. Item, aliquam securim sive destrai modicam.

25. Item, unum gladium poares ⁽¹⁾ modici valoris.

26. Item, unum gladium rotundum scamellatoris.

27. Item, aliquas chanenas de ferro.

28. Item, aliquem graponum de ferro.

29. Item, aliquam aysetam de ferro modicam.

30. Item, aliquas torq(ue)sas de ferro.

31. Item, aliquem ferrum de esplicu.

32. Item, aliquam cossetam modicam de fusta.

33. Item, aliquam aliam pichetam de ferro.

34. Item, aliquem aliam modicum ferrum d'esplicu.

35. Item, aliquem marcipium cum i zona modici valoris obratum.

36. Item, aliam pichetam.

37. Item, alium modicum ferrum d'esplicu.

⁽¹⁾ Un couteau crochu pour tailler la vigne.

38. Item, aliquam rasdayram de ferro pro pasta.
39. Item, aliquas forfices sive tesoyras modicas.
40. Item, aliquem barbos de ferro.
41. Item, duos marteletos ad ferrandum.
42. Item, aliquas alias torq(ue)sas de ferro.
43. Item, alium graponum de ferro cum paleta.
44. Item, aliquem gladium modicum.
45. Item, aliquam caysetam modicam et modici valoris de fusta.
46. Item, aliquam aysolam de ferro.
47. Item, aliquam tauletam de pasta modicam et modici valoris.
48. Item, unum morterium lapidis.
49. Item, unam bachassiam.
50. Item, duo vasa nullius valoris et sine fundis.
51. Item, aliquod doyamentum vasorum antiquorum.
52. Item, aliquod doyamentum unius gerle modice et sine fundo.
53. Item, unum alium morterium lapidis.
54. Item, aliquem lapidem bugaderium ⁽¹⁾.
55. Item, aliquem escutum modicum.
56. Item, unam eminam cumulam bladi grossi et nilosi.
57. Item, debet pro uno indumento viridi et clamidi emto per Poncium Gayardi idem Poncius Gayardi xv grossos.
58. Item, habet et recuperavit dictus Giraudus tutor alios xv grossos a Johanne Mathei pro logerio vinee supradicte de Pratis.
59. Item, de instrumentis antiquis et nullius eficacie xxiiii^{or}.
60. Item, tres cossas ordeï.
61. Item, quemdam ortum . . .
62. Item, unum ortum . . .
63. Item, unum ortum ad portale Costecalide ⁽²⁾.
64. Item, quandam terram . . .
65. Item, aliquod juncherium scitum in Cordio ⁽³⁾.
66. Item, quoddam gresum scitum ad Serrum . . .

12

1380, 29 mars.

Transactio Laurencii Audeberti et Johannis Gastonis generis sui ⁽⁴⁾.

In nomine Domini, Auen. Noverint quod anno Incarnationis ejus-

⁽¹⁾ Une pierre de lessive.

⁽²⁾ Côtechaude, partie méridionale de la ville de Grignan.

⁽³⁾ Quartier du territoire de Grignan.

⁽⁴⁾ Étude citée, reg. *Nostrum*, fol. 1-3 r^o.

dem millesimo tricentesimo octuagesimo, videlicet die xxix mensis marcii. Cum lis, questio. . . seu rancura verteretur essetque diucius ventilata et ultra nimium verti speraretur inter Laurencium Audiberti de Graynhano ex una parte, et Johannem Gastonis notarium, generum suum et maritum Anthoniete uxoris sue, filiam (*sic*) dicti Laurencii, et nomine suo ac Anthoniete predictæ uxoris sue, et ut conjuncta persona ejusdem et dominus rei dotalis, ex altera. super eo videlicet quod unus alteri et quilibet per se et alter ipsorum alteri petebat, et dictus Johannes, suo et quo supra nomine dictæ uxoris sue, res. bona, jura et actiones infrascriptas et que secuntur : Et primo dictus Johannes Gastonis, suo et quo supra nomine dictæ uxoris sue, petit sibi dari, tradi, deliberari et restitui bona omnia mobilia et res que secuntur per Laurencium supradictum socerum suum et patrem dictæ Anthoniete, et que continentur in quadam sedula scripta :

1. Et primo duas capras.
2. Item, sexaginta bruscos⁽¹⁾ et tres apium.
3. Item, tria modia vini meri.
4. Item, dimidium modium vini linphati.
5. Item, duodesim parium sotularium novorum.
6. Item, unum coreum bovinum ablatum calqueriis.
7. Item, un^{er} duodenas pellium pelozarum.
8. Item, unum florenum pro francme(n)t. operatorii.
9. Item, esparayre.
10. Item, cavalletum fuste.
11. Item, scagnum in quo sinditur.
12. Item, duas postes de sapo.
13. Item, novem vasa vinateria.
14. Item, unam vegetem sive galeyâ.
15. Item, unam sartaginem.
16. Item, duas chanenas de ferro.
17. Item, unam cassetam de ferro.
18. Item, duas mensas longas.
19. Item, unam eminam cum dimidia salis.
20. Item, decem postes de nuce.
21. Item, circa unum quintale de canbe.
22. Item, unum cestarium seminis canabis.
23. Item, unam gorgeriam de ferro.
24. Item, duos esplyeus de ferro.
25. Item, unam paneriam.
26. Item, unam lanceam de fusta.
27. Item, quatuor lodices.
28. Item, quinque pulvinaria.

(1) *Brusc*, en patois dauphinois, désigne une ruche d'abeilles.

29. Item, unum aurelherium.
30. Item, decem l nteamina.
31. Item, unam mapam operatam.
32. Item, unum almatrassium.
33. Item, unum pic de ferro.
34. Item, duas secures.
35. Item, duodecim bachasinos.
36. Item, unam vomerem sive relha.
37. Item, alia frangme(n)ta sint apreciata ad duos florenos cum dimidio.
38. Item, quatuor annas tele linee, et una auna lane sive lanie.
39. Item, de lana filata pro faciendo unum ramum.
40. Item, viginti rasos amiedalarum.
41. Item, unam lanternam.
42. Item, unam selam ad equitandum.
43. Item, unum cadum fuste.
44. Item, septem cornutas fuste.
45. Item, quodam breviarium.
46. Item, duas plenas fenerias feni.
47. Item, duodecim saumatas anone.

Et e converso dictus Laurencius dixit quod solvit et expendit pro usibus, esplechis, funeralibus, piis causis, legatis, salute anime et corporis Raymunde uxoris sue condam et matris supradicte Anthoniete, filie sue et dicte condam Raymunde ac heredis, ac cantaribus et reparatione ac sustentatione hospiciorum, prediorum et bonorum dicte condam Raymunde Asterie uxoris sue, ea que secuntur et que omnia infrascripta petit et requirit sibi solvi, tradi et restitui per dictos conjuges Johannem et Anthonietam et de bonis ejusdem Anthoniete :

1. Et primo [pro se]pultura Raymunde uxoris sue, . . . matris dicte An[tho]niete, pro sex [sa]cerdotibus, pro quolibet unum grossum, pro clericis eorum sex patatatos [ad] sumptus . . . dictorum presbiterorum et clericorum.

2. Item, solvit nona die proximo post obitum ejusdem Raymunde [pro] canta[ri] ipso d[ie], pro] duodecim sacerdotibus mandatis et qui interfuerunt ipso die in cantari, pro quolibet unum grossum, et clericis eorundem sex solidos et prandium ipsorum presbiterorum et clericorum.

3. Item, solvit in et pro cantari tresezimi seu trenteni pro duodesim sacerdotibus xii grossos, et pro clericis ipsorum sex solidos.

4. Item, solvit pro una noale panis legata per ipsam Raymundam, quinque sestaria bladi.

5. Item, solvit idem Laurencius Raymunde Flaude pro luminari unum sestarium bladi.

6. Item, solvit Moneto Garcini pro sereo pasquali unum sestarium bladi.

7. Item, solvit unam eminam bladi filiole sue filie Michel Treguiniani.

8. Item, solvit idem Laurencius unam eminam bladi filie Petri Roverii filiole sue.

9. Item, petit et requirit sibi solvi et tradi medietatem fructuum et obventionum prediorum, bonorum, rerum, et jurium mobilium et immobilium sive animalium quorumcumque dotalium dicti Johannis sive conjugum ipsorum, perceptorum per ipsum Johannem et in futurum percipiendorum, et prout costat publico instrumento sumpto, facto et signato... per magistrum Johannem Bernardi de Tauliniano notarium, continentem constitutionem dicte dotis dictorum Johannis Gastonis et Anthoniete.

10. Item, petit et requirit sibi, suo et quo supra nomine dicte Anthoniete, idem Laurencius filie sue recognosci per ipsum Johannem Gastonis, et cum debita auctoritate et licentia Petri Gastonis patris sui, omnia universa et singula bona et res mobiles et immobiles ipsius Anthoniete etc., sibi in dote constitutos ac fructus per eundem perceptos primi anni et preteriti, prout convenit et promisit, ac justum est et rationabile, pro utilitate ipsius Anthoniete et suorum, petitque idem Laurencius sibi solvi et tradi per ipsum Johannem Gastonis nomine dicte Anthoniete, causa et nomine terragiorum nonnullorum prediorum, et pro parte sibi dicto Laurencio tangente ex dictis terragiis quam aliis de causis usque ad quantitatem decem et septem saumatarum et duorum sestariorum bladi et duo modia vini pro vineis et fructibus vinearum et tralliarum ejusdem Anthoniete, necnon certam pecunie quantitatem ratione constructionis mercatorum et murorum constructorum in ospiciis et supra domibus dicte Anthoniete tempore dudum lapsso et quo vivebat dicta R(aymu)nda, et aliam pecunie quantitatem ratione cujusdam compositionis facte cum domino nostro Graynhani pro dicta Raymunda et eriminibus seu delictis per eam, ut dictus dominus pretendebat, per eandem commissis, necnon aliam quantitatem pecunie expendite in prosecutione cujusdam litis contra universitatem de Colonzellis⁽¹⁾, et pro defensione jurium hereditatis ipsius Raymunde etc. . .

11. Item, et octo saumatas ordeï quas habebat dictus Laurencius tempore contractus matrimonii celebrati inter ipsos conjuges Johannem et Anthonietam in hospicia dicte Anthoniete.

Tandem partes ipse... volentes... omnem materiam litium... evitare... finierunt... per modum transactionis et amicabile compositionis... tractante venerabili et circumspecto viro domino Petro Beguini, utriusque juris baquallario, giudice baronie Graynhani... cui dicti domini Petri ordinationi... ipse partes... stare voluerunt... sub pena centum

(1) Colonzelles, commune du canton de Grigan.

librarum . . . qui quidem dominus Petrus . . . ordinavit . . . ut infra sequitur :

Et primo quod supradictus Laurencius . . . tradat . . . infra decem dies proxime futuros, dicto Johanni Gastoni, suo et dicte uxoris sue nomine petenti . . . omnia . . . bona et res infrascripta et infrascriptas dotales et dotalia etc., que secuntur :

1. Et primo. duas capras.
2. Item, LXIII bruscas sive alveos apium.
3. Item, duodecim paria sotularium novorum.
4. Item, unum coreum buinum abtatum in chaucherii.
5. Item, III^{or} duodecim pellium pelozarum.
6. Item, unum florenum auri pro fraume(n)t. operatorii.
7. Item, unum esparayre.
8. Item, unum seagnum in quo sinditur.
9. Item, duas postes de sapo.
10. Item, novem vasa vinateria.
11. Item, unam sartaginem.
12. Item, duas chanenas de ferro.
13. Item, unam cassetam de ferro.
14. Item, duas mensas longas.
15. Item, decem postes de nuce.
16. Item, aliquam gorgeriam de ferro.
17. Item. III^{or} lodices.
18. Item, quinque pulvinaria.
19. Item, unum aurelherinum.
20. Item, decem linteamina.
21. Item, unam mapam operatam.
22. Item, unum almatrassium.
23. Item, duos florenos cum dimidio auri pro apreciamento aliquarum franmentarum.
24. Item, III^{or} aunas tele linee et unam annam lanie tele.
25. Item, de filo lane filate ad quantitatem unius rami tele.
26. Item, unam selam ad equitandum.
27. Item, unum cadum et septem cornutas.
28. Item, quemdam librum dictum breviarium.
29. Item, duas plenas fenerias feni.
30. Item, . . . ordinavit . . . supradictus dominus Petrus arbirer
quatinus dictus Laurencius de duodecim saumatis anone in supradicta petitione supradicti Johannis Gastonis contentis et supradescriptis solvat dicto Johanni . . . tres saumatas et in messibus proxime venientibus novem saumatas anone.
31. Item, de quatuor modis vini superius petitis et in petitione dicti Johannis contentis . . . dominus Petrus . . . ordinavit . . . tradi per ipsum

Laurencium dicto Johanni . . . in proximis vindemiis venientibus ac deliberari ex causis predictis et superius contentis duo modia vini puri seu meri et alia duo modia in aliis vindemiis ex tunc seu in alio anno proxime venienti et immediate sequenti in vindemiis ut est dictum . . .

Acta fuerunt hec Graynhani, in fortalicio dicti loci, testibus presentibus Bertrando de Blacozio, Garino Aymarii, Bernardo Dalphini . . . et me Petro Barosti publico imperyali auctoritate notario.

13

1380, 16 junii.

Laurentius Audiberti, recognitio sibi facta per Johannem Gastonis ejus generum ⁽¹⁾.

. . . Anno Incarnationis ejusdem millesimo tricentesimo octuagesimo videlicet die sextadecima mensis junii, constitutus magister Johannes Gastonis de Valreaco, notarius habitator Graynhani, in presentia mei notarii et testium infrascriptorum . . . ac in presentia Laurencii Audiberti patris Anthoniete uxoris dicti magistri Johannis, petentis et requirentis nomine suo et dicte Anthoniete et suorum, sibi per dictum Johannem bona fide recognosci res et bona mobilia et immobilia ac jura per ipsum Johannem a dicto Laurencio habita et sibi dicto Johanni in dotem et pro dote constituta et assignata . . . prout . . . constare . . . asserunt quodam publico instrumento facto et signato manu et signo magistri Johannis Bernardi de Taulinhano, notarii publici, tradita, deliberata et nominata; qui quidem magister Johannes Gastonis . . . publice recognovit . . . recepisse a dicto Laurencio . . . et penes se habuisse ac in suum comodum et utilitatem convertisse et exposuisse res et bona dotalia infrascripta seu que secuntur :

1. Et primo quatuor vachias.
2. Item, unum veylassium trium annorum.
3. Item, unum alium veylassium duorum annorum.
4. Item, tres boysses sive veylaces unius anni.
5. Item, unum vitulum lactantem.
6. Item, unam jungam unius anni.
7. Item, duas capras.
8. Item, unam equam sive roncina[m] competentem.
9. Item, unum roncinum trium annorum.
10. Item sex saumatas bladi.
11. Item, de vino mero sive puro viginti cados sive barralia.

⁽¹⁾ Étude citée, reg. *Nostrum*, fol. 11 v^o-13 r^o.

12. Item, septem duodenas formarum fuste.
13. Item, duos gladios rotundos.
14. Item, unum gladium sive trenchet.
15. Item, unum esparayre de ferro.
16. Item, unum chavalletum fuste.
17. Item, unam conchiam lapideam.
18. Item, unum doyre.
19. Item, unum bancum fuste in quo siuiditur.
20. Item, decem et octo vasa vinateria tam bona quam prava et tam magna quam parva.
21. Item, duas tinas sufficientes.
22. Item, duas gerlas chauchanoyras.
23. Item, quatuor cada sive barrals.
24. Item, sex cornutas.
25. Item, duo cantara competentia.
26. Item, unum lapidem olei.
27. Item septem arcas, in quibus seu inter quas est una prava.
28. Item, undecim serinea.
29. Item, duos cacobos.
30. Item, duas sartagine.
31. Item, quatuor coquipendia sive crumahlis.
32. Item, aliquas chanenas de ferro.
33. Item, quasdam crumalherias de ferro.
34. Item, unum cloquear ferri sive culhiera.
35. Item, unum graponum ferri.
36. Item, unam gratusam ferri.
37. Item, unam ollam metalli esberchatam.
38. Item, duos pitalphos stanhi parvos.
39. Item, duo scagna sive archibanca cum una taula de sapo.
40. Item, unam taulam rotundam.
41. Item, tres taulas longas.
42. Item, septem selas longas.
43. Item, x sellas parvas.
44. Item, duodecim paraccides fuste.
45. Item, sex cissorsia sive talhayres.
46. Item, duas salerias fuste.
47. Item, unum sestarium liguminis.
48. Item, unam tunicam ferri.
49. Item, unam gorgeriam ferri.
50. Item, unum bancinium ferri ad antiquum modum.
51. Item, unum esplyeu ferri.
52. Item, unam pereriam ferri.
53. Item, tres lanceas.

54. Item, quasdam sive aliquas disploydes.
55. Item, unum scutum fuste.
56. Item, tresdesim flasatas tam bonas quam pravas.
57. Item, quindecim pulvinaria.
58. Item, tres culcitras.
59. Item, duo aurelheria modici valoris.
60. Item, viginti sex linteamina tam bona quam prava.
61. Item, duas mapas operatas.
62. Item, duas mapas parvas.
63. Item, unam longeriam.
64. Item, duo almatrassia.
65. Item, unam cyssetam parvam.
66. Item, unam securim.
67. Item, duas pichas ferri ad interfodendum.
68. Item, duos barletos magnos et duos parvos.
69. Item, unum gladium fausenc cum manibrio ferri.
70. Item, unum ferrum vocatum ulna.
71. Item, unum sive aliquod instrumentum dictum suvent. munitum.
72. Item, unum sive aliquod aliud instrumentum dictum plano munitum.
73. Item, aliquam serram traverseriam.
74. Item, unam aysetam ferri.
75. Item, unam doladoyram ferri.
76. Item, unam molam lapidis munitam.
77. Item, unum sive aliquod tarayre ferri.
78. Item, unam sarpam pravam.
79. Item, unam aysolam ferri.
80. Item, duas jaffas ferri.
81. Item, quatuor aunas tele linee.
82. Item, unum eminale pravum.
83. Item, duo morteria lapidis.
84. Item duas saumatas bladi.
85. Item triginta et quatuor florenos auri boni et fini, ad quos xxxiiii^o

florenos fuerunt apreciate, per nonnullos viros amicos communes parcium predictarum. videlicet Johannem Gastonis et Laurencium Audiberti, res que secuntur, videlicet sexaginta brusci sive alvei apium, pro duodecim paribus sotularium novorum pro quatuor duodenis pellium pelozarum, pro fracmentis operatorii, pro duabus ebanenis ferri, pro decem postibus de nuce, pro franmetis alterius ejusdam operatorii, pro filo filato unius rami, pro duabus feneriis plenis feni . . .

Acta fuerunt hec et condita apud Graynhanum, in domo quo tenetur curia dicti loci, testibus presentibus Poncio et Girando de Graynhano fratribus, Guillelmo Meruli, Poncio Ferrandi, dicti loci, Lanberto de Monbrando domicello de Monteseuro, et me Petro Barasti publico etc.

1380. 30 septembre.

*Johannete uxoris Anthonii Aulanherii recognitio
bonorum dotalium*⁽¹⁾.

... Anno Incarnationis ejusdem millesimo trecentesimo octuagesimo, videlicet die ultima mensis septembris, ... Anthonius Aulanherii, de . . . Vasionensis diocesis, habitator nunc Graynhani, Diensis diocesis . . . confessus fuit . . et . . publice recognovit . . ipsum Anthonium habuisse et realiter recepisse de bonis et rebus dotalibus ipsius Johannete et in sumum comodum et utilitatem convertisse . . res et bona et animalia ⁽²⁾ mobilia et immobilia infrascripta et infrascriptas que secuntur :

1. Et primo quinque saumatas bladi.
2. Item, tres eminas leguminis fabarum et cizerum.
3. Item, tres cados vini puri.
4. Item, unum partitorium de ferro competentem et bonum pro macello.
5. Item, unum ligonem bonum et competentem.
6. Item, unam securim.
7. Item, unam tinam tenentem circa viginti saumatas racemorum.
8. Item, duo vasa competentia et-tenentia quodlibet circa XII cados seşteyrales.
9. Item, duas cornutas.
10. Item, duo scrinia competentia tenentia quodlibet circa unam saumatam.
11. Item, unum pistrinium.
12. Item, unum archibancum.
13. Item, duo coquipendia sive crumabls de ferro.
14. Item, aliquas chanenas de ferro.
15. Item, aliquas crumalherias de ferro.
16. Item, aliquam gratusam ferri.
17. Item, unum cacobum tenente(m) plenum cantarum aque.
18. Item, aliquam peyrola(m) cupri competentem et bonam.
19. Item, unam sartaginem bonam.
20. Item, unam aliam perfor[a]tam pro castaneis abtandis.
21. Item, unum morterium lapidis cum politrigerio sive pello.
22. Item, aliquam taulam sive messam.

⁽¹⁾ Étude citée, reg. *Nostrum*, fol. 35 v^o.

⁽²⁾ Addit. du temps dans l'original.

23. Item, tres selas longas.
24. Item, quatuor pitalphos stanhi tenentes quilibet dimidiam quartam vini.
25. Item, duos alios parviores.
26. Item, duos porcos comunes.
27. Item, duas vachas juvenes et competentes.
28. Item, unam jungam duorum annorum.
29. Item, unum veylaciū trium annorum competentem.
30. Item, decem oves blales et competentes.
31. Item, quatuor capras competentes et blales.
32. Item, octo florenos auri.
33. Item, unum bancinetum albarionatum.
34. Item, aliquos gaudeletos.
35. Item, unum ensem et unum enehile sive bloquier.
36. Item, unam culcitram lane competentem cum pluma.
37. Item, unum almatracium.
38. Item, tria pulvinaria competentia.
39. Item, tres lodices albos.
40. Item, unum alium lodicem de coloribus.
41. Item, unum alium lodicem modicum.
42. Item, quindestim linteamina quorum novem sunt magna.
43. Item, tres mapas operatas, duas scilicet magnas.
44. Item, unam aliam mapam planotgam.
45. Item, unam eminam grane canapucii.
46. Item, de caupe ad faciendum un^{or} ramos tele.
47. Item, de filo lane ad faciendum tres aunas tele :

Que quidem omnia . . . bona et res dotales et dotalia supradictas et supradicta dictus Anthonius confessus fuit habuisse et realiter recepisse et numerasse, et in summ comodum . . . et utilitatem convertisse et exposuisse, et de quibus quidem bonis et rebus dotalibus supradictis ipse Anthonius et ratione dicte dotis se bene habuit et tenuit pro pagato et contento . . . Actum Graynhani, in hospicio habitationis dictorum conjugum . . . et me Petro Barasti etc. . .

15

1380, 6 novembre, et 1381, 1^{er} août.

Dacio tutele Guillelmete filie Raymundi Gilberti⁽¹⁾.

Et incontinenti dictus Johannes tutor volens et cupiens . . . inventarium facere et incipere . . . dixit . . . se invenisse de bonis comunibus dicte pu-

⁽¹⁾ Étude citée, reg. *Nostrum*, fol. 37 v^o.

pille et ipsius Johannis : quoddam hospicium suum scitum in castro Graynhani . . . Actum fuit hoc Graynhani . . . Postque, anno Incarnationis Domini m^o m^o LXXX primo, et die prima mensis augusti, supradictus Johannes volens et cupiens de bonis et rebus dictorum Johannis et Guillelmete mobilibus et immobilibus suum inventarium inceptum perficere et complere . . . confessus fuit . . . invenisse de bonis predictis ea que sequuntur :

1. Et primo, quamdam arcam sine cubriss.
2. Item, una tina capacitatis circa xviii somatarum.
3. Item, alia tina capacitatis trium somatarum.
4. Item una arca capacitatis circa sex somatarum.
5. Item, alia minor arca capacitatis circa duas somatas.
6. Item, alia arca capacitatis circa unam sammatam.
7. Item, unum vas capacitatis circa x barallium.
8. Item, unum vas capacitatis circa duorum barallium.
9. Item, alia duo vasa vinaria modici valoris.
10. Item, unam cornuam plenam ordeo.
11. Item, unum eminale.
12. Item, bachaciam plenam instrumentis.
13. Item, unum saculum plenum instrumentis.
14. Item, unam sartaginem.
15. Item, unum vas vinarium capacitatis circa quinque barallium.
16. Item, unum quoquippidium garnitum.
17. Item, unum parvum barellinum.
18. Item, due serre.
19. Item, unum flagellum.
20. Item, unam securim.
21. Item, duas flazatas liquoris rubeis.
22. Item, alia flazata diversorum colorum liquat. . . .
23. Item, alia bona flazata rubea.
24. Item, aliam bonam flazatam albam liquat. et rubeis.
25. Item, unam culcitram plumeam bonam.
26. Item, unam aliam culcitram plumeam modici valoris.
27. Item quinque cussinos plumeos.
28. Item, unam tualiam.
29. Item, una ayssata.
30. Item, una rilia.
31. Item, duo barallia modici valoris.
32. Item, duas picherias.
33. Item, unus caletus ferri.
34. Item, unus scripneus capacitatis quinque eminarum.
35. Item, alius scripneus capacitatis unius sestarii.
36. Item, duo brocherii ferri.
37. Item, unus scripneus modici valoris.

39. Item, alius scripueus modici valoris.
 40. Item, unum scanum pro sedendo.
 41. Item, unus morterius cum pestello.
 42. Item, una ovis alba.
 43. Item, unus cacabus.
 44. Item, aliud hospicium scitum ibidem in platea juxta hospicium Bertrandi Mirapelli ab una parte et ab alia via qua itur ad ecclesiam.
-
- Actum Graynhani, in domo ipsorum pupillorum. . .

16

1382, 11 et 12 septembre.

Liberorum pupillorum Guillelmi Gachonis et bonorum eorumdem dacio tutele Bile relicte dicti Guillelmi Gachonis condam et Giraudo eorum filio ⁽¹⁾.

Anno quo supra et die in crastina que fuit dies XII dicti mensis septembris, supradicti Bile et Giraudus... volentes... inventarium inceptum perficere et complere... confessi fuerunt... invenisse de bonis predictis ea que sequuntur :

1. Et primo unum cumacle.
2. Item, quasdam chenenes.
3. Item, una s(ar)tago.
4. Item, unum cacabum.
5. Item, unum veru.
6. Item, duas essas.
7. Item, una securis.
8. Item, una rilia.
9. Item, unum martellum scindent.
10. Item, unum testu.
11. Item, una tibra.
12. Item, una serra.
13. Item, unum estare ferri.
14. Item, unum albernins.
15. Item, una s(er)valeri.
16. Item, una mola.
17. Item, unum tenebrum grossum.
18. Item, duas parvas cereval.
19. Item, una arbalesta cum suo torno.
20. Item, unum cuneum.

⁽¹⁾ Étude citée, reg. *Nostrum*, P^o 123 v^o 4.

21. Item, unum boclier.
22. Item, unum paneis⁽¹⁾.
23. Item, tres serras pro blado.
24. Item, unum scanum.
25. Item, unum scrineum.
26. Item, unum aliud scrineum sine coperto.
27. Item, unum bastum.
28. Item, una briola.
29. Item, una sella.
30. Item, una arca sine coperto.
31. Item, alia arca capacitatis circa ix saumatarum.
32. Item, alia arca capacitatis circa quinque saumatarum.
33. Item, aliud scrineum sine coperto.
34. Item, duas flazatas.
35. Item, una culcitra.
36. Item, duo pulvinaria.
37. Item, unum [vas] vinarium capacitatis circa xii barallium.
38. Item, aliud vas vinarium capacitatis circa xii barallium.
39. Item, una mosteria capacitatis circa v barallium.
40. Item, alia minor musteria capacitatis circa iii^{or} barallium.
41. Item, alia mosteria capacitatis circa iii barallium.
42. Item, unum dolium capacitatis circa xviii barallium.
43. Item, una tina caleadoire.
44. Item, duas cornuas.
45. Item, una tina magna.
46. Item, una langeria.
47. Item, una china (*sic*) pro vino.
48. Item, una alia mola.
49. Item, una alia briola parva.
50. Item, alia briola.

In coquina :

51. P(rim)o, una briola.
52. Item, una salla.
53. Item, unum morterium.
54. Item, unum picherum stagneum.
55. Item, unas chananes.
56. Item, una gierla pauci valoris.
57. Item, unum pistrinum.
58. Item, una asilla cum suo pullo.
59. Item, unum magnum pullum assininum.
60. Item, circa octo saunatas bladi.

(1) *Panés*, mot patois dauphinois, veut dire *panier*.

Bona immobilia :

Actum Greyuhani in domo dicti Giraudi et ipsorum pupillorum, testibus presentibus . . . Michel de Arendar de Bellicio, Johanne Arm., G^o de Greuhano mo(n)aleo, Petro Begeerii, Jacobo Roseti clerico, et me Petro Barasti etc. . .

17

1390, 24 octobre et 23 novembre.

Processus et inventarium bonorum nobilis Petri Castrinovi⁽¹⁾.

Anno Domini m^o ccc^o nonagesimo, et die xxiii^a mensis octobris, qua die nobilis Guiota filia et heres ex testamento nobilis Petri Castrinovi de Ca[n]ta]merulis, Tricastrinensis diocesis, citari fecit legatarios et creditores dicti nobilis Petri patris sui condam, comparituros hoc die, hora terciarum, in presenti curia et coram nobili viro Petro Barasti, bayllivo tocius baronie Granhani, visuros incoari inventarium quod facere intendit ipsa nobilis Guiota de bonis hereditatis dicti nobilis Petri patris sui condam, et ejus perfectionem si comode fieri possit, cum cominatione quod, sive venerint sive non, ad incoationem dicti inventarii ejusque continuationem et perfectionem procedetur ut ordo juris dictaverit, ipsorum vel alterius eorum absentia, si que fuerit, in aliquo non obstante, et hec voce preconia in dicto loco de Cantamerulis facta publice, ubi dictus nobilis Petrus decessit.

Postque, paulo post, . . . coram . . . domino bayllivo dicta nobilis Guiota dicens et requirens . . .

. . . Illico dicta nobilis Guiota . . . cum auctoritate, licentia nobilis Poncii de Monte Ruffo viri sui presentis . . . in quantum indiget, dicens se primo invenisse de bonis et hereditate predictae :

1. Quoddam hospicia cum curte et orto sibi contiguus sita intra locum de Cantamerulis, confrontata a parte orientis cum carreria publica et hospiciis Giraudi Danielhis et a parte occidentis cum via publica qua itur versus ecclesiam sancti Mauricii, a parte vero bore cum hospiciis Poncii Vincencii et quadam androna, et a parte venti cum barrio.

2. Item, in camera que est a parte venti fuit reperta aliqua cantitas avene infrascripta videlicet xxxv ras. item de ordeo vii^{tem} eminas, item xxiii^{or} sestaria anone.

3. Item plus, tradidit nobilis Guillelmus Raymundi castellanus xxiii sestaria cum dimidio anone.

4. Item plus, vi sestaria bladi.

(1) Étude citée, reg. coté *Melliora*, f^o 1-3.

5. Item, unum bancinetum cum cammalho et viseria.
6. Item, duo paria cantelleorum talium qualium.
7. Item, 1 glaviium sive lansam.
8. Item, 1 ignipendum.
9. Item, unam tabulam de sapo.
10. Item, 1 stammum ad sedendum.
11. Item, unam cornutam debilem.
12. Item, 1 eminam cum dimidia grane canapis.
13. Item, 1 barletum olerium.
14. Item, 1 plantatoriam cum acumine feri.
15. Item, balastonum viginunum tale quale.
16. Item, unum panerium modici valoris.
17. Item, duas bachacetas parvas.
18. Item, 1 drayonum ad pasandum bladum tale quale.
19. Item, 1 scrineum de nuce cum cubersello tale quale.
20. Item, unam palam.
21. Item, xi rastos amiedolorum.
22. Item, de nucibus ix rasa talia qualia.
23. Item, unum coble sive catenam feri ad estachandum canes.
24. Item, 1 librum calcerium tale quale.
25. Item, 1 candelabrum fieri (*liscz ferri*) cum tribus duellhis.
26. Item, 1 cotam raria(m) malhe sine manicis talem qualem.
27. Item, 1 espiout.
28. Item, 1 drayetum de coreo tale quale.
29. Item, 1 medium glaviium.
30. Item, 1 rete piscatoris vocatum chapays tale quale.
31. Item, in parva camera, 1 magnum pistrinum anticuum modici valoris.
32. Item, ii cofros antiquos feratos, quorum 1 est modici valoris et alter tale quale.
33. Item, unam mayt talem qualem ad pastandum.
34. Item, quanddam perches ad piccendum canapum, parvi valoris.
35. Item, 1 eslordier cujus tela est nullius valoris.
36. Item, v nolas sive sonalhas tam bonas quam pravas.
37. Item, unam archam farneriam antiquam sine copercello.
38. Item, 1 sestarium de mes cum dimidia emina.
39. Item, ii manoli deseparati.
40. Item, medietatem unius porte sive uyserie.
41. Item, ii saumatas bladi.
42. Item, 1 tuelam tele perforatam.
43. Item, 1 circulum cum de racemis⁽¹⁾.

(1) En Dauphiné, on conserve souvent les raisins en les attachant à un cercle suspendu au plancher.

44. Item, 1 scirouc ferri.
45. Item plus, de anona xxxii sestaria et eminam.
46. Item, omne summes anone, avene et bladi ordeï sunt sine gietis.
47. Item, 1 emina sisera.
48. Item, 1 escodiam f(. . .).
49. Item, 1 aysetam.
50. Item, iii eminas tam de fabis quam danatolis quam de pissa.
51. Item, iii tauleyronos modici valoris.
52. Item, ii porcos comunes et ii parvos et unam suim.
53. Item, unam magnam tinam de corquore cum iii^{or} enchaines sive annulos fuste.
54. Item, unam tinam parvam cum xi serculis.
55. Item, unam folayoram.
56. Item, ii cados vinatarios.
57. Item, 1 vas querquoris plenum vini meri capientem xix baralia grossa sive deschandil.
58. Item, ii vasa vinaria, capiente quolibet 1 modium.
59. Item, 1 alium vas capientem xv vel xvi baralia.
60. Item, vi vasa vacua comunis forme et 1 mosteriam vacuum.
61. Item, viii^o trabes in quo sustentantur vassa apellata pontilli.
62. Item, ii barletos tales quales.
63. Item, i tarayre et ii taravelhas.
64. Item, unam tauleta petita.
65. Item, unam cornutam.
66. Item quasdam binas munitas de cordis.
67. Item, L tegulas.
68. Item, unam cellam basti talem qualem.
69. Item, ii chavilharios fuste tales quales.
70. Item, 1 siveriam ad portandum fimum.
71. Item, iii furcas palherossas.
72. Item, 1 bonum bast et unam bonam basteriam.
73. Item, xx pecias polalie, inter quas est unus gualhus.
74. Item, 1 eschaletam.
75. Item, 1 taulerium parvi valoris.
76. Item, 1 palam feni.
77. Item, 1 aysatam feri.
78. Item, 1 morterium lapidis cum ii pistellis.
79. Item, 1 seram.
80. Item, ii maydes per pastandum.
81. Item, ii maydetas parvas tales quales.
82. Item, ix bachasestas cum ii palhaconis.
83. Item, unam securim.
84. Item, 1 balansas parvi valoris.

85. Item, 1 pellem mutonis et 1 coreum vituli.
 86. Item, 111 quicenia, 1 bancinam cupri.
 87. Item, 1 parvum cocobum talem qualem.
 88. Item, 1 cassetam parvam.
 89. Item, 1 ferrum assignandum scutellas et 111^{or} graponos.
 90. Item, 1 gratussam.
 91. Item, 1 cornutam in qua tenetur epulum porcorum.
 92. Item, 1 verum.
 93. Item, 111 candelabros.
 94. Item, 1 martellum ferratorem cum tenaculis et bota ad parandum pedes equorum.
 95. Item, 1 sarpam talem qualem.
 96. Item, 111 securim sine manubrio.
 97. Item, 1 cantarium in quo tenetur aqua.
 98. Item, 111 sartagines.
 99. Item, 1 ignipendium.
 100. Item, 1 chalfa fuene.
 101. Item, 1 culberiam cum qua scumatur olla.
 102. Item, 1 tabulam cum 111 tabulariis.
 103. Item, 1 tabulam rotondam.
 104. Item, 111 scaunos.
 105. Item, 111 gladios modici valoris.
 106. Item, 111 paraccides stagneas.
 107. Item, 111 quathinos stagneos.
 108. Item, 111 platellos stagneos.
 109. Item, 111 pitalphos stagni tam parvos quam magnos.
 110. Item, 1 aygaderiam.
 111. Item, 111 sellas ad sedendum.
 112. Item, 1 chanenas.
 113. Item, 111 rasela mayt.
 114. Item, 1 parvum veru ferri sine pedibus.
 115. Item, 1 tirabrasa.
 116. Item, 1 saleriam sine cubersella.
 117. Item, 111 cubersellas ferri.
- Item, secuntur designationes instrumentorum :*
118. Et primo, quoddam instrumentum emptionis ejusdam prati cum terra factum et signatum, ut in eo legitur, manu et signo Johannis Clavelli notarii, sub anno Domini M^o CCC^o LVI et die XVI mensis decembris. . .
 119. Item, 1 partes in qua addiscuntur pueri.
 120. Item, 1 cofre.
 121. Item, 1 escrinerium modicum tenentem circa 11 sestaria.
 122. Item, 11 aliud scrinea tam modica quam magna.
 123. Item, 1 cornutam.

124. Item, ii saycerias.
125. Item, i cadum.
126. Item, i mensam.
127. Item, i cannum.
128. Item, i postem.
129. Item, i saleriam fuste.
130. Item, iii modicos massonos canapis.
131. Item, i encem.
132. Item, i matalas.
133. Item, i lodicem paratam.
134. Item, i treslis diversis coloribus.
135. Item, ii pulvinaria.
136. Item, i serram.
137. Item, xii linteamina talia qualia.
138. Item, iii mapas tales quales.
139. Item, tres manitergia talia qualia.
140. Item, ii lodices paratas.
141. Item, i lodicem talem qualem.
142. Item, ii culcitras tam bonas quam pravas.
143. Item, v pulvinaria.
144. Item, i eschania.
145. Item, iii sedas ad pasandam farinam tam modica quam magna.
146. Item, vii grumesellos sili lane tam magnos quam modicos.
147. Item, i maydetum talem qualem.
148. Item, xviii catinos fusteos.
149. Item, xxii paraccides fuste.
150. Item, ii platellos fuste.
151. Item, i culcitram.
152. Item, i lodicem paratam.
153. Item, i copertorium diversis coloribus modici valoris.
154. Item, i eminale.
155. Item, iii boves, quorum duo sunt boreti et alter saur.
Item, sequitur de animalibus bovinis.
156. Et primo sex vaxsas portancia vitula quorum una est saura.
157. Item, est una alia vermella.
158. Item, unam aliam est quod est borassa.
159. Item, i aliam pili gruelha seu pili nigri vel pili rubei.
160. Item, i unam aliam sauram.
161. Item, i aliam maurinam seu quasi nigram.
162. Item, ii vitulos unius anni quorum unus habet ventrem album.
163. Item, alter est maurinus.

⁽¹⁾ *Le Pégue*, commune du canton de Grignan.

164. Item, ii vitulos anni presentis, quorum ambo sunt rubei et unus est masculus et alius femellus.

.....

18

1391, 28 février.

*Prise en charge par noble Philippe Armand de Montségur,
des biens des filles de Dalnatius de Novaysano, ses pupilles*⁽¹⁾.

1. Quoddam hospiciium in quo est quedam turis, scitum infra locum presentem Montissecuri, quod confrontatur a duabus partibus cum carrenis publicis. . . Et incontinenti. . . nobilis Philipus tutor. . . confessus fuit reperiisse de bonis mobilibus dictarum pupillarum bona et res mobiles que secuntur ;

2. Et primo, unus lodex modici valoris.
3. Item, unam vanoyam modici valoris.
4. Item, tria pulvinaria talia qualia.
5. Item, unus auretherius Alexandrii.
6. Item, quator banchalia talia qualia.
7. Item, unam cucitram.
8. Item, unum matalassium.
9. Item, duos carrellos, unum fractum et alium bonum.
10. Item, unam archiam talem qualem, tenentem circa quator saumatas.
11. Item, unum barrale.
12. Item, unam caxiam parvam.
13. Item, unum parvum scrineum sine copercello.
14. Item, vii cormiou.
15. Item, unum cantarum sive broc.
16. Item, unum veru sive astil cum pecollo.
17. Item, unum tirabrasier ferreum.
18. Item, unam padellam.
19. Item, vii andes.
20. Item, unam destralem.
21. Item, una eysa sive fessor.
22. Item, duas chanenas tales quales.
23. Item, unum cloquear ferreum pertusatum.
24. Item, unum grapo de ferro.
25. Item, quasdam brustias.

⁽¹⁾ Étude citée, reg. *Melliora*, fol. 36-9.

26. Item, unum candelabrum ferri.
 27. Item, vii trenchayre ferri.
 28. Item, duos martellos ad ferrandum.
 29. Item, unum eschalpre.
 30. Item, unam rosoyram de ferro.
 31. Item, unum guionetum⁽¹⁾.
 32. Item, unum crucibalum sive chalelh ferri.
 33. Item, unum crumalh magnum ferri.
 34. Item, tres copercellas ferri.
 35. Item, unum multrale sive mortier lapideum cum pestello fustis.
 36. Item, tres barlets tales quales.
 37. Item, unum barletum oley, tenentem quatuor brochefflos.
 38. Item, unum magnum platellum fustis.
 39. Item, vi tallhayres et tres paracides fuste sive scueylas.
 40. Item, v^e scuylos.
 41. Item, duas feycellas.
 42. Item, unum parvum cofredum viride sine copercello.
 43. Item, unum tabularium de chaquis.
 44. Item unam escalam.
 45. Item, unum cyborderium.
 46. Item, duas sellas in quibus homo cedit.
 47. Item, tres bachassias, unam magnam et duas parvas modici valoris.
 48. Item, duos tabulares in quibus ponitur pasta.
 49. Item, unam palam fuste fractam.
 50. Item, unum bonum scrineum quod est ad incantum.
 51. Item, unus gladius poares⁽²⁾.
 52. Item, duo vasa quorum quilibet non habet nisi unum hodium sive buey modici valoris.
 53. Item, unam mensam nucis sive tabulam.
 54. Item, unum pistrinum sine copercello tenentem unum sestorium paste.
 55. Item, unum panem.
 56. Item, unum peyrol tenentem dos broes, quod habet Guilielmus Roberti, de Sancto Restituto⁽³⁾, in loco Montissecuri.
- Item, dixit dicta Margarita quod nobilis Dalmacius trasportavit bona mobilia infrascripta in loco de Clansays et quod ipsa impignoravit pro funeralibus et mortalagio dicti Dalmacii condam diversis personis, et quod [ca] vel partem eorum penes se habet in dicto loco.

(1) En dauphinois, un *gouyet* est une petite serpette.

(2) Un conteau à tailler (*pouer*, en patois dauphinois) la vigne, les arbres.

(3) *Saint-Restitut*, commune du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

57. Et primo quatuor lodices modicos, tres diversorum colorum et unam albam.

58. Item, tria pulvinaria, unum de lunello et duo lane.

59. Item, unam vanoyam parvam.

60. Item, unum copertorium sthacatum.

61. Item, quatuor linteamina.

62. Item, unam mapam operatam.

63. Item, unum fisculum.

64. Item, unam cossam.

65. Item, aliquas pictines de ferro pro lana.

66. Item, unam palam ferri.

67. Item, unum carrellum sthacatum.

68. Item, unum fisculum plenum instrumentis.

69. Item, de filo canipis circa x libras.

70. Item, vii rami tele linee.

71. Item, unum pitalphum stanhi.

Protestans insuper dictus nobilis Philipus tutor quod, si et quando-cumque et quocienscumque ipsum alia bona aliqua mobilia et immobilia dictarum pupillarum ad ejus noticiam pervenire contingerit, quod ea omnia in hoc presenti instrumento et inventario . . . scribi faciet . . .

Actum etc. . .

19

1392, 29 octobre et 4 novembre.

Inventarium benorum Lantelmi Puelli⁽¹⁾.

Anno Domini millesimo ccc° nonagesimo secundo et die xxix octobris, cum Lantelmus Puelli de Graynhano condam dies suos clauserit extremos incondito testamento, relictis sibi Bertrana uxore sua et Johanne, Bertrando, Andrineto ac Durono liberis suis pupillis et inpuberibus ac comunibus ipsorum Lantelmi et Bertrande, et, cum bona et hereditas mobilia et immobilia dicti condam Lantelmi et pupillorum suorum predictorum sint et remaneant indefensa, Petrus Barasti bayllivus baronie Graynhani tam pro interesse suo et sue curie quam pro asservatione dictorum bonorum et jurium dictorum pupillorum, habito prius a dicta Bertrana juramento ad sancta Dei evangelia per eandem prestito corporali quatinus pro utilitate predicta ac premissorum occasione et omnem suspicionem

(1) Étude citée, note orig. sur pap. inséré entre les fol. 22 et 23 du reg. coté *Deus*. — Un acte des 4 et 8 nov. 1392, de *tutela liberorum Lantelmi Puelli condam data et decreta Stephano Puelli*, inscrit au folio 21 de ce registre, répète cet inventaire et fournit les variantes marquées que nous indiquons par la lettre B.

apud eam et alios quoscumque removendam, sub pena x flor(enorum) auri cur(ie) seu fisco domini nostri Graynani si secus faceret applicanda, dicat, nominet et revelet omnia universsa et singula bona mobilia et immobilia dictorum pupillorum et eidem pertinencia, ac scribi faciat per me notarium seu scribam dicte cur(ie).

1. Et p(rim)o, hospicium . . . in quo est.
2. Unus escrineus.
3. Item, una sartago.
4. Item, unum cucupendium.
5. Item, unus lodex.
6. Item, vt linteamina.
7. Item, unum barrale sive cadus.
8. Item, duo cantaria.
9. Item, unam sarpam.
10. Item, due taravelle, una magna et una parva.
11. Item, unum bansi.
12. Item, una con [B. unam cutem sive cou].
13. Item, un guionet.
14. Item, unum clucho sive sonalho (B. duo sonalhoi sive cluchos).
15. Item, due raydoyre [B. duo rasoraria sive raydoyre].
16. Item, unum ligonem [B. unus ligo sive fessor].
17. Item, unam securim.
18. Item, duo barleti tenentes quemlibet dimidiam quartam.
19. Item, duas copercellas.
20. Item, una sera [B. serra] ad metendum blada.
21. Item, unum aratrum munitum sive garnitum pro animalibus aziminis.
22. Item, unum eyborderium.
23. Item, unum tamis.
24. Item, una picha.
25. Item, quinque bachassias tam magnas quam parvas.
26. Item, v^e palhassonos.
27. Item, unam mayt.
28. Item, unam palam fuste.
29. Item, due fiscl(ar)e prave.
30. Item, duo fisclari beroerii [B. duos fisclaros beroyers].
31. Item, unum flagellum sive escossors⁽¹⁾.
32. Item, unus lapis buiaerius.
33. Item, duo qualquaria [B. calcaria] male garnita.
34. Item, unum doyre terre tenentem v^e brochellos.
35. Item, una emina ordei palmo.

¹⁾ *Escours* en dauphinois veut dire battre, du latin *scutere*.

36. Item, dimidia emina fabarum.
37. Item, una emina milii.
38. Item, una mapa et unum manutergium operata.
39. Item, una lancea.
40. Item, unum multrale cum turribulo [B. cum pestello].
41. Item, unum platellum fuste.
42. Item, una cossia jaysiarum.
43. Item, unum modicum chandelabrum [B. candelabrum].
44. Item, unum cornet [B. un cornet].
45. Item, una eschanha.
46. Item, una cella longa.
47. Item, vi parapides.
48. Item, duo cissoria.
49. Item, unum cloquear.
50. Item, duos cumulos breni ⁽¹⁾.
51. Item, duo belsoni.
52. Item, unum rastellum ad rastellandum.
53. Item, unum congienh [B. un congienh in quo ponuntur furche].
54. Item, duo basti [B. duos bastos].
55. Item, de filo canipis iii libre.
56. Item, una libra fili laue.
57. Item, una gipa [B. quasdam gipas].
58. Item, una mosteria tenens ii cados, qui est in Columzellis.
59. Item, un coble alliorum ⁽²⁾.
60. Item, debet Johannes Driveti dictis pueris iii eminas bladi [B. debet dictis pueris Johannes Driveti molendinator iii eminas bladi]. . .

20

1392, avant le 18 décembre.

Inventarium bonorum Raymundi Pasqualis condam ⁽³⁾.

1. Et primo quoddam hospicium scitum infra locum Grayuhani.
2. Item, quasdam terram et tralhiam scitas *ad Prata*.
3. Item, quamdam tralhiam scitam in dicto loco *ad Prata*.
4. Item, quamdam terram.
5. Item, una azella.

⁽¹⁾ Deux tas de son. *Bren*, mot dauphinois signifiant le son, partie grossière du blé moulu.

⁽²⁾ Un crible d'ails. *Coble*, mot patois dauphinois signifiant *crible*.

⁽³⁾ Étude citée, note du temps et de la main de P. Barast, intercalée entre les fol. 20 et 21 du registre coté *Deus*.

6. Item, tria scrinea cum copercellis.
7. Item, unam archam tenentem v^o saumatas.
8. Item, 1 archibanc.
9. Item, una tina tenens xx^{ti} saumatas de quercore.
10. Item, tres mosterie, quarum due tenent vi cados quelibet, et una est in hospicio Ay. de Graynhano et altera tenet un^o cados.
11. Item, una sarpa.
12. Item, unus ligo.
13. Item, due celle ad cedendum ⁽¹⁾ modicum longe.
14. Item, unum multrale cum pestello.
15. Item, unus lapis oleerius.
16. Item, una furca fuste.
17. Item, una targia sive scutum.
18. Item, una pereria.
19. Item, duo lodices quorum unus est in ecclesia.
20. Item, unum pulvinar.
21. Item, una culcitra.
22. Item, duo linteamina prava.
23. Item, unum panier album.
24. Item, unum cuccipendium.
25. Item, unis chanenas.
26. Item, una olla terre.
27. Item, unum parvum platellum.
28. Item, due parcides.
29. Item, unum cloquear.
30. Item, una emina bladi.
31. Item, tres cadi vini linphati sive trempe.

21

1405, 4 février.

*Inventarium bonorum Guillelmi Mayfredi condam de Salis,
ab intestato deffuncti* ⁽²⁾.

Et primo, fuit repertum in quodam hospicio dicti condam Guillelmi, scito in burgo dicti loci, quod confrontatur cum carreria publica et cum arcis de Salis et cum porticu hospicii Jacobi de Boteria dotali, videlicet :

In quadam camera dicti Guillelmi :

1. Duo lodices.

⁽¹⁾ Lire selle ad sedendum.

⁽²⁾ Étude citée, reg. coté *Antea*, fol. xviii-xx r^o. — *En marge* : Satisfactum est de inventario, cur non extrahatur.

2. Unum almatrassium.

3. Unum pulvinar.

4. Unum eminale.

Item, in focanea dicti hospicii :

5. Una cayssia sive escrineum.

6. Item, unum tamis.

7. Item, unam raydoqram de ferro.

8. Item, tres paracides de fusta, tria cissoria.

9. Item, unam botelham sive crucham ad tenendum oleum, de terra.

10. Item, un eschalfayre de terra.

11. Item, unum pitalphum de terra.

12. Item, duas sellas longas ad sedendum.

13. Item, duas sellas modicum longas.

14. Item, unam tabulam sive menssam de nuce pecollatam.

15. Item, unum morterium lapidis.

16. Item, duas modicas mapas.

17. Item, in estabulo, unum almatrassium.

18. Item, unum pulvinar.

19. Item, unam cornutam fuste.

20. Item, unum pestellum sive turribulum.

21. Item, plus, duo cissoria fuste et unum platellum.

22. Item, unum fisculum cum aliquantulo de polenta circa dimidiam
eminam.

23. Item, unum broquetum de fusta ad mensurandum vinum.

24. Item, unam bachassiam de fusta.

25. Item, unum alium broquetum de fusta.

26. Item, unum candelabrum de ferro.

27. Item, unam copercellam olle de ferro.

28. Item, circa unam eminam nucum.

29. Item, unum multrale lapidis modicum.

30. Item, unum banastonum.

31. Item, unam mayt.

32. Item, unam aliam mayt. in domo Moudoni.

33. Item, unum linreamen.

34. Item, unas chanenas de ferro.

35. Item, unum crucibolum de ferro.

36. Item, unum cloquear de ferro, perforatum.

37. Item, unum ligonem.

38. Item, unum tarayre.

39. Item, unum modicum taravellum despuchatum.

40. Item, unum cutellum poares.

41. Item, unam securim.

Item, in fortalitio, in penore dicti condam Guillelmi.

42. Una culcitra de lana et de pluma.
43. Item, quatuor linteamina.
44. Item, duo pulvinaria talia qualia.
45. Item, unum lodicem modici valoris.
46. Item, unam sartaginem.
47. Item, unam furcham fuste.
48. Item, unam cayssiam de fusta.
49. Item, unum cacobum pertusatum.
50. Item, unum ignipendium sive crumali.
51. Item, unum veru de ferro cum peccollis, licet sint separata.
52. Item, duas pictines de ferro.
53. Item, unum candelabrum de ferro.
54. Item, unam mosteriam de sape, tenens circa vii barrallia.
55. Item, aliquantulum de lana, que fuit alias in aluatrassio.
56. Item, unum chap securis.
57. Item, unum catnum stagni.
58. Item, xxxvii doyas tine.
59. Item, tres pessias fuste grossas, quarum due sunt puntis de tina.
Item, duos ludaria de fusta que erant ante januum paroris.
60. Item, tres serras sive faucillas.
61. Item, unum crucibolum de ferro :

Que omnia . . . sunt tradita in custodiam . . . supradicto Mondono bajulo dicti loci, ad tuicionem Petri filii pupilli dicti defuncti, per me Bernardum predictum, per traditionem clavis hospicii predicti defuncti, presentibus venerabili et religioso viro domino Guillelmo de Manso priore de Turretis, Amancii Meruli, et Bert. Roncini anno et die predictis.

1468. 20 juin.

Inventarium bonorum mobilium repertorum in ecclesia Sancti Michaelis de Cliansays, diocesis Tricastinensis, post obitum venerande memorie viri domini Martini Textoris, ultimi curati ejusdem loci⁽¹⁾.

Anno Domini m^o lxxviii^o, die autem vicesima mensis junii, noverint etc. quod applicatus dominus Guillelmus Alberti, curatus Grillhonis, ut vicarius R. P. domini Guioti Adhemarii, commendatarii prioratus Sancti Amancii Tricastrinensis diocesis, sibi assistentibus discretis viris Ynardo Faverge, Johanne Le Salhus, Reynnundo Berengarii castellano, et pluribus

⁽¹⁾ Étude cit., reg. coté *Probus*, fol. cxxiii-iiii.

aliis in ecclesia Sancti Micaelis ejusdem loci, ad bonorum ipsius ecclesie mobilium inventarizationem processerunt modo et forma sequentibus :

Et primo dixerunt idem syndici reperisse de bonis ejusdem ecclesie mobilibus :

1. Quatuor graduales, quorum unus est littere antique, qui coperiuntur postibus ⁽¹⁾, alii autem duo desuper pellibus, quorum unum ad usum Sancti Pauli, reliquum autem ad usum Romanum.

2. Item, unum missale novum.

3. Item, unum aliud missale vetus, orationes necessarias continens.

4. Item, unum responsorium ad usum Sancti Pauli, completum, magnum.

5. Item plus, parvum missale non completum.

6. Item plus, unum aliud missale littere antique.

7. Item, expositiones Evangeliorum parve.

8. Item, unum baptisterium.

9. Item, unum prosarium.

10. Item, unum responsorium littere antique.

11. Item, unum orationatorium parvum.

12. Item, unum psalterium pergameni.

13. Item, unum magnum breviarium cum certis orationibus.

14. Item, unum aliud orationatorium cum certis aliis appellatum *Comes*.

15. Item, unum librum evangeliorum.

16. Item, quemdam librum officium Corporis Christi continentem cum certis aliis.

17. Item, alios duos libros epistolas continentes religatos de novo.

18. Item plus, unum aliud epistolarium antiquum et littere antique.

19. Item, unum alium librum vitam sancte Margarite continentem.

Sequuntur vestimenta ejusdem ecclesie tunc per quos supra reperta :

20. Et primo, unam casulam rubeam saffratam ymaginibus apostolorum, cum sua alba, amicto, stola, manipulo ac cordono rubeo, bonis et sufficientibus.

21. Item plus unam aliam casulam viridem, cum stola ejusdem coloris, albam, amictum et manipulum alterius coloris, et cordono, bonis et sufficientibus, ligatis cum chabelheriis.

22. Item plus, unam aliam casulam pericam piscibus depictam circa pedem de retro, de ante de circo viridi barratam, cum alba et amicto ac cordono.

23. Item plus, unam aliam casulam fulveam modici valoris, cum alba, amicto, stola et manipulo ac etiam cordono.

⁽¹⁾ Ici on a rayé les mots *pelle desuper, duo prim antiqui*, ce qui explique les mots *alii autem duo*. . . du texte.

24. Item, duo amicta nova.
 25. Item, unum aliud modici valoris.
 26. Item plus, unum aliud vetus modici valoris.
 27. Item, unum calicem argenteum cum sua patena et estoeco de corio, bonum et sufficientem.
 28. Item plus, unam stolam et unum cordonum.
 29. Item, unam mapam altaris.
 30. Item, unum scapulare telle.
 31. Item, unum tersonum seu unam longeriam.
 32. Item, unam cuspidem albe.
 33. Item plus, unam albam modici valoris.
 34. Item plus, unam aliam cuspidem albe.
 35. Item, unum superficium curtum modici valoris.
 36. Item, unam mappam altaris.
 37. Item plus, unam aliam mappam altaris.
 38. Item plus, unam aliam mappam perforatam per mures, modici valoris.
 39. Item plus, unam aliam mappam modici valoris.
 40. Item plus, unam aliam ejusdem valoris.
 41. Item, unam mappam novam altaris.
 42. Item, unum amictum medioere.
 43. Item, unam aliam mapam altaris modici valoris.
 44. Item, unam aliam mapam altaris modici valoris.
 45. Item, unam aliam mapam novam altaris quamvis ruptam.
 46. Item plus, unam aliam mapam antiquam.
 47. Item plus, unam aliam modici valoris.
 48. Item, unam aliam modici valoris.
 49. Item, certos pannos ad cooperiendum ymagines de xl^o.
 50. Item, pslaterium papireum ⁽¹⁾.
 51. Item, unum parvum alabastrum, in quo sunt reliquie sanctorum Fereoli et Georgii martyrum.
 52. Item plus, unum panem in quo involvantur reliquie Sancti Blasii et plures alie.
 53. Item, duos tersonos rugatos de rubeo, modici valoris.
 54. Item, m^{er} corporalia bona.
 55. Item, tres mapas super magnum altare.
 56. Item, unum copertorium telle desuper ipsum altare.
- De quibus quelibet ipsarum partium petiit instrumentum.
- Acta fuerunt hec in ecclesia Sancti Micaelis, testibus presentibus testibus quibus supra et me Nicolao Fremeti.

(1) Article ajouté après coup.

1468, 29 août.

Pro universitate loci de Cliansays ⁽¹⁾.

M^o III^c LXVIII, die autem XXIX^a mensis augusti, venerabilis vir dominus Silvester, arrendator ecclesie presentis loci, confessus fuit habuisse a sindicis presentis loci predia cum sequentibus bonis ecclesie de Cliansays videlicet :

1. Et primo duo sellieta ad reponendum aquam benedictam, quorum unum est stani et aliud cupri.
2. Item, unum scapularium telle.
3. Item, unum vexillum.
4. Item, panum nigrum corporum mortuorum faciens coperturam.
5. Item, III^{or} ydrias stani.
6. Item, una custodia cupri.
7. Item, unum magnum candelabrum ferri, et unum aliud parvum ejusdem metalli.
8. Item, duas capsas fusteas cum seris fereis ac clavibus.
9. Item, panus ad portandum Corpus Christi in die Eucaristie.
10. Item, assenserium cupri.
11. Item, una custodia Corporis Christi magna.
12. Item, duas cruces.
13. Item, unum candelabrum fereum.
14. Item, duo candelabra cupri altaris.

De quibus, etc.

Actum Cliansays, in ecclesia ejusdem loci, testibus presentibus Armando Bruni, Johanne Garnerii, Johanne Arnulphi.

1468, 10 août.

Datio ad custodiendum castrum presentis loci, facta Petro Trucherii et alteri Petro patri et filio, de presenti loco, de anno Domini M^o III^c LXVIII^o, die autem decima mensis augusti, per magnificum Bertrandum, dominum presentis loci de Cliansays ⁽²⁾.

Noverint etc. . . quod constitutus magnificus dominus Bertrandus Adhemarii de Cliansays dominus gratis etc., dedit quibus supra castrum et turrim presentis loci ac castri pro uno anno hodie incipiendo et simili die termi-

⁽¹⁾ Étude citée, reg. cité, fol. CXLIII v^o.

⁽²⁾ Étude citée, reg. cité, fol. CXLII r^o et CXLIII r^o.

nando, cum pacto quod ab eisdem custodibus idem dominus non auferat officium dictorum castris et turris nisi suam conditionem faceret meliorem vel ad suam manum tenere vellet; qui custodes jurarunt ad sancta Dei evangelia ipsas turrim et castrum custodire bene et legaliter ad honorem comodum et utilitatem ejusdem domini. . . . Actum Cliansays. . .

Inventarium honorum repertorum in castro, traditorum per manus Reymundi Berengarii et mei notarii infrascripti expeditorum per Johannem Le Sallus alias Pauc, de anno Domini m° m^o lxxviii^o, die autem x^o mensis augusti, Petro Trucherii.

1. Et primo tradidit idem Sallus et expediti fecit eidem Trucherii unum gorgierum malbarum.

2. Item, una sallada.

3. Item, una cota de malhe.

4. Item, una brigandina.

5. Item, unum arnesium appellatum garde cors.

6. Item, unus ensis.

7. Item, unum cornu cupreum ad cornandum.

8. Item, una cassis.

9. Item, unum pavetum.

10. Item, una letheria.

Que omnia sunt in camera aut erant tunc supra gradus turris, media videlicet.

In introitu autem turris sunt sequentia :

11. Et primo, tria vasa vinea pauci valoris.

12. Item, unus ensis.

13. Item, unum venabulum vetus.

14. Item plus, alia duo venabula venationis.

15. Item, una cassis.

16. Item, unum arnesium armorum quantum ad latera.

17. Item, duo avanbrachia.

18. Item, una letheria.

19. Item, quasdam scalas cordeas.

20. Item, duo forulli.

21. Item, una letheria

Item, de retro :

22. Una bomberdella.

23. Item, unus baltens ad extendendum balista.

Cetera remanserunt inventarizanda, quia dominus misit pro nobis que sunt in quoquina et supremo turris predictae et in camera quoquine.

Actum ubi proxime, testibus presentibus Reymundo Berengarii, Petro Trucherii, Johanne Le Sallus, et me Nicolao Fremeti, notario.

LES VITRAUX

DE LA COLLÉGIALE SAINT-MARTIN

À CHAMPEAUX-EN-BRIE,

RESTITUÉS D'APRÈS D'ANCIENS DOCUMENTS,

PAR M. G. LEROY,

Correspondant honoraire du Comité, à Melun.

L'église Saint-Martin de Champeaux-en-Brie, ancienne collégiale de chanoines séculiers, classée au nombre des monuments historiques, est connue par la beauté de son architecture, qui appartient au style gothique du *xiii^e* siècle. La régularité de son plan, l'élégance et l'heureuse disposition de sa nef, où les piliers simples alternent avec de sveltes colonnettes géminées pour recevoir les arcs qui la séparent des bas côtés; le transept, le chœur, l'abside, toutes les parties de l'édifice enfin, constituent un ensemble harmonieux qui excite l'admiration des artistes, des amateurs et des archéologues.

Les dalles funéraires qu'on y trouve, dont plusieurs appartiennent aux premières années du *xiii^e* siècle; les stalles du chœur, exécutées en 1527, sur lesquelles la verve et l'esprit satirique de leur auteur se donnèrent libre carrière; les vitraux datant des *xv^e* et *xvi^e* siècles, disposés dans les cinquante-deux fenêtres qui répandent des flots de lumière dans l'édifice; tout ce précieux mobilier d'autrefois ajoute à l'intérêt d'une église qui, comprise et appréciée comme elle le mérite, devrait être un but de pèlerinage pour tous ceux qui ne sont point indifférents aux douces émotions de l'art et des souvenirs du passé.

Le temps, les révolutions humaines ont imprimé des traces fâcheuses sur l'œuvre de l'architecte inconnu, contemporain de Philippe Auguste et de saint Louis, qui édifia ce monument. La vétusté

et les dégradations, favorisées par le défaut d'entretien, ont compromis sa conservation, malgré les efforts du Comité des Monuments historiques qui, de temps à autre, exécute les plus urgentes des réparations, aidé dans ce soin par les faibles subventions de la commune et de la fabrique.

L'œuvre lapidaire s'est à peu près maintenue; les stalles sont restées intactes, quoique sérieusement menacées un jour, sous la Restauration, par un vandale qui parlait de les *raboter* pour effacer leurs sujets rabelaisiens. Mais les vitraux, plus fragiles, jamais entretenus, exposés aux intempéries, aux convoitises des amateurs, n'existent plus qu'à l'état de débris. Leurs sujets sont le plus souvent incompréhensibles; aucune scène n'existe entière, à moins de ne comprendre qu'un panneau de petite dimension; les plombs, perdus de vétusté, ne suffisent plus à les tenir. Le moindre vent leur devient une cause d'irréparable destruction.

Des cinquante-deux fenêtres de la collégiale, une quarantaine étaient enluminées à l'époque de la Révolution. Aujourd'hui, moins de vingt conservent des débris plus ou moins complets, des fragments dont il est parfois impossible de deviner les motifs.

La plupart de ces vitraux étaient d'une bonne facture. Quelques-uns dataient de la fin du xv^e siècle, mais le plus grand nombre appartenait au xvi^e siècle, à l'époque de la Renaissance. En conservant la grâce naïve, l'expression de foi des figures du moyen âge, dont la tradition n'était point encore oubliée, les compositions, plus réalistes, prenaient un charme exquis par des détails, profanes ou mythologiques, dans lesquels excellaient les artistes du temps des Valois. Les débris des verrières de Champeaux abondent en spécimens de ce genre; la tentation des amateurs se comprend sans être excusable. Mais toutes n'avaient pas ce fini, ce mérite, attestant le talent de leurs auteurs. D'aucunes sont médiocres, sans couleur et sans dessin.

Il est probable que la communauté dota son église d'une partie de ses vitraux. Mais aussi, comme de nos jours, pour l'acquit des dépenses qu'ils entraînaient, il y eut des donateurs, des chanoines principalement et des personnages laïques, dont les portraits et les armoiries se retrouvent sur les panneaux qu'ils offrirent. Ces origines différentes expliquent la diversité de valeur artistique de chacun d'eux. Le plus ou moins de ressources du donateur se laisse deviner sur l'objet de son don.

Les comptes du Chapitre, de 1519 à 1528, conservés aux archives départementales de Seine-et-Marne, mentionnent dans les termes suivants des dépenses relatives aux vitraux de la collégiale :

1519. Item, à Nicolas Maçon et Allain Courjon, verriers, pour avoir fait deux verrières toutes neufves, refait et mis en plomb les autres, et aussy avoir peint l'ymage saint Martin en la porte de l'esglise et le portail d'ycelle, a esté payé pour tout. xvii l. v s.

1521. Item, à Nicolas Maçon et Allain Courjon, verriers, demourans à Meleun, pour cinq verrières, par marché fait avecques eux, a esté payé la somme de. xxvi l. p.

Item, à Denis Bellinet, maçon, pour sa peine d'avoir fait les eschaffaux pour attacher les dictes cinq verrières, que la gresle avoit rompues et pour sceller ycelles, a esté payé. xx s. p.

1522. Item, à Nicolas Maçon, verrier, demourant à Melun, pour deux verrières qu'il a faictes à la chapelle Saint-Lienard, comprins vingt sols que M. Sauvaige avait laissez à la dicte chapelle par son testament, a esté payé de surplus. xvi s. p.

On trouvera également plus loin des détails sur le coût de la verrière de la chapelle Saint-Nicolas, donnée en 1508 par le chanoine Nicolas Sauvaige, nommé ci-dessus, et dont la dépense, en verre, fer et mise en place, fut de 4 livres 19 sous 4 deniers.

D'après ces indications, chacune des verrières aurait coûté en moyenne 4 à 5 livres.

Nicolas Maçon et Allain Courjon, cités comme verriers à Melun, en furent-ils réellement les auteurs ou servirent-ils seulement d'intermédiaires pour les fournir aux chanoines de Champeaux, en les demandant à des peintres verriers de Paris ou d'ailleurs? Melun était une bien petite ville, un centre bien modeste pour l'exercice de la profession de fabricants de vitraux.

Nous laisserons la solution de cette observation à l'appréciation du lecteur, en ajoutant toutefois qu'à la même époque le chevet et le chœur de l'église Saint-Aspais de Melun, récemment construits par l'architecte Jean de Felin, étaient garnis de vitraux, dont quelques sujets se retrouvent à Champeaux, entre autres : *Jésus-Christ en jardinier apparaissant à la Madeleine* (fenêtre 27). Plusieurs églises de villages des environs conservent des débris de vitraux du même temps et qui paraissent être de même facture, Boissise-le-Roi, Savigny-le-Temple, Vaux-le-Pénil et autres. Momentanément,

pour des travaux relativement importants, Maçon et Courjon avaient-ils transporté leur atelier à Melun?

Avec les seuls fragments actuels, il serait difficile de reconstituer les scènes des vitraux de Champeaux, dont quelques-uns même ont entièrement disparu. Mais, à plusieurs époques, des amateurs et des artistes les ont décrits ou dessinés, constituant ainsi d'utiles renseignements pour obvier à la destruction incessante qu'ils subissaient.

La plus complète de ces descriptions est celle qu'en a faite Martin Sonnet, notaire du chapitre, chanoine, de 1635 à 1679, qui écrivait à une époque où les verrières de la collégiale étaient à peu près intactes. Elle est contenue dans un registre in-8°, écrit en entier de sa main, intitulé : *Martinet ou registre des antiquités de l'église collégiale Saint-Martin de Champeaux en Brye, diocèse de Paris, 1653* ⁽¹⁾.

En 1842, M. Lucien de Rosny, fonctionnaire à Melun, que ses goûts portaient aux études archéologiques, fit exécuter de bons dessins de l'église de Champeaux, avec les parties encore subsistantes de ses vitraux, avec ses dalles funéraires et ses stalles. Ces œuvres composent un album offert, en mars 1877, à la bibliothèque de la ville de Melun, par M. Horace de Choiseul, qui l'avait acquis à la vente des livres de M. de Rosny.

MM. Aufauvre et Fichot, dans leur bel ouvrage : *Les monuments de Seine-et-Marne* (in-folio, 1858), ont décrit sommairement ce qu'il leur a été possible de constater des restes des verrières.

Enfin M. Eugène Liébert, dans le V^e volume du *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Melun* (in-8°, 1869), a fait l'inventaire de la vitrerie de Champeaux, dont la destruction s'accroissait chaque jour avec une désolante rapidité, faisant prévoir, dans un délai rapproché, la disparition complète de cette intéressante imagerie de la vieille collégiale.

Avant ce dénouement fatal et à l'aide des documents précités, autant qu'avec l'examen des débris encore existants, essayons de dire ce que furent les vitraux de Champeaux, quand ils rayonnaient, étincelants de lumière et de couleur, faisant l'admiration des fidèles d'autrefois, qui, à défaut de livres ou de connaissances suffisantes, lisaient, en scènes parlantes aux yeux, les mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont elles offraient la représentation.

⁽¹⁾ Archives municipales de Melun. Fonds de Champeaux, série G. G.

NEF.

Les fenêtres des bas côtés de la nef, numérotées 1 à 5, 24 à 28 sur le plan ci-joint (pl. IX), consistent en une simple baie, sans divisions ni meneaux.

Originellement, elles étaient toutes garnies de vitraux peints. Celles du côté Sud, 24 à 28, n'en conservent plus traces; celles du bas côté Nord, 1 à 15, n'en ont plus que des débris, quelques-unes mêmes sont blanches ou bouchées.

Avant les dévastations qu'elles ont subies, par suite de la suppression de la collégiale en 1790, et qui se continuent chaque jour par l'effet des intempéries ou de la vétusté de leurs plombs, elles offraient les sujets que nous allons décrire.

Pour cette description, qui nécessite un ordre méthodique, nous commençons par le bas côté Nord, à partir du porche de l'église, à proximité de la tour, pour finir par le bas côté Sud, à la rencontre du magasin — sacristie actuelle dans sa partie supérieure — opposé à la tour.

BAS CÔTÉ NORD.

1. Saint Martin guérit un ladre en le baisant. Sur un phylactère : *Martinus osculo leprosum curavit*. Deux chanoines donateurs en prières. Cette composition a disparu.

La fenêtre de verre blanc, en mauvais état, est bouchée par des planches.

2. Saint Martin, évêque, crossé, mitré, tenant un livre ouvert. Sainte Madeleine et sainte Catherine avec deux chanoines et ces mots : *Messires Odain. . . . et Guillaume Hatteau, chanoines, ont donné cette verrière.*

Armoiries : *D'azur à 3 gerbes d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

De cette composition, il reste seulement la partie supérieure de saint Martin, enchâssée au centre d'un vitrail de verre blanc. Bon dessin du xvi^e siècle.

M^e Odain ou Oudin, originaire de Troyes, chanoine, vivait en 1491, d'après une indication du *Martinet*.

3. Un prêtre, probablement l'un des donateurs, sacrifiant, au moment de l'élévation. A sa droite, en haut, Dieu le père bénissant; au-dessus, un ange apportant une étoile; au bas, à droite, un autre donateur priant. Derrière, un clerc tenant un cierge, et plusieurs assistants. — Légende : *Messires Macé Commault et Louis Vierne, chanoines, ont donné cette verrière.*

Curieuse composition, dont les personnages sont représentés à mi-corps.

Macé Commault est mentionné comme chanoine de Champeaux dans un registre de l'an 1491.

4. La Vierge, saint Michel terrassant le Dragon, sainte Geneviève tenant un livre ouvert et un cierge, qu'un démon s'efforce d'éteindre avec un soufflet. La sainte pose la main gauche sur l'épaule d'un chanoine agenouillé et priant.

Au-dessous du saint Michel on lit ces mots en caractères gothiques :

Messire Michiel Païen chanoine de Champeaux a fait faire ceste verriere. Dieu ayt l'ame de luy.

5. Saint Martin à cheval, partageant son manteau avec un pauvre. Dans le haut, Dieu le père prononçant ces paroles : *Martinus adhuc catechumenus hac me veste conerit.* C'est la paraphrase du proverbe : « Qui donne aux pauvres donne à Dieu ». Autrement on ne comprendrait pas que Dieu prononçât lui-même ces paroles, qui devraient être mises dans la bouche du pauvre qui reçoit le manteau. — Un chanoine priant, avec son nom : *Étienne Garnier, saint Julien le tenant sous sa protection.*

Actuellement, vitre entièrement blanche.

BAS CÔTÉ SUD.

24. La Vierge Marie tient le corps mort de Notre-Seigneur entre ses bras. Groupe de personnages dans l'attitude de la douleur.

25. La mise au tombeau, d'après le récit de l'Évangile.

26. Notre-Seigneur et ses gardes. Scène de la Résurrection. Les gardes, effrayés, sont comme foudroyés à la vue du Christ qui sort glorieusement de son tombeau.

27. Jésus-Christ, en jardinier, apparaît à la Madeleine, qui s'humilie devant lui. Légende : *Noli me tangere*.

28. Cette fenêtre, voisine du magasin parallèle à la tour, n'a jamais été garnie de vitraux peints.

Toutes les fenêtres cotées 24, 25, 26 et 27 ne conservent aucun vestige de leur ancienne décoration. Leurs verrières blanches sont les mieux conservées de toute la vitrerie de la collégiale. Vraisemblablement, elles ont été substituées aux anciens vitraux peints dont nous venons d'indiquer les sujets, à l'époque de la restauration de cette partie de l'édifice, il y a une soixantaine d'années, restauration spécialisée aux murs et contreforts du bas côté Sud.

TRANSEPT.

6 et 23. Fenêtres blanches. Même en 1653, à l'époque où Martin Sonet rédigeait *le Martinet de Champeaux*, elles ne portaient point de traces d'anciens vitraux peints. S'il en avait existé, ce qui est douteux, ils avaient disparu antérieurement.

CHŒUR.

BAS CÔTÉ NORD, À LA SUITE DU TRANSEPT.

Les fenêtres des bas côtés du chœur diffèrent de celles de la nef. Elles sont divisées en deux formes par un meneau. Le haut de la baie est occupé par une rose à six lobes, inscrite dans un cercle accompagné de segments qui remplissent les parties libres de l'arc principal. C'est dans cette disposition qu'on voyait jadis une suite de vitraux dont il ne subsiste plus que des débris, peu de scènes complètes, quelquefois même aucun vestige.

7. (*Fenêtre suivant immédiatement le transept.*) — Forme de droite. — Un évêque bénissant une sainte femme, qui porte un vase précieux. Un chanoine priant, avec les lettres T. S., inscrites dans un écusson. Bordure de fleurs de lys, de couronnes et d'hermines. — Le chanoine et les armes n'existent plus.

Forme de gauche. — Saint Nicolas et un chanoine priant, avec les lettres I. E. dans un écusson. — On ne retrouve plus que le

chanoine, au bas du vitrail, avec un pêle-mêle de débris. La main de restaurateurs maladroits, vitriers de campagne, à coup sûr, a passé par là.

Au centre de la rose, Charles VIII jeune, tenant la main de justice et le sceptre royal et vêtu d'un manteau fleurdelisé avec les hermines de Bretagne. Diamètre : 0 m. 48. Tous les lobes fleurdelisés.

La présence des hermines de Bretagne, associées aux lys, et le portrait de Charles VIII dans cette partie de la vitrerie de Champeaux permettent d'attribuer son exécution à l'époque où ce monarque épousait Anne de Bretagne, c'est-à-dire vers l'année 1491. Le dessin, le style et la couleur ne démentent point cette probabilité.

8. Forme de droite. — Saint Georges à cheval, en costume de chevalier, avec casque empanaché, terrassant le dragon. Dans le haut, à droite, sainte Agnès priant, accompagnée d'un petit agneau.

Forme de gauche. — Saint Nicolas avec ses attributs; chanoine vêtu d'une robe rouge, agenouillé, avec les armoiries suivantes, qui se retrouvent sur plusieurs autres vitraux : « *D'azur, au tronc d'arbre naturel en pal, accosté à sénestre d'un gland et d'une feuille de chêne de sinople; à dextre, d'un croissant de gueules et d'une feuille de chêne de sinople.* »

Dans la rose : le sacre d'un évêque (peut-être saint Nicolas), assisté de deux prélats et autres ecclésiastiques. Dans les lobes, des anges chantant.

Bordures de France et de Bretagne. Le sujet de la rose n'existe plus.

« Ce vitrail fut donné en 1508, — sous Louis XII, après son mariage avec Anne de Bretagne, ce qui explique les bordures de lys et d'hermines, — par Nicolas Sauvage, chanoine de Champeaux, dont il reproduit les armes, mort le 7 septembre 1522, et inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas, existant originairement dans la travée où se trouve la verrière qui vient d'être décrite.

« Un article du Compte de la Collégiale, année 1508, fournit l'indication suivante :

« La vitre de la chapelle Saint-Nicolas a esté faicte l'an mil cinq cens huit, par M. Sauvage, estant procureur, et a cousté en verre 4 l., en fer 16 sols, en plastre troys boysseaux de 12 deniers pa-

risis, au maçon pour une journée de luy et de son varlet, 2 sols 4 deniers parisis. Total : 4 l. 19 sous 4 deniers parisis. »

9. Forme de droite. — Jésus en croix entre les deux larrons, la vierge Marie, saint Jean, les trois Maries et les Juifs. Un chanoine priant, avec cette armoirie : *Fascé d'azur et d'argent de six pièces.*

Forme de gauche. — Jésus-Christ avec ses attributs mystiques, assis sur un arc-en-ciel, les pieds appuyés sur le monde, les bras levés, la tête nimbée, à droite un glaive, à gauche un lis. A ses côtés deux anges, sonnant de la trompette, appellent au Jugement dernier : *Surgite mortui, venite ad judicium.* Dans le bas, de chaque côté, figures de donateurs priant : *In te Domine speravi non confundar in æternum.*

Dans la rose, Dieu le père, sujet qui se retrouve plusieurs fois dans les vitraux de Champeaux, mais avec variantes dans la représentation; dans les lobes, six chérubins.

Dans les segments, à gauche, la lune et les étoiles; à droite, le soleil, avec ces armes : *D'or, au sautoir engreslé de sable, cantonné de quatre arbalètes de gueules. Jean et Nicolas Arbalète, frères, 1513.* Ces personnages appartenaient à la famille des Arbalète, vicomtes de Melun en partie, seigneurs de la Borde, localité voisine de Champeaux, dans laquelle se voient encore des restes de leur ancien manoir féodal, édifié au xiv^e siècle, par un cadet de la maison de Melun.

10. Dans les deux formes. — Adoration des Mages, avec tous les détails ordinaires du sujet. Importante composition de bon style. xvi^e siècle.

Dans la rose, la Fuite en Égypte.

Segments, anges en chapes.

11. Dans les deux formes. — Plusieurs mystères de la vie de la vierge Marie :

A droite, la Conception, la Présentation au Temple. Boutique de changeur : deux personnages assis à un comptoir; l'un d'eux tient une bourse, l'autre compte des pièces de monnaie. Au-dessous, ce blason : *Parti, au premier, d'azur, à la face d'argent, accompagnée de cinq losanges d'or, trois en chef, deux en pointe; au second, de gueules, à trois croissants d'or, deux en chef, un en pointe.*

A gauche, la naissance de la Vierge, son mariage. Composition d'une quinzaine de personnages, remarquable par le fini et l'expression des figures; les femmes avec les coiffures de la Renaissance. Concert angélique. Ornementation avec personnages mythologiques.

Dans la rose, le couronnement de la *Rose* (a disparu). Anges dans les lobes.

Dans les segments, donateurs priant. L'homme tête nue, en costume de chevalier, portant une tunique blasonnée : *D'azur à la fasce d'argent, accompagnée de cinq losanges d'or.*

BAS CÔTÉ DU MIDI, RETOUR VERS LE TRANSEPT.

18. La vie de l'Enfant prodigue. Il quitte la maison paternelle. Ses débauches. Sa misère, qui le contraint à garder des pourceaux. Son retour. Le banquet de sa réception. Ces scènes occupaient les deux grandes divisions de la verrière. Il n'en reste aucun vestige. On y lisait cette légende, dont on voyait encore quelques débris en 1842 :

Le Prodigue, sa portion et part
Des biens son père lui départ.
Ses biens dépend promptement,
Aveques garses trop gallament.
Icelles l'ont si bien desceu
Qu'il se despart mevré et nud.
Par pauvreté martyr de tous maux,
Depuys se loue à garder les pourceaux.
Les pourceaux garde le pauvre abandonné
Et son Père veu sa nécessité
Grâce et pardon lui a voulu donner.
De joye qu'il eust, un gras veau fit tuer.
L'aisné frère murmure par envie.
Envieux meurt et jamais meurt envie.

Dans la rose : Jésus-Christ au Jugement dernier. Dans les lobes, la Résurrection des morts. Deux anges sonnant de la trompette, la Vierge et saint Jean priant pour les trépassés.

19. Forme de droite. — Jésus prêchant au Temple devant les docteurs. Un chanoine priant, avec ces mots : *Nicolaus Foncquet.*

Forme de gauche. — Le Baptême du Christ par saint Jean. Dieu le père, le Saint-Esprit. Sainte Barbe. Débris informes.

Dans la rose et les segments : saint Nicolas, les symboles des Évangélistes, la Tentation d'Adam et d'Ève. Leur expulsion du Paradis. Deux anges tenant un chandelier.

20. Forme de droite. — Saint François recevant les stigmates de Jésus crucifié. Un chanoine priant, en robe violette, avec ces mots : *Carolus Baille*.

Forme de gauche. — Saint Jérôme faisant pénitence. Chanoine vêtu d'une robe rouge : *Johannes Defosse, humilis theologia doctor et canonicus*, avec ces armes : *Écartelé aux 1 et 4 à trois marguerites d'or renversées : aux 2 et 3 au château de sable, sommé de trois tours de même*.

Dans la rose et les lobes, la Vierge Marie, avec des anges qui l'adorent.

Des sujets principaux, il ne reste que des fragments.

21. Forme de droite. — Les religieux de saint Victor faisant la procession, l'abbé les suivant. Un évêque de Paris, à genoux, avec ces mots : *Epius Parisiensis*. A droite, saint Victor, debout, en costume de chevalier, la tête nimbée. Composition de treize personnages.

« Cette scène a un caractère historique. Elle se rattache à la prébende de chanoine que l'abbaye de Saint-Victor possédait à Champeaux, en vertu de la donation de l'évêque de Paris, Etienne, en 1134, approuvée par le roi Louis VII, en 1138.

« Ce vitrail, d'une bonne facture, n'existe plus qu'à l'état de débris informes. Il avait dû être donné par l'abbaye de Saint-Victor, à la fin du xv^e siècle. »

Forme de gauche. — Saint Martin à cheval (a disparu).

Dans la rose et les lobes, saint Victor aussi à cheval.

Dieu le père, avec ces paroles : *Vicisti Beate Victor. Vicisti.*

Anges avec ces mots : *Vicit carnem. Vicit mundum. Vicit hostem furibundum. Fide vicit omnia.*

Dans les segments, un homme priant, avec des instruments de tonnelier. Une femme également en prières.

22. Fenêtre blanche. Était murée au xvii^e siècle, lorsque la sacristie, dont on aperçoit des traces de la porte dans le mur, était adossée à cette partie de l'église.

FENÊTRES HAUTES DU CHOEUR.

Dans sa partie supérieure, le chœur est éclairé par vingt-quatre fenêtres :

Quatre à l'abside, au-dessus du triforium. Dix dans le mur septentrional. Pareil nombre dans le mur méridional.

Quelques-unes, à l'abside et au Nord, étaient garnies de vitraux, dont il reste des vestiges, épargnés par les intempéries ou par les amateurs, qui n'ont pu les atteindre à cause de leur élévation.

Les fenêtres du Sud, entièrement blanches, n'en ont jamais possédé.

MUR SEPTENTRIONAL.

Fenêtres cotées sur le plan : A. B. C. D. E. F., vitrées à l'antique de vieux verre peint. Aujourd'hui en verre blanc.

G. Sainte Barbe, avec l'armoire déjà décrite, fenêtre 8 : *d'azur au tronc d'arbre naturel en pal, accosté à sénestre d'un gland et d'une feuille de chêne de sinople, à dextre d'un croissant de gueules et d'une feuille de chêne de sinople.*

H. Sainte Geneviève paissant des moutons.

I. Sainte Catherine.

J. Saint Denis.

MUR DU CHEVET.

Au-dessus du triforium.

K. Saint Martin à cheval, en costume de chevalier, la tête nimée, coiffée d'une toque à rebords. Il partage son manteau avec un pauvre homme agenouillé. — Blason : *de France, à la double crosse d'or.*

L. Le Christ en croix, la Vierge et saint Jean à ses côtés. Au-dessous, ce blason, reproduit à l'une des fenêtres inférieures (cotée 14) de l'abside : *D'argent, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or, et à la bande de sinople, chargée de 3 coquilles d'or, accompagnée de 3 roses de gueules.*

M. La Vierge à la chaise. Au-dessous, ce blason : *Écartelé, au 1 et au 4, d'azur, à la crosse d'or accompagnée de 4 besans de même, au 2 et au 4, d'argent.* — Ce sont probablement les armes d'un évêque de Paris, donateur du vitrail, au xvi^e siècle.

Toute cette décoration a disparu. On a enchâssé, dans le vitrail blanc qui l'a remplacée, un fragment de panneau provenant d'une autre verrière de Champeaux et représentant un roi mage.

N. Saint Nicolas accomplissant le miracle de la résurrection des enfants coupés en morceaux dans le saioir. A gauche, un chanoine agenouillé. Au-dessous, le même blason qu'aux fenêtres 14 et L., vraisemblablement celui du donateur. Ce sujet était bordé d'une décoration de style Renaissance. Il n'en reste que des fragments.

Les quatre verrières du mur de l'abside, qui viennent d'être décrites K. L. M. N., étaient bordées de fleurs de lis fleuronées dont on retrouve quelques débris.

MUR MÉRIDIONAL.

Les dix fenêtres de ce côté, O. P. Q. R. S. T. U. V. X. Y. du plan, sont blanches et n'ont jamais été garnies de vitraux peints.

Ces vingt-quatre fenêtres supérieures du chœur y répandent une lumière abondante, qui fait valoir l'architecture de cette partie de l'édifice. Baudot a signalé cette heureuse disposition.

BAS CÔTÉ DU CHEVET.

12. (Ancienne chapelle du Rosaire.) Fenêtre à la suite du bas côté nord, sans meneaux ni divisions. En partie remplie par l'Annonciation de la Vierge, avec les armoiries de l'homme et de la femme du vitrail coté 11 : *D'azur à la fasce d'argent, accompagnée de cinq losanges d'or.*

13. (Ancienne chapelle du Rosaire.) — Vitrail en partie caché par le retable, fenêtre géminée avec rose :

A droite, saint Denis. Un cavalier, dans l'attitude de la prière, disant : *Jesus fili David, miserere mei.* A ses côtés, cinq enfants; derrière lui, une femme priant accompagnée de six filles.

A gauche, l'arbre de Jessé.

Dans la rose, un crucifix, la Vierge et saint Jean. Dans deux des lobes, saint Martin et saint Nicolas. Dans les quatre autres, les symboles des Évangélistes.

Bordure de fleurs de lis fleuronées rappelant celles des verrières supérieures du chœur.

14. (Ancienne chapelle de Saint-Nicaise.) — Fenêtre blanche, portant autrefois ce blason qui a disparu : *D'argent, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or, et à la bande de sinople chargée de 3 coquilles d'or, accompagnée de 3 roses de gueules.*

15. (Ancienne chapelle de Saint-Denis.) — Même disposition qu'à la fenêtre cotée 14, avec le même blason, également disparu.

16. (Ancienne chapelle de Saint-Pierre. — Elle a deux fenêtres, l'une cotée 1, l'autre cotée 17.) — Fenêtre à deux formes, avec rose, comme la fenêtre cotée 13, à laquelle elle fait pendant.

Forme de droite : saint Jean l'Évangéliste, un genou en terre. De sa bouche sort un phylactère portant ces mots : *Johēs. septem ecclīis. Campell. gratia et pax.* Devant lui son aigle portant une écriture.

À son côté, un chanoine priant, avec ces armes : *D'azur, à 6 besants d'or, au chef de même.* Légende : *Le Monde me plaist.*

Forme de gauche : Saint Michel archange terrassant le dragon, et le frappant d'une lance terminée par une croix.

Dans la rose : une église plus grande que six autres qui garnissent les lobes.

« C'est une allusion à l'ancienne collégiale Saint-Martin et aux six églises ou paroisses qui en dépendaient, appartenant au diocèse de Paris et formant enclave dans l'ancien diocèse de Sens : Notre-Dame de Champeaux et la Magdeleine de Fouju, érigées en paroisses par Guillaume, évêque de Paris, en novembre 1242. Saint-Merry, Saint-Martin de Quiers, Saint-Martin de la Chapelle-Gauthier, déjà unies à la collégiale en 1137, comme le témoigne un privilège du pape Innocent III, ratifiant la convention de l'évêque Étienne avec le roi Louis VII, au sujet de la prébende de l'abbaye de Saint-Victor à Champeaux. Enfin, Saint-Jean d'Andrezelle, dépendant de la collégiale antérieurement à 1236, comme il résulte de l'acte de fondation de la chapelle de Saint-Éloy de la Borde, proche Andrezelle.

« La septième paroisse relevant de Saint-Martin de Champeaux, à l'époque de la Révolution, n'avait été érigée qu'en 1667, après l'exécution du vitrail de la chapelle Saint-Pierre, sur lequel figurent seulement six paroisses accompagnant la collégiale, qui occupe le centre de la rose. »

Ce vitrail, un des mieux conservés de ceux qui restent, et qui offre un intérêt historique, est d'une valeur tout à fait secondaire au point de vue de l'exécution.

17. Les apôtres, et Jésus-Christ disant à saint Pierre : *Tibi dabo claves regni cœlorum*. Il ne reste plus rien de cette composition. La fenêtre est entièrement blanche.

Et maintenant, puisque l'action destructive du temps ne peut être conjurée, puisque chaque jour voit tomber à Champeaux de précieux débris de l'art de la Renaissance, qu'il reste au moins, par ces pages, un dernier souvenir des pieuses offrandes de la communauté, du chapitre, des chanoines, des personnages qui concoururent à la décoration d'une église si intéressante à tant d'autres points de vue. L'édifice est restauré dans la mesure du possible, — nous l'avons dit, — il subsistera longtemps encore. Ses stalles et ses dalles funéraires seront respectées, il faut l'espérer. Mais plus jamais il n'aura, que par les écrits qui leur ont été consacrés, une trace tangible de ses vitraux.

G. LEROY,

Bibliothécaire de la ville de Melun.

NOTE

SUR

L'ÉGLISE DE VILLIERS-EN-BIERRE

(SEINE-ET-MARNE).

PAR M. G. LEROY,

Correspondant honoraire du Comité, à Melun.

Villiers-en-Bierre est une toute petite commune du canton sud de Melun, sur la lisière de la forêt de Fontainebleau, et qui n'a dû qu'aux domaines du Bréau, de Fortoiseau et d'Orsonville, situés sur son territoire, de ne pas être supprimée en tant que commune et rattachée aux localités voisines, soit à Dammarie-les-Lys, soit à Chailly-en-Bierre. Son nom dit que ce fut autrefois, dans les temps carolingiens, mérovingiens et antérieurement, une villa, un grand domaine rural, possédant probablement ses hommes libres, ses colons, ses lides et ses serfs. Orsonville était la villa ou le manse domanial d'Ursio ou Orson, dont le nom révèle l'origine germanique. En des temps plus modernes, la seigneurie appartient aux Ferru ou Ferry, alliés aux Fusée, de la famille du fameux abbé de Voisenon, aux Chateauvillard, aux Barré de Saint-Venant, et puis aussi à Rouillé du Coudray, ministre d'État sous Louis XV, et à l'académicien Néricault Destouches, auteur du *Glorieux* et du *Philosophe marié*.

Laissons ces souvenirs pour borner nos observations à la toute petite église du pays, si humble extérieurement qu'elle se distingue à peine des quelques maisons qui forment le groupe principal de la commune de Villiers.

C'est un simple oratoire, construit, à la fin du xiii^e siècle, sur un plan rectangulaire de trois travées, la travée centrale plus spacieuse que les deux autres, plus élevée, voutée d'ogives avec nervures

à boudins, dont les retombées s'appuient sur des colonnettes engagées, qui ont leurs chapiteaux ornés de feuilles d'eau et de crochets. C'est d'une grande simplicité et aussi d'un goût parfait.

A la clef de voûte de la nef, les armes des Ferrut : *Bandé d'or et de gueules.*

Des fenêtres gothiques, sans meneaux, celles de la nef en forme de grandes lancettes, éclairent l'édifice.

Tous ces caractères appartiennent à l'architecture du xiii^e siècle, durant lequel l'église de Villiers fut construite. C'est un type commun à la plupart des églises rurales des environs de Melun. Cela ne suffirait pas pour la signaler particulièrement, si l'on n'y trouvait plusieurs épitaphes intéressantes :

D'abord, une inscription latine du xvi^e siècle, consacrée par Jacques Ferrut à la mémoire de Claude Fusée, femme d'Étienne Ferrut, sa mère, dont il était le septième enfant et qui mourut en lui donnant le jour. Cette inscription sur marbre noir offre à sa partie supérieure la figure de la défunte, debout, les mains jointes. A ses côtés, en différentes attitudes, six saintes mariées : sainte Paule, sainte Monique, sainte Anne, sainte Élisabeth, sainte Suzanne, sainte Bathilde. Au-dessus, l'indication du sujet : *Nuptarum celebris chorus.* Au-dessous, l'expression du bonheur de la défunte, qui partage avec les saintes épouses qui l'assistent la béatitude d'un séjour de lumière : *Congaudete mecum et congratulamini quia cum his omnibus lucidas sedes accepi.*

Il faut citer ensuite les épitaphes de Néricault Destouches et de sa fille, Madame de Bourgmarié, moins originales que la précédente, puisqu'elles ne relatent que des noms et des dates, mais utiles à reproduire à titre de document concernant le célèbre académicien et sa famille.

I

ÉPITAPHE DE CLAUDE FUSÉE.

NUPTARUM CELEBRIS CHORUS.

(Figures de la défunte et de saintes mariées.)

S. PAULA, S. MONICA, S. ANNA, S. ELISABETH, S. SUSANNA, S. BATHILDIS.

Congaudete mecum et congratulamini quia
cum his omnibus lucidas sedes accepi.

° Claudiae Fusée Stephani Ferrutii
uxoris epitaphium.

Nota satis terris, habito celestia, dum
Munere virtutis conscia mens bene habet,
Claudia Fusci quondam licet ultima partus
Filia, Ferrutio nota pudore fui.

Septem natorum numerus me pulcher obibat.

Tantus honor nostri spes quoque connubii.
Sorte mea felix mundo : tamen atria parvis
Commutata sibi quis velis esse calis.

Gaudia pertulerit quis non eterna caducis.
Sede Jovis digne terra pusilla fuit.

Ad lectorem tetrasticum endecasyllabum.

Non hic delicias venustioris
Musæ lector habes : pro levamus
Defunctam officio : Juvat sepultam
Non me talibus extulisse nugis.

Vale.

Jacobus Ferrutius faciebat.

Non in tibiis viri
bene placitum erit ei.

II

ÉPITAPHE DE DESTOUCHES.

D·O·M

Cy gist Philippe Nericault
Destouches, ec^{er}, seig^{eur} de Vosves et
Fortoiseau, cy devant ministre du
Roy en Angleterre, gouverneur
de Melun, l'un des 40 de l'académie
françoise, décédé en son chateau de
Fortoiseau le 4 juillet 1754, agée (sic)
de 74 ans.
Priez Dieu pour le repos de son âme.

Un écusson placé en tête de cette inscription a été effacé à la Révolution. Il en a été de même de celui qui, accolé aux armes de Bourgmarié, se trouvait sur l'építaphe de sa fille ci-après reproduite. Cependant celui-ci, un peu moins maltraité, nous permet de croire que les armoiries de Destouches étaient : *De . . . au sautoir de . . . , accompagné de trois étoiles posées en chef.*

Il y ajoutait cette fière devise : *Nunquam non paratus.*

Au commencement du siècle actuel, un affouillement se produisit sur la sépulture de Destouches. C'était la simple bière de bois dans laquelle il avait été inhumé qui s'effondrait. Les réparations nécessaires rétablirent la régularité du niveau du sol en cet endroit.

III

ÉPÍTAPHE DE MADAME DE BOURGMARIÉ, FILLE DE DESTOUCHES.

D·O·M

Icy repose le corps de D^e Marie
Thérèse-Gabrielle Néricot (*sic*) Des-
Touches, épouse de M^{re} François
Henry de Thiersant de Bourgm-
arié, ch^r de l'ordre Royal et
militaire de S^t Louis, B^r des
armées du Roy, etc. décédée au
château de Fortoiseau le 1^{er} avril
1755, âgée de 18 ans.
Priez Dieu pour le repos de son
Ame.

Le modeste oratoire de Villiers, dans un village ignoré, sur la lisière de la forêt de Fontainebleau, n'éveille-t-il pas mille souvenirs et par son architecture et par les dalles funéraires qu'il possède? Sa solitude, son délaissement, y portent au recueillement et l'imagination peut se donner carrière, si toutefois une visite purement archéologique le permet.

Il serait facile de s'y rappeler le xiii^e siècle, l'époque de foi par excellence durant lequel il fut construit; les temps de la Renaissance où le sentiment chrétien était si facilement allié, par Jacques Ferrut, dans l'építaphe de sa mère, à l'Olympe mythologique, —

sa mère, qui mérita d'être transportée de cette terre vers le siège de Jupiter :

Sede Jovis digne terra pusilla fuit.

Et puis encore, l'Académie du xviii^e siècle avec Destouches, les armées de Louis XV avec leur officier général, Henri de Thiersant de Bourgmarié.

Mais l'archéologie ne permet pas de semblables incursions dans le domaine des souvenirs et de l'imagination ; elle est plus sévère et plus positive. Bornons-nous donc à constater l'intérêt relatif d'une toute petite église de village dans laquelle, lorsque nous y mîmes le pied pour la première fois, nous n'espérions pas rencontrer les diverses particularités mentionnées dans la présente note.

G. LEROY,

Bibliothécaire de la ville de Melun.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

PRÈS D'UZÈS.

Rapport de M. Salomon Reinach, sur des communications de M. Rousset.

En 1893, M. Rousset apprit qu'on avait découvert trois vases grossiers et quelques objets en os et en silex dans un terrain situé sur la rive gauche de la rivière d'Eure, un peu au-dessus du moulin de Bargeton (lieu dit de *Carrignargue*). S'étant rendu sur les lieux, il constata que les vases venaient d'être brisés, mais il put recueillir dans le champ un grand nombre de débris de poteries et d'objets divers. Il remarqua, en outre, près du même champ, les restes d'une construction en molasse coquillière du pays, où il crut reconnaître un four. M. Rousset la décrit comme il suit :

« Ce four est renfermé dans une petite enceinte dont les murs n'ont pas moins de 0 m. 50 d'épaisseur; celui du midi a 5 mètres de long, 3 mètres de haut; celui du nord a 4 m. 20 de long, 2 mètres de haut, dont 1 mètre environ entaillé dans le rocher. Celui du levant, devant lequel est construit le four, a 7 mètres de long et 2 mètres de haut; il n'y a pas de mur au couchant. L'espace qui sépare ce mur du nord de celui du midi a 7 m. 50 de long; dans le mur il existe un montant en bâtisse où se trouvent cinq trous, ce qui fait supposer qu'il pouvait y avoir une porte fermant l'espace de 7 m. 50 qui s'étend entre le mur du nord et celui du midi. La hauteur de ce four devait être de 1 m. 50; le pavé devait avoir 2 m. 10 de long de la porte au fond du four, ce qui lui donne près de 7 mètres de circonférence. La portion du mur circulaire encore existante a 3 m. 10; les pierres restantes forment trois rangs; elles ont 0 m. 60 de longueur sur 0 m. 33 d'épaisseur. . . L'action du feu a changé la couleur de la pierre : de jaune elle est devenue rouge. Une bande noirâtre et cendreuse d'environ 0 m. 15 de large fait le tour du four près du pavé. »

M. Rousset, qui avait tout d'abord qualifié cette construction de *four romain*, s'est ravisé dans la suite et a cru y voir un *four néolithique*, servant à la crémation des morts. D'après une photographie

qu'il nous a adressée, reproduisant la partie bien conservée du mur circulaire, en bel appareil, il n'y a pas de doute que cet établissement, quel qu'en pût être l'objet, appartienne à l'époque romaine. D'autre part, les objets découverts dans le terrain environnant sont incontestablement beaucoup plus anciens et M. Rousset a raison de les faire remonter à l'époque néolithique ou au début de l'ère des métaux. Il n'y a donc pas, à notre avis, de connexion à chercher entre la construction décrite plus haut et les trouvailles fort intéressantes dont il nous reste à parler.

M. Rousset dit qu'il a recueilli plus de 60 kilogrammes de poteries diverses dans un champ mesurant 5,000 mètres carrés, qui est à 50 mètres du four. Parmi ces poteries, rouges ou noires sans couverture et fabriquées à la main, il y a des anses de vases perforées, des couvercles d'urnes et plusieurs cuillers en argile, d'un type qui s'est déjà rencontré dans divers gisements néolithiques. Les fragments de poteries sont décorés de saillies, de gravures et d'impressions grossières qui les rattachent à des types néolithiques connus. En fait de silex, il y a des percuteurs, des haches préparées pour le polissage, des couteaux, etc.; signalons encore une très jolie pointe de flèche amygdaloïde, finement retournée. Le métal fait complètement défaut; du moins ne puis-je considérer comme antique le seul objet en bronze que M. Rousset m'ait communiqué.

Au mois de mars 1896, M. Rousset découvrit dans le même champ une urne plus grande que les autres, contenant 2 à 3 kilogrammes de cendres durcies. Cette urne, de forme ovoïde, munie de quatre petites anses sur le col, est ornée de festons en relief; elle a 0 m. 54 de haut. C'est un spécimen fort intéressant et qui mérite d'être publié. (Pl. X.)

Le champ qui a fourni les poteries contient une grande quantité de cendres, qui en rendent le sol exceptionnellement fertile; on a souvent constaté que des cendres durcies adhéraient aux fragments de vases découverts en cet endroit. Il ne paraît donc pas douteux que M. Rousset ait eu raison de reconnaître à Carrignargue les restes d'une nécropole à incinération de l'époque néolithique. Mais ce « champ d'urnes » est tout à fait indépendant, répétons-le, de la ruine romaine située à 50 mètres plus loin.

SALOMON REINACH,

Membre du Comité.

NOTE
SUR
UNE TOMBE CONSERVÉE
DANS L'ÉGLISE DE CHASSEGUAY
(MANCHE),

PAR M. LE CHANOINE PIGEON.

La petite église de Chasseguay, canton de Juvigny-le-Tertre, arrondissement de Mortain (Manche), possède une pierre tombale avec effigie et symboles funéraires qui ont intrigué plus d'un visiteur. Sur la foi de M. Deschamps de Vadeville, on a cru que le défunt, gravé au trait, représentait un des glorieux défenseurs du Mont-Saint-Michel, au xv^e siècle. Nous avons voulu vérifier cette assertion, et nous avons fait une assez longue course pour contempler les traits de ce mort qui devait nous rappeler un de ces héros qui, pendant trente-trois ans, surent conserver à la France et à leur roi cette place du Mont-Saint-Michel, entourée alors de provinces soumises aux Anglais.

Cette pierre tumulaire de Chasseguay, jadis au milieu du chœur de l'église, est aujourd'hui déposée au bas de la nef. La partie inférieure a même été brisée en deux morceaux. En réunissant les fragments, nous avons pu étudier à l'aise ce tombeau en pierre calcaire. Il mesure 2 m. 30 de longueur sur 1 m. 05 de largeur. Deux portions de l'inscription ont été coupées, soit pour placer d'autres pierres tombales ou même quelque nouveau pavage. Les pieds des passants ont aussi usé les lettres et altéré bien des traits, mais ce qui reste suffit pour donner une idée assez exacte du dessin primitif.

Cette pierre est divisée en deux compartiments bien distincts : l'un plus petit, l'autre plus grand et enveloppant le premier sur

deux côtés. (Pl. XI.) Des torsades légèrement courbées à la partie supérieure forment les divisions. Le moindre des compartiments, à gauche du tombeau, représente un chevalier de la fin du xv^e siècle, armé de pied en cap. La tête nue est ornée de cheveux longs et bouclés, qui ombragent une noble figure. Un casque fermé, surmonté d'un panache, est aux pieds du défunt. Le buste, jusqu'aux cuisses, est recouvert d'une cuirasse ou cotte ornée de quintefeilles, qui sont les armoiries du chevalier. Une ceinture soutient une longue épée et un certain objet qui ressemble à un petit écu. La main gauche est posée sur la poitrine, et la droite tient une lance. Les jambes sont couvertes de cuissards, de genouillères et de jambières; le talon des chaussures est armé d'éperons. Des deux côtés de la tête du chevalier existent deux écussons : l'un fruste, l'autre bien conservé. Ce dernier est parti d'or et d'azur à trois quintefeilles de gueules 2. 1., et d'or à six fers à cheval d'azur, posés 3. 2. 1.

Le grand compartiment, semé de larmes ou de flammes, représente quatre autres signes emblématiques qui méritent d'être signalés. Au sommet, au-dessus de la tête du défunt, apparaît l'archange Saint-Michel, debout, les ailes déployées. Il est vêtu d'une simple cotte et, abaissant son bouclier, il brandit l'épée pour frapper le démon palpitant sous ses pieds. Un peu plus bas, à droite, on voit une sorte de suaire qui a la grandeur et un peu la forme de cette croix en cire qu'on appelle également un suaire et que, dans l'Avranchin, on porte sur un plat, le jour des funérailles, pour le déposer ensuite sur la poitrine du mort. Le suaire du chevalier présente une large bande circulaire, chargée de onze petits polygones renfermant une croix. L'extérieur de la bande est hérissé de larmes ou de flammes qui ressemblent assez aux dents d'une roue. Dans l'intérieur de cette même bande, les larmes reparaissent des deux côtés d'une barre horizontale, en forme de vis. On pourrait la prendre pour l'ardillon d'une boucle ronde, et ce n'est peut-être qu'une torche ou cierge d'honneur sur lequel repose la bande.

Au-dessous de ce que nous croyons un suaire est une branche coupée, une branche de laurier-rose, et, au bas du compartiment, un ver de terre longuement étendu.

Ces objets sont tous des symboles, des signes allégoriques et funéraires. Saint Michel est l'ange du dernier combat et du juge-

ment; le suaire est ce qui reste au défunt dans la tombe; la branche de laurier-rose est le signe de la mort dans la cryptographie ou le langage de flore; les larmes témoignent du deuil profond que le défunt a causé et le ver rappelle la décomposition du corps, selon ces paroles du psalmiste : « Ego sum vermis et non homo. » — « Je ne suis plus un homme, mais un verre de terre. »

Quant à l'inscription qui encadrait tout le tombeau, on ne lit bien que ces mots : « Gist icy le corps . . . qui . . . avant l'an mil cinq cents et après longue vie . . . Charles et Louis . . . priés Dieu . . . »

Maintenant, quel est le défunt qui dormait sous cette dalle? Était-il vraiment un chevalier du Mont-Saint-Michel?

M. de Beaurepaire ne le pense pas, et il a cru y reconnaître simplement un sire de Carbonnel, seigneur de Chasseguay et vicomte de Vire. Les Carbonnel furent, en effet, seigneurs de Chasseguay pendant plusieurs siècles, et cette famille porte pour armes : « Coupé d'azur et de gueules à trois besans d'hermines posés 2. 1. » Mais le chevalier représenté sur la pierre ne peut être un Carbonnel, car il porte sur sa cotte et sur son blason : « Un écartelé d'or et d'azur à trois quintefeuilles de gueules 2. 1. qui sont les armes de la famille d'Argouges. » Nous savons que Jean d'Argouges de Gratot (canton de Saint-Malo-de-la-Lande, arrondissement de Coutances, Manche) épousa une demoiselle de la Champagne, mais il ne prit pas le nom de cette dame et ne figura jamais dans la liste des cent dix-neuf. Jean d'Argouges ne peut, à aucun titre, être rangé parmi ces héros restés fidèles à leur patrie. Pour conserver ses propriétés, il fut un des premiers à se soumettre aux Anglais; il leur vendit même le fief et roc de Lihou, où l'ennemi, en 1440, éleva la ville et forteresse de Granville.

Jean d'Argouges épousa en secondes noces Charlotte de Carbonnel de Chasseguay, qui décéda en 1474. Elle repose dans la nef de l'église de Gratot, où elle est représentée sous une arcade avec une inscription en caractères gothiques. Le d'Argouges de Chasseguay est donc le jeune fils de Jean et de Charlotte de Carbonnel, lequel se retira dans le manoir de sa mère. Il épousa une demoiselle de La Ferrière, dont il unit les armes aux siennes, c'est-à-dire l'écusson d'or à six fers à cheval d'azur 3. 2. 1., à l'écartelé d'or et d'azur à trois quintefeuilles de gueules 2. 1.

Les d'Argouges s'étant reconciliés avec leurs princes légitimes, celui de Chasseguay servit fidèlement les rois Charles VIII et

Louis XII, mais il ne peut, en aucune façon, être regardé comme un chevalier du Mont-Saint-Michel, comme un des héros de 1434.

Quoi qu'il en soit, ce défunt appartient à une des puissantes familles du département de la Manche, et sa pierre tombale, en dehors de ses symboles mortuaires, évoque encore un des grands souvenirs de notre histoire nationale.

E.-A. PIGEON.

LE COUVENT DES CORDELIERS DE SALINS,

SON ÉGLISE ET SES MONUMENTS,

PAR M. JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs, correspondant du Ministère.

La petite ville de Salins (Jura), dont les sites pittoresques et les eaux bienfaisantes attirent et retiennent nombre de touristes et de baigneurs, fut, durant une longue suite de siècles, grâce au trésor inépuisable de ses sources salées, le principal centre commercial et financier du comté de Bourgogne. L'or y foisonnait, et dans son enceinte renforcée de plusieurs châteaux ou bastilles pullulaient les fondations pieuses : chapitres, couvents d'hommes et de femmes, hôpitaux et chapelles, dus aux libéralités des sires de Salins, des comtes de Bourgogne ou de leurs officiers. Mais de toutes les églises que le XIII^e siècle y avait bâties, l'une des plus célèbres, sinon la plus vaste, était celle des frères Mineurs ou Cordeliers. Créé et doté en 1230 par le comte Jean de Chalon, surnommé l'Antique, leur monastère abrita la seconde colonie franciscaine qui ait franchi la Saône, quatre ans après la fondation des Cordeliers de Besançon. Opulents héritiers de la maison de Salins, les Chalon, jusqu'à l'extinction de leur race, demeurèrent les protecteurs attitrés de ces moines mendiants, qui prenaient dans toute la chrétienté, auprès du peuple comme auprès des princes, une faveur extraordinaire. Ce fut au pied de leur château de Bracon, sur la rive gauche de la Furieuse, que le nouveau cloître s'éleva au sud et non loin des portes du Bourg-Dessus. Dès 1257, l'église commencée recevait la sépulture d'Isabelle de Courtenay, seconde femme du comte Jean; lui-même, en 1267; Perrin, dit *le Bouvier*, son fils, en 1272; Laure de Commercy, sa troisième femme, en 1275; plusieurs de

leurs enfants et petits-enfants vinrent successivement reposer autour de ce tombeau, non sans avoir assuré par d'amples largesses l'achèvement de l'édifice qui devenait leur dernier gîte. A l'exemple des princes, de nombreux nobles et bourgeois se firent inhumer soit dans les deux nefs de l'église et dans ses quatre chapelles latérales, soit dans le cloître, où déambulaient et priaient plus de cinquante religieux. A la fin du *xiv^e* siècle, la maison de Chalon cessa d'inhumer ces morts chez les frères Mineurs salinois pour leur consacrer dans leurs propres terres, à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie et aux Cordeliers de Lons-le-Saunier, de magnifiques mausolées sculptés par Jean de la Huerta, Conrad Meyt et le Mariotto. Mais les Cordeliers de Salins continuèrent à entourer de prières les tombes des fondateurs dont les bienfaits les faisaient vivre et dont le nom les protégeait auprès des rois, des papes et des empereurs. Durant plus de cinq cents ans leur couvent subsista presque intact malgré les guerres, les fléaux de toute sorte, les bombardements; les lois de 1790 et 1791 lui donnèrent le coup de grâce. Comme la ville regorgeait de couvents supprimés, sans emploi, l'église et le cloître des Cordeliers furent, à vil prix, livrés aux démolisseurs et, depuis un siècle, une promenade nivelée, plantée de maigres ombrages et servant de champ de foire, marque l'emplacement d'un édifice que Philippe le Bon, Charles-Quint et Louis XIV avaient comblé de privilèges, en mémoire de « leurs prédécesseurs sepulturez dans cette belle et notable église ».

De cet anéantissement peu de choses ont survécu; des archives, il ne subsiste qu'un registre compilé en 1672 et renfermant heureusement dans une sorte de cartulaire la copie de quelques documents; les débris d'architecture ou de sculpture consistent en une vingtaine de fragments de colonnettes, de nervures ou de chapiteaux disséminés dans la clôture des vignes voisines. Quelques historiens locaux ont consacré à nos Cordeliers des notices variant de cinq lignes à deux pages; enfin les plans topographiques salinois de 1550 à 1789 conservent les contours et la perspective cavalière du monastère disparu. Tout cela réuni pourrait suffire à retracer sommairement son histoire, mais reste insuffisant pour esquisser la moindre monographie de son église, de son architecture et de son décor.

Heureusement qu'en 1648 l'érudit abbé de Balerne, Jules Chifflet, chancelier de la Toison d'or, visitant, avec l'esprit critique

héréditaire dans sa famille, les trésors amassés sous les voûtes des frères Mineurs de Salins, pressentit que tout cela s'effondrerait un jour et essaya de sauver au moins les pièces capitales par la plume et par le crayon. Les dessins précieux de Chifflet, mêlés de notes judicieuses et d'inscriptions semées dans ses portefeuilles inédits, vont nous permettre, combinés avec d'autres sources, de restituer en quelques pages, appuyées de preuves convaincantes, la description archéologique de l'église des Cordeliers de Salins et de ses principaux monuments.

Dans l'enclos des Cordeliers, resserré entre un chemin public et la Furieuse, qui baigne le verger, traversé par les eaux de la fontaine de l'Ours qui arrosent le jardin, les constructions occupent moitié de la surface. L'église est orientée; sur son flanc gauche s'appuie le cloître carré, entouré par le chapitre, le réfectoire, la bibliothèque, et à l'étage supérieur par les cellules des religieux. Au nord du cloître deux autres cours de dimensions presque égales, entourées également de bâtiments à deux étages, se font vis-à-vis l'une à l'est, l'autre à l'ouest, cette dernière ouvrant par un large couloir et une grande porte cintrée sur le chemin public, du côté opposé à la rivière. Quand on franchit la porterie, on trouve à gauche, dans le corps de logis cotoyant le jardin, et au rez-de-chaussée, une grande salle éclairée de six croisées de pierre où se tenaient les États généraux de la province quand ils étaient convoqués à Salins. La façade où est percée la porte d'entrée du monastère ne mesure pas moins de 90 mètres de largeur, non compris les deux tours rectangulaires de 8 mètres de côté que le duc Philippe le Bon a fait bâtir en 1439 pour la défense du couvent. Au temps de Jules Chifflet, toutes ces bâtisses dataient en moyenne du xv^e et du xvi^e siècle, moins le chapitre et le cloître qui remontent au xiv^e siècle. Les quatre allées du cloître sont longues de 28 mètres chacune et couvertes d'une simple charpente en appentis; chacune d'elles compte, outre les travées d'angle, quatre travées ajourées du côté du préau d'une triple arcature trilobée avec colonnettes reposant sur un bahut à hauteur d'appui. Dès 1434, une confrérie pieuse a obtenu des franciscains de placer dans le cloître un autel que surmonte la statue de saint Claude, né, prétend la tradition, dans le château voisin de Bracon; le sol est principalement dallé de pierres tombales portant le nom et les armes de nombreux bourgeois de Salins et de quelques gardiens, vicaires ou custodes.

Pénétrons dans l'église par la porte latérale ouvrant sur le cloître, débouchant à la hauteur du chœur des religieux près d'un autel dédié à la Trinité, Notre-Dame, saint Pierre et saint Paul. Elle a deux nefs de largeur et de hauteur inégales, divisées par une rangée de cinq piliers rectangulaires, communiquant par six arcades en tiers-point et irrégulières; mais, par une anomalie tout à fait extraordinaire dans une église entièrement bâtie de 1250 à 1364, aux extrémités de la grande nef, précédées chacune d'une travée plus étroite et moins profonde, deux absides terminées en cinq pans coupés se font vis-à-vis. Vérification faite, cette anomalie de plan n'est qu'apparente; l'abside nord n'a été construite qu'en 1530 en prolongeant l'édifice d'environ 7 mètres (ce qui porte la longueur totale à 52 mètres dans œuvre), probablement pour placer le maître autel et le chœur nouveau des religieux à l'abri des inondations de la Furieuse. En effet, le niveau de cette abside est surhaussé de cinq degrés (environ 1 mètre) au-dessus du niveau des nefs et de l'ancien chevet. Une des conséquences de cette modification a été de supprimer la porte d'entrée de l'église, percée dans un épais renfort de muraille, et de la remplacer par une troisième porte latérale ouvrant indirectement sur le cloître à la hauteur du nouveau maître autel. Dans son état primitif l'église ne mesurait donc en sa plus grande longueur, c'est-à-dire dans l'axe de la grande nef, que 45 mètres, la largeur étant de 8 m. 70 hors œuvre et le nombre de travées de sept, outre l'abside à cinq pans. La grande nef atteint la hauteur de 13 mètres sous clef; neuf fenêtres avec rose et meneau unique l'éclairent, une dans la façade, huit sur les flancs; sept grandes baies de même forme, mais de dimensions presque doubles, ajoutent l'abside, garnies de vitraux à personnages sur lesquels nous reviendrons. Les piliers carrés qui supportent les doubleaux des voûtes engagés sur le flanc gauche de la nef, dégagés sur le flanc droit où sont percées des arcades, sont irrégulièrement munis de colonnettes saillantes; deux groupes de trois colonnettes existent à l'entrée du chœur pour recevoir les formerets et les arcs des voûtes; ailleurs les retombées sont reçues sans doute sur de simples culs-de-lampe ou sur les angles des piliers. Au dehors, la corniche qui règne sous la toiture de la grande nef est uniformément soutenue par des modillons carrés. Sur le flanc gauche de l'édifice, au-dessus de la sacristie, un petit clocher de pierre, hexagone, reposant moitié sur le mur de l'église, moitié sur

un encorbellement, s'élève jusqu'à deux étages, percé d'un unique rang de baies cintrées et surmonté d'une flèche aiguë, sommée d'une girouette.

Passons à la nef latérale, haute seulement de 8 à 9 mètres, large de 5 mètres, longue de 40 mètres; ses quatre dernières travées, en partant du chevet à trois pans de sa chapelle absidale, ouvrent latéralement sur autant de petites chapelles également à trois pans, éclairées d'une, deux ou trois fenêtres. La largeur de ces chapelles est de 5 mètres en moyenne, leur profondeur de 2 mètres seulement. Sauf deux fenêtres en tiers-point qui se font vis-à-vis aux deux extrémités de la petite nef, celle-ci n'a d'autre jour que celui qui lui vient des chapelles latérales, fort éclairées d'ailleurs, quoique ouvrant à l'ouest.

Telle est l'architecture peu complexe du double vaisseau des Cordeliers de Salins, dont on peut retrouver presque l'équivalent, comme disposition et comme style, dans certaines travées de l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, la seule des seize églises franciscaines de Franche-Comté qui ait partiellement survécu.

Si les dimensions de l'édifice sont restreintes; si, excepté dans l'abside, ses membres d'architecture sont dépourvus d'ornements, les vitraux colorés du chœur, les reliefs des tombeaux qui partout s'étalent le rehaussent singulièrement. Sous les sept fenêtres du chœur, ouvrant à 4 mètres du sol, sont pratiquées autant d'arcades aveugles, d'une certaine profondeur, dont le tiers-point chanfreiné est entouré d'archivoltes retombant sur des têtes humaines. Les deux premières de ces arcades sont transformées en enfeux par l'adjonction d'un bahut de pierre dont la partie antérieure n'a d'autre ornement qu'un socle et une corniche moulurés flanqués de deux pilastres. Celle de gauche renferme, les pieds tournés vers le maître autel, la tête reposant sur un coussin avec glands et floches aux quatre coins, une statue de pierre blanche représentant une femme couchée, la tête couverte d'une voilette ou couvre-chef entouré d'une broderie, le col muni d'une courte guimpe. Les bras, émergeant des courtes manches d'une robe de dessus ou surcot à jupe traînante et à longs plis recouvrant complètement la robe de dessous, sont vêtus de manches très collantes, boutonnées sur toute leur longueur, et croisent leurs mains ouvertes sur la poitrine. Malgré la longueur des robes drapées et plissées, les pieds apparaissent, cherchant un appui disparu, vraisemblablement un

chien couché. Aucune inscription, ni sur le lit funèbre, ni dans la cavité de l'enfeu; mais la tradition veut que cette statue soit celle d'Isabelle de Courtenay, morte en 1257, et rien dans les détails du costume n'infirmes la tradition.

L'enfeu symétrique qui s'ouvre à gauche contient une seconde statue funéraire regardant également le maître autel; elle représente un homme dont la tête à figure imberbe, à longs cheveux bouclés, repose également sur un coussin. Il porte une robe assez longue, descendant un peu plus bas que le genou; les manches de cette robe sont collantes et de leur poignet à parement sortent deux mains qui se joignent comme pour la prière. Les jambes du personnage, emprisonnées dans des bas de chausses, appuient leurs pieds chaussés de bottines à retroussis sur les reins d'un lionceau dont le mufle se retourne du côté du spectateur. Cette statue sans inscription est, dit-on, l'image de Jean de Chalon, fils de Jean l'Antique; cette qualité ne peut convenir qu'à Jean, comte d'Auxerre, seigneur de Châtelbelin, mort le 13 décembre 1309, dont la piété filiale a dû élever le tombeau d'Isabelle de Courtenay, en se choisissant en face et tout auprès d'elle une tombe qu'il a dû préparer de son vivant même, car la facture et la disposition des deux figures est identique. Un sentiment analogue, justifié cette fois par une inscription, a dicté l'érection du superbe monument consacré, non loin de là, dans la nef latérale, à la mémoire de Laure de Commercy, veuve du comte Jean, par Jean de Chalon-Arlay, son fils. Placé vis-à-vis de l'arcade qui fait communiquer les nefs à la jonction de l'abside latérale et du chevet, la construction du tombeau de Laure de Commercy a dû coïncider avec la bâtisse de la chapelle absidale, élevée entre 1307 et 1315, date de sa mort, par les soins et aux frais du grand baron.

Qu'on se représente un lit de parade en maçonnerie revêtu de pierre blanche finement taillée, appuyé contre la paroi droite de la nef et mesurant 2 m. 80 de long sur 1 m. 30 de large et de haut. Les trois côtés visibles de ce dé, que couronne une dalle monolithe, sont couverts de bas-reliefs formant douze caissons ou compartiments quadrangulaires disposés trois par trois, six dans le sens de la longueur, six dans le sens de la largeur du bahut. Un socle et une corniche sertissent en bas et en haut ces douze caissons séparés par de légers pilastres. Dans chaque panneau, un médaillon à huit lobes, évidé, contient une figure d'orante ou de

pleureur debout, en léger relief. Sur le lit est étendue, les mains jointes, la tête à demi perdue dans les profondeurs d'un couvre-chef en forme de voile, le corps enseveli dans les plis multiples d'une robe et d'un manteau artistement drapés, les pieds posés sur deux petits chiens adossés, la statue en ronde bosse d'une femme qui semble âgée et dont la nuque repose sur un coussin tandis que ses regards sont dirigés vers l'autel de la chapelle absidale. Au-dessus de la couche funèbre s'élève, à 3 ou 4 mètres de hauteur, une voûte en pierre, formée de deux croisées d'ogives; les retombées de ces arcs portent sur trois pilastres appuyés au mur et sur trois piliers quadrangulaires qui leur font face en avant du soubassement. Ces piliers supportent, deux à deux, quatre arcades trilobées inscrites chacune dans un pignon aigu dont les rampants sont couverts de choux frisés, dont le sommet porte un pinacle épanoui. Notons que chacun des trois piliers est surmonté d'un clocheton dont les flancs sont pénétrés de fenestrelles aveugles et dont la pyramide à quatre pans est couronnée d'un trèfle, et que les deux arcades parallèles à l'axe principal de la nef, moins élevées que les deux arcades latérales, possèdent un tympan triangulaire, illustré de bas-reliefs aussi bien que le remplage intérieur des arcades aveugles. De ces deux tympan, le plus voisin de la tête de Laure de Commercy la représente elle et son époux aux pieds du Christ, qui les reçoit au ciel, en présence de deux anges dont l'un porte une croix et l'autre un encensoir. Le second tympan est rempli par la scène traditionnelle du couronnement de la Vierge, au-dessus de deux anges adorateurs portant un encensoir et un calice. D'autres bas-reliefs, comprenant une trentaine de petites figures disposées sur deux étages, couvrent la paroi interne. Le premier sujet, en commençant aux pieds, représente le Crucifiement, la Vierge et saint Jean se tenant auprès de la croix; le reste, apôtres et saints tous debout, est difficile à interpréter, vu la petite dimension du dessin. Il nous a permis, du moins, de constater l'élégance extrême et la richesse de l'édicule élevé par Jean de Chalon-Arlay⁽¹⁾. En 1648, on lisait encore à côté cette inscription, qu'il convient de rappeler :

Anno Domini M CCLXXV in habitu D. Francisci obiit excellentissima domina Laura quondam comitissa Burgundie et domina de Salinis que in hoc seplcro

⁽¹⁾ Voir le dessin original conservé dans le ms. 12 du fonds Chifflet, fol. 17. (Bibl. de Besançon.)

solemni est sepulta. Haec autem capellam cum sepulcro edificari fecit famosus et inclutus princeps D. Joannes de Cabilone, D. de Arlato filius ejus, frater domini Hugonis comitis Burgundie palatini et frater D. Joannis comitis Autisiodorensis⁽¹⁾.

Aux pieds de Laure de Commercy, une tombe plate porte l'épithaphe de sa fille Marguerite, épouse de Hugues de Montréal, fils d'un duc de Bourgogne, morte à Paris au mois de mars 1288 et dont les cendres ont été longtemps après rapportées à Salins.

Anno Domini M C C L X X I [VII]. . . martii obiit Parisius nobil. dña Margareta de Cabilone uxor quondam nobilis viri dñi Hugonis [filii ducis] Burgundie dñi Montis Regalis [que fuit] translata ad pedes matris sue anno Dñi M C C C . . .

Inutile de chercher le tombeau de Jean de Chalon l'Antique ni celui de son fils Pierrin, dit *Bouvier*, enterrés cependant aux Cordeliers en 1267 et 1272; ils devaient être placés pourtant dans l'hémicycle de l'abside; peut-être le canon français de Bracon, tirant sur l'église où s'étaient retranchés, en 1493, les soldats de Maximilien d'Autriche, les a-t-il pulvérisés en détruisant, nous le savons, une partie du monastère⁽²⁾.

Heureusement il n'a pas anéanti les superbes vitraux qui remplissaient les fenêtres du chœur et dont une partie au moins a survécu à la canonnade. Ces vitraux, dus aux bienfaits collectifs de la reine Jeanne de France, fille d'Othon IV et de Mahaut d'Artois, de sa fille Jeanne, mariée au duc de Bourgogne Eudes IV, auquel elle apporta en 1330 le comté de ses aïeux, de Jean de Chalon-Arlay, évêque de Langres et de Bâle, enfin de Jean II de Chalon-Châtelbelin, comte d'Auxerre, doivent, cela résulte de la concordance des dates, remonter à 1329 ou 1330. Dans une des fenêtres du côté droit est peinte la figure agenouillée et priante de la femme de Philippe le Long, Jeanne, fille du comte Othon IV. Une couronne d'or est posée sur sa coiffe blanche; par-dessus sa robe de même couleur, parementée d'or, agrémentée de manches rouges et collantes, flotte un ample manteau rose carmin. La reine est

⁽¹⁾ Ms. 12 du fonds Chifflet, fol. 17. (Bibl. de Besançon.)

⁽²⁾ Patentes de Maximilien d'Autriche, comte de Bourgogne, accordant entre autres faveurs 200 francs aux Cordeliers pour réparer leur église considérablement endommagée, Malines, 20 septembre 1494. *Cartul. des Cordeliers de Salins*, fol. 46. (Arch. du Jura.)

placée sur un socle orné de rinceaux et de quadrilobes, armorié d'un écu parti au premier de France : *treillissé d'azur et semé de fleurs de lis d'or*; au second de Franche-Comté : *d'azur billeté d'or au lion de même*⁽¹⁾.

En regard de sa mère, du côté opposé, Jeanne de France, duchesse et comtesse de Bourgogne, est également à genoux sur un socle semblable, armorié d'un écu parti : BOURGOGNE-DUCHÉ, *qui est d'azur à trois bandes d'or, avec bordure de gueules*, et BOURGOGNE-COMTÉ. Ses cheveux bruns et coupés courts dégagent son cou nu et la naissance de son épaule; sa robe blanche apparaît, bordée d'or à l'échancrure d'un grand manteau rouge avec épaulière et capuchon; vêtus de manches vert-olive, ses bras joignent leurs mains à la hauteur du visage⁽²⁾.

Un troisième portrait dont nous n'avons que la description occupait, derrière l'autel, la fenêtre du fond; un évêque vêtu d'ornements pontificaux priait agenouillé devant un prélat franciscain, saint Louis, de la maison de France. Les armes du personnage : *de gueules à la bande d'or chargée de trois molettes percées d'azur, surchargée d'une croix d'or mise en pal*, suffiraient pour le faire reconnaître, si l'on ne lisait au bas de la vitre cette inscription en capitales gothiques : DOMINUS JOHANNES KABILONE EPISCOPUS LINGONEX. ET ADMINISTRATOR BASILENSIS FECIT FIERI ISTAM FITREAM. ANIME. . . Il s'agit ici de Jean de Chalou-Arlay, seigneur de Vitteaux, qui fut évêque de Langres en 1328, administrateur de Bâle en 1329⁽³⁾ et qui mourut le 22 juin 1335. Certaines consonances : *episcopus*, *fitream*, laissent à penser qu'un peintre verrier tudesque, venu sans doute de Bâle, dut être l'auteur de nos vitraux.

Une quatrième vitre⁽⁴⁾ reproduit les traits d'un chevalier de 35 ans; la tête, expressive, est couverte de cheveux bruns et bouclés; le menton porte toute sa barbe, de teinte claire. Vêtu de mailles et d'un justaucorps de tanné, ayant par-dessus une cotte d'armes rouge avec bande d'or dont les couleurs sont reproduites sur deux ailettes attachées à l'épaule, ses genoux et ses jambes sont

⁽¹⁾ Bibl. de Besançon, ms I du fonds Chifflet, fol. 111.

⁽²⁾ *Ibid.*, fol. 120.

⁽³⁾ Tome XLIX des mss Chifflet, fol. 164. (*Ibid.*) Jean ne prend cette qualité d'*administrator* qu'en 1329-1330. (Fonds de l'abbaye du Mont Sainte-Marie, Arch. du Doubs.)

⁽⁴⁾ Bibl. de Besançon, tome I des mss Chifflet, fol. 224.

couverts de plates de fer; son épée au côté, l'éperon au talon, il a les mains jointes. Le socle, orné de deux fenêtres trilobées et de rinceaux, est orné d'un écu aux armes de Chalon, sans nulle brisure. Jules Chifflet a cru reconnaître Jean de Chalon l'Antique; l'âge et le costume du personnage s'y opposent; ce doit être Jean II de Chalon-Auxerre, mort à Crécy en 1345, à l'âge de 50 ans.

Pour compléter jusqu'à sept cette série de portraits, dont nous devons nous féliciter de posséder une moitié, il faut supposer dans les trois autres fenêtres, escortés de leurs patrons comme l'était l'évêque de Langres et Bâle, Jean de Chalon l'Antique, son petit-fils Othon IV et sa petite-fille par alliance, Mahaut d'Artois, mère de la reine Jeanne. On aura groupé ainsi les figures qui devaient le mieux représenter dans le couvent franciscain de Salins toutes les branches d'une illustre famille à laquelle il devait sa fondation, ses embellissements et sa dotation.

Ici s'arrêtent les dessins de Jules Chifflet, dont le président Clere n'avait donné jusqu'ici que quelques reproductions insuffisantes, et avec eux s'épuisent nos renseignements archéologiques. Ne quittons pas le chœur sans examiner le maître autel « enrichi de menuiserie dorée », où sont sculptées et peintes les armoiries suivantes : *parti de gueules à un demi-aigle d'or, et d'azur fretté d'or*. Cet écusson, où se combinent les armes des maisons de Vienne et de Joux, ne peut convenir qu'à Vauthier ou Gauthier de Vienne, marié vers 1366 à Jeanne de Joux et mort en 1390; tout en nous renseignant sur un bienfaiteur inconnu du couvent des Cordeliers, il nous aide à préciser l'époque de l'achèvement de l'église en la limitant aux deux dates que nous venons d'indiquer.

Devant la balustrade du maître autel, sur une grande dalle dont l'inscription est effacée, sont gravées deux figures : celle de droite est un chevalier en armure, celle de gauche un évêque, tous deux inconnus. A côté, voici la tombe d'un médecin sicilien, de la suite de Charles le Téméraire, qui vint mourir à Salins le 22 juillet 1476 dans la retraite lamentable qui suivit l'échec de Granson.

Matheus de Clavicis de . . . regni Sicilie, artium medicum doctor . . . ris ac illustrissimi domini Caroli ducis Burgundie qui obiit die xxii julii mccccLxxvi. Cujus anima in pace requiescat.

Tout auprès du tombeau d'Isabelle de Courtenay, dans le collatéral, voici encore quelques tombes intéressantes. La première re-

late la fondation d'une messe hebdomadaire en l'honneur de saint Yves par le tabellion général Michel Brouillar, originaire de Metz, et Alix Farod, sa femme, en l'année 1493, date de la reprise de Salins sur les Français.

En l'honneur de saint Yve advocat des pauvres la presente chappelle [et] autel la messe disant tous les mecredys de lan, perpetuellement sont estez fondez par Michiel Brouillar de la cité de Mess, tabellion general au comté de Bourgogne, et damoiselle Alix Faro sa femme en l'an mil cccc liii^{xx} et treze, dont Dieu ait leurs ames.

Dans la première chapelle qui suit, dédiée à saint Paul, deux autres textes sont à relever. Le premier mentionne que cette chapelle a été construite avant 1343 par frère Richard d'Usier, provincial des frères Mineurs, qui y repose au milieu des siens.

ANNO DOMINI M° CCC° XL°, XXIII^a DIE APRILIS OBIIT REVERENDVS IN XPO PATER RICHARDVS D. HVSIER QVI FVIT MAGISTER FRATRVM MINORVM IN PROVINCIA BVRGVNDIE ANNIS VNDECIM ET FECIT ISTAM CAPELLAM ET MVNIIT EAM OMNIBVS NECESSARIIS SVFFICIENTISSIME IN QVA SEPVLTI SVNT IPSE ET PATER EIVS DOM· PETRVS D· HVSIER MILES AC FRATRES EIVS REGINALDVS ET HVGO MILITES.

Le blason de cette vieille race d'Usier, illustrée par maintes charges auprès des comtes et ducs de Bourgogne, est peint sur les vitraux et les murs de la chapelle, où des fresques à la détrempe représentent un certain nombre de ses membres, en costume de guerre, les chevaliers caractérisés par les éperons d'or, les simples écuyers par les éperons d'argent. Sur une grande tombe sont figurés Louis d'Usier, seigneur de Villette et de Vaudrey, chevalier fait à Jérusalem, mort en 1467, et Antoine, son fils, décédé avant 1500, les pieds posés sur des lévriers. Voici leur épitaphe :

Ci git messire Louis d'Usie, seigneur de Villette et de Vauldrey en partie, qui fust chevallier en Jerusalem, qui trespassa l'an 1467, dont Dieu ay l'asme. Amen. Et a fait faire ceste sépulture Autoine d'Usie son fils.

Une autre chapelle porte dans ses vitres les armes de Loyte : d'azur à l'agneau pascal onglé d'or, et en regard celles d'une famille alliée, les Estavayer : pallé d'or et de gueules de 6 pièces, à la bande d'argent chargée de trois roses de gueules brochant sur le tout, souvenirs d'un officier de la saunerie. Une troisième a appartenu aux Du

Solier, riches banquiers venus de Milan au xiv^e siècle; deux d'entre eux, Barthélemi et Jeannot, son fils, sont inhumés auprès de l'autel Saint-Laurent, fondé après leur mort, en 1413, par le curé de Boujailles, Guillaume de la Ferrière. Une dernière contient le charnier des Merceret, bourgeois de Salins enrichis par le négoce, puis anoblis.

En 1646, l'église des Cordeliers, remaniée comme nous l'avons vu en 1530 par l'adjonction d'une seconde abside, comptait en tout sept autels dédiés à Notre-Dame et à saint Georges (maître autel), à saint François et à la sainte Croix (chapelle de Chalon-Arlay), à saint Bonaventure (ancienne chapelle Saint-Paul ou des Usier), à sainte Anne, à l'Annonciation (chapelle des Merceret), à la sainte Trinité et à l'Immaculée Conception. En 1789, le nombre des autels était porté à dix; on eut à ce moment besoin de relever l'emplacement des bancs et des sépultures concédées à des habitants de Salins. Cette mesure administrative a fourni inconsciemment à l'archéologie une base précieuse pour restituer en son entier la description et le plan d'une des plus curieuses nécropoles des comtes de Bourgogne, de la maison de Chalon, que l'abbé Guillaume, l'historien voleur et faussaire des sires de Salins, avait, malgré sa compétence incontestable, négligé de relever au siècle dernier.

Jules GAUTHIER.

NOTE

SUR

LA BASILIQUE DE CASTIGLIONE,

PAR M. BERTRAND,

Professeur au lycée d'Alger.

Le village de Castiglione⁽¹⁾, situé sur la côte de l'Algérie à 44 kilomètres à l'ouest d'Alger et à 24 k. 1/2 à l'est de Tipasa, s'élève sur l'emplacement d'un bourg antique; dont les ruines ont été sommairement signalées par Berbrugger⁽²⁾ et M. Cat⁽³⁾. Les constructions modernes les ont fait disparaître presque entièrement. Cependant un mamelon, situé au nord-ouest du village et dominant la mer, porte encore les vestiges de deux édifices assez importants. Le premier est un établissement de bains, où l'on a fait quelques fouilles; on y reconnaît une piscine rectangulaire (4 m. 30 × 8 m. 80), dans laquelle on descend par trois marches et qui est précédée d'une salle de 11 mètres de long; à côté se trouvent de petites chambres dont le sous-sol pouvait être chauffé.

À 100 mètres environ au sud-est de ces thermes est une basilique chrétienne, dont nous donnons le plan ci-joint. Orientée selon l'usage (porte à l'ouest, abside à l'est), elle mesure 24 mètres de long sur 13 de large. La construction était en mauvais blocage avec des harpes en pierre de taille de distance en distance. En avant s'étend un vestibule, remplaçant le narthex à colonnade ordinaire dans les églises primitives; une fouille serait nécessaire pour déterminer la place exacte de son entrée, qui ne paraît pas avoir été située au milieu; peut-être y avait-il deux entrées symétriques. À l'intérieur, la nef était séparée des bas côtés par deux rangées de colonnes dont les fûts, en granit ou en pierre, émergent çà et là.

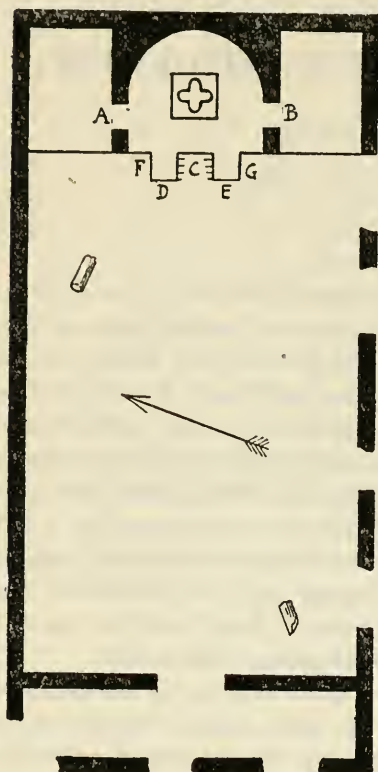
(1) Le lieu était appelé par les Arabes, *Bou-Ismaïl*.

(2) *Revue Africaine*, t. V (1861), p. 361.

(3) *Essai sur la province de Mauritanie Césarienne*.

Au fond et, autant qu'il semble, à un niveau plus élevé, l'abside, dont le mur ne fait pas saillie au dehors et les deux sacristies qui la flanquent.

Cette église n'aurait pas grand intérêt si elle ne présentait que



Basilique de Castiglione.

ces dispositions banales; mais des fouilles, faites jadis, à une époque que nous ne pouvons fixer, et complétées en 1894 par M. l'abbé Grandidier, curé de Tipasa, ont prouvé l'existence d'une crypte, au-dessous de l'abside et des sacristies. Cette crypte, en partie bâtie, en partie creusée dans le tuf de la colline, est partagée en trois salles qui répondent exactement par leur plan et leurs dimensions aux trois pièces supérieures. Elles communiquaient entre elles par deux portes placées aux points A et B de notre plan.

On descendait dans la salle du milieu par un escalier C, disposé dans l'axe de l'église, en avant de l'abside, et limité par deux massifs de maçonnerie D et E. De l'autre côté de chacun de ces massifs devait être placé le petit escalier la-

téral menant à l'abside. Aucune trace n'a été retrouvée de ces escaliers; ils étaient sans doute en bois (nous avons indiqué leur emplacement par les lettres F et G).

Les trois salles de la crypte étaient couvertes par des voûtes en forme de berceau très surbaissé, dont les amorces subsistent.

À notre connaissance, on n'a pas encore signalé de crypte dans les édifices chrétiens d'Afrique⁽¹⁾. Ce qui surtout rend la notre in-

⁽¹⁾ M. Gsell (*Recherches archéologiques en Algérie*, p. 181) signale au-dessous

téressante, c'est la destination qu'elle a reçue. Elle ne représente pas, en effet, comme les plus anciennes cryptes connues, un aménagement fait pour faciliter la visite du tombeau d'un saint. Au milieu de la salle centrale, M. l'abbé Grandidier a constaté l'existence d'une construction en pierres de taille délimitant une cuve en forme de croix aux branches arrondies.

Ce sont là, sans nul doute, des fonts baptismaux. On voit une cuve de forme analogue au Musée de Tunis; elle a été trouvée dans l'île de Djerba⁽¹⁾. Grégoire de Tours en décrit⁽²⁾ une semblable : «Piscina est apud Osen campum (en Lusitanie) antiquitus sculpta et ex marmore vario *in modum crucis* miro composita opere.» Cette forme pouvait être donnée au baptistère lui-même; tel était celui que M. Gavault a tout récemment retrouvé dans ses fouilles de Tizirt. Dans notre église, les deux pièces latérales de la crypte étaient évidemment des dépendances de la salle où l'on baptisait; c'est là sans doute que les catéchumènes se dépouillaient de leurs vêtements.

La manière dont les murs de l'abside et des sacristies s'agencent avec ceux de la crypte prouve qu'ils appartiennent à une seule et même construction. Malheureusement, pour déterminer l'époque de cette basilique, nous manquons d'éléments, que des fouilles dans la nef nous donneraient peut-être.

Il existe pourtant au Musée d'Alger une clef d'arcade, en pierre jaunâtre (largeur en haut, 0 m. 69; hauteur, 0 m. 28), que l'on dit provenir de Castiglione et qui a peut-être été trouvée dans notre église, lors des premières fouilles. On y voit un monogramme constantinien enfermé dans une couronne tressée, et flanqué de deux oiseaux, sans doute des colombes, le tout d'un travail très grossier. Cette pierre a pu servir de clef à l'arc d'une abside, plutôt qu'à une arcade de porte ou à une archivolt appartenant à une des deux colonnades intérieures, car la taille de sa partie inférieure indique une large baie. Le monogramme présente, non pas un *rhô* grec, mais un *r* latin. De Rossi a prouvé que cette

d'une basilique à Kherbet-bou-Addoufen, l'existence d'un souterrain qu'il n'a pas pu visiter lui-même. Il consisterait en un long couloir flanqué à droite et à gauche de *loculi*. Cette disposition rappelle moins une crypte que des catacombes. Quant à la crypte de la basilique de Damous-el-Karita, à Carthage, elle n'est qu'un aménagement d'une construction antérieure à cette basilique.

⁽¹⁾ *Collections du Musée Alaoui*, p. 51-52.

⁽²⁾ *De Gloria martyrum*, I, 24.

substitution s'est faite tout d'abord en Orient, à la fin du iv^e siècle ou au commencement du v^e(¹). En Afrique, l'r latin apparaît dès l'année 454 (²), puis sur des monuments de la fin du v^e siècle et du début du vi^e. Mais il faut remarquer qu'il y figure dans des croix monogrammatiques et non dans des monogrammes constantiniens. Or, on sait que le monogramme est une forme plus ancienne que la croix. Nous ne nous tromperons sans doute guère en attribuant notre clef d'arcade au second tiers environ du v^e siècle. Si elle a été réellement trouvée dans la basilique, elle peut servir à en déterminer l'époque.

Signalons encore à Castiglione des sarcophages en pierre qui ont été trouvés, il y a quelques années, à 200 mètres environ au sud-est de la basilique. Il semble qu'un cimetière assez étendu ait existé à cet endroit (³). C'est aussi à Castiglione qu'a été trouvée l'inscription n^o 9273 du *Corpus*, actuellement au Musée d'Alger : épitaphe chrétienne qui, d'après la forme des lettres, date du v^e siècle.

L'Itinéraire d'Antonin indique, sur la route du littoral, entre Tipasa et Icosium (Alger), la station de *Casae Calbenti*, à 15 milles (22 kilomètres 1/2) de Tipasa et à 33 milles (49 kilomètres) d'Icosium. Ces distances conviennent à peu près à la position de Castiglione, beaucoup plus exactement en tout cas qu'aux autres ruines de la côte (⁴). Le nom de *Casae Calbenti* paraît indiquer un bourg construit sur le domaine d'un grand propriétaire (⁵).

BERTRAND,

Professeur au lycée d'Alger.

(¹) *La capsella argentea Africana*, p. 12.

(²) Gsell, *Revue Africaine*, t. XXXVII (1893), p. 117-118.

(³) D'autres tombes antiques de Castiglione ont déjà été signalées : *Revue Africaine*, t. I, p. 56; t. II, p. 322.

(⁴) Cf. *Mélanges de l'École de Rome*, t. XIV (1894), p. 413.

(⁵) Depuis l'envoi de cette note au Ministère, M. l'abbé Grandidier a publié, dans le *Bulletin d'archéologie du diocèse d'Alger*, une étude plus complète que la nôtre et à laquelle on fera bien de se référer.

DÉCOUVERTE

D'UN

TOMBEAU NÉO-PUNIQUE

DANS LE CAMP DE TÉBOURSOUK,

PAR M. LE CAPITAINE RAVARD.

Le camp de TébourSouk est situé sur la pente nord-est du Kef-Arras, entre le pic de ce nom et l'Oued-Zebbès, à environ 500 mètres à l'ouest du village de TébourSouk. Les pavillons d'officiers sont placés au point culminant du camp, près du chemin qui relie le contrôle à la route de Medjez-el-Bab en contournant la partie sud-ouest du village.

Le tombeau qui fait l'objet de cet article se trouve près des pavillons des officiers et à l'est à moitié chemin entre les pavillons et la poudrière du camp.

Le 28 octobre 1895, on déblayait le camp des monceaux de pierres qui l'encombraient; arrivés au rocher, les hommes de corvée firent tomber une grande pierre triangulaire qui découvrit un trou. Je fis déblayer la partie située au-dessus du trou et je découvris la porte formée de deux montants placés sur un seuil et reliés en haut par une pierre formant dessus de porte. La porte était fermée par quatre pierres superposées, plates du côté visible, en demi-cintre à l'intérieur⁽¹⁾.

A droite de la porte se trouvait une stèle de 0 m. 70 de hauteur et représentant une femme debout que je crois être la figuration de la déesse Tanit. (Fig. 1.)

⁽¹⁾ Les dimensions de la porte sont les suivantes :

Montants : hauteur, 0 m. 90; largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 45. Largeur

La porte, débarrassée des pierres qui l'entouraient, laissa voir à l'intérieur un pilier central semblant soutenir la voûte et, autour de ce pilier, un banc de pierre occupant le pourtour de la cavité et sur lequel on voyait des poteries. (Fig. 2.)

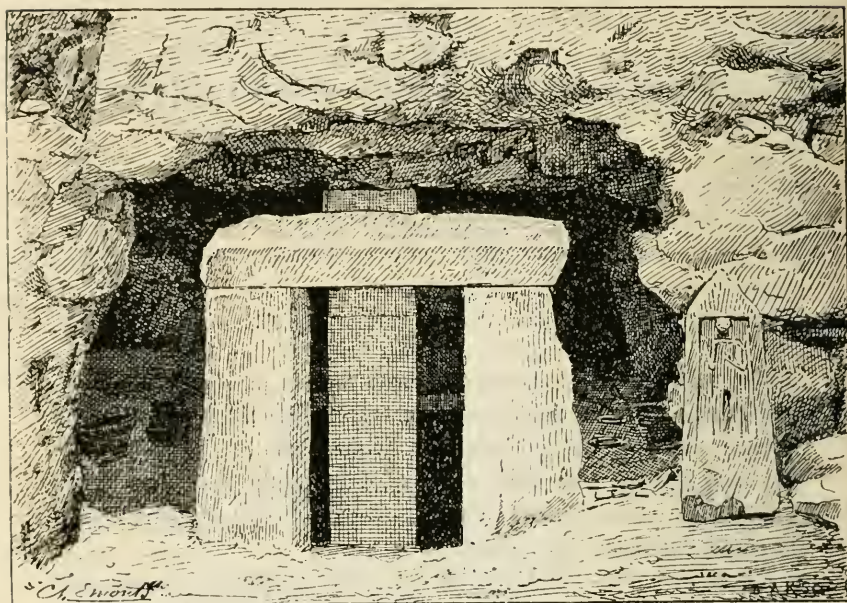


Fig. 1.

Je constatai que le tombeau était creusé dans le roc même et que, après l'avoir fermé d'une manière sommaire, c'est-à-dire avec des pierres sèches seulement, on avait fait ébouler des terres pour en cacher l'entrée. Cette précaution a dû être prise au moment de l'abandon du pays par les constructeurs du tombeau.

La stèle et les pierres composant la porte et bouchant les trous à droite et à gauche enlevés, après avoir dégagé le seuil de la terre qui le recouvrait, je pénétrai dans le tombeau.

La figure n° 2 montre le tombeau ouvert et sa disposition au moment où il a été découvert.

de l'ouverture, 0 m. 50. Dessus : largeur, 0 m. 40; longueur, 1 mètre; épaisseur, 0 m. 10.

La cavité a la forme d'une moitié d'œuf; elle est creusée dans le roc⁽¹⁾.

Au centre, un pilier formé de trois pierres superposées, les deux du dessous de mêmes dimensions, taillées devant et sur les côtés, brutes à l'arrière. La troisième pierre formant chapiteau touche à peine à la voûte⁽²⁾.

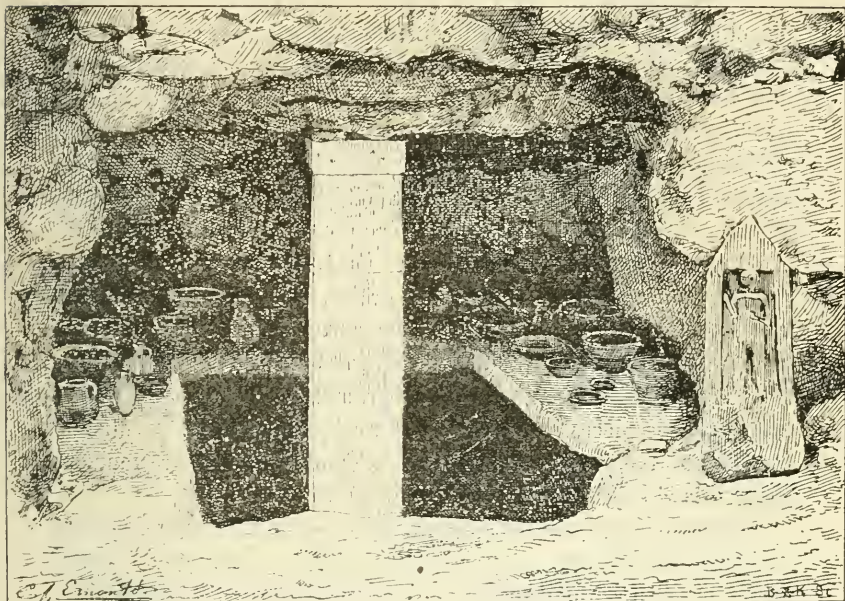


Fig. 2.

Autour du pilier règne un banc formé de quatre pierres plates dont le côté intérieur est taillé en ligne droite et le côté extérieur suit la forme de la cavité⁽³⁾.

Sur ce banc des poteries de diverses formes, les unes en terre

(1) Hauteur à l'entrée, 1 m. 75; hauteur au fond, 1 m. 25; largeur de l'entrée, 2 m. 20; largeur au centre, 2 m. 50.

(2) Hauteur du pilier, 1 m. 60; largeur du pilier, 0 m. 30; épaisseur du pilier 0 m. 45.

(3) Dimensions du banc : longueur de chaque dalle, 1 m. 25; épaisseur, 0 m. 10; largeur, 0 m. 60; hauteur au-dessus du sol intérieur, 0 m. 70.

blanche, d'autres en terre rouge, massives, d'autres encore en terre vernissée rouge et noir ou tout noir.

En fouillant le sol, j'ai trouvé deux cadavres en pleine terre, placés à droite et à gauche du pilier central et tournant le dos à ce pilier. Les deux cadavres avaient les jambes repliées, les genoux touchant les coudes, les mains semblant soutenir la tête. Je n'ai pu retirer qu'une partie d'un crâne dans lequel le médecin du poste a cru reconnaître un crâne de femme, sans pouvoir lui attribuer d'époque. Les cadavres étaient en pleine terre, sans enduit d'aucune sorte. Près du cadavre de droite se trouvait un petit morceau d'os travaillé qui doit être un manche de poinçon ou d'outil de travail de femme et les restes d'un miroir en métal.

Des poteries de formes diverses ont été trouvées dans ce tombeau et dans un tombeau contigu mais déjà ouvert; elles ne portent aucune marque pouvant indiquer l'époque de la fabrication.

Quatre pièces de monnaie, trois de Carthage et la quatrième représentant : un buste de Diane à droite, avec l'arc et le carquois sur l'épaule; au revers, un lévrier courant à toute vitesse à droite; au-dessous, un épieu de chasse séparant le lévrier de l'inscription C · POSTVMI; à l'exergue, le monogramme A ⁽¹⁾. Elle a été remise ainsi que les pièces de Carthage et quelques poteries, parmi lesquelles une lampe avec la marque de Tanit, à M. le Directeur des antiquités et des arts à Tunis.

J'ai aussi trouvé des restes d'un miroir en métal, un petit objet en os qui semble être un morceau de poinçon ou d'objet de travail de femme et des quantités de noyaux d'olives desséchées; quelques vases conservent des traces de feu.

À côté du premier tombeau et séparé par une épaisseur de rocher de 0 m. 60 se trouve un autre tombeau, de même forme que le premier, mais qui avait déjà été fouillé. Le banc et le pilier avaient été enlevés; en le fouillant j'ai trouvé des poteries et deux cadavres, ces derniers placés d'une façon identique aux premiers; les poteries étaient de même forme que celles qui ont été trouvées dans le premier tombeau.

Capitaine RAVARD.

(1) Cf. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, p. 382, 383 (année 64 av. J.-C.).

STATUE DE FEMME

DÉCOUVERTE À CARTHAGE

ET BAS-RELIEF DÉCOUVERT À SIDI-SALAH-EL-BALTHI.

(Communication de M. Gauckler.)

M. Gauckler, inspecteur des antiquités et des arts à Tunis, nous a adressé d'excellentes photographies d'après deux œuvres antiques dont s'est récemment enrichi le Musée du Bardo.

I.

La première est une statue de femme (pl. XII), que M. Gauckler a exhumée, au mois de janvier 1896, à Douar-ech-Chott (Carthage). L'état de conservation est fort satisfaisant. M. Gauckler pense qu'on pourra facilement rajuster les nombreux fragments de draperie trouvés à côté de la statue, et il ajoute : « Seul, l'attribut soutenu par le baudrier, peut-être une cithare, manque complètement. »

L'absence de cet attribut est assurément fâcheuse, car il nous aurait permis de désigner avec certitude un des marbres les plus importants qu'ait encore fournis le sol de Carthage. Le costume de notre figure, avec sa large ceinture et son baudrier, est cependant assez caractéristique pour qu'on puisse espérer en découvrir le pendant parmi les statues romaines de nos musées. Mais c'est en vain qu'on le chercherait, comme j'ai pu m'en assurer, parmi les milliers de statues antiques publiées jusqu'à ce jour. Seule, à ma connaissance, une statue acéphale du Louvre, encore inédite ⁽¹⁾, dont un dessin paraîtra dans mon *Répertoire de la statuaire*, présente la même disposition et la même attitude, si ce n'est qu'elle porte sur la jambe droite et non sur la jambe gauche. Cette figure est

(1) Salle de Psyché, ancien fonds, ancien n° 1710.

vêtue, comme celle de Carthage, d'une tunique talaire, serrée à la taille par une ceinture et traversée par un baudrier qui passe sur l'épaule droite. Or, la statue du Louvre est certainement une Muse, car on distingue, entre le bras gauche et le corps, les restes d'une lyre. M. Gauckler a donc été très heureusement inspiré lorsque, au seul aspect du baudrier, il a conjecturé que la statue carthaginoise pouvait avoir une cithare comme attribut.

Le rapprochement que nous venons d'instituer ne paraît pas laisser de place au doute; il suffit à faire écarter la dénomination de «prêtresse de Caelestis» qui avait d'abord été proposée pour la femme drapée de Douar-ech-Chott.

L'appendice mutilé qui surmonte la coiffure est difficile à déterminer; peut-être faut-il y voir seulement le reste d'un très petit diadème, pareil à celui que porte Julia Domna dans le bas-relief de l'arc des Orfèvres à Rome⁽¹⁾. Le rapprochement de cette tête et des autres portraits de Julia — entre autres ceux de Gabies et de Markouna qui sont au Louvre⁽²⁾ — conduit à la conclusion inattendue que les traits de la Muse de Carthage sont bien ceux de la seconde femme de Septime Sévère. L'analogie, avec le buste de Markouna surtout, est trop complète pour qu'on puisse songer à l'attribuer au hasard. En supposant donc, comme nous y autorise M. Gauckler, que la tête appartienne incontestablement à la statue, il faudra conclure de ce qui précède qu'un sculpteur romain a représenté une Muse sous les traits de Julia Domna, ou, ce qui revient au même, l'impératrice sous les traits d'une Muse. On sait assez que la sculpture impériale aimait à représenter les impératrices en Junon, en Cérés, en Diane, en Vénus, comme les empereurs en Jupiter, en Apollon ou en Mars⁽³⁾. Je ne connaissais cependant pas encore d'exemple certain d'une impératrice représentée en Erato.

La statue dont M. Gauckler a enrichi le Musée du Bardo est une œuvre fort importante de la seconde moitié du II^e siècle après J.-C. Elle l'est par le sujet et le motif, l'un et l'autre à peu près uniques; elle l'est aussi par le lieu de la découverte. En effet, les statues de marbre bien conservées, rares partout, le sont particulièrement à Carthage. Je ne connais, de cet emplacement, que

⁽¹⁾ Bernoulli, *Röm. Ikonographie*, t. IV, pl. XV.

⁽²⁾ *Ibid.*, pl. XVI, a et b; pl. XVII.

⁽³⁾ Cf. O. Müller, *Handbuch*, éd. Welcker, p. 230.

huit figures à peu près entières qui puissent supporter la comparaison avec celle de Douar-ech-Chott. En voici l'énumération :

1° Une Victoire récemment découverte par le P. Delattre⁽¹⁾;
2° La Vénus trouvée dans un puits à El-Marsa, autrefois chez Charles Tissot, aujourd'hui à Paris chez M. Lecomte (publiée seulement dans le catalogue de la vente des meubles et des livres de M. Tissot, le 11 novembre 1884);

3° La Vénus de l'ancienne collection Ange de Saint-Quentin, qui a passé en vente, à Paris, le 2 juin 1896 (pl. IV du catalogue de la vente);

4° Le Dionysos actuellement au Musée de Vienne, en Autriche (publié par moi dans la *Gazette des beaux-arts*, 1886, II, p. 245);

5° Le Dioscure, découvert en deux fois par MM. d'Hérisson, Babelon et S. Reinach, actuellement au Louvre et encore inédit (mentionné en dernier lieu par M. Furtwaengler, *Masterpieces of Greek sculpture*, p. 231);

6° L'impératrice découverte par M. de Sainte-Marie et publiée par lui dans sa *Mission à Carthage* (p. 23); l'original est aujourd'hui au Louvre, moins la tête qui a péri dans l'explosion du *Magenta*;

7° Une médiocre statue de femme drapée publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 449;

8° Une statuette d'Hercule, actuellement à Pise, que Lasinio a publiée (*Raccolta di sarcofagi*, Pise, 1814, pl. CXXVI), avec la notice : *La tradizione ascrive l'origine di questo Ercole da Cartagine, acquistato dagli antichi Pisani nelle loro scorrerie fatte in Affrica*. Cette statuette aurait besoin d'être étudiée (voir Dütschke, *Bildwerke zu Pisa*, n° 95).

J'ai entendu parler d'autres statues de Carthage ayant appartenu au Khasnadar et qui auraient été exposées, en 1873, à Vienne; mais je ne sais rien de précis à leur sujet.

La statue découverte par M. Gauckler, qui est la neuvième de notre liste, est certainement une des trois plus remarquables.

II.

Le bas-relief que M. Gauckler a fait transporter au Musée du Bardo provient de Sidi-Salah-el-Balthi, localité à 14 kilomètres

⁽¹⁾ Vuillier, *La Tunisie*, gravure à la page 84. C'est un très haut relief.

au nord de Souk-el-Khemis; il a été découvert par M. Chenel, contrôleur civil de Souk-el-Arba. Je ne puis mieux faire que de transcrire, à ce sujet, la notice qui accompagne l'envoi de M. Gauckler :

« Cette sculpture semble remonter à l'époque numide; à la fois très grossière et très soignée comme exécution, elle ne peut être comparée pour le style qu'à certains bas-reliefs proto-puniques ou, mieux encore, à la stèle d'Abizar et aux sculptures rupestres du Souf et de Salna.

« Elle est gravée sur deux blocs massifs de calcaire jaunâtre qui se rejoignent exactement; ils ont chacun les dimensions suivantes : longueur, 1 m. 10; hauteur, 0 m. 70; épaisseur, 0 m. 30. Il semble que le bas-relief ait occupé quatre blocs de mêmes dimensions superposés deux à deux. Nous n'avons conservé que ceux de la partie inférieure.

« Au milieu du tableau (pl. XIII) est figuré un cavalier armé de toutes pièces, tenant de la main gauche un bouclier oblong et brandissant sans doute une lance du bras droit levé. Il manque la tête du personnage et le bras droit, qui devaient être sculptés au registre supérieur. Le cavalier terrasse un ennemi gisant à terre, tenant également un bouclier oblong. A droite et à gauche se tiennent debout, les mains enchaînées derrière le dos, deux prisonniers barbares, à la barbe inculte, aux cheveux longs tombant sur les épaules. Leur costume mérite d'attirer l'attention. Ils sont nus jusqu'à la ceinture. Le bas du corps est revêtu de braies aux plis multiples, qui semblent fixées aux jambes par des lanières entre-croisées et descendent jusqu'aux pieds, qui sont nus.

« Sur la tranche de la pierre, à droite, est représentée une tête de divinité, Baal Hâmon probablement.

« Ce bas-relief a été trouvé dans les ruines, très confuses aujourd'hui, d'une antique citadelle, dont les débris ont été utilisés dès l'antiquité pour construire la forteresse byzantine de Sidi Salah. Je suppose qu'il ornaît le jambage gauche de la porte d'entrée de ce monument, qui doit remonter à l'époque numide. »

Le seul point sur lequel je ne voudrais pas être aussi affirmatif que M. Gauckler, c'est la date de ce curieux monument. Quelque grossier qu'en soit le travail, les motifs qu'il présente sont bien ceux qu'on voit sur les stèles funéraires de cavaliers romains, si nombreuses, par exemple, dans la vallée du Rhin. et qui remon-

tent, pour la plupart, au 1^{er} siècle après J.-C. Les figures de barbares captifs se retrouvent, presque identiques, dans les métopes du monument d'Adam-Klissi, élevé sous Trajan ⁽¹⁾. Or, ce monument, comme les sculptures qui le décorent, est l'œuvre de soldats romains. De même qu'il y avait des architectes dans l'armée romaine, il s'y trouvait des tailleurs de pierres, qui, familiers avec certains motifs plastiques dont l'origine remonte à l'art grec, témoignaient d'une inexpérience enfantine quand il s'agissait de les reproduire. Je suis donc tenté de considérer le bas-relief de Sidi-Salah comme l'œuvre de soldats romains et j'incline à le placer vers le 1^{er} ou le 2^{er} siècle de l'ère chrétienne.

SALOMON REINACH,
Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir Tocilescu, Benndorf, Niemann, *Das Monument von Adanklissi*, Vienne, 1895, pl. II, p. 67, 93, 94.

DÉCOUVERTES FAITES À LA MALGA,

PAR M. GAUCKLER,

Membre non résidant du Comité.

J'avais autorisé au mois de novembre 1895 le cheik de la Malga à chercher de la pierre dans un terrain situé en face de la gare, à Carthage.

Les recherches, que je surveillais attentivement, ont pris bientôt un caractère d'intérêt tel, que je me suis décidé à intervenir moi-même pour me substituer au cheik dans son contrat de location avec le propriétaire du champ, et poursuivre, au bénéfice du Musée du Bardo, les travaux commencés avec un tout autre but. Je me trouvais effectivement en présence de ce premier cimetière des *officiales* dont l'existence a été signalée, il y a quinze ans déjà, par le P. Delattre. Ce cimetière n'a jamais été fouillé méthodiquement, mais il a été bouleversé, de fond en comble, par les recherches souterraines d'Arabes chercheurs de pierres et d'antiquités, qui ont arraché presque toutes les inscriptions des tombeaux. Un assez grand nombre de monuments funéraires ont été éventrés et pillés; mais il en reste d'autres, dans les espaces compris entre les fouilles des premiers explorateurs, qui n'ont pas été atteints ou n'ont subi que de faibles dommages. Ce sont ces tombeaux que j'ai fait dégager, assuré d'avance que les dépenses faites seraient amplement rémunérées par les résultats acquis.

L'un de ces monuments présente une forme particulièrement intéressante: c'est un autel à table plate, percée au centre d'un trou recouvert d'un dégorgeoir à petits trous et communiquant avec un tube libatoire, long de 1 m. 20, qui aboutit à une grande amphore cinéraire à deux anses. Dans l'amphore, rien que des ossements brûlés et quelques pastilles de verre. L'autel proprement dit est surmonté d'une niche rectangulaire, ouverte en avant; elle est ornée sur les trois autres côtés de bas-reliefs en plâtre, modelés

sommairement à la main, et appliqués sur une surface unie de stuc encore humide, sur laquelle on avait préalablement indiqué en quelques traits la silhouette générale de la composition. La niche et les bas-reliefs ont été démolis aux trois quarts par les coups de pioche des premiers fouilleurs; mais les sujets représentés sont encore reconnaissables. A gauche, un lit funéraire avec trois personnages couchés; à droite, un homme nu tenant à la main une cravache, à côté d'un cheval; au fond, peut-être une Diane chasseresse, dont il ne reste plus que les jambes revêtues d'endromides, et le bas de la courte tunique. L'inscription du tombeau a été arrachée.

Un autre monument funéraire se compose d'un massif de maçonnerie en forme d'autel carré de 1 m. 50 de côté. Sur la face principale, au-dessus de l'inscription, absente aujourd'hui, sont pratiquées deux niches, où débouchent les tubes libatoires qui traversent toute l'épaisseur du tombeau, et aboutissent à deux urnes cinéraires de belle hauteur (0 m. 50) en plomb, à couvercle percé d'un trou pour le passage des libations. Ces deux urnes renfermaient deux magnifiques amphores de verre remplies d'ossements, l'une intacte, l'autre brisée, mais qui a pu être entièrement recollée. L'amphore, au col largement ouvert pour permettre le dépôt des cendres à l'intérieur du vase, est bouchée par un couvercle mobile, également en verre, d'une forme très intéressante : c'est une sorte d'entonnoir, percé au centre d'un trou qui correspond exactement à celui de l'enveloppe en plomb et du tube libatoire. Les liquides versés sur l'autel arrivaient ainsi directement aux cendres qu'ils arrosaient. Ces deux verreries sont les plus belles qui aient encore été découvertes, à ma connaissance, à Carthage et en Tunisie. Elles peuvent être comparées à celles qui sont conservées au Musée Saint-Louis, au vase du Coudiat-Aty (collection Vital) à Constantine, et aux deux urnes cinéraires découvertes dans la nécropole Archambeau à Cherchel. Toutes étaient renfermées dans des chapes de plomb. A côté de ces deux urnes s'en trouvait une troisième en poterie renfermant une *tabella devotionis* et divers bibelots.

En résumé, la nécropole que j'ai commencé à explorer m'a fourni jusqu'ici : une centaine de lampes, presque toutes signées et dont quelques-unes sont de toute beauté. Je n'en citerai qu'une qui représente une scène de pêche dans un décor alexandrin, et qui porte sur la panse le graffite inédit : PVLLAENI·IANVARI.

Un petit moule de disque, en terre cuite, représentant Tanit Caelestis.

Deux fragments d'un grand moule d'amphore, avec un Amour chevauchant, une panthère, une autre panthère enchaînée et des pampres.

De nombreux spécimens de mobilier funéraire, de terre fine et de formes élégantes, souvent signés.

Trois *tabellae devotionis*, deux écrites en grec, l'une de 32 lignes, la seconde de 18 lignes; la troisième, mutilée, ne renferme que quelques caractères latins.

Quelques verreries, plusieurs monnaies, du règne de Domitien, ce qui date la nécropole, et des bijoux de peu d'intérêt.

Une dizaine d'épithaphes d'esclaves et d'affranchis de l'empereur.

J'ai découvert, en outre, deux petites mosaïques qui ornaient sans doute un caveau funéraire postérieur à la nécropole des *officiales* : elles ont été mutilées également par les premiers fouilleurs, et cela est d'autant plus regrettable que le sujet de l'une d'elles se rencontre pour la première fois en Afrique : elle représente un fleuve, couché à demi, le Tibre ou plutôt le Nil, ayant à ses côtés une outarde (la tête manque), et entouré d'amours portant des corbeilles de fruits et d'épis. La seconde représente simplement un calathus rempli de fleurs et de fruits.

A quelques centaines de mètres de mon chantier de fouilles, et de l'autre côté de l'amphithéâtre, dans la direction de Douar-ech-chott, j'ai fait pratiquer un sondage dans un terrain rempli de ruines informes, d'où l'on a retiré dans ces dernières années un grand nombre de débris de sculptures. Mes recherches ont amené la découverte d'une belle statue de femme, un peu moins grande que nature (1 m. 40), et presque intacte. Il ne manque que les mains et les attributs qu'elles tenaient⁽¹⁾.

C'est une statue de l'impératrice Julia Domna, vêtue en Muse, à ce qu'il semble (pl. XII). Le portrait est nettement caractérisé par la coiffure et par la ressemblance des traits du visage avec les nombreuses représentations figurées déjà comme de l'impératrice. Elle est vêtue d'une longue robe tombant jusqu'aux pieds et ceinte à la

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, p. 147, ce qui a été dit de cette découverte par M. Salomon Reinach.

taille d'une large ceinture avec le croissant; elle porte en écharpe un baudrier, analogue à celui de la prêtresse d'Isis que figure un bas-relief du Musée de Cherchel; il soutenait sans doute une cithare. La tête est surmontée d'une sorte d'aigrette, mutilée aujourd'hui, caractéristique des Muses dans la sculpture impériale. La statue est dès à présent installée dans la chambre des femmes au Musée du Bardo.

Presque à côté de cette œuvre d'art se trouvait un masque de théâtre en marbre blanc, tenu par une main de femme. C'est sans doute un fragment d'une autre statue de Muse, comique ou tragique. Ces deux statues ornaient peut-être les abords de l'amphithéâtre, qui est très rapproché du terrain des fouilles.

P. GAUCKLER.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE L'ALGÉRIE,

PAR M. S. GSELL,

Professeur à l'École des lettres d'Alger.

Presque toutes les inscriptions publiées ci-après ont été copiées au cours d'un voyage que j'ai fait, en 1896, dans les départements d'Alger et de Constantine. Ma tâche a été beaucoup facilitée par la bienveillance que j'ai trouvée partout; je dois en particulier exprimer ma reconnaissance à M. l'abbé Delapard, curé de Tébessa, qui, outre de nombreuses indications sur les antiquités de cette ville et de la région environnante, m'a donné quelques copies d'inscriptions encore inédites.

1. — Fragment que M. l'abbé Delapard m'a dit provenir des environs de Tébessa, actuellement dans la cour de l'église. La pierre est brisée après la seconde ligne. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

S·A·TVRNO·AVG
VMBVBALIO

Saturno Aug(usto) Umbubalio. . .

Ce dernier nom paraît être géographique. Cf. les qualificatifs de *Sobarensis*, *Neapolitanus*, *Balcaranensis* donnés au même dieu ⁽¹⁾.

2. — Tébessa. Fragment conservé au musée. Hauteur des lettres, 0 m. 02 et 0 m. 03. La pierre est brisée en haut et à gauche.

S S S E N T I V S
S · V · S · L · A ·
· D O N A T V S · I D
C R

*. . . Sentius . . . v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo) . . . donatus,
id[em]que conse[cr]avit(?)*

⁽¹⁾ Toutain, *De Saturni dei cultu*, p. 31.

3. — **Tébessa.** Dans la cour de l'église. Hauteur, 1 m. 60; largeur, 0 m. 58; hauteur des lettres, 0 m. 06.

Q ♡ L V T A T I V S ♡ Q F
 Q V I R ♡ V I A T O R ♡ A V T
 M I L ♡ L E G > I I I ♡ A V G
 > P L A E T O R I ♡ V I X
 A N ♡ X X V ♡ M I L ♡ A N I I I
 T ♡ F L A V I V S ♡ > N A S I D I
 E T ♡ C ♡ I V L ♡ > B R V T I E N
 H E R ♡ M ♡ P

Q(uintus) *L*utatus, *Q*(uinti) *f*(ilius), *Q*uir(ina), *V*iator, *A*ut(rico), *m*il(es) *l*eg(ionis) *I*II *A*ug(ustae), (centuria) *P*lactori(i); *v*ir(ii) *an*(nis) *X*XV, *m*il(i-tavit) *an*(nis) *I*II. *T*(itus) *F*lavius, (centuria) *N*asidi(i) et *C*(aius) *J*ul(ius), (centuria) *B*ruttieni, *h*er(cedes) *m*(onumentum) *p*(osuerunt).

On connaît un assez grand nombre de soldats de la 3^e légion, au 1^{er} siècle, qui étaient originaires de Gaule ⁽¹⁾. L'un d'eux, Q. Julius Dioratus, dont l'épithaphe est certainement contemporaine de la nôtre ⁽²⁾, était d'*Aur(icum)*. Cette ville (Chartres) était peut-être aussi la patrie de Q. Lutatus Viator.

4. — **Tébessa.** Actuellement dans la cour de l'église. Inscription très mal gravée sur un fragment de corniche. Hauteur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 21.

C · I V L I V S · C · F I L I V S
 Q V I R I N A · L V G V
 D V N O L V S · A V
 G V S T I D V N O
 > V A L I R I F I D I I L I S
 V I X I T · A N I S · L V
 M I L I T A V I T · A N I S
 X I I · H I R I I S · I I I V S
 S F A T I V S P O P I V S
 S A T V R N I N V S
 > I I A D I I M · L M · T · C

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^{os} 16549 et suiv.; Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 353.

⁽²⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^o 1876. La rédaction est la même et le même centurion Nasidius y est nommé.

C(aius) Julius, C(aii) filius, Quirina, Luguduolus, Augustiduno, (centuria) Valeri(i) Fidelis; vixit au(u)is LV, militavit au(n)is XXII. Heres ejus Stadius (?) Popius Saturninus, (centuria) eadem, l(ibens) m(erito) t(itulum) c(onsecravit).

L'interprétation des dernières lettres n'est pas certaine. On connaît déjà un autre légionnaire de la III^e Augusta originaire d'*Augustodunum* (Autun)⁽¹⁾.

5. — **Tébessa**⁽²⁾. Actuellement dans la ferme de M. Cambon, en dehors de la porte de Constantine.

D M S
M · I V L I V S
I S T A T I A N V
V E T R A N V S Q
5 V I M I L I T A V I T
I N P A N N O N I A
I N P R I M A V I R
C E O V I P R E S V S I S (sic)
T A N N X X V I V L I A
10 I L I A S E C V P A H E I F (sic)
C I T H S E

D(is) m(auibus) s(acrum). M(arcus) Julius Istatianu[s], veteranus, qui militavit in Pannonia in prim(a) A(d)iu(t)r(i)ce, (q)ui . . . ann(is) XXV. Julia [f?]ilia, Secu(r)a, h(eres) ei (?) f[e]cit. Il(ic) s(itus) e(st).

Le vétéran nommé dans cette inscription incorrecte avait servi en Pannonie, dans la I^{re} Adiutrix, qui séjourna à Brigetio (Pannonie supérieure), à partir du II^e siècle de notre ère. Je ne comprends pas la ligne 8. A la fin il faut peut-être admettre une interversion et expliquer : *Julia Secura filia (et) h(eres)*.

6. — **Tébessa**. Fragment déposé au musée.

S
Q ♡ A L A E ♡ L
X T E S T ♡
... [e]q(ues) alae[. . . e]x test(amento).

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16550.

⁽²⁾ Suivant un autre renseignement, cette inscription proviendrait du vieux Tébéssa ou Tébéssa-Khellia. (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1590.)

7. — **Tébessa.** Fragment de stèle. au musée. Au-dessus de l'inscription, un banquet funèbre, où le mort est représenté couché sur un lit.

' I V S · V I T A
R A N V S
V · A · L X X X
R I A · M A
C R A V I T

... *ius Vita*[tis, *vete*]ramus... *v(i)vi* a(n)is] LXXX ... *ria*
Ma... [conse]cravit.

8. — **Tébessa.** Encastré dans une maison appartenant à M. Cambon, en dehors de la porte dite de Solomon.

/// M ♡ S ♡
///LIVS GAE
IVCVS QVI ET PISTOR
V A XXIII M VIII L CAECI
LIVS GAETVLVS PATER ET
CAECILIA SPESINA MATER
FILIO PISSIMO FECER
H ♡ S ♡ E

[*D(is)*] *m(anibus)* *s(acrum)* [... *Caec*]ilins *Gae*[t]u[*li*]cus, qui et *Pistor*, *v(i)vi*
a(n)is] XXIII, *m(ensibus)* VIII. *L(ucius)* *Caecilius* *Gaetulus* *pater* et
Caecilia *Spesina* *mater* *filio* *piissimo* *fecer(unt)*. *H(ic)* *s(itus)* *e(st)*.

9. — **Tébessa.** A la basilique. Au-dessus de l'inscription, buste d'homme. La pierre est brisée en bas.

M · EGNATIVS
M F ♡ VINDEX · V

M(arcus) *Egnatius*, *M(arci)* *f(ilius)*, *Vindex*, *v(i)vi*(?)...

10. — **Tébessa.** Fragment d'un autel, à la basilique. Pierre brisée à gauche et en bas.

⊙ M S
ERVCIVS
XIANN
IIII

D(is) *m(anibus)* *s(acrum)* ... *Erucius*, [*vi*]*vi*[t] *ann[is]*...

11. — **Tébessa.** Caisson, au musée.

D M S
 F · FEIX · V · A · XIII
 M · V D · X · VIII
 F · LIXESTINVS ♡
 FILIO · KARISIMO
 FECIT ♡

*D(is) m(anibus) s(acrum). F(lavius?) Fe(t)ix, v(i)xiit a(unis) XIII, m(cusi-
 bus) V, d(iebus) XVIII. F(lavius?) Lixestinus (?) — ou F(e)lix. . —
 filio karis(s)imo fecit.*

12. — **Tébessa.** Stèle, dans la cour de l'église.

D · M · SACR ♡
 Q · H E L V I V S · S A
 T V R N I N V S P I V S
 V I X I T · A N N I S L H S E
 H E L V I · F · O M N E S · C V
 R A C O R N E L I · O P T A T I · F C

*D(is) m(anibus) sacr(um). Q(uintus) Helvius Saturninus pius rixit annis L.
 H(ic) s(itus) e(st). Helvi(i) f(ili) omnes, cura Corneli(i) Optati, f(acien-
 dum) c(uraverunt).*

13. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

//////
 //SIA QVIN I //
 //A · XXXX · HOR
 //ESIVS · GEME
 LLVS · V · K · F ·

*[D(is) m(anibus) s(acrum) . . . |sia Quin[ta v(i)xiit] a(unis) XXXX.
 Hor[t]e(n)sius Gemellus u(xori) k(arissima) f(ecit).*

14. — **Tébessa.** Chez M. Cambon. Petit autel.

D M S
I V L I V S E L I
A N V S P V C
N E V S V I
X I T A N O
S F E L I
C I T A S
A V V O S X X X V (*sic*)

*D(is) m(anibus) s(acrum). Julius [A]elianus Pu(g)neus (?) vixit au(n)os.
Felicitas (vixit) au(n)os XXXV.*

L'âge de l'homme n'a jamais été gravé et les mots *Felicitas*, etc. ont été ajoutés après coup.

15. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

D M S
C I V L I V S I A
N V A R I V S
V A X X X X P R I
M A V X O R F E C

*D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Julius Ianuarius v(ixit) a(nnis) XXXX.
Prima uxor fec(it).*

16. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

D M S
M I V N I V S V I C
T O R V A L X X X
I A N V A R I A C O N
I V G I F H S E

*D(is) m(anibus) s(acrum). M(arcus) Iunius Victor v(ixit) a(nnis) LXXX.
Ianuaria coniugi f(ecit). H(ic) s(itus) e(st).*

17. — **Tébessa.** Caisson, dans la cour de l'église.

D M S
 IVNIA OPTA
 TVLA·V·A·XXXV
 HERENNIA IANV
 ARIA FILI FEC (sic)
 H S E

*D(is) m(anibus) s(acrum). Junia Optatula vixit a(nnis) XXXV.
 Herennia Januaria fili(a) fec(it). H(ic) s(ita) e(st).*

18. — **Tébessa.** Plaque de 0 m. 65 de longueur et 0 m. 49 de hauteur, au musée. L'inscription est enfermée dans un cercle.

D M S
 MECATIA
 VIXIT A
 NNOS
 XXXII

D(is) m(anibus) s(acrum). Me(g)atia (?) vixit annos XXXII.

19. — **Tébessa.** Dans la cour de l'église. Au-dessus de l'inscription, un enfant debout; un autel à sa droite.

P·SCI IBONIVS D ☉ F
 (sic) †ESTVS ☉PIVS ☉VIXIT
 ANN ☉VII ☉M ☉V ☉
 (sic) H S H ☉S ☉E

*P(ublius) Sc[ri]bonius, D(ecimi) f(ilius), Festus pius vixit ann(is) VII,
 m(ensibus) V. H(ic) s(itus) e(st).*

Au début de la ligne 4, les lettres H et S sont sans doute le commencement de la formule H S E, répétée ensuite tout entière par erreur.

20. — **Tébessa.** Stèle, dans la cour de l'église. Au-dessus de l'inscription, guirlande.

D M S S
 C · VAL ♡ VALE
 R I A N V S · V I
 X † A N N I S
 L X V A L E R I
 V S V A L E
 N S P A T R I
 K A R I S S I M
 O F E C I T
 H S E D

*D(is) m(anibus) <s>⁽¹⁾ s(acrum). C(aius) Val(erius) Valerianus vixit annis LX.
 Valerius Valens patri karissimo fecit. H(ic) s(itus) e(st) . . .*

21. — **Tébessa.** Dans la cour de l'église.

D M S
 V E L L E I A
 R E S P E C T A
 V I X I T A N N I S
 L H S E N O V E
 L L I A N V S F M A T R P F

*D(is) m(anibus) s(acrum). Velleia Respecta vixit annis L. H(ic) s(ita) e(st).
 Novellianus f(ilius) matr(i) p(ri)ssimae) f(ecit).*

22. — **Tébessa.** Caisson, dans le jardin du camp des zouaves⁽²⁾.

D M S
 C V I B I V S
 C E L E R
 V I X I T A N
 X X H S E C V I B I
 V S N O V E L L V S F R P
 F E C I T

*D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Vibius Celer vixit an(nis) XX.
 H(ic) s(itus) e(st). C(aius) Vibius Novellus fr(atri) p(ri)ssimo) fecit.*

⁽¹⁾ On a seulement commencé la gravure de cette lettre, puis on l'a reportée plus à droite.

⁽²⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16566.

23. — **Tébessa.** Fragment, dans la cour de l'église. Hauteur des lettres, 0 m. 025.

‡ IN ΔΕΟ V
CA Z T I M C
L I Z V I C T

In Deo v[ir]as |, castimo[n]ia[ris] v[ic]t[oria]!

24. — **Tébessa.** L'inscription est gravée sur deux dalles du pavement de l'atrium de la basilique. Hauteur des lettres, 0 m. 11.

ES EXTINC
P I GRATISSI
J I R G O ☽
R B I C A O V O D
N O M E N S E M P E R
J A S T R A V I G E T ☽
L A U D E S I N E X C E L
S I S T A L I B V S E R E P
T A T E N E B R I S ☽
C V M T I B I P E R P E
T V A R E D D I T V R
A L M A D I E S

*[Hic] i[n]c[es] extinc[ta], Patr[?]i gratiss[im]a | cirgo,
[U]rbica, quod nomen semper [in] astra viget!
Laudes in excelsis talibus erepta tenebris,
Cum tibi perpetua redditur alma dies!*

La forme des lettres indique plutôt le v^e siècle que le vi^e. Les mots *Laudes in excelsis* semblent bien être une réminiscence de la formule *Gloria in excelsis*, début du Canticum des anges, qui fut introduit dans la liturgie romaine vers le second tiers du v^e siècle⁽¹⁾. Si la date que nous assignons à notre inscription est exacte, ce canticum se serait répandu en Afrique très peu de temps après.

⁽¹⁾ Voir Duchesne, *Collection du Musée Alaoui*, p. 47.

25. — **Tébessa.** Dallage de l'atrium de la basilique. Inscription voisine de la précédente. Hauteur des lettres, 0 m. 14.

IIIC REOVIE
BII IN PACE
MARTI I I A
NA VIRGO
DIO SACR
TA D P II K I

*Hic requiebit in pace Marti(a)liana, virgo Deo sacr(a)ta, d(e)p(osita)
II k(alendas) i(annuaris) ou unias ou ulias.*

26. — **Tébessa.** Dans la cour de l'église. Largeur, 0 m. 70; hauteur, 0 m. 39; hauteur des lettres, 0 m. 05.

† IC REQVIEVIT AXIDO
CVM XPO QVE VIXIT
IN PACE ANNIS XIII
ΔEPS XCI KL IVLIAS
IN ΔICTIONE SECW
Δ A

*(H)ic requievit Axido cum (Christ)o, que (= qui) vixit in pace annis XIII.
Dep(ositu)s XVII k(a)l(endas) Iulias, indictione secunda.*

Ce nom d'Axido était aussi porté par un des chefs des circoncensions⁽¹⁾.

27. — **Tébessa.** Dans la cour de l'église. Hauteur, 0 m. 65; largeur, 0 m. 61; hauteur des lettres, 0 m. 06.

† HIC REQVIEBIT
BONE MEMORE NO (sic)
NNVS · IN PACE BIXIT
ANNOS · V · MENSES ·
DECE · DEPOSITVS
XII KL † AVGVSTAS †

*Hic requiebit bon(a)e memor(i)a)e Nonnus; in pace bixit annos V,
menses dece(m); depositus XII k(a)l(endas) augustas⁽²⁾.*

⁽¹⁾ Optat, *De schismate donatistarum*. III, 4.

⁽²⁾ Cf., pour les formules, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^{os} 16656 et suiv.

28. — **Tébessa.** Dans la cour de l'église. Hauteur, 0 m. 65; largeur, 0 m. 27; hauteur des lettres, 0 m. 03. Au-dessus de l'inscription, croix monogrammatique dans une couronne.

PETROIA
VIC SIT
QVADEIV (sic)
I PACE (sic)
DIES
X ♡

Petro(u)ia (?) vicsit. . . (in) pace dies X.

A la fin, la feuille de lierre est douteuse.

29. — **Tébessa.** Dans la cour de l'église. Console (longueur, 1 m. 40; largeur, 0 m. 55), sur laquelle on a ensuite gravé cette inscription chrétienne. Elle est enfermée dans une couronne, et au-dessous se voit une rosace. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

+
ERIT
IN PACE
SEPVLTV
RA EIVS
✠

Erit in pace sepultura eius.

Cette inscription était peut-être complétée par une autre pierre, donnant le nom du mort.

30. — **Tébessa-Khellia** ⁽¹⁾. Inscription dont la copie m'a été donnée par M. l'abbé Delapard.

D M S
M · ANNI VS · M ·
F · PAT · SERAN
VS · V · A XVIII · M ·
XI · D · XII · H · S · E

D(is) m(anibus) s(acrum). M(arcus) Amius, M(arci) f(ilius), Pa[tr]ia],

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1590.

Sevanus v(ixit) a(mis) XVIII, m(ensibus) XI, d(iebus) XII. H(ic) s(itus) e(st).

31. — **Ksar-Gourai** ⁽¹⁾. Copie de M. l'abbé Delapard.

M S
 VITELIA IA
 NVARIA V
 A XC FECE
 RVNT CINITIVS ET
 SECVNDVS FI

*[D(is)] m(anibus) s(acrum). Vitel(l)ia Ianuaria v(ixit) a(mis) XC.
 Fecerunt Cinitius et Secundus fi[l(ii)]* ⁽²⁾.

32. — **Henchir-Kissa** ⁽³⁾.

D M S
 CAMERI
 VS · DATVS
 VIXIT ·
 ANIS · LX ·
 C RVSTICA
 (sic) VXOXOR FE

*D(is) m(anibus) s(acrum). Camerius Datus vixit au(n)is LX.
 C. . . Rustica u<xox>xor fe(cit).*

33. — **Henchir-Kissa**. Copie qui m'a été remise par M. l'abbé Delapard.

D M S
 ELAVIA IAN (sic)
 IANVARIA ♡ VA ♡
 XXI ♡ H ♡ S ♡ E

*D(is) m(anibus) s(acrum). [F]lavia <Ian> Ianuaria v(ixit) a(mis) XXI.
 H(ic) s(ita) e(st).*

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1592.

⁽²⁾ Pour le cognomen du premier des fils. cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 4807, ligne 4, où il faut lire CHINITHI (génitif).

⁽³⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, p. 1593.

34. — Henchir-Kissa. Caisson.

D M S
IVLIVS
IANVARI
VSVIXΛ
XXXVI
██████████

D(is) m(anibus) s(acrum). . Iulius Ianuarius vi(xit) a[n]n(is) XXXVI...

35. — Henchir-Kissa. Copie communiquée par M. Delapard.

D M S
IVL MAM
ARI VIX
IT XXXI

D(is) m(anibus) s(acrum) Iul(i) Mam(m)ari(i); vixit (annis) XXXI.

36. — Henchir-Kissa. Copie communiquée par M. Delapard.

D M S
IVLIA
SATV
R N I N A
V X A L X X (sic)

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulia Saturnina v(i)x(it) a(nnis) L[X]X.

37. — Henchir-Kissa. Caisson.

D M S
OLIA RVS
TICA VALXXI
M X D XI
H S E

*D(is) m(anibus) s(acrum). Olia Rustica v(i)x(it) a(nnis) LXXI. m(ensibus) X,
d(iebus) XI. H(ic) s(ita) e(st).*

38. — **Henchir-Kissa.** Copie de M. Delapard.

D M S
 P O P I L I (sic)
 S E C V N
 D E ☽ V
 I X I T A N I
 X L V

D(is) m(anibus) s(acrum) Popili(ae) Secund(a)e ; vixit an(n)i(s) XLV.

39. — **Gastal**⁽¹⁾. Pierre brisée à gauche.

D ∨ M ∨ S ∨
 G A L L A ☽
 C L I A N A ∨ V I
 A N ∨ X I I I ∨
 ∨ I ∨ P A R E N Ë S
 ∨ O S V E R V N T

*D(is) m(anibus) s(acrum). Galla | En? | cliana vi|x(it)| an(nis) XIII,
 |m(ense)| I. Parentes posuerunt.*

40. — **Henchir-Torrecha**⁽²⁾. Caisson.

D M S		D M S
G E M I		██████ V ██████
N I A D		A ██████████
O N A		T V ██████████
T A V I		V I X · A
X I T A N		N · L X X
L X V		

D(is) m(anibus) s(acrum). Geminia Donata vixit an(nis) LXV.

D(is) m(anibus) s(acrum). . . vix(it) an(nis) LXX.

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 242.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 1593.

41. — **Henchir-Torrecha.** Stèle.

D M S
I V L I V S
D I O N I
S I V S V I X S
I T A N N I S
L X X X

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulius Dion(y)sius vix<s>it annis LXXX.

42. — **Henchir-Torrecha.** Caisson.

D M S
S A L L V S T I
V S B A R I C
V I X I T A N
N I S L X X V
H F E C

*D(is) m(anibus) s(acrum), Sallustius Baric vixit annis LXXV.
H(eres) fec(it).*

43. — **Henchir-Torrecha.** Borne milliaire, haute de 1 m. 50.
Hauteur des lettres, 0 m. 05.

D N I AV
I O C L A D I
O C O N S T A
N T I O N O B
A V G

D(omino) n(ostro) [Fl]avio Cla[ud]io Constantio, nob(ilissimo) Aug(usto).

Inscription de Constance II, fils de Constantin le Grand. Cet empereur se nommait Flavius *Julius* Constantius, mais le nom de Claudius lui est parfois attribué par erreur⁽¹⁾.

A côté de cette borne en gît une autre, illisible. Elles appartenaient à une route qui, partant de Theveste, prenait la direction du Nord, vers Tipasa et Hippone. La table de Pentinger indique la

⁽¹⁾ Voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 256 et 288.

première partie de cette route jusqu'à Vtari (Fedj-Souïoud) : *Theveste*, xv; *Mova*, xii; *Vasampus*, xx; *Flavia Marci*, xvi; *Vtari*. Les stations de *Mova*, de *Vasampus* et de *Flavia Marci* n'ont pas encore été identifiées avec certitude. Une bifurcation conduisait à *Madoura* et à *Thagaste*.

44. — **Henchir-Fouagha** ⁽¹⁾. Bas d'un autel.

X · PRIMV
S COIVG
F E C I T

... [vixit annis]... X. Primus co(n)iu(g)[i] fecit.

45. — Petit autel (hauteur, 0 m. 34), trouvé à 6 kilomètres de Tébessa sur la route de Constantine, maintenant au Musée.

I V L I A
B O N O S A
V O T V M
S O V I T

Julia Bonosa votum so[l]vit.

46. — **Youks** (*Aquae Caesaris*) ⁽²⁾. Trois fragments. Le troisième est brisé à droite. Copie communiquée par M. l'abbé Delapard.

a	b	c
BEATISSIMIS		
SIMORVM AVG	STOR	QVE NOSTRORVM
FASCALIS PROV	VINCI	VE NVMDIAF IN
OPERAM SVMT	IBVS SV	S PRAEBENTES E

Beatissimis [temporibus dominorum? . . . principum? inictis?] *simorum Aug[ustorum]que nostrorum* . . . [consularis sex] *fascalis provinciae Numidiae* . . . *operam sum(p)tibus suis praebentes* . . .

Inscription qui appartient à peu près au dernier tiers du IV^e siècle. Elle prouve qu'à cette époque la ville d'*Aquae Caesaris*, située à 18 kilomètres à l'ouest de *Theveste*, faisait partie de la

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1594.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 1597.

province de Numidie, tandis que Theveste était en Proconsulaire. Henchir-Metkidès, situé au sud-ouest de Youks, se trouvait aussi en Numidie¹⁾.

47. — Youks. Table.

D M S

INNOCENS EMILIA

NVS VIXIT MENSES

OCTO DIES TREDECI

DECESSIT OCTAV IDVS

APRILES

D(is) m(anibus) s(acrum). Innocens (A)emilianus vixit menses octo, dies tredecim. Decessit (die) octav(a) idus apriles.

48. — Youks. Autel.

D M S

L · PONTIVS

IAHIN VIXIT

ANNIS ♡ LVIII ♡

MENSES III DI

ES ♡ XX

L PONTIVS SI

LVAVS FILI

VS FECIT

D(is) m(anibus) s(acrum). L(ucius) Pontius Iahin(us) vixit annis (= annos) LIX, menses III, dies XX. L(ucius) Pontius Silvanus filius fecit.

49. — Youks. Fragment, dans la porte du fortin byzantin.

VALENS VIXIT A

I I

. . . Valens vixit a[mis] . . .

¹⁾ *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 2196.

50. — **Youks.** Table longue de o m. 66, large de o m. 60.

ONORATA BENE

VIXERE PER

ANNOZ IIIX

SEPVLTATA IIII KL

MA IAS

ANNO CI

(H)onorata bene vivere (! = vixit) per annos VII;
sepulta IV k(a)l(endas) maias, anno VII.

J'ignore quelle est cette ère; peut-être celle de la reprise de l'Afrique par les Byzantins, en 534⁽¹⁾, ou quelque année du règne d'un prince vandale⁽²⁾, — à moins que ce ne soit une nouvelle indication de l'âge de la morte.

51. — **Youks.** Table. L'inscription est enfermée dans un cercle.



MEMORIA DVLCIS
IMAIIS FILIAIS MEA FL
ABANA PATER FECIT BIC
SIT ANIS IIII MEN XII D
IES XVII ORE VII

Memoria dulcis(s)imais filiais mea(is) Flab(i)ana(is)⁽³⁾ (= *Flavinnae*). *Pater fecit. Bicsit* (= vixit) *an(n)is IV, men(sibus) XII, dies* (= *diebus*) *XVII, ore* (= *horis*) *VII.*

(1) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 5262.

(2) Voir aussi *Corp. inscr. lat.*, n° 11128 (inscr. de Lamta), où on lit *anno XXVIII*. M. Mommsen y voit la vingt-neuvième année du règne de Valentinien III (453).

(3) Pour cette forme de génitif en *ais*, cf., par exemple, *Mélanges de l'École de Rome*, t. XIV (1894), p. 580, n° 47 et 48.

52. — **Henchir-el-Hamacha**⁽¹⁾. Actuellement chez M. Cambon, à Tébessa. Table longue de 0 m. 50, haute de 0 m. 32. Hauteur des lettres, 0 m. 035. Dans un cadre à queues d'aronde.

SATVRNO DM
 N AVG SVRDIVS
 SOLVTOR DE SV
 N TEMPLVM
 RENOVAIT
 BOB

*Saturno D(o)m(i)n(o) Aug(usto). Surdius Solutor de sun(tu? = sumptu suo?)
 templum renova(v)it. Bob. . .*

Je ne comprends pas les dernières lettres.

53. — Bas d'une borne milliaire, entre **Youks** et **Aïn-Gaga**, à 6 kilomètres de Youks, direction de l'Ouest⁽²⁾.

AVG
 XVI

Cette borne était placée sur la route qui allait de Theveste à Thamugadi et qui est indiquée par la table de Peutinger : *Theveste*, vii (corr. xii); *Ad aquas Caesaris*, xvi; *Ad Mercurium*, ix; *Ruglata*, x; *Ad Geruani*, vi; *Ad Cazalis*, x; *Zyrnas Maseli*, xiv; *Vico Aureli*, xviii; *Liviann*, v; *Popleto*, ix; *Thamugadi*⁽³⁾. La route est encore parfaitement visible en plusieurs endroits, entre Youks et Aïn-Gaga.

Nous avons parlé ailleurs de la partie de cette route qui avoisine Thamugadi⁽⁴⁾. Entre Theveste et Youks, elle passait par Aïn-Chabrou, comme Wilmanns l'a pensé avec raison, et les milliaires n^{os} 10166-10172 du *Corpus* lui appartiennent. Il est très probable

¹ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1597.

² *Ibid.*, n^{os} 10173 et 10174, trouvées au même endroit.

³ Voir Tissot, *Géographie de la province d'Afrique*, t. II, p. 479 et suiv.

⁴ Voir *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XIV (1894), p. 30-33.

du reste que, dans le voisinage immédiat de Theveste, elle se confondait avec la route de Theveste à Cirta. La bifurcation devait se faire à quelque distance au nord-est de Youks.

Une autre route entre Theveste et Thamugadi est indiquée par l'itinéraire d'Antonin : *Theveste*, xxii; *Tinfadi*, xx; *Vegeſela*, xviii; *Macula*, etc.

Nous pensons qu'elle passait par le Trik-el-Karreta, par Henchir-Gosset et au-dessous de Ksar-Tibinet, lieux que nous avons visités. Les vestiges d'une route y sont très apparents et nous ne croyons pas, quoi qu'on en ait dit⁽¹⁾, qu'il faille y voir un chemin d'exploitation. Nous avons, en effet, retrouvé des restes de bornes milliaires à Henchir-Gosset et au-dessous, près de la source d'Aïn-Saharidj⁽²⁾; l'existence de ces bornes indique naturellement une voie de grande communication.

A Ksar-Tibinet, il y avait une forteresse romaine, de bonne époque, transformée plus tard en huilerie; elle surveillait la route. Au delà de Ksar-Tibinet, le tracé serait à étudier⁽³⁾.

54. — Aïn-Gaga⁽⁴⁾. Dans un fort byzantin. Fragment de borne milliaire.

D N FL VALENTI

ANO

II O S

AVG

XVII

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Valenti[ni]ano [Pio Felice] . . .
Aug(nsto) — XVII.

⁽¹⁾ Moll, *Annuaire de Constantine*, 1858-1859, p. 37-38; Seriziat, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, t. XXII, p. 31. Bosredon, *Rec. de Constantine*, 1876-1877, p. 387, y voit, comme nous, la route de Theveste à Thamugadi. (Cf. Tissot, t. II, p. 505.)

⁽²⁾ Malheureusement l'un de ces milliaires est fruste; les deux autres sont enterrés et nous n'avons pas les instruments nécessaires pour les dégager.

⁽³⁾ Voir les observations de Bosredon, *Rec. de Constantine*, 1876-1877, p. 388 et suiv. (Cf. Tissot, t. II, p. 505.)

⁽⁴⁾ Dans la montagne, à 7 kilomètres et demi à l'ouest de Youks.

La seconde moitié de la première ligne et les lignes 2 et 3 ont été gravées sur une inscription antérieure martelée.

55. — **Halloufa** ⁽¹⁾. Inscription dont la copie m'a été communiquée par M. l'abbé Delapard.

D M S
O C T A V I A
C E L S I N A
V I X I T A N N I
S E C V N D V S C S P

*D(is) m(anibus) s(acrum). Octavia Celsina vixit ann(is) LX.
Secundus c(oniugi) s(uae) p(osuit).*

56. — **Taoura** (*Tagura*). Actuellement au bordj d'Aïn-Guettar.

Croissant.	Croissant.
Femme.	Homme en toge.

D	M	S
PRIMA ZABO	M	N AMPH
NIS SILANI	MONIS	R O
F VIXIT AN	GATI	F VI
NIS · XXXV	XIT · ANNI	
I I S E	L · H S E	
M · LAELIVS ·	MARTIALIS	
HERES	CARISSIM	

D(is) m(anibus) s(acrum). Prima, Zabonis Silani f(ilia), vixit annis XXXV.

(Hic) s(ita) e(st).

M. . . , Namph[a]monis Rogati f(ilius), vixit ann[is] L.

H(ic) s(itus) e(st).

M(arcus) Laelius Martialis heres carissim[is].

(1) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1598.

57. — **Mdaourouch** (*Madaura*). Actuellement au bordj de Sedrata ⁽¹⁾. La pierre est brisée à droite.

D M⁽²⁾

QUISQUIS ES INE DIC.

CUIS HOC NOMEN

CAT PERBREUI DISCES HOC MORA EA

EXCELLENTI GENERE TADICI DU

SEDESQ CUSTODIENS QUAS SI QUIS

CAI CUPIDINE COSTA E QUOS PATER BREVI

ULLI IUC IUUENES NUTRIUIT ET ARTE POLLEN

ELYSIOS CELEBRES CAMPOS CAR CONIUNGI AM

SEXIES HUIC DECIMUM SPATIUM COM

(sic) TUTATO HEC MONIMENT

MU C

Építaphe en *quasi versus*.

58. — **Mdaourouch**. Inscription déposée au bordj de Sedrata ⁽³⁾. La pierre est brisée en haut. A la cinquième ligne, il y a un trou antérieur à la gravure.

IOS SERVARE LAVDEM SIBI

SSE PARARE BIS GEMINIS NA

III VS PATER SEXSVS VTER

VS ETENIM TRANS ALPES ET

NS IERINT AD

S OBITER IIII CORN

RIS QVINQVAGINTA FERRE

S SI PIRA VIDIT QVAE COLVI

NQVE DEOS DIGESTA PER

IVIQ PRIMVS LIBERTVS

IONE PATRONO QVEM TE

IT ISTVI STATVIT MO

VM NOMEN VITE PAGAT HO

ANEATQVE PER AEVOM

(1) Un essai de lecture en a été donné dans les *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1892, p. xxiv.

(2) Cet M manque actuellement, mais je l'ai lu en 1891, lorsque l'on m'a montré l'inscription dans un champ, au sud des ruines de Mdaourouch.

(3) Un essai de lecture en a été donné dans le *Rec. de Constantine*, t. XXVII, p. 276 et 316.

Inscription en *quasi versus*. qui, si elle était complète, aurait peut-être l'intérêt de celle du moissonneur de Maktar..

59. — **Mdaourouch**. A quelques pas derrière l'église. Table longue de 1 m. 05, large de 0 m. 96, découverte par M. le capitaine Toussaint, qui a bien voulu me laisser le soin de la déchiffrer. L'inscription est dans une couronne, flanquée : en haut, à droite, d'un rameau; à gauche, d'un plat; en bas, à droite, d'une aiguière; à gauche, d'un autre plat. Le tout est encadré par des bandes de palmettes. Inscription très fruste. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

IP ✠ AM
 FELIX PATER HABES
 DIGNA TUAE PREMIA
 UI OPTIMA CUM RESONAT
 PERPETUO NOMINE FAMA PRE
 (sic) CONIUMQ TVM MERITO COMMU
 I ORE P RPER BENIGNA TIBI Q
 P N! PECTORA DUM
 ANDO CUNTIS AMO
 IPONIANUS
 Q FELIX UIX AN
 LXXIIII

I p(er) (Christum) a(d) m(eliora) [???] ⁽¹⁾.
Felix, pater, habes digna tuae pr(a)emia vi[t]ae,
Optima cum resonat perpetuo nomine fama,
Pr(a)econiumq(u) tu(u)m merito communi ore [probate]r.
Per benigna tibi q.
Pectora dum. ando cun(c)tis amo[rem].
. . . [Pom]ponianus, q(ui) felix vixit an(n)is LXXIIII.

D'après le style des reliefs et la forme des lettres, cette inscription n'est pas postérieure au 1^{er} siècle.

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2220, p. 948 : [C]ur homo miraris (?) D(e)o iuvante meliora videbis?

60. — Tifech (*Tipasa*)⁽¹⁾.

M D M I
 S A N C T S S I M E
 P R O S A L V T E E T
 I N C O L V M I T A E D N
 I M P C A E S ██████████
 ██████████ P I I F E L
 A V G E T ██████████
 A V G T Q D D E O R V M
 P C A E C I L I V S F E L I X
 ██████████ A C E X O R D I N E P O N C R O
 I V M E T T A V R I B O
 I D I D I T

M(atri) d(eum) m(agnae) I(daeae) sanctissim(a)e, pro salute et incolumitate d(omini) n(ostri) Imp(eratoris) Caes(aris) [Severi Alexandri?] Pii Fel(ici)s Aug(usti) et [Iuliae Mamaeae?] Aug(ustae) t(otius) q(ue) d(omus) d(ivinae) eorum, P(ublius) Caecilius Felix, sac(erdos), ex ordine poni crio[bo]lium et tauribo[lium]. . .

61. — Tifech⁽²⁾. La pierre était un dessus de porte; l'inscription est dans un cadre à queues d'aronde.

C V L T O R E S · C E R E R V
 H I · Q V I · I · S · S
 C · I V L I V S · ██████████
 L · I V L I V S · S A T V R N I N V S · M A R C V S · S A
 P · I V L I V S · V I N D E X · F R O N T O · I V

Cultores Cereru[m]. . . Hi qui i(n)fra s(cripti) s(unt). C(aius) Iulius . . . , L(ucius) Iulius Saturninus, Marcus Sa . . . , P(ublius) Iulius Vindex, Fronto, Iu . . .

⁽¹⁾ Publiée incomplètement dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 4846.

⁽²⁾ Publiée incomplètement dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 4847.

62. — Tifech. Stèle, brisée en haut et à gauche.

ILIVS · MAR
· SACER
· IOVI · VIXIT ·
IX · H · S · E ·

... *ilius Mar[tialis?]*, *sacer[dos] Iovi(s)*, *vixit [annis L]X*.
H(ic) s(itus) e(st).

63. — Tifech. Stèle.

FRONTO
MVTTHVNIS
F P V A XXX
H S E

Fronto, Mutthunis f(ilius), *p(ius) v(ixit) a(annis) LXXXV*. *H(ic) s(itus) e(st)*.

64. — Tifech. Stèle.

F O R T V N I
T A P V B L I
P ♡ V ♡ A ♡ L X X V
H S E

Fortun[us]ta Publ[us] p(ia) v(ixit) a(annis) LXXV. *H(ic) s(ita) e(st)*.

65. — Tifech. Stèle, brisée à droite.

DIS MAN
IVLIA TIL
PIA VIXIT
IS · LXV
H S

Dis man[ibus], *Iulia . . . pia vixit [ann]is LXV*. *H(ic) s(ita) [e](st)*.

66. — Tifech. Stèle.

D M S
I V L I A ♡
VICTORIA
P I A ♡

D(is) m(ambus) s(acrum), *Iulia Victoria pia . . .*

67. — Tifech. Bas de stèle.

L·IVNI V S
PIVS VIXIT
ANNIS·V·
H·S·E

L(ucius) Junius . . . pius vixit annis V. H(ic) s(itus) est).

68. — Tifech. Fragment de stèle.

D M S
MARISA C
T I I

D(is) m(anibus) s(acrum). Marisa . . .

69. — Tifech. Stèle, brisée en haut et en bas.

S
L ♡ M A
X I M I L L A E ♡
P ♡ V ♡ A ♡ X X ♡ H ♡ S ♡ E
M A R I V S ♡ O
N O R A

*D(is) m(anibus) s(acrum) . . . Maximillae; pi(a) v(ixit) a(unis) XX.
H(ic) s(ita) e(st). Marius [H]onoru[tus coni(ugi) f(ecit)?].*

70. — Tifech. Stèle, brisée en bas.

D M S		D M S
M		SEXT III
PORCIVS		A

D(is) m(anibus) s(acrum). M(arcus) Porcius . . .

D(is) m(anibus) s(acrum). Sextilia . . .

71. — Kef-Bezioun (*Zattara*)⁽¹⁾. Fragment. Hauteur des lettres,
o m. 15.

{MENTIA DDD}
[Cle]mentia d(ominorum) [u(ostorum trium)].

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1639.

Inscription du IV^e siècle. C'est peut-être celle qui est publiée au *Corpus*, sous le n^o 17275.

72. — **Kef-Bezioun.** Bas d'un autel. Largeur, 0 m. 38; hauteur des lettres, 0 m. 05.

ORDINE
POSVIT
D D

... [offrente?] *ordine posuit. D(ecreto) d(ecurionum).*

73. — **Kef-Bezioun.** Bel autel, haut de 1 m. 10. large de 0 m. 50. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

D · M · S ·
C · A Q V I L I
V S T E L E
S I N V S V I X ·
A N N I S · C I I I
E X · I S · S A C E R
D O T I V M · G E S
G E N I · P A T · A N
X X X X I I X · H · S
E S T
C A S T A · S A T V
R A · V X O R · S · S ·
V I X · A N N I S
L X X · H · S
E S T

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Aquilius Telesinus vix(it) annis CIII; ex (h)is sacerdotium ges(sit) Geni(i) Pat(rii) an(nis) XLVIII. H(ic) s(itus) est. — Casta Saturā, uxor s(upra?) s(cripti?), vix(it) annis LXX. H(ic) s(ita) est.

74. — Kef-Bezioun. Autel. Sur la face :

D M S
 Q A S M V
 N I V S Q V N
 T I A N V S
 P I V S
 V I X A N
 X X X I I M I
 D V I I I
 H

D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Asmunius ⁽¹⁾ *Quintianus pius vix(it)*
an(nis) XXXII, m(ense) I, d(iebus) VI, [h(oris)]. . . H(ic) [s(itus) e(st)].

75. — Sur le côté droit du même autel :

██████████
 ██████████
 ██████████
 ██████████
 ██████████ P I V S ██████████
 ██████████ H S ██████████
 D M
 ██████████ A S M V N I
 ██████████ I A T V S P I ██████████
 S V S V I X ██████████ N
 S

76. — Kef-Bezioun. Fragment de stèle.

D M S		D M ██████████
CASSIA		M VALERIVS
▢ICA		VITAL ██████████
		██████████

D(is) m(anibus) s(acrum). Cassia [Ur]bica . . .
D(is) m(anibus) [s(acrum)]. M(arcus) Valerius Vital[is] . . .

⁽¹⁾ Pour le nom propre *Asmunius*, dérivé du nom d'une divinité punique, cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 5306 (inscription de Guelma) : *Anno sufetatus Asmunis*.

77. — Kef-Bezioun. Stèle, brisée à droite.

C O R N E		C
L I A M A X		E L
I M A V		N
A X X V		V · A ·
H S E		H

Cornelia Maxima vixit annis XXV. H(ic) s(ita) e(st) . . .

78. Kef-Bezioun. — Fragment d'autel.

ISES	VIII
S	E
VS · HONORA	
VS · EIIVS · PIVS	
NIS · XXII	
ES II	

*. . . [men]ses VIII. [H(ic)] s(itus) e(st). — . . . us Honora[tus, fili]us eius,
pius [vixit annis] XXII, [mens]es II.*

79. — Kef-Bezioun. Petite stèle.

HONORATA
CLEMENTIS
F · VIX · AN
XXVIII H S E

Honorata, Clementis f(ilia), vix(it) ann(is) XXVIII. H(ic) s(ita) e(st).

80. — Kef-Bezioun. Stèle.

M A R C V S		L I C I N I A
L I C I N I V S		Q V I N T A
Q V I N T I A N V		V I X I T A N I S
S V I X I T A		X X X V
N I S L		H S E
H S E		

*Marcus Licinius Quintianus vixit ann(is) L. H(ic) s(itus) e(st).
Licinia Quinta vixit ann(is) XXXV. H(ic) s(ita) e(st).*

81. — Kef-Bezioun. Stèle, brisée en bas.

PA		PRISCA
GV		
VA LXX		
		PRISCVS
<hr/>		CLEMEN
		CF

... *v(ixit) a(unis) LXX.*

Prisca...

... *Priscus, Clemen[t]is f(ilius)...*

82. — **Guelaat-bou-Atfan.** Fragments d'une grande inscription ⁽¹⁾. Hauteur des lettres, o m. o65.

a

V I C I O K K O K I I I I A N V S O E O Q O R O F O L
 P A T R I S O E E O Q C R R O E T I V L I A E C E L
 V I R I M I L I T A R I S O N P O T I D O M I T I V I C T O R
 F E L I C E . V I C T O R I N O O N E P O T E

b

K D O S O D E I L I
 F N I O R I S O F L O
 P I O V N A O C V
 O V A O

c

... *Victor Ror* ... *anus* (autre cognomen ou ethnique), *eq(ues) r(omans), fl(amen) [p(er)petuus?, sacc]rdos D[c]i La[ber]i* ... *patris eq(uitum) r(omanorum) et Iuliae Celsi* *ae s(enioris) fl(aminateae?)* ... *vir(i) militaris n(c)poti, Domiti(i) Victor(is) ou mi(fratr?)i, una cu[m]...* *Felice Victorino nepote* ...

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16910. — Cette inscription a été publiée à nouveau dans le *Bulletin du Comité* (1895, p. 313), d'après une copie de M. le capitaine Le Breton, prise avant la mienne.

83. — **Guelaat-bou-Atfan.** — Stèle.

DEXTER
IVSTI · F
V · A · XXI ·
H · S · E ·

Dexter, Iusti f(ilius), v(ixit) a(nnis) XXI. H(ic) s(itus) e(st).

84. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle.

Vide.	I HONO RATVS A FR I C A NI FIL VIX AN XXXX
-------	---

I(ulius?) Honoratus, Africani fil(ius), vix(it) an(nis) XXXX.

85. — **Guelaat-bou-Atfan.** Dans le fortin byzantin, au-dessus des ruines. Stèle, d'une gravure très nette.

D M S	D M S
I V D G	I V R Λ
N A T A	V I X I T
V A L	A N O S
	LXXXXV

D(is) m(anibus) s(acrum). Iu(lia) Donata v(ixit) a(nnos) L.
D(is) m(anibus) s(acrum). Iu(b)a(??) vixit an(n)os LXXXXV.

86. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle.

IVLIVS
BALCILEC
IS · F · P · V · A
LXXI
H S E

Iulius, Balcilecis f(ilius), p(ius) v(ixit) a(nnis) LXXI. H(ic) s(itus) e(st).

87. — **Guelaat-bou-Atfan.** Beau cippe.

D M S
 Q · IVLIVS · FORTVNA
 TVS · ROMAN
 IANV Q · IVLI ROMA
 NI FILIVS PIVS
 VIXIT · ANNIS XX
 MEN III
 H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Iulius Fortunatus, Romanianu(s), Q(uinti) Iuli(i) Romani filius, pius vixit annis XX, men(sibus) III. H(ic) s(itus) e(st).

88. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle, brisée en bas.

D	M	S
I	V	L
N	A	M
F	C	V

Q	V	I	V	N
I	V	S	///	///
C	V	R		

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulia Nam[gedd?]e... — Q(uintus) Iunius...

Sur le côté droit de cette même stèle.

AQVILI
 NVS · TV
~~///~~ F V

Aquilinus...

89. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle.

I	V	L	I	A	N	S	A	T	V	R
V	S	·	M	A	N	N	I	N	A	
X	I	M	I	F		S	E	V	E	R
V	A	V	L	F		F				
H	S	E								

*Iulianus, Maximi f(ilius), v(ixit) a(annis) XLV. H(ic) s(itus) e(st).
 Saturnina, Severi f(ilia).*

L'âge de la femme n'a jamais été gravé.

90. — **Guelaat-bou-Atfan.** Petite stèle.

LVCRETIA
TRIFERA
VIXIT·A·XL
V·H·S·EST

Lucretia Trifera vixit a(nnis) XLV. H(ic) s(ita) est.

91. — **Guelaat-bou-Atfan.** Petite stèle.

QVINTVS
ROGATI F
· VIXIT
Λ N I F
X I

Quintus, Rogati f(ilius), vixit an(n)is XI.

92. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle, brisée à gauche.

Étoile.	Palme.
Croissant.	Croissant.
V I N · T V S	I V · L I A · R O ·
E X · T R I · F I L	G A · T I · F I · L I · A
I · V S · V · A	P I · A · V · A ·
· L X X X V I I	C I · H · S · E

[Q]uintus, [D]extri fil[ius], p[er]ius v(ixit) a[n(nis)] LXXXVII.
Iulia, Rogati filia, pia v(ixit) a(nnis) CI. H(ic) s(ita) e(st).

93. — **Guelaat-bou-Atfan.** Fragment de stèle brisée à droite et en bas.

RESTITVTA FL

94. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle.

D	M S
Vide.	R O G A T V S
	S A T V R N ///
	N I F P V A
	L X X H S E

*D(is) m(anibus) s(acrum). Rogatus, Saturu[i]ni f(ilius),
p(ius) v(ixit) a(nnis) LXX. H(ic) s(itus) e(st).*

95. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle brisée en bas.

ROGATA

96. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle brisée à droite et en bas⁽¹⁾.

Rosace. D	Rosace. M
R V F V	F O
S B A R I	N
(sic) B G A L I S	I N
F I L I V S	F
V I C S I T	Λ

*D(is) m(anibus) [s(acrum)]. Rufus, Bari(gb)alis filius, vicsit an[nis]...
Fo[rtu]n[at]...*

97. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle.

S P A N A ♡
A V T R G A I (sic)
S ♡ F ♡ V I X ♡
A N ♡ X C I ♡
H ♡ S ♡ E ♡

Spana, Autr(i?)gais f(ilia), vix(it) an(nis) XCI. H(ic) s(ita) c(st)⁽²⁾.

98. — **Guelaat-bou-Atfan.** Dans le fortin byzantin. Stèle.

Illisible.	Illisible.
Illisible.	S I L V A N E
	B A R I B A L I S
	F · V · A · X X V
	H · S · E ·

Silvan(a)e, Bari(g)balis f(iliae); vix(it) a(unis) XXXV. H(ic) s(ita) c(st).

⁽¹⁾ Publiée moins complètement par M. Le Breton dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 313.

⁽²⁾ Pour la forme du génitif du nom de la mère, voir plus haut, n° 51.

99. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle.

VRBANVS
FLACI F
V · A · XL
H S E

Urbanus, Flac(c)i f(i)lius, v(ixit) a(n)nis XL. H(ic) s(itus) e(st).

100. — **Guelaat-bou-Atfan.** Petite stèle. Lettres très nettes.

VRBANA SATVR
VS FILIA FORTV
NA VXR VI AN
I I S XXI

Urbana, Satur(i) filia, Fortuna(ti) ux(o)r, v(ixit) an(n)is XXI.

101. — **Guelaat-bou-Atfan.** Stèle.

Rosace.

V	R	B	V	I	C	T
A	N	A	O	R	Σ	F
V	I	C	P	V	A	
O	R	I	S	V	L	X
X	V	A	E	H	S	
X	X	H	S	E		
		E				

*Urbana, Victoris ux(or), v(ixit) a(n)nis XXX. H(ic) s(ita) e(st).
Victor, Z(abonis??) f(i)lius, p(i)us v(ixit) a(n)nis LX. H(ic) s(itus) e(st).*

102. — **Aïn-el-Fras,** entre Guelaat-bou-Atfan et Henchir-el-Hammam. Bas-relief encasté dans un gourbi. Le bas manque. Hauteur, 0 m. 22; largeur, 0 m. 19. Tête barbue d'un art très barbare. Au-dessus, l'inscription :

M I M A

103. — **Seba-Aioun**, entre Guelaat-bou-Atfan et Guelaat-Sidi-Vahia. Stèle⁽¹⁾. Le haut est brisé.

V N I	
V · A	Vide.
L XXXX	
D · M · S ·	
Q V I N	Vide.
T A S I V	
S · V · A	
L X V	

...*For*[*tun*][*at*...] *v(ixit) a(nnis) LXXX*.
D(is) m(anibus) s(acrum). Quintasius v(ixit) a(nnis) LXV.

104. — **Henchir-el-Hammam** ou **Henchir-Mennah**⁽²⁾. Stèle, dans les décombres du tombeau des *Flavii*⁽³⁾. Belle gravure.

D M S
SERVILIA ♡
VRBANA ♡
VIX AN ♡
NIS XXV III
H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). Servilia Urbana vix(it) annis XXIX.
H(ic) s(ita) e(st).

105. — **Henchir-el-Hammam**. Stèle.

D M S	
F IAH	
V A XX	
I A R A	Vide.
V A XX	
H S E	

F(lavius?) Iah[in(us)?] v(ixit) a(nnis) LXX. Iara v(ixit) a(nnis) LXX.
H(ic) s(ita) e(st).

(1) Cf. Le Breton, *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 322.

(2) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1622.

(3) Bernelle, *Revue africaine*, t. XXXVI, 1892, p. 345.

106. — **Henchir-el-Hammam.** Stèle, brisée à gauche et en bas.

D M S
IVL SOLV
OR VIX
NIS

D(is) m(anibus) s(acrum), Iul(ius) Solu[t]or vix(it) [an]nis. . .

107. — **Henchir-el-Hammam.** Stèle. Les lettres sont très nettes.

D M S OR	D M
OROR BA	S O Z O V M
R I C I I I S P	N O Z A R I
	S V I X I T Δ
C X X V	I S L X X X V
H · S	H S

D(is) m(anibus) s(acrum). Ororor, Baric(h)is f(ilia), [vixit annis] CXXV. H(ic) s(ita). — D(is) m(anibus). Sozoun, Nozaris (filius), vix't a(m)is LXXXV. H(ic) s(itus).

108. — **Henchir-el-Hammam.** Stèle.

ROGATA
CAST · F
V · A · D (sic)

Rogata, Cast(i) f(ilia), v(ixit) a(nnis) C.

109. — **Henchir-el-Hammam.** Stèle, brisée à droite.

Vide.	D N
	M · VL
	DIADV
	ENVS·
	A·XLV
	H I S

*D(is) m(anibus) [s(acrum)]. M(arcus) Ul[p(ius)] Diadu[m]eus
[v(ixit)] a(nnis) XLV. H(ic) (est) s(itus) ou H(ic) s(itus).*

110. — **Henchir-le-Hammam.** Dans la basilique chrétienne.

Partie supérieure d'un cippe carré, large de 0 m. 37. Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 03; lignes 2-4, 0 m. 04. Les lignes 2-4 sont enfermées dans une couronne.

IN CRISTO PERSEVERES
PATER
DAT · QA
NE ✠

In C(h)risto perseveres! Pater dat pane(m).

111. — A 2 kilomètres à l'ouest d'**Henchir-el-Hammam**, le long de la voie romaine qui conduisait à Oum-Gueriguech. Stèle.

D M S	Caché sous terre.
L CASSIVS	
P R I M V S	
P · V · A	
L X X H S	

*D(is) m(anibus) s(acrum). L(ucius) Cassius Primus p(ater) r(ati) a(nis) LXX.
H(ic) s(itus).*

112. — Au même emplacement que le numéro 116. Stèle, brisée à droite.

D M
T E R E
T I V S
M A
V

D(is) m(anibus) [s(acrum)]. Tere[n]tius . . .

113. — **Guelma**. Dans la caserne, auprès du gymnase. Hauteur des lettres, 0 m. 05. La pierre est brisée en bas.

D M S
Q · F V R I
V S B A S S I
V S B P

*D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Furius Bassi[an]us, b(eneficiarius?)
p(rofecti?) . . .*

114. — Aïn-Nechma ⁽¹⁾. Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 15 ;
ligne 2, 0 m. 10.

N E R V A E A	G S A C
P O M P O N O S E V E R	F F L M A V G

[Mi]uervae A[u]g(ustae) sac(rum), [del(icaute)]... Pomponio Sece[r]o, . . .]
f(ilio), flau(ine) Aug(usti).

115. — Aïn-Nechma ⁽²⁾.

S T I S I N U I C T I S S I
 B E U I C T O R I B V S
 V A L E N T I N I A N O V A L E N T E E I C
 A V G G G V P O R T I C U M N O U M
 5 C I C U M U M M U M F A S T I C
 D I O Q C U M D O R E Q P O L L E I
 D E D I C N S T A N T I U S U C
 I U D E X S A C R C O G N I T I O N U M
 N T O N I O P A U L O L U C I O N U M I D I
 10 S E R N A N E R E I P U B L I C A E L H O N O R A T
 C U R A T O R E R E I P U B L I C E T I N S I S T E N
 T E O P E R I I U L I O I A N U A R I O C E N S E
 A V F I D I O V I N I

... iuictiss[imis]... [toto or]be victoribus... [I]alentiano, Valente e[t] G[rati-
tiano]... Aug(ustis), porticum novam... [ad s]ummum fastig[ium]...
dioque cum [splen]dore Q[uintus] Polle[ntius]... dedic[avit] Co[on]stantius,
e[st] e[st] c[larissimus], [proconsul provinciae Africae], iudex sacr[arum] cogni-
tionum... [cum] Antonio Paulo... Numidi[ae] legato?... seruan[te]
rei publicae L[ucio] Honorat[o]... curatore rei publicae et insisten[te]...
operi Iulio Ianuario... Aufidio...

Ligne 10 : la première lettre est très probablement un S, mais
ce pourrait être un B.

⁽¹⁾ Déjà publiée dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 17511.

⁽²⁾ Déjà publiée dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 17517, et dans les *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1891, p. LXI.

Le Constantius qui est nommé dans cette inscription était proconsul d'Afrique en 375 ⁽¹⁾.

116. — Aïn-Nechma ⁽²⁾.

P BASILIVS RV
 FINVS MILES
 CHOR · II SAR
 DORVM } DO
 MITI · V · A · ~~██████~~
 MIL · A · XV ~~██████~~ HS
 EST

P(ublius) Basilius Rufinus, miles c(o)hor(tis) II Sardorum, (centuria) Domiti(i), v(i)xit a(un)is... , mil(itari) a(n)is XV[II]. H(ic) s(itus) est.

Cette cohorte faisait partie de l'armée d'occupation de la Mauritanie Césarienne ⁽³⁾.

117. — Aïn-Nechma. Autel. Au-dessus de l'inscription, guirlande; sur le côté droit, patère; le côté gauche est caché.

D	M	S
PRONI	IVLIA	VR
SQVIN	I ██████ ANA ·	
ASIVS	V · A · XXXI	
V · A · XLII	H · S · E	
H ♡ S ♡ E ♡		

*D(is) m(a)ibus s(acrum)... [A]proni[u]s Quin[t]asius v(i)xit a(un)is XLII.
 H(ic) s(itus) e(st).
 Iulia Ur[b]ana v(i)xit a(un)is XXXI. H(ic) s(ita) e(st).*

⁽¹⁾ Code Théodosien, IV, 12, 7.

⁽²⁾ Publiée d'une façon incomplète dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^o 5364 et 17537.

⁽³⁾ Voir Cagnat, *L'armée d'Afrique*, p. 301.

118. — Aïn-Nechma. Stèle.

	D	M	S		
	F	V	N	D	A
	N	V	S	S	E
(sic)	N	D	I	M	V
	A	N	N	O	S
	L	V	F	N	
				S	
				H	S
	D	M	S	H	O
	P	I	T	A	L
	X	I	T	A	N
	S	X	I	I	I

D(is) m(anibus) s(acrum). Fundanus, Secundi(ni filius), vix(it) annos LV. F(ecit) n[epo]s (?). — D(is) m(anibus) s(acrum) . . . vix(it)⁽¹⁾. H(ic) s(itu) e(st). — D(is) m(anibus) s(acrum). Hospitalis vixit annos XIII. — D(is) m(anibus) s(acrum). Bass(us) vix(it) ann(os) XXX.

119. — Hammam-Meskoutine (*Aquae Thibilitanae*)⁽²⁾. Stèle, brisée en haut et en bas.

Bas d'un personnage.

Double porte.

SEX · IVLIVS ·

MELIOR · V ·

Sex(tus) Iulius Melior v(ixit) . . .

120. — Hammam-Meskoutine. Stèle, brisée en haut et en bas.

SPERATVS
 VXORI CAS
 TISSIME

⁽¹⁾ L'âge n'a jamais été indiqué.

⁽²⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1803.

125. — Renier. Pierre brisée en haut et à droite.

Λ	M	I	Λ		M
I	A	N	V	I	V
V	I	X	I	T	I
N	I	S	A	C	E
				R	D
				D	O
				O	S
				S	A
				A	L
				L	X
				X	X

... *Ianuaria vixit annis* ⁽¹⁾.

[*D(is)*] *m(anibus)* [*s(acrum)*]. *Iulius* [*Rus*]*ticus* *s[a]**cerdos*
[*v(ixit)*] *a(annis)* *LXX*.

126. — Renier.

M · AEMILIVS
M · F · MAR.
CELLVS · V · ~~///~~
XXXV · H · S · ~~///~~

M(arcus) Aemilius, M(arci) f(ilius), Marcellus, v(ixit) [a(annis)] XXXV.
H(ic) s(itus) [e(st)].

127. — Renier. Petit autel ⁽²⁾.

D M S
Q LOLLIVS NOVICIO
LVS NEPOS
V · ANNOS QVINQVE
D I E W A

D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Lollius Noviciolus, nepos,
v(ixit) annos quinque, die una.

128. — Renier. Fragment de borne milliaire ⁽³⁾. Hauteur des lettres, 0 m. 05 et, pour les deux dernières lignes, 0 m. 08.

I N ~~///~~
CIS A ~~///~~ C ~~///~~ I
C IVLIVS VERVS
MA, IMVS NOB ~~∅~~
CAES AVG
R P C R
C M

... *In[victi] Pii Fel[icis] A[ugusti], C[aius] Iulius Verus Ma[x]imus, nob(i-*

(1) L'âge n'a jamais été gravé.

(2) Donnée d'une façon incorrecte dans le *Corp. inscr. lat.*, t VIII, n° 18804.

(3) Publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1889, p. xcii, n° 10, et dans le *Rec. de Constantine*, t. XXVI, p. 86.

*lissimus) Coes(ar) Aug(ustus). R(es) p(ublica) c(ivium?) r(omanorum?) c(i-
vitatibus?) M(aurorum??).*

L'inscription nomme Maxime, fils de l'empereur Maximin, au-
quel se rapportaient les premières lignes. L'explication de la fin
est douteuse ⁽¹⁾.

129. — **Bir-Allouche**, hameau romain à environ 8 kilomètres
au sud-sud-ouest de Renier. Autel.

D M S
 // E X T V S
 PERELLIVS
 M A R T I A
 L I S V A
 LXXX
 H S E

*D(is) m(anibus) s(acrum). [S]extus Perellius Martialis v(ixit) a(mnis) LXXX.
 H(ic) s(itus) e(st).*

130. — **Bir-Allouche**. Autel qui faisait pendant au précédent.

D M S
 P E R E L
 L I A
 Q V I N
 T I L L A

D(is) m(anibus) s(acrum). Perellia Quintilla. . .

131. — **Ksar-Sbehi (Gadiaufala)** ⁽²⁾. Stèle.

Vide.	D
	A N I O
	N I V S
	S E C V //
	D V S P I V
	S V I X I T A
	N I S L V

D(is) [m(anibus) s(acrum)]. Antonius Secu[n]dus pius vixit an(n)is LV.

⁽¹⁾ Voir *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1801, et *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XV, 1895, p. 338.

⁽²⁾ Cf. *Ibid.*, p. 1797.

132. — **Ksar-Sbehi.** Caisson, dans le fort byzantin⁽¹⁾.

D ♡ M ♡ S
 Q ♡ I V L I V S
 D O M I T I A
 N V S · P I V S
 V I X I T · A N N I S
 X X X I I I H S E

*D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Iulius Domitianus
 pius vixit annis XXXIII. H(ic) s(itus) e(st).*

133. — **Ksar-Sbehi.** Caisson, près du fort byzantin.

Vide.	DIS · M
	Q M O N I
	V S P R I V
	A T V S
	P I V S · V · A
	L X I H S

*Dis [m(anibus) s(acrum)]. Q(uintus) Monius Privatus
 pius vixit annis LXXI. H(ic) s(itus) e(st).*

134. — Borne milliaire déposée au bordj de Sedrata; l'on m'a dit qu'elle provenait de *Felj-Souïoul*⁽²⁾.

I M P E R A T O
 R I C A E S A R I F L
 A V I O V A L E R I O
 C O N S T A N T I N O
 M A X I M O P I O F E
 L I C I I N V I C T O
 A V G V S T O

⁽¹⁾ Cf., pour cette inscription, Le Breton, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 321.

⁽²⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10118.

135. — Oum-el-Bouaghi. Au bordj de l'administrateur⁽¹⁾.

Rayon de miel.	Buste de femme.	Buste d'homme.	Gâteau conique.
-------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Deux taureaux (??) affrontés.

Deux béliers affrontés.

Deux taureaux affrontés.

L C A I N I A V G V S T
A L I S S A C E R D O S
S O L V I T S O L E M I A

L(ucius) Ca[n]ini(us)? Augustalis, sacerdos, solvit solem(n)ia.

136. — Oum-el-Bouaghi. Maison Sarthou. Stèle. Le haut manque.

Deux gazelles affrontées.

Deux béliers affrontés.

Deux bêtes à cornes affrontées.

D M S
A E M I L I V S M A X
I M V S V I X I
N N I S L X \

D(is) m(anibus) s(acrum). Aemilius Maximus vivit a]nno LV.

137. — Oum-el-Bouaghi. Au bordj de l'administrateur. Au-dessus de l'inscription, femme.

D M S
C I V L I V S
A G G R I P (sic)
P A · V · A ·
X X X X V
P E T I C I A
S A T V R N I
N A · M A R I
T O M
F E C · O · T

⁽¹⁾ Publiée incomplètement dans le *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 18675.

*D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Julius Agrippa v(ixit) a(mis) LXXXV.
Peticia Saturnina marito m[er(enti)] fec(it). O(ssa) t(na) [b(ene) q(uic-
cant)].*

138. — Oum-el-Bouaghi, au bordj. Stèle.

D M S
Q IV LIVS VRBA
N V S V A ~~XXX~~
LIBERIVS PATRO
NO BONO F

*D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Iulius Urbanus v(ixit) a(mis) LXXXV:
liber(t)us patrono bono f(ecit).*

139. — Oum-el-Bouaghi, au bordj. Autel.

D M S
P · IV LIVS
AGRIPPA
ET DATA
VXOR · EI
IVS · V A
LXXXXV
H · S · S ·

*D(is) m(anibus) s(acrum). P(ublius) Iulius Agrippa et Data uxor ejus v(ixit)
a(mis) LCV. H(ic) s(it)u s(unt).*

140. — Oum-el-Bouaghi, au bordj. Stèle. Au-dessus de l'in-
scription, deux femmes.

D M S
IVLIA · SATVRNI
NA VIXIT · ANN
IS · LXXX

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulia Saturnina vixit annis LXXX.

141. — Oum-el-Bouaghi, au bordj. Pierre brisée à gauche et en bas.

M S
FELICVS
T ANOS


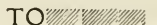
[D(is)] m(amibus) s(acrum) . . . Felicus [vixi]t an(n)os . . .

142. — Borne milliaire de la route de Theveste à Cirta, déposée au bordj d'Oum-el-Bouaghi.

I M P C A E S
P L I C I N I O
V A L E R I A N
O P F A V G E T
P L I C I N I O G
A L L I E N I O (sic)
N O B I L I S S I
M O C A E S

*Imp(eratore) Caes(are) P(ublio) Licinio Valeriano P(io) F(elice) Aug(usto)
et P(ublio) Licinio Gallien<i>o, nobilissimo Caes(are) (1).*

143. — Borne milliaire, déposée au bordj d'Oum-el-Bouaghi. Même route.

D N C V A L
D I O C L E T I A
N O · P · I 
T O 
T O

*D(omino) n(ostro) C(ai)o Val(erio) Diocletiano P(io) [F(elice)
Invic]to [Augus]to (2).*

144. — Borne milliaire, trouvée à 9 kilomètres environ au nord-ouest de Mrâkib-Thala (Macomades), actuellement à la bergerie de

(1) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^{os} 10126 et 10141, qui appartiennent, comme cette borne, à la route de Theveste à Cirta. (Voir *Ibid.*, p. 876-878.)

(2) Cf. *Ibid.*, n^o 10135.

Bir-Djedida (6 kil. O.-N.-O. d'Oum-el-Bouaghi; 2 kil. N.-O. de Mrâkib-Thala). Même route.

D N FLAVIO
 VALERIO
 E V E R O
 P I O F E L I C
 N O B I L I S
 S C E S A R

*D(omino) n(ostro) Flavio Valerio [S]evero Pio Felic(e).
 nobiliss(imo) C(a)esar(e).*

145. — **Bergerie de Bir-Djedida.** Caisson trouvé à Bir-Djedida même.

D M S
 LVCI SIVI VICTOR
 VIXI ANIS LXV^{IS}
 FILI ET MARITA
 FECRVNT

*D(is) n(anibus) s(acrum). Luci(i) Si(l)vi(i) Victoris; viri(t) au(n)is LXV.
 Fili(i) et marita fec(er)unt.*

146. — **Bir-Laskeria**, à 14 kilomètres au nord-ouest d'Oum-el-Bouaghi. Stèle, actuellement déposée au bordj d'Oum-el-Bouaghi. On y voit : 1° un personnage tenant de la main gauche un objet allongé (rôle ?); 2° un taureau et un bélier affrontés; 3° de nouveau, un taureau et un bélier affrontés; 4° à gauche, deux quadrupèdes, peut-être des chèvres, se faisant face, mais séparés par un rameau; à droite, l'inscription suivante :

SATVRNI VO
 TVNA SOLVIT (sic)
 P AVRELIVS
 ROGATIANVS
 SACERDOS

Saturni votu(m) solvit P(n)bius Aurelius Rogatianus, sacerdos.

147. — **Bir-Laskeria.** Stèle, haute de 1 m. 10, maintenant déposée au bordj d'Oum-el-Bouaghi. Personnage en tunique tenant de la main gauche un objet allongé et dont la main droite est abaissée sur un autel. Au-dessus de l'autel, un couteau recourbé. Derrière le personnage, une pomme de pin et un petit quadrupède, qui pourrait être un chien. Sous cette scène, un taureau. Par-dessous, deux béliers affrontés. Enfin l'inscription :

C SILICIUS VIC
TOR SAC VOTV
LIB ANIMO
RED

C(uius) Silicius Victor, sac(er)dos, votu(m) lib(ens) animo red(didit).

148. — **Bir-Laskeria.** Stèle, haute de 1 m. 12, maintenant au bordj d'Oum-el-Bouaghi. En haut, rosace. Au-dessous, homme en tunique et manteau, tenant un rôle et un gâteau conique; de chaque côté de ce personnage, une pomme de pin.

███ M S̄
███ELIV██████SCVS·VICSIT
A N I██████XCV

[D(is)] m(anibus) s(acrum) . . . [A?]eliu[s] Pri]scus vicsit an[is] XCV.

Sous l'inscription, un taureau tourné à gauche.

Cette stèle, où l'on a gravé une épitaphe, avait été fabriquée pour être un ex-voto ⁽¹⁾.

149. — **Bir-Laskeria.** Fragment de stèle, actuellement au bordj d'Oum-el-Bouaghi.

Bélier tourné à droite.

POMPEVS
NAMPVLVS
VIXIT ANOS
LXV

Pompe(i)us Nampulus vivit an(n)os LXV.

⁽¹⁾ Cf., par exemple, *Mélanges de l'École de Rome*, t. XIII (1893), p. 504, n° 3, et pl. VI, fig. 1.

150. — **Bir-Laskeria.** Petite stèle, haute de 0 m. 44, maintenant déposée au bordj d'Oum-el-Bouaghi. Au-dessus de l'inscription, personnage très grossièrement figuré.

D M S
F E L I X
SATVDVS (sic)
P A I E R

D(is) m(anibus) s(acrum). Felix. [Fecit?] Satu(r)us pa(t)er.

151. — **Mila.** Stèle, déposée à l'école.

Croissant.
D M
Q ANNIVS
CASSIVS V A
L · H · S · E

D(is) m(anibus). Q(uintus) Amius Cassius v(ixit) a(unis) L. H(ic) s(itus) e(st).

152. — **Mila.** Dans une école arabe.

D Croissant. M
L · APERIIVS
S O S
V · A · I
H ·

*D(is) m(anibus). L(ucius) Aper[t]ius S[odali]s v(ixit) a(unis) [L...].
H(ic) [s(itus) e(st)].*

153. — **Mila.** Dans la ville arabe. Stèle⁽¹⁾.

D Cr. issant. M S
Q · CAECILIVS
FELICIO
V · A · XXXXI
(sic) H · T · B · Q

*D(is) m(anibus) s(acrum). Q(uintus) Caecilius Felicio v(ixit) a(unis) XLI.
(Ossa) t(ua) b(ene) q(ui)escaut.*

⁽¹⁾ Récemment publiée par M. Jacquot, dans sa *Monographie archéologique de la région de Mila*, p. 121, n° 93.

A la dernière ligne, au lieu d'un O, le graveur a tracé machinalement un H, début de la formule *H(ic) s(itus) e(st)*.

154. — **Mila.** Stèle, déposée à l'école ⁽¹⁾.

D Croissant. M
███ CALPVRNI
VS · FELICIA
NVS V A XL

D(is) m(anibus) . . . Calpurnius Felicianus v(ixit) a(nnis) XL.

155. — **Mila.** Stèle, chez M. Ponté, maire.

Croissant.
FABIA · MATRO
V · A · LX
H · S · O · T · B · Q ·

Fabia Matrōna v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(ita). O(ssa) t(ua) b(ene) q(ui)escaut.

156. — **Mila.** Au sud-est de la ville arabe, dans un jardin. La pierre est brisée à droite.

██████████
███ VLI V
███ · FIL · Q
GERMAN
V · A · XXX

[D(is) m(anibus) s(acerum)] . . . [I]uliu[s], . . . fil(ius), Q(uirina), German[us] v(ixit) a(nnis) XXX.

157. — **Mila.** Stèle, déposée à l'école. Le bas manque.

D Croissant. M
P I V L I V S
V R B A N V S

D(is) m(anibus). P(ublius) Iulius Urbanus . . .

⁽¹⁾ Déjà publiée dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 20008.

158. — **Mila**: Borne milliaire, dans une maison de la ville arabe⁽¹⁾. Le bas manquée.

D N
VALEN
TI PER
PETVO

159. — **Fedj-Mzala**⁽²⁾. Dans le barrage de l'Oued-bou-Selaa, à un kilomètre et demi du bordj de l'administrateur. Pierre brisée à droite, à gauche et en bas.

Croissant.

C · IVLIVS ¶
DATVS · VET^F
VS · MILIT
VIT

C(a)ius Iulius Datus, vete[ran]us, milit[a]rit [annis] . . .

160. — **Fedj-Mzala**. A 3 kilomètres au sud-ouest du bordj. Stèle⁽³⁾.

DIS · M
C~~ICINI~~ICINI
VS · SECV
NDVS ·
V · A · L

D(is) m(a)ibus. C(a)ius [S ou L]icinius Secundus v(ixit) a(n)is L.

161. — **Fedj-Mzala**, au bordj. Provient du territoire de la commune mixte.

Buste de femme,
autant qu'il semble.

NVTRICI · SAT
VRNI · VIC (sic)
NTIA
V · S · L · A

Nutrici Saturni Vi(n)c(e)ntia v(otum) s(olvit) l(ibens) a(n)imo.

(1) Publiée par Jacquot, *op. cit.*, p. 111, n° 93.

(2) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1901.

(3) Publiée dans le *Corp. inscr. lat.*, n° 8350.

On connaissait déjà plusieurs inscriptions nommant la *Dea Nutrix*. Trois proviennent de la région située au sud de Fedj-Mzala⁽¹⁾. Le culte de Nutrix y apparaît comme étroitement associé à celui de Saturne. Une quatrième⁽²⁾, ainsi conçue : *Nutrici deae Aug(ustae) sacrum*, a été gravée sur la base d'une statue trouvée à Lambèse. La statue représente une déesse coiffée de pampres, tenant un enfant sur le bras gauche et un pain de la main droite⁽³⁾. D'après l'indication contenue dans notre inscription, l'enfant ne serait autre que le grand dieu africain, Saturne.

162. — Fedj-Mzala, au bordj. Provient du territoire de la commune mixte.

Croissant.
 D · M · S ·
 FESSIA ·
 VECTORI (*sic*)
 A V A
 SE · SVPER
 STITEM SI
 BI ET VIRO
 V O P O S V

D(is) m(anibus) s(acrum). Fessia V(ictoria) v(ixit) a(nnis); se superstitem (!) sibi et viro [s]uo posu[it].

Ligne 4, l'âge n'a jamais été gravé.

163. — Fedj-Mzala, au bordj. Provient du territoire de la commune mixte. Stèle.

D M S
 I V L I M E M
 M I A b V A X L

D(is) m(anibus) s(acrum). Iul(a) Memmia v(ixit) a(nnis) XL.

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^{os} 8245, 8246, 8247.

⁽²⁾ *Ibid.*, n^o 2664.

⁽³⁾ Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 45, et pl. III, fig. 2.

164. — Fedj-Mzala, au bordj. Provient du territoire de la commune mixte.

Croissant.

D I S M A
N I B V S
M A R I V I C
T O R I A V I
H S

Dis manibus. Mari(a) Victoria vix(it) [a(m)is] . . . Il(ic) s(ita) [e(st)].

165. — Fedj-Mzala, au bordj. Provient du territoire de la commune mixte. Stèle.

D M S
T · V E R R V
T I V S F E
L I X V I · X I T
A N N I S X X X I

D(is) m(anibus) s(acrum). T(itus) Verrutius Felix vixit annis XXXI.

166. — Fedj-Mzala, au bordj. Provient du territoire de la commune mixte [région de Djemila]. Borne milliaire. Le bas manque. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

IMP CAE
HILIPPO
IO FEL·AVG·I
MAX·TRIB·PO
COS·ET M·IVL·PHI
NOB·CAES·PRINC
IVVENTVTIS·RGS (sic)
PVB·CVICVLINOR (sic)
DEVOTA·NVMIN
MAIESTA^{TO} EOR (sic)
VIAS TORRENB
EXHAVSIAS RES (sic)
IT AC NOV

Imp(eratore) Caes(are) [M(arco) Iul(io) P]hilippo, [I(uvicto) P]io Fel(ice) Au-

g(usto), [pont(i)fic(e)] ma(x)imo, trib(un)icia po[st]estate II], co(n)s(ule), et M(arco) Iul(i)o Phi[l(i)ppo]. nob(ilissimo) Caes(are), princ(i)pe iuventutis, r(e)s pub(lica) Cuiculi(ta)nor(um), devota numini maiestati(que) cor(um), vias torrentib(us) exhaus(t)as res[tu]it ac nor[is] munitionibus dilatavit⁽¹⁾.

167. — Fedj-Mzala, au bordj. Fragment de colonne, provenant du territoire de la commune mixte.

LXXV

VS DEVO

VMINI M/

ATIQVE EOR

POSVIT

...devo[tus n]umini m[aiest]atique eor[um] posuit.

168. — Djemila (Cuicul). Fragment. La pierre est brisée en haut, à droite et à gauche. Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 13 ; ligne 2, 0 m. 10.

I V NERVAE V NEPO

III V P V P V D V D V P V P

...[div]i Nervae nepo[ti, etc. . . co(n)s(uli)] III, p(atr) p(atriciae).
D(ecreto) d(ecurionum), p(ublica) p(ecunia).

Dédicace à l'empereur Hadrien, se plaçant entre 119 et 138.

169. — Djemila. Chapiteau corinthien de bon style, trouvé dans la scène du théâtre. Hauteur, 0 m. 60. Sur une face, entre les deux volutes, est sculptée une tête barbue qui paraît représenter l'Océan. Ce chapiteau est signé :

EX OFI

ASC 

Ex of(f)ic(ina) Asc[ani(i)?].

⁽¹⁾ Pour la restitution de la fin de l'inscription, cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10335; voir aussi *Ephem. epigr.*, t. V, n° 1146.

170. — **Sillègue** (*Novar. . .*)⁽¹⁾. Autel, haut de 0 m. 65. Hauteur des lettres, 0 m. 02-0 m. 04.

P · K · IVNIS
 —————
 B O N A ·
 D E E A · (sic)
 A V G
 D O N A
 T V S · S · T
 R V C · T O
 R · V O T V
 M · S · L · A
 A · P · C C
 X X

P(ositum) k(ulendis) iuni(i)s. Bona(e) De(ae) Aug(ustae). Douatus, structor, votum s(olvit) l(ibens) a(nimo). A(mo) p(rovinciae) CCXX (= 259).

171. — **Sillègue**. Autel qui faisait sans doute pendant au précédent. Le bas manque. Hauteur, 0 m. 42. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

ARVLA
 B O N
 A D E A ·
 I S A N N
 I A O V I (sic)
 N T A · V
 C T V M

*Arula Bona(is = e) Deais (= Deae)⁽²⁾.
 Annia (Q)uinta votum [s(olvit) l(ibens) a(nimo)]. . .*

172. — **Sillègue**. Bas d'une inscription. Hauteur des lettres, 0 m. 06.

♡ D · D · P R · N O N ♡
 ♡ F E B R · P R · C C V I

D(e)d(icatum) p(r)idie non(as) febr(uarias) p(rovinciae) CCVI (= 245).

⁽¹⁾ *Ephem. epigr.*, t. VII, p. 143.

⁽²⁾ Pour cette forme du génitif en *ais*, cf. ci-dessus le n° 51.

173. — **Sillègue.** Bas d'une stèle; elle est brisée à gauche.

SVLEVS DONATVS · V · A · LXXXV ☽
IA · ROGATA V · A · LXXXV

[Far]suleus Donatus v(i)it̄ a(unis) LXXXV . . . ia Rogata
v(i)it̄ a(unis) LXXXV.

174. — **Sillègue.** Sur un chaton de bague en bronze appartenant à M. Aubry, maire de Sétif.

VIVAS
—
IN DEO

175. — **Mons** ⁽¹⁾. Près du fort byzantin, au nord-ouest.
Beau cippe hexagonal, haut de 1 m. 24. Hauteur des lettres :
lignes 1-3, 0 m. 05; lignes suivantes, 0 m. 04.

L I B E R O
P A T R I
A V G
E X · T E S T ·
C · I V L I I · C · F
P A P · V I C ~~████~~
R I N I · Q̄ · A E
D I L · II · V I R
F L · P E R P E T V I
I V L I I · S C A F
V A · C R E S
C E N T I A
N V S · V I C T O
R I N V S · F I
L I · E I V S · P O
S V E R V N T
E T · D E D I
C A V E R

Libero Patri Augusto. Ex test(amento) C(aii) Iulii, C(aii) f(ili)i, Pap(iria), Vic[ito]rini, q(uaestoris), aedil(is), II vir(i), fl(amius) perpetui, Iulii Sca(p)u(l)u(?) Crescentianus, Victorinus, fili(i) eius, posuerunt et dedicaverunt.

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 739.

176. — Saint-Arnaud. Stèle⁽¹⁾.

D M S ANTONIVS AMETHSTVS V A
D M S SAENIA IVLIA V AN

Pilastré corinthien.	Femme.	Homme en toge.	SIGNV BRITTO	Pilastré corinthien.
----------------------	--------	-------------------	-----------------	----------------------

D M S ANIVS VICTOR V A
D M S IVLIA HONORATA V A

Pilastré corinthien.	Femme.	Homme en costume militaire.	Pilastré corinthien.
----------------------	--------	-----------------------------------	----------------------

D M S AT DONATIANO
V A

D(is) m(anibus) s(acrum). Antonius Ameth(i=y)stus v(ixit) an(nis). — *D(is) m(anibus) s(acrum)*. Saenia Iulia v(ixit) an(nis). — *Signu* (= signo) Britto (nom populaire du personnage). — *D(is) m(anibus) s(acrum)*. An(n)ius Victor v(ixit) an(nis). — *D(is) m(anibus) s(acrum)*. Iulia Honorata v(ixit) an(nis). — *D(is) m(anibus) s(acrum)*. Ant(ouio) Donatiano. V(ixit) a(nis).

Nulle part l'âge des personnages n'a été indiqué. Les deux sujets figurés sur notre stèle rappellent les sarcophages où l'on voit deux époux représentés deux fois : d'un côté, le mari y porte un costume civil; de l'autre, un costume militaire⁽²⁾.

⁽¹⁾ Déjà publiée dans le *Rec. de Constantine*, t. XXVI, p. 374, n° 64.

⁽²⁾ Cf. *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XIV (1894), p. 432 et pl. VI; voir aussi la stèle de Sétif, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8515.

177. — **Sétif.** Promenade d'Orléans. Stèle, haute de 0 m. 53, large de 0 m. 40 ⁽¹⁾. Personnage debout dans un édicule que supportent deux pilastres corinthiens et dans le fronton duquel se voit une rosace. Il tient une faucille (?). A sa droite, un oiseau et, au-dessus, un plat (??); à sa gauche, une étoile et, au-dessus, une guirlande. Au-dessous :

M · CECI · GER · SAC · SI SATVR

M(arcus) Ceci(lius) Ger(manus), sac(erdos) S(anct)i Satur(ni).

178. — **Sétif.** Aux bureaux du génie. Stèle.

D M S
PESCENNIA SA
TVRNINA · VIX
AN CXXV (sic)
SE VALENTE FECIT
H S

*D(is) m(anibus) s(acrum). Pescennia Saturnina vix(it) au(nis) CXXV.
Se valente fecit. H(ic) s(tia est).*

179. — **Sétif.** Deux fragments d'une plaque de marbre, dans une cave de l'hôpital.

V · IVL · DV
ET FORTVNA I,
/// ILIO DVLCISSIM
FECERVNT IIoV CCCLXV (sic)

... *M(arcus)? Iul(ius)... et Fortunato [f]ilio dulcissim(o) fecerunt,
(mense) (n)ov(embri)?? (anno provinciae) CCCLXV... (404-408).*

180. — **Bougie (Saldæ).** Stèle, déposée à la mairie.

Croissant.

D M S
I V L I A
F O R T V
N V I X I T
A N I S
X X V I I I I I

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulia Fortun(ata) vixit au(n)is XXIX.

⁽¹⁾ Elle figure déjà au *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8450.

181. — **Bougie.** Stèle du cimetière romain situé au nord du parc à fourrages, près de la prison civile.

D · M · S
 N V M E R I A
 M A R C I · F I L ·
 A N V L L A · V I
 X I T · A N N I S · ̄ I I
 H · C · E ·

*D(is) m(anibus) s(acrum). Numeria, Marci fil(i)a, Anulla vixit annis II.
 H(ic) (s)ita e(st).*

182. — **Tiklat** (*Tupusuctu*). Cippe ayant la forme d'une base de colonne, actuellement sur la place d'El-Kseur. La pierre est brisée en bas.

D · M · S
 C · I V L I V S
 L · F I L · Q V I R

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aius) Iulius, L(ucii) fil(ius), Quir(ina) . . .

183. — **Taksebt** (*Rusucurru*)⁽¹⁾. Dans un mur, à l'est des ruines. Caisson. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

D M S
 M · I V L · B A S S O
 S I M P L I C I · F I L
 P A V L V S · F R A T · E I
 I V S · D · P · S · C V P V
 L A M · F E C I T · V I I D
 N O V P C C E

D(is) m(anibus) s(acrum). M(arco) Iu(lio) Basso, Simplic(i)s fil(i)o, Paulus, frat(er) ejus, d(é) p(ecunia) s(ua) cupulam fecit; VI id(us) nov(embres), p(rovinciae) CCLX (= année 299).

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 766.

L'omission de l'âge du défunt, l'indication exacte du jour de la mort, le *cognomen Paulus* pourraient faire croire que cette épitaphe est chrétienne. On sait que les inscriptions chrétiennes antérieures à la paix de l'Église sont extrêmement rares en Afrique.

184. — Tizirt (*Rusucurru*)⁽¹⁾. Chez M. Guillemet, à l'ouest du village. Copie et envoi de M. Lacour, directeur de l'École des arts et métiers de Dellys. Petite stèle, pointue en haut.



DOMITIO
RVFINO MA ·
GISTRO LIBE
RALIVM · LITTE
RARVM · HOMI
NI BONO
V · A lxx

*Domitio Rufino, magistro liberalium litterarum, homini bono.
V(ixit) a(nnis) LXXV.*

Cette inscription est entourée d'un cercle, enfermé lui-même dans un cadre carré.

185. — Tizirt. Caisson.

D · M ·
Q · CAECILIVS ·
GALLICANVS · ET ·
CAECILIA · SVCESSA
ET FORTVNATVS · F
S ♡ P ♡ F

*D(is) m(anibus). Q(uintus) Caecilius Gallicanus et Caecilia Suc(c)essa
et Fortunatus f(ratres) s(ua) p(ecunia) f(ecerunt).*

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 766.

186. — Tizirt. Caisson.

D · M · S
I V L I V S
C A E C I L I
A V S · V · A · X L
A · P · C X X X

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulius Caecilianus v(ixit) a(nnis) XL.
An(no) p(rovinciae) CXXX (= 169).

187. — Cherchel. Partie supérieure d'une petite stèle en marbre.
Dans le fronton, croissant (cornes en haut). Au-dessous :

M · IVLIVS · ROGATVS
DOMINO · VOTV · S · L · ANI

M(arcus) Iulius Rogatus Domino ⁽¹⁾ *votu(m) s(olvit) l(ibens) ani(mo).*

Au-dessous de cette inscription était une femme, placée dans une niche cintrée; il n'en reste plus que la tête.

Ce fragment de stèle est actuellement chez M. Lacour, directeur de l'École des arts et métiers de Dellys.

188. — Haïdra. A ces inscriptions romaines trouvées en Algérie, j'en joindrai une qui a été apportée récemment de Haïdra (*Ammaedara*) à Tébessa par des officiers; elle est actuellement déposée dans la cour de l'église.

████████████████████ CN ♡
D O M I I I ♡ T V L
L I ♡ L E G ♡ A V G ♡
S E R A M A N V E N
S ♡ H ♡ E ♡
C V R A V T P O M S T E

.. *Cn(ei) Domiti(i) Tulli, leg(ati) Aug(usti), serv(us) amanuens(is).*
H(ic) e(st). Curavit Pom(petius) Ste(phanus).

⁽¹⁾ C'est-à-dire Saturne. Cf. Toutain, *De Saturni dei in Africa cultu*, p. 27. Voir *ibid.*, p. 20, l'indication des stèles dédiées à Saturne, précédemment trouvées à Cherchel. Celles que je connais sont en marbre et de la même facture que la nôtre.

Cn. Domitius Tullus, qui fut légat de l'armée l'Afrique en l'année 75, était un des personnages les plus considérables de l'empire au temps des Flaviens ⁽¹⁾.

Stéphane GSELL.

⁽¹⁾ Voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. I, p. 148.

STÈLE PUNIQUE

REPRÉSENTANT UNE DÉESSE.

Rapport de M. Ph. Berger sur une communication de M. Papier.

M. Papier a communiqué à la Commission du Nord de l'Afrique une stèle anépigraphie trouvée à Hippone, sur laquelle est gravée au trait, assez grossièrement, une divinité qu'il appelle la Cérés africaine.

Rien n'est plus fréquent que de trouver, sur les monuments puniques de basse époque, un personnage, tantôt vêtu, tantôt nu, qui tient dans une main une couronne terminée par deux cornes, dans l'autre, tantôt un gâteau, tantôt un rameau. La figure de la stèle d'Hippone présente certains traits caractéristiques qui semblent légitimer l'interprétation qu'en donne M. Papier. Elle représente une déesse nue, qui tient dans sa main gauche la couronne cornue et de la droite s'appuie sur une tige garnie de feuilles et terminée par une grenade. La tête, qui est assez forte, est couronnée d'une coiffure en forme de diadème d'où pend un voile qui retombe sur les épaules. Au-dessus de la tête et à la partie supérieure de la stèle, on voit un grand disque dans lequel est incluse une étoile à dix rayons.

Cette figure rappelle la déesse également nue qui fait pendant à Saturne sur ces belles stèles couvertes de représentations figurées, qui proviennent de Maktar et dont plusieurs sont au Musée du Bardo. M. de La Blanchère avait entrepris de les expliquer dans un mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions et que la mort l'a empêché de publier.

Sur ces stèles, comme sur la nôtre, la déesse est voilée; elle est en outre toujours accompagnée d'une grenade, de même que le dieu d'une grappe de raisin. Enfin, au-dessus d'elle on voit presque toujours l'étoile et le croissant.

Il y a dans la répétition constante de ces symboles l'indice d'une tradition iconographique qui nous permet de fixer les traits de la



déesse qui était adorée à côté du Saturne punique dans l'Afrique romaine.

Philippe BERGER.

CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE,

PAR M. R. CAGNAT,

Membre du Comité.

I

DÉCOUVERTES DES BRIGADES TOPOGRAPHIQUES D'ALGÉRIE
ET DE TUNISIE, EN 1896.

TUNISIE.

La récolte épigraphique des officiers topographes en Tunisie a été cette année peu abondante et, à l'exception d'un document de première importance, sans grand intérêt. Voici les textes épigraphiques dont nous avons reçu copie ou estampage :

1. — Près du **Douar-Chabia** (feuille de l'Oued-Zerga). Copie de M. le capitaine Didier.

ELIA CAI
RIONIS QV
I SVRIACVS

2. — Au bord de la route qui va d'**Aïn-Goléa** à **Henchir-Ksirat**. Copie et estampage de M. le lieutenant Gamelin.

D M S
· V R I A E · V I c
t O R I N A P I A
V I X I T A N N
I S X V I I I ·
H · S · E

Ligne 2 : . . . *uriae Vi[ct]orina(e)*.

3. — **Henchir-Hadjra-el-Beïda** (feuille de Téboursouk). Estampage et photographie de M. le lieutenant Gamelin.

D M S
B V L L A T I A C · F
A N T H I A P I A
V I X I T A N N X L
M V I I I I D X V I
C · C A L V I S I V S
H O N O R A T I A
N V S · V X O R I
F R V G A L I S S I
M A E · F E C I T
H · S · E · O · T · B · Q · T · T · L · S

4. — **Henchir-Hadjra-el-Beïda**. Copie et estampage du même.

D M S
C C A L V I S I V S
H O N O R A
T V S · P I V S
V I X I T A N
N I S X X X X I
M I I I D X X I
H S E O T *b q*
T T L S

Le chiffre des années nous paraît incertain.

5. — **Henchir-Mandra-el-Kedima**, sans doute une maison de campagne relevant de Thignica. Copie de M. le capitaine Didier.

D M S
C A L V I S I V S V I
C T O R · A M I S I A I C
P I V S · V I X I T A N
X X X X V · H · S · E
O · T · B · Q · T · T · L

Ligne 2 : *Cacilius*.

6. — **Henchir-Mettich** (à 10 kilomètres environ au Nord-Ouest de Testour). MM. le capitaine Lachouque et le lieutenant Poulain ont trouvé dans les ruines d'un ancien bourg romain une inscription gravée sur les quatre faces d'une grande base, quelque peu mutilée. Ce document donnera lieu ailleurs à une publication spéciale avec reproduction photographique de la pierre. Il est donc inutile d'en transcrire ici le texte qui allongerait outre mesure cette chronique.

7. — Au pied du **Djebel-Skhira**, sur le côté Sud-Est. Copie de M. le capitaine Didier.

E A I I I O R V
I A T C H L A R N V I C T O R I A E I I N V
E T P A T I I O M A R C I F I I I O V A L E R I A N
I B V S S V I S F E C I T

Aucun estampage n'accompagnait malheureusement cette copie.

8. — Au pied du **Djebel-Skira**, dans les cactus. Copie du même.

██████████ S
T ██████████
A ██████████
A ██████████
D C ██████████
I V R I V S E T
V A L E R A N V S
L E G I I A O C
P I A E T D E
V O T ████████ S O I ██████

Même observation que pour la précédente. Il semble s'agir d'un vétérân de le III^e légion Auguste.

9. — **Djebel-Skira**. Copie du même.

OTIVS *Que*
AMENSIN
RATVS NI

La pierre est employée dans le mur de soutènement d'un bassin. Nous avons déjà publié cette inscription en 1892, d'après une copie de M. Sadoux, un peu différente de la précédente.

10. — Au pied du **Djebel-Skira**. — Copie du même.

HISSIMO

si BI ET POSTERIS

La pierre a été utilisée dans la construction du bassin qui a fourni l'inscription précédente.

ALGÉRIE.

M. le capitaine Toussaint, qui nous avait déjà il y a trois ans rapporté de Tunisie un grand nombre d'inscriptions inédites, en a recueilli plus de deux cents dans la région de Madaure, en Algérie. Nous avons divisé ses trouvailles en deux parties; nous avons inséré les milliaires dans le rapport fort intéressant qu'il a rédigé à la suite de sa campagne topographique et archéologique; toutes les autres sont réunies ci-dessous.

11. — **Henchir-el-Aala** (à 5 kilomètres au Sud-Est de Mdaourouch).

D·M·S

T·FL·PVDEN

TIS FIL QVIR

MAXIMIA

NVS PIVS

VIX·AN·XX

H·S·E

12. — **Henchir-el-Aala**.

D·M·S·

POMPONIA SE

CVRA PIA VIXIT AN

13. — HENCHIR-EL-AALA.

DIS MAN·SAC·	
IVLIA SECV	PRISCVS
R A P I A	VRBANI
VIX·ANN	FIL·PIVS
XLV	VIX·ANN
H·S·E·	LXI
	H·E·S

14. — HENCHIR-EL-AALA.

♡ D·M·S ♡
 ♡ VALERIA ♡
 ♡ OFELLIA ♡
 ♡ VIX·AN·C ♡
 ♡ H·S·E ♡

15. — HENCHIR-EL-ABID.

D·M·S·
 E L I V S
 E V T I C S
 VIX·ANOS
 LXXVI

Ligne 3 : *Eutic(e)s* = *Eutyches*.

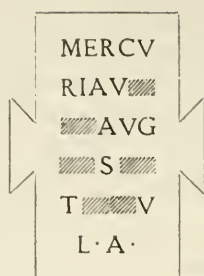
16. — HENCHIR-EL-ABID (à 3 kilomètres à l'Est de Fedj-es-Siouda).

D·M·S·
 M E G S E N
 VIXIT AN
 NIS XXXII

17. — HENCHIR-EL-ABID.

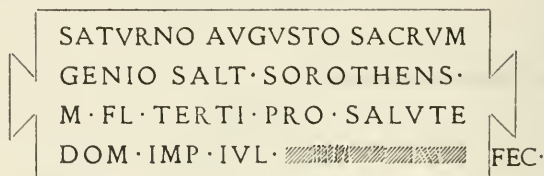
D·M·S·
 Z A B V L V S
 C E R I A L I S
 VIXIT ANNIS
 LXXXXV

18. — Ksar-el-Ahmar.



Mercuri[o] Au[g(usto)]. . . v(otum) [s(olvit)] l(ibens) m(erito).

19. — Ksar-el-Ahmar (près Ain-Babbouch).



L'ethnique *Sorothensis* est nouveau. Nous rappellerons comme simple rapprochement que les chevaux représentés sur la mosaïque des chevaux vainqueurs à Hadrumète portent écrit sur leur croupe et sur leur épaule le mot SOROTHI ⁽¹⁾.

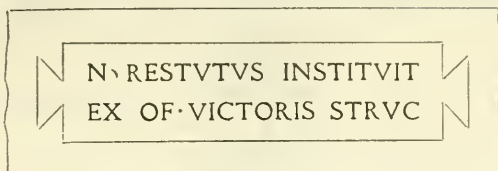
Le nom impérial disparu à la quatrième ligne était sans doute celui de l'empereur Philippe, le seul qui convienne pour remplir, sans l'excéder, l'espace vide dont on dispose. Il faudrait lire : *Dom(ini) Imp(eratoris) Jul(ii) Philippi Aug(usti)*.

20. — Ksar-el-Ahmar. Pierre brisée à droite et à gauche.

BAZIAQ
 SATER
 ESϕNONN
 S XXXXXX

⁽¹⁾ *Collection du Musée Alaoui*, p. 21.

21. — **Mechta-Sidi-Ahmed-ben-el-Fatzni.**



N... Restutus instituit; ex of(ficiua) Victoris struct(oris).

22. — **Henchir-Ali-bou-Derbel.**

	D·M·S·	D·M·S·
	M·O·N·I	M·O·N·I
	F·A·V·S·T	L·S ██████
	M·A·I·O·R	F·E·L·I·C·I
(sic)	A·N·I·N	Q·V·I·X·I·T
	S·C·X·X·V	A·N·N·I·S
		L·X·X·X·V

D. m. s. Moni(mentum) Faust(us) Major (vixit) annis CXXV.

D. m. s. Moni(mentum) L. S[eius?] Felici[o] vixit annis LXXXV.

23. — **Henchir-Ali-bou-Derbel.**

D·I·S·M·A·N·I·B·V
S·M·O·N·I·M·E·N·T·
V·F·L·A·V·S·C·E
R·I·A·L·I·S·V·I·X
S·I·T·A·N·N·I·S·ϕ·C·V

Ligne 3 : *Flav(i)us.*

24. — **Henchir-Ali-bou-Derbel.**

D·M·S·
I·V·N·I·A
F·O·R·T·V
M·A·T·A·V (sic)
I·X·A·N·X·X·X·V·I·I·I

Lire : *Fortu[n]ata.*

25. — **Henchir-Ali-bou-Derbel.**

D·M·S·
~~██████████~~ I·V·S
D·O·N·A·T·V·S
V·I·X·A·N·N·I·S
L·X·X·X·V

26. — HENCHIR-ALI-BOU-DERBEL.

D·M·S·
T·██████████
██████████ EL
L I V S
TRIBV Q
VI·VIXIT
ANN·CV

Ligne 4 : *tribu Qui(rina)*.

27. — HENCHIR-AMANA (au débouché Sud du Khanguet-Mkrechba, à 6 kilomètres de Mdaourouch).

D·M·S
T I T N A
F O R T V
N A T A P I A
V I X I T
A N N I S
X L V I I I
H · S · E ·
O · T · B · Q ·

D·M·S·
F·F·FIL·QVR
PVDENS MA
XIMIANVS
P·V·A LXXXIII
M·XI·H·S·E·
O·T·B·Q·

FL·HIC SITVS EST PRO
AVVS QVI TEMPORA
VITÆ PLVRA SENEX
NVMERANS MERVIT
HOC SÆPE VOCARI
VIXT AD EXEMPLVM VI
TÆ POTERAT QVE NEPO
TVM·DICI SIMVL
VRTVTE PATR NAM
SÆPE SOLEBAT
E██████ÆQV██████ CAELERI

RIVOS RNCENDERE MAGNOS ██████████ BVS
SENIOR LEPOREM MONSTRABAT ET IPSE
SIC FORTIS CENTVM NVMMERABAT TEMPO
RA VITÆ ████████ HOS EGO IAM PRO AVO VER
SVS PATER IPSE NEPOS QVE ████████
TESTNTES VITAM MVLTA PER SAE
CVLA MISI

Lignes 2 et suivantes : *F(lavius)*, *F(lavi) fil(ius)*, *Quir(ina tribu)*, *Pudens Maximianus*. En rapprochant les premières lettres des sept premiers vers, on obtient le nom *Fl. Pudens*.

28. — Bir-el-Askaria.

D·M·S·
M·A·D·V·A·
LXXXV ET·A
S·SEVIVA
FECIT

M. A . . . D . . . v(ixi) a(unis) LXXXV et A . . . S . . . se riva fecit.

29. — Bir-el-Askaria.

D·M·S·
L·AEM
ILIA VIX·
ANN·LXX·

[*Ae*](*ia*) ou [*Ju*](*ia*).

30. — Bir-el-Askaria.

D·M·S·
CATONVS
ROGATIA
NVS VIXIT
ANNOS
LXV

Caton(i)us Rogatianus.

31. — Bir-el-Askaria.

D·M·S·
NONIVS POTITVS
VICIT ANNI
S LXV

32. — Bir-el-Askaria.

D · M · S ·
Q · P O M P E V S D O
N A T V S F L · P S O L V S
M A R I T V S I V L I A E R V
F I N A E V I X I T A N · L X
E T F L A V I A R V F I N A C O N
I V N X P R I M A V I X I T
A N N O S X L

Ligne 3 : *fl(amen) p(erpetuus)*.

33. — Bir-el-Atrouss.

D · M · S ·
I V L I V S
R V F I N
V S V I X ·
A V I S L X M · I I I

34. — Bir-el-Atrouss.

D · M · S ·
Q · F V ~~///~~
C V S V I X I T
A N I S X X V I
Q . . . *Fu[s]cus*.

35. — Bir-el-Atrouss.

~~///~~ R C I A ~~///~~
~~///~~ L A E S T R I
C A T A V · A N ·
C I · H · S · E ·
[Ma]rcia [fil]ia Estricta.

36. — Bir-el-Atrouss.

D·M·S·
Q· OCTAVIV
S IANVAR
IVS PIVS VIXI
T ANNIS XXXV
H·S·E·

37. — Henchir-el-Azeli.

D·M·S·
ARRVTIA MAXIM·
VIX ☉ AN ☉ LX SEP
ELLITA CVMVALE
N A M P A M O N I
MARITO EIVS A FI
LIIS EORVM ☉

Ligne 3 : *Frontonis (filius)*.

38. — Henchir-el-Azeli.

D·M·S·
C · ~~///~~ FELIX
FRONTON
IS VIX·ANIS
XXXIII ☉ SA
LVTTIA VICTO
RIA VXOR FE
LICIS VIX·AN
IS XXV

39. — Henchir-el-Azeli.

Croissant.
D·M·S·
L·VALERIVS NA
MPAMO SAC·
PLV·VIX·AN
NIS LXXV

Ligne 3 : *sac(erdos) Plu(tonis)*.

40. — Aïoun-Berrich.

HIC MEMORIE SANCTO
RV·PAVLI DONATI MIG
GINIS BARICIS

Les martyrologes signalent en Afrique plusieurs saints du nom de Paul et surtout de Donat. Il est donc impossible de savoir lequel de ces martyrs était honoré à Aïoun-Berrich.

Miggin est un martyr de Madaure ⁽¹⁾. Les noms de Donat et de Miggin, suivis de celui de Baric, sont cités déjà dans une liste des saints trouvée à Henchir-el-Hamacha ⁽²⁾.

41. — Bir-Cédra (à 2 kil. 500 au Sud de la gare de Mdaou-rouch). Pierre brisée en bas.

D·M·S·
M·MVNATIVS
M A X I M V S
SE VIVENTE FE
CITE·D·V

42. — Bir-Cédra.

D·M·S·
VS CRE
SCENS VI
XIT ♡ AN
NIS ♡ V ♡

43. — Henchir-Chabbout.

D·M·S·
DATIVA ♡
VICSIT AN
NIS ♡ XXV
L C S (sic)

Ligne 5 : *It s(ita)*.

⁽¹⁾ Morcelli, *Afr. christ.*, t. II, p. 49. Cf. *Corp. inscr. lat.*, p. 474, où est transcrit un passage de Maxime, l'adversaire de saint Augustin.

⁽²⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10686. Cf. aussi n° 16396 : *Donat(us) m(artyr) n(oster?)*.

44. — Bir-Cham.

D · M · S ·
 K · R O G A
 TA VIXIT A
 N N I S L X I
 H ♡ S ♡ E ♡

F(lavia) Rogata.

45. — Bir-Cham.

Buste.

D ~~████████████████████~~ NVS
 ARK · VIXIT ANNI
 S LXII · M · III A DL ~~██████~~
 TA CONSER · B N E M
 ERITO E SVO EFCIT

Ligne 2 : *Ark(arius)*; ligne 3 : *Adl[ec]ta.*

46. — Henchir-Cheragrag.

D · M ·
S · C · D
ATVS
SS VI
XIT A ·

LXXVII

D. M. S. C. . . Datus s. s. ? vivit a(mis) LXXVII.

47. — Henchir-Cheragrag.

D · M · S ·
 FL · DONA
 TA VIX · AN
 NIS LXXXX ♡ L ♡ A
 DONATVLVS FIL · FE

Ligne 4 : *L. A(elius?)*.

48. — Henchir-Cheragrag.

D · M · S ·
 IVLIVS VIC
 TOR PIVS VI
 XIT AN XL
 H · S · E ·
 C · IVLIVS DO
 NATVS F · FRA
 TRI

49. — Henchir-Cheragrag.

D · M · S ·		D · M · S
OPTO		MEGG
MIGI		ENIS
NIS VI		ACERD
XIT AN		AVIX
NIS <u>LXX</u>		ITAN
♡ ♡		N I S
		<u>LX</u>
		♡ ♡

(a). *Opto? Migrinis.* — (b). *Meggeni sacerda(e).*

50. — Henchir-Cheragrag ⁽¹⁾. Pierre brisée en haut.

Q T R I B V
 M E C H I E T
 V · A · L X X X
 I T E M V X O R
 E I V S S A H
 N A M T M V
 S A V I S V A
 L X V

Ligne 1 : *Q(uirina) tribu.*

⁽¹⁾ Cette inscription figure déjà au *Corpus* sous le n° 2306. La copie de M. le capitaine Toussaint est préférable.

51. — Près le **Coudiat-Chouf-Debbah**. Copie de M. le lieutenant Louis.



—
T H X Ω
—

Ο Ο Ρ Ρ Ι
—

Ω Η Κ Ε Ρ
—

Ε Η Μ Λ Ο
—

Ο Ο Λ Χ Η
—

Ο Ρ Γ Η
—

Ο Δ Ν Τ
—

Ρ Λ Μ Σ
—

En l'absence d'une photographie ou d'un estampage, il est impossible d'expliquer cette inscription.

52. — Dans le lit de l'**Oued-Damouss**, près du pont du chemin de fer, entre Mdaourouch et Clairfontaine.

D.M.S.		D.M.S.
/// L I V S		IANVARIA
/// C I ///		ARINIS
/// /// ///		FILIA PIA
/// SACER		VIXIT AN
DOS V·A·		NIS
LXXV		LXXXV

53. — **Henchir-Fedj-Deriass**.

D · M · S ·
A E L I A
P O L I T A
V I X I T
A N N I S
L X X X I

54. — Henchir-Fedj-Deriass.

D·M·S·
AEMILIA M
AXIMA VI
X·A· LXXI
H·S·E

55. — Henchir-Fedj-Deriass.

D·M·S·
M·DOMITI
VS BARBARI
FILIVS V·A·L

56. — Henchir-Fedj-Deriass.

L·DOMITIVS
MARTIALIS
VIX·AN·LXXXX
QVIRINA CIR
O·T·B·Q·LARAR^e

Le signe final n'est peut-être qu'un ornement.

Ligne 4 : *Quirina* (*tribu*), *Cir*(*tensis*). A la cinquième ligne, *Larar*(*i*) est sans doute un sobriquet⁽¹⁾.

57. — Henchir-Fedj-Deriass.

D·M·S·
C·DOMITI
VS MAXI
MVS VI
XIT ☉ AN
NOS
XXXIII
ET MESES (*sic*)
OCTO ☉

⁽¹⁾ Voir des sobriquets indiqués à la fin du texte, dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^{os} 1951, 4191, 10504, etc.

58. — HENCHIR-FEDJ-DERIASS.

M · COELIVS MAR
 CELLVS
 V · A · S · XXXV (sic)
 D · M · O · T · B · Q ·

Je suppose qu'il faut lire aux lignes 3 et 4 : *v(ixi) a(nnis) XXXV. D(is) m(anibus) s(acrum). O(ssa) t(ua) b(ene) q(ui)escant.*

59. — HENCHIR-FEDJ-DERIASS.

D · M · S ·
 I V L I V S
 PAVLINVS
 VIX · ANNIS
 C · H · S · E ·

60. — HENCHIR-FEDJ-DERIASS.

DϕMϕSϕ
 L · IVLIVS ROGA
 TVS VIXIT AN
 NIS LXVI
 H · S · E

61. — HENCHIR-FEDJ-DERIASS.

D · M · S ·
 C · I · S A T V
 RNINVS VI
 XIT ANNIS LX

C. J(ulius) Saturninus.

62. — HENCHIR-FEDJ-DERIASS.

D · M · S ·
 P · IVLI · SE
 NECAIS Q
 VIRINA F
 ILI · VIXIT
 ANIS L
 XXXXV

Senecais est, je pense, pour *Senecaes*, génitif incorrect de *Senecae*⁽¹⁾.

63. — Henchir-Fedj-Deriass.

D · M · S ·
 IVLIVS SE
 NECIO DE
 FVNCTVS
 VIXIT ANIS
 LXIII

64. — Henchir-Fedj-Deriass.

D · M · S ·
 IVLIA ROGATA
 OVARINA
 PIA VIXI
 T AN · LXXVII

65. — Henchir-Fedj-Deriass.

D · M · S ·
 SEXTIA
 VRBANA
 V · A · XL

66. — Henchir-Djahel (Djebel-Zouabi).

D · M · S ·		D · M · S
SECW		ZABA
D Λ M		SECVN
XIME F		DE FI
FVLCII		P · V · Λ
VXOR		XXV
P · V · Λ		
LV		

⁽¹⁾ Cf. des formes analogues : *Asicianaes* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1495), *Urbanais* (*ibid.*, n° 8706), etc. Dans un texte de Youks que vient de publier M. Gsell (*Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 173, n° 51), on lit : *Memoria dulcissimais filiais mea(is)*.

67. — **Mechta-Djebabra.**

D · M · S ·
C A N N I V S V R
B A N V S V I C S I T A N
N I S X X X V

68. — **Ksar-Ejlèje.**

D · M · S ·
Q · T V C C I V S
S E X T I L I A
N V S P I V S V I X ·
A N N I S X X X I I I I
M E N S I B · I I I I P A R · F I L I O F E C ·

Ligne 6 : *par(entes) filio fec(erunt).*

69. — **Ksar-el-Frigui.**

D · M · S ·
C A L P V R N I A S E
D A T A A S P R E N A
T I A N A C A L P V R
N I G E M I N I N E P
C A L P V R N I S E D A T
E T V A S I D I A E R V
F I L I A E S A C E R D O
T I S F I L I A P I A V I
X I T A N N I S X X X I I
M E N S I B V S I I I
M O N V L A C A R I S
S I M E E T F I D E L I S
C O N I V G · P · C · A N N · L ·

Ligne 7 : lire *Bu[fi]n[ar]*.

70. — Ksar-el-Frigui.

D·M·S·		D·M·S·
MVS		I V L I A
TIOLVS		P R I V A
Z A B V L		T A M V S
L I P I V S		T I O L I V
V·A·LXI		XORP·V·
		À·LXXI

Mustiolus Zabulli (filius).

71. — Ksar-el-Frigui⁽¹⁾.




D · M · S ·
 ONESIMVS LIB·
 P·V·A·LV

72. — Henchir-Gourine.

D I S M N I B V S
 S A C · V · F L O
 R A A N T O N I F ·
 P · V · A · X I
 H · S · E ·

V... Flora Antoni(i) f(ilia).

73. — Henchir-Gourine.

D·M·S·
 FESTVS NA
 TALIS DVBB
 F·T R I B V 
 T 
 V 

Festus Natalis Dubb... f(ilius).

⁽¹⁾ Cette inscription a déjà été copiée par M. le capitaine Lebreton et publiée dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 320. La copie de M. le capitaine Toussaint est meilleure.

74. — Henchir-Aïn-Keskès.

D·M·S·
AEMIL·CILO
M V S A V I S
M V S V L A M V S
V·A·LXXXV

Lignes 3 et 4 : *Musavis (filius), Musulam(i)us.*

75. — Henchir-Aïn-Keskès.

D·M·S·
M A V R V R B
A N V S V A I I
H E S
/// N A F F I L I ///
D·M·S·
A V R · V I C T
O R I N A P I A
V·A·X·H·S·E
/// E T F L · V R B A ///

76. — Henchir-Aïn-Keskès.

C·VICTOR
VIXIT
ANIs XL

77. — Henchir-Aïn-Keskès.

ZELMA FA
VSTI F·NAT
ABVT·VIX·
A N N I S
X X X X I I I
HIC
SITVS
EST

Ligne 2 : *Nat(t)abut(tis).*

78. — Khamissa.

D·M·S·	
AVRELIA	
VICTORI	Cadre vide.
P·V·A·XXX	
H·S·E	

79. — Khamissa.

D·M·S·
BARIS
ALIAN
VARI
FILIVS
VIX
ITAN·
LXXX

80. — Khamissa.

D·M·S·
BVLLATIA
HILARA BVL
LATI FELICIS
FIL·P·V·AN·
LXXXX

81. — Khamissa.

D·M·S·	D·M·S·
CAECIL	M·A·M·
IVSMAR	P·V·A
TINVS	LXXV
P·V·A·LXI	H·S·E·
H·S·E·	

82. — Khamissa.

D.M.S.
CAECILI
A FLACCL
LA FABATI
VXOR P.V.
A · LXXV

83. — Khamissa.


D·M·S·		D.M.S.
CESTIA		CESTIVS
CITTIN		PRIMVLVS
P·V·A·		P·V·A·LXI
LXXX		

(a) Ligne 3 : *Cittin(a)*.

84. — Khamissa.

D·M·S·		D·M·S·
SEXTILI		Q·FABI
A DONA		VSMES
TAPIA		SALLINS
V·A·XXXV		P·V·A·LXXX
H·S·E·		H·S·E·

85. — Khamissa.

D·M·S·		D·M·S·
FALCIVS CE		GELLIA CA
SVS FALCITA		TAMILLA CAS
LARIS FIL·P·V·		TIFIL·P·V·AIX
AN 		H·S·E·

(a) *Falcus Ce[l]sus Falci Talaris fil(ius)*.

86. — Khamissa. Pierre brisée en bas.

FALCIO
FRONTONI
CFALCIVIC
TORIS FILIO
IVVENI PIIS
SIMO ET MEMO
RIA AMANTIS
SIMO INTEGRE VIX

87. — Khamissa.

D·M·S·
F A L C I V S
F R O N T O
F R O N T O N I
F I L · P · V · A X I X

Ligne 4 : *Frontoni(s)*.

88. — Khamissa.

D·M·S·
C · F A L C I O V I C
T O R I
C · F A L C I V I C
T O R I S F I L ·

89. — Khamissa.

Cadre vide.	D·M·S·
	FELICE RVF
	FILIVS
	PIVS
	V · A · L V
	H·S·E

90. — Khamissa.

D·M·S·	D·M·S·
L·VIBIA NV	F·FLACC
MIDICA	HVS PIVS
F·FLACCHI	V·A·L
VXOR	
P·V·A·	
XXX	

91. — Khamissa.

D·M·S·	D·M·S·
FORTV	/// A
NATA	MAXIMA
V·A·	V·LXXX
	V·P·
H·S·E·	H·S·E·

92. — Khamissa.

D·M·S·
T·HERENNI
V S MAXI
MVS P·V·A·
XLIII M·X
D·XX
H·S·E·

93. — Khamissa.

D·M·S·	D·M·S·
HONORA	FESTI FILIA
TVS SATVR	HONORATI
NINI M̄DA	VXOR VIXIT
LATIS FIL	ANNIS
VIXIT ANNI	LXXX
S <u>lx</u>	

94. — Khamissa.

I V L I A R O
M A N A
M · N V M I S I
NOVELLI VXO
R P·VIX·ANNIS
XXXV
H·S·E·

95. — Khamissa.

IVLIA ROGA
TA MARTIAL
IS FILIA PI
A VIXIT AN
NIS LXXXX
H·S·E·

96. — Khamissa.

D·M·S·
IVNIVS PRISCVS
H O N O R A
VS PIVS VIXT
ANNIS LXV
H ∅ S ∅ E

97. — Khamissa.

IVLIAE IVNO
NIAE CIVLI
CRESCENTIS
MATRI
FALCIO PVN
VICTORIS
FRONTONIS

A la quatrième ligne, le sens des lettres PVN m'échappe.

98. — Khamissa.

D·M·S·		D·M·S·
GELLIA		V·MANS
I A N V A		I V S V I C
RIA V·A·		T O R
LXI		V·A·LXXX
		H·S·E·

(b) Ligne 2 : *V(ibius)*.

D·M·S·		D·M·S·
A·MAR·		V R B A N
P·V·AN·		A P·V·
LXXXX		AN·LXXI

99. — Khamissa.

D·M·S·
MARCIA SA
TVRNINA
V·ANNIS XXI
H·S·E·

100. — Khamissa.

M E R I
D I A N V S
C R A S S I F
P V I X A N N
X X V H · S · E

101. — Khamissa.

M · N V M I S
I V S N O V E L L V S
P · V I X · A N · L I
H · S · E

102. — Khamissa.

D · M · S ·
Q · F A B I V S
D O N A T V S
P · V · A · X V I
H · S · E ·

103. — Khamissa.

N V M I S I A N O
V E L L A N O
V E L L I F I L
V I X · A N ·
X V I I I H · S · E

104. — Khamissa.

Cadre vide.		L · P L O T I
		V S C I R R
		I V I V S
		P · V · A ·
		X X X V
		H · S · E

Lignes 2 et 3 : *Cirriu[l]us*.

105. — Khamissa.

D I D I A		D · M · S · P L
ROGATA		O T · Λ A M
P · V · A ·		P H A M
XXXV		O C I R F
H · S · E ·		P · V · A · L I
		H · S · E ·

(b) Ligne 4 : *Cir(riuli?)ffilius*).

106. — Khamissa.

D · M · S ·		D · M · S
D · N O V E		P L O T I V S
L L A P · V · A		S I L V A N V S
XXX H · S · E		P · V · A ·
		XXXXI ET
		F I L I V S

107. — Khamissa.

P L O T I A
 M A T R O N A
 P · V · A ·
 H · S · E ·

L'âge de la défunte n'a jamais été indiqué.

108. — Khamissa.

D · M · S ·
 P R I M V L
 L A F E L I C I S
 F I L I A
 P · V · A ·
 X V I
 H · S ·
 E ·

109. — Khamissa.

D · M · S ·
 R V F I L A
 P · V I X ·
 A N I §
 L X X V

110. — Khamissa.

R V F I L L A
F L V D E N I
F · V I X · A N ·
L H · S E P ·

111. — Khamissa.

R V F I N A
R V F I N I C R
A S S I F I L I A S A
C E R D O S T E L
L V R I S H · S · E ·
P · V · A · L X X X

112. — Khamissa.

Cadre vide.

D · M · S ·
C · S A L
V I D E
N I V S
V I C T O R
M I L E S
P R E T
P · V · A ·
X X X X
H · S · E ·

Lignes 6 et 7 : *miles pr(a)et(orianus)*.

113. — Khamissa.

D · M · S ·
S A T V R N I N V S
F R O N T O N I S F
P · V · A · X X V

114. — Khamissa.

D · M · S ·
S I D I N A Æ
V A R I V X O R
P · V · A ·
X X X V

115. — Khamissa.

D·M·S·
SILVANVS CEL
LI SILVAN FIL
I·V·A·XVII
H·S·E·

Lignes 2 et 3 : [G]elli(i) Silvan(i); ligne 4 : [p(ius)] v(ixit), etc.

116. — Khamissa.

D·M·S·
A·TETR·
H O N O
R A T V S
A·H O·F·
P·V·A·XX

A. Tetr. Honoratus A. Ho(norati) f(ilius).

117. — Khamissa.

D·M·S·
V I N C E N
T I A P I A F E
L I C I S V C X O R (sic)
B O N A V I X I T
A N N I S X X X
H·S·E·

118. — Khamissa.

/// I A L · F ·
/// C A L
/// T E R T I
V X O R P I A
V I X · A N N I S
X X I H · S · E

119. — Mdaourouch.

M E R C V R I O
A V G · S A C R V M
T · F L · M A R T I A
L I S V O T V M
S O L V I T
I T E M Q L · A · D D

Ligne 6 : *itemq(ue) l(ibens) a(nimo) d(e)d(icavit).*

120. — Mdaourouch.

I M P · N E R V A E C A E
S A R E A V G
V I C T O R I A E
A V G · S A C ·
L · G R A N I V S E Q · V I R
H O N O R A T V S
L E G III A V G
O B D E C V R I O N a T V m S P F

Ligne 5 : *L. Granus [L.? f(ilius)] Quir(ina tribu) Honoratus.*

121. — Mdaourouch.

I M P · C A E S ·
F L A V I O G R A T I A
N O P I O F E L I C I V I C
T O R I A C T R I V M
F A T O R I S E M P E R
A V G V S T O
O R D O C O L · M A D A V
R E N S I S D E V O T V S N V
M I N I M A I E S T A T I Q
E I V S

122. — Mdaourouch.

D I S M A N I B
S A C ·
T · A N T O N I V S
S V D E R N V S
P I V S V I X I T
A N N I S X X V
H · S · E ·

123. — Mdaourouch.

D · M · S ·	
A E M I L I	L · C A E C I L I
A F O R T V	V S C R E S
N A T A	C E N S F L A
P I A V I	V I A N V S
X I T	P · V · A ·
A N N N S	L X X X
X X X I I	T I T I N I A
H · S · E ·	H O N O R A
	T A P · V · A · L X X
	H · S · S ·

124. — Mdaourouch.

D · M · S ·	
F A B R I C I	C A E C I L I
A M R C E L	V S E S I D
L A P I A	O R V S P I
V I X I T	V S V I X I T
A N N I S	A N N I S
X X X	L X X I
H · S · E ·	H · S · E ·

125. — Mdaourouch.

D · M · S ·	
F L A V I A	L · C A E C I L I V S
H O N O R A	H O N O R A
T A P · V I X I T	T V S A Z E N T I
A N N · L X	V S P · V · A · L X
C A E C I L I · H O N O R A T V S	
R O G A T I A N V S ♡ ♡	
♡ P A T R I P I I S S M O ♡	
C A E C I L I A I A N V A R V A	
P I A V I X · A N · X X X	
H · S · S ·	

126. — Mdaourouch.

D · M · S ·		D · M ·
S · P E		S ·
T R O N		L · C A E
I A I A		C I L I V S
N V A R		Q V I R
I A P · V I X ·		H O N O
A N N I S		R A T V S
L X X X		P · V · A ·
H · S · E ·		L X X V
		H · S · E ·

127. — Mdaourouch.

D · M · S ·		D · M · S ·
F L · M Æ		L · C A E
C I A Q		C I L I V S
P F S I B I		Q V I R ·
E T M A		N V N
R I T O V · A ·		D I N A
L X X X I		R I V S
H · S · E		P · V · A
		L
		H · S · E ·

(a). *Fl(avia) Marcia . . . f(ecit) sibi.*

128. — Mdaourouch.

D · M · S ·
 CAESONIA
 NATIVA PIA
 VIXIT ANNIS
 LXXIII
 H · S · E ·

129. — Mdaourouch.

D · M · S ·
 S · C A P S I V S M F
 Q V I R F A V S
 T V S P I V S
 V I X I T A N N I S
 L X X X

130. — Mdaourouch.

D · M · S ·		D · M · S ·
C · C · IIRI		A · NVMI
NIVS VI		SIA PIA
TALIS PI		V I X I T
VS V · A		ANNIS
L X X I		L X X X V
H · S · E ·		H · S · E ·

131. — Mdaourouch.

D · M · S ·
TI · CL

Il n'y a jamais eu d'autres lettres gravées sur la pierre.

132. — Mdaourouch.

D · M · S ·
TI · CLAVDIVS ACVTI
VS P · V · A ~~XXX~~ CÆCILI
A SILVANA P₁ · V · A ~~LXX~~
CLAVDIVS MXIMI
ANVS P₁ · V · A · XXXV
CLAVDIVS R O G T A
VS P A XX CLAVDIA
A C V T A P W VIII

133. — Mdaourouch.

TI · CLAVDIVS FESTVS
FESTIANVS P · V · AN
NIS LXXXI
H · S · E

134. — Mdaourouch.

D · M · S ·
TI ♡ CLAVDIVS HONO
R A T V S K M P A I V S
V ♡ ANNIS ♡ LV ♡
H ♡ S ♡

135. — Mdaourouch.

D ∨ M ∨ S ∨
 CL ∨ Q V I N T I A
 P ∨ V ∨ A ∨ X X X V I I

136. — Mdaourouch.

T I ∅ C L A V D I
 V S ∅ R O G A
 T V S P I V S
 V I X I T ∅ A N N I S
 L X X H · S · E ·

137. — Mdaourouch.

D · M · S ·
 T I ∅ C L A V D I V S
 S A T V R N I N V S
 K A M P A N I A N V S
 P ∅ V ∅ A N N I S ∅ X L ∅
 H ∅ S ∅ E

138. — Mdaourouch.

D ∗ M ∗ S A C R ∗
 C L A V D I A P A V L A
 S A C E R D O S M G
 N A P I A V I X I T A N
 N I S L X X X X H · S · E

139. — Mdaourouch.

D.M.S	D.M.S.
M.CORNELIVS	CORNELIA
LVCISCVS PIVS	SATVRNINA
VIX. ANNIS	PIA VIXIT
LX	ANNIS
H.S.E.	LX
	H.S.E

D.M.S.	
SEXPEDIVS	Cadre vide.
LVCISCVS	
V.A.	
LXXI	
H.S.E.	

140. — Mdaourouch.

DIS M . SACR .
CORNELIA POLA
PIA VIXIT ANIS
LXX H . S . E .

141. — Mdaourouch.

D . M . S		
C . DOMI		G E M I
TIVS MAR		N I A O P
TIALIS PI		TATA PIA
VS VIXIT		V I X I T
AN		AN

L'âge des défunts n'a jamais été indiqué sur la pierre.

142. — Mdaourouch.

D . M . S .
D O M I
T I A S E
C V N D A
PIA VIXIT
A N N I S
C V
H . S . E .

143. — Mdaourouch.

DIS MANIB
VS . FABBORN
LÆHICIVS AN
NOS VIXIT
LXXXV H . S . E .

Ligne 2 : *Fabbor(i)n(ius)??*

144. — Mdaourouch.

D·M·S·
P · F A B I
V S F E L I X
V · A · L X
D·M·S·
P·FABIUS P·
QUIETIBAS PCV
V A X I I I

Ligne 7 : *P. Fabius P. Quieti (filius) Bas(sus)*...

145. — Mdaourouch.

D·M·S·
L·FABRICIVS SA
TVRNINVS FELICI
ANVS PIVS VIXT A
NIS VII H·S·E

146. — Mdaourouch.

D·M·S·		D·M·S·
FANNIVS		L·FANIVS
MVRICIVS		CASTINVS
P·V·A·LXXI		P·V·A LXI
H·S·E·		H·S·E

147. — Mdaourouch.

D · M · S		
P O M P O N		T · F · M A R T I
I A L V C A		A L I S
N A P I A		V I X I T A N N
V I X I T		I S X X V I I
A N N I S		H · S · E ·
X X X V		
H · S · E ·		

(b). Ligne 2 : *T. F(lavius)*.

148. — Mdaourouch.



FL·POMPEIANVS
IN PACE VIXIT A/IS
NIHIL MINVS A SEP
TVAGINTA

149. — Mdaourouch.

DIS
MANIBVS SAC·
T·FLAVIVS
RVS VIXIT
ANIS CXI
H·S·E·

150. — Mdaourouch ⁽¹⁾.

D·M·S·		D·M·S·
P·F		FORTV
		NATA
FINI		MATRO
FILIVS		NAPIA
FELIXPI		VIXIT
VSVIXIT		ANNIS
ANNIS		LXXXXV
XV		H·S·E·
h·S·E·		

151. — Mdaourouch.

DIS MANIBVS
SACRVM
C·GABINIVS
SABINVS
PIVS VIXIT
ANNIS LXXV H·S·E

⁽¹⁾ Cette inscription figure déjà au *Corpus* sous le n° 4726, mais avec des variantes.

152. — Mdaourouch.

D · M · S ·
 GABINIAE
 MACRINE
 LIB ♡ DVDD
 OB MNVM
 PIA SOBR
 A VIXIT
 ANN · XXX
 H · S · E ·

Lire : *Gabiniae, Macrin(a)e lib(ertae), Dudd(a)e ob manum(issio-
 nem); pia, sobr(i)a, etc.*

153. — Mdaourouch.

D · M · S ·
 HORTENSIUS | ET CL · FLORIDA
 FELIX BIZZO | PARENTENS (sic)
 HORTENSIAE PRIVATAE
 FILIAE SVAE SIMPLICI M
 TRONAE P · V · A · XX
 CL · ATHVSA AVIA EIVS
 P · V · A · LXX
 H · S · E ·

Lignes 2 et 3 : *Hortensius Felix Bizzo et Cl(audia) Florida parentes.*

154. — Mdaourouch.

	D · M · S ·
	C · IVLI
	VS AE
Cadre vide.	MILIA
	NVS P ·
	V · A · X

155. — Mdaourouch.

	D · M · S ·
IVLIA	IVLI
ROGA	VS FES
TA QVI	TVS
//////	VIX · AN ·
V · A ·	XXV
////// V	H · S · E ·
////// · E ·	

156. — Mdaourouch.

DIS MANIB · SACR ·
P · IVLIVS FIRMVS
FIRMI FILIVS P · V ·
A · III H · S · E ·

157. — Mdaourouch.

D. M. S.
TI · CLAV | C · IVLIVS
TERTVL | FORTVNA
AE FILIA | TVS PIVS
PIA VIX · | VIXIT AN
ANNIS | NIS XLV
LIII
H · S · E · | H · S · E ·

158. — Mdaourouch.

DIS MAVBVS
L · IVLIVS GE
NEROSVS
VIXT AN · VIII

159. — Mdaourouch.

D · M · S ·
C · IVLIVS LONGI
NVS PIVS VIXIT
ANNIS IIII H · S · E ·

160. — Mdaourouch.

D · M · S ·
C · IVLIVS
NAMPHA
MO SACER
DOS VIXIT
ANNIS CI
H · S · E ·

161. — Mdaourouch.

DIS MAVIBVS
SACR.
L·IVLIVS NEPOS
VIXIT ANNIS
LXXV H·S·E·

162. — Mdaourouch.

D·M·S·	D·M·S·
C·IVLIVS	M E C I A
R V F V S	IANVARIA
PIVS VIXIT	PIA VIXIT
(sic) AVIS XLVI	ANIS LXVI

163. — Mdaourouch.

D·M·S·
M·IVLIVS G·F·
SABINVS PIVS
VIXIT ANNS XXI

164. — Mdaourouch.

D·M·S·
IVLIVS SATVR
BALLVS PIVS
VIXIT ANNIS
L V
H·S·E·

165. — Mdaourouch.

D·M·S·	
CLODIA	IVLIVS
CALLA	SATVRNI
PIA VIXIT	NVS CLO
ANNIS	DIANVS
C ♡ ♡ III	P·V·A LVII

166. — Mdaourouch.

DIS MANVS
SACR·
C·IVLIVS TERTVS
C·IVLIVS NATVS
VIX·AN·VII

167. — Mdaourouch.

D·M·S·		D·M·S·	
IVLIA F		C·IVLIVS	
ORTVNA		VRBANVS	
TAPIA V·		PIVSA·V·XXXV	(sic)
ANN·XL			
<hr/>		<hr/>	
D·M·S·		D·M·S·	
C·IVLIVS		IVLIA	
DATVLVS		SEVERA	
PIVS V·A·XII		PIA V A VI	(sic)
		X·AN·VIII	

168. — Mdaourouch.

		S·M·D·	(sic)
CAIVS		CATIA	
LICIN		MAR	
IVSFE		TA VIX	
LIX VIX		IT AN	
IT AN		NI	
NI LXX		LXXXI	
V			

169. — Mdaourouch.

D·M·S
LICINIUS
MACER VIX·
ANN·XVIII

170. — Mdaourouch.

	D · M · S ·
██████████	C · LICINIVS
██████████	PARCVS QVI
██████████	R · PIVS
PIA VIXIT	VIXIT ANN ·
ANNIS	IS LXXI
XIII	H · S · E ·
H · S · E ·	

(b). Ligne 2 : *Parcus, Quir(ina tribu)*.

171. — Mdaourouch.

D · M · S ·	D · M · S ·
MAECIA	TITINI
SEMMV	A IANVA
DAH VI	RIA VI
XIT AN	XIT AN
NIS V	NIS XXXXV
H · S · E ·	H · S · E ·

172. — Mdaourouch.

	Croissant.
	D · M · S ·
	C · MARI
Deux	VS BAE
croissants.	B · FIL · P · V
	AN · LIII
	H · S · E ·

	D · M · S ·
M A R I A	IVLIA GAL
S A T V R	LI FILIA Q
NINA P · V ·	PRIMA PIA
AN · XXIII	VIX · ANN
H · S · E ·	LXV H · S · E ·

173. — Mdaourouch.

D·M·S
 C·MATTIVS SEX
 TI FIL·QVIRINA
 RVSTICVS PIVS
 VIXIT ANNIS
 LXXV H·S·E·

174. — Mdaourouch.

Cadre vide.	D·M·S· NV C I V A F O R T V N A T A C A I · F · P · V · A · X V I H · S · E ·
-------------	--

Cadre vide.	D·M·S· F L · V R B A N A P I A V I X I T A N N I S X X X X C O R N E L I V S A R N E N S I S P I V S V I X I T A · L X I I I H · S · E ·
-------------	--

En tête sont deux personnages drapés, qui se tiennent par la main; au-dessous, trois petits bustes.

175. — Mdaourouch.

DIS MANIB· SACR·	
C·SVTORIVS	C·PINNEIVS
MARTIALIS	CRESCENS
PIVS VIXIT AN	PIVS VIXIT
NIS XXV H·S·E	ANNIS XXV H·E·S
A LATRONIBVS SVNS DECEP. (sic)	

Ligne 6 : *A latronibus sun[t] decep(ti).*

176. — Mdaourouch.

D·M·S·
POMPEIA ♡
REGILLA ♡
PIA VIXIT ♡
AN ♡ LXXXXIII
TI·CLAV | TI·CLAVDI
DIVS | VS NOV
(sic) LOQELA | ELLVS
V·AS III | V AS VI

177. — Mdaourouch.

D·M·S·
R V S T I C I
L I A N A M
P H A D O R A
P I A V ♡ A ♡ X
H ♡ S ♡ E ♡

178. — Mdaourouch.

D·M·S·
SALLVSTA
BAEBBIA PIA
VIX·ANN·
XXXXV
H·S·E

Ligne 2 : *Sallust*[i]a.

179. — Mdaourouch.

V D I A
N I A
S A T V R N I
N A P I A V I X
A N N I S X V I I I
H·S·E·

180. — Mdaourouch.

D·M·S·
M·SERVILI
VS PRIMVS
CLODIAVS
F N
S

181. — Mdaourouch.

DIS MANIBV
Q·STAVIA
IANVARIA
VIX·ANNIS
LXXXVI

182. — Mdaourouch.

M·VETTIVS INNO
CENS RESTITVIT
L . A .

183. — Mdaourouch.

MEMORIAE
Q·VETTI RO
MANI CON
STANTIS
H·S·E·

184. — Henchir-el-Merrah.

D·M·S·
F·CECILIVS
PRIMITIVS
VIXIT
ANNIS LXXX

Ligne 2 : [T(itus)] ou [P(ublius)].

185. — HENCHIR-EL-MERRAH. À la source.

D·M·S·
E·G·N·A·T·I·A
S·A·T·V·R·A
V·I·X·A·N·
L·X·V·I·I

186. — HENCHIR-EL-MERRAH.

D·M·S·	
L·F·H·O	Cadre vide.
N·O·R·A	
T·V·S	
V·I·X·A·N·	
L	

Ligne 2 : L. F(lavius).

187. — HENCHIR-EL-MERRAH.

D·M·S·	D·M·S·
M·A·E·V·I·A	C·I·V·L·I·V·S
H·O·N·O·R	P·R·I·M·I·T
A·T·A·V·A·	I·V·S·V·A·
X·X·X·X·V	L·X·X·I
H·S·E·	O·T·B·Q·
O·T·B·Q·	O·T·B·Q·

188. — HENCHIR-EL-MERRAH. Dans le mur de la citadelle.

D·M·S·
I·V·L·I·A·P·R
I·M·A·V·A·
X·X·I·I·I
H·S·E·O·T·B·
Q·

189. — HENCHIR-MESSEREH-EL-ANECH.

D·I·S·M·A·N·I·B·V·S
A·E·M·I·L·I·A·R·O·G
A·T·A·V·I·X·I·T·A·V
N·I·S·L·V

190. — Henchir-Ouled-bel-Kheir.

D·M·S·
I V L I A
DONATA
V·A·
L X V
H·S·E

191. — Henchir-Ouled-bel-Kheir.

D·M·S·
PAPINIA
DONATA
V·A·XXII

192. — Henchir-Ouled-Mrabet. Mélange de capitales et d'ouciales.

D·M·S·
B A S I L I A G E M E L I
N Æ C O N S I I V S
D I L I A B V L · V O X
O C R V D E L E N E F A S
T I B I Q V
E O S P A T E R M A T E R Q
A S E R E I S G A ·
C E · D O S F E C I T F O R
N A N O
T I T V O
E M O
/

193. — Mzara-Oum-Chellalig (près Henchir-Mjar Allah).

D·M·S·
A N I A
V E N V
S T A V ·
A N

194. — **Henchir-Oum-el-Abtaïen** (n° 1).

D·M·S·
AEMILIA BO
ROCIA PIA
VIX·ANNIS
LI

195. — **Henchir-Oum-el-Abtaïen** (n° 1). Sur une grande dalle de près de 2 mètres de long. Lettres de 0 m. 12, profondément gravées.

Croissant.

F·FLAVIVS
LONGINVS
V·A·LXX
H·S·E·

Ligne 1 : [*T(itus)*] *Flavius*.

196. — **Henchir-Oum-el-Abtaïen** (n° 1).

D·M·S·
IVLIVS
DONAT
VS·V·A
N·XC

197. — **Henchir-Oum-el-Abtaïen** (n° 1).

Croissant.

Vase. Miroir.

D ∅ M ∅ S ∅
IVLIA ∅ MAE
CENETA ∅ VI
XIT ∅ A ∅ LXI
O ∅ T ∅ B ∅ Q ∅

Ligne 2 : *Julia Maecenas(i)a*.

198. — Henchir-Oum-el-Abtaïen (n° 2).

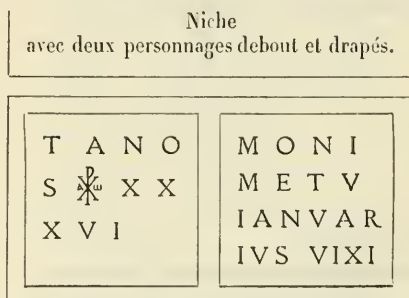
D·M·S·
L ♡ SITTIVS
SODALVS
VIX·
ANIS
L X I
H ♡ S ♡ E

Ligne 3 : *Sodalus*, non *Sodalis*, est déjà connu par une inscription des Beni-Ziad ⁽¹⁾.

199. — Plaine d'Er-Reguiba.

D·M·S·
C L O D I A
SATVRNINA
PIA V·A·XXV
H·S·E·

200. — Plaine d'Er-Reguiba.



Monime(n)tum Ianuarius vixit an(n)os XXXVI.

201. — Plaine d'Er-Reguiba.

D·M·S·
I V N I A
ROGATA PA
VIXIT ANIS
XXXV H·S·E·

⁽¹⁾ *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 6486.

202. — Henchir-Chabet-er-Ressas.

*matr*i M A G N A E
d e V M S A C R
 EVTH
 PROC · M
 TEMPLVM CVM
 CILLIS ET P
 D · S · F · IDQ DD

Ligne 9 : *d(e) s(uo) f(ecit) id(em)q(ue) d(e)d(icavit).*

203. — Henchir-Chabet-er-Ressas.

D · M · S ·
 C · A V R E L I V S
 S A T V R N I N V S
 V E T · V I X I T A N ·
 L X H · S · E ·
 I V L · A V R E L I A
 C O N I V G I R A R
i s s i m o f e c

204. — Henchir-Rouijel.

D · M · S ·
 Z A B
 D R E
 T R I B V M V I
 V I A C X V

Lignes 4 et 5 : *tribu?? . . . vi(xit) an(nis) CXV, m(ensibus) VI?*

205. — Ain-Saïd. Au débouché sud du Khanguet-bou-Sessou.

D M S
 MATH SIBBII
 FILIVS VIXIT
 ANNIS XXXIII
 H S E

Math, Sidbii filius, vixit, etc.

206. — Ksar-Sbehi.

D · M · S ·
A N T O
N I V S
S E C V N
D V S P I V
S V I X I T A N
N I S L V

207. — Ksar-Sbehi.

D ♡ M ♡ S ♡
Q ♡ I V L I V S
D O M I T I A
N V S P I V S
V I X I T A N N I S
X X X I I I H · S · E ·

208. — Ksar-Sbehi.

I V L I A
F L O R A
V I X I T A N
C X X I

209. — Ksar-Sbehi.

Croissant.

D · M · S ·

I V L I A

MAXIMA

V I X · A N ·

X C V

210. — Ksar-Sbehi.

DIS M
Q · M O N I
V S P R I V
A T V S
P I V S V · A ·
L X I H · S · E ·

211. — Ksar-Sbehi.

T E R T I A
V I X I T A
X L I I I P M I N

Ligne 3 : *p(lus) min(us)*.

212. — Aïn-bou-Sessou (près Mdaourouch).

N E P T V N O
A V G
S A C R ·
I V M E R I T
A N V S S A
C e r d o s
L · A · V · S ·

Ligne 4 : *J(ulius) [E]merit(i)anus*.

213. — Sur un rocher entre Aïn-Saïd et le débouché du Khan-
guet-bou-Sessou, au pied sud du **Djebel-Mdaourouch**. Copie de
M. le lieutenant Faure.

EX AVCTORITATE
IMP·NERVAE·TRAIANI
CAES·AVG·GERMANI
CI·DACICI *cos. p. p.*
L·MINICIUS NATALIS
LEG·AVG·PROPR·INTER
MADAVRENSES ET
M V S V L A M I o s

ex auctoritate
IMP·NERVAE TRAIANI
CAES·AVG·GER·DACICI
C O S ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ P· p
L·ACILIUS STRA~~XXXXXXXX~~ELL
IVS NVMM~~XXXXXXXX~~S LEG·AVG·
PR PR INTER MVSVL·
ET MADAVRENSES

La première de ces deux inscriptions figure déjà au *Corpus* ⁽¹⁾, sauf pour la dernière ligne; la seconde est inédite. Ce n'est guère qu'une répétition de la précédente; le nom du légat seul diffère. Les lacunes indiquées sur la copie sont telles qu'on ne peut guère restituer autre chose que : *L. Acilius Stra[bo] G[ellius] Numm[ius]*, nom d'ailleurs entièrement inconnu. On sait qu'un *L. Acilius Glabrio*, consul suffect avec *S. Neranius Capito* ⁽²⁾ en 71, avait été envoyé en Cyrénaïque l'an 59 par l'empereur Claude, comme *disceptator agrorum* ⁽³⁾. Celui que mentionne l'inscription de Madaure est un descendant du précédent. Il est probable qu'il succéda à *Minicius Natalis*, légat de Numidie, en 104-105, n'ayant pu, en aucune façon, être un de ses prédécesseurs ⁽⁴⁾.

Le document n'est pas sans importance pour la géographie de l'Afrique ancienne. Il nous apprend jusqu'où s'étendait, du côté du Nord, le territoire des *Musulami*. On savait déjà que *Ksar-Gourai*, près *Tébessa*, et *Henchir-Begar*, en Tunisie, non loin de *Thala*, leur appartenaient ⁽⁵⁾. Cela concorde bien avec la position que les géographes leur assignent ⁽⁶⁾.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 4676.

(2) *Monumenti antichi dei Lincei*, t. I, p. 553.

(3) *Tac., Ann.*, XIV, 18.

(4) Trajan porte sur l'inscription le titre de *Dacicus*, qu'il prit à la fin de 102. Or en 100-103 la légation de Numidie était confiée à *L. Mumatius Gallus*; *L. Minicius Natalis* le remplaça immédiatement. (*Pallu de Lassert, Fastes de Numidie*, p. 340 et suiv.).

(5) *Tissot, Géogr. de l'Afrique ancienne*, t. I, p. 455.

(6) *Ptolem.*, IV, 3, 24 : Πάλιν δὲ τῶν μὲν Κιρτησιῶν καὶ τῆς Νουμιδίας μεσημ-
ερινώτεροι ὑπὸ τὸ Ἀὔδον ὄρος Μισουλάμοι.

214. — Près de Fedj-es-Siouda.

D · O · M		D · O · M ·
██████ CZ		DONAT
O ██████ A		Λ VIXT
N · lxxx		Λ N E

Ligne 1 : Il se pourrait que les O qui séparent les sigles connus D M ne fussent que des points séparatifs.

215. — Tifech.

I M P c a e s
 D I V I T r a i a n i
 P A R T H I C i f. d i v i
 N E R V A E N E P · T R A
 I A N O H A D R I A N O
 A V G P O N T I F M A X
 T R I B P O T X I I C O S I I I P P
 C I V E S R O M A N I C V L
 T O R E S L A R V M E T
 I M A G I N V M A V G S P F

L'inscription est de l'année 128 après J.-C.

216. — Tifech.

F I L
 N A M P H A M
 O N I S P I A V I X
 I T A N N I S X V
 H I C S E P ·

217. — Henchir-ben-Zrib, près Ain-Zenaga, au Nord de Ksar-Sbehi. Dans le mur du gourbi d'Ali-ben-Brahim.

D · M · S ·
 I V L I V S
 V I C T O R
 V I C S I T
 A N N I S
 L X X X X V

II

DÉCOUVERTES DIVERSES.

J'ai réuni ici différentes inscriptions découvertes par des officiers du corps d'occupation de Tunisie; elles nous ont été envoyées par M. Gauckler et autres chercheurs.

TUNISIE.

218. — **El-Ala.** Actuellement dans la cour du contrôle de Kairouan. Ma copie.

D · M · S
A N N O S A C
E R D O S H I C
S I T V S E S T
V I X · A N · L X V
V X O R · P · F E C I T

219. — **Lamta.** Sur un fond de plat, dans un cercle. Ma copie.

H I L A
R V S

220. — **Henchir-Maâtria.** Copie de M. le lieutenant Hilaire.

I I
A I A E T E R
I A I
V N I C I
V A L E

221. -- **Henchir-Maâtria.** Copie du même.

D · M · S
P O M P O N I V S
P R I M V S P I V
S V I X I T A N I S
L X I · H · S · E ·

MM. Ordioni et Quoniam, du 3^e bataillon d'Afrique, ont fait en 1895 quelques fouilles dans les ruines de Medeina. Ils ont trouvé au cours de ces recherches des inscriptions dont ils ont envoyé à M. Gauckler des copies, malheureusement trop imparfaites⁽¹⁾.

222. — **Medeina.** Dans le Capitole.

M I } N E R V } A E
M V N I C I P I V M } A E } L I V M
capit O L I V M A S O L O E X T R V C T V M
A T ☉

Le fragment central était déjà connu⁽²⁾. La découverte des deux autres nous permet d'avancer que le grand temple signalé par tous ceux qui ont visité la ruine était un capitole.

223. — **Medeina.** Dans le quartier Ouest de la ville. Lettres de o m. o6 aux deux premières lignes, de o m. o4 aux trois autres.

ANICAEAEAC
VERI ANTONA
MXAMI GERMA
TRISVGESENI
R Y V V S I \ I V N

[*Pro salute . . . Imp.*] Cae[s(aris) M. Aureli Se]veri Anton[ini . . . Parthici]
M[axi]mi Germa[nici . . . et Juliae Augustae ma]tris [A]ug[usti] e[t] sen[at]us
et patriae]. . .

224. — **Medeina.** Dans le théâtre.

I S G L M S A
E T E R V C I A
I S P O R T V L A S E T

⁽¹⁾ Je ne saurais trop insister sur la nécessité, pour les personnes, même les plus instruites, mais sans habitude de l'épigraphie, de prendre, en même temps que des copies, qui seront toujours incorrectes, quoi qu'elles fassent, des photographies ou des estampages.

⁽²⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1826.

225. — **Medeina.** Dans le théâtre. Fragment d'épitaque.

A P O R
I T A
X 6

226. — **Medeina.** Près du Capitole.

NIDIASTERI NE
ORETVLLOARAE ON

Lettres de o m. o8 et o m. o6.

227. — **Medeina.** Près du Capitole.

L A P A M

Lettres de o m. o8.

228. — **Medeina.** Près du Capitole.

NAVIMNI
PSMVRNI
N ANVIX
AN XC
h s E

229. — **Medeina.** Dans le Capitole.

OVBIV
MERC
AN

230. — Près d'un mansolée, à 40 mètres du théâtre.

PONPONius
CREMENTIVS
VIXIT ANNIS
XIII
H S E

231. — *Medeina*. Épitaphes dont le texte est généralement si incorrectement transcrit qu'il serait téméraire d'en proposer une lecture.

232.

D M S
A R S I M A
P I V S
V I X I T A N
N I S X X X X
H S E

236.

D M S
V I C I O R P I
V I V M D I N V
L X I I I X X V
H S E

233.

D M S
O A L V Q
D E P I A
V I X I T
A N N I S
X X X I
H S E

237.

.....
S E C V N D I N V S
P I V S V I X I T
A N N I S L X X X X
H S E

234.

D M S
O S I L I V
F I L F E L
P I V S I
M Y I O
H S E

238.

D M S
Q I A R I V O H N
M A X I M V S
A I O D I M I V S
Y

235.

D M S
V O R T V N A
T R Y V I X I T A N N I S
X X I I

[F]ortunat[a pi(a)].

239.

D M S
R V A I E R I V S
S V R V S P I
V S *Vix an*
L X X X X
H S E

P. Va[]erius Surus.

240.

Cadre vide.

D M S
RVRIVS
VCEO DIC
VS AN VIXI

D M S
HELVIA VICIO
RIA VIXIT ANNIS
LXXX
H S E

241. — **Sidi-Ali-bel-Kassem.** Copie de M. le docteur Carton.

AVFIDIA · HORN
L · A · VIXIT · AN
NOS · LXXV
H I S S V N

M. le docteur Carton propose pour la lecture du surnom *Horula* ou *Horatia*.

A la quatrième ligne, il semble qu'on doive lire *Hi(c) s(it)i sun(t)*, bien qu'il ne s'agisse que d'un seul défunt dans l'épithaphe.

242. — **Sidi-Ali-bel-Kassem.** Estampage de M. le docteur Carton. Fragment haut de 0 m. 10; large de 0 m. 04; lettres de 0 m. 015.

JDEI
LRITIS
ECVLOP
IIAVIT
T'

243. — **Sousse.** Nécropole. Estampage de M. Hannezo.

DIS MANIBVS
L · BOMMIVS · ROGATVS · H · S · E ·
VIXIT · ANN · XXVII ·
DONATVS · FRATRI · OPTIMO

244. — Nécropole. Estampage de M. Hannezo.

D M S
MARTIALICVS QVI
ET LVXVRIVS·VIXIT
ANN·N̄ XXIII MENS
N·II·DIEBVS·N̄·VI

A noter l'apex sur les N̄ signifiant *n(umero)*.

ALGÉRIE.

245. — **El-Amri**, près Dar-el-Agra. Copie de M. P. Blanchet.
Fragment. Lettres de o m. 115.

VS·A
STR A
CON

246. — **El-Mahder**. Provient du fortin byzantin; est aujourd'hui
encastrée dans le mur oriental de la ferme Revonet. Copie et photo-
graphie de M. P. Blanchet.

I O M S
CONSERVATO
RI IMPERII D̄ N̄
AVG ET EX
AVDITORI PRE
CVM GENERIS
HVMANI C MV
NATIVS FELIX VET
FL. P P POSVIT DEDI
CAVITQVE

Le nom de l'empereur martelé contenait quatre ou cinq lettres
au plus. On peut songer avec vraisemblance à Carus.

247. — **Timgad.** Dans l'annexe du macellum. Copie de M. Ballu, revue par moi. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

ADDITIS STATVIS IOVIS Et
HERCVLIS AVGG CVM CO
MITE EORA VICTORA DE • PEC • PVB

*Additis statuis Jovis e[t] Herculis Aug(ustorum) cum comite eorum Victoria,
de pec(unia) pub(lica).*

248. — **Timgad.** Dans les murs d'une maison voisine du musée. Copie de M. Ballu. Hauteur des lettres, 0 m. 06.

MINERVae
AVGVStae
D D

249. — **Timgad.** Milliaire trouvé le long de la rue qui mène au Capitole. Copie de M. Ballu. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

AVRELIO
INVICTO PIO
FELICI AVG
PONT MAX
TRIB POT P P
COS • PROCOS
RESP COL
THAMVG

250. — **Timgad.** Dans une maison. Copie de M. Ballu.

IMP DN
LICINI
ANO LI
cinio

251. — **Timgad.** Dans les ruines des petits thermes. Copie de M. Ballu.

M · PLOTIO · M · FIL *fausto* · EQ · ROM
 PRAEF · COH *iii* IT *y* RAE OR VM
 TRIB · COH · I · FL · CANATHENORVM
 PRAEF · ALAE GALLORVM · TAVRIANE
 FL · P · P · SACERDOTI · VRBIS
 OB MERITA · IN CIVES · PATRIAM · QVE
 ET · MVNIFICENTIAM EIVS
 RESP COL THAMVG · D · d

M. Plotius Faustus, déjà connu par de nombreuses inscriptions trouvées au *macellum*, est un des bienfaiteurs de Timgad.

252. — **Timgad.** Dans les thermes. Copie de M. Ballu. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

P A T R I A E
 S V A E
 DONO DEDE
 RVNT

253. — **Timgad.** Annexe du *macellum*. Copie de M. Ballu. Hauteur des lettres, 0 m. 15.

A N I C E S V I
 o M N B V S F E C I

254. — **Timgad.** Annexe du *macellum*. Copie de M. Ballu.

IS · SIBI · SVIS · POSTERIS QVE *eORum*


255. — **Timgad.** Découverte en 1896. Copie de M. Ballu.

MBILI
 IB · TRIS
 VIT ET AD
 SIBI POS
 O I O R V M

256. — **Timgad.** Dans une maison. Copie de M. Ballu.

D · M ·
I V L I
AE · SE
C V N
DE · RA
R I S
S I M E
F E M I
N A E
Λ C I
L V
R O
T I

R. CAGNAT.

NOTE

SUR

LA VALLÉE INFÉRIEURE DE LA SILIANA À L'ÉPOQUE ROMAINE,

D'APRÈS LES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES RELEVÉS PAR M. HILAIRE,
LIEUTENANT AU 4^e BATAILLON D'INFANTERIE LÉGÈRE,

PAR M. GAUCKLER,
Membre non résidant du Comité.

La Siliana est, après l'Oued-Mellègue, l'affluent le plus important de la rive droite de la Medjerda. Formée par la réunion de l'Ouzafa et de la Massoudje, qui prennent leur source dans la région de Maktar à plus de 1,000 mètres d'altitude, elle se dirige du Sud au Nord et quitte, aux environs de Djiàma (Zama), les plateaux largement ouverts des Oulad-Aoun pour forcer la barrière montagneuse qui les limite au Nord; à partir de ce point, jusqu'à son confluent avec la Medjerda, la Siliana décrit de nombreux méandres, déterminés par les soulèvements rocheux dont les contreforts enchevêtrés resserrent et contrarient son cours.

Les difficultés qu'oppose au transit cette région accidentée l'ont de tout temps condamnée à l'isolement, en dépit de sa fertilité. tandis que la vallée de l'Oued-Khalled, parallèle à celle de la Siliana, mais plus régulière et plus directe, détournait à son profit la circulation et le trafic entre les hauts plateaux et les plaines alluviales de la Medjerda. C'est la voie naturelle qu'ont toujours suivie les commerçants et les armées, où se sont accumulés les marchés et les places fortes. Aussi a-t-elle été étudiée dans tous

ses détails alors que la Siliana inférieure demeurait à peu près inconnue.

M. Hilaire, lieutenant au 4^e bataillon d'Afrique, a bien voulu se charger de combler cette lacune dans la carte archéologique de la Tunisie, et d'explorer d'une façon méthodique le cours de la rivière depuis l'Henchir-Oumzît et Gaffour jusqu'à son confluent avec la Medjerda. Les premiers résultats de son exploration ont été consignés par lui dans une *Étude sur la défense de la vallée de la Siliana pendant l'occupation byzantine*, qui a été présentée au Congrès de Carthage, le 4 avril 1896, et est publiée dans le volume des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*. Ils ont été complétés depuis par de nouvelles découvertes dont je vais donner un résumé.

La vallée de la Siliana est un pays de bocages, de *saltus*, plus propre aux cultures arbustives qu'à la production des céréales. Dénudée aujourd'hui, elle devait être très boisée à l'époque romaine. C'est ce que prouvent les bouquets d'arbres, les oliviers sauvages accrochés çà et là aux pentes des ravins, derniers témoins de forêts antiques disparues aujourd'hui; et, mieux encore, les restes de pressoirs à huile que l'on rencontre épars sur tous les points du territoire.

Comme il arrive d'ordinaire pour les *saltus*, c'est un pays de grande propriété. Treize domaines, dont l'un, celui de Gaffour, couvre une superficie de plus de 40,000 hectares, se partagent aujourd'hui la vallée. Il devait en être de même à l'époque romaine. L'humble population de travailleurs agricoles des *prædia*⁽¹⁾ et des *fundi*⁽²⁾ vivait dispersée dans des fermes isolées ou de petites bourgades; peu de grands centres organisés en municipes et habités par des citoyens romains. Le pays était cependant assez peuplé, et le demeura jusqu'aux derniers temps de l'occupation byzantine. On y rencontre des restes d'édifices chrétiens importants. Aux v^e et vi^e siècles de notre ère, la vallée se hérissait de forts d'arrêt et de petites redoutes perchés sur des plateaux abrupts que contourne la rivière et dont elle défend les abords. La vallée de la Siliana ac-

(1) Domaine de Rufus Volusianns, à Bir-Tersas, sur le versant opposé du Djebel-Gheidi, à proximité de la vallée de la Siliana. (Carton, *Découvertes* . . . , p. 112, n^o 158.)

(2) *Fundus Tiffi* . . . à Henchir-Rirao, à proximité de la vallée inférieure de la Siliana. (Carton, *Découvertes* . . . , p. 18, n^o 9.)

quiert à ce moment une véritable importance stratégique, car elle double la grande voie de Carthage à Théveste dans sa traversée des montagnes et pourrait servir à la tourner.

Un chemin d'intérêt local, qui, partant de Tichilla, passe par Coreva et dont M. Hilaire a relevé les traces entre l'Henchir-Tambra et le bordj de Gaffour, remonte le cours de la rivière et se prolonge sans doute jusqu'à Djiâma. Les indigènes le désignent encore aujourd'hui sous le nom de chemin romain (*trik roumân*). Plusieurs routes transversales le relieut aux artères voisines. A Coreva (Henchir-Dermoulya), il est croisé par l'importante voie romaine qui, de Turris à Agbia, abrégait la vieille route punique suivant les bords de la Medjerda. De Coreva part également le chemin qui remonte, sur la rive droite, la vallée de l'Oued Remil et conduit à Thurburbo Majus, par Bisica.

Plus haut, une autre route se dirige en sens opposé sur la rive gauche. Elle part d'Henchir-Tambra, escalade les pentes du Djebel-Sidi-Abd-Allah-ben-Cheidi dont elle traverse la crête à 4 kilomètres à l'E. S. E. du marabout de ce nom, au col d'Henchir-Zaieta (600 mètres), où ses restes sont très reconnaissables, et aboutit, au pied de Thugga, à l'arc de triomphe qui marquait, sur la voie de Carthage à Théveste, le point de départ de cet embranchement. L'existence de cette voie romaine déjà soupçonnée par Tissot⁽¹⁾, et dont le docteur Carton avait cru retrouver les traces aux environs d'Aïn-et-Tell⁽²⁾, est mise aujourd'hui hors de doute par la découverte de deux fragments d'une importante borne milliaire quadrangulaire découverte par le lieutenant Hilaire à Henchir-Zaieta, auprès de ruines qui semblent être celles d'un poste fortifié défendant le col. Je les lis ainsi, d'après sa copie :

(1) Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 348.

(2) Carton, *Découvertes en Tunisie (région de Dougga)*, p. 29 à 32. D'après M. Hilaire, le sentier actuel d'Aïn-et-Tell à Gaffour n'est praticable qu'aux piétons. Il traverse des pentes si abruptes, qu'une voie romaine n'aurait pu y passer qu'au prix de travaux d'art considérables dont on devrait retrouver des vestiges. Quant au fortin signalé par le docteur Carton, au col d'Aïn-et-Tell, M. Hilaire croit y reconnaître une simple ferme. Le col d'Aïn-et-Tell est à la cote 640.

1 e x a u c t o r i t a t e
 i m p . t . c a e s a r i s
 d i v i v e s p A S i A N i f .
 V E S P A S I A N i A V G P O N T
 M A X · T R I B · p O T · V I I I i
 I M P · X V C O s v i I I C E N S
 C N · P I N A R i o A e m i l i o
 C I C A T R i c u l a l e g A u g . p r . p r
 I X

[*Ex auctoritate Imp(eratoris) T(it)i Caesaris, divi Vesp[er]as[i]au[ili]i f(ili)ii, Vespasian[i] Aug(usti), pon[tificis] max(im)i, trib(unicia) [p]ot(estate) viii[r], imp(eratoris) xv, co[n]s(ulis) viii, cen[s]oris. Cn(cio) Pinar[io] Aemilio Cicatr[icula], leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(actore)] m(illia) p(assuum) viii.*

Hauteur des lettres, 0 m. 05; hauteur des chiffres, 0 m. 15.

Cette inscription est intéressante à divers titres ⁽¹⁾; exactement datée de l'année 79-80 par le chiffre des puissances impériales de l'empereur Titus, elle nous apprend à quelle époque a été construite la voie romaine qui mettait en communication les vallées de la Siliana et de l'Oued-Khalled par le col d'Henchir-Zaieta. Elle l'identifierait en outre d'une manière certaine avec celle qui prenait son origine à l'arc de triomphe d'Agbia, si le chiffre des milles IX, qui correspond à peu près à la distance du col d'Henchir-Zaieta à Aïn-Hedja, était absolument sûr. Mais je dois faire remarquer que la première haste verticale est brisée vers le bas et que l'on est d'autant mieux fondé à supposer qu'elle représente un L et non un I : LX..., que le chiffre 9 apparaît ordinairement en épigraphie sous la forme suivante VIII et non IX. On serait alors conduit à admettre que la borne milliaire d'Aïn-Zaieta appartenait à la grande voie romaine de Coreva à Agbia, qui passait par Aïn-Younès et Henchir-Guettar; mais l'on sait que cette voie ne fut construite qu'en 123, par le légat de Numidie P. Metilius Secundus, et, d'autre part, il est peu vraisemblable que la borne ait

⁽¹⁾ M. Hilaire a bien voulu la faire transporter, à ma demande, au contrôle civil de Tebourouk, où sa conservation est assurée.

été déplacée, sans raison, de plusieurs kilomètres dans une région rocheuse où la circulation est des plus difficiles. Quant au personnage qui présida à la construction de la route et qui, selon toute apparence, était un légat de la III^e légion Auguste, son nom, mutilé sur la pierre, me paraît pouvoir être restitué d'une manière certaine, grâce à la rareté du *cognomen*. Nous connaissons par un diplôme militaire trouvé en Hongrie, à Felso-Kanae, près de Verdomd⁽¹⁾, un certain Cn. Pinarius Aemilius Cicatricula Pompeius Longinus qui commandait, en février 98, l'armée de Pannonie. Ce général et celui qui fut peut-être, en l'année 80, à la tête de la III^e légion Auguste⁽²⁾ ne sont sans doute qu'un seul et même personnage, à moins que le second ne soit le fils du premier. Un diplôme trouvé à Sikaloi, en Hongrie (Pannonie supérieure), et daté du 21 mai 74⁽³⁾, nous fait connaître un autre membre de la famille Cn. Pinarius Cornelius Clemens, qui commandait l'armée de la Germanie supérieure. Je n'ai pas d'autres renseignements sur cette famille.

Voici la liste sommaire des groupes de ruines relevés par M. Hilaire dans le pays de Gaffour :

Henchir-Oumzît, sur la rive gauche de la Siliana, près du marabout de Si-Hadj-Ahmor. Fortin byzantin qui défendait l'accès de la vallée par le ravin de l'Oued-Soufi, contournant le Djebel-Lakhout.

Henchir-Tazma, sur la rive gauche, près du marabout de Sidi-bou-Argoub et du bordj de Gaffour. Ruines d'une agglomération importante, bâtie sur les pentes et le sommet d'un plateau abrupt dont la rivière, aujourd'hui déviée vers l'Est, baignait autrefois la base. Le plateau se termine du côté de la rivière par une falaise de calcaire nummulitique à pic, d'une hauteur de 3 à 4 mètres. L'on y retrouve les restes des carrières qui ont servi à construire le village. La pierre est d'ailleurs de mauvaise qualité et n'était utilisée que pour les maisons privées et non pour les édifices publics.

Un ravin séparait la cité antique en deux parties, que réunissait un pont dont une culée subsiste. Au Nord du ravin se dresse un fortin byzantin rectangulaire dont l'enceinte assez bien conservée atteint par endroits 6 à 7 mètres de hauteur. Au Sud, au point

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 862.

(2) Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 330, note 7.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 852.

culminant de la ville, subsistent les restes d'une enceinte elliptique mesurant 30 mètres de grand axe et 20 mètres de petit axe. Les murs, aujourd'hui fort peu élevés au-dessus du sol et formés de larges dalles plates, ont une épaisseur énorme, près de 7 mètres. Ils étaient recouverts, au moins à l'intérieur, d'un enduit de mortier. Aux extrémités du grand axe sont deux ouvertures qui vont en s'évasant de l'intérieur à l'extérieur. La destination de ce monument demeure hypothétique; c'était peut-être un petit amphithéâtre, transformé en réduit fortifié à l'époque byzantine.

Il faut signaler en outre à l'Henchir-Tazma les ruines d'une porte triomphale très simple, dont les pieds-droits subsistent seuls, et celles, très effacées, de deux temples : l'un d'eux devait être consacré à la *Virtus Augusta*⁽¹⁾, comme l'atteste la dédicace, gravée sur un linteau de 2 mètres de longueur qui gît au milieu des ruines.

Ce texte a déjà été signalé par M. Espérandieu, en même temps que plusieurs épitaphes chrétiennes⁽²⁾ que j'ai revues sur les estampages de M. Hilaire. La lecture de l'une d'elles (*Corp. inscr. lat.*, n° 15640) doit être rectifiée ainsi :

2.

ROGATILLA	REDDI	F
ANNIS	✠	✠ III
IN PACE	▨	OMI

Rogatilla Reddi f(ilia) annis XXIII in pace [D]om[us]?

Largeur, 1 m. 20; hauteur, 0 m. 50; hauteur des lettres, 0 m. 05 à 0 m. 07.

La pierre est très effritée; les caractères sont gravés grossièrement au trait.

3. — L'inscription suivante est inédite :

FELICITAS	IN	PACE
ANIS	IX	S
IN	BA	FO
NORE	M	

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 15638.

⁽²⁾ *Ibid.*, n° 15637, 15640, 15641.

Encadrement large de 0 m. 55, haut de 0 m. 25. Lettres très négligées, hautes de 0 m. 05.

Les 2^e et 3^e lignes sont presque illisibles.

4. — M. Hilaire signale encore à l'Henchir-Tazma, dans les murs du fortin, sur la face Nord, à 5 mètres de hauteur, le fragment suivant, en caractères hauts de 0 m. 05 :

NIHQ R

5. — Sur la face Sud, sur une pierre mal équarrie, en caractères hauts de 0 m. 08 et grossiers :

LIFA TI

et, un peu partout, des fûts de colonnes, quelques fragments de frise ornés de pampres, d'un style assez élégant; une mosaïque ornementale grossière, de nombreuses citernes et pressoirs à huile.

Henchir-Abd-es-Semed, rive gauche de la Siliana. Centre agricole aux ruines très effacées. À signaler : un arc de triomphe *quadri-frons* de 10 mètres de côté, à l'extrémité Sud-Ouest des ruines. Les assises inférieures des pieds-droits subsistent seules. Les débris de plusieurs ponceaux sur l'Oued-el-Kser, qui traverse le village. Un réservoir circulaire à ciel ouvert, alimenté par un canal d'adduction qui amenait les eaux d'une source à 2 kilomètres au Nord-Ouest. Un barrage en blocs mal équarris, qui détournait les eaux de l'Oued-Rahahouès et servait à l'irrigation des jardins. De nombreuses citernes particulières, des huileries. Un fort byzantin carré, assez mal conservé.

M. Hilaire n'a trouvé aucune inscription à l'Henchir-Abd-es-Semed, à part une estampille de potier sur le col d'une amphore haute de 1 m. 20 : IATVS *Salvi*, et dans un gourbi abandonné, à 700 mètres du confluent de l'oued Rahahouès et de la Siliana, l'épithaphe suivante, commune à plusieurs membres de la même famille :

6.

D · M · S
P · ANTISTIVS SECVN
DVS M VIXIT
ANNIS XIII H · S · E
M · SVCCSSA · VIXIT
ANN · XXX · H
P · ANTISTIVS · SE
CVNDVS P · VIX
ANNIS XII
P · ANT VVDI

Lecture de M. Hilaire. Les lignes 3 et 5 seraient à vérifier.
Ligne 3 : *Secundus M(ajor)*?

Henchir-Meskine, rive gauche de la Siliana, à 4 kilomètres en aval d'Abd-es-Semed et en face de Sidi-Aied-el-Aroussa. Pierres éparses parmi lesquelles trois tumulaires, deux païennes, une chrétienne, sur des cippes en forme d'autel (n^{os} 7 et 8) ou de colonne (n^o 9).

7.

Guirlande.
D · M · S
L · AVRELI
VS OMN
ODVS RO
GATIANV
S PIVS · VIX
ANN · XXVII
M · VI · D · XIII
H · S · E

8.

D · M · S
Q · CAELI
V S M A
XIMVS
PIVS · VI
X^T · ANN ·
LXXVI
H · S · E

9.

Q · ANNIA
FAVSTA
IN · PACE

Lectures de M. Hilaire.

La colonne n^o 9 a été trouvée sur la rive droite du ravin, dans les débris d'un mausolée dont la base carrée avait 3 m. 50 de côté.
Lignes 3 et 4, peut-être *Commodus*?

Henchir-Zoubia, près d'Henchir-Meskine. Citernes ruinées.

10. — Dans le Djebel-Sidi-Cheïdi. Au marabout de Sidi-Abdallah. Petite stèle plate, caractères négligés.

D · M · S
M Λ S M
P M V Λ
XXVIII

Lecture de M. Hilaire. Ligne 3 : *p(lus) m(inus)*.

11. — **Henchir-Oued-el-Klegh**. Sur le petit torrent du même nom, au milieu du plus septentrional des deux cols qui mènent de la vallée de la Siliana à la mosquée de Sidi-Abdallah. Cîppe à double cartouche, caractères très nets.

D M S	D M S
A M A R I V S	O C T A V I A
L A M P A D A	Σ A B V L L A
R I V S · P · V · A	P · V · A · L V
XXXII · H · S · E	H · S · E

Lecture de M. Hilaire.

Les noms indigènes Sabullus, Sabulla, Zabullus, Zabulla, etc. sont fréquents dans la région. Voir notamment l'inscription relevée par M. le docteur Carton, à 5 kilomètres de celle-ci, aux environs immédiats du marabout de Sidi-Abdallah.

12. — **Col d'Henchir-Zaieta**. Inscription brisée à gauche et en haut; très fruste et mal gravée en caractères irréguliers hauts de 0 m. 02 à 0 m. 03.

IVS
fELIX
Λ · LXXXX
G · M E Λ I N
C O E███E · O
D Λ · P R███

... *Felix r(ixi) a(mis) LXXV. .?*

Ma lecture d'après un estampage de M. Hilaire.

Ksar-Hellal. Sur l'Oued-bou-Zid (rive droite de la Siliana). Ruines étendues. Citernes. Fort byzantin, chapelle chrétienne sur plan trilobé.

Henchir-Tambra, rive droite de la Siliana, sur l'Oued-Chaïr. Ruines très effacées. Grand fort polygonal à sept pans de l'époque byzantine, occupant la boucle que forment à leur confluent l'Oued-Chaïr et la Siliana.

A 800 mètres au Sud-Est, sur le sentier de Ksar-Hellal, ruines de trois vastes citernes accolées couvrant 200 mètres carrés, qui emmagasinaient les eaux d'un ruisseau, amenées par une conduite dont les restes sont assez bien conservés.

M. Hilaire a revu les textes épigraphiques déjà connus à l'Henchir-Tambra, notamment la dédicace à l'empereur Valentinien et le fragment où se trouve le nom indigène METHVNILIM. Il a découvert quatre inscriptions nouvelles :

13. — Une dédicace à l'empereur Hadrien, dont j'ai lu ainsi le texte sur l'estampage :

I M P · C A E S ·
 DIVI TRAIANI · DACICI · FIL ·
 DIVI · NERVAE NEPOI · HADRIANO
 AVG · PONT · MAX · TRIB · POT · XVIII
 COS III · P · P ·

S · CALVIUS · PRIMVS · LVCILIVS · VICTOR
 SVRRENTIVS SATVRNINVS PRIMVS AT
 PRIMVS · MOGONDINEVS · DINIVS
 MAXIMVS · S · RIANEVS · ME · R · VICT
 BENS SATVRNINVS MA · VS
 BRIHIS · BE · ECVDVS
 VS · FAVSTVS · VES
 SECVNDVS
 NVS · SATVRNINVS IV · VS · VS
 PLOCAMVS TER · NIVS ·
 NIVS · PRIN ·
 VS · NI

Base calcaire, brisée en bas. La partie inférieure de l'inscription est très effacée. Largeur de la base, 0 m. 45; hauteur du fragment, 0 m. 60. Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 07; lignes 2 à 5, 0 m. 035; lignes suivantes, 0 m. 02. Lettres hautes et grêles, caractéristiques du temps des Antonins.

L'inscription est datée de 134. Elle est dédiée à l'empereur Hadrien par un groupe de souscripteurs dont les noms trahissent l'humble extraction. Ce sont des travailleurs agricoles, indigènes probablement d'origine servile, qui n'ont presque tous qu'un *cognomen*, choisi parmi les plus répandus et les simples : Primus, Secundus, Faustus, Saturninus, Maximus. Cette liste de noms est très difficile à déchiffrer. Je n'y suis parvenu qu'en partie; mais la perte des bouts de lignes demeurant illisibles n'est pas grande. Tout l'intérêt de l'inscription devait résider dans la partie inférieure, où étaient peut-être exposés les motifs de la souscription. Elle est aujourd'hui détruite.

14. — Une épitaphe sur un cippe en forme d'autel, brisé en haut, dans un des murs du fortin.

CAIVS SATVRNI
NVS IDDINVS VI
XIT ANNIS·LVI
SATVRNINA RO
GATI FLAMINIA
NI·VIXIT·ANNIS
XXXVII

H·S·E

Lecture de M. Hilaire.

Ligne 2, *Iddinus*? nom indigène? lignes 4-6, *Saturnina Rogati Flamini* [f*ilia*].

Deux épitaphes parmi les pierres qui recouvrent le tombeau de Sibi-hou-Djema, au nord des ruines. Lecture de M. Hilaire.

16.	D · M · S	17.	D M S
	MEMIVS		PETRONIVS
	SECVNDVS		VICEMINENS
	VIXIT		PATER CARVS
	ANNIS		PIVS · V · A LVII


Le chiffre des années manque.

Henchir-Sidi-Zrez. Rive droite de la Siliana. Ruines informes d'une ferme.

Henchir-Sidi-Ahmed. Rive gauche de la Siliana. Fortin presque arasé, dans les murs duquel se trouvent trois inscriptions déjà publiées ⁽¹⁾.

Aux abords du fortin, M. Hilaire a découvert deux morceaux de frise à bas-relief fort effacés. L'une est ornée de rinceaux et de pampres. Sur l'autre, on distingue six personnages qui semblent combattre deux à deux; en outre, à droite, un quadrupède, taureau ou cheval, et vers la gauche, un arbre et un autel, le tout très fruste.

19. — **Henchir-Fallous.** Rive gauche de la Siliana, à 2 kilomètres à l'Est de la Mehta-Mknana. Ruines insignifiantes. M. Hilaire a découvert à cet endroit, formant la pierre de foyer d'un gourbi élevé par un ingénieur prospecteur de phosphates, deux fragments se raccordant d'une inscription que le feu avait fait éclater. Je lis ainsi ce texte, d'après la copie de M. Hilaire.

*hic memor*IE BEAT · MARTRM · MEI
 IN PACE SVB ΔIE III ID 
indictionis III · PER MANVS · BTSM
 S T I V L I A N
 V M · Δ O R O

[*Hic memor*]i(a) beat(orun) mart(y)r(u)m . . . ? *in pace sue die III id(us)* . . .
indictionis] *tertia*e per manus? beat(is)s(i)m(orun) . . . Sanct(i ou us) Ju-
 lian(i ou us) . . . un d(omin)o? ro . . .

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, n° 12326, 12328, 12329.

Hauteur et largeur, 0 m. 30. Lettres hautes de 0 m. 03 et 0 m. 04. Les lignes sont soulignées. Les caractères dénotent une très basse époque.

Il est regrettable d'avoir à constater que la mutilation de cette *memoria* de martyrs, qui devait présenter pour l'histoire du christianisme africain un intérêt de premier ordre, n'est pas due aux indigènes de la région, mais à un Français de passage, qui n'a même pas pris la peine de copier l'inscription dont il a fait un si triste usage. Les actes de vandalisme de ce genre deviennent malheureusement de plus en plus fréquents et les progrès de la colonisation rendent singulièrement difficile la tâche du Service des antiquités.

Après Sidi-Ahmed, la vallée de la Siliana se resserre et les ruines se font rares jusqu'à l'Henchir-Dermoulya, dont les restes, identifiés par Tissot avec Coreva, ont été suffisamment décrits par M. Poinssot et par le M. docteur Carton⁽¹⁾. Avant d'arriver à Coreva, M. Hilaire signale trois petits fortins, occupant en amont les dernières boucles de la rivière, le premier sur la rive gauche, les deux suivants sur la rive droite.

En somme, la région explorée par le lieutenant Hilaire ne comprend que trois groupes de ruines de quelque importance : l'Henchir-Dermoulya, l'Henchir-Tambra et l'Henchir-Tazma.

De ces trois centres, le premier a déjà été identifié avec la ville romaine de Coreva. Les deux autres me semblent devoir l'être par la découverte de deux fragments épigraphiques faite par M. Hilaire, à proximité de la voie romaine qui conduisait d'Henchir-Tambra à Henchir-Tazma et à mi-chemin entre ces deux endroits; à l'Henchir-Zoubia, qui appartient au groupe de ruines d'Henchir-Meskine, en face de Sidi-Aied, sur la rive gauche de la Siliana.

Les indigènes du pays prétendent que ces deux fragments proviennent d'une seule et même pierre, brisée il y a une vingtaine d'années par des Marocains chercheurs de trésors; mais il est impossible, vu leur état de mutilation actuelle, de rien affirmer à ce sujet.

Le premier fragment, en deux morceaux se raccordant, était gravé sur les deux faces; mais l'une des inscriptions, tracées en petits caractères très serrés, est absolument illisible aujourd'hui.

⁽¹⁾ Poinssot, *Bull. des Antiquités africaines*, t. III, p. 93; Carton, *Découvertes...*, p. 8 et suiv.

Sur l'autre face, les caractères, hauts de 0 m. 065, sont encore très apparents. Longueur du fragment, 0 m. 44.

THIMISVENSES

Le second débris est plus important, mais très fruste. Il n'est gravé que d'un seul côté, en caractères de 0 m. 04 à 0 m. 03 de hauteur. Voici comment je le lis en m'aidant, pour les deux premières lignes, de la copie de M. Hilaire et, pour les trois dernières, de son estampage, très effacé à la partie supérieure. Largeur du fragment, à peu près complète : 0 m. 45. Pierre calcaire de mauvaise qualité.

A N S P O S I T V M S I C
 D V M I O R V M M A R
 H A P E R T E
 M I N V M · C O H X I I I V R B · I N T E R
 T H A B B O R E N S E S E T T H I M I S V E N S E S

Quel que soit le sens qu'il faille donner aux trois premières lignes, sur lesquelles je n'ose pas me prononcer actuellement, la signification des trois dernières suffit à caractériser l'inscription *per T... minum [centurionem] coh(ortis) XIII Urb(anae) inte[r] [T]habborenses et Thimisvenses...*

Il s'agit d'une borne frontière, posée par les soins d'un centurion de la 13^e cohorte urbaine qui tenait, au 1^{er} siècle, garnison à Carthage, à la limite du territoire des villes de *Thabbor* et de *Thimisua*.

La première de ces bourgades, qui ne durent jamais avoir une bien grande importance, nous est connue par la liste d'évêques de la conférence de Carthage, en 411 (*ecclesia Taborensis*), et par la lettre de 646 à Paul, patriarche de Constantinople, contre les Monothélites (*Talborensis*). Nous savions de plus, par le premier de ces textes, que la ville de Tabora était voisine de *Bisica* (Bijga). Aussi, l'éditeur français du Morcelli avait-il été conduit, par l'analogie des noms, à l'identifier avec « deux groupes de ruines appelées Tambra, assez voisines l'une de l'autre et rapprochés de Bisica; ces ruines sont situées dans la vallée de la Siliana ⁽¹⁾ ».

⁽¹⁾ Morcelli, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, t. I (la Proconsulaire), p. 257.

Cette identification me semble aujourd'hui démontrée.

Quant à la ville de *Thimisua*, mot composé de deux radicaux, *Thimi* et *Sua*, qui se retrouve dans d'autres noms géographiques de la région : *Thimida Bure*, *Thimida Regia*, *Sua* (Chaouachi); elle ne nous est connue par aucun texte, sauf peut-être par la liste de Ptolémée, qui signale une ville de *Themisa* dans la région placée entre le Bagradas et le Triton.

Les indications topographiques que nous fournissent le tracé de la voie romaine, la configuration de la vallée et les ruines signalées par M. Hilaire, plus encore que le nom moderne de l'Henchir-*Tazma*, me poussent à identifier la ville de *Thimisua* avec les restes antiques avoisinant le bordj de Gaffour.

P. GAUCKLER.

UNE CURIOSITÉ NUMISMATIQUE.

Rapport de M. Babelon,
sur une communication de M. Thoison.

Notre correspondant, M. Eugène Thoison, nous signale le passage suivant du manuscrit n° 5549 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui renferme le journal inédit d'un curé de Paris du xvi^e siècle, nommé Delafosse, qui habitait sur la paroisse Saint-Barthélemy.

« Le prince de Condé fait faire des testons des reliques qu'il print aux esglises, et tourna la face du roi Charles (Charles IX) à l'envers, et fait mettre des roupies à aucuns. »

Ce passage n'est pas le seul document qui mentionne les monnaies à l'effigie royale que le prince de Condé fit fabriquer avec l'argenterie enlevée aux églises. M. Adrien Blanchet veut bien nous communiquer, au sujet de ces curieuses monnaies qui avaient un caractère satirique, la note suivante :

« M. A. de Barthélemy a publié un spécimen de ces monnaies, en en signalant la mention dans le *Registre-Journal* de Pierre de l'Estoile. Je vais transcrire de nouveau le passage en question : « Il « (le teston) a la teste tournée autrement que les autres et d'un « meilleur argent beaucoup parce qu'ils ont été faits de ces ustensiles « et reliques des églises que les huguenos firent fondre en ladite « ville (Orléans), et il y a au bout dudit teston un petit A et un O, « qui veut dire à Orléans, dont peu de gens s'aviseroient. »

« Les testons qui portent cette marque, A et O en monogramme, ont précisément le buste du roi Charles IX tourné à droite, tandis qu'ordinairement ce buste est à gauche.

« Un demi-teston, aux mêmes types, a été signalé postérieure-

(1) *Revue numismatique*, 1862, p. 376-382, pl. XIV, n° 8. Cf. H. Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, Charles IX, n° 20 (testons dit *morveux*).

ment et faisait partie de la collection Gariel⁽¹⁾. Enfin M. J. Du Lac a décrit un écu d'or de Charles IX, daté de 1563, qu'il considère comme frappé aussi à Orléans, par les huguenots⁽²⁾.

« Il est certain que les pièces mentionnées plus haut sont bien celles qui furent frappées par ordre du prince de Condé, pendant le séjour de six mois environ qu'il fit à Orléans, en 1562, au commencement de la première guerre de religion, et, selon un vieil auteur⁽³⁾, le prince avait fait fabriquer aussi de la monnaie d'or au coin du roi.

« Un fait vient, à mon sens, corroborer l'origine huguenote des testons portant la marque AO. Au revers, après la date, on voit un petit monogramme qui a été décomposé en les lettres E et B. Je considère cette lecture comme exacte, car ce monogramme est déjà connu par d'autres pièces⁽⁴⁾. C'est la marque d'Étienne Bergeron, qui fut successivement maître de la Monnaie de Troyes et de la Monnaie des Étuves à Paris. Après s'être ruiné, il entra, vers 1562, au service de la reine de Navarre, et devint maître des mines dans le Béarn et maître de la Monnaie de Pau. C'était là une situation importante qu'il avait dû mériter par quelque service rendu à la cause de la Réforme. Or n'était-ce point un grand service que rendait Étienne Bergeron, ancien maître de la Monnaie des Étuves à Paris, en fabriquant des espèces satiriques⁽⁵⁾, destinées à rendre ridicule l'autorité royale? Je dois ajouter qu'Étienne Bergeron était un habile ouvrier et que les testons d'Orléans sont d'une bonne fabrication.

« Si nous en croyons quelques auteurs anciens⁽⁶⁾, ces monnaies

(1) Hoffmann, *op. cit.*, n° 21. Le demi-teston est du reste signalé aussi par Pierre de l'Estoile.

(2) *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1883, p. 344.

(3) Le frère de Laval, cité dans un mémoire de J.-F. Secousse; voir *Revue numism.*, 1863, p. 354.

(4) *Numismatique du Béarn*, par G. Schlumberger et Adrien Blanchet, 1893, t. I^{er}, p. 34.

(5) Comparez l'épithète de *morveus* donnée aux testons d'Orléans par Pierre de l'Estoile, et la mention de *roupies* qu'on trouve dans le document découvert par M. E. Thoison.

(6) J.-F. Secousse, mémoire daté du 4 mars 1741, publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, en 1751 (t. XVII) et dans la *Revue numismatique*, 1863, p. 353. Cf. Le Blanc, *Traité hist. des Monnoyes de France*, 1690, p. 335, et le P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. I^{er}, p. 333. Au sujet des douzains de mauvaise fabrication portant le nom de Louis XIII, et qu'on a voulu attribuer à Louis de Condé, voir A. de Longpérier, dans *Revue numism.*, 1863, p. 350.

de 1562 ne sont pas les seules que fit frapper Louis de Bourbon, prince de Condé. En 1566, il y aurait eu d'autres émissions, et, le 7 octobre 1567, le connétable de Montmorency montra, en plein Conseil, une monnaie où le prince de Condé était appelé *Louis XIII premier roy chrétien des François*.

« Avant de terminer, faisons remarquer que, d'après les documents cités plus haut, les monnaies huguenotes d'Orléans ont été fabriquées avec des objets pris dans les trésors des églises. Cet acte de vandalisme n'est malheureusement pas le seul qu'on doive enregistrer à propos des guerres de religion, à cette époque. Je me contenterai d'en citer un qui s'est passé dans la même année que celui d'Orléans.

« Le 19 mai 1562, les Huguenots s'emparèrent du trésor de l'église Saint-Georges, à Vendôme. Parmi les objets précieux que renfermait cette église, citons : une croix en or avec deux anges, renfermant un morceau de la vraie croix; une autre croix avec Notre-Dame et Sainte-Catherine emprisonnée, un chef de Sainte-Opportune avec émeraudes et rubis; une image émaillée de Saint-Georges, à cheval; une image de Notre-Dame avec perles, pesant six marcs; une autre sur une chaise émaillée avec deux anges tenant chacun un chandelier, une image de Saint-Jean-Baptiste (10 marcs 6 onces); un bras de Saint-Georges (7 marcs) avec un « vessel » de cristal porté par quatre lions.

« Jeanne d'Albret fit transformer en monnaie ces objets qui produisirent 16 marcs d'or et 129 marcs d'argent, estimés environ 30,000 livres⁽¹⁾. »

Cette note de M. Blanchet nous a paru mériter d'être reproduite.

E. BABELON,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ L'abbé Métais, *Jeanne d'Albret et la spoliation de l'église Saint-Georges de Vendôme, le 19 mai 1562; inventaire des bijoux et reliquaires*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Vendômois*, t. XX, 1881, p. 297 et suiv.

NOTICE

SUR

LA DÉMOLITION DU CHÂTEAU DE TALMOND, EN 1628.

Communication de M. G. Barbaud, archiviste de la Vendée.

Talmond est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Vendée, situé dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne, à 14 kilomètres au sud-est de cette ville, et possédant une population de 1,159 habitants.

Avant la Révolution de 1789, Talmond était la capitale d'une principauté, relevant du château royal de Fontenay-le-Comte, sur laquelle un mémoire de 1710, conservé aux archives de la Vendée⁽¹⁾, nous donne les renseignements suivants : « La principauté de Talmond, qui est une des plus anciennes seigneuries de la province de Poitou, possédée jadis par les anciens comtes de Poitou et les ducs d'Aquitaine, consistoit autrefois dans de grands biens fonds sur lesquels ont été fondées les abbayes de Saint-Jean d'Orbestier⁽²⁾, de Sainte-Croix de Talmond, de Nostre-Dame d'Angle, du Lieu-Dieu en Jard et de Nostre-Dame de Bois-Grolland en partie, lesquelles font hommage à la dite principauté, à la réserve de celles de Jard et d'Orbestier par des privilèges particuliers.

« Aujourd'hui elle ne consiste plus qu'en droits de justice et de féodalité, et tout le fond qui paroist y rester est l'ancien château

(1) Série E, fonds de la principauté de Talmond, liasse provisoire 4.

(2) Orbestier, paroisse du Château-d'Olonne; Sainte-Croix de Talmond, paroisse de Talmond; Angle, chef-lieu de paroisse; Lieu-Dieu en Jard, paroisse de Jard; Bois-Grolland, paroisse de Poiroux; toutes lesdites paroisses sont situées aujourd'hui dans l'arrondissement des Sables, cantons des Sables, de Talmond et des Montiers-les-Mauxfaits.

inhabité, avec son enceinte, un pré qui autrefois estoit un étang, le chasteau neuf⁽¹⁾ avec une grande cour, un petit jardin, un potager, un bois en forme de labyrinthe, trois autres prés sans préclosure, colombier, garenne ny pescherie, si ce n'est dans l'achenal de la mer.

« La justice et juridiction, dont le ressort s'étend dans trante et deux paroisses, soit en fiefs directs, soit en arrière fiefs, par les baronnies de Ryé⁽²⁾, appartenant à madame Royale de Savoye, de Poiroux, de la Motte-Achard, les châtellenies de Saint-Cyr, de Moric, de la Guignardièrre et autres, en fait la plus belle et noble partie, et le reste, pour les droits utiles, ne consiste plus qu'en droits de rachapts, lots et ventes, services, ligences, rentes nobles et féodales, et droits de taillées, couchés au papier censaire ou terrier. »

PROCÈS-VERBAL DE VISITE DU CHÂTEAU DE TALMOND⁽³⁾,
CONTENANT LA DÉSIGNATION DES PARTIES À DÉMOLIR.

Aujourdhuuy, septiesme du mois de septembre 1628, pardevant nous Ysaac du Raiffe, licentié en droitz, sieur des Costes, sénéchal et juge ordinaire de la principauté de Talmond, et en présence du procureur général fiscal d'icelle, comparant par maistre Jean Perrainc, sieur de la Raisselière, s'est présenté et comparu en sa personne messire Ysaac de Farou, escuier, sieur de Saint-Marçolle et des Brosses-Paradis, commandant au chasteau du dict Talmond pour le service de sa Majesté, soubz la charge de monseigneur le duc de la Trimouille et de Touars, pair de France, prince du dict Talmond, commé ayant charge de mon dict seigneur, lequel nous a requis nous transporter audict chasteau pour icelluy voir et faire estat et

⁽¹⁾ Le château neuf de Talmond n'existait pas au moment de la démolition du château vieux qui fait l'objet de cette notice. Il fut construit plus tard pour remplacer l'ancien, tout près de l'abbaye de Sainte-Croix de Talmond, par Louis Maurice de La Trémoille, prince et abbé dudit lieu de Talmond, mort en 1681, fils puiné de Henri, duc de La Trémoille, et de Marie de La Tour sous lesquels eut lieu la démolition du château vieux.

⁽²⁾ Rié, Poiroux, la Mothe-Achard, Saint-Cyr en Talmondaï, chefs-lieux de paroisses; Moric, paroisse d'Angles, et la Guignardièrre, paroisse d'Avrillé; toutes lesdites paroisses sont situées aujourd'hui dans l'arrondissement des Sables, cantons de Saint-Gilles-sur-Vie, Talmond, la Mothe-Achard et les Moutiers-les-Mauxfaits.

⁽³⁾ M. Loquet, archiviste du département de la Vendée, a donné un plan sommaire de la ville et du château de Talmond, dans son ouvrage intitulé : *L'abbaye de Sainte-Croix de Talmond* (La Roche-sur-Yon, 1895, in-8°).

procès verbal de la consistance et dépendance d'icelluy, aux fins de la conservation des droietz de mon dict seigneur et telles aultres que de droiet, ce qu'avons fait en présence de messire Daniel de Bosquevert, chevallier, sieur de la Roche du Montet, aide de camp aux armées du Roy et lieutenant pour sa Majesté au gouverneur de Fontenay, subdélégué de Monseigneur de Brassac, lieutenant général pour le Roy en Poictou, ayant de luy commission pour desmolir et desmenteler la dicte place.

Et estant à l'entrée du dict chasteau, en la présence des dicts sieurs du Montet et de Saint-Marçolle, avons entré dans une pièce détachée, appelée la Tenaille, par le pont-levis d'icelle, au devant duquel pont-levis avons trouvé une forte palissade avecq ses portes et barrières, la dicte pièce détachée estant composée d'ung bastion avecq orillon et casemathe voultée de pierre de taille; y a encore sur la dicte tenaille une chambre et anti-chambre, servans à faire corps de garde, deux guérites couvertes de tuille et une cave voultée avecq une casemathe regardant dans le fossé, servant à ung demy bastion auquel est ataché le susdict pont-levis; laquelle pièce est revestue de pierres de taille, la muraille estant de la largeur de six piedz ou environ, de la hauteur de quatre toises et demye avecq le parapet et de la largeur de quarente toises en la face qui regarde vers la mer, y ayant en icelle plusieurs retranchementz, laquelle pièce sera desmollie, comme nous a déclaré le dict sieur du Montet.

De là avons entré dans une petite cour en forme de ravelin [demi-lune], fermée de portes et barrières, entournée de murailles de la hauteur de dix piedz ou environ, ayant de largeur quatre toises et demye ou environ et de longueur dix toises et demye, au bout de laquelle y a ung petit ravelin devant le pont-levis et entrée de la fausse braye du dict chasteau, dans lequel y a ung corps de garde composé de deux chambres, lesquelles peuvent avoir quelque vingtz piedz de dedans en dedans, l'une portant l'autre, pavées de planches et garnies par dedans de rateliers à mettre les armes; les chambres n'ayant qu'un estage seulement avecq leurs cheminées.

Ce fait, avons entré ès dictes fausses braies, qui fait l'antienne closture du chasteau, par le pont fait en bascule souz le portal qui est fait en forme de tour quarrée ayant trois estages, dont le premier est voulté, et dans la dicte voulte ung rasteau, le tout enfermé de trois fortes portes entre le pont-levis et une cheminée, servant au corps de garde de jour, avecq des rateliers à mettre les armes. Le second estage, auquel on monte par ung escaillier de pierres, sont deux chambres avecq cheminées et rasteliers pour les armes, servans au corps de garde de nuit. Le tiers estage sont chambres, sentinelles et mascollies [machicoulis] qui doibvent estre desmollies comme dessus, ensemble la casemathe estant souz le dict pont, avecq la chambre joignant icelluy, servant à moullin à eau, du costé du petit estang.

Continuant à marcher dans la dicte fausse braye, à main droicte en en-

trant, du costé de la basse ville, avons trouvé trois tours rondes prenans dès le fond du fossé, basties de pierres de taille en partye à chaux et sable, ayant de quatorze à quinze piedz de diamettre de dedans en dedans, ayant trois chambres chascune, l'une sur l'autre. Le premier estage vaulté, faict en casemathes qui doibvent estre aussy desmollies, avecq la courtine et muraille epaisse de sept à huit piedz, ayant son parappet. Et au coing est ung bastion appellé le Petit Esperon, revestu de pierre de taille à chaux et sable, de l'epaisseur de sept à huit piedz, et y a une guérite sur le coing, faiete de brique, couverte en voulte, avec les casemathes vaultées servans à la deffance du fossé, quy doibt pareillement estre desmolly.

Et en tournoyant du costé de la haulte ville avons trouvé deux tours rondes, à deux estages chascune, ayant dix piedz de dedans en dedans, entre lesquelles y a deux chambres l'une sur l'autre, et semble avoir servy d'une entrée et portail au diet chasteau, les dietes deux tours estans vaultées du diet premier estage avecq une gallerie au devant faiete en accoudouer, lesquelles seront desmollies avecq les courtines, murailles et parappet estans entre les dietes deux tours et bastion, et depuis les dietes deux tours jusques au Grand Esperon, qui est ung bastion, aussy revestu de pierres de taille avecq ses casemathes, et sur la poincte d'icelluy une guérite vaultée faiete de brique, le tout ce que dessus hors d'escallade.

De là, avons continué le long de la courtine du costé du grand estang et y avons descendu par ung degré, en laquelle courtine y a une grande guérite quarrée portée sur pillots de bois, faiete de brique et couverte de tuille plate, laquelle avecq toute la diete courtine doibt estre desmolie, icelle courtine hors d'escallade, comme dessus.

De là, en continuant, sommes venus à la courtine du costé de la diete tenaille, dans le coing de laquelle avons trouvé une tour ronde, massive jusques au fondz du fossé, faiete comme tout ce que dessus à chaux et sable, la diete tour ayant de diamettre, ses murailles comprises, vingt piedz ou environ. Et venant vers le susdict portail à pont-levis par où avons entré, avons veu une tour ronde comme celle ey dessus, auprès de laquelle estoit ung petit corps de logis contenant une chambre et anthichambre avecq son galdas, lambrissée et pavée, le tout aussy hors d'escallade et qui doibt estre razé et desmolly.

Ce faict, avons faict le tour de ladiete place, non comprins la tenaille, et par le dedans de la fausse braie avons trouvé la courtine du costé de la basse ville contenir cinquante deux toises, celle du costé de la haulte ville soixante et une toises et demie, la courtine vers l'estang soixante quatre toises et celle du costé vers la susdiete tenaille contient trente cinq toises et demye, revenant en tout à deux cens treize toises de tour. Le fossé entre la diete tenaille et le chasteau estant faiet dans le rocq a de large six toises et demye et de creux vingt trois piedz, revestu de pierres à chaux et sable. Et le fossé du costé de la basse ville a de large douze toises, joignant lequel

est la contrescarpe avec lard(o)ers et petitz ravelins. Et celuy devers la haulte ville a environ vingt toises. L'aultre fossé est le grand estang.

Dont et tout ce que dessus avons aus dictz sieurs de la Roche et de Saint-Marçolle, ce réquérant, octroyé acte pour leur valloir et servir en temps et lieu ce que de raison.

Donné et fait par nous, le dict du Raiffe, sénéchal susdict, le jour et an que dessus.

Et le quinziemes jour du dict mois et an, après la démolition des choses cy dessus faicte, nous sommes, à la requeste du dict sieur de Saint-Marçolle et en sa compagnie, transportez au dict chasteau pardevers le dict sieur de la Roche du Montet et avons, avec les dictz sieurs, fait le cerne et visite du circuit estant au dedans de la dicte fausse braye, lequel avons trouvé flancqué de trois grosses tours de vingt piedz de diamètre chacune ou environ, les unes logeables de chambres et les autres massives, et d'une guérite faicte de brique, quarrée, portée sur pillotis, ayant dix piedz de dedans en dedans, lesquelles tours et guérite, avecq les parappetz des murailles estans à l'entour, le dict sieur de la Roche a dict estre nécessaire estre desmollies, et de fait, a fait mettre les habitans des paroisses après. Ce fait, avons entré dans la susdicte enceinte et visité le donjon, où nous avons trouvé quatre tours logeables, dans l'une desquelles sont les prisons de la Principauté et cour de céans et de grosseur de celles-ci, et une tour quarrée, en laquelle y avoit trois chambres l'une sur l'aultre, sans le premier estage qui est voulté, ayant les dictes chambres quinze à seize piedz de dedans en dedans et les murailles de cinq piedz d'espais, lesquelles choses le dict sieur de la Roche du Montet a dict estre nécessaire d'abatre tant pour oster les logemens que la force et flancs du dict donjon, et outre d'y faire une ouverture de vingt toises ou environ de long à une muraille espesse de cinq à six piedz et hors d'escalade. Tout ce que dessus estant à chaux et sable et de pierres de taille, que le dict sieur nous a déclaré vouloir faire abatre et y travailler au plus tost. Dont en avons pareillement octroyé acte aus dictz sieurs de la Roche, de Saint-Marçolle et procureur, ce requérans, pour valloir et servir en temps et lieu et à qu'il apartiendra ce que de raison. Donné et fait par nous le dict du Raiffe, sénéchal susdict, les jour et an que dessus.

Et le lundy, dix-huictiesme jour des dictz mois et an, le dict sieur de la Roche du Montet nous a fait entendre que par l'ordonnance de monseigneur de Brassac, qui partit hier de ce lieu, il luy fut enjoinct de ne laisser la closture du grand donjon que de dix piedz de hauteur par le dehors, par quoy, après avoir toisé et calculé en la présence du dict sieur, avons trouvé que du costé de la basse ville falloit abatre cent trente neuf toises, et du costé du grand estang oposé cent cinquante et une, et du

costé qui est vers la mer cent trente et une, toutes lesquelles murailles sont à chaux et sable et ont d'espais cinq piedz. Tout ce que dessus revenant au nombre de quatre cens vingt une toises. Dont avons pareillement aus dicts sieurs de la Roche, de Saint-Marçolle et procureur, ce requérant, oetroyé acte, pour valloir et servir en temps et lieu ce que de raison. Donné et fait comme dessus.

Signé : La Roche du Montet, Isaac de Farou, de Saint-Marçolle, J. du Raillé et Perraine, procureur susdict, et F. Guérin, commis du greffier.

Collationné sur l'original du diet procès verbal, signé Guérin, par moy, conseiller secrétaire du Roy et de ses finances. Signé : Masclary⁽¹⁾.

En 1628, au moment de la démolition du château, le seigneur de la principauté était Henri, seigneur de La Trémoille, troisième duc de Thouars, pair de France, prince de Talmond, comte de Laval, né en 1599, marié en 1619 à Marie de La Tour, seconde fille de Henri de La Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, vicomte de Turenne, maréchal de France, et de Élisabeth de Nassau, sa seconde femme. Ce prince se trouvait au siège de La Rochelle en 1628, et c'est pendant ce siège qu'il abjura le protestantisme entre les mains de Richelieu. Il figura depuis cette époque à l'attaque du Pas-de-Suze (1629), à la prise de la ville de Carignan, en Piémont (1630), au siège de Corbie (1636) et à la paix de Munster (1648). Il mourut en 1674, âgé de 75 ans.

On sait qu'une déclaration du 31 juillet 1626⁽²⁾ ordonna le rase-ment des villes, châteaux et forteresses qui n'étaient pas situés sur les frontières. La grande ordonnance de janvier 1629, connue sous le nom de *Code Michaud*⁽³⁾, compléta la déclaration précédente en défendant (art. 176) : « de faire fortifier les villes places et châteaux, soit ceux qui nous appartiennent, soit aux particuliers, (hors les murailles, fossez et flancs des clôtures pour ceux qui ont droit d'en avoir), de quelque fortification que ce soit, sans notre expresse permission, en la forme susdite ».

La démolition du château de Talmond se trouve placée entre ces deux dates de 1626 et 1629; elle eut lieu en septembre 1628, quelques jours avant la chute définitive de La Rochelle, c'est-à-dire avant le 26 octobre 1628, date de la reddition de cette ville. Nous avons vu que le prince de Talmond était protestant; bien qu'il eût

(1) Série E, *Fonds de la principauté de Talmond*, liasse provisoire 3.

(2) Imbert, *Anciennes lois françaises*, t. XVI, p. 192.

(3) *Ibid.*, p. 223.

abjuré, on peut croire que son ancienne qualité de huguenot fut peut-être la cause déterminante de la démolition du château. Richelieu devait tout craindre du relèvement du protestantisme même repentant.

Une dernière raison, et c'est évidemment celle qui fut mise en avant par le Roi, si l'on en juge par les termes d'une requête présentée plus tard par le duc de La Trémoille, fut la crainte de voir tomber la place de Talmond aux mains des Anglais, qui avaient «levé une grande et puissante armée navalle» pour venir au secours de La Rochelle assiégée.

G. BARBAUD,

Archiviste de la Vendée.

DÉCOUVERTE D'UNE INCINÉRATION DU III^e SIÈCLE

ET

FOUILLES D'INHUMATIONS MÉROVINGIENNES,

À AUBIGNY-EN-ARTOIS (PAS-DE-CALAIS),

PAR M. THÉOPHILE ECK,

Correspondant du Comité.

Les abords du village d'Aubigny-en-Artois (arrondissement de Saint-Pol) ont maintes fois livré des épaves de l'antiquité. Le vieux cimetière de cette localité, situé vers Savy-Berlette, et qui paraît dater du haut moyen âge, imparfaitement exploré jadis par M. Aug. Ternynck, d'Arras, a cependant laissé entre les mains de cet amateur quantité d'objets intéressants, aujourd'hui dispersés. Si maintenant nous remontons à un certain nombre d'années en arrière, et sans toutefois pouvoir dire dans quelles conditions la trouvaille fut faite, c'est plusieurs monnaies gauloises en or, au type dit à l'*epsilon*, mêlées à des VIROS à la tête disloquée, qui viennent témoigner du lointain passé de l'antique bourgade; plus près de nous, deux statuettes en bronze de basse époque (iv^e siècle de notre ère probablement), une Adorante et un Hercule, ainsi qu'une balance en bronze dite *romaine*, y ont aussi été découverts à proximité, croit-on, des substructions d'une villa gallo-romaine⁽¹⁾.

(1) Ces objets, ainsi que la totalité de ceux dont il est parlé dans ce mémoire, font partie de la collection de M. C. Boulanger, ancien notaire, à Péronne (Somme).

Sur ce dernier objet, rarement trouvé dans la région nord de la Gaule, je crois utile de donner quelques détails :

Le bras de cette romaine⁽¹⁾ (*statera*) est formé d'une tige prismatique (*scapus*), longue de 0 m. 16; une des faces de cette tige est lisse, les trois autres portent une triple graduation avec divisions et subdivisions indiquées par des chiffres et encoches; une poignée en forme de crochet mobile (*ansa*) sert à la suspension; une autre placée au-dessous, mais dépourvue de sa chaîne, était utilisée pour accrocher les objets d'un faible poids, tandis qu'un élégant anneau, jouant dans une sorte d'agrafe tournant sur un axe, renferme deux chaînettes articulées longues de 0 m. 14, auxquelles on attachait peut-être le plateau (*lancula*), qui soutenait les corps à peser⁽²⁾. Le curseur ou poids mobile à belière (*aequipondium*), qui complète l'ensemble, est de forme sphérique; il était maintenu en suspension à l'aide d'un double anneau.

Sans m'appesantir davantage sur ces faits, je vais relater une nouvelle et importante trouvaille qu'assez inopinément l'on fit près d'Aubigny, au mois d'avril 1895, et qui, pendant plusieurs mois, demeura ignorée.

En labourant plus profondément que d'habitude une pièce de terre située au lieu dit le *Bois Marcon*, vaste espace découvert situé entre Aubigny et Hermaville⁽³⁾, un cultivateur de la première de ces deux localités rencontra, avec le soc de sa charrue, plusieurs petits grès taillés paraissant avoir été assemblés sans mortier.

Son attention une fois éveillée par cette circonstance, qui lui parut extraordinaire en un tel lieu, il enleva une certaine quantité de terre, et découvrit une maçonnerie de petit appareil, très affaïssée dans son centre par le temps et affectant la forme d'un parallélogramme. L'idée vint à notre homme d'extraire cet appareil composé de petits grès d'Artois, que dans le pays l'on nomme *bisettes*, et d'en tirer profit. Sans user des précautions les plus élémentaires en un tel cas, à coups de pic, très hâtivement, et aidé par son fils, il se mit au travail de déblaiement. Cette précipitation, jointe au mode de procéder, eut des conséquences déplorables qu'il était cependant aisé de prévoir, car sous la voûte régnait un caveau en

(1) Vitruve, *De Architectura*, liv. X, 3, 4.

(2) Rich, *Dictionnaire des Antiquités*, 1883, p. 601 et 602.

(3) La plaine portant ce nom était autrefois entièrement boisée. C'est à 1,500 mètres d'Aubigny que se trouve le *Bois Marcon*.

maçonnerie d'aspect régulier, ou plutôt une vaste incinération soigneusement édifiée sans ciment et amplement meublée de vases.

Beaucoup parmi ces vases, on le comprendra sans peine, furent brisés par l'effondrement de la voûte, qui, fort heureusement, ne fut que partiel, puisqu'il n'embrassa en étendue que les deux tiers du rectangle de *bisettes*.

Piqués par un vif sentiment de curiosité, mais alléchés surtout par l'appât d'une trouvaille, les deux hommes dégagèrent le mieux qu'ils purent l'aire de ce caveau des pierres qui l'encombraient, et firent, au cours de leur investigation, les constatations suivantes, contrôlées depuis par une fouille récente.

Dans une argile très pure, à 1 m. 50 de profondeur, ayant 2 m. 50 sur 2 m. 20 de côté, se profilait sur une hauteur dont il n'a pas été pris note la maçonnerie en question, qui pouvait avoir de 0 m. 30 à 0 m. 35 d'épaisseur. Au centre de la chambre sépulcrale, un grand coffre de bois, réduit à l'état de débris, mais bien apparent encore, fermé par un couvercle à charnières de bronze, ainsi que par une large serrure de même métal, munie d'une targe fonctionnant sur pivot⁽¹⁾, se trouvait un seau à anse, cerclé de deux larges anneaux de fer plat, et façonné de douves en bois de chêne ou de hêtre⁽²⁾. De même que la caisse, ce récipient laissait voir très apparemment sa forme primitive. Dans le seau, il fut recueilli un miroir de métal de forme carrée⁽³⁾, ainsi qu'un élégant vase de terre fine, absolument blanc, mais fragmenté, contenant des cendres jointes à des ossements calcinés. A l'entour, dans le seau ou dans la caisse, gisait un amoncellement considérable de grosses perles, variées comme coloris, ayant sûrement composé plusieurs colliers.

Cet ornement de la femme dont on venait de retrouver les

⁽¹⁾ Les dimensions de cette serrure, agrémentée d'un estampage biseauté, sont de 0 m. 11 de largeur sur 0 m. 075 de hauteur.

⁽²⁾ Dans les fouilles opérées en mai 1877 à la villa d'Ancy, territoire de Limé (Aisne), lieu dit le *Bois des Sables*, M. Fréd. Moreau trouva, dans une incinération pouvant remonter, suivant toute apparence, au 11^e siècle de notre ère, un seau cerclé de bronze doré contenant une urne cinéraire en verre avec cette inscription : IBETIVS CVM ANDECARI BIBETE.

⁽³⁾ Cette facture est peu ordinaire et ne se rencontre qu'exceptionnellement; je la crois particulière au 11^e siècle; M. A. Ternynck a également trouvé un de ces miroirs carrés à Saint-Nicolas-les-Arras. (*Artois souterrain. Etudes archéologiques*, Arras, 1880.)

cendres, mérite aussi une courte description. Beaucoup de ces grains sont faits de matière vitreuse façonnée au moule, laissant voir dans leur gamme de coloris les tons suivants : le blanc, le jaune, le vert opaque ou translucide, le bleu lapis, le rouge ambré, le bleu clair ou foncé, avec ou sans décoration; d'autres sont en faux ambre ou ambre naturel, en jais, agates, prime d'émeraude, lapis-lazuli, callaïs, jadéite ou même diorite. Plusieurs de ces jolies perles sont émaillées de tons différents, avec incrustations de couronnes filées ou de zigzags ombrés; elles sont de plus taillées à facettes ou moulées sous différentes formes.

Æmilius Papinianus, qui vivait au III^e siècle, et plus tard Trebellius Pollion, contemporain de Constance Chlore et l'un des auteurs de l'*Histoire Auguste*, nous initient, dans les fragments qui nous restent de leurs travaux, au cas que de leur temps on faisait de ces *gemme* ou *bulle vitrie*, dont certaines dames romaines ne voulaient pas être dépossédées, même après leur mort.

Il paraît assez probable que l'ignorance et la hâte des fouilleurs improvisés sont cause que certains objets d'un faible volume ont pu échapper à leur attention. Quoi qu'il en soit, dans toute trouvaille de ce genre, on fait généralement, au village, la part du merveilleux. Or, la croyance générale, dans le pays, veut que l'inventeur et son fils aient découvert dans cette incinération des objets précieux, des bijoux d'or, des pierres fines, etc.

Le mobilier funéraire de la défunte se trouvait complété par une trentaine de vases placés un peu au hasard, surtout dans les angles du caveau. Il se composait de douze patères et soucoupes de diverses grandeurs, en fine poterie rouge lustrée; de lagènes ou cruches en terre blanche extrêmement fine; de buires ou d'amphoriques en terre rouge ou rougeâtre (cette dernière avec semis de minuscules taches brillantes, dues, non pas comme on l'a dit déjà, à une décoration artificielle, mais à la nature de la terre et à la cuisson); d'urnes en demi-sphères avec bord annulaire plat, mouluré et assez large; de vases oblongs et rougeâtres décorés de zones de cercles en creux, avec des séries de lignes s'entre-croisant et également en creux; d'une casserole de terre jaune avec manche cannelé se terminant par un anneau pour la suspension⁽¹⁾; et enfin

(1) Le même vase a été trouvé à Saint-Nicolas-les-Arras, dans une tombe du III^e siècle.

d'une lagène de terre rougeâtre, surmontée au-dessus de l'attache de l'anse, d'une tête barbare à longs cheveux⁽¹⁾.

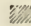
Voici maintenant les quelques noms de potiers que j'ai pu lire sur les fonds des seuls vases à glaçure silico-alcaline retirés intacts :

Grande soucoupe, OF CALVI.

Petite tasse profonde, OF ATI.

Sur un même vase, OF ME.

Grande patère très pure de forme, reposant sur un très petit pied, OF MCCAAM⁽²⁾.

Sur un second vase semblable, OF  I.

Sur un troisième, OF LICIN⁽³⁾.

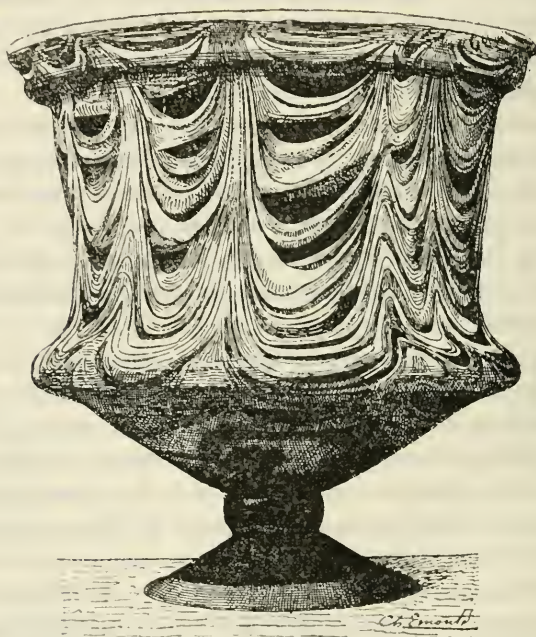


Fig. 1. — Vase de verre trouvé à Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais).

⁽¹⁾ Saint-Nicolas-les-Arras a livré une lagène exactement semblable.

⁽²⁾ L'estampille MACCAAM se trouve deux fois au Musée Boucher de Perthes, à Abbeville; ce nom s'est également rencontré à Jublains, suivant Roach Smith (*Collectanea antiqua*, t. III, p. 118).

⁽³⁾ Ce sigle a été trouvé sur le fond d'un vase, à Vermand, en ma présence.

Si les fouilleurs gardèrent et gardent encore le silence sur les bijoux et objets de toilette en métal précieux qu'ils découvrirent, dit-on, dans cette remarquable incinération, leur ignorance les empêcha d'user de la même réserve au sujet d'un récipient vitreux extrêmement rare.

Une cavité en forme de niche, ménagée à dessein dans la maçonnerie, renfermait absolument intacte une superbe pièce dont je ne connais pas d'analogue : c'est un grand verre à pied de la famille des verres opaques multicolores; il a 0 m. 20 de hauteur et sa contenance est d'environ trois quarts de litre (fig. 1). On voit que le verrier antique s'est inspiré, pour la confection de sa petite œuvre fort bien tournée, des balsamiques phéniciens aux chatoyants reflets, car la décoration de la pause, conçue sous forme d'imbrications ou de festons, simule un treillis qui alterne en blanc opaque et bleu turquoise sur un fond gros bleu ou bleu lapis. L'ensemble de ce système décoratif figure les mailles d'un panier ou d'une corbeille. Ce curieux vase n'était pas seul dans la niche, puisqu'au pied de celle-ci il fut ramassé les débris d'un grand verre jaune d'or à long col et panse pyriforme.

Par son galbe extérieur et sa courbure, le verre à boire que je cite est romain et offre plus d'un lien de parenté avec le long *populum* cylindrique qui doit naître au iv^e siècle, et dont sont pourvues, dans notre pays picard, nombre de sépultures de l'époque constantinienne⁽¹⁾; pour le décor, il appartient à cette classe de monuments que l'on qualifie souvent de verres phéniciens. L'ingéniosité de l'artiste indigène, c'est-à-dire gallo-romain, paraît donc s'être imprégnée, dans le cas présent, de l'art oriental; car c'est surtout d'Orient, et plus spécialement de Camiros, de Rhodes et de Chypre, que nous vient ce décor, sans grande ingéniosité sans doute, et que l'on croit avoir été emprunté à l'Égypte⁽²⁾, mais qui toutefois, j'en appelle aux connaisseurs, exigeait de l'ouvrier, avec un faire prompt, la dextérité des doigts ou le tour de main d'un professionnel émérite⁽³⁾.

On le signale comme ayant été aussi recueilli à Londres, Tours, Paris et Augst, près Bâle.

⁽¹⁾ *Les deux cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin*. Paris, Ernest Leroux, 1891.

⁽²⁾ W. Frœhner, *La Verrerie antique*, p. 38 à 44.

⁽³⁾ *Ibid.* Planches I et II de la collection Charvet.

Les *vitriarii* romains ou gallo-romains, que l'on peut à bon droit considérer comme d'incorrigibles plagiaires, usaient d'une règle qui paraît avoir été à peu près absolue pour l'union des teintes entre elles, comme auxiliaires dans la décoration des matières vitrescibles; aussi notre verre à boire ne sort-il pas de la gamme naturelle des combinaisons dont ils usaient. Un fond bieu lapis appelait invariablement le blanc, le bleu turquoise ou le jaune comme accessoires, soit mariés ensemble, soit avec l'exclusion de l'un d'eux, ce qui toujours produisait des tons crus et heurtés. Quoique ici les mailles se détachent, ce nous semble, avec trop de vigueur sur la teinte sombre du fond, et que par conséquent l'harmonie en souffre un peu, ce curieux *peculum*, si heureusement préservé de tout accident par sa niche protectrice, ne constitue pas moins une pièce extrêmement intéressante, dont je ne connais de réplique dans aucun de nos grands musées d'Europe.

Des recherches faites à l'entour de cette incinération, que des indices sérieux me portent à faire remonter au III^e siècle, n'ont donné aucun résultat au très habile fouilleur qui s'y est livré⁽¹⁾. Comme lui, je la crois isolée.

La découverte que je viens de signaler était à peine connue par un très sympathique collectionneur de Péronne (Somme), et par moi-même, que l'occasion s'offrit d'entreprendre des recherches non loin de là, dans un champ de sépultures que l'on savait exister entre le village d'Aubigny et celui de Savy-Berlette.

Les fouilles de ce cimetière, grâce à la généreuse sollicitude de M. C. Boulanger, ancien notaire, commencèrent sans retard vers le 5 octobre 1895, et prirent fin le 20 novembre de la même année, après épuisement complet des fosses qui recélaient d'assez nombreux sarcophages.

Le cimetière d'Aubigny, d'époque mérovingienne et carolingienne, est situé à 1 kilomètre de cette localité, non loin de la rivière la Scarpe, en un lieu appelé *le Bourbon*. Il fut exploré partiellement jadis par feu M. Aug. Ternynck avec des alternatives de chances et d'insuccès. Ce chercheur rencontra souvent, à Aubigny, des sarcophages depuis longtemps violés, ainsi que des tombes absolument muettes du X^e siècle.

(1) M. Lelaurain, archéologue, à Nouvion-le-Comte (Aisne).

Que l'on me permette ici une courte digression : si un fouilleur trouve en terre un sarcophage, qu'il ne se contente pas de cette aubaine souvent illusoire, car ce cercueil de pierre a pu faire office de caveau, c'est-à-dire servir à plusieurs inhumations successives et être placé juste au-dessus d'une sépulture de l'époque antérieure. Si l'explorateur se trouve sur un terrain crétacé, qu'il cherche donc au-dessous du cercueil; il lui arrivera parfois de rencontrer intacte quelque tombe pourvue de son ameublement.

Rien ne ressemble plus à une fouille qu'une autre fouille; aussi n'entreprendrai-je pas de décrire par le menu ce qu'est le cimetière d'Aubigny au point de vue topographique ou de la disposition des fosses. Je me bornerai, dans un instant, à la nomenclature des objets principaux qui y furent recueillis. Au préalable, je crois utile de consigner ici qu'en même temps qu'il se livrait au Bourbon à des recherches que les pluies de novembre contrarièrent souvent, le fouilleur fit quelques tentatives assez timides à Noyellette-en-l'Eau, sur les bords du Gy, dans un cimetière de la même époque, qui lui livra, avec des armes, quelques beaux bijoux cloisonnés ⁽¹⁾.

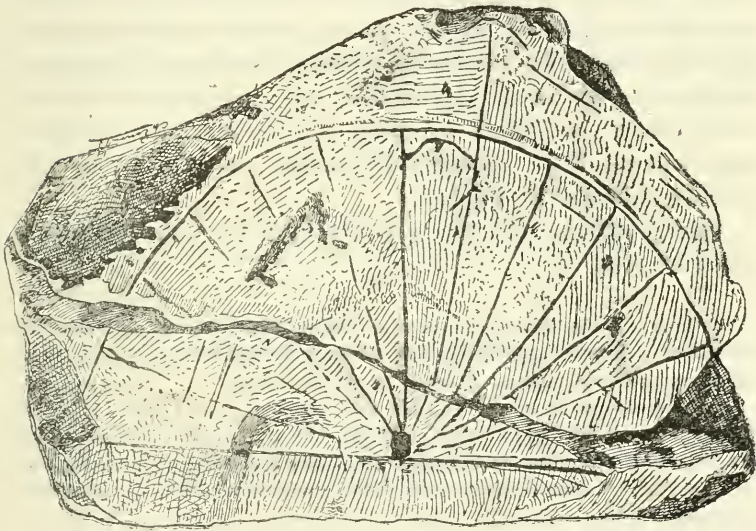


Fig. 2. — Cadran solaire trouvé à Aubigny-en-Artois.

⁽¹⁾ Ce cimetière, situé dans une de ces plaines que dans le pays l'on nomme *pâtur*e, est distant de 6 kilomètres de celui d'Aubigny.

Une sépulture d'Aubigny, que je suppose dater du vi^e ou du vii^e siècle, présente un intérêt particulier en ce sens qu'elle renfermait un objet que l'on ne rencontre pas souvent dans une tombe, fût-elle romaine ou franque. Je veux parler d'un cadran solaire⁽¹⁾.

Le défunt, un homme assez âgé, si l'on s'en rapporte à l'ossature, avait cet objet (fig. 2), fait de pierre blanche, sous la tête : on avait donc agi de telle sorte qu'il lui tint lieu de chevet. Le complément du mobilier garnissant la fosse était ainsi placé : sur le pubis, une plaque de ceinture munie de sa boucle ovale et accompagnée d'une contre-plaque; le long du bras gauche, un scramasaxe; à portée de la main gauche, un couteau et un perçoir de fer; à la hauteur du genou droit, une longue framée de fer à douille creuse, la pointe dirigée vers les pieds, et, au delà de ceux-ci, un vase noir brisé.

Nous serions peut-être bien près de la vérité en voyant un symbole dans le dépôt en terre de ce *solarium*⁽²⁾ pourvu de ses lignes horaires, mais dépossédé de son *gnomon*⁽³⁾.

La composition, sans grande variété, du mobilier des tombes, à Aubigny, n'offre rien de particulièrement intéressant. On y a recueilli, dans une proportion à peu près identique à celle que l'on constate dans l'Aisne et dans la Somme, des armes diverses en fer, telles que couteaux, pointes de flèches, francisques, framées et scramasaxes, des objets d'ajustement, des accessoires de toilette et d'équipement, des bijoux, des vases en terre, quelques monnaies, enfin tout ce qui, à un degré quelconque, constitue le fonds du mobilier funéraire de l'époque.

Après sélection, voici une courte nomenclature des principaux objets trouvés.

(1) On sait que les anciens donnaient au cadran solaire, suivant qu'il était plat ou convexe, diverses appellations. Les Romains nommaient *scaphium* ou *hemi-sphaerium* un cadran vertical, et *discus* un cadran circulaire.

(2) Quelques-uns de ces instruments sont parvenus jusqu'à nous. Au musée d'Épinal on voit un cadran solaire en bronze de l'époque gallo-romaine. Suivant M. Baltazzi-Bey, le musée de Constantinople aurait reçu en 1895, avec de nombreux objets, un cadran solaire en marbre blanc de Séleucie (*Rev. arch.*, novembre-décembre 1895, p. 344).

(3) Pline l'Ancien, dans son *Histoire naturelle*, II, 74, et Vitruve dans son *Traité d'architecture*, I, 6, 6, désignent sous ce nom l'index ou pointe qui, sur un cadran solaire, marquait l'heure par son ombre.

BRONZE.

1 chaînette breloquière à tiges articulées tenant lieu de mailles, et sa rouelle ajourée à pendentifs.

5 longues épingles en forme de style, avec cube gravé de motifs aux deux tiers de la hauteur.

1 épingle plus simple.

16 fibules de basse époque.

3 bagues avec ou sans chaton.

2 bracelets.

3 grandes plaques de ceinture et leurs boucles, contre-plaques et accessoires carrés; elles sont ciselées d'entrelacs ou de rinceaux.

1 plaque-boucle de ceinture sans aucun accessoire.

1 petite boucle de travail essentiellement carolingien.

1 plaque-boucle de ceinture étamée, d'un fort beau travail pour l'époque, avec séries de gravures variées, buste d'homme vu de profil et svastika ou croix gammée.

1 ferret portant une croix à branches égales.

1 boucle de courroie.

1 paire de pendants d'oreilles (grands anneaux munis d'un cube à coins abattus).

ARGENT.

1 fibule ronde garnie de verroteries rouges.

2 autres fibules rondes cloisonnées de grenats taillés en table.

2 fibules de même style en assez mauvais état.

1 paire de boucles d'oreilles.

1 plaque oblongue estampée, ayant fait fonction de coulant ou de capucine.

PÂTE DE VERRE OU PÂTE CÉRAMIQUE.

Plusieurs colliers formés de perles de verre, de pâte colorée ou d'ambre artificiel.

Je n'ajouterai qu'un mot sous forme de *desideratum* : pour que le village d'Aubigny nous livre à peu près dans son entier son lointain

passé, il serait certainement désirable de voir explorer un jour prochain les deux *tumulus* qui lui sont contigus, et que l'on rencontre entre la route d'Hermaville et le chemin qui conduit à la Maison Rouge.

Théophile Eck,
Correspondant du Comité.

MANDEMENT DE CHARLES,
DUC D'ORLÉANS,
DONNANT MISSION À PIERRE BOYLESVE,
SON SECRÉTAIRE,
DE VENDRE CERTAINS DE SES JOYAUX.

(Communication de M. Paul de Farcy.)

Parmi les nombreuses pièces du chartrier de Boylesve, actuellement conservé à Thouaré (Loire-Inférieure), et appartenant à M. Senot de La Londe, il en existe une particulièrement intéressante, car elle fournit des renseignements très détaillés sur un grand nombre de bijoux et de pièces d'orfèvrerie enrichies de pierres, confiés par Charles, duc d'Orléans et de Valois, à son intendant pour être par lui vendus afin de subvenir à ses besoins.

Ce mandement du duc est adressé à Pierre Boylesve, chevalier, son secrétaire. Celui-ci descendait au 4^e degré d'Estienne Boylesve, — ou Boileau, — prévôt de Paris sous saint Louis, et sa famille s'était attachée à la fortune des ducs d'Orléans. Son père, Jean Boylesve, chevalier, avait été premier maître d'hôtel de Louis, duc d'Orléans. Pierre, son fils aîné, seigneur de Grandchamp, Bourdeboire et de Forjean, fut d'abord secrétaire d'État, puis intendant et chambellan de Charles d'Orléans, enfin gouverneur de Meung-sur-Loire. Il combattait en 1431, dans les armées royales, contre les Anglais et fut pris trahisement par le fils du sire d'Escalles, gouverneur de Sainte-Suzanne et de Domfront, qui lui déroba un passeport du duc de Bedford. Il s'adressa aussitôt à celui-ci pour obtenir justice. Un combat singulier eut lieu dans la ville du Mans, en présence du duc de Bedford, et Pierre Boylesve, ayant tué son adversaire, obtint sa liberté. En 1445, on le trouve muni d'un nouveau passeport et

s'occupant de la délivrance des prisonniers français. Enfin Charles, duc d'Orléans, lui accorda en récompense de ses bons services le collier de son ordre du Camail ou Pore-épic.

Son fils Jean fut gentilhomme de Charles d'Anjou, comte de Maine, et chambellan de Louis, dauphin de France en 1450.

Cette famille, dont une branche était demeurée à Paris, où elle a fourni de nombreux membres au Parlement, a subsisté dans l'Anjou et la Bretagne et s'est éteinte dans le milieu du xix^e siècle.

Outre l'original de la pièce que nous publions ici, il en existe encore une copie collationnée sur parchemin, appartenant à M. Charles d'Achon, à la Roche-de-Gennes (Maine-et-Loire).

Charles, duc d'Orléans et de Valoys, comte de Bloys et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. Comme par nos aultres lettres patentes données à Jargeau le vingt-quatriesme jour de juillet dernier passé, nous eussions commis et ordonné à nostre amé et féal segretaire Pierre Boylesve vendre et adenerer outre mer et engager les joyaux et vaisselle cy-après desclarées à nous appartenans, ensemble ou par parties, et nostre dict segretaire ait tous lesdiz joyaux et vesselles, — excepté le rubis d'orient ainsy qu'il est speifiyé et declaré cy-après. lequel il a depuis rendu à nous mesmes, — naguères venduz et delivrez à Perrot la Doysne, marchant demeurant en Bretaigue, pour le prix et somme de unze mil escus, comme il appert plus à plain par instrument publicque fait et passé de ladicte vente comme la teneur s'ensuit : Sachent tous presens et advenir que comme noble homme et saige Messire Pierre Boilève, segretaire de très hault et puissant prince Monseigneur le duc d'Orléans, de Vallois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, et commis par iceluy seigneur à vendre et adenerer outre mer ou engager les joyaux et vesselles ensemble ou par parties appartenans audit Seigneur dont la declaration s'ensuit et en ensuivant icelle declaration et tout en ung rolle de parchemin.

S'ensuit la teneur des lettres dudit Seigneur scellées de son grand scel de cire rouge en queue simple, si comme il nous est apparu de prime face :

C'est la déclaration des joyaux et vaisselle de Monseigneur le duc d'Orléans, baillez par ordonnance et commandement de mondict seigneur et de son conseil à Messire Pierre Boylesve, segretaire de mondict seigneur, le vingt-uniesme jour de juillet l'an mil quatre cens et onze, pour iceux vendre et engager.

1^o Premièrement une grande croix d'argent doré sur laquelle est Nostre Seigneur en croix, d'or esmaillé de blanc, une couronne d'espines d'or, au dessus de sa teste Dieu le père couronné, le Sainct-Esprit en ray de soleil, ung rolle d'or esmaillé escript *Jhesus Nazareus*, etc. et à un bout de

dessus de la croix, ung ange d'or esmaillé de blanc, et aulx deux costez du baston traversant le baston de la croix ung aultre ange tenant un calice tous d'or. De l'ung des costés, l'image de Nostre Dame d'argent doré, la teste d'or et les mains d'or, ung diadesme d'or derrière le chef Nostre Dame, à trois gros saphis, ung gros ballay et deux grosses perles; de l'austre costé une image de saint Jehan évangéliste à une main et une teste d'or, derrière le chef ung diadesme d'or pareil du dessus dict, poisant environ $xlviii^m$ ii^o .

2° Item, ung grand pié de ladicte croix, d'argent doré, à huit collonnes, au plus haut duquel a une montaigne bosselée, , et entre les dictes huit collonnes ung sepulcre de cristal sur lequel a ung ange d'or tenant ung septre d'or, assis sur le couvercle dudit sepulcre, et dedans le sepulcre Nostre Seigneur d'or esmaillé de blanc, le devant dudit sepulcre environné de quatre ballaiz, six saphis et douze trosses de perles, deux par trosse, et sur le pié de devant de ladicte croix assis et couchiez trois chevaliers gardant le sepulcre, pesant environ li^m ii^o .

3° Item, ung joyau d'or dont le pié est en manière d'ung pré, haye, assis sur quatre chappiteaux, sur les deux, deux gros saphis, et sur les deux aultres deux grosses perles, et en my le préau une fleur de lys blanche dedans laquelle a ung majesté de Nostre Dame esmaillée, tenant son enfant en son giron, assise en une chayère, aux quatre cornes de ladicte chayère quatre perles de compte, ung ange dessus en mintenant la couronne en la teste Nostre Dame, au dessus de l'ange ung petit camahieu environné de quatre grosses perles, et ès deux boutz dudit préau sont deux arbres en manière de chesne, chascun d'yceulx garniz de perles et pierrerye, celui du costé dextre deux grands saffirs, huit petits ballaiz et doze grosses perles; et en l'aultre arbre autant de saffirs, de ballaiz et de perles; pesant environ $iiii^m$ ii^o .

4° Item, une affiche d'or de vieille faczon, fete a ces (*sic*) soustenus de lyons et à affiches esmaillées et environnées de menues perles, autour de ladicte affiche a cinq ballaiz et cinq trosses de perles de compte, quatre perles par trosse, et sur les trois desdictes trosses trois assez gros diamans pointuz, et sur les deux aultres trosses deux diamans plus petit et ung diamant à part luy à l'opposite d'une chasse vuide de pierre, et en my ladicte affiche a une chasse où fut une pierre environnée de menues perles. pesant environ i^m i^o .

5° Item, ung gobelet d'or esmaillé de blanc à séraphins, environné le pié de trois saffis, trois ballaiz, et six trosses de perles, chascune de quatre petites perles, dessus le couvercle ung fretellet environné de perles de semence, et y en fault trois, pesant environ $iiii^m$ iii^o .

6° Item, ung gobelet d'or assis sur une haie pomerine (*sic*), ledit gobelet à rameaux et fleurettes, garny le pié de trois saffis, quatre ballais, huit trosses de perles, deux perles pour trosse, et dedens ledit gobelet ung sagitayre esmaillé à ung mantel à lettres escriptes : *Je tire droict*, et le

covercle dudict gobelet en forme d'une haye à cerfs et chiens environné de cinq ballays, cinq saffis et neuf trosses de perles, deulx et deulx, et le fretlet garny d'un saffyr environné de trois perles, pesant environ $\text{ii}^{\text{m}} \text{ix}^{\circ} \text{xv}^{\circ}$.

7^o Item, ung petit miroer pendant à une chesne d'or tenue d'une main en nue, au dessus d'icelluy deux damoiselles esmaillées l'une tirant d'ung arc et l'auttre d'une arbalestre, environné ledict mirouer de six saffiz, trois ballays et quatre trosses de perles de compte, quatre perles pour trosse, et au-dessus sur quatre chappiteaulx chascune une perle de compte, pesant environ i^{m} .

8^o Item, une sainte Catherine d'or esmaillée de blanc, en une des mains une roe rompne et l'espée de costé, assis ladicte ymaige sur ung pié d'or, environné de deux ballais, quatre saffiz et douze trosses de perles, trois perles pour trosse, pesant environ ung marc deux onces.

9^o Item, une navette de cristal et d'or assise sur une haye en montaigne, environnée la haye tontte à perles, et au dessus d'icelle, à l'ung des boutz, a ung tigre d'or autour du col duquel est ung collier ou deux cosses (*sic*) assis sur ung pié et autour ung ballay, ung saffis, deux perles, à l'opposite une damoiselle tenant ung mirouer faict d'ung balay plat, et autour de ladicte damoiselle ung ballay froissé, un saffir, trois perles, et autour de la navette a six ballays six saffirs et doze perles de compte, et dessus le covercle a une fleur de lys au dessus de laquelle a ung safir gros pointu et six grosses perles de compte, pesant environ $\text{v}^{\text{m}} \text{iv}^{\circ}$.

10^o Item, une dozaine de platz d'or, pesant $\text{c}^{\text{m}} \text{iv}^{\circ} \text{v}^{\circ}$.

11^o Item, deux dozaines d'escuelles d'or, pesant $\text{lxxxix}^{\text{m}} \text{i}^{\circ}$.

12^o Item, deux boutailles d'or en façon Dapmas, de cristal, emmy environnées chascune de quatre ballaiz et quatre trosses de perles de compte, deux perles pour trosse, pendant à ung tissu de soye cloné au long de fleurettes d'or environnées de perles de semence et sur les touppillons de chascune ung saffir et trois perles, pesant ensemble les deux iii^{m} .

13^o Item, ung amirouer d'or double, en l'ung des deux costés est l'Annonciation Nostre Dame esmaillée garny autour de trois ballays, trois saffirs et six trosses de perles de semence et en l'auttre costé ung mirail, une chasse vide à mettre verre garnie d'autant de perles et pierrerye, et ung pigne d'ivoire garny d'or, et la broiche à faire la grève, tout en ung estuy pendant à ung laz de soye quarré, azuré à deux boutons de semence de perles, pesant environ $\text{ii}^{\text{m}} \text{ii}^{\circ}$.

14^o Item, ung ruby lié en or, pesant environ vi° et cetera.

Charles, duc d'Orléans et de Valloys, comte de Bloys et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nostre amé et féal segretaire d'estat, Messire Pierre Boylesve, salut et dillection. Comme pour certains et orgeans nos affaires, nous par la deliberation et advis de nostre conseil ayons ordonné les joyaulx cy dessus desclarez estre par vous vendus et adenez outremer et engagez

au mieulx que faire ce pourra et terimés pour en convertir les deniers en nos dites affaires, nous confians à plain de vos sens et loyaulté, vous mandons expressément et enjoignons que les dits joyaulx et vaissaille ensemble ou par partyes, pour tel prix que bon vous semblera et bonnement faire se pourra, dont nous chargeons vostre conscience, vous vendez et adenez outremer ou engageiez à temps de les ravoir à une personne ou plusieurs des quels rapporterez une certification. Et des deniers que vous en recouvrez baillerez et delivrerés à nostre amé et féal trésorier général Pierre Renier, en prenant de luy sure reconnoissance par laquelle vous demeurerez deschargé de ce que ainsi baillé luy aurez, déduisez aussy et rabattez aux marchans ou marchant la marchandise, proffict ou charge en tout ou en partye, sy comme il eschara et faire ce pourra, avec tous aultres fraiz, dont et aussi de tous les despens que pour ce conviendra faire, nous voullons que vous soyez creu par vostre simple serment et acertion et en estre payé et contanté par nostre dict trésorier général. Lesquels par rapportant coppie de ces presentes et lettres de reconnoissance signées de vostre main seullement seront et les voullons estre alloués et compez d'icelluy nostre trésorier par nos amés et féaulx gens de nos comptes et vous en demeurez deschargés à tousjours partout où il appartiendra, et ce faire ès choses dessus dictes et en chascune d'icelles tout aultant que faire pourrions sy présent y estions en nostre personne, jagoit ce que la chose requerst mandement plus especial, et sur l'obligation de tous nos biens meubles et immeubles presens et advenir et les biens de nos hoirs, promettons les avoir fermes et agréables à tousjours et les rattifier et approuver toutes et quantes fois que mestier sera et requis [en serons,] et feront fournir aussi et faire valloir nos dits joyaulx et vaisselle jusques à la somme que engagez les aurez, sans que des choses dessus dictes ne d'anciennes d'icelles vous soient tenus de rendre aucun compte ou raison fors ces presantes seullement ou vidimus, desquelles quand aux choses dessus dictes et chascune leurs circonstances et deppendances voullons planyère foy estre donnée et adjoustée comme à l'original. Donné à Jargeau le xxiii^e jour de juillet l'an de grace mil iii^e et unze. Ainsi signé par Monseigneur le Duc en son conseil ouquel vous Messieurs de Braquemont et de Herbault, Messire Guillaume Baitailie et M^{re} Loys de Cépoÿ estiez, P. Sauvage.

Ait icelluy Messire Pierre Boilesve par vertu du pouvoir à luy donné en ceste partie par les dictes lettres desus transcriptes, vandu, transporté aultrement à Perrot la Doisne marchant, demeurant en Bretagne, tous et chacun les joyaulx et vesselle dessus dicts sauf et excepté un ruby d'orient, ainsi qu'il est spécifié audict inventaire, lequel est demeuré par devers ledit Messire Pierre Boilesve pesans tous chacunes les joyaulx et vaisselle d'or ensemble avec la dicte pierrerye deux cents sept mares, une once et demye. C'est à sçavoir un joyau d'or. . . (suit la nomenclature des pièces ci-dessus

décrites). Et n'est pas en ce compris la croix d'argent. . . et aussi le pié Et aiet esté faicte la vendition et transport pour le prix et somme de onze mille escuz dont il a esté payé six mille deux cens escus en or et trois cens escus en monnaie; et de toute ladite somme de onze mille escuz ledit Messire Pierre se tient pour content et en la dicte vendition faisant, aiet promis ledit Messire Pierre d'apporter au dit Perrot la Doyne lettres dudit Monseigneur d'Orléans d'approbation et ratification desdicts joyaulx et vaisselle, et iceulx joyaux et vaisselle parfaire et faire valloir la somme dessus dicte dedans le mardy après la Nostre Dame my aoust prochaine venant en la ville du Mans, à peine de cinq mille escus d'or à appliquer moitié à court et moitié à partie. Pour ce en nostre cour à Angers en droict par devant nous personnellement estably ledit Perrot la Doisne et Jehan Delaporte, marchant demeurant à Angers, submectant eulx avecques tous et chascuns leurs biens presens et advenir à la jurediction, pouvoir et ou destroict de nostre dicte court quand à ce, confessent de leurs bons gré sans aucun pourforcement mais de leur pur esmouvement et pour ce que très bien leur plaist, toutes et chascunes les choses dessus dietes estre vraies, et que pour contemplation dudit Monseigneur le due et aussi en consideration et regard à la valeur de la pierrerye, façon et ouvrage d'iceulx joyaulx et vaisselle, voullans en preferer bonne équité et rigueur, ont voullu, promis et accordé, et par la teneur de ces presentes lettres veullent, promettent, accordent et consentent, et chascun d'eulx pour le tout, que le ledict Messire Pierre Boileve pour ledit Seigneur, dedans le premier jour de Janvier prochain venant, icelluy messire Pierre ou aultre que ledit Seigneur y ordonneroit ou ordonnera, puisse ravoyr et rachater les dits joyaulx et vaisselle en espèces, qualités et poix dessus desclarez par en rendant et paiant aux dits Perrot la Doisne et Jehan Delaporte ou aucuns d'eux ou à leur certain commandement portant et monstrant les lettres de ladiete vendition faite au susdit Perrot la Doisne des dits joyaulx et vaisselle, comme dit est, par ledit Messire Pierre en la ville d'Angers aux coustz et frais dudit Seigneur, ladiete somme de onze mille escus en telle monnoie comme elle a esté paiée et baillée en faisant ledict achapt desdits joyaulx et vaisselle, ausquelles choses dessus dietes tenir et accomplir sans jamais venir encontre par appellegement, contrapleignement, opposition, ne aultrement en aulcune manière, obligent les dictz Perrot la Doisne et Jehan de la Porte, chascun d'eulx pour le tout, eulx, leurs hoirs avec tous et chascuns leurs biens meubles et immeubles, presens et advenir quelsqu'ils soient, renonzans par devant nous quand à ce à toutes et chascunes qui de faict, de droit et de coustume pourroient estre desduictes, alléguées, proposées ou objectées contre la forme, teneur et substance de ces presentes lettres, et généralement à toutes et chascunes les choses à cest faict contraire, et de tout ce que dessus est dict tenir et accomplir sans jamais venir encontre, sont tenns lesdictz Perrot la Doisne et Jehan de la Porte chascun d'eulx pour le tout par la foy

et serment de leurs corps sur ce donné en nostre main, et condempnez par le jugement de nostre dicte court à leurs requestes, présens à ce Michel de Losehe et Pierre Nyvart.

Ce fut fait et donné le xxviii^e jour de juillet l'an de grace mil quatre cens et unze ainsi signé G. Lefevre.

Scavoir faisons que ladicte vente et aliénation et transport des dictz joyaulx et vaisselle fais et passés par la manière contenue oudict instrument par nostre dict segretaire nous louons, agréons et aprouvons, et par ces presentes icelles ratifions et confirmons par la foy et serment de nostre corps et sous l'obligacion de tous nos biens meubles et immeubles presens et avenir, avoir et tenir ferme et agréable tout ce que par mon dict segretaire a esté fait ès choses dessus dictes et en chascune d'icelles, leurs circonstances et deppendances et de non venir jamais faire ne pourchasser par queleconque voye ou manière que ce soyt auleune chose allencontre. Et en tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces presentes. Donné en nostre chastel d'Yèvre le cinquiesme jour d'aoust l'an de grace mil quatre cens et unze.

Sur le reply : Par Monseigneur le duc en son conseil auquel vous Monseigneur l'archevesque de Sens, Messire de Saint-Charles, de Bracquemont et Messire Guillaume Bataillie estiez.

P. SAUVAIGE.

Original en parchemin, sceau perdu. (Archives de Boylesve, chez M. de Senot de la Londe, à Thouar' [Loire-Inférieure]).

Copie collationnée sur parchemin (titres d'Achon, à la Roche de Genes [Maine-et-Loire]) avec cette mention :

Collationné à l'original représenté par Noble homme Mariu Boylesve, conseiller du Roy, lieutenant général en Anjou, conservateur des privilèges royaulx de l'université d'Angers, et à luy rendu par moy sousigné greffier de ladicte conservation et delivré sous mon sign et scel d'icelle conservation.

Lesrat, *avec parafe*

(sceau royal aux armes de France).

DÉCOUVERTE

D'UNE NÉCROPOLE ROMAINE,

À BURY (OISE),

PAR M. L'ABBÉ HAMARD,

Curé de Hermes.

C'est sur la commune de Bury (Oise), à 400 mètres de la gare de Mouy, sur la pente rapide d'une colline qui regarde le midi, que j'ai découvert une nécropole gallo-romaine, certainement la plus riche de toutes les nécropoles découvertes jusqu'à ce jour dans le département de l'Oise. Comme celle de Hermes, elle est située sur le bord de la voie romaine de Beauvais à Senlis, c'est-à-dire la même voie qui passe à *Ratumagus* (Hermes).

Cette nécropole doit, à mon avis, remonter au IV^e siècle de notre ère. Toutes les sépultures ont les pieds tournés vers l'Occident, avec une variante de 15 à 20 degrés; deux seulement font exception. Elles ont une direction tout à fait contraire. Et, dans ces deux sépultures, il ne se trouve aucun objet, pas même un petit vase. Tandis qu'à Hermes, dans toutes les sépultures gallo-romaines que j'ai rencontrées, les corps ont invariablement les pieds dirigés vers le Nord. Pourquoi cette différence dans deux cimetières de la même époque, éloignés seulement de 8 kilomètres? Dans toutes les sépultures mérovingiennes de Bury et de Hermes, les corps ont les pieds tournés vers l'Orient, avec une variation de 10 à 35 degrés.

Dans presque toutes les sépultures gallo-romaines de Bury, nous trouvons des restes d'aliments, des os de poulet, de perdrix, des mâchoires de lièvre, de lapin, de chevreuil, de sanglier, etc. (docteur Naudon). Comment se fait-il que tous ces ossements soient dans un parfait état de conservation, tandis que dans les mêmes sépultures les ossements humains ont complètement disparu. Faut-il attribuer cette différence à la cuisson des aliments?

Pourquoi certains vases en verre ne peuvent-ils supporter la lumière sans se désagréger, et à tel point qu'ils sont insaisissables;

d'autres, au contraire, juxtaposés, sont faciles à prendre et à conserver? Ne doit-on point attribuer cette différence à certains métaux jetés dans le verre en fusion?

Pourquoi toutes les cuillers que nous avons trouvées ont-elles le manche bien pointu?

Comme détail curieux, nous croyons devoir ajouter que, dans beaucoup de sépultures, nous avons trouvé des coquilles d'œufs; quelquefois même la coquille était intacte.

Toutes les sépultures gallo-romaines ont été faites dans des cercueils en bois, dont les planches n'avaient pas moins de 7 à 10 centimètres d'épaisseur. Il n'en reste que les énormes clous à grosse tête, auxquels sont accolées des parcelles de bois. Toutes sont rectangulaires, très souvent entourées de pierres brutes et placées à 2 mètres et même 2 m. 50 de profondeur. Une seule, sur plus d'un cent, est doublée d'un cercueil en plomb, mais qui est tellement décomposé que l'on n'a pu en recueillir que des fragments.

Le mobilier funéraire des Gallo-Romains de Bury ne se trouve pas toujours aux pieds. Les plus riches objets sont placés derrière ou à côté de la tête du défunt.

On a trouvé jusqu'à onze vases dans la même sépulture; ils sont généralement en bon état, sauf les plats en étain ou en plomb, et les vases en verre dont nous avons fait mention.

Dans ce cimetière nous n'avons pas trouvé d'armes, pas même un petit couteau.

A un kilomètre de ce cimetière, il en existe un autre où j'ai commencé à faire des fouilles; dans un grand nombre de sépultures nous trouvons des francisques, des lances, des poignards, des épées, etc., ce qui prouve que ce cimetière est postérieur au premier, et que les habitants avaient à lutter contre de nombreux ennemis. Toutes ces armes sont en fer. Les vases sont beaucoup plus rares que dans le cimetière romain, et dénotent une grande décadence.

Pour exécuter des fouilles dans ces deux nécropoles, je me suis associé avec les propriétaires, MM. Sivi et Ringeval, qui tous deux m'ont témoigné la plus grande bienveillance et auxquels j'adresse ici tous mes remerciements.

L'abbé J. HAMARD,

curé de Hermes.

LE WALTHERBRUG

DE LA PROVINCE DE DRENTHÉ

(HOLLANDE).

(Communication de M. de Laigue.)

Dans la séance du 16 décembre 1895 du Comité des travaux historiques ⁽¹⁾, le regretté M. de La Blanchère annonçait que nous nous propositions de fournir quelques renseignements sur le « pont » romain découvert en 1818, depuis Valthe jusqu'à Emmen ⁽²⁾, province de Drenthé; voici ces renseignements :

Entre les deux localités précitées, c'est-à-dire dans la partie E. S. E. de la province et en plein pays des *Frisii*, on procéda, à la date rappelée plus haut, à des fouilles ayant pour but de déterminer les abornements respectifs de cette même province et de celle de Groningue, qui en est limitrophe. Au cours des travaux, on heurta, sous des tourbières restées intactes depuis nombre de siècles, des charpentes formées de traverses juxtaposées ⁽³⁾.

Pratiqués soigneusement et en divers points, des sondages firent reconnaître que ces charpentes se continuaient sans interruption durant environ 15 kilomètres et dans un terrain si détremé, qu'actuellement l'on y garnit d'espèces de chaussures plates les sabots des chevaux qui doivent s'y aventurer. Sans cette précaution, ils s'embourberaient et ne pourraient plus « démarrer ».

Chargé de la mission rappelée tout à l'heure, l'ingénieur de l'État Kartzen releva, en outre, la direction de ce travail d'art, laquelle se trouva être du S. O. au N. E. à travers les marais.

Quelques parties reposaient sur du sable, et en ces points la construction était plus légère. Les poutres de soutènement et les planches formant le tablier sont toutes encore fort solides. Ces der-

(1) *Bulletin archéologique*, 1895, p. CVIII.

(2) Le procès-verbal porte à tort *Emmen* pour *Emmen*.

(3) Voir la publication périodique *Eigen Haard*, 1892.

nières ont de 3 à 3 m. 50 de long et l'épaisseur actuelle varie entre 0 m. 4 et 0 m. 9. Comme on a pu le constater lors de nouvelles recherches opérées en 1892, les traverses sont opportunément évidées pour assujettir les planches au moyen de clous ou plutôt de chevilles; toutes les pièces de l'armature sont imparfaitement dégrossies à la hache et, particularité fort curieuse, l'on discerne encore qu'elles ont été coupées *en vert* dans les forêts voisines, forêts aujourd'hui disparues, mais dont, sur plus d'un point, on retrouve les arbres abattus, tous dans le même sens, d'Est à Ouest, comme sous l'influence d'une épouvantable tourmente venue des steppes de Russie ⁽¹⁾. Aussi bien et malgré la nature marécageuse du sol, les ressources en bois ne devaient pas faire défaut, sinon sur les lieux mêmes, au moins dans les contrées d'alentour ⁽²⁾. En outre, circonstance prouvant que la construction est restée inaltérée à travers les âges, on a retrouvé des plantes tantôt froissées, tantôt écrasées sous les planches à l'époque où ces dernières ont été fixées au lieu qu'elles occupent actuellement encore. L'enfouissement varie d'ailleurs entre 0 m. 40 et 0 m. 80.

D'autre part, si, de temps en temps, l'exploitation présente des tourbières, remet à jour quelques tronçons de charpentes, il est à regretter que cette exploitation compromette aussi l'existence de l'ouvrage, dont, heureusement, quelques fragments ont été transportés dans les musées.

Jusqu'ici, nous avons employé le terme de pont parce qu'en effet c'est sous ce nom (*Waltherbrug*) que le désignent les habitants, lesquels en ignoraient absolument l'existence avant 1818.

De fait, nous sommes en présence non d'un pont proprement dit, mais d'une sorte de jetée ou passerelle destinée à permettre aux troupes, aux *impedimenta*, de franchir en sûreté un terrain bourbeux, sans consistance, *pene non terra*, d'après l'expression si connue du panégyriste Eumène. En effet, si l'on a relevé, sous le tablier, l'existence de solides poutres parallèles, formant gîtes ou assises, on n'a constaté nulle part trace des chevalets indispensables à tout pont « sur l'eau », chevalets que César décrit avec tant de précision et que la plupart des éditeurs, texte ou traduction,

(1) Renseignements recueillis et fournis par M. Rietschoten, entrepreneur des dragages en Hollande, et carte n° 1 de l'ingénieur en chef Conrad, à l'appui du discours prononcé par lui au Congrès de navigation fluviale de La Haye (1891).

(2) Tacite, *Ann.*, I, 63.

de la « Guerre des Gaules », se sont attachés, avec plus ou moins d'exactitude, à reproduire graphiquement depuis quatre siècles ⁽¹⁾. Ces chevalets, on les a encore observés il y a un an à Zalt Bommel ⁽²⁾.

De plus, outre l'artère principale, on a constaté l'existence de quelques branchements secondaires, ce qui confirme l'hypothèse d'une sorte de route de bois comme les Romains en ont d'ailleurs établi sur d'autres points, alors que la nature défectueuse du sol imposait cet agencement. Témoin les poutres entrecroisées trouvées dans les « Hautes fagnes », proche de la baraque Michel au pays des Éburons (province actuelle de Liège) ⁽³⁾, et certains arbres jetés en long dans l'épaisseur de la voie qui parcourait cette zone, voie encore très reconnaissable et récemment explorée par nous ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Voir entre autres à une date relativement reculée : *Les commentaires de Jules César, traduits par Estienne de Laigue, avec les pourtraicts et descriptions des lieux, fortz, ponts, etc.* (Paris, Gaultier, 1544, in-8°), et à une date récente, Duruy, *Hist. des Romains*; Desjardins, *Géographie... de la Gaule romaine, etc.*

⁽²⁾ Voir mes diverses communications sur ce sujet, au Comité des travaux historiques.

⁽³⁾ Schuermans, *Spa, les Hautes fagnes, Liège*, sans date (1886?).

⁽⁴⁾ Dans une étude dernièrement adressée à l'Académie des Inscriptions, l'on a démontré, avec croquis à l'appui, que des troncs munis de leurs maîtresses branches formaient l'un des éléments constitutifs des routes romaines du haut plateau liégeois.

BOUCLE AVEC INSCRIPTION

DÉCOUVERTE À ANGUILCOURT-LE-SART,

CANTON DE LA FÈRE (AISNE).

(Communication de M. Pilloy.)

Des fouilles ont été faites récemment dans un ancien cimetière situé sur le territoire d'Anguilmcourt-le-Sart, canton de La Fère (Aisne), à mi-chemin du village de Nouvion-le-Comte, canton de Crécy-sur-Serre.

Ce cimetière a été découvert vers 1865, en tirant de la terre à briques. Quelques-uns des objets qui accompagnaient les morts avaient, alors, été donnés au Musée de Laon, mais il n'avait pas été exploré.

Il datait de l'invasion et de l'occupation du pays par les Francs, et les inhumations s'y étaient continuées jusqu'au moment où les populations avaient désiré reposer autour des églises.

Des objets intéressants y ont été trouvés, entre autres le mobilier funéraire d'un guerrier armé de l'angon, de la hache à tranchant semi-circulaire et d'une épée dont le fourreau était consolidé à l'aide de deux tringles d'argent formant gouttière. Il était en outre muni d'un bouclier dont l'*umbo* était assez bien conservé. La boucle de son ceinturon était de bronze doré et décorée, ainsi que sa plaque de forme cordée, de grenats taillés en table; sa conservation est parfaite. Aux pieds se trouvait une coupe de verre verdâtre décorée, sur toute sa surface extérieure, de fleurons entrelacés obtenus à l'aide d'un émail blanchâtre. Chose rare à cette époque, il avait dans la bouche un sou d'or de l'empereur Anastase I^{er} (491-518), au revers de la Victoire ailée tenant une croix.

Mais ce que je viens faire connaître aujourd'hui, c'est la découverte, dans une tombe plus récente, d'une boucle de bronze étamé, à plaque ronde, comme on en trouve assez communément dans les

tombes de femmes au VII^e siècle. Ici la présence, dans la région du cou, d'une épingle styliforme, ne laisse aucun doute sur le sexe du sujet. La plaque, munie de trois clous à tête bombée qui l'attachaient à la ceinture de cuir ou d'étoffe, est décorée d'une double bordure de dents de loup. Cette ornementation se répète sur l'anneau de la boucle et sur la tête de l'ardillon où elle entoure une tête barbue et chevelue. Deux autres têtes du même style barbare se voient sur la plaque. La défunte était chrétienne, ce que prouve la croix à long pied qui occupe le milieu de la partie inférieure de ladite plaque.



Fig. 1.

Enfin, dans les parties du champ de la plaque laissées vides entre les têtes de clou et la croix, on lit l'inscription suivante, en beaux caractères romains :

DISSΔERI

La présence, aux temps mérovingiens, d'une pièce de monnaie dans la bouche d'un mort chrétien a été souvent constatée. Au Musée de Mayence, M. Prou a vu la tombe d'une femme ayant dans la bouche un sou d'or mérovingien de Magnence. A Chouy (Aisne), un mort au doigt duquel se trouvait un anneau chrétien avait dans la bouche une monnaie d'argent de Valentinien II marquée d'une croix. J'ajoute qu'au siècle dernier, dans un village voisin d'Auxerre, avait persisté l'usage de munir le défunt de l'obole à Caron; c'est ce que nous apprend l'abbé Lebeuf dans son *Traité sur les anciennes sépultures*. Notre correspondant hésite avec raison à donner la lecture de l'inscription gravée sur l'agrafe d'Anguilcourt. Peut-être, je le dis sous toutes réserves, peut-on y voir DISSOTERI en comptant la croix pour un T, comme dans une inscription carolingienne de Saintes, ou DISSΔERI (*Disleri*), génitif de *Dislerius* pour *Desiderius*, comme sur un marbre chrétien de Lyon.

Cette boucle appartient à M. Carpentier, pharmacien à La Fère.

PLAQUE-BOUCLE GRAVÉE.

Au printemps dernier, la charrue ayant heurté les bords d'un sarcophage dans un champ situé à proximité d'une ferme dépendant du village de Montescourt-

Lizerolles, canton de Saint-Simon (Aisne), le fils du propriétaire du terrain, M. Sebbe, y entreprit, peu après, des fouilles qui amenèrent la découverte de cinq ou six autres cercueils de pierre, larges à la tête, très étroits aux pieds, dans l'intérieur desquels il ne trouva que des ossements mélangés à la terre dont ils étaient remplis depuis longtemps, car les couvercles n'existaient plus, ayant été détruits par les travaux de la culture.

Averti de cette découverte, je me rendis sur les lieux et au bout de cinq minutes je trouvais à 0 m. 50 de profondeur, placé à un pas de distance d'un cercueil de pierre, un squelette qui avait été inhumé dans un cercueil de bois. A la ceinture du mort était une agrafe en bronze étamé, marquée d'une sorte de croix dans un lo-

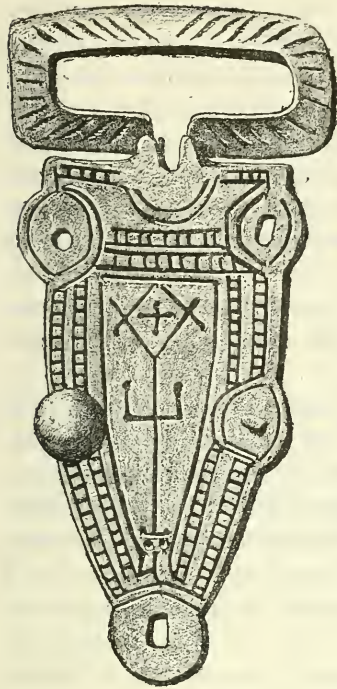


Fig 2.

sange, au-dessus d'une longue hampe.

Cette plaque-boucle date assurément du VII^e siècle, peut-être même du commencement du VIII^e, car on la trouve presque exclusivement dans les dernières sépultures habillées et ornées.

UN GUERRIER CAROLINGIEN.

M. Delvincourt, propriétaire à Crécy-sur-Serre (Aisne), a entrepris, il y a quelques mois, des fouilles dans un ancien cimetière situé aux bords de la Serre, à l'ouest du village de Nouvion-le-Comte, canton de Crécy-sur-Serre (Aisne).

Dans l'une de ces sépultures, M. Delvincourt a recueilli aux côtés d'un homme de forte taille, une épée, une lance, et le fer-moir en fer de la bourse qui avait renfermé, avec un briquet en fer, sa pierre à feu.

La présence d'une épée aux côtés d'un guerrier quand viennent les scramasaxes, ces lourds sabres à rainures sur la lame, est tellement rare, que j'ai cru devoir la signaler, d'autant plus que sa forme et ses accessoires diffèrent sensiblement de celles des épées franques, et que l'on doit, sans hésitation, l'attribuer à l'époque carolingienne.

La largeur de la lame (0 m. 035 au-dessous de la garde et 0 m. 030 près de la bouterolle) et sa longueur (0 m. 59) sont un peu inférieures à celles des épées franques. Ces dernières ont, en effet, une largeur variant de 0 m. 04 à 0 m. 05 et une longueur allant de 0 m. 60 à 0 m. 95⁽¹⁾.

Ce qui la distingue, c'est qu'elle possède un pommeau et une garde, alors que les poignées des épées franques en sont toujours dépourvues.

Le pommeau est constitué par un disque ovalaire de bronze un peu aplati. Ce sont deux serpents à long cou recourbé qui forment la garde; ils sont fixés sur la lame à l'aide de petits clous de bronze et ornés de petits cercles et triangles obtenus par percussion à l'aide d'un poinçon. C'est une technique bien connue à l'époque carolingienne. La main du guerrier devait être bien petite, car il n'y a que 0 m. 085 entre le pommeau et le dessus de la tête des serpents.

Immédiatement au-dessous de la garde, on avait fixé, à l'aide de deux petits clous de bronze un écusson qui paraît être d'argent bien poli, dont je ne soupçonne pas la destination; on n'y voit aucune marque ni inscription.

La bouterolle rappelle la forme et la décoration des contre-plaques qui accompagnent souvent les plaques-boucles que nous trouvons à la ceinture des femmes. Deux bossettes la fixaient au fourreau qui était de bois, probablement recouvert de cuir. La natte qui orne la partie inférieure et les filets ornementaux qui l'accompagnent sont bien de l'époque. La croix à long pied placée dans le champ ne laisse aucun doute sur la religion du possesseur de l'arme.

(1) Voir mes *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. I, p. 220. Fouilles du cimetière d'Abbeville (Homblières).

La lance diffère un peu de celles des siècles précédents; elle est plus courte; sa largeur va croissant de la pointe à l'endroit où les ailes se rattachent à la douille à l'aide de faibles contre-courbes. La lance franque affecte souvent la forme de feuille de saule ou de losange. C'est bien l'arme de médiocres dimensions que les miniaturistes des VII^e et VIII^e siècles mettent dans la main des soldats.

Le fermoir de bourse n'a pas subi de modification. C'est toujours, aussi, une très petite boucle, placée à la partie médiane et inférieure, qui maintient fermé le devant de la pochette ou bourse, où les Francs et leurs compagnes mettaient leur numéraire et les petits ustensiles d'un usage courant et journalier. Ici nous voyons le briquet dont la forme n'a guère varié depuis, et la pierre à feu, une jolie pointe taillée de silex, de l'époque de la pierre polie. On en ramasse encore aujourd'hui de toutes semblables sur les hauteurs voisines. Notre guerrier l'a utilisée comme percuteur pour s'éviter la peine d'en fabriquer un. Au Jardin-Dieu de Cugny⁽¹⁾ j'ai trouvé, avec le même briquet, plusieurs couteaux de silex plus ou moins ébréchés latéralement.

Le cimetière de Novion-le-Comte est loin d'être épuisé. Espérons qu'il fournira à M. Delvincourt d'autres objets aussi intéressants que ceux que je viens de décrire en son nom.

(1) *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, Fouilles du Jardin-Dieu de Cugny, t. I, p. 44.

LE TRÉSOR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE BAYEUX,

D'APRÈS

LES INVENTAIRES MANUSCRITS DE 1476, 1480 ET 1498,

CONSERVÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE DE BAYEUX,

PAR M. L'ABBÉ E. DESLANDES,

Chanoine titulaire.

Si la cathédrale de Bayeux est, sans contredit, une des églises les plus remarquables de France par son architecture et par ses dimensions, son trésor était aussi un des plus riches, grâce à la libéralité de ses évêques ou à la générosité des ducs de Normandie et des rois de France. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir le minutieux inventaire rédigé au xv^e siècle, en français, par ordre de l'évêque Louis d'Harcourt. Il y en a deux exemplaires originaux conservés dans la bibliothèque du Chapitre. L'un est incomplet et peu soigné, l'autre plus beau, que nous publions ici avec les inventaires de 1480 et 1498.

La reliure de ce dernier manuscrit n'a rien de remarquable; il est recouvert d'une forte basane brune; sur les plats, on voit les armes du Chapitre⁽¹⁾; tout autour, un encadrement formant bordure représente alternativement des têtes d'anges, des médaillons et des corbeilles dans le style de la renaissance. L'inventaire est transcrit sur beau parchemin, sans initiales de couleurs; il renferme 124 feuillets, mesurant 0 m. 32 sur 0 m. 22, et porte le n^o 199 de l'inventaire des manuscrits du Chapitre, que nous avons publié en 1889⁽²⁾.

(1) De gueules à l'aigle à deux têtes d'or aux ailes éployées. — L'écu est appuyé sur deux branches de palmier de sinople croisées en sautoir par le bas.

(2) *Catalogue général des mss des bibliothèques de France*, t. X, p. 377.

Il est divisé en quatre parties, et la première, qui est précédée d'une table, comprend les feuillets 1 à 33 verso. En tête on lit le titre suivant, qui fait connaître l'objet de cette partie et la date de sa composition (non compris l'inventaire des livres de 1436): « *Repertorium Cartularii de rebus fabricæ Baiocensis Ecclesie pertinentibus, facti et scripti anno Domini millesimo quodringentesimo tricesimo septimo.* »

Après cinq pages de table, les folios 3 v° à 4 v° ont été laissés en blanc et le répertoire proprement dit commence au folio 5 pour se terminer au folio 33. La première charte porte la date de 1395, et la dernière, celle de 1440; mais il y en a du XII^e et du XIII^e siècle; ces chartes ou documents sont au nombre de 58. Viennent ensuite trois feuillets blancs, et du folio 37 au folio 49, l'inventaire des livres de la « *Nova libraria Ecclesie Baiocensis* », fait en 1436.

La deuxième partie va du folio 54 au folio 63; on y trouve les mentions des donations faites à son église par Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux. La première pièce est de 1477, et la dernière, de 1479; mais entre ces deux dates, il y a deux documents de 1474.

La troisième partie est comprise entre les folios 64 et 71; elle renferme plusieurs titres d'inféodations, de fondations et de rentes. Le premier acte est de 1555, et le dernier, de 1559, mais il y en a de 1442. Cette partie a été écrite au XVI^e siècle, sur quelques feuillets laissés en blanc, entre la deuxième et la quatrième partie, écrites au XV^e siècle.

La quatrième partie va du folio 71 *bis* au folio 115 et renferme: 1° l'inventaire du trésor de la cathédrale de Bayeux, fait en 1476 et qui occupe les folios 71 *bis* à 93 v°; à la fin de chaque chapitre se trouve généralement une page ou une demi-page en blanc. — Cet inventaire est complet; il a été fait en 1476, mais il n'a été rédigé et signé dans ce manuscrit, par les notaires apostoliques, qu'en 1477; il y a quelques petites additions faites vers 1479. — 2° L'inventaire des manuscrits de la bibliothèque du Chapitre, rédigé en 1480 et compris entre les folios 95 et 115. Ces deux inventaires sont en belle écriture du XV^e siècle, absolument semblable à celle de la seconde partie; à la fin des différents chapitres se trouve la signature autographe des notaires apostoliques, ce qui prouve que cet inventaire est l'original.

On a relié avec ce manuscrit huit feuillets de papier, qui renferment les articles présentés au Roi, par l'évêque de Bayeux et le

Chapitre, en 1563, pour dénoncer les protestants qui avaient ravagé et pillé la cathédrale. C'est l'original de la pièce qui a été publiée par l'abbé Béziers, en appendice à son *Histoire de la ville de Bayeux*, mais incomplète et remplie d'inexactitudes.

Parlons maintenant des articles les plus importants mentionnés dans l'inventaire de 1476 :

« *Premièrement, eu front de l'autel, a une excellente table, toute d'argent doré, etc.* (voir les articles 1 à 5). D'après les détails de l'inventaire, voici quelle était à peu près la disposition de ce merveilleux autel, beaucoup plus avancé vers le chœur que ne l'est le maître autel actuel de la cathédrale.

Le *coffre de bois*, dont il est question à l'article 2, était une sorte de grande armoire à double face et à double fond; le côté qui regardait le chœur et les deux bouts étaient recouverts de riches peintures; c'était dans la façade antérieure qu'était enchâssée la précieuse contre-table. Les différentes parties de cette contre-table étaient fixées au moyen de crampons d'argent, retenus eux-mêmes par des clavettes de fer que l'on attachait par l'intérieur de l'armoire, en ouvrant le double fond ou la *contre-clôture*. Cette *contre-clôture*, appelée *le secret*, et qui servait de fond à l'armoire proprement dite, était fermée par six serrures dont les clefs étaient conservées dans le Trésor. Dans cette armoire, par derrière, se trouvaient les quatre précieuses châsses, dont il est parlé aux articles 5 à 9; elles étaient protégées par des portes couvertes de peintures moins riches que celles du devant. On n'exposait cette contre-table d'argent que dans les fêtes, car ordinairement elle était *recouverte de deux vantaux à coulisses, ornés de peintures à histoire de Nostre-Dame*. Au milieu se trouvait un pilier, *portant un crucifiement, de parçille peinture*. Ce pilier était probablement fixé à l'un des vantaux et en recouvrait la jonction. Ces vantaux et le pilier, qui formaient ainsi retable, étaient eux-mêmes recouverts de rideaux richement brodés, comme le montre l'inventaire aux articles 235 à 277 et 280.

Quant au tombeau de l'autel, il était adossé à l'armoire, au-dessous de la contre-table; c'était assurément un autel fixe, c'est-à-dire consacré en entier, comme le prouverait ce passage de la requête de l'évêque et des chanoines de Bayeux, où il est dit que les protestants avaient enlevé *la table de marbre estante et servante pour grand-autel*.[¶] Pour couvrir le devant du tombeau de l'autel, il y avait au moins huit *parements* de différentes couleurs et plus ou moins riches

suivant le temps et le degré des fêtes (art. 226 à 230). La table de l'autel était recouverte d'un *doublier*, auquel on attachait un *frontel* pour orner le bord de l'autel (art. 231 à 233).

De plus, derrière l'autel se trouvait une magnifique Notre-Dame d'argent, et aux quatre coins étaient les quatre grands docteurs de l'Église. Tout autour, à une certaine distance, s'élevaient six colonnes de fin cuivre, trois de chaque côté, surmontées d'angelots, portant des cierges. Il y avait en outre de riches armoires couvertes d'or et d'azur, renfermant des châsses, des reliquaires et des bijoux. Nous voyons encore *retro altare majus, rastrum, in quo ardebant XII cerei; trabs, in qua ardebant XII cerei*; au-dessus : *Corona confrarie Beate Marie Virginis, in qua ardebant LXXXVI cerei*.

Dans plusieurs endroits, l'inventaire nous parle du petit autel, qui devait se trouver derrière le grand autel, vers le rond-point du chœur⁽¹⁾. Devant le maître autel brûlait une lampe d'argent. Puis, *intra januas chori, majus candelabrum, in quo ardebant VII cerei*. De chaque côté du chœur étaient les *chaères* (stalles) des chanoines. Dans les grandes fêtes, de précieuses tapisseries entouraient le sanctuaire, le chœur et les stalles. Au milieu du *chorus* se trouvait l'*aquila* de fin cuivre, et on remarquait *ante aquilam v candelabra cum totidem cereis; in pulpito lapideo, ante chorum et navim, crucifixus; in navi, ante crucifixum, ab antiquo, major corona cum XCVI cereis; postea minor corona cum XXV cereis*.

Le magnifique retable d'argent avait été donné, dit l'inventaire, par Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem. Ce prélat fut véritablement un des plus grands bienfaiteurs de l'église de Bayeux, par les dons princiers qu'il lui fit; il suffit de lire cet inventaire pour s'en convaincre. Mais citons ici un acte authentique d'une partie de ses donations :

. . . Ludovicus de Haricuria, miseratione divina patriarcha Jerosolimitanus et episcopus Baiocensis, salutem in Domino. Notum facimus quod nos, ad laudem et honorem Dei ejusque Matris, Virginis gloriose, pro salute anime nostre, dedimus et concessimus, ac sponte et libere, tenore presentium, damus et concedimus ecclesie nostre Baiocensi res et bona que sequuntur, videlicet : mitram nostram deauratam, perlis lapidibusque et gemmis preciose multum ornatam; baculumque nostrum pastoralem ar-

⁽¹⁾ C'était « *Ab antiquo, altare Sanctæ Crucis, postea SS. Ravenni et Rasiphi, ubi missæ simplices et feriarum celebrantur* ». — *Tableau ms. des fondations de la cathédrale*, par M. Laffetay, chanoine (n° 153 du *Catalogue des mss du Chapitre*).

genteum et deauratum; missale etiam in quo continetur pontificale, necnon et annulum nostrum aureum, in quo est saphirus bonus valoris centum librarum, et cirothecas pontificales; nullum jus nobis in eis nisi solum usum quoad vixerimus retinentes, sub tali tamen pacto et conditione expressa quod Decanus et Capitulum ejusdem ecclesie non poterunt easdem res et bona vendere seu alienare, sub quocumque titulo vel colore; sed illas et illa perpetuis futuris temporibus ad honorem Dei ejusdemque ecclesie decorem et usum nostrique memoria conservare tenebuntur. Volentes et ordinantes quod singuli successores nostri Baiocenses episcopi, totiens quotiens eis placuerit in civitate Baiocensi vel alio diete diœcesis loco insigni aliquod officium pontificale exercere, dictis rebus et insigniis uti poterunt, et Capitulum predictas res hujusmodi eisdem successoribus tradere tenebitur, recepta prius ab eisdem successoribus et ipsorum quolibet ydonea cautione de restituendo, statim post hujusmodi completum officium pontificale, prelibatis Decano et Capitulo res et bona sic tradita et superius declarata in equo bono statu et valore, sicuti eas et ea receperint ab eisdem, aut saltem de eas reparari faciendo sumptibus suis condecenter, si quid mali vel ruine in eis acciderit, quandiu fuerint in custodia predictorum successorum seu servitorum eorumdem, solvendo etiam thesauro diete ecclesie nostre per quemlibet dictorum successorum nostrorum insigniis hujusmodi nti volentium semel, et dumtaxat et ante eorum primum in civitate introitum, aut deinceps priusquam tamen rebus et insigniis predictis utantur, quadraginta libras turonensium, monete currentis pro tempore. De qua quidem somma distribuentur decem libre turonensium, juxta morem ecclesie consuetum, inter presentes, in missa solenni, que pro nobis et omnibus defunctis in choro ecclesie Baiocensi in crastino cujuslibet primi introitus dictorum successorum, vel in crastino solutionis dictarum quadraginta librarum celebrabitur cum pronunciatione soluta; residuum vero dictarum quadraginta librarum turonensium pro perpetua mantenentia et reparatione rerum predictarum ad utilitatem et usum dieti thesauri applicabitur. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostro muniri et per secretarium nostrum signari fecimus. Datum Baiocis, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto, die duodecima mensis aprilis.

(Suit l'acceptation du Chapitre.)

Avant Louis d'Harcourt, Odon de Conteville, évêque de Bayeux, avait comblé sa cathédrale de riches présents. On lui attribue entre autres la splendide châsse de saint Raven et de saint Rasiphe (art. 6). Le moine Bernard, dont nous parle dom Rivet⁽¹⁾, dans une lettre qu'il adressa à tous les chanoines de Bayeux et à tout le

⁽¹⁾ *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 293-294.

clergé, écrit ceci : « Pendant que le seigneur Odon, cet homme grand et sublime, gouvernait notre mère la sainte église de Bayeux, d'une manière aussi noble que digne, ces saints martyrs (saint Raven et saint Rasiphe) reçurent, à cause de leurs grands miracles divins et éclatants, une châsse nouvelle d'un prix plus considérable et plus en rapport avec les hommages qui leur sont dus; ouvrage merveilleux, formé d'un or pur et de pierres précieuses où l'art semble l'emporter sur la matière. Mais comme elle est connue de tout le peuple aussi bien que de moi-même, il n'appartient pas à ma faiblesse d'en faire la description. »

S'il nous est permis d'exprimer un regret, c'est que la célébrité de ce présent d'Odon, autant que la modestie du moine Bernard, nous aient privés d'une description complète de ce magnifique ornement. Toutefois, s'il faut en croire certaines traditions, consignées dans les chronologies manuscrites des évêques de Bayeux, conservées à la Bibliothèque municipale de cette ville, cette châsse aurait été la reproduction de l'église Notre-Dame de Bayeux. Le seul écrivain qui paraît s'être intéressé à cette antique châsse est Robert Ceneau; il parle de l'or et des pierreries de prix qui décorent le reliquaire des saints martyrs; le lieu même où il est placé semble être une partie de la cathédrale jusque-là inconnue ou oubliée dans les anciennes parties de l'église dont on a la description. Voici du reste ses paroles⁽¹⁾ : « Exerit [Odo] ad borealem portam turrim miro artificio, quam et ipse honestavit conditorio auro gemisque locupletato, reconditis in eo reliquiis divorum Ravenni et Rasiphi. » Le sieur de Bras, dans ses *Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, ajoute⁽²⁾ : « La châsse où estoient les corps de saint Ravent et saint Rasif, martyrs, estoit toute couverte d'or, et y estoit aussi une Nostre-Dame, plus haute qu'une fille de dix ans, de pur argent, avecques un contre-autel de mesme métal. »

L'article 29 porte : *Item, un vaissel de baes, fait en manière de pot*, etc. Ce « pot » avait appartenu certainement à saint Thomas Becket et renfermait une partie de ses reliques; l'église de Bayeux ne fut pas la dernière, en effet, à montrer sa vénération pour le saint martyr. Le grand portail du sud, vers l'évêché actuel, est consacré en entier au souvenir de ce ferme défenseur des droits de

⁽¹⁾ Roberti Coenalis, episcopi Arboricensis, *Gallica historia* (Paris, 1557, fol.), p. 157.

⁽²⁾ Page 264 de l'édition de Caen, 1833, in-8°.

l'Église; le tympan, les voussures sont remplis de sculptures et de bas-reliefs qui représentent les différentes phases de la vie de saint Thomas de Cantorbéry. « Nous remarquons dans le tympan trois lignes parallèles renfermant quarante-trois personnages; la plus longue se lit de droite à gauche; la deuxième de gauche à droite; la troisième renferme l'apothéose du martyr saint Thomas de Cantorbéry dont la première ligne inférieure nous a représenté l'arrivée en France et les conférences traitant de sa réconciliation avec le roi d'Angleterre; et la seconde, son retour à Cantorbéry et son martyre ⁽¹⁾. »

Plus loin, l'article 33 de l'inventaire nous parle du *sang de saint Thomas de Cantorbère*, conservé dans un vaisseau de cristal, etc. Ce vase précieux, renfermant du sang du bienheureux, avait probablement été donné à la cathédrale de Bayeux par Jean de Salisbury, évêque de Chartres (de 1177 à 1181 ou 1182), qui était chapelain de saint Thomas, lorsque le saint archevêque souffrit le martyre en Angleterre. Jean de Salisbury avait donné à sa cathédrale de Chartres le couteau du martyr, avec un vase précieux renfermant du sang de saint Thomas.

Aux articles 39 à 43, il est parlé de coffrets et de boîtes d'ivoire, particulièrement du coffret qui renferme *le casuble monsieur saint Regnobert*. Certains auteurs attribuent ces présents à Odon; dans tous les cas, ils sont antérieurs à l'inventaire ancien de 1369, cité à l'article 10 de l'inventaire de 1476. Quoi qu'il en soit, donnons simplement une description de ces deux précieux objets, les plus riches du trésor que possède encore aujourd'hui la cathédrale de Bayeux ⁽²⁾.

(1) L'abbé Lelièvre, *Notice descriptive sur la cathédrale de Bayeux* (Bayeux, 1880, in-12). — Saint Thomas, pendant son exil en France, célébra les saints mystères dans l'hôtel-Dieu de Lisieux, et l'on conserve à l'hospice, dans des reliquaires, avec toutes les preuves d'authenticité, les ornements dont il fit usage. La description en a été donnée dans le *Bulletin monumental*, par M. le D^r Billou, en 1849 (p. 260).

(2) Nous n'entrerons pas dans toutes les discussions qui ont eu lieu entre les savants sur le coffret d'ivoire et le chasuble de saint Regnobert, conservés dans le trésor de la cathédrale de Bayeux. Nous renvoyons aux ouvrages suivants :

Description d'un monument arabe du moyen âge, conservé à Bayeux, en Normandie, par M. Spencer Smith (Caen, 1820, in-8°);

Origines chrétiennes du Bessin. — Recherches historiques et critiques sur saint Regnobert, second évêque de Bayeux, par M. l'abbé Do (Caen, 1861, in-8°);

Et d'abord, le coffret d'ivoire (Pl. XIV et XV)⁽¹⁾ : « Il est de forme oblongue et mesure 0 m. 425 sur 0 m. 275. Il est monté sur quatre petits pieds de 0 m. 03, qui lui donnent une hauteur totale de 0 m. 159; il est formé de plaquettes d'ivoire, de 0 m. 009 d'épaisseur seulement, juxtaposées et reliées entre elles par les nombreux rivets de la garniture. Il est décoré de tous les côtés et sur tous les angles d'une riche armature d'argent doré et niellé, ciselée en bosse, d'un relief de 0 m. 006; ces ornements se composent de fleurons épanouis, de rinceaux caractéristiques de l'art arabe, rendus avec une grande habileté et de formes variées quoique peu différentes. Comme décoration principale, figurent des paons à la queue contournée et quelques autres oiseaux assez semblables à des colombes. Deux riches charnières maintiennent le couvercle; elles ont été brisées et grossièrement ressoudées; dans l'origine, deux anneaux d'argent placés de chaque côté, l'un dans le couvercle, l'autre dans le corps même du coffret, servaient, au moyen d'une chaînette, à le maintenir, de peur qu'en l'ouvrant complètement il ne vint à briser les charnières, qui ne témoignent que trop leur utilité. L'un d'eux est déjà signalé comme manquant au xv^e siècle, et un autre actuellement détaché est conservé dans le coffret. Des quatre pieds, qui sont en ivoire recouvert d'argent, un seul conserve sa décoration primitive; les trois autres ont été enlevés et remplacés par une plaque d'argent unie.

« Ce coffret se fermait au moyen d'un riche recouvrement à charnière, dans l'intérieur duquel se trouvait la serrure. Une clef en forme de croix faisait mouvoir le penneton, qui s'introduisait dans un disque uni, plaqué sur l'ivoire; celui-ci, à cause de son peu d'épaisseur, ne pouvait contenir la serrure que M. Spencer Smith avait cru y voir. De chaque côté de ce disque se trouve un pivot saillant dont la tête arrondie est taillée à facettes et percée à jour pour y introduire une petite verge ronde, aussi d'argent. Elle dépassait en longueur les deux pivots; elle était terminée à l'une de ses extrémités par une tête semblable, et à l'autre percée d'un trou

Saint Thomas de Cantorbéry, par M. l'abbé Tapin (Caen, 1870, in-8°);

Le coffret d'ivoire du trésor de la cathédrale de Bayeux, par M. de Farcy (Caen, 1878, in-8°);

La chasuble de saint Regnobert, conservée dans le trésor de la cathédrale de Bayeux, par M. de Farcy (Caen, 1881, in-8°).

⁽¹⁾ Nous empruntons ces détails au travail cité de M. Paul de Farcy.

où devait s'introduire un cadenas, dont il n'est fait aucune mention. Cette brochette, une fois placée et maintenue, empêchait par sa position même l'introduction de la clef.

« Le disque, dont la forme se rapproche de celle d'un écusson, est entouré d'une légende en caractères orientaux; ces lettres, gravées au trait et bordées d'un léger filet, ont été remplies d'un vernis noirâtre que l'on retrouve sur tous les objets anciens ayant la même origine. C'est cette inscription, en caractères coufiques, qui a tant occupé les savants. Refaite plutôt que lue par Pétis de La Croix⁽¹⁾, qui, le premier, en eut un dessin sans doute fort inexact, elle fut déchiffrée en 1820 par un savant orientaliste de Vienne, M. de Hammer, d'après le calque que lui avait envoyé M. Spencer Smith⁽²⁾. Depuis, M. de Caze la fit traduire en Algérie par deux Arabes versés dans la langue et l'écriture anciennes. Ces trois versions, venues de sources différentes et s'accordant toutes les trois entre elles, ne laissent plus aucun doute sur la certitude du texte que voici :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ بَرَكَتُهُ كَمِيلَةٌ وَنِعَامُهُ شَمِيلَةٌ

« Au nom de Dieu, clément et miséricordieux! Sa bénédiction est complète et sa grâce immense. »

Le coffret d'ivoire renferme la chasuble de saint Regnobert, second évêque de Bayeux, une étole et un manipule (Pl. XVI). « Nous avons dans la chasuble, ajoute M. de Farcy, non seulement un objet excessivement précieux en lui-même, mais un vêtement que la tradition considère comme ayant servi à un évêque placé par l'Église au nombre des saints, un vêtement devenu par cela même une relique. »

L'auteur du *manuscrit Gassion*⁽³⁾, qui écrivait au xvi^e siècle, raconte ainsi le respect qu'on avait pour la chasuble de saint Regnobert : « On s'en sert aux plus grandes fêtes de l'année aussi bien qu'au jour qu'on célèbre son office. Cette chasuble est estimée comme une relique très précieuse et honorée d'une multitude innombrable de peuples qui courent en foule les jours de sa feste et autres principales de l'année, pour avoir le bonheur de la baiser. »

Cette chasuble a de tous temps attiré l'attention des savants,

⁽¹⁾ *Mémoires de Trévoux*, octobre 1714, p. 1771.

⁽²⁾ *Description d'un monument arabe du moyen âge*, p. 9.

⁽³⁾ *Histoire du diocèse de Bayeux* (n^o 6 du *Catalogue des mss du Chapitre*).

et nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici la description que M. Spencer Smith en a faite en 1820 : « Elle est absolument infundibuliforme. Ce sont deux demi-cercles ayant les deux bords intérieurs cousus depuis la circonférence jusqu'au centre, à l'exception d'une fente laissée pour passer la tête. L'étoffe se rapproche par sa contexture des étoffes de soie de la Chine nommées lampas, façonnées à peu près comme les gros de Tours, brochés. Elle est à fond bleu, parsemé de pois blancs (il faut dire de perles), de deux lignes de diamètre, régulièrement espacés par groupes de trois, de manière à former de petits triangles. La chaîne et la trame sont en soie très torse... »

Le dessin de M. Smith, qui accompagne cette notice, donne une idée très exacte de la forme de la chasuble, mais il n'en est pas de même du semis de perles, qui sont figurées bien trop grosses; en effet, là où il y a quatorze groupes seulement, il en faudrait soixante-quatre!

La chasuble est actuellement garnie de galons de différentes largeurs; celui qui décore le dos mesure 0 m. 10, celui du devant 0 m. 055, le troisième enfin, qui forme le croisillon et se rejoint sur l'épaule du célébrant, n'a que 0 m. 04; les galons sont pour la plupart excessivement fatigués, et paraissent même à l'œil bien plus anciens que l'étoffe, car elle a conservé par endroits l'éclat de sa couleur primitive. Le plus large, tissé de soie brune recouverte d'or, n'est à proprement parler que de l'*œuvre* à très petits enchevêtrements, telle qu'on en fabrique encore pour le linge de table; il est bordé de chaque côté de deux rangs de filets vert et bois.

Le second, aussi relevé d'or, présente des losanges encadrés de petits carrés. Le troisième est bien plus riche; sur le tissu composé de lignes alternativement vertes et roses, se détachent des losanges formés de bandes à filets d'or et de petits carrés, remplis au centre de frettes également d'or et terminées par des grecques affrontées.

La chasuble a subi plusieurs et regrettables transformations. Raccourcie déjà sans doute au XIII^e siècle, elle le fut encore au XVII^e siècle, ainsi que nous l'apprennent les Bollandistes; car les Jésuites en conservaient un morceau vénéré dans leur chapelle de Paris. Enfin, vers 1835, elle fut réparée à nouveau, c'est-à-dire qu'elle fut rognée d'au moins 0 m. 02 pour la plus grande commodité du prêtre qui s'en servait à cette époque, et elle fut dou-

blée à neuf d'une soie violette. Déjà, plus anciennement, on avait pris l'étoffe de dessous les galons pour restaurer les parties usées du cou et du devant. Ces réparations successives nous expliquent pourquoi elle n'a plus que 1 m. 38 de hauteur, tandis que les chasubles du ^{xiii}^e siècle, comme celles de Reims et de Toulouse, ont encore 1 m. 50 et même 1 m. 60. Il est donc impossible de savoir quelle était sa longueur primitive.

L'étole mesure 2 m. 50; cette bande, de 0 m. 04 seulement, s'élargit de manière à avoir le double de largeur aux extrémités. L'étoffe, tissée sans couture, a donc toujours été destinée à former une étole; elle se compose de *fascies* de drap d'or, alternées avec d'autres de soie violette très foncée. Les deux extrémités sont de drap d'or ouvré, orné de losanges, de zigzags, de frettes, etc., et décoré de petits carrés ou autres dessins de soie jaune ou verte; elles sont d'une ornementation différente, ainsi que les parties violettes. Tous les fonds d'or étaient, originairement, enrichis de semences de perles ⁽¹⁾, dont un grand nombre ont disparu; quelques parties, dans le violet, sont aussi relevées de couleur d'or ou garnies de perles. Tout autour règne un petit galon vert et le bas est garni d'une frange de même couleur, mais moderne.

Le manipule, moitié plus petit que l'étole, est décoré de la même façon et ses deux extrémités sont semblables entre elles. Il est actuellement dépouillé de perles, mais il est facile de constater leurs traces sur les fonds d'or.

L'article 88 porte : *Item, en derrière de l'autel, une croce, à laquelle pend une custode d'argent*, etc. Le grand autel de la cathédrale ayant été détruit avec ses accessoires, en 1562, par les protestants, le Chapitre chargea le fabricant de « faire faire une crosse de bois doré pour porter le Saint Sacrement », le 3 février 1662 ⁽²⁾. Il sera fait, disent encore les Conclusions, « des angelots de cuivre pour mettre autour du grand autel, le 20 février 1454 ⁽³⁾ ». Ces angelots ne durent pas être détruits par les protestants, ou bien ils furent remplacés, comme l'autel, car les Conclusions capitulaires ajoutent plus loin : « Le fabricant fera allonger l'autel, mettre des pilliers pour soutenir les angelots, . . . le 14 février 1593 ⁽⁴⁾. »

⁽¹⁾ Ce sont des perles fines.

⁽²⁾ *Conclusions du vénérable chapitre de Bayeux*, à la date.

⁽³⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁾ *Ibid.*

Articles 91 et 92 : *Item, dedans le cuer, a une aigle très belle. . . Item devant ledict aigle a cinq grans et haults candélabres. . .* — Le cardinal, dont parle ici l'inventaire et qui donna l'« aigle très belle de fin cuivre », . . . était, dit Hermant, Amédée de Saluces, fils de Frédéric II, marquis de Saluces ⁽¹⁾.

Voici l'inscription qu'il avait fait graver sur le pied de l'aigle de la cathédrale de Bayeux : *Amadeus de Saleucis, Sancte Romane Ecclesie cardinalis et hujus ecclesie decanus, hoc pulpitum delit, anno 1385, mense junii.*

Nous lisons dans les *Conclusions capitulaires*, qu'« Amédée, fils du marquis de Saluces, doyen, a donné l'aigle et six grands chandeliers de cuivre pour mettre au chœur, qui y estoient l'an 1602; le 7 mars 1380 ». L'inventaire ne parle que de « cinq grans et haultz candellabres de fin cuivre »; Amédée les avait probablement donnés avant l'aigle, en 1380, n'étant encore que chanoine de la prébende de Missy.

Article 94. *Item, en la nef, devant le crucifix, est une couronne ronde de grande circuite, etc.* ⁽²⁾.

Ce fut Odon, évêque de Bayeux, frère du Conquérant, qui fit présent à la cathédrale de ce magnifique lustre, composé de plusieurs cercles métalliques, de diamètre inégal, reliés entre eux par des tiges de même nature. Ces différents cercles supportaient 96 candélabres, un certain nombre de tours ou lanternes, et, dans les intervalles, des plaques d'argent, sur lesquelles étaient gravés les 49 vers latins, transcrits par H. Oresme, à la fin du manuscrit n° 1 de la bibliothèque du Chapitre ⁽³⁾. Dans les vieux titres, la sépulture de plusieurs évêques, dignitaires ou bienfaiteurs, est désignée par ces mots : « sub corona ». Raoul Tortaire l'a chantée dans le compte rendu de son voyage dans le Bessin :

Ferrea sustentant argenti vincla coronam

Alte quæ duræ sunt clavi fixa sudis.

Tota superficies auro vestita renitet,

⁽¹⁾ *Histoire du diocèse de Bayeux* (Caen, 1705, in-4°), p. 303.

⁽²⁾ Ce lustre est ainsi désigné dans le cérémonial manuscrit du XIII^e siècle, de Raoul Langevin, chanoine de Bayeux (ms. 122 du chapitre) : « Est quartum luminare, quod vocatur Corona, in qua semper octoginta et sexdecim parvi cerei accendantur. »

⁽³⁾ Publié en dernier lieu par M. L. Delisle, dans son édition de la *Chronique de Robert de Torigni* (1871), t. I^{er}, p. LXXIII-LXXI.

Cinxit turritis quam faber ædicolis;
Vix geminus templi paries capit hanc licet ampli,
Non aliam tanti ponderis esse reor.

De plus, ce fut pour son entretien que se multiplièrent les générosités des membres du Chapitre : un chanoine de Pezerolles, William Arundell, fait, dès l'an 1203, une fondation spéciale pour entretenir le luminaire de la couronne. En suivant le cours de l'Aure à 1 kilomètre et demi du Pont-Trubert (*Pons Oberti, Isberti, Huberti*), on trouve, dans la commune de Saint-Vigor-le-Grand, l'ancien fief de la Couronne.

Le trésorier⁽¹⁾ de la cathédrale avait la garde des reliques et du maître autel; c'était lui qui était chargé d'allumer et d'éteindre les cierges de cette grande couronne. Il se débarrassa de toutes ces charges par l'abandon du fief de la Couronne, fait à un gentilhomme, qui s'engagea, lui et ses descendants, à assister les jours des grandes fêtes et aux processions générales, armé de toutes pièces⁽²⁾. Jean Lenterin, dit de la Colombe, après avoir reçu des lettres de noblesse de Louis XI, en 1471, prit le premier, comme possesseur de ce fief, le titre de seigneur de la Couronne et de la Rivière, titre que la famille des Moustiers a transmis depuis le xviii^e siècle jusqu'à nos jours à ses descendants.

Voici l'idée du plan de la couronne⁽³⁾ et qui fait comprendre le sens des vers qui étaient gravés tout autour. L'auteur suppose qu'elle

⁽¹⁾ Le trésorier était le quatrième et dernier grand dignitaire du Chapitre; à l'origine, l'évêque lui devait « vestes virides et de escarlata, prout sibi placebat gerere, in choro et extra, canes et ancipites ». Le trésorier était seigneur et patron collateur de Bernières-sur-Mer.

⁽²⁾ Ce seigneur ou homme d'armes du Chapitre (*armiger Capituli*) doit se trouver « au prieuré de Saint-Vigor, quand l'évêque y vient descendre la veille de son entrée solennelle, afin de le saluer, un genou en terre, et de lui ôter ses éperons d'argent, qui alors lui appartenaient ».

Voir dans la salle capitulaire un curieux tableau du xvii^e siècle, qui représente l'entrée solennelle de Mgr. de Nesmond, dans la ville de Bayeux, suivi de l'homme d'armes.

On conserve dans la haute sacristie du Chapitre les différentes pièces de l'armure. Elles sont unies, à l'exception du casque, qui est gravé et doit dater du temps de Louis XIII.

⁽³⁾ Voir sur ce sujet le livre de M. l'abbé Lelièvre, curé du Subles, près Bayeux : *Notre-Dame de Bayeux, esquisses historiques et archéologiques* (Bayeux, 1882, in-12).

est une œuvre allégorique, un emblème (*signum*) destiné à traduire sous une forme sensible et permanente la doctrine qui ne s'adresse qu'à l'intelligence et ne frappe pas continuellement les oreilles⁽¹⁾. La couronne, dans son ensemble, est la figure de l'Église. Le cercle, symbole de l'Infini, est l'image de l'Agneau, roi du ciel et de la terre. Les tours sont les vertus appuyées sur le rocher de la foi. Les 12 candélabres placés au sommet (*culmen*) sont les 12 Apôtres; viennent ensuite les 12 Prophètes et les 24 Vieillards qui entourent le trône de l'Agneau. Au-dessous de l'Église triomphante apparaît l'Église militante. Appelés par les Apôtres et les Prophètes à faire partie des habitants du ciel, les membres de cette autre portion de l'Église ne parviennent au sommet de la sainte montagne qu'à travers une foule d'obstacles que leur suscite la rage des démons.

Malheureusement nous n'avons pas dans leur ordre les vers tels qu'ils avaient été gravés sur la couronne. L'orfèvre chargé de la nettoyer avait démonté toutes les plaques d'argent; et, lorsque son travail fut terminé, il les remplaça confusément et sans suite. Henri Oresme, chanoine d'Évreux et frère de l'évêque de Lisieux, les copia, avons-nous dit, à la fin des chroniques précitées. Il nous prévient du regret qu'il a eu de n'avoir pu leur donner une meilleure disposition : *Istos XLVII versus, confuse et sine ordine in Corona dispersos, per inadvertenciam aurifabri, qui nuper eam polivit et tersit, recollegi in ordine, prout melius potui, et qui melius viderit, corrigat et emendet. H. Oresme.*

Cette transcription est donc fautive; l'abbé Béziers, dans ses manuscrits pour l'histoire de Bayeux, en donne une seconde version peut-être moins imparfaite, mais presque inintelligible. Les deux derniers bibliothécaires de la ville, M. Lambert et M. le chanoine Laffetay, ont pu, grâce à l'étude patiente de la transcription de H. Oresme, et à la logique des symboles rappelés dans les vers, réparer en partie ces erreurs⁽²⁾.

Article 95. *Item, cinq cornes de yvière, etc.*

Article 96. *Item, trois autres cornes de corne, etc.*

Article 111. *Item, une corne entière de unicomne . . .*

Article 112. *Item, une aultre corne de unicomne coupée . . .*⁽³⁾.

(1) Notes de M. l'abbé Laffetay, . . .

(2) Cf. plus haut la mention de la dernière édition de ces vers par M. L. Delisle.

(3) Voir une savante notice de M. l'abbé Frantz Bock sur les cornes d'ivoire :

D'après le sieur de Bras⁽¹⁾, ces deux magnifiques cornes, dont il est parlé aux articles 111 et 112, auraient été données par le duc Guillaume le Conquérant, lors de la dédicace de l'église de Bayeux. Elles eurent le même sort que les autres joyaux de la cathédrale, enlevés par le duc de Bouillon.

Le plus généralement, les cornes étaient employées, dans les grandes cathédrales, comme vases sacrés pour la consécration des saintes huiles, faite solennellement le Jeudi saint, par l'évêque diocésain. Telle est la destination que le Chapitre métropolitain de Gran a donnée aux trois précieuses cornes qui enrichissent son trésor. Les cornes d'ivoire de la cathédrale de Bayeux ont pu servir au même usage, mais c'était au moins avant le xiii^e siècle, comme en fait foi l'*Ordinarium*; à l'époque du présent inventaire, plusieurs servaient simplement de « parement environ le grand-autel ». Comme celles de la métropole de Gran et comme l'olifant du musée d'Angers, elles étaient ornées « de diverses figures de bestes et de oyseaux ».

Article 98. *Item, une dent de ballaine, figurée en manière de poisson.*

Un symbole très usité dans les premiers siècles, pour l'ornementation des fonts baptismaux, symbole que nous retrouvons dans tout le moyen âge, plus particulièrement à l'époque romane, c'est le poisson, IΧΘΥΣ symbolique, si bien décrit et expliqué par dom Pitra, dans les *Annales de philosophie chrétienne* et dans le *Spicilège* de Solesme. Saint Ambroise a éloquemment développé le sens de ce beau symbole⁽²⁾.

Article 104. *Ung très-excellent missal pontifical. . .*

Article 283. *Ung excellent missal portant tout l'office pontifical, à l'usage de l'église et diocèse de Narbonne. . .*

Ce manuscrit, sur vélin, d'une très grande valeur, est un in-folio, dont les magnifiques enluminures et les ornements attirent l'attention des amateurs. Il est du xiv^e siècle, renferme 285 feuillets à deux colonnes, mesurant 0 m. 355 sur 0 m. 260; la reliure en bois est recouverte de cuir gaufré. On compte encore aujourd'hui cinq riches peintures dans ce volume, mais un certain nombre des plus beaux feuillets, ornés de fines miniatures, avaient été anté-

Le trésor de la cathédrale de Gran, en Hongrie, dans la Revue de l'art chrétien, 4^e année, p. 131.

⁽¹⁾ *Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, 6d. cit., p. 263.

⁽²⁾ *In Luc.*, ix, §§ 80-83; t. I, p. 1403.

rièvement coupés et volés. Un libraire et amateur de Caen, Mancel, eut le bonheur d'en retrouver neuf qu'il acheta pour en enrichir sa collection, où nous les découvrîmes en 1888. La Commission administrative de la collection Mancel ayant su que le manuscrit auquel avaient appartenu ces neuf feuillets était conservé dans les collections du Chapitre, s'empressa, par une exquise délicatesse, de les remettre, le 4 février 1889, à M. l'abbé Duvelloy, vicaire général et bibliothécaire du Chapitre⁽¹⁾. Maintenant on peut les admirer, réintégrés dans le précieux missel pontifical dont nous parlons.

Ce livre est depuis longtemps à la cathédrale de Bayeux; il lui fut légué le 12 avril 1474, par Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux⁽²⁾. Mais l'exécution, dit M. Léopold Delisle⁽³⁾, trahit une époque beaucoup plus ancienne. De plus, le rédacteur de l'inventaire a pensé qu'un missel possédé par Louis d'Harcourt, pendant que ce prélat était archevêque de Narbonne, devait être à l'usage de l'église de Narbonne, ce qui est une erreur. En effet, le caractère de l'écriture et le style des peintures nous reportent à la fin du xiv^e siècle, et M. Delisle a démontré que ce volume a été exécuté pour Étienne de Loypeau, qui occupa le siège de Luçon depuis 1388 jusqu'en 1407.

On ignore dans quelles mains le volume passa après la mort d'Étienne de Loypeau. On ignore également comment Louis d'Harcourt en devint propriétaire; mais il ne faut pas s'étonner qu'il ait désiré s'en assurer la possession, lui qui était tant ami du beau et surtout des splendides volumes, comme en font foi ses riches donations à la librairie du Chapitre de Bayeux qu'il construisit, à l'université de Caen et à l'abbaye de Lire.

Article 274. *Item, une chaire pour le prélat, à quatre pommes de cuivre doré sur les quatre membres.*

Cette chaire est en fer forgé et en forme de pliant, de grande dimension; le siège est formé par une large bande de cuir an-

⁽¹⁾ Le Chapitre vient d'acquérir deux nouveaux feuillets; découverts récemment par M. P. de Farcy.

⁽²⁾ Note moderne mise en tête du volume.

⁽³⁾ Voir *Le missel et pontifical d'Étienne de Loypeau, évêque de Luçon*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1887), t. XLVIII; et *Le pontifical d'Étienne de Loypeau, évêque de Luçon*, par Edgard Bourloton, dans la *Revue du Bas-Poitou* (Vannes, 1896, in-8°).

tique, fixée aux deux extrémités par deux traverses en fer. Deux galeries ornées d'une rangée de quarte-feuilles délicatement évidées, dans le style du xiv^e siècle, servent d'accoudoirs; enfin, quatre pommes de cuivre, dédorées aujourd'hui, garnissent les quatre coins de ce siège remarquable.

Que sont devenues toutes ces richesses? Presque toutes furent anéanties dans le pillage du 15 mai 1562 et dans le second sac de la ville de Bayeux, par les protestants, le 4 mars 1563⁽¹⁾. De son ancien trésor la cathédrale ne possède plus que : le coffret d'ivoire; la chasuble de saint Regnobert; le siège en fer du xiv^e siècle; le missel d'Étienne de Loypeau; l'*Ordinariarius ecclesie Baiocensis* (article 309 de l'inventaire et n^o 121 du Catalogue des manuscrits); un petit livret de brèves et longues (article 303 de l'inventaire et n^o 66 du Catalogue des manuscrits du Chapitre); un autre manuscrit intitulé *De filio prodigio de Clamenges* (article 337 de l'inventaire et n^o 4 du Catalogue); enfin le bréviaire de Guillaume d'Ellon (article 349 du présent inventaire et n^o 72 du Catalogue). La tapisserie de la reine Mathilde est conservée à la Bibliothèque de la ville.

Lors des ravages des protestants, la chasuble et le coffret d'ivoire coururent le grand risque d'aller rejoindre, au château de Caen, les précieuses châsses et les reliquaires de la cathédrale, que le duc de Bouillon y avait fait transporter sous le prétexte de les sauver, et nous savons l'indigne conduite que tint en cette rencontre ce chef, qui servit plutôt les intérêts des révoltés que ceux de son roi et des catholiques⁽²⁾.

Il en fut de même à la fin du xviii^e siècle; dans ses notes sur *La cathédrale de Bayeux pendant la Révolution*, M. l'abbé Thomine-Desmazures⁽³⁾ rapporte ce qui suit, d'après les souvenirs de M. Le Forestier, ancien commissaire de police et ancien commissaire du district: « . . . Tandis qu'on brisait les ornements, la chasuble de saint Regnobert fut apportée dans sa cassette et déposée avec les autres objets au district. Le Forestier dit à Deschamps, procureur du syndic: « Cette chasuble n'a aucune valeur intrinsèque, c'est « une antiquité, à Paris, cela ne leur servira pas et ce sera perdu,

(1) Voir plus loin, en appendice, la requête du clergé de Bayeux de 1563.

(2) Cf. Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 414.

(3) Ms. 309 du Chapitre de Bayeux.

« gardons-la. Que veux-tu aussi qu'ils fassent de cette boîte d'ivoire? . . . » Ainsi la chasuble et la cassette sont restées intactes et ont été conservées dans un cabinet de l'ancien évêché, dans la partie qui touche à la cathédrale, près du bureau de Deschamps qui en prit la garde, avec les chandeliers et le Christ de l'autel, actuellement existants ⁽¹⁾, jusqu'au moment où ces objets ont été rendus à la cathédrale entre les mains de l'évêque constitutionnel Duchemin ⁽²⁾, en 1799, lesquels furent réclamés au nom dudit Duchemin par M. de la Houssaye. »

Nous lisons dans le *manuscrit Bisson* ⁽³⁾, conservé à la Bibliothèque de Bayeux, que « ce fut un médecin, chef des terroristes, qui présida à la dévastation de l'église cathédrale. . . Pour empêcher que la chasuble de saint Regnobert servît d'avantage au culte, le président à toutes ces dévastations en avoit soustrait l'étole et le manipule; c'étoit ainsi qu'on agissoit à l'égard de tous les ornements ecclésiastiques que l'on mettoit en vente. Toutefois ces deux moindres parties ne furent point déchirées. Quand la chasuble a été rendue à l'église, ce révolutionnaire, déjà frappé de la maladie inconnue dont il est mort quelque temps après, les a fait remettre à l'évêque du temps. Mais la boîte curieuse est restée au dépôt et n'a été rendue à la cathédrale qu'après la mise en exécution du Concordat. »

« Ce fut aussi la Commission des arts, dit M^{sr} Thomine, qui conserva le siège en fer gothique qui sert à l'évêque, et l'aiguière avec son plateau de fort belle ciselure, en riche métal qui paraît être un mélange de cuivre et d'argent pour plus grande partie. »

Quant à la tapisserie de la reine Mathilde (art. 263), elle était presque tombée dans l'oubli au xviii^e siècle. Un des historiens du diocèse de Bayeux, Béziers, lui consacre une page de son livre, l'autre n'en parle même pas. En 1724, un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Lancelot, reçut d'un de ses col-

(1) Ces précieuses reliques furent soigneusement gardées par la Commission des arts, instituée par le district de Bayeux, pour la conservation des objets de valeur.

(2) Julien Duchemin, installé en 1799 comme évêque constitutionnel du Calvados, mourut le 31 mars suivant.

(3) Louis-Charles Bisson, élu évêque constitutionnel en 1799. Il en remplit les fonctions jusqu'à l'arrivée de M^{sr} Brault, le 26 juin 1802; il abjura entre les mains du cardinal Caprara et mourut à Bayeux en 1820.

lègues un croquis du monument, et il en fit part à l'Académie. Où était l'original de ce dessin? Cependant, un savant bénédictin, D. Bernard de Montfaucon, sur les indications du prieur de Saint-Vigor⁽¹⁾, ayant découvert le lieu où était cachée cette merveille, avait envoyé un dessinateur à Bayeux. La tapisserie fut alors insérée dans les *Monuments de la monarchie française*⁽²⁾. Lancelot s'empressa de demander à Monseigneur l'évêque de Bayeux un relevé exact des inscriptions, et en rendit compte à l'Académie, le 9 mai 1730⁽³⁾. A partir de ce moment, la tapisserie fixa l'attention du monde savant. M. Smart Le Thieullier en transporta une copie en Angleterre; après sa mort, Ducarel l'obtint et la fit publier⁽⁴⁾.

En 1792, les volontaires de Bayeux se levaient pour courir aux armes; un des chariots où l'on entassait leurs bagages manquant de couvertures, la tapisserie fut extraite de la sacristie du Chapitre et placée sur un fourgon. Mais, au moment où le convoi se mettait en marche, l'homme de cœur dont nous avons déjà parlé, et dont on est heureux de perpétuer le souvenir, M. Le Forestier, l'arrêta au passage. Fort de son titre de commissaire du district, il donna l'ordre d'enlever la tapisserie, la remplace par une toile d'emballage, et le précieux tissu, transporté dans son cabinet de travail, y attendit des jours meilleurs.

Après la Terreur, la Commission des arts du district de Bayeux se préoccupa vivement de la conservation de la tapisserie. « Peu s'en fallut qu'elle ne fût coupée par bandes, pour servir à l'ornement d'un char civique⁽⁵⁾. » La Commission eut le bonheur de l'empêcher.

A l'époque où Napoléon préparait une expédition contre l'Angleterre, il voulut lire de ses propres yeux cette glorieuse page de notre histoire, et il la fit exposer au Louvre. On craignit un instant qu'elle ne restât à Paris; de grands personnages essayèrent de l'y retenir, mais le premier Consul ordonna qu'elle fût renvoyée à Bayeux. En 1816, le clergé de la Cathédrale en réclama le dépôt; mais le conseil municipal répondit qu'il lui était impossible de s'en

(1) Situé près de Bayeux.

(2) Tome II, p. 2.

(3) *Mémoires*, t. VI, p. 739, et t. VIII, p. 602.

(4) Elle a été en dernier lieu étudiée par M. J. Laffetay, chanoine (Bayeux, 1880, in-8°).

(5) Lettre de la Commission des arts au Comité d'instruction publique.

dessaisir. Vers 1842, on transporta la tapisserie dans une des salles de la Bibliothèque publique. Elle fut exposée à hauteur d'homme, derrière les vitres d'une double galerie se repliant sur elle-même, où il est facile de l'étudier dans sa longueur. Plusieurs parties subirent alors des réparations indispensables, qui furent, tout le monde en convient, très habilement exécutées.

INVENTAIRE DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

(1476)⁽¹⁾.

Inventaire des joyaux, capsés, reliquaires, ornemens, tentes, paremens, livres et aultres biens appartenans à l'église Nostre Dame de Bayeux et en icelle trouvés, veux et visités par vénérables et discrètes personnes, maistre Guillaume de Castillon, archidiaere des Veiz⁽²⁾, et Nicole Michiel, fabriquier, chanoines de ladicte église, à ce députés et commis eu chapitre général de ladicte église, tenu et célébré après la feste de saint Ravent et saint Rasiph, en l'an mil quatre cens septante-six. Très révérend père en Dieu, monseigneur Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem, lors évesque, et révérend père, maistre Guillaume de Bailleul, lors doyen de ladicte église⁽³⁾. Et fut cedit inventaire fait eu moys de septembre par plusieurs journées; à ce presens, les procureurs et serviteurs du grand Cousteur de ladicte église, et misire Johan Castel, chapellain de ladicte église et notaire apostolique. Et icy est rédigé en françois et vulgaire langaige, pour plus claire et familière désignation desdictz joyaux, ornemens et aultres biens et de leurs circonstances, que elle n'eust peu estre faicte en termes de latinité.

Et est cedit inventaire cy après digéré en ordre et désigné en distinction en six chapitres. Le premier est des joyaux d'or et d'argent, capsés et reliquaires trouvés et gardés environ le grand autel et eu cuer de ladicte église. Le second est d'aultres joyaux et ornemens trouvés et gardés

(1) Ms. 199 de la bibliothèque du Chapitre de Bayeux, fol. 71 bis-93 v°.

(2) L'archidiaconé des Veys comprenait les anciens doyennés de Campigny, de Convains, de Thorigny et de Trévières.

(3) « Guillaume de Bailleul, seigneur de Messey et de Renouart (diocèse de Sées), fut d'abord chanoine de Bayeux, puis doyen en 1444. Il donna des marques de sa piété en faisant présent à l'église de deux chandeliers d'argent, à charge qu'on les porteroit à la procession générale qui se fait la dernière semaine du Carême, à la chapelle de Saint-Thomas placée dans la cour du Doyenné. . . Ce fut lui qui procura que l'on fist dans le diocèse de Bayeux l'office double des saints Gervais et Protais, qui sont les patrons d'une des églises de Falaise, qu'il regardoit comme sa patrie. . . En 1482, il ordonna par son testament qu'on l'enterrerait devant le grand autel des Cordeliers de Falaise, et qu'on payeroit une certaine somme à toutes les paroisses par où l'on feroit passer son corps en le portant dans le lieu qu'il avoit destiné pour sa sépulture. Il mourut au Fresne, proche Falaise, le 16 février de l'an 1482. Il fit plusieurs dons précieux à la cathédrale de Bayeux. » (Hermant, p. 366 et 367.)

eu coffre qui est hault en la chambre du Trésor. Le tiers est des riches manteaux et précieuses chapes trouvées et gardées eu triangle qui est assis au costey dextre du pulpitre dessoubz le crucifix. Le quart est d'autres chapes communes, casubles, tuniques, dalmatiques, estolles, fanons, aulbes amictz et linge pour l'autel, trouvés et gardés eu revestiaire de ladite église. Le quint est de tentes, tapis, cortines, paremens d'autel et aultres draps de soye pour parer le cueur, trouvés et gardés eu revestiaire de ladite église. Le sixte est des livres tant pour l'office de l'église que de estude, trouvés et gardés tant dedens le cueur que en aultres lieux et chapelles environ ledit cueur. En ce, nom comprins les livres qui sont en la librairie commune de l'église, desquelz inventaire sera fait à part.

Ensuient, pour le premier chapitre, les joyaux d'or et d'argent, capses et reliquaires, trouvés et gardés environ le grand autel, et eu cueur de ladite église, aux lieux à ce députés.

1. Premièrement, eu front de l'autel, a une excellente table, toute d'argent bien doré et décentement esmaillie, là où mestier en est. Eu millieu, a ung crucifiement, et, en chaun des costés a dix ymages en deux rens; tout le champ semey de fleurs de liz, et tous les bors hault et bas et aux costés, ennoblis de précieuses reliques qui portent leurs escripteaux. Et eu millieu du bort de bas, en champ de azur et lettres d'or, en escript comme la table a esté de nouvel faicte des biens et du don dudit très reverend père en Dieu, monsieur Loys de Harecourt, patriarche de Jerusalem et évesque de Baieux. En laquelle ont esté employés et sont entrés trois cens sixante trois marcs deux onces quatre gros de fin argent, donc la façon et doreure a cousté autant environ comme la valeur dudit argent⁽¹⁾.

2. Item, et est ladite table enchassée en un coffre de baes, faict a honeste menurie. Et aux costés de devant, les membres et ymages de ladite table sont atachées à crampons d'argent et par le dedens serrées de fors clouz de fer. Et est ledit coffre de baes, par le devant et par les deux bous, ennobly de riche paincture toute d'or et azur. Et pour couvrir ladite table, y a devant deux ventailles coullantes à hystoires de Nostre Dame. Et pour couvrir le joint desdites ventailles, eu millieu dudit autel, a un piller por-

⁽¹⁾ Selon un ancien registre, les 363 marcs 2 onces et 4 gros furent estimés 7,521 livres 6 sols, et la façon et la dorure coûtèrent 1,815 écus, à 5 écus le marc, ce qui fait 2,722 livres 10 sols; le tout ensemble 10,243 livres 16 sols, somme considérable pour ce tems-là. (Béziers, *Hist. sommaire de la ville de Bayeux*, p. 5 de l'Appendice.) — Nous lisons dans l'*Abrégé des conclusions capitulaires*: «Le patriarche donne une chappe à fonds d'or, et fait offre de donner une Notre-Dame d'argent avec une contre-table aussi d'argent, si le chapitre veut dire aux messes d'obits un *De profundis*, pour luy, ce qui fut accepté le 1^{er} janvier 1469.»

tant ung crucifisement de pareille paincture; mès le costé de derrière dudit coffre, par lequel se fait l'ouverture et ostension des fiertres, est orney de paincture mains riche. Et le tout, des biens et du don dudit très révérend père en Dieu monsieur Loys de Harecourt⁽¹⁾.

3. Item, et dedens ledit coffre, assés près du costé de devant, auquel, comme dit est, sont attachés les membres et ymages de ladite table, a une contreclosture appellée le secret, par lequel on pourroit avoir accès ausdiz crampons qui tennent et serrent ladite table, pour la lever et desmembrer se mestier en estoit. Et ferme ledit secret à serreures et à six petites clefs, lesquelles six clefz sont en garde, dedens le coffre, qui est hault en la chambre du Trésor.

4. Item, en recognoissance de ce magnifique don, a esté deliberé et conclud et ordonné par les doyen et chapitre de l'église que, perpetuellement et à tousjours, en chacune messe de anniversaire ou obit, ou aultre messe qui sera dicté en l'église eu lieu de anniversaire ou obit, après l'oraison dominicale chantée par le prestre, tout le college du Cueur se prosternerà à genoux et dira le pseaulme de *De profundis*, et en la fin, *Kyrie eleyson* et *Pater noster*, en priant Dieu pour le salut de l'ame dudit sieur patriarche et evesque et de tous ses parents, amis et bienfaiteurs.

5. Item, et eudit coffre de l'autel, entre celle closture du secret et le costé de derrière, a grand et spacieux lieu, eu quel sont closes et gardées les quatre précieuses capsés ou fiertres de saint Ravent et saint Rasiph; de saint Panthaleon, de saint Antonin et de saint Regnobert, desquelles la designation ensuit⁽²⁾.

(1) «Laditte contretable placée avec cérémonie le dimanche 3 mars 1473.»
(*Conclusions du vénérable Chapitre.*)

(2) Le manuscrit n° 214, renfermant un compte de la fabrique de l'Église de Bayeux, en 1482, nous donne les détails suivants :

«Pour porter la capse le jour de Pasques flories. . . ii s.

«Pour porter la capse et bannière le jour S. Marc. . . ii s. v d.

«Pour porter la capse les 3 jours des Rogations. . . iv s.

«Pour porter les quatre capsés, seconde croix, candélabres et bannière le jour de l'Assencion, x s. vii d.

«Pour porter les quatre capsés, seconde croix, candélabres et bannière le jour de la Penthecouste, x s. vii d.

«Pour porter les quatre capsés, seconde croix, candélabres et bannière le jour et le velle, xii s. ix d.

«Pour porter les quatre capsés, seconde croix, candélabre et bannière le jour des Reliques, x s. vii d.

«Pour porter les quatre capsés, seconde croix, candélabres et bannière le jour de la Dédicace, x s. vii d.

6. En la première capse ou fierte, sont clos et reposent les corps précieux des glorieux martyrs saint Ravent et saint Rasiph, de laquelle, le costé de derrière est d'argent doré ou œuvré en martelleure; et tout le surplus, c'est assavoir, le costé de devant, les deux boutz et le festage de hault, est de fin or, à ymages d'or eslevés, et ornée de grans et chiers esmaux et de pierres précieuses de plusieurs sortes; assise sur quatre piés de cuivre doré, faictz en manière de piés d'aigle⁽¹⁾.

7. En la seconde capse ou fierte, est clos et repose le corps du glorieux martyr monsieur saint Panthaléon⁽²⁾, laquelle est toute d'argent doré, faite à ymages eslevés, et de tous costés, ornée de saphirs, perles et autres pierres précieuses de diverses sortes. En l'ung des bouts, est l'ymage de Saint-Saulveur, et en l'autre une ymage de Nostre-Dame, et en sa poitrine a ung beau saphir, avironné de trois perles et autres petites pierres; et à l'ung des costés, en millieu, est l'ymage de Nostre Seigneur⁽³⁾, qui, en sa poitrine, a ung très beau et précieux saphir, assise sur quatre léons et deux serpens de cuivre doré.

8. En la tierce capse ou fierte, est clos et repose le corps du glorieux martyr monsieur saint Antonin⁽⁴⁾; laquelle est de plus nouvelle et très belle façon, toute d'argent doré à ymages eslevés, ornés aux chapitreaux de grosses perles, et par tous les bors, de beaulx esmaux, de gros saphirs, grosses granates, grosses perles et autres pierres précieuses; et en l'ung des boutz a une très-grosse granate, et en l'autre, ung très gros saphir; et dessus le festage, a ung pinacle fait en manière de tour d'argent doré. Et est assise sur quatre léons de cuivre doré, colloqués sur une table plane couverte, entre lesdits léons et par les bors, d'argent doré.

«Pour porter les quatre capsas, seconde croix, candélabres et bannière le jour S. Ravent et S. Rasiph, x s. vii d.

«Pour porter la capse et seconde croix le jour saint Panthaléon xiii deniers.

«Pour porter les quatre capsas, seconde croix, candélabres et bannière le jour de l'Assumption Nostre-Dame, x s. vii d.

«Pour porter la capse le jour S. Anthonin, xii deniers.

«Pour porter la capse et seconde croix le jour S. Renobert, xiii deniers.»

⁽¹⁾ «La chässe où estoient les corps de saint Ravent et saint Rasif, martyrs estoit toute couverte d'or, et y estoit aussi une Nostre-Dame, plus haute qu'une fille de dix ans, de pur argent, avecques un contre autel de même métal.» (De Bras, *Recherches et antiquitez* [Caen, 1833], p. 264.)

⁽²⁾ Dans l'abside de la cathédrale de Bayeux se trouve une chapelle dédiée à saint Pantaléon; elle est ornée de nombreuses fresques représentant différentes phases de la vie du saint martyr.

⁽³⁾ Le ms. porte *mrs*.

⁽⁴⁾ Quel était ce saint Antonin, martyr? Je n'ai trouvé aucun renseignement qui puisse faire voir comment la cathédrale de Bayeux était en possession du corps de ce saint. Une des chapelles des collatéraux est sous le vocable de saint Antonin.

9. En la quarte case ou fiertre, est clos et repose le benest corps du glorieux confesseur, monsieur saint Regnobert ⁽¹⁾, second évesque de Baieux, laquelle est toute d'argent doré. En festage de ung des costés, est l'ymage de Nostre Seigneur qui, en sa poitrine, a ung gros saphir, et est tout ce costé et les deux bouts ouvré à ymages de évesques eslevés ⁽²⁾, ornés de pierres précieuses. Et en l'autre costé, qui est a œuvre de orfaverie sans ymages, a eu millieu, ung grand beril ront, environ lequel, sont escriptz deux mètres qui commencent : *Custos das munus*; et par dessus le festage, eu milieu, a ung aultre ront et gros beril, atachy et liay de quatre barres d'argent doré, assise sur quatre piés de cuivre doré, faictz en manière de pate de loup.

10. Item, en ung tabernacle de baes ⁽³⁾, faict en manière de armoires assis soubz l'ymage du crucifix, derriere le grand autel, sont mises et colloquées sept aultres capses ou fiertres qui sont de baes, painctes de painctures d'or et azur par le front de devant. Ausquelles capses et fiertres il a reliques et corps de plusieurs glorieux saints, ainsi que au long et plus à plain, est contenu en un aultre inventaire des joyaulx, reliques et reliquiaires de l'église, faict lan mil trois cens sexante neuf ⁽⁴⁾, et escript en la

⁽¹⁾ D'après Béziers, «cette chässe et celles de S. Raven, et S. Rasiphe et de S. Panthaléon, avaient été données par Odon de Conteville, évêque de Bayeux, et frère de Guillaume le Conquérant».

⁽²⁾ En haut relief.

⁽³⁾ Il est certain que la curieuse armoire du xiii^e siècle qui se trouve actuellement dans la haute sacristie était placée alors dans le sanctuaire.

«La grande armoire qui occupe tout un côté de la sacristie haute, dit M. Bourdon, cité par M. de Caumont dans sa *Statistique monumentale*, est une de ces rares curiosités du xiii^e siècle qu'on est heureux de rencontrer et de tirer de l'oubli. Placée dans un lieu où le public n'est pas admis ordinairement, elle n'est, malgré son mérite, connue que d'un petit nombre de personnes. Sa longueur n'est plus que de 5 m. 23. Elle a, sans doute, été raccourcie de 1 mètre, environ, pour laisser le passage à une porte percée dans le mur, vers l'une de ses extrémités. Elle est divisée en sept compartiments, formés par autant de portes. Les panneaux ont été peints, et quelques parties des sujets qui y étaient représentés sont encore fort distinctes. Ces peintures, assez largement traitées, ne peuvent toutefois être considérées que comme de l'ornementation; elles offrent cela de particulier qu'elles ressemblent beaucoup, par le faire et le procédé des hachures destinées à marquer les ombres, aux vitraux peints du même temps. Les ferrures (très intéressantes) sont intactes; les serrures, sauf une seule, ont disparu.»

Nous ajouterons aux notes de M. Bourdon qu'au lieu de sept compartiments, formés par autant de portes, il y en a quatorze et quatorze portes. — Quant aux peintures, l'une d'elles représente quatre prêtres portant une chässe; sur les autres portes étaient représentés des sujets semblables.

⁽⁴⁾ Ainsi, déjà en 1369, la cathédrale possédait la plupart des précieux et nombreux joyaux et ornements cités dans l'inventaire de 1476.

fin du livre des Évangiles, couvert d'argent doré, euquel aussy sont les juremens que doibvent faire les chanoines et chapellains quand ils sont receuz en l'église. Lequel livre est gardé dedens le buffet de Chapitre; et en plusieurs pointz de cestui inventaire, on peut avoir recours au dessusdit ancien auquel cestui est conforme, sinon en tant que eudit ancien, aucuns desdictz joyaux et reliquaires sont désignés jusquez au nombre de six ou sept, lesquelz, de présent, n'ont point esté trouvés; et aussi aucuns ont esté trouvés et rédigés en ce présent inventaire, lesquelz eudict ancien ne sont point désignés. Et est vraysemblable que, depuis la date d'icellui, ilz ont esté acquis et donnés à ladicte église.

11. Item, en une armoire à part, derrière l'autel, du costé dextre, est clos et gardé ung vaissel quarré d'argent, ouvré en menuerie, fait en manière de une tour; et dedens a une petite fiole de beril, garnie d'argent, faite en triangle, en manière de ung escuçon, ornée de pierres précieuses; et dedens icelle fiole a du précieux sang de Nostre-Seigneur.

12. Item, aux aultres armoires, derrière ledit autel, eu costé senestre, sont closes et gardées les aultres reliques et reliquaires. Et premièrement, une ymage de Nostre-Dame d'argent doré, séante en une chaire ornée de pierrerie, par derrière, où il y a une place vuide et aux costés; et aussi, eu fermail de son col et en la teste de son filz; et tient une pomme en sa main. Et ainsi que l'en treuve en l'ancien inventaire dessusdit, dedens sa poictrine a une très petite boîte de yvière ronde, où il a du laict de la Virge⁽¹⁾.

13. Item, ung vaissel ront de beril, soustenu par les deux boutz de deux pinacles d'argent doré, assis sur quatre piés d'argent doré, et par dessus, a une creste d'argent doré; et eu dedens a du laict de la Virge.

14. Item, ung vaissel de cristal fait en manière de columpne, barré de deux barres d'argent; et dessus a ung pinnacle d'argent, et au bout dudit pinnacle, une petite pomme de coural, à pié rond d'argent blanc vérey, au bort de bas, et dedans a des cheveux de la Virge.

15. Item, ung vaissel quarré d'argent doré, orné de tous costés de pierrerie, couvert de cristal, dedens lequel est escript : *De capillis beate Marie, cum aliis reliquiis*; et par dessus, a une petite croisète, assise sur quatre columpnes d'argent blanc, et le pié est quarré d'argent doré.

(1) A propos de cette mention du lait de la Vierge, qu'on retrouve presque partout, il est intéressant de signaler la légende sculptée sur les chapiteaux de la collégiale d'Évron, dans la Mayenne, où l'on assiste à toutes les péripéties et dangers du voyage du pieux pèlerin, qui apporta dans ce sanctuaire, avec d'autres reliques, une fiole contenant aussi du lait de la Vierge, et pour laquelle un abbé de la famille des Châteaubriand fit faire un délicieux reliquaire de la plus belle époque de la Renaissance, qui y est conservé précieusement.

16. Item, ung vaisseau ront d'argent doré, avironné de pierres enchassées en chastons d'argent doré, et par dessus, une petite tourelle; et les deux costés sont de beril; en l'ung a une ymage de Nostre-Dame, avironnée de beaulx esmaux, et en l'autre a longue escripture qui commence : *De sepulchro Domini et de prescipo ejus*; et ensuit après la désignation des aultres reliques de plusieurs saintez, qui sont la-dedens closes; et en est le pié d'argent blanc veré, au bort de bas, assis sur six léons d'argent doré.

17. Item, une coupe d'argent doré; en dessus, ung beril ront et les bors de l'ouverture ornés de pierrerie; et en est le pié d'argent doré à six cornières; et dedens a une portion du chief de monsieur saint Estiene.

18. Item, un vaisseau de cristal ront, soustenu par les deux boutz de deux pinacles d'argent doré, à quatre piés d'argent doré, et par dessus, eu millieu, ung petit campanil, et dedens, a une maxille et une dent maxillaire de sainte Margarete.

19. Item, un jouel, duquel le dessus est d'or ouvré et orné de pierrerie; en millieu a une ymage de Saint Saulveur, et environ a aultres ymages de yvière, et de l'autre costé a ung Crucifix d'argent doré, entre lequel Crucifix et l'ymage de Nostre-Dame, en lettres anciennes d'argent doré, est escript : *R[eliquie] Petri, Pauli, Stephani, Gregorü et Ciriaci*.

20. Item, ung aultre jouel, duquel le dessus est d'or et de œuvre semblable, et orné de pierrerie; eu dessus a une petite croix, et eu millieu, une ymage de Saint Saulveur, faict en esmail, et le dessoubz est d'argent doré, où est escript en lettre ancienne : *R[eliquie] sancti Remigü, Sydrach, Misach et Abdenago*.

21. Item, ung vaisseau ront d'argent blanc, ouvrant par le millieu; et eu bort de dessus est escript en lettres d'argent : *Caput sancti Exuperü*; et, entre les lettres, sont six pierres assises en fermailles d'argent doré, et est le pié ront, assis sur trois columpnes d'argent blanc, et trois petis léons, eu melieu d'argent doré, et dedens est le chief de monsieur saint Exupère⁽¹⁾.

22. Item, ung aultre vaisseau ront, d'argent blanc, à ung pié ront, non ouvrey et sans pierrerie, et dedens est le chief de monsieur saint Lup⁽²⁾.

23. Item, ung jouel, faict en manière de bras, donc la main est charnée,

(1) Lors des ravages des Danois, les habitants de Bayeux cherchèrent un asile pour les reliques de saint Exupère et de saint Loup, vers l'an 843 ou 862. Ils les déposèrent dans la paroisse de Balancourt, située dans le territoire de Paluau, petit pays dépendant du comte et seigneur de Corbeil, à la réserve du chef de saint Exupère, qu'on garda à Bayeux. (Hermant, *Hist. de Bayeux*, p. 7 et 8.)

(2) Saint Loup, quatrième évêque de Bayeux (431-465).

et le poignet est d'argent doré, orné tout environ de pierres et grosses perles; et la manche d'argent doré; et, en milieu, a un beril ront, tout bordé à pierres et perles comme ledit poignet; et dedens est le bras de monsieur saint Estienne⁽¹⁾; et au bout a un anel d'argent blanc, auquel pend une graelle chaînète d'argent blanc, à laquelle est atachée une petite croix d'argent blanc, en milieu de laquelle a une petite portion de la vraie croix.

24. Item, un autre jouel, fait en manière de bras d'argent doré, tant le bras que la main, au poignet et bordage de la manche orné de pierrerie, auquel a encore unze pierres et toutes les autres chaêtes; et en dessus a un long beril, enchassé en argent doré, et dedens est le bras de monsieur saint Quentin martyr.

25. Item, un vaissel d'or, fait en manière de une navicule, toute couverte et avironnée de pierres et grosses perles; et est assise sur un pié ront d'argent blanc, veré au bord de bas; et dedens a grand partie du chief de monsieur saint Panthaleon.

26. Item, un vaissel de cristal, fait en manière de columpne, un petit pinacle dessus, à une croix d'argent doré; et le pié d'argent doré à six cornières; et dedens, la dent de monsieur saint Bertin et plusieurs autres reliques.

27. Item, un vaissel de cristal, en manière de columpne, dont le pié est semblable au précédent, et, en dessus, a un pinacle d'argent doré, au bout duquel a une petite pomme de corail; et dedens a du corps de saint Mathieu et de saint Ravent.

28. Item, un autre vaissel ront de cristal, soustenu, par les deux boutz, de deux pinacles assis sur quatre piés; et par dessus, en milieu, a un petit campanil, le tout d'argent doré; et dedens a un os de la poitrine de monsieur saint Gile.

29. Item, un vaissel de baes, fait en manière de pot, donc les bors de l'ouverture, la anse, les lians et le pié, qui est à six cornières, sont d'argent doré; et est le pot de monsieur saint Thomas de Cantorbrière, plain de plusieurs reliques, comme plus à plain est contenu en l'inventaire ancien, dont cy devant est faite mention.

30. Item, un vaissel ront, dont le derrière est d'argent blanc et le devant de cristal, à pié ront d'argent doré, et le pinacle de dessus aussi

(1) «En aoust, supplication des prestres de Saint-Sauveur, faite au Chapitre, pour avoir une chappe et le bras de saint Estienne, pour faire leur service le jour de la feste, 1469.» (Ms. Pottier.)

d'argent doré, au bout duquel a une petite pomme de coral, et dedens a ung os de monsieur saint Antonin.

31. Item, ung vaissel de cristal, faict en manière de columpne à pinacle d'argent blanc, une petite croix dessus, et le pié d'argent blanc à VIII cornières; et dedens est le doy de monsieur saint Vincent; et audict pié est atachié, à ung ruben de soye, un petit estieu d'argent esmaillié, dedens lequel a une dent de monsieur saint Exupère.

32. Item, ung petit vaissel ront de cristal, soustenu, par les deux boutz, de deux pinacles, assis sur quatre piés d'argent doré, et la creste de dessus est rompue en plusieurs parties; et dedens sont aucuns des os de monsieur saint Vincent.

33. Item, ung vaissel ront et assez gros, de cristal couvert d'argent blanc, veré par les bors, à pié ront pareillement veré, et, par une fenestre, apparest ledict cristal; et par dessus, une petite pomme d'argent doré, dedens lequel a du sang de monsieur saint Thomas de Cantorbière.

34. Item, ung aultre petit vaissel de cristal, en manière de columpne, à pié ront, et par dessus une petite tourelle, le tout d'argent blanc; et dedens sont aucunes reliques de monsieur saint Vigor⁽¹⁾.

35. Item, ung vaissel d'argent doré, faict en manière de boyte, ouvré tout environ de serpens et de branches, à pié ront d'argent doré, où il a sept petis esmaux; et au dessus a quatre petites pierres, et eu hault une petite pomme d'argent doré, au bout de laquelle a une petite pierre, et dedens a plusieurs reliques, comme apparest par les escripteaux dont les aucuns sont illegibles.

36. Item, un vaissel ront de cristal, soustenu par les deux boutz de deux pinacles, assis sur quatre piés, et par dessus, une creste, le tout d'argent doré; et dedens a des vestemens de la Virge et de Notre Seigneur, et de la barbe de monsieur saint Estienne.

37. Item, ung aultre vaissel ront de cristal, soustenu par les deux boutz de deux pinacles, assis sur quatre piés, et par dessus, une creste, un petit campanil eu meillieu, au bout duquel a deux petites pommes de coral, le tout d'argent doré; et dedens, a des reliques de monsieur saint Laurens.

38. Item, un petit vaissel de cristal, faict en manière de boite, à ung petit pié d'argent doré, et couvert par dessus, sans façon de pinacle; et eu dessus ung petit anelet d'argent doré; et dedens a de la pouldre du corps de monsieur saint Barthelennieu.

(1) Saint Vigor, huitième évêque de Bayeux (514-537).

39. Item, un^g coffret de yvière, barré et bordé à coupletz derrière, sur lesquelz il se ouvre; et a serreure par devant, qui se clot à clef par une barre d'argent, dont le crampon chiet dedens la serreure, le tout d'argent doré et ouvré de menurie; en l'un^g des boutz a deux aneletz d'argent, un^g hault et l'autre bas, et en l'autre bout en a un^g en hault, et celui de bas est chaest; et dedens est le casuble monsieur saint Regnobert ⁽¹⁾.

40. Item, un^g vaissel d'argent doré, faict en manière de pomme, néelley tout environ, en laquelle néelleure, eu ront de ladicte pomme, a figures de hommes sauvages et de serpens; le pié ront, d'argent doré, pareillement néelley, et eu dessus, une petite pomme d'argent doré, en hault de la quelle a un^g anelet prins de une main d'argent; et dedens a plusieurs reliques.

41. Item, une boyte ronde de yvière, liée de lians d'argent doré, un^g crampon par dessus et une serreure par devant, quatre aneletz des deux costés; assise sur trois piés, le tout d'argent doré; pleine de plusieurs et diverses reliques, dont les aucunes sont incogneues.

42. Item, quatre coffres de yvière, desquelz deux sont quarrés, et les deux aultres sont plus longs que leys, garnis par dessus, eu meillieu et aux cornières, d'argent doré, et œuvré pareillement comme eu coffre du casuble saint Regnobert, et sont clos et serrés sans clef et sans serreure; dedens lesquelz sont plusieurs joiaux et reliques comme plus à plain est déclaré eudict inventaire ancien, dont dessus est faicte mention, recours à icelui.

43. Et est à noter que, par la teneur dudict inventaire ancien, lors y avoit cinq telz coffres de yvière, mès de présent, celui qui est désigné pour le quart, eudict inventaire, n'a point esté trouvé, et aussi ledict inventaire ancien dit que il demoura tout vuide.

44. Item, une teste d'argent, le visage et le col d'argent blanc, la capillature, la poitrine et les espaulles d'argent doré, et le bort de bas orné de petites rosettes; et dedens est le chief de une des onze mille virges.

45. Item, un^g beau jouel d'argent doré, faict en manière de sépulture de Nostre Rédempteur, duquel l'ymage gist eu meillieu; et, aux deux boutz et au costé et derrière, a quatre ymages eslevées, eu devant a manière d'un^g petit sacraire, et, au dessoubz, sont en esmailz, les armes de feu monsieur Nicole du Bosc ⁽²⁾, jadiz évesque de Baieux, lequel le donna à l'église.

(1) Voir plus haut les notes relatives au coffret d'ivoire et à la chasuble de saint Regnobert, dans l'introduction.

(2) Nicolas du Boscq, chanoine de Rouen, évêque de Bayeux (1375-1408). « Il portoit de gueulle, à une croix échiquetée d'argent et de sable, de trois traits, cantonnée de quatre lyons d'or, lampassez d'azur. » (Hermant, p. 296.)

46. Item, une ymage de Sainet-Saulveur, très précieux, tout d'or; et en sa main dextre estendue tient un beril ront, entre ses deux doys estendus a quatre pierres; et en son aultre main, ung livre esmailly par le meillieu, et tout le bort dudict livre ennobly de grosses pierres et grosses perles, dont deux sont chaistes, et tout le bordage de son vestement et le scabel de ses piés pareillement ennobly de pierres et perles, et est assis sur ung coulein d'or.

47. Et est à noter, que tous les joyaulx et reliquiaires dessus designés sont escriptz et trouvés eudict inventaire ancien, dont dessus est faicte mention. Et y sont contenus aucuns aultres qui de présent n'y sont plus; mès on treuve que les aucuns de ceux qui fallent ont esté portés à la chapelle de Notre-Dame de Yvrande⁽¹⁾. Et ensuient aucuns aultres qui de présent ont esté trouvés, dont eudict inventaire ancien n'est faicte mention, car depuis le date d'icelluy, ils ont esté acquis et donnés à l'église.

48. Ung vaissel d'argent doré, en façon de une boîte ronde, assise sur ung petit pié ront; au couvercle d'icelluy qui est bordé, est attachée une petite chainète, et en hault, une petite pomme, à laquelle est ataché ung annelet, le tout d'argent doré; et par la teneur dudict ancien inventaire est vraysemblable que dedens a une petite croisette d'argent, où doit avoir de la vraie Croix.

49. Item, ung petit coffret d'argent quarré, sans œuvre ne pierrerie, doré par le hault et les costés, de doreure fort consumée et le dessoubz d'argent blanc, auquel est atachée une chaîne d'argent, au bout de laquelle a un anel d'or, garny d'ung beau saphir, en manière de escuçon; et dedens, comme on dit, a des reliques de sainte Margarite.

50. Item, ung vaissel de beril ront, soustenu par les deux boutz de deux pinacles; et, aux deux boutz, sont en esmailz les armes de feu monsieur l'évesque du Bosc; et, dessoubz ledict beril, a trois petis ymages assis sur ung pié, faict en manière de nacelle, séant sur six oyseaulx, le tout d'argent doré; et dedens ledict beril a des os de saint Panthaléon et de Marie Magdalene.

51. Item, ung vaissel, faict en manière de demy cercle, véré aux bors dessus et dessoubz, assis sur cinq piés d'argent doré; et dedens a des os de monsieur saint Aubert, évesque d'Avrèces.

52. Item, ung vaissel de cristal, faict en manière de columpne, à bors vérés, dessus et dessoubz, et ornés de petites pierres; eu tabernacle de

(1) Notre-Dame-de-la-Délivrande, célèbre pèlerinage, situé à trois lieues de Caen, dans le canton de Douvres. Sa fondation est attribuée à saint Regnobert, second évêque de Bayeux; la chapelle dépendait du chapitre de la cathédrale de Bayeux.

dessus a une petite pomme d'argent doré à huit quarres, assis sur ung pié ront d'argent véré par le bort, et, eu dessus dudict pié, a manière de deux chasteaux, et entre iceux deux fleurs de liz dorées.

53. Item, ung jouel d'argent doré, en ymage d'ung évesque tenant en sa main senestre une croix ornée de cinq pierres, son mytre orné de menue pierrerie; aux deux costés de sa poitrine a deux fermailles d'argent doré, dedens l'ung est escript : « du sang » dedens l'autre est escript : « de la haire »; au dessoubz, a un beril rond eu quel, par derrière, est escript : « ung os des unze mille virges ». Aux deux costés, pendent deux petites chaînes au bout desquelles a manière de deux petitz encensiers; le pié assis sur huit petites tourelles d'argent doré, et dessoubz est escript que c'est du don de feu monsieur Zanon de Castillon, évesque de Baieux ⁽¹⁾.

54. Item, ung vaissel qui semble estre de corne, en manière de coupe, à deux ancez des deux costés, couvert d'ung beril plat, garny de deux bendes des deux costez, et les deux bors, hault et bas, ornés de pierrerie, et ung pié ront d'argent doré tant dehors que dedens; et n'y a apparence que dedens ait aucune relique.

Ensuient après les croix trouvées de présent en l'église, dont les aucunes et en la plus part sont designées eudict inventaire ancien.

55. Une moienne croix, toute d'or, laquelle est portée aux processions ordinaires de l'église, assise sur ung baston couvert d'argent, ornée par tout, devant et derrière, de très précieux esmaux; ceux de devant, ennoblis de grosses pierres, camahieux et grosses perles; et au croisillon de hault, est escript, en lettres d'or esmailées de diverses couleurs, en sept petites lignes : *Hic est Ihs Nazareus, rex Judeorum.*

56. Item, une aultre croix plus grande d'argent doré, laquelle est portée aux processions des festes solenneles. Aux quatre cornières, tant devant que derrière, sont huit précieux esmaux avironnés de grosses pierres; et, en chacun desdictz esmaux, a une ymage; dessoubz a deux berils pendans. Et en la pomme de dessoubz en a six aultres plus grans, eu meillieu de derrière a un cristal ront, avironné de petites pierres dedens lequel est escript : « de ligno sanctissime crucis Domini nostri Ihesu Christi, » et eu meillieu dudict cristal a portion de la vraie croix, laquelle apparet en manière de petite croix.

57. Item, une aultre belle croix, aux deux costés, les ymages de Nostre Dame et de saint Johan, assis sur deux bastons d'argent doré, esmailly à feuilles et fleurs; aux quatre cornières, sont quatre berilz; aux deux de bas et de hault apparesent deux petites croix d'or, dedens lesquelles a de

⁽¹⁾ Zanon de Castiglione, évêque de Bayeux (1431-1459).

la vraie Croix; et aux deux aultres des costés a aultres reliques de plusieurs saintz. Le pié assis sur six petits angelotz, entre lequel pié et la croix a une columpne à six quarres, auxquelz a six divers ymages; et sur ledict pié a six esmaux, en trois est escript : « *Jhesus* », en celuy de devant sont les armes de France, et aux deux aultres sont les armes de Castillon, donc fut natif feu monsieur Zanon⁽¹⁾, qui donna ladicte croix; le tout d'argent doré.

58. Item, une aultre croix moult précieuse, toute d'or, ornée tout environ de précieux esmaux et de grosses perles; en hault a une autre petite croix et de la vraie Croix dedens; au croisillon d'icelle, a quatre petites pierres, et en derrière est escript : « *Ligna Dei petri casti Moysi aurea porta.* » Aux bras de ladicte principale croix pendent quatre petites chainettes à pomme d'or aux boutz, entre lesquelles sont deux aultres chainettes d'or, auxquelles pendent les ymages de Nostre Dame et saint Johan, en deux petites lamine d'or esmaille. Et est ladicte croix assise sur ung pié d'argent doré, ouvré à ymages, séant sur quatre léons et deux aultres figures sauvages pareillement d'argent doré.

59. Item, une aultre belle croix d'argent doré, à esmaux aux quatre cornières; et dessoubz la teste du Crucifix a ung petit cristal ront, dedens lequel a de la vraie Croix, apparessante en manière de petite croix. En dessus a un aultre beril faict en triangle, et dedens est escript : « *De pulvere capitis et corporis beati Eligii, etc.* »; dessoubz lequel a une Annunciation en esmail, et aux deux costés, les armes de feu monsieur Nicole du Bosc, évesque de Baieux, assise sur ung pié à six quarres, séant sur six petitz léons; et en l'environ est escript que elle est du don dudict monsieur du Bosc⁽²⁾. Et outre, on peut oster ladicte croix, et, en lieu de elle, mettre un petit sacraire⁽³⁾ à une petite croix dessus, d'argent doré, euquel jour du Sainct Sacrement est mis et porté en la procession le Corps de Nostre-Seigneur.

60. Item, une aultre plus petite croix assès longue d'argent doré; en meillieu a ung petit cristal en manière de croix, dedens lequel est de la vraie Croix, en manière aussi de petite croix; et par devant est toute ornée de petites pierres, et par derrière est d'argent tout plain, assise

⁽¹⁾ Nons lisons dans les *Conclusions du vénérable Chapitre* : « Zanon, évêque, en mourant, donne une croix d'argent doré, du poids de 20 marcs, le 13 septembre 1459. »

« Il portoit : un lion rampant, qui touchoit de sa patte un chasteau. » (Hermant, p. 336.)

⁽²⁾ « Nicolas du Boscq fist présent à sa cathédrale d'une croix de vermeil qui pesoit huit mars. » (Hermant, p. 393.)

⁽³⁾ Ostensoir.

sur un pié ront d'argent véré, séant sur trois piés d'argent doré; et en la pomme de dessoubz la croix a six esmaulx.

61. Item, une petite croix d'or, laquelle est quotidiannement mise sur l'autel durant la messe; eu meillieu a un petit beril, dedens lequel apparest de la vraie croix, en manière de petite croix, et euviron a quatre grosses perles, et aux quatre membres de ladicte croix a quatre pierres avironnées chacune de trois perles; assise sur un petit pié d'argent blanc à six cornières.

62. Item, une aultre petite croix d'argent doré par devant, et d'argent blanc par derrière; eu hault de ladicte croix est escript : « *Hic est de sudario Jhesu Christi et de costa beati Martini.* » Assise sur un pié d'argent véré et esmaillie, séant sur six léons d'argent doré.

63. Item, une aultre petite croix d'argent doré, tant devant que derrière, à pié plat, euquel sont les figures des quatre évangélistes, séant sur quatre piés d'argent doré.

64. Item, une croix de baes, bien caduque et usée, laquelle est assise sur le tref eu derrière de l'autel, et au bas a une portion de la vraie Croix.

65. Item, le baston saint Révérent, couvert et vestu de drap de soie; et l'ung des boutz est virollé d'argent blanc⁽¹⁾.

66. Item, un calice ront, d'argent doré dehors et dedens, avecque la patène, euviron laquelle a ung mètre escript en lettres anciennes, et poyse deux mares, six unces.

67. Item, ung aultre calice pareillement ront, d'argent doré dehors et dedens, avecque la patène; et poise deux mares, quatre unces, ung gros mains.

68. Item, ung calice d'argent blanc véré, le pié à sept cornières, avec sa patène; et poise deux mares, un unce et demie.

69. Item, ung aultre petit calice ront, d'argent doré dehors et dedens avec sa patène, laquelle est de laton doré; et poise, sans ladite patène, six unces et six gros.

Et ces quatre calices précédens ne servent point à l'autel, mez sont gardés et mis avecques les reliques.

70. Item, trois potz d'argent, chacun à deux ances, l'ung est doré et a dessus escript : « *Sanctum Crisma;* » sur le second, non doré, est escript : « *Oleum Sanctum;* » et sur le tiers, aussy non doré, est escript : « *Oleum infirmorum.* »

71. Item, un calice d'argent, doré dehors et dedens, ennobly de es-

(1) Saint Révérent, né à Bayeux et converti par saint Exupère. (Hermant, p. 23.)

maulx, tant en la coupe que en la pomme du meillieu et sur la pate, et sur le bort de la patène a ung crucifix; le tout pesant quatre mares, une unce mains.

72. Item, ung autre calice d'argent doré dehors et dedens, duquel la verge et la pate sont ponçonnés à ymages, et eu meillieu de la patène, sont les stigmates de la Passion, en esmaulx; le tout, avecque une cuillier à servir de eaue, pèse quatre marcz, quatre gros.

73. Item, ung autre calice d'argent doré par dedens et aux bors, et sur la pate, qui est ronde, a une croix eu lieu de esmail, avecque sa patène et une cuillier; pesant ung marc, cinq unces.

Et ces trois calices sont députés au service de l'antel.

74. Item, ung Joel d'argent doré, député *ad osculum pacis*; eu dessus a une croce et au bas une ymage de Nostre-Dame; pesant un marc et demy.

75. Item, ung autre Joel, semblablement député *ad osculum pacis*, très-bel, d'argent doré, un crucifiement eu meillieu de nouvel faict; et donné par maistre Guillaume Compaing, chanoine de Baieux, comme est escript tout environ du bas; pesant deux mares, quatre gros.

76. Item, une escale d'argent blanc à mettre le sel pour faire l'eaue beneste, pesante trois unces.

77. Item, deux petitz platz d'argent pour laver les mains au prestre, pesans cinq mares, deux unces.

78. Item, deux nacelles d'argent⁽¹⁾, avecque une cuillier pour mettre le encens à sevir à l'église; l'une est plus grande, laquelle avec la cuillier poise ung marc, sept unces, l'autre est plus petite et poise ung marc, cinq unces, trois gros.

79. Item, ung benestier et le vipilon⁽²⁾ d'argent, pour servir de eaue beneste en l'église, pesant vingt six mares.

80. Item, deux candellabres d'argent doré, goderonnés; du don de monseigneur maistre Guillaume de Bailleul, doyen de Baieux; pesans huit mares, quatre unces.

81. Item, deux autres candellabres d'argent, ouvrés de bestes et branches entrelacées; pesans huit mares, six unces.

82. Item, deux grans encensiers d'argent, pesans neuf mares, quatre unces.

(1) La note suivante est écrite en marge : « La petite a esté prise pour réparer les candélabres et ensenciers. »

(2) On dit encore vulgairement le *vipillon*.

83. Item, deux aultres plus petis, l'ung pesant trois marcs, sept gros, et l'autre trois marcs, cinq unces, cinq gros.

84. Item, deux ampoles d'argent pour mettre le vin et l'eau, pour célébrer les messes, pesans ung marc, six unces.

85. Item, une aultre ampole, moult belle, d'argent doré; et eu meillieu d'icelle a du cristal, parmy lequel on voit le vin ou caue qui est dedens; et une aultre, qui du tout luy estoit semblable, depuis naguères a esté perdue⁽¹⁾.

86. Item, deux boytes de yvière pour mettre le pain.

87. Item, une pomme de laton doré, pour chauffer les mains du prestre en yver.

88. Item, eu derrière de l'autel, une croce à laquelle pend une custode d'argent doré, en laquelle repose *Corpus Domini*; et aux deux costés de l'autel, six pilliers, et dessus six angelotz tenans six candellabres; le tout de fin cuivre.

89. Item, devant l'autel, pend une petite lampe d'argent.

90. Item, devant la janue du cueur, a ung candellabre à sept membres pour mettre sept cierges, lequel est de cuivre doré⁽²⁾.

91. Item, dedens le cueur, a une aigle très belle, de fin cuivre, et autour du pié sont les armes et le nom du seigneur cardinal qui le donna.

92. Item, devant ledict aigle, a cinq grans et haultz candellabres de fin cuivre.

93. Item, pour servir à l'autel, a deux aultres petitz candellabres de cuivre.

94. Item, en la nef, devant le crucifix, est une couronne ronde de grand circuite, pendante à une grosse chaîne de fer, laquelle est très excellente et de grande estimation; faicte de fin et chier métal, escripte tout environ en mètres, à lanternes haultes de diverses façons, et toute dorée; et au bout de bas de ladicte chaîne qui la porte a une grosse pomme de semblable matière et toute dorée⁽³⁾.

(1) Note ajoutée : «Nota qu'elle est retrouvée.»

(2) C'est le «majus candelabrum» dont parle l'ancien *Ordinarium* et le *Cérémonial de Langevin*. «Ce fut Guy, évêque de Bayeux (1241-1259), qui donna le beau candélabre à sept branches, de cuivre doré, qui est au milieu du chœur de l'église cathédrale de Bayeux.» (Hermant, p. 220.)

(3) Voir dans l'introduction ce que nous avons dit sur la couronne.

95. Item, cinq cornes de yvière, les ungz figurés de diverses figures de bestes et de oyseaulx, lesquelz sont mis en parement environ le grand autel.

96. Item, trois aultres cornes de corne, virolés d'argent par les boutz, et sont mis en parement comme les dessusdicts; et dit l'en que ce sont ungles de grifon.

97. Item, avecque lesdicts cornes, a ung œuf de autruce.

98. Item, une dent de ballaine, figurée en manière de poisson.

Ita est : Jo. CASTELLI, EGIDIUS.

99. Après cestuy inventaire fait, l'an mil quatre cens LXXIX, eu moys de décembre, feu monsieur, de bonne mémoire, Loys de Harecourt, patriarche de Jerusalem, évesque de Baieux, decéda, et par son testament donna à ceste église deux précieux joyaux. L'ung est un calice avec sa patène, tout d'or, pesant trois marcs, deux unces, cinq gros; dedens la patène, eu lieu d'esmail, a une main estendue enlacée en une croix; et sur la pate du calice, qui a huit angles, a en esmail, d'ung costey, ungz crucifiement, et de l'autre les armes dudict seigneur⁽¹⁾; député à servir à l'autel aux festes solennelles, et mis en garde avec les aultres calices. L'autre est une croix d'or, en laquelle du long et du travers, a du beril enchassé en l'or, pesante quatre marcs, trois unces. D'ung costey, en hault et aux deux bras, sont les ymages eslevées du Crucifix, de Nostre-Dame et de saint Johan; et eu bas, les armes dudict seigneur, en esmail; et de l'autre costey, sont en esmail, les quatre Évangélistes. Laquelle a esté mise en garde eu coffre du Trésor, usque ad ce que on luy ait fait ungz pié, ad ce qu'elle puisse servir sur l'autel avec ledict calice aux festes solennelles.

Ensuient, pour le second chapitre, les joyaux et ornemens trouvés et gardés en la chambre de hault eu coffre du Trésor.

100. Premièrement, ungz mytre à usaige d'évesque, duquel le champ est de perles menues, semey d'aultres perles plus grosses, trois et trois ensemble. Eu devant a saize affiches d'argent doré, et derrière aultres saize; les ungz esmailliés, et les aultres ennoblis de pierres et tout avironnés de pierres et petites perles. Eu devant, est la représentation de l'Annunciation, et eu derrière de la Coronation Nostre-Dame, en ymages. A deux pendans derrière, à chacun desquelz du long a sept affiches, et à chacun des boutz en a trois qui font les bors, pareillement d'argent doré et ennoblis de pierres et de esmaulx; et à l'une desdictes bendes, au bout de bas, a six

(1) De gucules à deux fascés d'or.

féretz d'argent doré, et en l'autre en a cinq, et le sixième est chaest, pendens à petites chaînetes d'argent doré, et au dessus a deux saphirs faicts en manière de cueurs.

101. Item, deux mytaines de laine, à usaige de évesque, à bors ennoblis de broderie, et sur les mains a deux figures de Véroniques, avironnées de perles.

102. Item, un anel d'or, à usaige épiscopal, euquel est enchassé ung très beau et précieux saphir quarré.

103. Item, ung baston pastoral en quatre pièces, tout d'argent doré, duquel la verge, par les quarrés, est toute esmaillie en rondeaux, et entre les rondeaux a figures de branches, et est ledict esmail démoly et cassé en plusieurs lieux. En la pomme, qui soustient la croce, sont plusieurs tabernacles tous esmaillés, et aux deux costés a deux ymages. Et dedens la rondité de la croce a une ymage de Nostre-Dame, devant laquelle est la figure de ung évesque priant; et est ladicte croce soustenue de un angle à ailles esmaillies; et poise dix huit mares six gros.

104. Lesquelx mytre, mitaines, croce et anel, avec un très-excellent missal pontifical ont esté donnés au Trésor de ceste église par le dessusdit très révérend père en Dieu, monsieur Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem, évesque de Baieux ⁽¹⁾. Avecques condition que les Doyen et Chapitre de ladicte église, jamès, soubz quelque tiltre ou couleur, ne pourront vendre ou aliéner lesdicts joyaux, mès seront à toujours réservés à l'église pour estre communiqués et prestés à ses successeurs évesques, quand ilz voudront en ceste église, ou en ce diocèse, faire office pontifical, pourveu que ilz se submettent et obligent, incontinent après l'office célébré, les rendre audict Trésor, et les restituer en tel et aussi bon estat comme de lors qu'ilz les prendront. Et avecques ce, eu devant que lesdicts joyaux leur soient prestés et communiquez, ils seront tenus pour une foiz, en leur vie seulement, pour le usage desdicts joyaux, paier quarantes livres tournois, donc seront prises dix livres pour estre distribuées eu cueur en une

(1) «Item, il donne sa mitre, sa crosse, ses gans et anneaux, des draps d'or fort riches pour faire une chasuble, deux tuniques et deux chappes. — Item des livres. Le 2^e juin; 2^e juillet et 27 septembre 1473 et 13 avril 1474.

«Item, par le patriarche, 20 escus pour faire une croix devant la chapelle S^{te} Marie Égyptienne.

«Item, 20 escus et des tapis, pour fonder la procession des Rameaux, où il se dira, à son intention, une oraison de S^t Vigor et de S^{te} Marie Égyptienne. Le 13^e octobre 1475.

«Item, par son testament, un calice d'or avec sa patène, du poids de 3 mares 2 onces 5 gros; avec un pontifical. Le 3^e janvier 1749.» (*Conclusions capitulaires.*)

messe solennelle, laquelle sera célébrée en l'église, le lendemain que ledict argent sera païé, pour le salut de l'âme dudict seigneur qui les a donnés et de tous trespassés: et les aultres trente livres seront réservées au Trésor, pour estre employés à la réparation desdicts joyaux, quand mestier en sera, ainsi et en la forme que plus au long est contenu en la lettre sur ce faicte, scellée des seaulx dudict sieur et du Chapitre ⁽¹⁾.

105. Item, deux mytres au petit évesque ⁽²⁾, donc l'ung est à orfraz et pendens sans ymages, et l'autre est à pierres, où il y a quatre ymages de broderie, deux devant et deux derrière.

106. Item, le vieul bonnet du chantre, desgarny de ses perles et aultres ornemens.

107. Item, le baston du chantre, d'argent, liay de bendes, et le dessus doré, où il a un petit léon, liay de fil d'argent.

108. Item, le baston du petit évesque, dont la croce est d'argent doré, et la verge d'argent blanc.

109. Item, ung palme, dont le bont de bas est virolé d'argent, et eu dessoubz est escript: «*de Monte Deserto, custos hujus ecclesie.*»

110. Item, le bacinet ⁽³⁾ du dnc Guillaume, de cuivre doré.

111. Item, une corne entière de unicorn, moult longue et très précieuse, de laquelle le gros bout est virolé et garny d'argent blanc.

112. Item, une aultre corne de unicorn, coupée et accourcée par le bout agu ⁽⁴⁾.

113. Item, ung mytre blanc de damas figuré, à usage de évesque.

114. Item, une tunique de drap d'or, tixu en manière de losenges, dens lesquelles sont diverses figures de bestes, toute bordée hault et bas et aux costés de riches orfraz de or tiré ⁽⁵⁾, et les bors des mances enrichis de

⁽¹⁾ Voir cet acte dans la préface.

⁽²⁾ Les cérémonies de la fête du petit évêque et des enfants de chœur sont longuement décrites dans l'*Ordinarium ecclesie Bajocensis*, du xiii^e siècle (n^o 131 du *Catalogue des mss du Chapitre*).

⁽³⁾ Voir les notes dans la préface.

⁽⁴⁾ Le casque que le duc Guillaume déposa sur l'autel de la cathédrale de Bayeux, le jour de la dédicace de cette église, en signe des donations qu'il lui fit alors.

⁽⁵⁾ La provenance comme la date de ces ornements, tissés «en manière de losenges...», etc., et de ces «orfraz de or tiré», est hors de discussion; ces tissus se fabriquaient en Sicile depuis le xii^e siècle. La plupart des ornements de ce genre avaient sans doute été donnés par Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, qui

pierres et perles, dont plusieurs sont chaïstes, doublée de baudequin, à champ vermeil, semey de geaune.

115. Après cestuy inventaire fait, a esté mis eudict Trésor ung bonnet neuf à usage du chantre, et aux quatre quarres sont, en broderie, l'An-nunciation, la Visitation sainte Elizabeth, la Nativité Nostre-Seigneur et la Coronation Nostre-Dame; enrechy de petite pierrerie, et en hault y a un bouton de petites perles et. eu bout des deux bendes, sont les ymages de saint Pierre et saint Johan ⁽¹⁾.

116. Item, unes petites mitaines de laine à bort de broderie à l'usage de petit évesque.

117. Item, une dalmatique ⁽²⁾ de drap d'or, en champ noir semey de croissans et estelles bordée hault et bas et ès costés de orfrais d'or tirey, bien démolitz et usés, à paremens rouges, semés de léons et aigles d'or et doublée de geaune.

118. Item, deux paremens pour orner le col ⁽³⁾ du dyacre et soubz-diacre, soubz ledictes tunique et dalmatique, faictz de or tirey; l'ung est plus court, eu meillieu duquel a ung camahieu, et est tout ennobly de fermailles d'or esmaillées, enrichy de pierres et perles, dont sont chaestes quinze, comme il apparest par les places vuides; et l'autre est plus long, tout fait à ymages fort démolitz et usés, tout bordé de fermailles d'or, enrichi de pierres et perles, dont a saize chaïstes, comme il apparest par les places vuides.

119. Item, ung aultre parement de col plus court et plus estroit pour le accollite, fait à testes de ymages ennoblis aux dyadèmes et aux pilliers, qui sont entre les ymages, de petites perles.

120. Item, une estolle assez large, et un fanon ⁽⁴⁾ plus estroit doublé de

s'était croisé en 1215, par le roi saint Louis, ou par d'autres personnages illustres qui avaient rapporté ces étoffes de leurs voyages en Orient.

«Le baudequin, dit M. de Linas, était une étoffe de soie, généralement ornée souvent de médaillons et d'animaux, rehaussés d'or.»

⁽¹⁾ Les deux articles 115 et 116 ont été ajoutés au bas de la page. — D'après l'*Ordinarium*, dans les fêtes solennelles, le grand chantre était revêtu d'insignes propres à sa dignité : «In omni festo cum un^{or} capis, debet cantor indui alba, amictu et capa serica, habens cyrothecas, piliolum suum et baculum.»

⁽²⁾ On remarquera que notre inventaire distingue toujours la tunique et la dalmatique, différence qu'on n'établit plus aujourd'hui que par les prières que récitent le diacre et le sous-diacre en se revêtant de leurs ornements.

⁽³⁾ Qu'étaient ces «paremens pour orner le col»? Probablement une bande d'étoffe enrichie de broderies d'or et de pierres précieuses, qui se rabattait sur le col. Il y avait aussi le parement de l'aube et le parement de l'amict.

⁽⁴⁾ Fanon, nom du manipule.

cedal⁽¹⁾, le tout d'or tiré; et en sont les boutz plus larges, faictz à ymages tant dehors que dedens; mès par le dehors des ymages sont ennobliz de pierres et perles, toutefois au fanon a quatre perles sans pierres.

121. Item, une aultre estole plus estroicte et plus courte, toute d'or tiré; les deux bouts ennobliz de petites perles en manière de lozenges, enrechis aux coingz desdicts lozenges de fermailles d'or esmaillies et de perles, desquelles en l'ung des boutz en fault cinq et en l'aultre unze.

122. Item, une estole, à champ violet, à ymages d'or et à feuilles, aux deux bors, à escripture⁽²⁾ de lettre ancienne, et aux deux boutz a deux ymages d'or tiré.

123. Item, une aultre estole et un fanon de drap d'or, à champ violet semey de branches, bordé par tous les costés de lettres anciennes, faictes de menues perles, et aux boutz a ymages de or tiré.

124. Item, un fanon long de drap d'or, à champ rouge, semey de rondeaulx⁽³⁾, et entre les rondeaulx a diverses chymères.

125. Item, une aultre estolle vieulle, de drap violet, semey de croissans et tresles de or.

126. Item, ung aultre parement de col, de drap blanc, à ymages.

127. Item, eudict coffre du Trésor, sont sept clefz⁽⁴⁾, faictes pour ouvrir le secret du coffre du grand autel, par lequel on pourroit lever et desmembrer les ymages et orfaverie de la table, quand mestier en seroit, comme plus au plain, est touchy eu commencement de ce présent inventaire.

Ita est : Jo. CASTELLI; EGIDIUS.

Ensuient pour le tiers chapitre les précieux manteaulx et riches chapes, trouvées et gardées eu triangle⁽⁵⁾, qui est assis eu costé dextre du pulpitre dessoubz le crucifix.

128. Premièrement ung mantel⁽⁶⁾, duquel, comme on dit, le duc Guil-

(1) Étoffe de soie légère.

(2) Pour les feuilles et les inscriptions tracées sur les étoffes, voir l'article de M. de Linas, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. III, p. 256-259.

(3) *Ibid.*, p. 255.

(4) Il n'y avait que six clefs pour ouvrir le secret du coffre; la septième était celle de la grande armoire renfermant les quatre châsses dont nous avons parlé.

(5) Le triangle était probablement une réunion de chapiers en forme de po- tences mobiles, comme on en trouve encore aujourd'hui dans un grand nombre de sacristies. — On disait le triangle pour les triangles, car il y en avait plusieurs pour recevoir la quantité de chapes dont il est ici parlé.

(6) D'après la tradition ces manteaux avaient été donnés à l'église de Bayeux, le jour de sa dédicace (1078), par Guillaume et Mathilde.

laume estoit vestu, quand il espousa la ducesse, tout d'or tirey, semey de croisettes et de florions d'or: et le bort de bas est de orfray à ymages fait, tout environ ennobly de fermailles d'or esmaillies et de camahieux et aultrez pierres précieuses: et de présent y en a encore sept vingtz, et y a sexante dix places vuides, où aultrez fois avoient esté pareilles pierres et fermailles d'or esmaillies.

129. Item, ung aultre mantel, duquel, comme l'en dit, la ducesse estoit vestue, quand elle espousa le duc Guillaume; tout semey de petit ymages d'or tiré, à orfraiz par devant: et par tout le bort de bas, enrechiz de fermailles d'or esmaillies et de camahieux et aultres pierres précieuses. Et de présent en y a encore deux cens quatre vingt douze, et y a deux cens quatre places vuides, aux quelles aultres foiz estoient pareilles pierres et fermailles d'or esmaillies.

130. Item, une chape toute de broderie, à ymages tout au tour de la chape; en la bille⁽¹⁾, une flour de liz d'argent doré, et au bort de bas est escript, en lettres d'or: *« Gloria in excelsis Deo, etc. »*: laquelle donna maistre Jehan de Montdésert.

131. Item, une aultre chape de drap d'or, le chaperon et orfraiz de broderie d'or à ymages, dont les dyadèmes sont enrechis de perles, et eu chaperon une Nostre-Dame séante en une chaère, et environ quatre angres: du don de feu monseigneur Zanon de Castillon, évesque de Baëux.

132. Item, une chape à champ vermeil, semey de roses, bestes, hommes et oyseaux saulvages, à orfraiz et bort par dessoubz, ennobliz de perles et petites pierres; la bille d'argent, où sont figures de deux serpens, et aux deux costés de ladicte bille, deux grands florions, et aux deux pointes de devant deux aultres, ennobliz de plus grosses pierres et grosses perles, et le tout d'or tirey.

133. Item, une chape de champ noir, de drap fort démoly et usé, euquel drap a quatre grans léons enplans le champ de ladicte chape, tous d'or tirey; et aux deux costés de la bille a deux florions d'or pareil, enrichis de petites pierres, à orfraiz et bort pareillement d'or tirey, et aux dictz florions a quatre places vuides, dont les pierres sont chestes.

134. Item, une chape à champ de sable, tout semey de croisettes d'or tiré, à orfraiz et bort par bas, tout d'or tiré, semey de pierres et perles; la bille d'argent doré a ung ymage de Nostre-Dame, et aux costés de la bille, deux grans florions d'or tiré, semey de perles; et y a aucunes places vuides où aultre foiz eut de la pierrerie.

⁽¹⁾ Bande d'étoffe ou agrafe d'argent, de forme ronde ou carrée, pour attacher la chappe sur la poitrine.

135. Item, une chape de draps pers, semey de hommes, bestes et oyseaulx sauvages; la bille, chaperon et le bort de bas d'or tiré, mez les bendes des orfrais sont d'or de Cypre.

136. Item, une chape de veloux pers; les orfrais de broderie à ymages, et eu chaperon et aux deux costés de la bille a six melles d'argent doré.

137. Item, une chape de drap vermeil, tout semey de florions d'or, les orfrais et bille de drap veloux pers, à ymages de broderie, et eu chaperon, une ymage de Nostre-Seigneur, assis sur ung arc.

138. Item, une chape de satin pers, tout semey de fleurs de liz d'or, les orfrais de broderie à testes de ymages de Apostre, enrechis de petites perles; et eu meillieu de la bille a ung baston de broderie, couvert de menues perles.

139. Item, une chape de baudequin vert, semey de florions et bestes d'or et de saye; les orfrais de satin pers à broderie et de solailz et branches.

140. Item, une chape de drap rouge lozengié, semey de escalles et rondeaulx d'or; les orfrais d'or sans ymages, mez aux deux costés de la bille a deux ymages d'or.

141. Item, une chape de satin noir, semey à oyseaulx, coquilles et rondeaulx, à orfrais et bort par dessoubz, et aux deux costés de la bille, deux ymages, le tout d'or.

142. Item, deux chapes de baudequin, le champ blanc, semey de bestes, dont les testes et les florions du meillieu sont d'or, à orfrais de damas pers, brodés de solailz et de *Maria*.

143. Item, une aultre chape de baudequin, semey à florions de saye, à orfrais et bort de bas d'or tirey, laquelle est fort démollie et usée.

144. Item, trois chapes de drap d'or, dit impérial, semées de rondeaulx, et dedens chacun a deux griffons dos à dos, à orfrais d'or, en façon de tauelle.

145. Item, une chape de baudequin vermeil, semée de florions et testes de oyseaulx, à orfrais de broderie à ymages de Apostres; et aux tabernacles de chacun a deux testes de oyseaulx.

146. Item, une chape de damas violet, doublée de cendal pers, à orfrais de broderie à ymages, et eu chaperon a une ymage de Nostre-Dame; et est du don de feu monsieur Martin Pynard⁽¹⁾, évesque d'Avrennes, et eu devant doyen de Baïeux.

⁽¹⁾ Martin Pynard, né dans la paroisse de Nonant, diocèse de Bayeux, fut secrétaire du pape Eugène IV; élu doyen de l'église de Bayeux en 1437, il devint

147. Item, une chape, bien caduque, de drap violet, semée à ymages d'or, orfrais et bort par dessouz d'or, en manière de tuelle.

148. Item, deux chapes blances de damas, semées de florions et pommes de pin d'or; orfrais à ymages de broderie, dont les dyadèmes sont avironnés de perles; les chaperons fermans à crochets, dont l'ung à houppes de saye par dessouz, et y est l'ystore de la Coronation Nostre-Dame; et en l'autre, est l'ystore de la Annunciation: du don de monsieur Zanon de Castillon, évesque de Baïeux.

149. Item, une chape vermeille, semée de aigles et liepars d'or, à orfrais d'or, sans ymages.

150. Item, quatre chapes de veloux violet, tout semey à tresfles d'or en broderie, à orfrais de broderie, tous à ymages.

151. Item, deux chapes de cramoysi vermeil, semées à papillons, florions de broderie; à orfrais de broderie à ymages: lesquels et lesdicts papillons et florions, aultrefois, avoient esté couverts et enrichis de perles, lesquelles en ont esté ostées; et sont du don feu monsieur Guillaume le Charetier, évêque de Paris ⁽¹⁾.

152. Item, une aultre chape de drap, orfrais et broderie parelz, de nouvel donnée par maistre Guillaume Sobier, grand coustour de l'église, parent et exécuteur dudict seigneur feu évesque de Paris.

153. Item, une chape de veloux noir figuré, doublée de tafetas violet, orfrais de broderie à ymages de l'ystore de la Passion; et eu chaperon, pendant à crochets, est l'ymage de Nostre-Seigneur, yssant du tombeau; et est du don dudict feu monsieur Zanon de Castillon, évesque de Baïeux.

154. Item, une chape vermeille de satin figuré, en manières de branches, à orfrais de ymages de broderie, semés de estelles et de branches: et eu chaperon est l'ymage de Saint-Sauveur, et en la bille, ung léon.

155. Item, une chape vermeille de satin figuré, semey de rondeaux de

en 1442 évêque d'Avranches et mourut au mois de janvier 1452. (Hermant, p. 364.)

⁽¹⁾ Guillaume Chartier, natif de Saint-Malo de Bayeux, fut nommé évêque de Paris en 1448. « En 1445 il fut nommé, avec l'archevêque de Rheims et l'évêque de Coutances, par le roi Charles VII pour revoir le procez de Jeanne d'Arc. Il mourut en 1472 et fut inhumé dans son église cathédrale. Le dimanche d'après l'Épiphanie, la messe du chœur se chante avec les ornemens qu'il a donnés, qu'on nomme papillons, à cause qu'ils sont semés de têtes d'anges avec des ailes. » (Hermant.) Le registre des *Conclusions capitulaires* nous dit : « Guillaume Le Chartier, évêque de Paris, donna une chasuble, deux tuniques et deux chappes de drap de soie rouge cramoisi, semé de papillons, le 27 octobre 1473. »

broderie, plain de léons et de oyseaux, à orfrais de broderie à ymages de la passion de saint Laurens.

156. Item, trois chapes de satin rouge, toutes semées de léons ou liés par d'or, à orfrais de broderie à figures de diverses chimères.

Après cest inventaire fait, les places despoillies de perles ont esté réparées et convertes de fil d'argent.

157. Item, cinq chapes neuves, faictes en ce présent an, de damas blanc figuré, toutes doublées de bouguerant rouge, à très-beaux orfrais de broderie, à ymages, tous batus d'or de Cypre. En chaperon de la grande, faicte à l'usage du prestre, de laquelle les orfrais sont à doubles ymages, est la représentation de la Trinité: en chaperon de la secunde est la coronation Nostre-Dame: en chaperon de la tierce est la sépulture de Nostre-Seigneur: en chaperon de la quarte est la Nativité de Nostre-Seigneur: et en celui de la quinte est l'apparition des Trois Roys. Et aux billes desdictes chapes, faictes de broderie, sont les armes du dessusdict seigneur, Loys de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évesque de Baieux, lequel donna tous les orfrais et la façon desdictes chapes; mez le drap fut prins en coffre de la fabrique, où il estoit de piéça. Et coustèrent lesdits orfrais et façon audict seigneur, plus de trois cens livres tournoys.

158. Et avecques lesdictes chapes, et du don dudict seigneur, y a, de pareil drap damas blanc, quatre tuniques à l'usage des enfans de aulbes, pour servir en cueur avecques lesdictes chapes, dont la désignation est cy après en son lieu, en chapitre subséquent.

Ita est : Jo. CASTELLI, EGIDIUS.

159. Après cestuy inventaire fait, les orfrais des cinq chapes, dessus désignées, furent mis sur drap de damas blanc, enrechy de florions d'or et de soye de diverses couleurs; et sur le drap désigné furent mis les autres cinq orfrais à ymages de broderie, dont est faicte mention en chapitre subséquent, en premier article des chapes gardées en revestiaire. Et par ce moyen, ces cinq chapes demourèrent en Triangle avecques les précédentes.

Ensuient pour le quart chapitre les autres chapes communes, casubles, tuniques, dalmatiques, estoles, fanons, aulbes, amictz, corporeaux et linges pour l'autel, trouvés et gardés en revestiaire⁽¹⁾ de ladite église.

(1) Il y avait deux revestiaires : le grand qui était la sacristie actuelle du chapitre; et le petit, servant aujourd'hui de sacristie au clergé de la paroisse de la cathédrale. A propos de ce dernier, nous lisons dans le *manuscrit Pottier* :

« 1462. Le petit revestiaire fut concédé à de Talentes, pour, là, faire la chapelle de la Conception. »

Roland des Talents, chanoine de Bayeux, est auteur de lettres et d'opuscules

160. Premièrement, ung casuble de drap d'or à champ vermeil, à grans orfrais, portans au derrière, au plus haut, la représentation de la Trinité, les dyadèmes des ymages avironnés de perles, avecques tunique et dalmatique, fournis de estoles et fanons de semblable drap: du don de feu monsieur Zanon de Castillon, évesque de Baïeux, sans aulbes, amictz, ne paremens de mesmes.

161. Item, ung casuble de excellent drap d'or, à champ vermeil avecques tunique et dalmatique de mesmes, sans estoles, fanons, paremens de aulbe, à orfrais d'or faictz à ymage de broderie: du don de monsieur Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem, évesque de Baïeux.

162. Item, ung casuble, tunique, dalmatique, estoles, fanons, paremens de aulbes et amictz, de drap damas blanc, enrechy de plaisans florions d'or et de saye de diverses couleurs, avec les trois aulbes et amictz; à orfrais d'or, à ymages de broderie à hystoires de Nostre-Dame au casuble, et simples ymages aux tunique et dalmatique: laquelle chapelle n'est pas encore du tout parfaite, mez est ès mains des ouvriers; et est du don dudict seigneur patriarche et évesque ⁽¹⁾.

163. Item, ung casuble avecques tunique et dalmatique, estoles, fanons, paremens de aulbes et amictz ⁽²⁾, de drap damas vermeil figuré de luy mesmes; et est l'orfrais du casuble tout à ymages de broderie d'or, en derrière est l'ymage de saint Paul, et eu devant l'ymage de saint Pierre; fournis de trois aulbes et trois amictz.

164. Item, ung casuble de drap damas vermeil figuré, à orfrais de satin pers, semey de fieulles et branches de broderie d'or, avecques tunique et dalmatique, à orfrais de satin pers et vermeil, semés de roses; deux estoles et deux fanons et paremens de aulbes et amictz de mesmes, fournis de trois aulbes et trois amictz.

165. Item, ung casuble de veloux cramoyssi, semey de papillons et flo-

dont un manuscrit, en parchemin, est conservé dans la bibliothèque du Chapitre sous le n° 5.

⁽¹⁾ En note, on lit: «Lorsque cest inventaire fut recensey, la chapelle dont fait cestuy article mention estoit du tout parfaite.»

⁽²⁾ Les paremens d'aube et d'amicts étaient ordinairement de la même étoffe que les ornemens dont ils faisaient partie. D'où il suit que l'ornement complet, au moins pour les fêtes, se composait d'une chasuble, d'une tunique, d'une dalmatique, de deux étoles, de trois manipules, de trois aubes, de trois paremens d'aubes et de trois amicts avec leurs paremens. Il ne fait aucune mention du voile du calice, ni de la palle; pour cette dernière, elle n'existait pas encore probablement, car le calice se couvrait alors, pendant les saints mystères, d'un bout du corporal, qui était beaucoup plus grand qu'aujourd'hui.

riens de broderie, enrichis de perles, avecques tunique et dalmatique de mesmes, despouillies de leurs perles, sans estoles, fanons ne paremens de aulbes; aux orfrais du casuble, derrière, est l'ymage sainte Katherine: du don de feu monsieur Guillaume le Charetier, évesque de Paris.

Après cest inventaire fait, les places des dessusdictes tunique et dalmatique, despouillies de leurs perles, ont esté réparées et couvertes de fil d'argent.

166. Item, ung casuble de damas violet figuré, avecques tunique, dalmatique, estoles, fanons, chaintures et paremens de aulbes et amietz, semés de trefles d'or; et aux orfrais du casuble, par derrière, est l'Assumption Nostre-Dame, à broderie: du don de feu monsieur Martin Pynard, évesque de Avrennes, et en devant doyen de Baïeux. Fournis de trois aulbes et trois amietz.

167. Item, un casuble de damas blanc figuré, semey de pommes de pin d'or, avecques tunique, dalmatique, estoles, fanons, paremens de aulbes et amietz de mesmes; les orfrais du casuble à broderie à ymages, dont les dyadèmes sont enrechiz de perles. Du don de feu monsieur Zanon de Castillon, évesque de Baïeux. Fournis de trois aulbes et trois amietz.

168. Item, ung casuble de damas blanc figuré, avec tunique, dalmatique, estoles, fanons et paremens de aulbes de mesmes, sans amietz, à orfrais de tauelle, fournis de trois aulbes.

169. Item, un casuble de damas blanc figuré, doublé de satin vermeil; orfrais à ymages de broderie; et en derrière est la représentation de la Trinité; avecques tuniques, dalmatique, à orfrais de mesmes, estoles et fanons, sans aulbes et amietz.

170. Item, un casuble de veloux noir, orfrais à ymages de broderie d'or, et en derrière à ung crucifix; avec tunique, dalmatique, estoles, fanons de mesmes, et les paremens des aulbes sont de damas noir; fournis de trois aulbes et trois amietz. Du don de monsieur Zanon de Castillon, évesque de Baïeux.

Les ornemens dessus désignés servent aux festes solennelles, et ensuient les aultres serveans aux festes communes et aultres jours.

171. Ung casuble de damas vermeil, semey à testes et piés de oyseaux d'or; orfrais de broderie à demis ymages, avecques tunique, dalmatique, estoles, fanons de mesmes, sans aulbes et amietz.

172. Item, ung casuble de haudequin vermeil, avecques tunique, dalmatique, aulbes, amietz et paremens, semey de oyseaux, testes et piés d'or, et orfrais de tauelle ⁽¹⁾.

(1) On lit en note: «Cest présent article est démoli de deux aulbes et de deux amietz».

173. Item, unng casuble de satin vermeil, orfrais de tanelle avecques tunique et dalmatique de mesmes, qui sont fort usés et démolis; sans aulbes, amietz et paremens.

174. Item, deux tuniques de satin vermeil, et le casuble de mesmes, a esté envoié à la chapelle de Nostre-Dame de Yvrande; sans aulbes et amietz.

175. Item, un casuble, tunique, dalmatique, estoles, fanons, paremens de aulbes et amietz, de satin jeaune, à orfrais et paremens pour les tuniques de drap d'or, à champ vermeil; et l'orfray du casuble est de veloux cramousy, semey de solailz d'or de broderie; garnis de trois aulbes et amietz.

176. Item, unng casuble d'autre satin jeaune, avecques tunique, dalmatique, estole, fanons et paremens de aulbes et de amietz de mesmes, à orfrais d'or; fournis de trois aulbes et trois amietz.

177. Item, unng autre casuble tout seul, d'autre satin jeaune, tirant sur le tenney, à orfrais d'or en manière de taelle, fort usés et démolis⁽¹⁾.

178. Item, unng casuble de damas blanc figuré, doublé de cendal vermeil, avecques tunique et dalmatique, doublés de cendal vert et paremens de drap d'or à champ vermeil, deux estoles et deux fanons de mesmes, sans aulbes et amietz.

179. Item, unng casuble de damas blanc figuré, semey à piés rouges et testes de oyseaulx d'or, avecques tunique et dalmatique, estoles, fanons et paremens de aulbes et amietz de mesmes; fournis de trois aulbes et trois amiets.

180. Item, unng casuble d'autre damas blanc, avec une tunique et deux dalmatiques, bien démolis et usés: sans aulbes et amietz.

181. Item, unng autre casuble de satin blanc, semey à estelles d'or en broderie, doublé de satin pers.

182. Item, unng casuble de satin pers, à orfrais à demys ymages de broderie, avecques tunique, dalmatique, estoles, fanons et paremens de aulbes de mesmes, fournis de trois aulbes et trois amietz.

183. Item, unng autre vieul casuble, avecques une dalmatique, une estole et unng fanon de baudequin pers.

184. Item, unng casuble de drap d'or impérial, à champ vermeil, avecques une tunique et dalmatique de baudequin pers, semey de oyseaulx et de léons, bien démolis et usés, sans aulbes et amietz.

185. Item, unng casuble de baudequin pers, semey de lièvres et connins,

(1) On lit en note: «Baillié pour servir à l'église Saint Estienne.»

avecques tunique, dalmatique, estoles et fanons de mesmes, fournis de trois aulbes, trois amietz et leurs paremens.

186. Item, ung casuble noir, à orfrais de tauelle, avecques tunique, dalmatique, estoles et fanons de mesmes drap, semey à oyseaux à testes et piés d'or, et ont lesdictes tuniques paremens de drap d'or impérial; sans aulbes et amietz.

187. Item, ung casuble, tunique, dalmatique, estoles, fanons, de neuf damas noir, à orfrais de tauelle, sans aulbes et amietz. Lors que ce présent inventaire a esté recensé, ceste chapelle estoit parfaite⁽¹⁾.

188. Item, ung casuble de veloux noir, à orfrais de tauelle, avecques tunique, dalmatique, estoles et fanons de damas noir figuré, fournis de trois aulbes et trois amietz, à paremens de vieul veloux noir.

189. Item, ung casuble de ostade noire, avecques tunique, dalmatique, estoles, fanons et paremens de aulbes de mesmes, fournis de trois aulbes et amietz.

190. Item, deux manteaulx de ostade noire, servans aux dyacre et soubzdyacre, au temps de l'Advent et de Caresme.

191. Item, six estoles et six fanons de drap noir de diverses sortes.

192. Item, une estole et quatre fanons de ostade noire, doublés de bougeran rouge.

193. Item, deux estoles et trois fanons de veloux violet, doublés de cendal rouge.

194. Item, une tunique et dalmatique de satin blanc, à usage de l'évesque quand il célèbre *in pontificalibus*.

195. Item, huyt tuniques, quatre neuves, du don dudict monsieur le patriarche; quatre vieilles de damas blanc et quatre de damas vermeil, à l'usage des enfans de cuer.

196. Item, une aulbe et ung amiet à paremens de veloux pers, semey de branches d'or de broderie.

197. Après cest inventaire fait, furent faictes quatre aultres tuniques pour les enfans, de damas blanc, brochié d'or et de florions de soye de diverses couleurs, pareil à la chapelle dessus désignée, du don dudict seigneur patriarche.

198. Item, deux aulbes qui servent à l'acolite, aux festes solennelles, parées de damas blanc, à œuvre de broderie.

(1) On lit en note: «Le casuble démolí et reformé de neuf.»

199. Item, trois aultres aulbes parées de drap vermeil, à ymages de broderie, avecques trois estoles, trois fanons et trois amietz de mesmes.

200. Item, huit aulbes et huit amietz sans paremens, servans aux jours sans feste.

201. Item, pour servir tant au grand autel que à l'autel de derrière y a saize doubliers, donc les aucuns en la plus part sont démolis et usés et de petite estimation.

202. Item, y a ung estieu⁽¹⁾ de drap d'or à champ vermeil, et dedens a unze pares de corporeaux bien excellens et de très fine telle; du don dudict très-révérend père en Dieu, monsieur Loys de Harecourt, patriarche et évesque de Baïeux.

203. Item, ung aultre estieu, couvert de drap verd, et dessus a ung aignel en broderie, et dedens neuf pares de corporeaux de telle moyenne.

204. Item, ung aultre estieu, couvert de veloux vermeil, semey de papillons de broderie, donné de nouvel par maistre Guillaume Sohier, grand consteur de l'église; sans corporeaux.

205. Item, ung aultre estieu bien caduc, et dessus est l'ymage de saint Johan, et dedens quatre pares de corporeaux, de telle mains déliée.

Ita est : Jo. CASTELLI. EGIDIUS.

206. Item, ung corporalier de drap damas blanc, couvert de perles, trouvé au Trésor avecques les nouvelles reliques⁽²⁾.

Ensuient les chapes communes eu revestiaire servantes aux moyennes festes et aultres jours.

207. Cinq chapes de drap damas blanc figuré, à orfrais à ymages de broderie qui, eu devant, estoient gardées eu triangle du pulpitre, eu lieu desquelles ont esté mises eudiet triangle les cinq chapes neuves, donc dessus est faicte mention, pour servir désormaiz aux festes *de stallo*⁽³⁾; et ces cinq icy par lesdiets commisaires ont esté envoyés au Revestiaire pour servir aux festes *cum quatuor capis, non de stallo*.

208. Item, cinq aultres chapes de damas blanc figuré à orfrais de tuelle, fort esportées et usées, lesquelles servent aux commémorations de Nostre-Dame et aux festes des Virges.

(1) La bourse, pour mettre le corporal.

(2) Cet article est ajouté par une autre main.

(3) Fêtes *de Stallo altiori*, fêtes solennelles à quatre chapes, portées par les chanoines des hautes stalles. — Dans les fêtes moins solennelles, les chapes étaient portées par des chanoines des stalles du second rang.

209. Item, deux chapes de satin blanc, à orfrais de tauelle, fort démolies et usées.

210. Item, sept chapes noires neuves⁽¹⁾, faictes en ce présent an, de damas noir figuré de luy-mesmes, toutes doublés de bougueran rouge; les six sont pour le cueur, à orfrais de tauelle, et l'autre à usage de prestre, à orfrais de broderie à quatre ymages de anges, et au dessoubz à ymages de mors qui resuscitent, et en chaperon est la représentation du Jugement, et en la bille, une mort en son sépulchre.

211. Item, deux chapes de veloux noir, réparées et faictes de trois vieilles et usées à orfrais de tauelle⁽²⁾.

212. Item, deux chapes de ostade noire, de nouvel réparées, à orfrais de tauelle neuve assés estroiete.

213. Item, quatre chapes de satin vermeil, doublés de bougueran pers, à orfrais de tauelle.

214. Item, cinq chapes de damas vermeil figuré, doublés de bougueran pers, les quatre pour le cueur, à orfrais de tauelle, et celle du prestre à ymages de broderie.

215. Item, six chapes de baudequin vermeil, tout semey de oyseaux à piés et testes d'or, une à orfrais de broderies à ymages, et les aultres à orfrais de tauelle, doublées de bougueran pers.

216. Après cest inventaire, les cinq orffrais cy-dessus désignés furent mis sur drap blanc tout neuf, et les chapes mises en triangle, et les draps desdictes chapes furent mis soubz orfrais de tauelle, sauf celui du prestre qui est de broderie réparé, qui demourèrent au revestiaire.

217. Item, une chape de damas pers, à orfrais de broderie, semeis de branchages et *Jesus, Maria*, et en chaperon, une ymage de Nostre-Dame; doublé de bougueran rouge.

218. Item, quatre chapes de satin jeaune, à orfrais de tauelle, doublés de bougueran pers.

219. Item, trois chapes de drap pers, semey à plumes de paon d'or, orfrais de tauelle, doublés de bougueran pers.

220. Item, deux chapes de satin vermeil fort usées, orfrais de tauelle, doublés de bougueran pers.

(1) On lit en marge : « De perche deux, et faictes neufves en juillet mil ncccc dix huit. »

(2) On lit en marge : « Usées et refaites de ostade. »

221. Item, quatre petites chapes de satin vermeil, à l'usage des enfans de cuer, à la feste des Innocens ⁽¹⁾.

222. Item, trois aultres chapes, une blanche, l'autre noire et l'autre rouge, à l'usage de l'accollite. selon l'exigence des jours. Après cest inventaire fait, de ces trois chapes en furent faictes deux.

223. Item, eudict revestiaire, a ung piegne de yvière pour drécher les cheveux des ministres de l'autel, pendent à une chaine d'argent, attachy sur le pulpitre où le prestre se revest.

224. Item, une petite bende de orfray à œuvre de broderie d'or, où il a figures de huit chymères de bien singulière façon.

Ita est : Jo. CASTELLI, EGIDIUS.

225. Après cest inventaire fait, furent faictes deux aultres chapes pour servir aux dimences, de damas pers, à orffrais de veloux vermeil, enrechis de solailz et de jennettes de brouderie, et aux chaperons, deux ymages de Nostre-Dame.

Ensuient pour le quint chapitre, les tentes, tapis, cortines, paremens de autelz et aultres draps de saye, pour parer le cuer aux festes solemnelles, trouvés et gardés au revestiaire de la dicte église.

226. Deux paremens ⁽²⁾ de autel, de satin pers, semey à estelles de broderie, et les bors de broderie, et en meillieu de l'ung de eux a ung crucifiement, et en l'autre la représentation de Nostre-Seigneur. en l'atache, aussi de broderie: du don de feu monsieur Nicole du Bose, évesque de Baïeux, et y sont ses armes en broderie.

227. Item, deux aultres paremens de autel, de damas vermeil figuré, doublé de bougueran pers.

228. Item. ung aultre parement de autel, de damas blanc figuré, doublé de bougueran rouge.

229. Item, deux aultres paremens de autel, de veloux violet, semey à solailz de broderie: en l'ung, est l'ymage de Nostre-Dame et ung priant de évesque. Du don de feu monsieur Zanonde Castillion, évesque de Baïeux.

230. Item, ung aultre parement, de veloux violet. semey de treslles, de broderie, bordé de veloux verd.

(1) Pour la fête du petit évêque.

(2) Parements qui recouvraient le devant du tombeau de l'autel.

231. Item, unq frontel⁽¹⁾ pour atachier au bort du doublier qui cœuvre l'autel, pour orner le bort de l'autel, de satin violet, semey de fieulles d'or en broderie et bordé de frenge vermeille, doublé de bougueran pers.

232. Item, unq aultre frontel de drap d'or, enrichy de broderie à yuages, et aux hors ennobly de petites perles et de pierres dont plusieurs sont chaestes.

233. Item, unq aultre frontel de veloux cramousy, à frenge, par des-soubz de saye variée en couleurs de blanc, verd et rouge, doublé de bougueran pers; du don dudict feu monsieur Zanon.

234. Item, une petite bende de orfray, à œuvre de broderie d'or. où il a figures de huit chymères de bien singulière façon.

235. Après cest inventaire fait, ont esté faitz unq parement pour mettre desrière l'autel, soubz le tref, et unq aultre pour contreautel, à mettre devant, avec unq frontel à frenges de soye, le tout de damas blanc brochié d'or et de florions de soye de diverses couleurs: du don dudict seigneur patriarche et évesque de Baïeux.

236. Item, unq drap de baudequin, député à couvrir la chaère de l'évesque quand il fait office en l'église. bordé de satin jeanne et pers.

237. Item, unq aultre drap de drap d'or impérial, à champ pers, député à parer la chaère du prescheur.

238. Item, unq drap de baudequin, à champ vermeil, bordé de satin jeanne, fort démoly et usé.

239. Item, unq aultre drap de baudequin, à champ vermeil, bordé de frenge de soye variée, en couleur de verd et rouge, servant à faire le vèle⁽²⁾, quand on fait le cresseme, et à la procession du jour du Saint-Sacrement.

240. Item, unq drap de saye, bien linge, fait à raelles de diverses couleurs, lequel est bien plaisant.

241. Item, deux draps de baudequin, à champ vermeil, fort usés; députés à mettre sur les scabeaux, où les fiertres sont assises aux jours que on les porte en procession.

242. Item, deux draps bien anciens et démolis, batus d'or, à champ vermeil, et sont de petite estimation.

(1) Ce frontel est remplacé aujourd'hui par le bord ou garniture d'autel, en dentelle, guipure, etc. Cependant on revient aux frontels brodés, que certains appellent lambrequins.

(2) Dais sous lequel on portait le Saint-Chrême, le Jendi saint et le Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu.

243. Item, ung aultre, pareillement batu d'or, fait à ymages, à champ vermeil, fort usé et démoly.

244. Item, deux petites cortines pour couvrir en Caresme le sacraire⁽¹⁾, pendant à la croce de l'autel; l'une est vieulle et usée, et l'autre est neuve, de damas blanc figuré, semey de croix et de fleurs de liz de broderie d'or.

245. Item, quatre petis banquiers de baudequin, doublés de ostade noire, pour couvrir les coffres du cueur, sur lesquelz les chapiers se soient.

246. Item, deux coucins de satin vermeil, batus d'or.

247. Item, deux aultres de veloux verd.

248. Item, ung aultre de satin jeaune.

249. Item, un aultre plus long de drap d'or, à champ noir.

250. Item, cinq aultres petis vieux coucins de diverses couleurs.

251. Item, quatre aultres petis coucins, servans à l'autel pour porter le livre des Évangiles.

252. Item, une couverte pour l'ymage de Nostre-Dame, et quatre petites pour les quatre ymages des docteurs estans sur les quatre cornières dudict autel, et six aultres pour les six angelotz, servans à couvrir lesdicts en temps de Caresme.

253. Item, sept draps de baudequin de diverses couleurs, tenans et atachiés l'ung à l'autre, et coulans sur une corde, pour parer ung des costés du cueur aux jours des festes solennelles⁽²⁾.

254. Item, deux aultres, tenans et atachiés ensemble, et coulans sur une corde, de la condition des aultres.

255. Item, neuf aultres, pareillement de diverses couleurs, atachiés et tenans ensemble et coulans sur une corde, pour parer l'autre costé du cueur.

256. Item, une tente de sarge vermeille; du don de monsieur maistre Guillaume de Bailleul, doyen de Baieux, où sont ses armes, et ung chevalier à cheval qui occit une beste, en œuvre de broderie.

(1) Où est renfermé le Saint-Sacrement.

(2) Dans les fêtes solennelles, les arcades du chœur étaient fermées par de riches tentures. En 1562, ces magnifiques tapisseries furent volées par un protestant, le sieur de Columbières. Le manuscrit des *Conclusions capitulaires* nous fait savoir qu'elles furent rendues à la cathédrale, moyennant rançon : « Allocata au fabricier de 54th, qu'il a donné au comte de Colombières, pour retirer de chez lui les tapisseries de l'église, le 26 décembre 1571. »

257. Item, sept tentes de tapisserie faictes de laine, toutes semées de branches, et en meillieu et aux cornières, en œuvre de broderie, sont les armes de monsieur Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem et évesque de Baïeux, qui les a donnés à l'église pour parer le cueur.

258. Item, ung long banchier plus estroit, de façon et œuvre semblable, donné par ledict seigneur et y sont ses armes.

259. Item, deux aultres tentes de laine, batues à fil d'or, auxquelles en œuvre de broderie, sont les ymages des douze Sibilles avec leurs escripteaux; du don dudict seigneur.

260. Item, ung grand chief de satin vermeil, bordé de frenge de saye et par dessus doublé de satin jeaune, semey pareillement de branches; et en meillieu et ès cornières les armes dudict seigneur, en œuvre de broderie.

261. Item, deux tentes, servans de costés audict ciel, de satin pareil, et pareillement enrechis de broderie de branches et desdictes armes, doublés de bougeran pers: ledict ciel et costés donnés par ledict seigneur Loys de Harecourt évesque, à la décoration de l'église, et spécialement pour tendre, le jour des Reliques, sur les précieuses reliques de ladicte église.

262. Item, une tente très-longue et estroicte de telle à broderie de ymages et escripteaux, faisans représentation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nef de l'église le jour et par les octaves des Reliques⁽¹⁾.

263. Item, une aultre tente longue et estroicte de telle tainete, députée à couvrir les ymages du pupitre de devant le cueur, en temps de Caresme.

264. Item, une aultre tente de telle, faicte de bendes de diverses couleurs, qui sert de vèle entre l'autel et le cueur, eudict temps de Caresme⁽²⁾.

265. Item, une courtine sur l'autel, faicte de fil, en manière de pavillon.

266. Item, ung large et long tapis de drap pers, lequel, quand le prélat fait l'office, est estendu devant l'autel dessus le pavement, dessoubz les piés du prélat et des ministres de l'autel.

(1) C'est la famense tapisserie de la reine Mathilde.

(2) Dans l'*Ordinarien* de l'église de Bayeux, on voit qu'à ces paroles de la Passion : « Et ecce velum templi scissum est », on coupait la corde sur laquelle était suspendue la tente dont il est ici question, et elle tombait ainsi au milieu de l'office, figurant la déchirure du voile du temple, lors de la mort de Jésus-Christ.

267. Item, trois telles noires pour mettre sur les bancars, où on extend les chapes en cneur aux jours des processions.

268. Item, une banière de damas pers, où sont les armes de France, en riche œuvre de broderie, et est tendue dessoubz le crucifix.

269. Item, une banière neuve de satin pers figuré, semey de fleurs de liz, et en meillieu l'ymage de Nostre-Dame, doublé de bendes de satin pers et verd.

270. Item, une aultre vieulle banière à ymages, de une part et d'autre.

271. Item, une vymple, pour parer l'ymage de Nostre-Dame de l'autel, bordée aux boutz et costés de frenge de soye et fil d'or.

272. Item, une chaère pour le prélat, à quatre pommes de cuivre doré sur les quatre membres⁽¹⁾.

273. Item, six pommes de cuivre doré servant à porter le palle sur bastons à la procession le jour du saint Sacrement.

274. Item, ung très-bel ymage de Nostre-Dame, avecques bendes et rayz de solail non assemblés, le tout de riche broderie d'or.

275. Item, ung capitel fait pour couvrir le sacraire, de satin pers, semey à solailz de broderie, et en meillieu en a ung plus grand.

276. Item, trois syndones de taffetas servant quotidiennement aux messes célébrées en ladicte église, l'une est blanche, l'autre perse et l'autre noire: et servent à l'accollite pour tenir la patène durant la préface de la messe⁽²⁾.

277. Item, une cortine nouvellement faite pour vestir et couvrir la paincture du devant et des deux boutz du grand autel, faite de telle de Rayns très déliée, bordée par le bas et par les fentes et les bords, de frenge de saye de diverses couleurs, et par hault attachée à ung bort de veloux violet, auquel sont attachés les aneletz pour couler, à couvrir et découvrir ladicte paincture⁽³⁾.

278. Item, au dessus de ladicte cortine, a ung frontel de damas violet, enrechy de broderie d'or, de *Jesus*, *Maria*, fleurs de liz, petitz solailz et croissans, bordé par bas de frenge de saye de diverses couleurs, pendant

(1) C'est le curieux siège en fer du xiv^e siècle.

(2) Cérémonie qui s'observe encore aujourd'hui à la messe solennelle, lorsqu'il y a diacre et sous-diacre; cependant elle n'a plus lieu, comme autrefois, à la messe des morts.

(3) Cette courtine enveloppait les panneaux peints qui recouvraient eux-mêmes «l'excellente table tout d'argent». [N^o 1.]

par devant sur ung fil de fer, et dessoubz ledict frontel coulent les aneletz de ladicte cortine.

279. Item, ung petit parement de taffetas noir, où il y a ung Jésus en paincture d'or, coulant soubz ledict frontel et devant ladicte cortine blanche, lequel se extend en meillieu de l'autel, et sert pour plus clèrement voier la élévation du Sacrement, quand on célèbre audict autel.

Ita est : Jo. CASTELL. EGIDIUS.

280. Après cestuy inventaire fait, fut faite une aultre courtine pour l'autel, tant devant que aux deux boutz, de taffetas noir, coullante comme la courtine blanche cy dessus désignée, pour servir depuis le jour des Mors, jusques à la feste de Pasques.

Ensuiuet pour le sixte chapitre les livres, tant pour l'office de l'église que de estude, trouvés et gardés en cueur et aux chapelles de environ, non comprins les livres qui sont en la librairie commune de l'église.

281. Premièrement ung excellent missal, portant tout l'office pontifical, à l'usage de l'église et diocèse de Narbonne; du don de très-révérend père en Dieu, monsieur Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem, évesque de Bayeux⁽¹⁾, avecques les joyaulx pontificaulx, done ci-dessus en second ehapitre est faite mention. Commençant en second feuillet après le kalendarier : *~Jherusalem. Gloria Patri*⁽²⁾.

282. Item, deux missecaulx completz, l'ung pour servir au grand autel, commençant, en second feuillet : *Suscipiamus, Domine*; l'autre pour servir à l'autel de derrière, commençant en second feuillet en rouge : *~Similiter et in aliis*.

283. Item, ung evangélier bien précieux à belles hystoires dedens, couvert à champ d'or à ymages ellevés, d'ung costé d'argent doré, orné de pierrerie, perles et précieux esmaulx, tant d'ung costé que d'autre, commençant en second feuillet : *~Variat etiam maledictorum*.

284. Item, ung aultre evangélier, couvert d'ung costé d'argent doré et de l'autre costé, d'argent blanc à escales; commençant en second feuillet : *~Regnat Deus*.

285. Item, ung épistolier, d'ung costé couvert d'argent doré, et y a

⁽¹⁾ On lit en marge : « Que ledict seigneur patriarche a retenu l'usage dudict messel sa vie durante. Après le décès de feu monsieur le patriarche, ledict messel fut restitué à l'église et mis en garde en coffre du Trésor. »

⁽²⁾ C'est aujourd'hui le n° 61 du Catalogue de la bibliothèque du Chapitre.

ung crucifix, et de l'autre costé d'argent blanc, où est l'ymage de saint Paul, commençant eu second feuillet : « *Patientie et solaci* ».

286. Item, ung aultre évangelier, couvert de cuir noir, commençant eu second feuillet : « *nus solvere* ».

287. Item, un aultre évangelier, couvert de cuir tenney, commençant eu second feuillet : « *stallo et terciũ a persona* ».

288. Item, ung aultre épystolier, couvert de cuir tenney, commençant eu second feuillet : « *det vobis* ».

289. Item, trois gradaulx, deux grandz, l'ung commençant eu second feuillet : « *humana que fuerant* » : l'autre : « *mortuorum* », et le tiers plus petit, commençant eu second feuillet : « *populus Syon* ».

290. Item, ung antiphonier entier et complet, commençant eu second feuillet : « *exceptis primis vesperis* ».

291. Item, trois antiphoniers, pour le temps de esté, commençans aux secons feuilletz, l'ung : « *statem concede* », l'autre : « *a capite* » et le tiers : « *tie at sepultum* ».

292. Item, trois aultres antiphoniers, pour le temps de yver, commençans aux secondz feuilletz, l'ung : « *tuam et veni* » ; l'autre : « *orbem terrarum* » et le tiers : « *sempiterna secula* ».

293. Item, cinq légendiers, commençans aux secondz feuillets, le premier : « *nem virum* » ; le second : « *prophetaret* » ; le tiers : « *manifestatum* » ; le quart : « *Domini nostri* » et le quint : « *mo oravit Dominum* ».

294. Item, deux volumes des Morales saint Grégoire, commençans aux secondz feuilletz, l'ung : « *to a corde suo* » et l'autre : « *evellamur* ».

295. Item, le Dyalogue saint Grégoire, commençant eu second feuillet : « *. . . runt sicut dubitationis* ».

296. Item, ung postille super *Cantica canticorum*, commençant eu second feuillet : « *eterna beatitudo* ».

297. Item, une neuve légende pour la commémoration Nostre-Dame, commençante eu premier feuillet : « *vota mea* » ; du don de maistre Johan Gervais.

298. Item, ung aultre légendier de omélies et exposition de évangiles, commençant eu second feuillet : « *dane creationis* ».

299. Item, ung aultre légendier de omélies et expositions de évangiles, commençant eu second feuillet : « *animosque converteret* ».

300. Item, ung missal de collectes, commençant eu second feuillet : « *dignos efficiant* ».

301. Item, unq petit livret de brèves et longues, commençant en second feuillet : *fallitur antiquam*⁽¹⁾.

302. Item, une légende pour la commémoration Nostre-Dame, donc de présent on use, commençante en second feuillet : *tibus trahe me*.

303. Item, quatre psaultiers, commençans aux secondz feuilletz; le premier : *reditatem tuam*; le second : *terminos terre*; le tiers : *dicatis terram* et le quart : *Et nunc reges*.

304. Item, unq séquencier, commençant en second feuillet : *Synagogam Sathane*.

305. Item, unq aultre petit séquencier, commençant en second feuillet : *monita natus alma*.

306. Item, unq ordinaire, commençant en second feuillet : *annunciatur evangelium*.

307. Item, unq aultre ordinaire, commençant en second feuillet : *stallo et terciun a persona*⁽²⁾.

308. Item, unq martirologe, commençant en second feuillet : *cessarium fuit*.

309. Item, unq aultre vieul martirologe, commençant en second feuillet : *et bulic detestur*.

310. Item, cinq processionaires, commençans aux seconds feuilletz, l'ung : *clorum*; le second : *tris et super*; le tiers : *gloriosus*; le quart : *manibus tuis* et le quint : *riu ecce*.

311. Item, unq petit misselet pour les vicaires, commençant en second feuillet : *exaudi nos Deus*.

312. Item, deux obitiers neufz, commençans aux seconds feuilletz, l'ung : *obitus Johannis* et l'autre semblablement.

313. Item, deux aultres obitiers vieulx et caduez.

314. Item, unq petit gradal pour le chantre, commençant en second feuillet : *Congregabo eos*.

315. Item, deux asniers dont l'ung est enchainé en hault du cueur, du costé senestre, et l'autre est en Chapitre.

316. Item, unq petit misselet pour le cueur, couvert de cuir tenney, commençant en second feuillet après le kalendier : *Confiteor Deo*.

(1) C'est le ms. 66 de la bibliothèque du Chapitre de Bayeux.

(2) Bibliothèque du Chapitre, ms. 131.

317. Item, ung aultre vieul messelet, commençant en second feuillet : « *Inimicum eradic* ».

318. Item, ung aultre petit livre servant à l'office des trespasés ; commençant en second feuillet : « *tavit Dominus* ».

319. Item, ung aultre petit livret, servant aux processions de Quaresme, commençant en second feuillet : « *corruptat* ».

320. Item, ung aultre petit livre, en quel sont les leçons que on lit aux messes des Quatre-Temps, commençant en second feuillet : « *nus dissoluta* ».

321. Item, ung aultre petit livre, bien ancien, mes frais de escripture, et dedans sont belles hystoires d'or des principales festes de l'an, notey à notes menues anciennes, fait en mètres et proses qui se intitulent : « *Versus tropice festorum* », comme « *Salve festa dies* », commençant en second feuillet : « *Et fuis* », et a esté mis en Chapitre, en coffre de la Fabrique.

322. Item, ung vieul calendrier férial.

323. Item, ung petit missel neuf, où sont les messes péculières, que on a accoustumé dire quand on va hors de l'église en processions, commençant en second feuillet : « *populi quoniam* ».

324. Item, ung aultre pareil livre noté, où sont les offices et gradaux desdictes messes, commençant en second feuillet : « *Kyrie eleyson* ».

Ita est : JO. CASTELLI. EGIDIUS.

325. Item ung excellent mesel, couvert de enyr rouge, commençant au second feuillet : « *in nomine Domini* » et finissant au penultiesme : « *summe sacerdos* ». Du don de maistre Robert Lefèvre, chanoine de Barbières ⁽¹⁾.

Ensuient aultres livres enchainés et mis en divers lieux ; et premièrement en costé dextre du cueur.

326. Ung postille sur le psaultier, commençant en second feuillet : « *porro titulus* ».

327. Item, ung volume contenant plusieurs opuscules de saint Ambrose et de saint Jérôme, commençant en second feuillet : « *que nec minuscule peperit* ».

328. Item, une Légende dorée, commençante en second feuillet du texte : « *facta est sicut sanguis* ».

329. Item, ung Huguce, commençant en second feuillet : « *ut auxilior* ».

(1) Ce dernier article a été ajouté par une main différente.

330. Item, ung livre intitulé: *Flores Evangeliorum*, commençant eu second feuillet: «*qui nullam noticiam*».

331. Item, ung livre intitulé: *de Proprietatibus rerum*, commençant eu second feuillet: «*est divina essentia*».

332. Item, la Somme du Breton, commençante eu second feuillet: «*natur sicut dicit*».

333. Item, un volume contenant les épystoles de maistre Nicole de Clamenges, commençant eu second feuillet: «*inde fructus*».

En sinistre costé du cueur :

334. Premièrement un livre intitulé: *Flores beati Bernardi*, commençant eu second feuillet: «*de eo dixeris*».

335. Item, ung petit volume contenant: *de filio prodigo*, et aultres épystoles de Clamenges, commençant eu second feuillet: «*modo ingenium*»⁽¹⁾.

336. Item, ung livre intitulé: *Rationale divinorum officiorum*, commençant eu second feuillet: «*tropologico et auagogico*».

337. Item, ung postile sur les épistoles saint Paul, commençant eu second feuillet: «*preordinatione aliter*».

338. Item, une Somme du Breton, commençante eu second feuillet: «*in eo quod descendit*».

339. Item, une postile sur le psautier, commençante eu second feuillet: «*propter rei cognoscende*».

340. Item, une Somme intitulée: «*la Bartholine*», commençante eu second feuillet: «*curam ecclesie*».

341. Item, en la chapelle de la Conception, eu pulpitre devers le cueur, ung missal, commençant eu second feuillet: «*tiam agite appropinquavit*».

342. Item, ung bréviaire ancien sans psautier, commençant eu second feuillet: «*benedicat nos Deus*».

343. Item, ung psautier commençant eu second feuillet: «*Domine intellige*».

344. En ung aultre pulpitre en ladicte chapelle, ung volume contenant la Somme de Huguice, et ung livre qui est intitulé *de Grammatica et partibus ejus*, commençant eu premier feuillet après la table: *Cum nostri prothoplasti*.

(1) C'est le ms. 4 du Catalogue de la bibliothèque du Chapitre de Bayeux.

345. Item, ung aultre petit livre intitulé : *de Exercitiis sancti Augustini et aliorum doctorum*, commençant eu second feuillet : « *corpore aut etas* ».

346. Item, un aultre petit livre intitulé : *Epistole Sydonii*, commençant eu second feuillet : « *bat aut puer* ».

347. En la chapelle de Saint-Michiel, ung bréviaire, donné par misire Guillaume Delon, commençant eu second feuillet : « *unumquemque ver-sum* ⁽¹⁾ ».

348. En la chapelle Saint-Eloy, un aultre bréviaire, commençant eu second feuillet : « *ritis vocitatur* ».

349. En la chapelle Saint-Panthaléon, ung *Catholicon*, du don de monsieur Nicole du Bosc, évesque de Baïeux, commençant eu second feuillet : « *sit tibi c dyptongus* ».

350. En la chapelle Saint-Pierre, sur ung long pulpitre, premièrement ung livre, ancien légendier de la vie et passion de plusieurs saincts, commençant eu second feuillet : « *confregerunt* ».

351. Item, ung aultre vieul légendier, contenant pareillement la vie et passion de plusieurs saintz, commençant eu second feuillet : « *dicentis* ».

352. Item, ung aultre vieul légendier de omélies et expositions de plusieurs évangiles, commençant au second feuillet : « *vidimus* ».

353. Item, ung aultre, contenant les expositions des évangiles du temporal, et plusieurs sermons, commençant eu second feuillet : « *hanc precipuam* ».

354. Item, ung aultre, des sermons et expositions des évangiles, commençant eu second feuillet : « *porale nou querit* ».

355. Item, ung aultre petit livre, contenant la vie de saint Florent, commençant eu second feuillet : « *primum potentatu* ».

Ita est : JO. CASTELLI. EGIDIUS.

Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo, die decima sexta mensis maii, nobis Johanne Castelli presbitero et Egidio Thome clerico, apostolica auctoritate notariis publicis, ad hec que sequuntur specialiter vocatis, presentibus et assistentibus in insigni ecclesia Baiocensi, ex deliberatione matura venerabilis Capituli ejusdem ecclesie, per venerabiles et circumpectos viros magistros Guillermmum de Castilliono, archidiaconum de Citra Vada, et Nicholaum Michaelis, canonicum et fabri-

(1) Ms. 72 du Chapitre de Bayeux.

carium ejusdem ecclesie, superius in capite presentis codicis prenomi-
natos, et assistentibus cum ipsis venerabilibus et circumspicis viris magistris Ro-
berto Fabri, Johanne Militis, Guillermo Auberi, Michaeli Moynet et Jo-
hanne Pohier, ejusdem ecclesie canonicis, variis titulis decoratis et ad hec
per ipsum Capitulum deputatis, presentibus etiam domino Nicolao le Poul-
letier, presbitero, et Johanne le Poullétier clerico, ejusdem domini Nicolai
nepote, servitoribus et procuratoribus domini custodis diete ecclesie, pre-
sens inventarium jocalium, ornamentorum et aliorum bonorum quorum-
cunque mobilium diete ecclesie spectantium fuit curiose et solemniter re-
censitum, ac de verbo ad verbum per eundem Michaelis lectum, et per
singula capitula in eodem hoc codice contenta, et capitulorum singulos ar-
ticulos eo ordine quo legebantur, dicta jocalia, ornamenta et cetera bona
mobilia diete ecclesie curiose fuerunt ostensa et visa, ac juxta eorundem
designationes considerata. Et compertum est quod omnia et singula hic
superius in hoc dicto inventario designata, eisdem die et anno in dicta
ecclesie erant reposita et ordinata, singula in singulis locis ad eorundem
custodiam et conservationem deputatis. Et pro autentica approbatione et
fidei testimonio diete ostensionis, visionis et repositionis eorundem bo-
norum in suis locis et custodiis, ipse Michaelis, canonicus et fabricarius
ecclesie, ut prefertur, a nobis notariis prenomiatis instanter petiit sub-
scriptiones nostras in fine codicis hujus apponi, quod et fecimus, sicut pre-
mittitur, requisiti et rogati; presentibus domino Johanne Muric et magistro
Guillermo Duchemin, vicariis, et domino Johanne Deleens ac Johanne de
Vaulx, capellanis diete ecclesie, ac plurimis aliis ad premissa pro testibus
vocalis.

*Premisso in omnibus et per omnia, prout superius declarata sunt, vidi, fui
et audi, ego Johannes Castelli, presbiter, publicus apostolica et imperiali auc-
toritatibus notarius, et hec omnia omnibus visuris certifico.*

Jo. CASTELLI.

*Ego, Egidius Thome, publicus imperiali auctoritate curieque episcopalis
Baioensis ac venerabilis Capituli ecclesie predictae notarius, fui etiam presens
in omnibus premissis, prout supra.*

EGIDIUS.

II

INVENTAIRE DE LA LIBRAIRIE DE L'ÉGLISE DE BAYEUX.

(1480)⁽¹⁾.

Anno Domini millesimo cccc^{mo} octuagesimo, in capitulo generali ecclesie Baiocensis, post festum sanctorum martirum Ravenni et Rasiphi celebratum, per dominos capitulantes deputati fuerunt et commissi venerabiles ac circumscripti viri domini et magistri Guillelmus Aubery, sacre theologie professor, Guillelmus de Monasterio, in eadem licenciatus, et Johannes Dubec, in canonico jure licenciatus, una cum venerabili etiam et circumscripto viro magistro Nicholao Michaelis, in eadem theologia bacalario formato, tunc dicte ecclesie fabricario, videlicet ad visitandam communem librariam dicte ecclesie revolvendo libros et volumina ejusdem, eosdemque libros et volumina aptandum et ordinandum in pulpitis ejusdem librerie, juxta eorum discretionem et prout congruentius viderit esse faciendum. Ad que agenda et complenda cum vigilantem et curiose per dies plurimos intendissent, tandem de eisdem libris et voluminibus, per pulpita distributis et per ipsos ordinatis, prefati domini canonici, ad premissa commissi et deputati, fecerunt et in hec scripta redigerunt inventarium in modum qui sequitur.

In primo pulpito dextre partis, versus domum episcopalem, continentur libri sequentes, in latere superiori, incipiendo versus parietem :

1. Primum volumen est prima pars Bible, a libro Genesis usque ad librum Paralipomenon inclusive. Incipit in secunda columpnâ primi folii, in nigro : «frater Ambrosius tua mei»; in tertio folio : «memorans fixusque manebat»; et finit in penultimo folio : «dicem mosephat». Ex dono magistri Nicolai Daigny.

2. Secundum est prima pars postille magistri Nicolai de Lyra, a principio Bible usque ad librum Psalmorum, inclusive. Incipit in primo folio, in nigro : «Hec omnia liber vite»; in secundo : «Domini tue, etc.»; et finit

(1) Déjà en 1436 un inventaire de la bibliothèque avait été fait par ordre du Chapitre; comme nous l'avons publié en entier dans la préface du catalogue des manuscrits du Chapitre de Bayeux (*Cat. gén. des bibl. publ. des départements*, t. X, p. 272-287), nous y renvoyons le lecteur et nous passons immédiatement à l'inventaire de la librairie de l'église de Bayeux fait en 1480. Cet inventaire est en quelque sorte la continuation et une partie de l'inventaire du trésor; il est copié dans le même manuscrit 199 du Chapitre de Bayeux, fol. 95-115.

in penultimo folio : « que adhuc ad debi. » Ex dono domini Nicolai Habardi, episcopi Baiocensis⁽¹⁾.

3. Tertium est secunda pars Biblie, a Proverbiis Salomonis usque ad Novum Testamentum. Incipit in secundo folio : « Parabole Salomonis filii David »; in tercio : « aurem tuam ut custodias »; et finit in penultimo : « Ramalia excelsus Domini ». Ex dono prefati Daigny.

4. Quartum volumen est secunda pars postille de Lyra super Bibliam, a libris Salomonis usque ad Novum Testamentum. Incipit in primo folio, in nigro : « Ecce descripsi eam tibi tripliciter »; in secundo : « etiam que actores collectionum »; et finit in penultimo : « dicitur achima erat u. ». Ex dono prefati Habard.

5. Quintum volumen est tertia pars Biblie, continens Novum Testamentum. Incipit in primo folio; in nigro : « Paulus, servus Jesu Christi »; in secundo : « tis per gratiam ipsius », et finit in penultimo : « anxius est super me spiritus meus ». Ex dono predicti Daigny.

6. Sextum est tertia pars postille de Lyra super Novum Testamentum. Incipit in primo folio, in nigro : « Quatuor facies uni. Ezechiel pro »; in secundo : « dentiam facti facta est », et finit in penultimo : « secundum partem anime inferi ». Ex dono prefati Habard.

In latere inferiori predicti pulpiti, incipiendo ut supra versus parietem.

7. Primum volumen est Concordantie abbreviate. Incipit in primo folio : « a secundo ejusdem. i. b. v. a. »; in secundo : « XLI. C. LV. S. »; et finit in penultimo : « X superius gal. I. C. »

8. Secundum volumen est prima pars Concordantiarum. Incipit in primo folio, in nigro : « Cuilibet volenti requirere concordantias »; in secundo : « Estre 2° d. Abiit in Jerusalem »; et finit in penultimo : « aliud vas in honorem ».

9. Tertium volumen est liber Johannis pape, qui dicitur os aureum, de interpretatione Evangeliorum; et in fine sunt quedam omelie. Incipit in primo folio : « gemitus enim dictus est a gemendo »; in secundo : « dies sex assumpsit Jesus »; et finit : « in penultimo et peculiari quadam pro. ».

10. Quartum est glosa Hugonis de Sancto Victore super Psalterium. Incipit in primo folio : « Sancti Spiritus assit nobis gratia »; in secundo : « prophetiis frequentius utimur »; et finit in penultimo immediate ante tabulam : « in spiritu dominum laudemus ».

11. Quintum est Psalterium cum glosa ordinaria. Incipit in primo folio,

⁽¹⁾ Nicolas Habard, évêque de Bayeux (1421-1431).

in glosa : « peccavi et in via peccatorum steti »; in secundo, in textu : « quum novit Dominus viam justorum »; et finit in penultimo folio, in glosa : « sedentes super duodecim sedes et tunc ». Ex dono magistri Johannis du Homme, decani Baiocensis.

12. Sextum est expositio Bede excerpta ex variis opusculis beati Augustini super epistolas Pauli. Incipit in secunda columpna secundi folii : « natione suscepit et pro pena consecutus est »; in tercio folio : « filium qui cum vidisset David »; et finit in penultimo folio : « si dedero primogenita mea in porcis ».

13. Septimum est expositio Haymonis super epistolas Pauli et quatuor Evangelia. Incipit in primo folio, in nigro : « Segregatus in evangelium Dei »; in secundo : « fratres Domini scripturarum more »; et finit in penultimo : « fide jam sublimis existens ».

14. Octavum est glosa Magistri [Petri Lombardi] super epistolas Pauli. Incipit in secunda columpna secundi folii, in glosa : « trui in hujusmodi unde et sancta ecclesia »; in 11^o : « cepit humanam et rationalem animam »; et finit in penultimo, in textu : « hoc enim expedit vobis orate pro no. ».

15. Nonum continet Convenientias evangelistarum, quod vocatur Unum ex quatuor. Incipit in primo folio : « Liber generationis Jesu Christi »; in secundo : « in illa hora accesserunt discipuli »; et finit : « ut manducarent pascha ».

Ita est : G. MATHEI, C. MASELINE.

In secundo pulpito dextre partis sunt libri sequentes, quos omnes donavit dominus Ludovicus de Haricuria, patriarcha et episcopus Baiocensis; in latere superiori incipiendo ut supra :

16. Primum volumen est prima pars Bible, a principio usque ad Psalterium inclusive. Incipit in secundo folio : « concipiet lingua volveret »; in tercio : « annos triginta non legantur »; et finit in penultimo folio, in rubro : « filius suus Absalon ».

17. Secundum est secunda pars Bible, a Parabolis Salomonis usque ad finem. Incipit in primo folio, in nigro : « Jungat epistola quos jungit sacerdotium »; in 11^o : « et mansuetis dabit gratia »; et finit in penultimo : « duodecim margarite sunt per. »

18. Tercium est liber Concordantiarum completus. Incipit in primo folio : « Cuilibet volenti requirere concordantias »; in secundo : « .i. pa. xv. c. princeps trium »; et finit in penultimo folio : « Christus Dei electus. »

19. Quartum est postilla moralis magistri Nicholai de Lyra supra totam

Bibham. Incipit in primo folio : «Vidi in dextera sedentis super thronum»; in secundo : «spiritum gubernata proficit»; et finit in penultimo : «per regem Demetrium qui fuit adversarius.»

20. Quintum est opus insigne beati Thome de Aquino super evangelio Johannis. Incipit in primo folio : «Divine visionis sublimitate»; in secundo : «natum non aliquando possit esse informae»; et finit in penultimo in textu : «sic cum volo manere donec».

21. Sextum est postilla super evangelium Johannis. Incipit in primo folio : «Vidi Dominum sedentem super solium»; in secundo : «ritate de nuptiis vocatus est»; et finit in penultimo : «de auctoritate tria ponit».

22. Septimum est explanatio Jeronimi super primam partem Ysaye. Incipit in secundo folio. in nigro : «expletis longo vix tempore»; in tercio : «quo significantur due tribus», et finit in penultimo : «omnis qui biberit de aquis Jesu».

23. Octavum est explanatio ejusdem Jeronimi in secundam partem Ysaye. Incipit in secunda columpna secundi folii, in nigro : «decimus liber quem nunc habemus in manibus»; in tercio : «esse promittit sic majorem»; et finit in penultimo : «et illud apostoli Iovan.».

24. Nonum est glosa Magistri [Petri Lombardi] super epistolas Pauli. Incipit in primo folio : «Principia rerum inquirenda sunt prius»; in secundo : «aut apostolos ante habuissimus»; et finit in penultimo, in textu : «extra portam passus est exeamus».

25. Decimum continet omelias beati Augustini super evangelium Johannis. Incipit in tercio folio, in nigro : «intuentes quod modo audivimus ex lectione apostolica»; in quarto : «sic propinavit verba»; et finit in ultimo : «ipse compelleret meum terminare sermonem».

In latere inferiori dicti pulpiti :

26. Primum volumen continet omelias beati Gregorii super Evangelio, numero XL. Incipit in primo folio, post tabulam : «In illo tempore, dixit Dominus Jesus discipulis suis»; in secundo : «regnum Dei ac si aperte dicat»; et finit in penultimo : «ex eadem luce candesceret».

27. Secundum continet omelias Johannis Chrisostomi super Matheum, et sermones beati Bernardi, abbatis Claravallensis, super Cantica canticorum. Incipit in primo folio, in nigro : «Sicut referent Matheum conscribere evangelium»; in secundo : «niamque donec quiescat ira fratris tui»; et finit in penultimo : «sponsa in summo».

28. Tercium est expositio beati Ambrosii super epistolas Pauli. Incipit in secunda columpna primi folii : «plisica ratione perpetim per legem»;

in secundo folio : «tionis ostendit misterium Trinitatis»; et finit in penultimo : «confessionum indeclinabilem fide».

29. Quartum est expositio beati Jeronimi super libros sex minorum prophetarum, videlicet : Michee, Abacuc, Zacharie, Joelis, Jone et Malachie. Incipit in primo folio, in nigro : «Micheas in quem nunc commentarios»; in secundo : «que super refertur»; et finit in penultimo : «et esse cum Christo ut».

30. Quintum continet epistolas beati Augustini. Incipit in primo folio, in nigro : «Domino illustri et merito prestantissimo»; in 1^o : «esse justum arbitratus»; et finit in penultimo : «ut bellum excitetur».

31. Sextum in veteri littera continet multas omelias Johannis Chrysostomi et libros ejusdem : Quod nemo leditur nisi a semetipso; de compunctione cordis; de reparatione lapsi, cum quibusdam aliis. Incipit in primo folio, in nigro : «almi prophete progenies»; in secundo : «et colores coloribus permiscentes»; et finit in antepenultimo : «nichil fuerat quod in profundum.»

32. Septimum continet epistolas beati Bernardi, abbatis Claravellensis. Incipit in primo folio post tabulam, in nigro : «Satis et plusque satis»; in secundo : «sic sefellit illum sanctitas»; et finit ante tabulam, in nigro : «non illis jam sic nobis merito imputetur».

33. Octavum est liber confessionum beati Augustini. Incipit in primo folio, in nigro : «Confessionum mearum libri tredecim»; in secundo : «triens et perficiens queris cum nichil»; et finit in penultimo : «post opera nostra ideo bo.».

34. Nonum continet excerpta novorum doctorum super Vetus Testamentum. Incipit in secundo folio : «illi sunt qui varia virtutis claritent (sic)»; in 1^o : «plationem veritatis elevatus intendit»; et finit in penultimo : «ab ore procul et aure re.».

Ita est : G. MATHEI, C. MASELINE.

In tercio pulpito dextre partis continentur libri sequentes, quos etiam omnes donavit prefatus dominus Ludovicus de Haricuria, patriarcha et episcopus Baiocensis; in latere superiori incipiendo ut supra :

35. Primum volumen est prima pars epistolarum Jeronimi. Incipit in primo folio in nigro : «Omnibus ecclesiastici ordinis devotis zelatoribus»; et in quinto post tabulam, in nigro : «dormientem te et longo jam tempore legentem»; et finit in penultimo : «perveniant absit ut».

36. Secundum continet secundam partem epistolarum Jeronimi. Incipit in primo folio post tabulam, quod est quartum in ordine, in nigro : «Frater

Ambrosius tua michi munuscula preferens; in secundo : «manifestissima est Genesis»; et finit in penultimo : «Johannis precursoris expletis».

37. Tercium est prima pars Vincentii in Speculo hystoricali. Incipit in primo folio, in tabula : «De Abdou et Senne»; et in quarto post tabulam : «videbam preterea juxta Danielem prophetam»; et finit in penultimo : «exoscularetur habebat tam.».

38. Quartum volumen est secunda pars ejusdem Vincentii in Speculo hystoricali. Incipit in prima columpna quarti folii post tabulam, in nigro : «Gayo igitur cum esset Rome et rediret»; et in folio sequenti : «quid omnibus et acerbissimos»; et finit in penultimo : «quid frater juvenis a spiritu for.».

39. Quintum est tercia [pars] ejusdem Vincentii in Speculo hystoricali. Incipit in primo folio post tabulam, quod est quartum in ordine : «ta Anglorum, in quinta Wandalorum»; in folio sequenti : «ejus anno .i. quo mortuo»; et finit in penultimo : «venit ad eum cum sociis in.».

40. Sextum volumen est quarta pars ejusdem Vincentii in Speculo hystoricali. Incipit in primo folio post tabulam, quod est tertium in ordine, in nigro : «Karolus igitur magnus cum jam super Francos»; in sequenti : «annis xi, deinde Michael solus»; et finit in penultimo : «liberati sumus nichil erit».

41. Septimum est primus liber Speculi moralis ejusdem Vincentii. Incipit in primo folio, in nigro : «In omnibus operibus tuis memorare novissima»; in secundo : «et mores serius ordinare», et finit ante tabulam : «licet non eodem ordine prosequatur».

42. Octavum continet Hystoriam ecclesiasticam tripartitam et Hystoriam scolasticam. Incipit primo folio, in nigro : «Utiliter nimis in capite libri prefacio ponitur»; in secundo : «cogatur affligi et nature vini faciat»; et finit in penultimo : «expectans aeris».

In latere inferiori.

43. Primum volumen partim in pergameno et partim in papiro, est prima pars Pantheologie. Incipit in primo folio : «A. a. a. Domine Deus, ecce nescio loqui»; in secundo : «devotione eisdem etiam si non valde»; et finit in penultimo : «solum obligat quo ad Deum sicut».

44. Secundum est secunda pars Pantheologie, etiam partim in pergameno et partim in papiro. Incipit in primo folio : «Fama. Circa famam consideranda sunt tria»; in secundo : «ubi super q. 42. articulo 3º»; et finit in penultimo : «unde quandiu orantes devotio cessat».

45. Tercium continet decem libros prime decade Tyti Livii in gallico.

Incipit in primo folio : « A prince de très souveraine excellence » ; in secundo : « dont les Romains avoient tousjours » ; et finit in penultimo : « luy avoient promis très grande pecune ».

46. Quartum continet decem libros secunde decade ejusdem Tyti Livii, etiam in gallico. Incipit in primo folio : « A très-hault et souverain prince » ; in secundo : « particulières avant ceste première guerre » ; et finit in penultimo : « ne maiz que tant qu'il en ap. ».

47. Quintum volumen continet novem libros tercie decade ejusdem Tyti Livii. Incipit in primo folio, in nigro : « Tout ainsi comme se je en ma propre personne » ; in secundo : « à Rome les legatz des Rodiens » ; et finit in penultimo : « de demourer ne se ilz ».

48. Sextum est lectura Bonaventure super quartum Sententiarum. Incipit in primo folio : « Unguentarius faciet pigmenta suavitatis » ; in secundo : « ger erat ideo oportuit et expedit » ; et finit in penultimo : « quod si aliquis vovit castitatem et habitum religionis ».

49. Item in dicto pulpito, in virga inferiori, super mensa ejusdem pulpiti, reposita sunt alia duo volumina magna, in papiro, fratris Rainerii de Pisis, ordinis Predicatorum, que intitulantur Pantheologia, in quibus proceditur secundum ordinem alphabeti. Primum incipit ab A usque ad L exclusive. Incipit in primo folio : « Quia in summa Rainerii, que alias Pantheologia vocatur » ; in secundo « si ambulans per viam in arbore » ; et finit ante tabulam : « et prima secunde, q. C. XIII. articulo ix, in cor. q. in fine ».

50. Secundum volumen incipit a littera L usque ad finem alphabeti. Incipit in prima linea primi folii : « Quod tribus modis contingit laudare Deum » ; in secundo : « utrum Deus sit ore laudandus » ; et finit in penultimo : « karismata meliora etc. sic ait ».

Nota quod de libris prefati domini patriarche, in sua sedula contentis, desunt hic adhuc quinque volumina, videlicet : Summa Astensis, liber ethimologiarum Ysidori, tractatus Innocentii super septem psalmos penitentiales, omelie Gregorii super Ezechielem et epistole Eusebii ac Cirilli, cum aliis pluribus tractatibus.

Ita est : G. MATHEL. C. MASELINE.

In quarto pulpito dextre partis sunt libri sequentes, in latere superiori incipiendo ut supra :

51. Primum volumen est Biblia, in mediocri volumine. Incipit in secundo folio : « omnes vendicant scribimus indocti » ; in tercio : « et Tytum et Phylomenam » ; et finit : « ante nomina hebraea. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen ».

52. Secundum est glosa ordinaria super Genesim. Incipit in primo folio : «Divinos libros legimus in tanta multitudine»; in tercio, in textu : «In principio creavit Deus celum et terram» et finit in penultimo : . . .

53. Tercium continet expositionem per speciales libros distinctam super Exodum et Leviticum. Incipit in primo folio, in nigro : «Unusquisque sermo scriptus est Domine»; in secundo «sic et si quis Domini sermone»; et finit in penultimo : «et non vos abominabitur anima».

54. Quartum est expositio Paschasii super lamentationes Geremie. Incipit in primo folio, in nigro : «Multo cogor longoque confectus vite tedio»; in secundo : «psalmista qui seminat in lacrimis»; et finit in penultimo folio textus : «exponimur utique sine».

55. Quintum est glosa ordinaria super Jeremiam. Incipit in primo folio : «Jeremias propheta qui hic prologus»; in secundo in textu : «propheta in gentibus dedi te et dixi : A. a. a.»; et finit in penultimo, in glosa : «exercituum corona glorie».

56. Sextum est glosa ordinaria super duodecim minores Prophetas. Incipit in primo folio, in glosa : «Ordo prophetarum secundum hoc talis est»; in secundo, in textu : «verbum Domini quod factum ad Osee»; et finit in penultimo, in textu : «tristes coram Domino ex.».

57. Septimum est expositio fratris Thome Cisterciensis ordinis super Cantica canticorum, continens duodecim libros partiales. Incipit in primo folio : «Reverendo patri domino Poncio»; in secundo : «et Judas Christo tercium dedit»; et finit in penultimo «quia viam Christi venientis».

58. Octavum est expositio Rabani super libros Regum et Machabeorum. Incipit in primo folio : «Cum venerationem tuam, sanctissime pater»; in tercio : «in multiloquio formemur preces»; et finit in penultimo : «nec alterum ergo nec te.»

59. Nonum continet epistolas Pauli cum glosa interlineari. Incipit in tercio folio : «primum et greco justicia enim Dei»; in quarto : «propter quod inexcusabilis esto homo»; et finit in penultimo : «impediat et per illam».

60. Decimum continet glosam ordinariam super Matheum et Marcum. Incipit in primo folio : «Modus tractandi talis est»; in tercio, in textu : «Phares autem genuit Esron»; et finit in penultimo, in glosa : «Evangeliste tacere significat».

61. Undecimum est expositio quedam, ad modum tractatus, super epistolas Pauli, in littera minuta. Incipit in primo folio : «Sciendum quod quemadmodum in secularibus scienciis»; in secundo : «in scripturis a. q

Evangelium; et finit in ultimo : « eum in humilitate nascentem non agnoverunt ».

In latere inferiori :

62. Primum volumen est una Biblia, in parvo volumine. Incipit in secundo folio : « ceteri qui variam superlectilem »; in 11^o : « nullo deprecatur super quo melius tacere puto »; et finit in penultimo : « theodas laudans vel laudatio seu ».

63. Secundum continet Bedam super Apocalipsim, et sexdecim sermones Augustini super dictam Apocalipsim, et expositiones Berengaudi super decem visionibus Apocalipsis. Incipit in primo folio, in nigro : « Apocalipsis sancti Johannis in qua bella »; in secundo : « detur tamquam eo jam tempore »; et finit in penultimo : « avaricia videlicet ».

64. Tercium est glosa ordinaria super Job et Apocalipsim. Incipit in primo folio : « Cogor per singulos Scripture libros divine »; in 11^o : « virtus Job et in quiete magna fuit »; et finit in penultimo, in glosa : « claritates in aspectu suum sin. ».

65. Quartum continet glosam ordinariam super quinque libros Sapientiales. Incipit in primo folio : « Jeronimus. Jungat epistola »; in 11^o, in textu : « fontem frustra deglutiamus eum »; et finit in penultimo in textu : « et liberas eos de manu gen. ».

66. Quintum continet postillam magistri Nicolai de Lyra super omnes Prophetas et libros Sapientiales. Incipit in primo folio : « Jerusalem evangelistam dabo »; in 11^o : « parte erant ita mali ut predictum est »; et finit in penultimo : « multa enim accepit de dictis ». Ex dono magistri Johannis Gervasii canonici.

67. Sextum est explanatio beati Jeronimi in epistola ad Tytum, et in fine continet, in minuta littera, quamdam expositionem super Apocalipsim. Incipit in primo folio, in nigro : « Licet non sint digni fide »; in secundo : « hec autem servitus caritatis est »; et finit in penultimo : « ita dicens et postquam vidi ».

68. Septimum est Psalterium secundum translationem Jeronimi Eusebii. Incipit in primo folio, in nigro : « Beatus vir, qui non abiit »; in 11^o : « quia tu, Domine, specialiter securum habitare fecisti me »; et finit : « omne quod spirat laudet Dominum. Alleluia. ».

69. Octavum est epythalamium Origenis super Cantica canticorum. Incipit in primo folio, in nigro : « Epythalamium libellus hic, id est nuptiale carmen »; in secundo : « librorum Salomonis »; et finit in antepenultimo : « eos extrahat de cavernis ».

70. Nonum est explanatio seu tractatus Jeronimi super Danielem pro-

phetam. Incipit in primo folio, in nigro : «Contra prophetam Daniele duodecimum librum stabit Porphirus»; in secundo : «Idcirco illum apparere»; et finit, in ultimo folio in nigro : «observationem nostram subvertere».

71. Decimum est expositio Psalterii, in medioeri littera. Incipit in primo folio : «Cum istud dignissimum opus totum in prophetia»; in secundo : «honestas quasi diceret non possumus»; et finit in penultimo : «pro mortificatione carnis et laudate».

72. Undecimum est explanatio Jeronimi super Ysayam; incipit in secundo folio : «Videtur infirmum ejusdem illud apostoli audiat»; in 11^o folio : «Romelie venit», et finit in penultimo : «didicerunt se esse terram».

73. Duodecimum est Crisostomus, tam de opere perfecto quam imperfecto, super Matheum. Incipit in primo folio, in nigro : «Oportebat quid nos non indigere eo»; in secundo : «pinantes hiis que dicta sunt»; et finit in penultimo : «et quodam modo pars est parabole hujus».

Ita est : G. MATHEL. C. MASELINE.

In quinto pulpito dextre partis sunt libri sequentes, in latere superiori incipiendo ut supra :

74. Primum volumen est liber Augustini de civitate Dei⁽¹⁾. Incipit in primo folio tabule, in nigro : «De adversariis nominis Christi»; in octavo post tabulam, in nigro : «Interea Roma Gothorum»; et finit : «per prophetam dixit : Ero illorum Deus». Ex dono domni Nicolai Habardi episcopi.

75. Secundum volumen est liber Augustini super Johannem. Incipit in primo folio textus, in nigro : «Ex lectione apostolica quod animalis homo»; in secundo : «ipsi montes sunt»; et finit in penultimo : «tunc cum minus dilecturi sumus».

76. Tercium continet libros Augustini de concordia evangelistarum et de sermone Domini in monte. Incipit in secunda columpna primi folii, in nigro : «per eosdem annos quibus paulatim libros»; in tercio folio : «sive cum solo sive cum ceteris»; et finit in penultimo : «proinde in primogenitis tuis».

77. Quartum continet quatuordecim libros et opuscula beati Augustini, inter quos primus liber est Enchelidion, secundus de doctrina Christiana, penultimus de predestinatione sanctorum, et ultimus de bono perseve-

(1) N^o 56 du catalogue.

rantie. Incipit in primo folio, in nigro : «Dici non potest, dilectissime fili Laurenti»; in secundo : «dimus spes, autem nonnisi bonarum rerum est»; et finit in penultimo : «deni dona esse utique credidit nec».

78. Quintum continet sermones beati Augustini super primam canonicam Johannis; item alios super Arrianos, super Judeos et super paganos, et quosdam alios de resurrectione Domini. Incipit in primo folio, in nigro : «Meminit sanctitas vestra evangelium secundum Jo. in secundo».

79. Sextum continet libros Augustini de bono conjugali et de adultèrinis conjugiiis et de virginitate, et quedam omelia Jeronimi de persecutione Christianorum. Incipit in primo folio, in nigro : «Quoniam unusquisque homo humani generis pars est»; in secundo : «crescite et multiplicamini»; et finit in penultimo : «non habebit me Dominus».

80. Septimum continet libros Augustini : Unde malum, et de libero arbitrio et suas retractationes in eisdem libris. Incipit in secunda columpna primi folii, in nigro : «Die mihi, queso te, utrum Deus»; in secundo : «ego duas esse disciplinas puto»; et finit in penultimo : «ecce jam longe antequam Pellagiana».

81. Octavum continet librum Augustini de singularitate clericorum et epistolas Symachi, cum multis aliis opusculis Senece. Incipit in primo folio : «Promiseram quid vobis ante tempus»; in n° : «metuite quantum potestis»; et finit in penultimo : «numquid dicit aliquis propter hoc».

82. Nonum continet libros Augustini : de quantitate, de ratione anime ad Consentum episcopum, omelia de decem plagis, epistolam ejusdem de visione Petri apostoli et sermonem sancti Methodii de tempore Antechristi. Incipit in primo folio, in nigro : «Si quum quanta sit diligentissime disputatum est»; in n° : «quod a te explicari vellem»; et finit in penultimo : «filie Phol regis Ethyopie».

83. Decimum continet librum Augustini de vera religione, expositionem super Job et opuscula Dyonisii Ariopagite. Incipit in primo folio, in nigro : «Cum omnis bone vite ac beate via»; in n° : «quamobrem sanandum est»; et finit quidam ergo male habens ves.».

84. Undecimum continet libros Augustini de virginitate, et Eraclii de vita sanctorum Patrum. Incipit in primo folio, in nigro : «in quo et Christi virgines admonuimus»; et secundo : «denique fratribus ejus et secundum carnem cognatis»; et finit in penultimo folio, ante grossam litteram que sequitur : «qui incidant in peccati ruinam».

85. Duodecimum continet librum Augustini de questionibus Veteris et Novi Testamenti. Incipit in secunda columpna primi folii, in nigro : «De

Deo et de hominis libero arbitrio : in 1^o : «cur Salomon spiritum sapientie habuit»; et finit in penultimo : «si fieri oporteret suam epistolam».

86. Decimum tertium est liber Augustini de concordia evangelistarum. Incipit in 1^o folio : «eorum quos ante passionem»; in tercio : «Deus illa est et preceptis exercende vite»; et finit : «apud eum discipulis pedes lavat».

In latere inferiori :

87. Primum volumen est prima pars Moraliū Gregorii, usque ad librum XIX^m inclusive. Incipit in primo folio post tabulam, in nigro : «Reverentissimo et sanctissimo fratri Leandro coepiscopo»; in secundo : «et nox in qua dictum est conceptus est homo»; et finit in penultimo : «dicebamque in nidulo». Ex dono domini Nicholai Habardi episcopi.

88. Secundum volumen est secunda pars Moraliū Gregorii, a libro XX^o usque ad finem. Incipit in primo folio, in nigro : «Sine aliqua comparatione transcendat»; in secundo : «pauperum et viduarum consolatorem»; et finit in penultimo : «veritas ut non evacuetur rei». Ex dono ejusdem Habardi episcopi.

89. Tertium est tabula Moraliū Gregorii. Incipit in primo folio : «Abstinētia de mirabili, abstinētia ypocrite»; in 1^o : «amor proximi»; et finit in penultimo : «Oriones 74». Ex dono prefati Nicholai Habardi.

90. Quartum volumen est Registrum Gregorii. Incipit in primo folio libri, quod est tertium in ordine, in nigro : «et Filium et Spiritum Sanctum tres personas unam substantiam»; in 1^o : «insidiis injusticia nulla surrepat»; et finit in penultimo : «a nobis promulgatio subscripsi Johannes».

91. Quintum est liber Omeliarum beati Gregorii super evangeliiis que in ecclesia leguntur. Incipit in primo folio, in nigro : «Sanctissimo fratri Secundino coepiscopo»; in 1^o : «ditorum equanimiter portat ubi et subditur»; et finit in penultimo : «licet enim flagellati fuissent, ut in Actibus Apostolorum».

92. Sextum iterum est Registrum beati Gregorii. Incipit in secundo folio : «civitate teneor Romana religatus»; in tercio : «si michi hec difficultia sunt quia et valde onerosa», et finit in penultimo, in nigro : «et aliis coheritionis exemplum sit».

93. Septimum iterum continet Omelias beati Gregorii super Evangelia que in ecclesiis leguntur. Incipit in secunda columpna secundi folii : «In illo tempore dixit Jesus turbis : Si quis venit ad me»; in 1^o : «tis adjunxit et erunt signa in sole et luna»; et finit in penultimo : «vel ultima participari cui res».

94. Octavum continet libros Cassiani de institutione cenobiorum. Dyalogorum Gregorii, Pastoralis ejusdem et omeliarum ejusdem super Ezechielem. Incipit in primo folio, in nigro : «Veteris instrumenti narrat hystoria»; in secundo : «communia perseverent quicquid ei inter famulos Dei presumitur»; et finit in penultimo : «pulverem facimus ut orationem».

95. Nonum est Apologeticon Gregorii Nazanzeni. Incipit in primo folio libri, quod est tertium in ordine, in nigro : «Proficiscenti michi ex urbe magnopere injungebas, fili karissime»; in secundo : «subjectus sum Domino et obsecravi eum»; et finit in penultimo : «consequi salutem cum utique».

96. Decimum continet flores collectos a Francisco de Maronis, et expositiones magistri Nicolai Treveth super libro de civitate Dei. Incipit in primo folio, in textu : «Prima veritas est quod illa disciplina»; in secundo : «salvari sicut omnia precepta sunt necessaria»; et finit in penultimo : «in C. xxviii^o. Ex dono prefati domini Nicolai Habardi episcopi».

97. Undecimum est tabula super eodem libro de civitate Dei. Incipit in primo folio «Ut de infrascripta tabula noticia»; in secundo : «.li.ih.c. 23.e.», et finit in penultimo : «si autem populus non isto sed alio dif.». Ex dono magistri Guillelmi Aubery.

98. Duodecimum est liber beati Augustini de civitate Dei. Incipit in 11^o folio ; «mia ad capacitatem multitudinis»; in 11^o : «illo confugientes miseros missos victosque Trojanos»; et finit in penultimo : «sancti preteritorum carebunt».

Ita est : J. MATHEI, C. MASELINE.

In sexto pulpi'o dextre partis sunt libri sequentes, in latere superiori incipiendo ut supra :

99. Primum volumen continet epistolas beati Jeronimi, et in fine libros Bernardi de diligendo Deo, et de consideratione ad Eugenium papam. Incipit in primo folio libri. post tabulam, videlicet in quarta columpna, in nigro : «Dilectissimo filio Jeronimo Damasus»; in folio sequenti : «Beatissimo pape Damaso Jeronimus», et finit in penultimo : «sublime potentia profundum sapientiam ejus». Ex dono domini Zanoni de Castelliono, episcopi Baiocensis.

100. Secundum est liber Jeronimi contra Jovinianum. Incipit in primo folio : «Pauci admodum dies sunt quo ex urbe Roma»; in secundo : «scimus ecclesiarum spe, fide et caritate inaccessibilem»; et finit in penultimo : «uti supra diximus incorruptionis».

101. Tercium volumen est liber beati Ambrosii super psalmum Beati immaculati. Incipit in primo folio, in nigro : « Licet mistico quod velut tube increpuerit sono »; in secundo : « serpentis illecebris exclusus Sancti Spiritus », et finit in penultimo : « amici intendebant voci ejus ».

102. Quartum continet librum Ambrosii de Virginitate, et quosdam ejusdem sermones et alia ejus opuseula, et in fine, librum Augustini in Enchelidion. Incipit in primo folio, in nigro : « si juxta celestis sententiam veritatis »; in secundo : « quia qui ab omnibus laudari potest », et finit in penultimo : « quecumque ergo mandat ex. ».

103. Quintum continet librum Ambrosii de Paradiso, fonte ac fluminibus, et ligno vite, et quamdam expositionem super librum Jesu Nave, et in fine quemdam librum astronomic. Incipit in primo folio : « Plantaverat autem Dominus Deus paradisum voluptatis »; in secundo : « Spiritus deo intulit mox contumeliam carnis invenit »; et finit in penultimo : « la qui habent caput superius et contraria eorum ».

104. Sextum continet Apologeticon Origenis, Periarcho ejusdem et xx omelias ejusdem super Lucam. Incipit in primo folio : « Cognoscende veritatis amore permotus »; in 1^o : « prudens lector judicaverat obtinere », et finit in penultimo : « et que sunt Dei Deo quorum ».

105. Septimum est glosa ordinaria super Exodum. Incipit in primo folio : « b. Exodus grece exitus, vel egressus latine »; in secundo in textu : « forte multiplicentur », et finit in textu : « per cunctas mansiones suas ».

106. Octavum est Ysidorus in libro Ethimologiarum. Incipit in primo folio tabule, in nigro : « De disciplina et arte », et in primo post tabulam quod est sextum in ordine, in nigro : « Cum amici litteras, karissime fili, suscipis »; et finit in penultimo : « rotarum quasi carrum acutum ».

107. Nonum est liber Ysidi de figuris Veteris Testamenti. Incipit in primo folio : « Hystoriam sacre legis non sine aliqua pronunciatione »; in 1^o : « ciem abyssi quia delictorum cecitas »; et finit in penultimo : « de hac etate Domino dicitur adolescentule ».

108. Decimum continet librum sermonum beati Leonis pape et epistolarum ejusdem. Incipit in primo folio, in nigro : « Laudem Domini loquitur os meum »; in 1^o « quotiens nobis misericordia Dei », et finit in penultimo : « sumpsit exordium in hac pro re ».

109. Undecimum continet sermones beati Petri, Ravennatis archiepiscopi. Incipit in primo folio, in nigro : « Beatus pontifex Petrus, Ravennatis ecclesie »; in secundo : « sensam genitoris largitas comprobavit »; et finit in penultimo : « sciam copiosius magnus ingenio loco patri ».

In latere inferiori :

110. Primum volumen continet epistolas beati Cipriani. Incipit in primo folio, in nigro : «Ciprianus Cecilius primus, Policarpus»; in secundo : «Petrus ad plebem loquitur»; et finit in penultimo : «et tentationem cruciamenta nunc sustinet».

111. Secundum continet epistolas Seneca, tam ad beatum Paulum quam ad multos alios. Incipit in primo folio : «Lucius Anneus Seneca Cordubensis»; in secundo : «paruissent in agro Reatino»; et finit : «cum intelliges infelicissimos esse felices».

112. Tercium continet libros beati Bernardi abbatis de exhortatione et consideratione, ad Eugenium papam, de amore Dei, et deinde multas epistolas ejusdem. Incipit in primo folio, in nigro : «Subit animum dictare aliquid»; in secundo : «post etiam delectabit»; et finit in penultimo : «tua meliorum erat quia».

113. Quartum continet librum sancti Ysidori de vita vel obitu sanctorum patrum; deinde libris (*sic*) de gestis Clementis episcopi, de disceptatione Petri cum Symone mago, continens decem libros particulares; et in fine epistolam Clementis ad Jacobum. Incipit in primo folio, in nigro : «Adam prothoplaustus et colonus paradisi»; in secundo : «esse aiunt Hebrei»; et finit in penultimo : «aut proxima fuerit et hoc cum magna».

114. Quintum vocatur Corpus canonum, quod continet excerpta ex decretis romanorum pontificum. Incipit in primo folio, in nigro : «Notum tibi facio, domine, quod Symon Petrus»; in secundo : «penis obtinet locum quem quidam plurimum illi habent»; et finit in penultimo : «oportebat Christum pati et».

115. Sextum est liber sancti Cassiani ad perfectum monachorum. Incipit in secundo folio libri, quod est quintum in ordine : «perfectus est universis ita refertus»; in sequenti folio : «ac monasticorum regula»; et finit in penultimo : «metuat me labefactetur».

116. Septimum est liber Lactentii divinarum institutionum adversus gentes, continens septem libros particulares. Incipit in primo folio : «Bucardus solo nomine Wormaciensis episcopus»; in secundo : «collegeram, quia michi soli canones facere non licet»; et finit : «quod ipse prestare dignetur cujus regnum et imperium, etc.».

117. Nonum est responsio magistri Nicholai de Lyra ad quemdam Judeum. Incipit in primo folio : «Queritur utrum per Scripturas a Judeis receptas»; in n^o : «quamvis discrepent in figura»; et finit in penultimo : «et Spiritus Sanctus sunt».

118. Decimum, post quedam metrica, continet librum de Unitate ac

Trinitate divina; deinde Lanfrancum sine complemento, et postea Bedam de figura tabernaculi, et vasorum et utensilium ejus. Incipit in primo folio post metrica, quod est quartum in ordine: «Scolarium nostrorum petitioni prout possumus satisfacientes»; in n^o: «unde ipse α et ω dicitur, hoc est principium et finis»; et finit in penultimo: «testantur ipsa verba quibus dicitur et missa agno.».

119. Undecimum intitulatur Aldelmus de Egyptianorum exemplis ad virgines. Incipit in primo folio, in nigro: «Reverentissimis Christi virginibus omniumque devote germanitatis»; in secundo: «consortes superans victorie palma»; et finit in penultimo: «eya, Christi tyrumcule, sit michi presentis opusculi rata recon.».

120. Duodecimum continet libros Anselmi de meditationibus, et de libero arbitrio, et de processione Spiritus Sancti. Incipit in primo folio, in nigro: «opus Deus, et misericors pater et bone Domine»; in secundo: «nulli tamen se negat, ergo Domine»; et finit in penultimo: «quibus illi de una cognatione».

Ita est: G. MATHEI. C. MASELINE.

In septimo pulpito sunt libri sequentes, in latere anteriori incipiendo ut supra:

121. Primum volumen continet sermones Aildredi et Guerrii abbatum. Incipit in primo folio, in nigro: «Dilecto et diligendo, et cum omni devotionis dulcedine»; in secundo: «nil misericorditer ut agnoscentur»; et finit in penultimo: «heu mihi quia cito».

122. Secundum volumen est in papiro, continens primo flores beati Augustini in libro de civitate Dei, et postmodum aliquos tractatus juris. Incipit in primo folio: «Christus natus fuit anno imperii Octoviani»; in quinto, quod est primum folium libri principalis: «Prima veritas est que illa disciplina»; et finit in penultimo: «non ledere, unicuique jus suum tribuere».

123. Tercium continet epistolas episcopi Genomanensis, et Hugonis, archiepiscopi Rothomagensis. Incipit in primo folio: «De conversione et conversatione tua»; in secundo: «Cesarem in earmine Virgilium obstu-pesco»; et finit in penultimo: «quia puniendum confessorem venerat».

124. Quartum est Gyrardus de divino officio. Incipit in primo folio, in nigro: «Ea que per anni circulum ordine constituto»; in secundo: «ymnos eisdem pene convictos»; et finit in penultimo: «unde psalmista».

125. Quintum continet Canones ecclesiasticos et constituta sancte ecclesie catholice. Incipit in primo folio: «Michi datam prestantem»; in

secundo : «elaborent et si forte in semetipsis»; et finit in penultimo : «non ex apostolica traditione et ratio».

126. Sextum continet varios sermones super variis passibus Scripture sacre, inter quos miscentur etiam sermones de aliquibus sanctis. Incipit in primo folio : «Aspiciebam ego in visione noctis»; in secundo : «ad audiendum sic tardi ad operandum»; et finit in penultimo : «quia non sunt nisi duo dies».

127. Septimum est Legenda aurea. Incipit in primo folio post tabulam, quod est tertium in ordine : «hoc suis mitis salutem ascriberet»; in sequenti : «vel stelle dicuntur cadere»; et finit in penultimo : «et cineres quia cum hiis la.».

128. Octavum est liber Egidii de Roma de regimine principum. Incipit in primo folio, in nigro : «Ex regia ac sanctissima prosapia»; in secundo : «quod non decet regiam majestatem»; et finit in penultimo : «reperiri non poterunt».

129. Nonum est tractatus de virtutibus et viciis. Incipit in primo folio post tabulam : «Presens opus habet quinque partes principales»; in secundo : «persecutionis et demoniace impugnationis»; et finit in penultimo, in rubro : «descriptio innocentie».

130. Decimum continet sermones sancti Cesarii, quedam excerpta de libris Gregorii, benedictionarium, epistolas Fulberti episcopi, vitam sancti Alexis et quosdam canones. Incipit in secunda columpna primi folii, in nigro : «in lectione apostolica que nobis paulo ante»; in tercio : «quotiens excepto desiderio»; et finit in penultimo : «exequeretur regis imperium».

131. Undecimum est liber sermonum, tam dominicalium quam de festis, editorum a fratre Jacobo de Losana. Incipit in primo folio, in nigro : «Sicut in die honeste ambulemus»; in secundo : «in hyeme in conversione»; et finit in penultimo : «eadem distancia inter clamantem et».

132. Duodecimum continet epistolas Petri Blesensis super Job, de conversione sancti Pauli et transfiguratione Domini. Incipit in primo folio : «Henrico, Dei gracia, illustrissimo Anglorum regi»; in secundo : «non quod sufficientes simus»; et finit in penultimo : «ecce visio Dei in hac autem».

In latere inferiori :

133. Primum volumen parvum est opus quoddam morale, procedens secundum ordinem alphabeti, editum a quodam monacho Cisterciensi. Incipit in primo folio : «Absconditur malum a dyabolo»; in secundo : «quia causa dampnosa, Ecclesiastici x^o»; et finit : «revertere ad me dicit Dominus».

134. Secundum est liber de ecclesiasticis officiis, editus a magistro Jo-

hanne Beleth. Incipit in primo folio, in nigro : « In primitiva ecclesia prohibitum erat »; in 11° folio : « vel sacerdos si episcopus non possit »; et finit in penultimo : « vel virginis festum debet celebrari ».

135. Tertium est summa de virtutibus et viciis. Incipit in 11° folio : « sic virtutum secundum Macrobius »; in secunda pagina quarti folii : « cissum a vili separat qui preciositatem »; et finit in penultimo : « agitur de superbia claustralium ».

136. Quartum est liber distinctionum fratris Nicholai de Gorham, ordinis Predicatorum. Incipit in primo folio : « Abeuntium per hunc mundum »; in secundo : « caperent Jhesum in canonica Jude »; et finit ante tabulam : « ad nuptias cum Domino Jhesu Christo. Amen ».

137. Quintum est Summa confessorum breviata. Incipit in primo folio, in nigro : « Licet doctores juris canonici »; in secundo : « cens : Date michi hanc potestatem, etc. »; et finit in penultimo : « renovans Salvator anti-phona ».

138. Sextum continet sermones, tam dominicales quam de festis; deinde tractatum quemdam de animalibus; deinde quemdam tractatum intitulatum de natura et gratia; et in fine quosdam alios sermones. Incipit in secundo folio : « mensuram fidei de 11° Prov. 34. »; in tercio : « de 1° Sapientie. 21. Non est alius Deus »; et finit in penultimo : « de hiis miseris conditionibus dicit beatus Bernardus ».

139. Septimum continet primo excerpta sanctorum doctorum, quod opus intitulatur Pharetra; et deinde compendium iheologice veritatis, septem alios libros particulares continens. Incipit in primo folio, in nigro : « In conversionis mee primordio »; in tercio : « nit ut veritas sedet, ut equitas dominatur »; et finit in penultimo : « tibi inventus sine senectute ubi ».

140. Octavum continet librum Macrobbi, tractantem de philosophicis et astrologicis; deinde quemdam tractatum, in minuta littera, de re publica; postea librum epistolarum Yvonis, Carnotensis episcopi, principio et fine carentem. Incipit in primo folio : « Cum in Affricam venissem, Amicio consule »; in secundo : « corporeis custodiis liberaverit »; et finit in penultimo : « quia clerici regulares ab hoc officio nec p. ».

141. Nonum continet librum Hughaldi metricum, ad Karolum imperatorem, et postea quosdam sermones beati Bernardi. Incipit in primo folio : « Aurea lux mundi »; in secundo : « cum foret insignis principis Ausonici »; et finit : « et periclitatur continentia ».

142. Decimum est liber Esmaragdi, qui intitulatur Dyadema monachorum. Incipit in primo folio, in nigro : « De multorum dictis orthodoxorum »; in secundo : « niorum qui sementibus humanis jungit »; et finit : « Amen. Explicit Dyadema monachorum ».

143. Undecimum continet primo quasdam orationes pontificales; deinde compotum Dyonisii; postmodum evangelium Johannis et excerpta aliorum evangeliorum; et finaliter quasdam benedictiones pontificales. Incipit in primo folio: «Vivo ego, dicit Dominus»; in 11°: «Deprecamur ut huius famulis tuis»; et finit in penultimo: «Deus per quem mulier conjugitur viro et societas».

144. Duodecimum continet quedam de quibusdam virtutibus et quibusdam viciis, et deinde librum de passione sancti Dyonisii et suorum sociorum. Incipit in secundo folio, in textu: «Dilectissimo filio Vuidoni comiti humilis levita Alcuinus salutem»; in tercio: «beat in quo gaudet»; et finit in penultimo: «dictis etiam nissis ut».

145. Decimum tertium continet epistolam Hugonis, Rothomagensis archiepiscopi, ad episcopum Ostiensem, tres particulares libros continentem. Incipit in primo folio, in nigro: «Sancte Romane ecclesie filio Alberico, Ostiensi episcopo»; in secundo, in nigro: «mandat Dominus, obediat servus», et finit in penultimo: «caritas autem infi.».

146. Decimum quartum est liber intitulatus de Doctrina cordis, in parvo volumine: primo de cordis preparatione, secundo de cordis custodia, tercio de cordis apertione, quarto de cordis stabilitione, quinto de cordis levatione et sexto de cordis scissione tractatus. Incipit in primo folio, in nigro: «Preparete corda vestra Domino»; in secundo: «seratis verbum solacii»; et finit in penultimo: «narraverunt michi iniqui fabulationes».

147. Decimum quintum est liber distinctionum Mauricii, secundum ordinem alphabeti procedens. Incipit in primo folio: «Circa abjectionem, nota qualiter in Scriptura»; in secundo: «quia quidam abscondunt ignem luxurie»; et finit ante tabulam: «et precincti circa pectora zona aurea».

Ita est: G. MATHEI. C. MASELINE.

In ultimo pulpito sinistre partis, versus ostium, sunt libri sequentes, in latere inferiori versus ostium incipiendo, ut supra versus parietem:

148. Primum volumen continet epistolas Arnulphi, episcopi Lexoviensis, ad diversas personas; item commentum Calcedii super Thymeo Platonis; item librum Fulgentii de grammatica ad Calcedinum; item Tullium de amicitia et senectute; item librum satirarum Persii, cum aliis multis et variis opusculis. Incipit in primo folio, in nigro: «Epistolas quas aliquando diversis»; in secundo: «veritate procedens quanto fuerit dilatatus»; et finit in penultimo: «et de virtute quidem dicitur hic dicere posteriorem vero».

149. Secundum est Bi[b]lia in metro, edita a Petro [Riga], dicta Aurora. Incipit in primo folio: «Scire cupis, lector, quis codicis istius actor»;

in secundo : «vel quare terra stat et aqua mobilis» : et finit in antepenultimo : «qui carnem macerat, qui rerum culmen abhorret.

150. Tercium continet Evangelia in metro. Incipit in primo folio : «Matheus instituit virtutum tramite mores» ; in secundo : «visus cum leti sermonis gratia placat» ; et finit in penultimo : «nulla sic invitis procerum furor ocia servat».

151. Quartum est liber Cassiodori, qui intitulatur Variarum formularum. Incipit in primo folio, in nigro : «Cum disertorum gratiam autem communibus fabulis» ; in 1^o : «tigit eis dissimiliter filium» ; et finit : «que majestatis tue pietate fuerint segregata».

152. Quintum continet quasi omnia opera Oracii, cum glosa saltem interlineari super singulis operibus. Incipit in tercio folio, in nigro : «Oracius Flaccus liberto patre natus» ; in quarto : «utitur hoc metri compositione» ; et finit in penultimo : «qui seis an prudens huc se dejecerit atque» : et est volumen satis grande, coopertum corio albo, nuncupato «traine», gallice.

153. Sextum continet musicam Boecii, et Salustium in Catillinario et Jugurtino. Incipit in primo folio : «Omnem quidem perceptio sensum» ; in 1^o : «in principio igitur de musica disserenti» ; et finit in penultimo : «tunc postremo Sillam accersi jubet et ex illius».

154. Septimum est liber Marciani Capelle, continens novem libros particulares, quorum duo primi intulantur «Nuptiarum», et septem sequentes sunt Artium liberalium. Incipit in primo folio, in textu : «in quem psallentem thalamus quia matre camena» ; in secundo : «ejus aditis sophia defixerat», et finit in penultimo : «prodire doctum ad probanda cultibus».

155. Octavum est similiter liber Marciani Capelle, magis eadueus. Incipit in secundo folio : «attestabatur uxorum» ; in tercio : «net seculorum fortune urbium nationumque», et finit in penultimo : «poterit nominari ille vero qui quartum id».

156. Nonum continet epistolas Senece, tam ad beatum Paulum quam ad multos alios. Incipit in secundo folio : «ut traditionem factum non levitate» ; in tercio : «avara tunc solemnibus accipe saxis» ; et finit in penultimo : «perceptum et salutare excidit».

157. Decimum continet multos libros, tam metricos quam epistolares, Gaii Solfii Apolinaris. Incipit in primo folio textus quod est quartum in ordine : «Cum juvenem super astra Jovem natura locaret» ; in secundo : «imperii sedes sic plus precisa quod extas» ; et finit in prima pagina quinti folii, versus finem : «pocius exisse videatur. Vale».

158. Undecimum continet compotum Albrici, et deinde librum venerabilis Bede presbiteri de temporibus: Incipit in secundo folio: «quod est octo ut l' viii vel octies m.»; in tercio: «similitudo non negligenda est»; et finit in penultimo: «oblitus est et Egyptiorum».

159. Duodecimum continet multos libros Oracii, in mediocri volumine, coopertum corio albo, sine asseribus. Incipit in primo folio, in textu: «Meeenas, atavis edite regibus»; in tercio: «turparunt humeros inmodice mero»; et finit in penultimo: «ne male conditum jus opponatur ut omnis».

In parte superiori ejusdem pulpiti :

160. Primum volumen est Summa Britonis. Incipit in primo folio: «Difficiles studeo partes quas Biblia gestat»; in secundo: «istud exemplum ponit Priscianus»; et finit in penultimo: «glaira dicitur humor racemi vinacium».

161. Secundum volumen est Catholicon. Incipit in primo folio, in nigro: «Prosodia quedam pars grammaticae nuncupatur»; in secundo: «quia omnis dictio prime declinationis»; et finit in antepenultimo: «Vulcanalibus, id est festa Vulcani».

162. Tercium est Priscianus de arte grammaticae. Incipit in primo folio, in nigro: «Cum omnis eloquentiae doctrinam»; in secundo: «dicta est vel a vocando»; et finit in penultimo: «et tanto quanto differt».

163. Quartum est liber Prisciani de constructione. Incipit in primo folio, in nigro: «Quum in ante expositis libris de partibus orationis»; in secundo: «michi que me operuit, que me non suscepit»; et finit in penultimo: «prime persone et antepenultima».

164. Quintum est Boecius de consolatione, in veteri et caduca littera. Incipit in secundo folio: «visa est mulier reverendi admodum vultus»; in tercio: «opere mederentur nunc vero»; et finit in penultimo: «quid igitur inquires ex mea ne dispositione».

165. Sextum continet libros Virgilio Georgicorum et Eneidos. Incipit in tercio folio: «nec cityso saturantur apes nec fronde capelle»; in quarto: «quique satis largum celo dimittitis ymbren»; et finit in penultimo: «subsequor immensus labor sic fertilis idem».

166. Septimum continet libros Ovidii Fastorum, de Pontho et de Arte amandi. Incipit in primo folio: «Tempora cum causis latum digesta per annum»; in secundo: «et vetera ntu candida templa tuo»; et finit in penultimo: «nec taceant mediis improba verba vocis».

167. Octavum continet multos libros Oracii cum glosis super eisdem,

in volumine satis amplo, corio albo cooperto, cum asseribus. Incipit in secundo folio libri, quod est quartum in ordine : «sive tu mavis eris-sima (*sic*) ridens»; in tercio : «nunc et in umbrosis Fauno decet immo-lare lucis»; et finit in penultimo : «sed tibi statura deest corpusculum non deest».

168. Nonum continet iterum libros Oracii, et preterea libros Juvenalis et Persii satiricorum. Incipit in 1^o folio : «jam cytharea choros ducit Ve-nus»; et finit in penultimo : «cum pipere et palinis venit nostrum sapere expers»; et est volumen sine glosa, sed littere recentis.

169. Decimum est liber Stacii magni. Incipit in secundo folio : «pulsat inane solum sevaque ita voce precatur»; in tercio : «fulgurat hec vino manus aera verberat ydro»; et finit in penultimo : «dignarique domos nec tecta hostilia victor».

170. Undecimum continet libros Claudiani magni, Bernardi Silvestris, et Claudiani minoris. Incipit in primo folio : «Phebeo domitus Phiton cum decidit arcu»; in tercio : «est michi prodigium cunctis immanius ydris»; et finit in penultimo : «hostibus exposui rancis secura fruebar».

Duodecimum est Lucanus poeta. Incipit in tercio folio : «et concussa fides et multis utile bellum»; in quarto : «Cesar ait partes quamvis no-lente senatu», et finit in penultimo : . . .

Ita est : G. MATHEI. C. MASELINE.

In sexto pulpito sinistre partis sunt libri sequentes, in latere inferiori inci-piendo ut supra :

171. Primum volumen continet librum naturalis hystorie Gaii Plinii, libros septendecim particulares continentem. Incipit in secunda columpna primi folii : «attributa credimus arbores postea»; in tercio : «similitudine quod maxime probatur»; et finit in penultimo : «produntque vix quinto anno reverti». Ex dono magistri Guillermi Auberi, canonici.

172. Secundum est Josephus hystoriarum Judaice antiquitatis. Incipit in secundo folio, in nigro : «sed dum terra ad aspectum non veniret»; in tercio : «super quos alteros veniens»; et finit in penultimo : «eam autem quidam hiis Judeorum non igno.».

173. Tercium continet hystoriam ecclesiasticam, hystoriam persecu-tionis Africe provincie; Augustini de bono conjugali, de virginitate, de professione viduitatis, de orando Deo; quosdam sermones ejusdem; expo-sitionem ejus super epistolam ad Galathas; Encheridion ejusdem, de gratia Novi Testamenti, de cura agenda pro mortuis et de decem cordis. Incipit in primo folio, in rubeo : «Peritorum dicunt esse medicorum»; in secundo :

«partem narrationis animam adjecisse conspicio»; et finit in penultimo : «elemosinas fecit etsi pro Christiano». Ex dono magistri Ricardi Habardi.

174. Quartum continet cronicas Eusebii Cesariensis ⁽¹⁾ cum multis aliis cronicis, et in fine de gestis Odonis, episcopi Baiocensis, primi hujus nominis. Incipit in primo folio : «Vetus iste disertorum mos fuit ut exercendi ingenii causa»; in 11° : «ligneam poterit adverti»; et finit in penultimo : «constituit preterea».

175. Quintum est liber Bede de gestis Anglorum. Incipit in primo folio, in nigro : «Beda, famulus Christi, presbiter, hystoriam gentis Anglorum»; in secundo : «orientalium Saxonum fidem»; et finit in penultimo : «de ratione bissexti».

176. Sextum est Orosius de ornesta mundi. Incipit in secundo folio : «preceptis tuis parui, beatissime pater Augustine»; in tercio : «hystorioraphis vel omissi vel ignorantibus sunt»; et finit in penultimo : «gentes que per Hyspanias consedissent».

177. Septimum est liber Curcii Ruffi de gestis Alexandri Magni, continens novem libros particulares. Incipit in primo folio, in nigro : «Inter hec Alexander ad conducendum»; in 11° : «conspectum dedit et circumdato vallo»; et finit ante tabulam : «omnisque memorie ac nomini honos habetur».

178. Octavum iterum est liber Curcii Ruffi de gestis Alexandri. Incipit in secundo folio : «ruptis omnibus loris oraculi sorti»; in tercio : «ditum stabile agmen vir viro»; et finit in penultimo : «preceptum est ut regio».

179. Nonum continet librum Baldrici archiepiscopi in hystoriam Jerusalem; deinde Albinum Tribulum, in metro; deinde librum Johannis, qui intitulatur Trium logiarum, continens tres libros particulares. Incipit in secundo folio : «non ignobili assidere vellet»; in tercio : «honorificentius non quia multum»; et finit in penultimo : «cum soleant mores eunteu sacros».

180. Decimum est Valerius Magnus. Incipit in primo folio : «Urbis Rome exterarumque gentium facta»; in 11° : «examinari videntur quia numquam»; et finit ante tabulam : «justo impendi supplicio coegit». Ex dono magistri Guillelmi Auberi.

181. Undecimum continet Polieraticon, de curialium nugis et vestigiis philosophorum, cum tabula precedente; postea librum Boecii de disciplina scolarum; et in fine librum Vegetii de re militari. Incipit in primo folio, in tabula : «delectatus in insigni opere Polierati»; in 11° : «ystrionum

(1) C'est le ms. 1 du chapitre de Bayeux.

et minorum et de turpitudine hujusmodi», et finit : «nubiumque magnitudo vel species».

182. Duodecesimum est textus Sententiarum Petri Lombardi. Incipit in secundo folio : «cellentie conveniat nisi quia melius»; in iii^o : «sciam, etc. hec non nominant opera»; et finit in penultimo : «cum prophete adhuc mortales videns hec omnia».

In latere superiori ejusdem pulpiti :

183. Primum volumen est textus Sententiarum Petri Lombardi. Incipit in secundo folio, in tabula : «refertur ad patrem et secundum quod datum»; in tercio : «quia licet idem sit Deo velle»; et finit in penultimo : «respondit inter nos et vos».

184. Secundum est prima pars lecture Alexandri de Hallis super quartum Sententiarum. Incipit in secundo folio : «gratiam venientem poterant esse necessaria»; in tercio : «accinctione gladii et officium»; et finit in penultimo : «non supponit nisi transitum».

185. Tertium est secunda pars lecture ejusdem domini Alexandri de Hallis super quartum Sententiarum. Incipit in secundo folio : «et ita in dormiente non esset prima»; in tercio : «quia penitentia ut talis est»; et finit in penultimo : «ecclesiastico ne afflitis et».

186. Quartum est quartus Sententiarum sancti Thome de Aquino. Incipit in ii^o folio : «respectu ejusdem preterea in diffinitione generis»; in tercio : «dictu materiale elementum»; et finit in ultimo folio, post tabulam : «satisfactionem ut dictum est». De dono magistri Guillelmi Auberi.

187. Quintum est Summa ejusdem Thome contra gentiles. Incipit in ii^o folio : «diose inquisitionis»; in tercio : «manifeste apparet»; et finit in ultimo, ante tabulam : «usque in sempiternum. Amen». De dono prefati Guillelmi Auberi, canonici.

188. Sextum est lectura Durandi antiqui super quatuor libros Sententiarum. Incipit in secundo folio : «nec rationes contra argumentum adducte possunt solvi»; in tercio : «soni similes vocibus figlis»; et finit in penultimo : «simpliciter et ab aliis in plurali videtur».

189. Septimum est secunda pars secunde Summe beati Thome de Aquino. Incipit in primo folio : «Post communem considerationem de virtutibus et viciis»; in secundo : «voluntarie declinans in unam partem»; et finit in penultimo, ante tabulam : «ad tertium dicendum quia in majori includitur minus». Ex dono domini Ludovici de Haricuria, patriarche et episcopi Baiocensis.

190. Octavum est textus Sententiarum Petri Lombardi. Incipit in primo folio, post tabulam, quod est nonum in ordine : «Veteris ac nove legis

continentiam»; in secundo: «locum epistole ad Galathas»; et finit in penultimo: «egredientur enim electi non».

191. Nonum continet commentum Bernardi super Theodulum, Hermetem Tremegetum, Tullium de natura deorum, Petronum, Apuleyum et disputationem Ciceronis super Thymeo Platonis. Incipit in primo folio: «Dilectissimo filio suo sacrosancte Trajectensis sedis»; in secundo: «tam morum quam scientie honestate preditus»; et finit in penultimo: «in oculo rann. s. in eodem loco unde solet».

192. Decimum est liber Apulei, non completus, de deo Socratis. Incipit in secundo folio: «vulpes cursu, corvus volatu»; in III^o: «eternitas corporis contagiones suaque natura»; et finit: «apud Hierapolim Frigie non adeo ardui».

193. Undecimum continet commentum super Thopicam Marci Tullii et super Predicamenta. Incipit in primo folio: «Exhortatione tua, Vatricii, rethorum peritissime»; in II^o: «aliene scientie secreta et iniari»; et finit in penultimo: «quod si etiam habet aliquis proprias species».

194. Duodecimum est commentum Boecii super librum Peryarmenias. Incipit in secundo folio: «serulo homo sive omnino nichil»; in III^o: «huic nanque non est satis»; et finit, in penultimo: «ipsorum quoque verborum sensum eorum ordine persequemur».

195. Tridecimum est commentum Boecii super libros Porphyrii et Peryarmenias. Incipit in secundo folio: «niat quam post gravitas moralis exerceat»; in III^o: «valeat hec introductio»; et finit, in penultimo: «hoc autem nichil differt tamquam sic dicamus».

Ita est: G. MATHEI. C. MASELINE.

In quarto et in quinto ejusdem sinistre partis mundum sunt libri. In tercio pulpito:

196. In latere inferiori est una Biblia, in antiqua littera, in III^o voluminibus; primum volumen incipit in tercio folio: «faceret. Iste generationes celi et terre»; in III^o: «interficeret omnis qui invenisset eum»; et finit in penultimo: «voluminibus usque hodie antiquis ex».

197. Secundum volumen incipit in III^o folio: «sophim de monte Ephraim»; in III^o: «test Deus, si autem in Domino peccaverit»; et finit, in penultimo: «Ecce ego mittam vobis Helyam».

198. Tercium volumen incipit in secundo folio: «anaachites condixerant enim, ut pariter»; in III^o: «qui raptim transit in convallibus»; et finit in penultimo: «per voluntatem Dei ipsum benedicite».

199. Quartum volumen incipit in 11^o folio : «derunt ei et irruit super civitatem»; in quarto : «qui dissipaverunt mandatum regis»; et finit in penultimo : «a nuptiarum agni vocati sunt et dicit».

200. Quintum est liber medicine, intitulus de regimine sanitatis; incipit in primo folio, in nigro : «Prima pars vel consideratio sanitatis conservande»; in secundo : «eis possit membrorum superfluitates»; et finit in penultimo : «videtur urina subtilis et alba in fine febrium apostema».

In latere superiori ejusdem tercii pulpiti :

201. Primum volumen continet tres antique compilationes Decretalium; incipit in secundo folio, in textu : «tenere debeas»; in tercio, etiam in textu : «omnibus preesse debet»; et finit in penultimo, in textu : «cum igitur ad sustenta».

202. Secundum continet libros Ysidori de sententiis canonum. Incipit in secundo folio : «Alexandrinus episcopus»; in tercio : «requirit, observatisque januis»; et finit in penultimo : «conscienciam».

203. Tercium continet Summam confessorum, breviam a fratre Guillelmo Cayothyo. Incipit in secundo folio, in tabula : «De hospitalitate»; in 11^o : «De impotencia cocum.»; et finit in penultimo, in tabula : «sedicio».

204. Quartum continet collectarium preceptorum synodalium ac sanctorum statutorum, tam ex sententiis quam ex canonibus sanctorum patrum a domno Bucardo, Wormaciensi episcopo, in viginti libros distributum. Incipit in secundo folio : «tione et observatione eorum»; in 11^o : «de episcopis qui contendunt»; et finit in penultimo : «in abstinentia sint».

205. Quintum continet textum Decretalium sine glosa. Incipit in secundo folio : «universali approbante consilio»; in 11^o : «sociis suis»; et finit in penultimo, in tercia columpna : «oves comedit».

206. Sextum continet apparatus Compostellani super primo libro Decretalium, a titulo de summa Trinitate et fide catholica, usque ad titulum de translatione episcoporum; item summam Gofredi super Decretalibus; item Decretum abbreviatum; item libellum Guillelmi de Mandagoto super electionibus. Incipit in secundo folio «revocaretur i. d.»; in tercio : «ut pereat, ff. de rebus du.»; et finit in penultimo, in textu, in tercia columpna : «qui hujus».

207. Septimum continet apparatus magistri Guillelmi Duranti super volumen Decretorum. Incipit in secundo folio : «naturali quod quidam»; in 11^o : «quomodo videlicet sagittari»; et finit in penultimo : «et in vigilia ni.».

208. Octavum est in papiro Consilia domni Johannis Calderini et domni Galteri ejus filii sub congruis rubricis, et quedam recollecta domni Johannis

de Milis, sollemmissimi advocati, secundum litteras alphabati. Incipit in secundo folio, in tabula : « usque ad suum beneplacitum »; et in tercio, etiam in tabula : « an nominantes »; et finit in penultimo : « obligare vide. ».

209. Nonum continet codicem imperatoris Justiniani satis antiquum glosatum, a primo libro usque ad quartum inclusive et a septimo usque in finem. Incipit in secundo folio : « omni modo ratas manere »; et in tercio : « et audientibus »; et finit, in penultimo, in textu : « pars dimidia ».

210. Decimum continet libellum ordinis judiciarii domni Tancreti. Incipit in secundo folio : « sententiam dare non potest »; in tercio : « interveniat scilicet »; et finit in penultimo : « emptorem si ».

211. Undecimum continet questiones dominicales et venereales domni Bartholomei Brixienensis in jure canonico. Incipit in secundo folio : « p. l. iii. § ult. et in modo quod non possit alienari »; et finit in penultimo : « et in e. ti. ».

212. Duodecimum continet textum Decretalium cum Sexto libro sine glosa. Incipit in secundo folio : « ut eis tam in presentia »; in iii^o : « morata non obstante »; et finit in penultimo, in tabula : « de majoritate et obedientia ».

Ita est : G. MATHEI. C. MASELINE.

In secundo pulpito ejusdem sinistre partis, in latere inferiori :

213. Primum volumen continet libellum magistri Guillelmi de Mandagoto super electionibus faciendis, cum apparatu. Incipit in primo folio : « Venerabili viro »; in secundo : « cum negociis facienda »; et finit : « et fortitudo in secula seculorum. Amen. ».

214. Secundum est volumen Decretalium cum glosa ordinaria, per capita et signa, cum quibusdam Extravagantibus. Incipit in primo folio, in nigro : « servus servorum Dei »; in secundo : « sonam vita manifestius »; et finit : « querite regnum Dei et invenietis ».

215. Tercium continet volumen Decretorum cum glosa, per capita et signa. Incipit in primo folio, in nigro : « naturali jure »; in secundo : « que sementinam trahunt originem »; et finit : « emendatione indigent ad vicem sui episcopi corrigat ».

216. Quartum volumen intitulatur Directorium juris in foro consciencie et judiciali a fratre Petro Quesnel, ordinis fratrum Minorum, compositum. Incipit in primo folio, in nigro : « Si quis ignorat ignorabitur »; in secundo : « qui gignitur spiritus sanctus »; et finit in tabula : « Christus et Christianus, l. li., ti. iii., § xxvi ».

217. Quintum continet Tabulam juris canonici et civilis secundum ordinem alphabati, compositam a fratre Johanne Alamano, ordinis fratrum

Minorum. Incipit in primo folio : « Quoniam sicut dicitur » ; in secundo : « canonice substituendis » ; et finit : « de fideicommissariis, § in heredem ».

218. Sextum continet Repertorium domni Petri de Bracho secundum ordinem alphabeti. Incipit in primo folio, in nigro : « Reverendo in Christo patri » ; in secundo : « quod premissa cessant » ; et finit : « diam facit, de elect. licet § 1. ».

219. Septimum continet duo Repertoria super Speculo judiciali. Incipit in primo folio, in nigro : « Reverendo in Christo patri » ; in secundo : « xcvi. di. bene quidem » ; et finit : « §. 1. x. quid ergo ».

220. Octavum continet Speculum judiciale a magistro Guillelmo Durante compositum. Incipit in primo folio, in nigro : « Reverendo in Christo patri suo » ; in secundo : « neque providere facile est » ; et finit : « i. nullus episcopus ».

In latere superiori :

221. Primum volumen est liber Decretalium, satis antiquum, cum glosa ordinaria, per capita. Incipit in primo folio, in nigro : « episcopus, servus servorum Dei » ; in secundo : « seu essentia Trinitatis » ; et finit, in textu : « facere quis homagium compellatur ».

222. Secundum continet apparatus domni Archidiaconi super librum VI. Decretalium, et textum dicti VI. libri, cum glosa Johannis monachi. Incipit in primo folio : « Venerabilibus et discretis viris » ; in secundo : « prin. ibi scribere » ; et finit in textu : « voluntatem ».

223. Tertium continet apparatus magistri Bernardi Compostellani, a titulo de summa Trinitate usque ad titulum de translatione episcoporum inclusive ; item summa de materia judiciorum possessoriorum a domno Odone de Senoy, Minore⁽¹⁾ ; item distinctiones juris civilis domni Lamberti. Incipit in primo folio : « principali hactenus ut loquar » ; in secundo : « prebendarum et dignitatum » ; et finit : « tenetur pater ut in l. alle. quociens, etc. ».

224. Quartum continet parvum Volumen juris civilis cum decima collatione, cum apparatu glosæ ordinariæ, per capita et signa. Incipit in primo folio : « Imperatoriam majestatem » ; in secundo « justitia est constans » ; et finit in tabula : « De statutis et consuetudinibus contra libertatem ecclesie editis ».

225. Quintum continet Codicem domni Justiniani, cum glosa ordinaria, per capita et signa. Incipit in primo folio, in textu : « hec que necessario » ; in secundo : « a Theodosio divine memorie » ; et finit in tabula : « sententiam passis et restitutis ».

⁽¹⁾ Cf. la notice sur Endes de Sens, auteur d'une *Summa de judiciis possessoriiis*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XXV, p. 85-93.

226. Sextum continet librum *Digesti* novi, cum glosa ordinaria, per capita. Incipit in primo folio, in nigro : «hoc edicto»; in secundo : «ioso vel in publico»; et finit in textu : «abesse non potest».

227. Septimum est volumen *Infortiati*, cum glosa ordinaria, per capita et signa. Incipit in primo folio, in textu : «dotis causa»; in secundo : «divorcium factum est»; et finit in textu : «liminio non sit reversus».

228. Octavum volumen est *Digesti* veteris, cum glosa ordinaria, per capita; incipit in primo folio : «Omnem rei publice»; in secundo : «accipere eos sentimus»; et finit : «maxime sit necessarium».

229. Nonum continet *Instituta* domni Justiniani cum glosa. Incipit in primo folio, in nigro : «Non solum armis decoratam»; in secundo : «differentia est»; et finit in textu : «adventura est».

Ita est : G. MATHEI. C. MASELINE.

In primo pulpito ejusdem sinistre partis sunt libri sequentes, in latere inferiori incipiendo ut supra :

230. Primum volumen continet *Decretales*, cum glosa ordinaria, per capita. Incipit in secunda columpna primi folii : «concordia extra»; in secundo : «bonam placentes Deo»; et finit in penultima linea : «pro spiritualibus facere».

231. Secundum continet apparatus *Innocentii III* super volumine *Decretalium*. Incipit in secunda columpna primi folii : «batur secundum Abbatis consilium»; in secundo : «certificari»; et finit : «in priv. sit mihi solamen divinus Spiritus. Amen.».

232. Tercium continet primam partem lecture *Ostiensis*, a I. libro *Decretalium* usque ad III. librum inclusive. Incipit in primo folio : «Ad Dei omnipotentis gloriam»; in II^o : «silia remanserunt»; et finit : «Archid. c. f. § f.».

233. Quartum continet secundam partem lecture *Ostiensis*, a III. libro *Decretalium* usque ad V. inclusive. Incipit in primo folio : «debent clerici recte judicare»; in II^o : «excedat c. aureos»; et finit : «cula seculorum. Amen.».

234. Quintum continet primam partem lecture domni *Henrici Bohic*, a I. libro *Decretalium* usque ad III. librum exclusive, cum tabula. Incipit in primo folio, in nigro : «Venerabilibus et discretis viris»; in II^o : «tales ceteris paribus sunt scolaribus preferendi»; et finit in tabula : «facie ad faciem contemplatur. Amen.».

235. Sextum continet secundum volumen lecture domni *Henrici Bohic*,

a III. libro Decretalium usque ad V. librum inclusive. Incipit in primo folio, in textu : « Clerici arma »; in secundo : « et pro hoc facit, j. de sen. extra »; et finit : « stat de Cou. di. v. non mediocriter et vide ibi per Johannem ».

236. Septimum est volumen Decretorum cum glosa, per capita. Incipit in primo folio, in nigro : « duobus regitur »; in secundo : « statumimus ut per septem ebdomadas »; et finit in textu : « nisi quod viderit patrem facientem ».

In latere superiori :

237. Primum volumen continet primam partem lecture domni Henrici Bouhic super volumen Decretalium, a I. libro usque ad III. exclusive. Incipit in secunda columpna primi folii : « nonnullas de dictis distinctionibus »; in secundo : « aut minus bene tradidit »; et finit in penultima linea : « secundum Osti. in. ».

238. Secundum continet secundam partem dicti domni Henrici Bouhic, a III. libro Decretalium usque ad V. inclusive. Incipit in primo folio, in tabula, in nigro : « utrum et quibus personis licet. »; in n^o, etiam in tabula : « quorum clericorum »; et finit : « v. non mediocriter et vide ibi per jo. ».

239. Tertium continet Rosarium domni G. archidiaconi super volumine Decretorum. Incipit in primo folio : « Reverendo in Christo patri suo »; in n^o : « paragraphum quasi divisio Scripturarum »; et finit : « seculorum secula. Amen. ».

240. Quartum continet volumen Decretorum cum glosa, per capita. Incipit in primo folio, in textu : « Humanum genus duobus », in secundo : « alia celebrantur »; et finit : « non potest filius facere quicquam, nisi quod viderit patrem facientem ».

241. Quintum continet VI. librum Decretalium cum glosa Johannis monachi; item apparatus domni Archidiaconi super dicto VI. Decretalium; item Clementinas cum apparatu domni Johannis Andree. Incipit in primo folio, in nigro : « Bonifacius episcopus »; in secundo : « et incertitudinem »; et finit in textu : « non erit processus propter hoc irritandus ».

242. Sextum continet apparatus domni Innocentii quarti super volumine Decretalium. Incipit in primo folio, in nigro : « Legitur in Ezechiele »; in n^o : « so in quantitate et qualitate »; et finit : « de consue. in prin. ».

243. Septimum continet volumen Decreta cum glosa ordinaria, per capita, cum quibusdam Extravagantibus. Incipit in primo folio, in nigro : « Gregorius episcopus »; in n^o : « Firmiter credimus »; et finit : « teneri nulli ergo, etc. ».

Ita est : G. MATHEI. C. MASELINE.

Anno Domini in capite hujus inventarii prenotato, videlicet m^o cccc^{mo} octuagesimo, die vero vicesima sexta mensis januarii, coram nobis Guilhelmo Mathei et Clemente Maseline, apostolica et imperiali auctoritatibus publicis notariis, per venerabiles ac circumspectos viros in capite etiam hujus inventarii prenominatos, Nicolaum Michaelis tunc fabricarium, Guillelmum Aubery, Guillelmum de Monasterio et Johannem du Bec, canonicos ecclesie Bajocensis, ad hoc per ordinationem et maturam deliberationem Capituli deputatos et commissos, presens inventarium in loco librarie dicte ecclesie fuit sollemniter recensitum ac de verbo ad verbum lectum, et comperitum est quod in singulis pulpitis dicte librarie reposita sunt singula volumina in serie ejusdem inventarii designata, et eo modo et ordine quo in eo annotantur. Et pro autentica approbatione ac fidei testimonio premissorum, ipse Michaelis, canonicus et fabricarius ecclesie, ut prefertur, a nobis notariis prenominatis instanter petiit subscriptiones nostras in fine hujus codicis per nos apponi, quod et fecimus sic, ut premittitur, requisiti et rogati, presentibus venerabilibus viris domino Johanne Muriel et magistro Guillelmo du Chemin, dicte ecclesie vicariis, pro testibus ad premissa vocatis.

Ita est : G. MATHEL. C. MASELINE.

III

INVENTAIRE DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.
(1498)⁽¹⁾.

Inventayre du cousteur ⁽²⁾ *de l'église de Baïeux, dont le cousteur a la garde, appartenant à Johan Fouques, de présent serviteur dudit cousteur* ⁽³⁾.

Le inventayre des biens dont le cousteur de l'église de Baïeux est garde, iceluy fait et rendu par missieurs Johan Lepoullietier et Pierre Selle, prebtres, servants à l'office de cousteur, le xx^e jour de juillet et aultres jours ensuivans, l'an mil m^{cc} m^{lxxxviii} et dix-huit, en la présence de vénérables et circonspectes personnes, maistres Andrieu de Saint-Just, chanoine de ladite église en la prébende de Saint-Martin et fabriquier pour cete année, et maistre Louys le Beauvoisien, chanoine de Tanys et maistre Jean Botin, chanoine de Danvou, commis et députés de par le Chappitre à fayre ledit inventayre: auquel inventayre se sont présentés vénérable et discrète personne maistre Jehan Vaultier, prestre, grand cousteur de ladite église, et missieurs Johan Vimart, semblablement prestre, curey de Villy, et Pierres Dallet, serviteurs dudit grand cousteur, qui recueillirent et prindrent la charge des biens et choses dont cy après est faicte déclaracion.

Premièrement.

1. Une croix d'or, dont le baston est couvert d'argent, laquelle sert aux processions ordinayres. [55.]⁽⁴⁾
2. Item, une aultre croix, plus grande, d'argent doré, laquelle sert aux festes solempnelles. [56.]
3. Item, une autre petite croix d'or, le croisillon est d'or et le sourplus d'argent, à six cornières, et sert quotidiennement sur l'autel. [61.]
4. Item, troys pots d'argent, dont l'ung est doré et les deux aultres blans. [70.]

(1) Ms. 200 (11) de la bibliothèque du Chapitre de Bayeux.

(2) La dignité de grand cousteur ou sacristain, qui était dès le xiii^e siècle une servitude plutôt qu'une dignité, fut éteinte en 1751.

(3) On lit en note : « Le cousteur a la garde des ornementz et non le sieur trésorier, et luy sont baillés par le Chappitre et fabriquier. . . » (Le reste a été billé.)

(4) Le chiffre placé à la fin de chaque article rappelle le numéro des articles correspondants de l'inventaire de 1476.

5. Item, troys calices, deux dorés et l'autre de fin or, députés à servir à l'autel. [71-72-73.]

6. Item, une paix d'argent doré, qui sert *ad osculum pacis*. [74.]

7. Item, une escale d'argent blanc, dont il en deffault une porcion, qui sert à mettre le sel pour l'eau benoïste. [76.]

8. Item, une serre d'argent pour mettre les encens, avecques une quilier. [78.]

9. Item, ung benoïstier et l'esvipilon, le tout d'argent.

10. Item, deux candélabres d'argent ouvrés. [79-80.]

11. Item, quatre encensiers d'argent, dont le fabriquier est garde de troys, et cousteur d'un seullement. qui sert à tous les jours. [82-83.]

12. Item, deux burettes d'argent, pour mettre le vin et l'eau. [84.]

13. Item, une bouyte de yvière, pour mettre le pain, sans couverture. [86.]

14. Item, une pomme de laton, pour chauffer les mains. [87.]

15. Item, cornes de yvière [95.]

16. Item, trois autres cornes de corne. [96.]

17. Item, ung œuf d'autruche. [97.]

18. Item, une dent de balenne, faite en manière de poisson. [98.]

19. Item, ung casuble de drap d'or, en champ vermail; au derrière, au plus hault, la représentation de la Trinité, avecque tunique et dalmatique, fornies de estolles et phanons, sans aubes, amitz, ne paremens. [160.]

20. Item, ung autre casuble de drap d'or, à champ vermail, avecque tunique et dalmatique de mesme, sans estolles, phanons, ne paremens. [161.]

21. Item, ung casuble, tunique et dalmatique, estolles, phanons, paremens de aubes et amitz, de drap de damas blanc, enrechy de plaisans florions d'or et de soye de diverses couleurs, avecques trois aubes et troys amitz, les orfrays d'or à ymages de broderie, à ystoires de Notre-Dame, au casuble à simples ymages. [162.]

22. Item, un autre casuble avec tunique et dalmatique, estolles, phanons, paremens de aubes et amitz, de drap de damas vermail figuré de lui-mesmes: au desrière du casuble est l'image de saint Paoul et au devant l'image saint Pierre, forny de trois aubes et troys amitz. [163.]

23. Item, ung casuble de drap d'or, de damas vermail figuré, à orfraytz de satin pers semé de fieuelles et brodés de broderie d'or, avec tunique et dalmatique à orfraytz de satin pers et vermail semé de roses; deux estolles et deux phanons, dont il n'y a que une aulbe seulement. [164.]

24. Item, ung casuble de veloux eramoisy, semé de papillons et florions de broderie, enrechys de perles, avecque tunique et dalmatique, sans perles, sans estolles, phanons, sans aulbes et paremens. [165.]

25. Item, un casuble de damas violet figuré, avecque tunique, dalmatique, estolles, phanons, chaintures, et paremens de aulbes et amietz, semées de treilles d'or, et aux orfraytz du casuble de desrière l'Assomption Nostre-Dame, à broderies. [166.]

26. Item, ung casuble de damas blanc figuré, semés de pommes de pin d'or, avecque tunique, dalmatique, estolles, phanons, paremens de aulbes et amietz, de mesme les orfraytz du casuble de broderie à ymage d'or, les dyadèmes sont enrechis de perles. [167.]

27. Item, ung casuble de damas blanc figuré, avecque tunique dalmatique, estolles et phanons, et paremens de aulbes sans amietz, orfraytz de tauelle, forny de trois aulbes. [168.]

28. Item, ung casuble de damas blanc figuré, doublé de satin vermail, orfraytz à ymages de broderies, et au desrière est la représentation de la Trinité, avec tunique, dalmatique et orfraytz de mesmes, estolles et phanons, sans aulbes et amietz. [169.]

29. Item, ung casuble de veloux noir, orfraytz à ymages de broderie d'or, et au desrière a ung crueifilz, avecque tunique, dalmatique, estolles et phanons de mesmes, et les paremens des aulbes sont de damas noir. [170.]

30. Item, ung casuble de damas vermail, semé à testes et piés deoiseaulx d'or, orfraytz de broderie à denys ymages, avec tunique, dalmatique, estolles phanons de mesmes, sans aulbes et amietz. [171.]

31. Item, ung casuble de baudequin vermail, avecque tunique et dalmatique et une aulbe seulement, deux estolles et un phanon. [172.]

32. Item, ung casuble de satin vermail, à orfraytz de tauelle, avec tunique et dalmatique, sans estolles et fanons, qui sont fort usés et démolis, sans aulbes et amietz. [173.]

33. Item, deux tuniques de satin vermail et le casuble de mesmes, envoyés à Nostre-Dame de Yvrande, sans aulbes, estolles, phanons et amietz. [174.]

34. Item, ung casuble, tunique, dalmatique, estolles, phanons, paremens de aulbes et amictz, de satin jaune, à orfraitz et paremens pour les tuniques, de drap d'or à champ vermail, et l'orfraitz du casuble est de veloux cramoisy, fournis de trois aulbes et trois amictz. [175.]

35. Item, ung casuble de damas blanc figuré, doublé de cendal vermail ou telle, avecque tunique et dalmatique, doublé de chandal vert, et paremens de drap d'or à champ vermail, deux estolles⁽¹⁾ et deux phanons de mesmes, sans aulbes et amictz. [178.]

36. Item, ung casuble de damas blanc figuré, semé à paons rouges et testes de oiseaulx d'or, avecque tunique et dalmatique, estolles, phanons, forny de deux aulbes et trois amictz. [179.]

37. Item, ung casuble d'autre damas blanc, avec une tunique et dalmatique, bien démolis et usés, sans aulbes et amictz. [180.]

38. Item, ung aultre casuble de satin blanc, semé à estelles d'or, en broderie, doublé de satin pers. [181.]

39. Item, ung casuble de satin pers, à orfrais à demys ymages de broderie, avecque tunique, dalmatique, estolles, phanons et paremens de aulbes de mesmes, fornitz de troys aulbes et troys amictz. [182.]

40. Item, ung aultre casuble vieul, de baudequin pers, une estolle et ung phanon. [183.]

41. Item, ung casuble de drap d'or impérial, à champ vermail avecque une tunique et dalmatique pers de baudequin, semé de oiseaulx et léons, bien démolis et usés, sans aulbes et amictz. [184.]

42. Item, ung casuble de baudequin pers, semé de lièvres et counins, avec tunique et dalmatique, estolles, phanons, forniz de troys aulbes et troys amictz. [185.]

43. Item, ung casuble noir, à orfrais de tauelle, avec tunique et dalmatique, sans estolles et phanons, aulbes ne amictz, semés à oiseaux et testes et piés d'or, et ont lesdites tuniques paremens de drap d'or, dit impérial, sans aulbes et amictz. [186.]

44. Item, ung casuble de veloux noir, avecque tunique et dalmatique, de damas noir figuré, dont ledit casuble, qui estoit démolit et usé, a esté prins pour réparer certaines chappes; et ainsy allégué par ledit Poulletier et Selle, et sans aulbes ne amictz. [188.]

45. Item, ung casuble de ostade noyre, avec tunique, dalmatique,

(1) On lit en marge : «Nota, qu'on a trouvé qu'une estolle».

estoles, phanons et paremens de aulbes de mesmes, dont la tunique et dalmatique sont à Saint-Salveur; et ainsy allégué par Le Poulletier et Selle, et le tout sans anbes et amictz. [189.]

46. Item, unng casable de neuf damas noir, à orfrays de tanelle, tunique et dalmatique, estolles et phanons, sans aulbes et amictz. (Nouveau.)

47. Item, deux manteaulx de ostade noyre, servans aux diacre et soubzdiacre, au temps de l'Avent et de Karesme. [190.]

48. Item, six estolles et six phanons de drap noir de diverses sortes. [191.]

49. Item, une estolle et quatre phanons⁽¹⁾ de ostade noyre, doublés de bougrant rouge. [192.]

50. Item, deux estolles et troys phanons de veloux violet, doublées de chandal rouge, dont deux des phanons sont en doubles et doublés de telle perse. [193.]

51. Item, une tunique et dalmatique de satin blanc, à l'usage de l'évesque quant il célèbre *in pontificalibus*. [194.]

52. Item, douze tuniques, quatre nefves, du don de monsieur le Patriarche, et quatre vieilles de damas blanc, et quatre vermailles de damas, le tout à l'usage des enfans de cteur. [195 et 197.]

53. Item, une aulbe et unng amict et parement de veloux pers, semé de branches de or de broderie, servant au chancre quant il officie. [196.]

54. Item, deux aulbes qui servent à l'acolyte aux festes solennelles, parées de damas blanc à œuvre de broderie. [198.]

55. Item, troys aultres aulbes, parées de drap vermail, à ymages de broderie, avec troys estolles, troys phanons et troys amictz de mesmes, et *nichil per totum in isto articulo*. [199.]

56. Item, huit aulbes et huit amictz, sans paremens, servans aux jours sans festes, dont l'en a prins six desdites aulbes et paremens aux chappellés cy devant nommées et une employé pour réparer les aultres; ainsy n'est en cete article qu'une aulbe. [200.]

57. Item, pour servir tant au grant autel qu'à l'autel de desrière, y a⁽²⁾ doubliers, dont les aucuns en la plus part sont démolis et usés, et de petite estimation. [201.]

58. Item, unng estien de drap d'or, à champ vermail, et dedens a unze

(1) On lit en marge : «Nota, qu'on n'a trouvé que deux fanons».

(2) On lit en marge : «Le nombre n'y est pas».

pères de corporeaux bien excellens, de très-fine telle, du don du Patriarche.
[202.]

59. Item, ung aultre estieu, couvert de drap vert, et dessus a un aignel en broderie et dedens neuf pères de corporeaux de telle moienne. [203.]

60. Item, ung aultre estieu, couvert de veloux vermail, semé de papillons, sans corporeaux. [204.]

61. Item, ung aultre estieu bien caduc, et dessus est l'image de Saint Jehan, et dedans quatre payre de corporeaux de telle moienne. [205.]

62. Item, ung corporalier, de drap de damas blanc, couvert de perles, trouvé au Trésor, avecque les nouvelles reliques, sans corporeaux. [206.]

Enfin les chappes communes gardées en revestiayre, servantes moiennes festes et aultres jours.

63. Premièrement, v. chappes, de drap damas blanc figuré, à orfrays sans ymages, réservé celle du prestre. [207.]

64. Item, cinq chappes de damas blanc figuré, à orfrays de tauelle, fort esportées et usées. [208.]

65. Item, deux chappes, de satin blanc, bien démolies et usés. [209.]

66. Item, vii. chappes noyres neufves, de damas noir, figuré de luy-mesmes, doublées de bougran rouge, et celle du prestre à orfrays de broderie à quatre ymages. [210.]

67. Item, deux chappes de veloux,⁽¹⁾ est fete mention. [211.]
Nihil tradiderunt in isto [articulo].

68. Item, deux chappes noires, de ostade,⁽²⁾ réparées, à orfrays de tatielle nefve, assé estraité. [212.]

69. Item, quatre chappes, de satin vermail, doublées de bougran pers, à orfrays de tauelle. [213.]

70. Item, cinq chappes, de damas vermail figuré, doublées de bougran pers, dont celle du prestre est à ymages de broderie. [214.]

71. Item, cinq chappes de bandequin vermail, semé de oiseaux, à piés et testes d'or, doublées de bougran pers, à orfrays de tauelle, et celle du prestre à ymages. [215.]

72. Item, une chappe de damas pers, à orfrays de broderie, semées de

⁽¹⁾ Le parchemin a été rongé à cet endroit.

⁽²⁾ *Il.*

branches et de *Jesus Maria*, et, au chapron, un ymage de Nostre Dame. [217.]

73. Item, quatre chappes de satin jaune, à orfrays de tauelle, doublées de bougran pers. [218.]

74. Item, troys chappes de drap pers, semé à plumes de paon, orfrays de tauelle, doublées de bougran pers, dont des troys en furent fetes deux. Recours au livre. [219.]

75. Item, deux chappes de satin vermail, fort usées, à orfrays de tauelle, dont les deux l'en a fait une, qui sert à l'acolite. [220.]

76. Item, quatre chappes petites, de satin vermail, à l'usage des enfans de cuer. [221.]

77. Item, troys chappes, une blanche, l'autre noire, et l'autre rouge, à l'usage de le acolite, dont on ne trouve riens fors que la noire, qui a esté employé pour fayre deux banquiers. Recours au livre. [222.]

78. Item, andit revestiayre a un piengne de yvière, qui pent à une chaîne d'argent. [223.]

79. Item, une petite bende de orfrays, ouvray de broderie de or, où il a figuré huit chimères de singulière fachon. [224.]

80. Item, deux autres chappes de damas pers, à orfrays de veloux vermail, enrechis de solail, et, au chapperon, deux ymages de Nostre-Dame, de nouvel faittes. [225.]

Enfin ensuivent les paremens, servants à l'autel aux festes solempnelles.

81. Premièrement, un ymage d'autel de satin pers, semés de estelles de broderie, et, au milieu de l'ung d'eux, a un ymage de cruxifiement, et à l'autre est l'ymage Nostre-Dame⁽¹⁾. [226.]

82. Item, un ymage d'autre ymage d'autel, de damas blanc figuré, doublé de bougran rouge. [228.]

83. Item, deux autres ymages d'autel, de veloux viollé, semés à solail de broderie; à l'ung est l'ymage Nostre-Dame. [229.]

84. Item, un ymage de frontel pour atachier au bort du doublier qui [couvre] l'autel, de satin violet, semé de fleurs de or, doublé de bougran pers. [231.]

(1) Il y a deux ymages au lieu d'un, comme l'indique l'article.

85. Item, un aultre frontel de drap d'or, enrechy de broderie à ymages. [232.]

86. Item, ung aultre frontel de veloux cramoisy, doublé de bougran pers. [233.]

87. Item, ung drap de baudequin, député à couvrir la chayre de l'évesque, quant il fait l'office de la messe, brodé de satin. [236.]

88. Item, ung parement pour mettre desrière l'autel, soubz le tref et l'autre contre l'autel, avec un frontel à frenges de soye, le tout de damas blanc, brochié d'or et de florions de soye de diverses couleurs: du don du Patriarche. [235.]

89. Item, ung aultre, d'or impérial, à champ pers, député à paroir la chayre du prescheur. [237.]

90. Item, ung aultre drap de baudequin à champ vermail, brodé de satin jeaune, fort démoly et usé. [238.]

91. Item, ung aultre drap de baudequin à champ variable, bordé de frenge de soye, variée de vert et rouge, servant à fayre le velle, quant ont fait le cressement et à la procession du Saint-Sacrement. [239.]

92. Item, ung aultre drap de soye, bien linge et à railles de diverses couleurs, lequel est bien plaisant. [240.]

93. Item, deux draps de baudequin fort usés, députés à mettre sur les scabeaux quant on porte les fiertes. [241.]

94. Item, ung aultre parement [de satin] battu d'or, fait à ymages à champ vermail, fort usé et demolly, qui est au coffre de la fabrique, et non à la garde du cousteur ⁽¹⁾. [243.]

95. Item, deux petites cortines, pour couvrir en Karesme le sacrayre, l'une vieulle et usée, et l'autre est neuve, de damas blanc, semée de fleurs, de croix, de lys. [244.]

96. Item, quatre petis banquiers de baudequin, doublé de ostade noyre, pour couvrir les coffres du cueur, sur quoy se soient les chappiers, usés et cassés. *Nichil.* [245.]

97. Item, deux coussins de satin vermail, batu d'or. [246.]

98. Item, deux aultres de veloux vert. [247.]

99. Item, ung aultre de satin jeaune. [248.]

100. Item, ung aultre, plus long, de drap d'or, à champ noir. [249.]

⁽¹⁾ Cet article est biffé dans l'original.

101. Item, cinq autres petitz vieux coussins de diverses couleurs. [250.]

102. Item, quatre autres petis coussins, servans à l'autel pour porter le livre des Évangiles. [251.]

103. Item, une convertte pour l'image Nostre-Dame et nu petites pour les quatre images de quatre Docteurs de dessus l'autel, et six pour les six Angelos, pour les couvrir en Karesme. [252.]

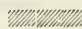
104. Item, une banière, de damas pers, où sont les armes de France, et est tendue devant le crucifix. [268.]

105. Item, une banière neuve, de satin pers figuré, semé de fleurs de lys, et, au milieu, l'image Nostre-Dame. [269.]

106. Item, une autre vieille banière à ymages de part et d'autre. [270.]

107. Item, une vimple pour parer l'image Nostre-Dame, brodée, aux boutz et costés, de frenge de soye. [271.]

108. Item, une chayre pour le prélat, à quatre pompes de cuyvre doré sur les quatre membres. [272.]

109. Item,  servantes à porter Dieu au Sacrement. [273.]

110. Item, une ymage Nostre-Dame, avec bendes et rays de soleil non assemblés, le tout de riche broderie de or. [274.]

111. Item, un capitel fait pour couvrir le sacraye, de satin pers, semé à soleils de broderie, et, en milieu, un plus grant. [275.]

112. Item, troys sydones de taffetas, servantes quotidiennement aux messes, l'une blanche, l'autre pers, et l'autre noire, et servent à l'acolite pour tenir la patène. [276.]

113. Item, une courtine faite pour vestir et couvrir la peinture de devant l'autel et les deux boutz, faite de telle blanche fort déliée, bordée, par le bas et par les fentez, de frenges de soye de diverses couleurs, et par haut atachée à ung bort de . . ., (*sic*), auquel sont atachées les anèles, pour couvrir et decouvrir ladite peinture. [277.]

114. Item, au dessus de ladite cortine, a un frontel de damas violet, enrechy de broderie d'or, de *Jesus-Maria*, fleurs de liz, petiz soleiz, crois-sans, bordé par bas, de frenge de soye de diverses couleurs. [278.]

115. Item, ung petit parement de taffetas noir, où il a un *Jesus*, en peinture, de or, coulant soubz ledit frontel et devant ladite cortine blanche, lequel se estent au milieu dudit autel. [279.]

116. Item, une aultre cortine, tant devant que aux bontz, de taffetas noir, pour servir depuis le jour dez Mortz jusques à Pasques. [280.]

117. Item, un parement de veloux violé, brochié d'or, servant, au jour du Sacrement, apporter sur le corps de Jesucrist. (Nouveau.)

118. Item, troys⁽¹⁾ paremens de telle noyre, servans pour mettre devant l'autel en Karesme. (Nouveau.)

(1) On lit en marge : «Nota qu'il n'y en a que deux».

IV

Requête présentée par le clergé de Bayeux, en l'an M V^e LXIII, aux commissaires pour l'état de paix⁽¹⁾.

Cy sont les articles que présentent les seigneur Evêque, Chappitre et Clergé de Baieux à vous Messieurs les Commissères députez par le Roy nostre sire, pour estre par vous veues et délibérées afin leur estre sur le contenu en iceulx pourveu ainsy que adviserez par justice et raison.

Premièrement, viron le douziesme jour du moys de may mil v^e soixante et deux, les sieurs d'Agneaux, de Columbières, de Briquerville, avec grand nombre de gentz portantz armes, tant de ceste ville et la ville de Caen que de Saint-Lo et aultres lieux, soy-disantz de la Relligion réformée, apprés avoir assiégé et prins le chasteau de ceste ville de Bayeux, avec grande furie, entrèrent en l'église cathédral dudict lieu, à son de tabour, en la présence de Monsieur le vicomte Artur et l'advocat du Roy audit lieu Lescalley et du Ministre. En laquelle églize, ils rompirent, démollirent et abastirent les auteiz, ymages, coffres, bancz, tables, sièges, huys et fenestres, ferreures, gontz, peintures et clostures de fer et aultres ferialles; prindrent, rompirent et déchyèrent, bruslèrent, pillèrent et emportèrent grand nombre de chappes, chazubles, tunicques et dalmaticques, calices, jouyaux et argenteryes, linge et aultres choses servantes à la célébration du divin service, d'autant qu'ilz en trouvèrent en ladite églize; réservé les quatre châsses et quelques aultres reliquières estantz au Trésor, duquel ledict sieur de Columbières s'est saizi des clefz; reservé aussy les orgues, les chaires et coronne pendante devant le crucifix, la table de marbre estante et servante pour grand-autel, ausquelles choses ilz ne touchèrent par la promesse et réservation qu'en avoyent faicte lesdicts sieurs de Columbières et Agneaux à Monsieur de Baieux [Charles de Humières de Picardie], devant que d'entrer en ladicte églize.

Item, que ledict jour et à l'instant, les dessusdicts, par force, rompirent les huys du lieu auquel estoient les lettres, chartres, papiers, journaux, cartulères, tiltres et enseignementz concernantz les anciennes fondations, bien et revenu de ladicte églize; desquelles lettres, chartres et enseignementz ilz prindrent et emportèrent grande partye, et le reste ilz le bruslèrent et firent si grand feu qu'ils prinst en la maison et aultres lieux circonvoyens.

Ledict jour apres médy furent descendnes du Trésor les dessusdictes quatre châsses, dont l'une estoyt converte d'un costé et des deux boutz

(1) Bibliothèque du Chapitre, ms. 199.

d'or et l'autre costé d'argent dorée, et enrichie de grand nombre de perles et pierreries, et les troys aultres couvertes d'argent dorées et enrichies de pierreries et quelques aultres biens et jouvaux, présence desdicts sieurs de Columbières et par son commandement; présence aussy dudiet seigneur viconte et de ses lieutenantz général et particulier et dudiet sieur advocat, et portées en la maison dudiet sieur évesque, dont fut fait inventaire. Ensemble de deux licornes, la table de l'autel, d'argent doré et de plusieurs reliquières, croix, tant d'or que d'argent, calices, mistre, croche, candellabres, une représentation d'un Salvateur, couvert d'or fin et enrichy de grand nombre de pierreries et aultres biens et jouvaux, mys pour lors en la présence dudiet sieur évesque et des dessusdicts, entre les mains d'aucuns des officiers et principaux bourgeois de la ville; et dudempuys par eulx representez et miz entre les mains de Monseigneur le duc de Bonillon suyvant son voulloir et commandement.

Plus, sur la sommation et interpellation faicte le mercredy ensuyvant par lesdicts officiers audiet sieur évesque, ou son vicaire, et à aucuns delléguez du Chappitre de dire et déclarer s'il y avoyt aultres biens en ladicte église que ceulx contenuz audiet inventaire, fut dict et desclairé auxdicts sieurs officiers par lesdicts delléguez du Chappitre que le grand cousteur d'icelle église, ses gentz et serviteurs et aultres personnes commys à garder ladicte église, avoyt mys et retré en quelque lieu secret, près ladicte église, plusieurs jouvaux, comme livres coupvertz d'argent, un encensier, deux candellabres, une paix, un plat, une croix d'argent dorée d'or et aultres chozes servant ordinairément au service de l'autel, et le tout d'argent, avec plusieurs chasubles, tappareyes, chappes, parementz de drax d'or, de velours et aultres sortes de soyes; un paille avec les pendantz, le tout de satin cramoisy violet, bordées de passementerie d'or, à grandes frenges de drap d'or et fil de soye cramoisy; laquelle frengue dudempuys a esté recongneue en la maison dudiet sieur grand doyen de ceste ville après le partement de Jehan Lebuey, soy-disant pour lors capitaine desdicts de la Relligion prétendue réformée, en ceste ville, et en ceste qualité occupant ladicte maison; grande quantité de linge tant aulbes, doubliers, serviètes et aultre linge nécessaire pour servir en ladicte église, suyvant le mémoire et billet sur ce fait. Duquel lieu fut délibéré par lesdicts sieurs officiers faire oupverture pour mettre les chozes dessusdictes en évidence et en faire inventaire; ce qui ne peult estre fait lediet jour, pour la bréveté de l'heure, et différé au lendemain qui estoyt le jedy. Auquel jour de jedy n'y fut encore procédé par lesdicts officiers pour plusieurs empeschementz à eulx survenuz ainsy qu'ilz disoyent.

Néantmoins plusieurs instances et diligences sur ce faictes par lesdicts sieur évesque et du Chappitre, et la nuit ensuyvant, lediet lieu secret et musse fut ouverte et les dessusdicts biens et chozes y estantes prinzes, pillées et emportées, d'autant qu'il y en avoyt de valler et prix, dont il y

a procès verbal et information faite, ou commencée à faire, par lesdicts sieurs viconte et officiers; ce qui n'a peu estre poursuyvy par lesdicts du Chapitre, obstant les troubles et force desdicts de la prétendue Relligion.

D'avantage, lors ou le lendemain, par délibération et conclusion prinze par ledict sieur de Columbières, leur Ministre et aultres de ceste ville de ladicte prétendue Relligion et à leur stipulation, ledict sieur évesque fut sommé et contrainct avec force de vuyder de sa maison et évesché dedans vingt-quatre heures, de sorte qu'il fut contrainct promptement s'embarquer sur la mer au havre de Port, près de ceste ville de deux lieues⁽¹⁾.

Néanmoins que en précédent ilz se fussent assaisinez de dix des meilleurs chevaux dudict sieur évesque, et dont ils sont encore saizyz. Et à l'instant du partement dudict sieur évesque, Jehan Lhonorey⁽²⁾, dict Jacob, maistre de *La forte main* de ceste ville, osta par force et tyra des mains de la femme maistre Michel Vérité, concierge et garde des prisons dudict sieur évesque, demeurant pour lors en la maison épiscopale, les clefz d'icelle maison épiscopale. Lequel *La forte main* print de son auctorité et fist emporter toutes les provisions de ladicte maison épiscopale, tant foin, fagotz que gros boys et plusieurs meubles; et desquelles clefz il est toujours demeuré saisy, jusques à ce qu'il eust le tout emporté de ladicte maison.

Depuis ledict tempz lesdicts du Chapitre, leurs officiers et commyz out esté privez de l'entrée de ladicte église, les clefz d'icelle baillées audict Jehan Jacob, maistre de *Ladicte forte main*, desquelles il s'est tenu pareillement saisy jusques à l'entrée du moys de septembre, que nouvelles arrivèrent de Monsieur le duc d'Estampes. Pendant lequel temps il s'est fait en ladicte église grandes pilleries, démolitions, abbastementz, rompementz des orgues et parties des chaires; rompu et emporté la plus grande partie des tuyaulx desdictes orgues; abbastu une grande coronne de cuyvre dorée, estante devant le crucifix, en laquelle y avoyt grand nombre de lames d'argent; levé les tombees et sépultures de cuyvre, desterrey les corps des mortz et signalement le corps du défunct Patriarche de Harcourt, estant dedans un cercueil de plomb; et emporté les biens de la fabricque comme grand nombre de panniens pleins de verre de diverses couleurs, plombz, cordes, cables, furains, poullyotz et aultres instrumentz et meubles requis et nécessaires pour l'entretienement et réparation de ladicte église.

Plus, audict temps que l'on procédoyt à faire ledict inventaire, présence dudict sieur de Columbières, desdictz officiers et de leur Ministre, fut fait

(1) Mézeray s'est donc trompé quand il a dit que cet évêque s'embarqua à Caen, lors de cette révolution. (*Hist. génér. de la France*, t. III.)

(2) Ce Jacob Lhonorey, surnommé *la forte main*, du nom de son auberge sise rue Saint-Malo, qui avait pour enseigne une forte main, s'était fait associer en 1540 avec Charlotte, sa femme, dans la Confrérie de la Sainte Vierge, fondée en l'église de Saint-Patrice de Bayeux; il embrassa, depuis, la Réforme. (*Registre de Saint-Patrice*.)

inventaire des livres estantz en la librairie de ladicte église, et de quelques ornementz de peu de valeur d'autant qu'il en est demeuré et qu'on en avoyt lessé en ladicte musse; lesdictz livres mys en l'évesché et lesdictz ornementz avec aultres livres servantz à la célébration du divin service mys en la maison de la ville. Lesquelz livres de la librairie mys audiet évesché ont esté, dudempuys, les unz pilléz et desrobez et les aultres bruslez, rompuz et dépecez avec plusieurs lettres, chartres, tiltres et enseignementz appartenant audiet sieur évesque.

Dudempuys le quel temps, et viron la my septembre ensuyvant, suyvant le commandement dudict sieur d'Estampes, après avoir encommencé la célébration du divin service avec grandz frayz et despense pour avoir res-tably, dressé et remys les chozes nécessaires, avoyent continué à faire le divin service jusques au quatriesme jour de mars dernier, néantmoins que la ville eust esté assiégée quinze jours précédentz.

Depuys le quel jour ledict sieur de Columbières, avec grand nombre de soldardz et gentz de gnerre, avoyent par force rentré en ceste ville, mesme dedans ladicte église, néantmoins la composition faite de ceulx de la ville avec monsieur l'admiral ⁽¹⁾; et abbatu, dégradé et bruslé tout ce qui avoyt esté réparé, raccoustré et approprié pour la célébration du service divin; prius, appréhendé, et tué plusieurs prebtres et personnes ecclésiastiques, les aultres arrançonnez, bastuz et oultragez, lyez et garrotez, traisnez parmy les rues, la corde au coul, leurs biens meubles et provisions pilléz et desrobez; leurs maisons, tant dudict sieur évesque que desdictz du Chappitre desvallizées, ravagées, rompues et démollyes, huys, fenestres, croisées, grilles de fer, serreures, ferrenres, gontz, pentures et aultres ferailles, tellement qu'ilz ont rendu bonne partye desdictes maisons inhabitables.

D'avantage, en quelque lieu secret de l'une desdictes maisons de l'un d'iceulx chanoines avoyt esté retyré quelque nombre de chappes et ornementz de drax d'or et vellours cramóysy, grandement enrichies d'orfrayz, lesquelles ont esté prinzes par force et emportées par aucuns, qui les ont appliquées à leurs usages et en ont fait des mantheaux, tours de lic, doublé des chausses, robbes de nuict, tyré des lingotz et fait faire des chaines de grand prix et valleur.

Plus, iceulx ou aultres ont par force et violence entré dedans l'une des chambres de la maison de ville, en laquelle avoyt esté mys par inventaire quelques biens de ladicte église, et ont prins et emporté une tapisserie de grande valleur, qu'on avoyt accoustumé mettre aux festes solennelles à l'entour du chœur de ladicte église. Avec ce prindrent plusieurs chappes, ornementz et aultres biens ainsy qu'il appert par l'inventaire qui en avoyt esté fait.

(1) L'amiral de Coligny, qui était alors à Caen.

Après le département duquel sieur de Columbières et ses troupes, aucuns des habitantz de ceste ville sont demeurez saïsyz des clefs de ladicte église, et abbastu entièrement et démolly le pepiltre de ladicte église, faisant la séparation du chœur et de la nef, et mesme ont abbastu le boys, souffletz et reste desdictes orgues.

Ont abbastu et rompu le reste desdictes chaires, grand nombre de vitres et démolly plusieurs pilliers, murailles et clostures d'icelle église.

Plus, ont prins de ladicte église, pillé et emporté, tant de jour que de nuict, coffres, armoires ausquelles on avoyt accoustumé de mettre et retyrer les chappes, ornementz et aultres biens de ladicte église, et grande quantité de boys provenant des aultres coffres, tables et sièges et clostures des chappelles, que mesme des orgnes d'icelle église du précédent par eux rompues.

D'avantage, viron le xxviii^e de mars dernier, deux officiers de ceste ville, asçavoir M^e Guillaume Lehubsterel, controlleur des tailles et M^e Niolle Philippe, grenetyer, saïsyz pour lors des clefs de ladicte église, avec grand nombre d'aultres personnes, rompirent dix cloches de ladicte église du nombre de douze; duquel nombre, ilz en ont lessé une moyenne et la plus petite, lesquelles cloches rompues étoient de telle grosseur et pesanteur qu'il estoyt requis avoir vingt-sept hommes pour les sonner. Et ont esté tant à rompre lesdictes cloches, descendre et vuyder lesdicts méthanx de ladicte église, porter et faire pezer au poys le Roy, l'espace de quinze jours et plus, puyz après en ont dispozé lesdictz officiers à leur plaisir.

Plus, ont prins et enlevé, audiet temps, de ladicte église plusieurs sépultures estevez et tombes du cuyvre des évesques et aultres groz seigneurs inhummez en ladicte église, avec les grilles et clostures de fer estantes sur aucunes desdictes sépultures.

Mesme, ont emporté les pièces et fragmentz de la couronne de cuyvre dorée d'or, avec la chaysne de ladicte couronne, de la pesanteur de deux mil livres, pour le moins.

Pareillement, ont emporté, viron lediet temps, quatre grandes portes de fer et aultres grilles et ferailles, faisantes la closture dudiet chœur, et généralement toutes les ferreures et serrenures de ladicte église et chappelles, excepté la porte de devant.

Oltre, les dessusdictz et leurs allyez, pendant le moys d'april et may dernier, ont prins, ravy et arraché grande quantité de plomb de la couverture, gouttyères, voultres et galleries d'icelle église, jusques à quatre mil livres et plus, ainsy qu'il sera trouvé et congneu, en faisant la visitation du lieu.

D'avantage, remonstrent que grande partye des dixmes, biens et revenus, tant dudiet sieur évesque que des chanoynes et autres bénéficiers du dyocèse ont esté puyz lediet temps du douziesme de may pénultime et sont

encor empeschez, prins, tenuz et recollez par les gentilzhommes et gentz de ladicte prétendue Relligion.

Oultre, les fermiers desdictz évesque, chanoynes et bénéficiers, travaillez, mollestez, battuz et mutillez en recueillant lesdictes dixmes, et qui plus est, contrainetz lesdictz fermiers tant par quelques prétenduz commissères dudict sieur admiral que dudict sieur de Columbières, payer le prix de leur affermaige et par le corps, non seulement ce qu'ilz debvoyent, mays par avance sur les termes à escheoir. Et depuys l'édiet de pays, longtemps on a prins et enlevé de nuict au manoir dudict sieur évesque cinq tonnes, tenant chaicune viron sept à huit pippes; et a l'on jout du moulin de la porte de ceste ville, appartenant audict sieur évesque, qui est baillé par chaicune sepmaine à dix boisseaux de froment, et ce par l'espace de cinq moys et demy; et a on coupé et emporté tant en herbe que foing, presque toute la levée des petit prez dusdit évesque.

Item, remonstrent les dessusdictz que néantmoins l'édiet du Roy, ilz n'ont auzé commencé à faire le divin service en ceste ville, ne aux villages circonvoysins jusques à la venue de Monsieur de Mathignon, qui fut vers le xvi^e jour de mars, pour le port d'armes, excès et oultrages, meurdres, forces et violences qui se commettoyent journellement aux prebtres et gentz d'église, voullant commencer à faire le service divin et administrer les sacrementz; lequel service ilz ne pourroyent seurement continuer sans avoir forces du party du Roy, pour l'assurance tant du pays que de leurs personnes, attendu les menaces dont usent de jour en jour lesdictz de la prétendue Relligion; et qu'il soyt vray par les villages du dyocèse le service divin n'y est encor encommencé que à bien peu de parroisses. Et font lesdictz de la Relligion leurs exercices en plusieurs églizes; et desquelles depuys l'édiet, on a emporté, prins et dérobé les cloches tant des forsbourgz de ceste ville que des lieux et parroisses circonvoysins, et de quoy les ecclésiastiques et thrésoriers desdictes parroisses n'ont auzé faire aucune poursuyte ny instance.

Plus, sera considéré par lesdicts sieurs que, en précédent l'arrivée dudict sieur d'Estampes en ceste ville de Bayeux, qui fut le sixiesme de septembre derrain, et dudempuys jusques au septiesme dudict moys de mars derrain, il ne s'est fait aucun presche en ceste ville ni forsbourgz; et néantmoins les dessusdictz contrevenantz aux édietz du Roy ont fait et continué dudempuys lesdictz presches dedans ceste ville et aux villages dependantz du Roy et des personnes ecclésiastiques, tant dedans les églizes que aultres lieux à leur plaisir.

Plaise ausdictz sieurs commissères entendre que, oultre les grandes ruynes, pilleries et domniages cy devant déclarez, les aultres églizes du dyocèse ou la plupart ont esté ravagées, pillées et dérobbées, et plusieurs d'icelles, démollyes et abbastues. signalement les églizes et couventz des religieux de saint Francoys et saint Augustin assises aux forsbourgs de

ceste ville de Baïeux, ainsy qu'il apparest par la veue du lieu; et lesdictz religieux chassez, bastuz et oultragez; les ornementz, calices, jonyaux, reliquières, linges et aultres biens meubles pilliez et desrobez; de sorte que lesdictz religieux sont encor aujourd'huy absents de leursdictes maisons et vagabondz par les champz pour ce qu'il n'y a aucune demeure ny assurance pour eulx audictes maisons, au grand préjudice de la République chrestienne, pour ce que lesdictz religieux avoyent accoustumé administrer ordinairement la parole de Dieu tant en ceste ville et forsbourgz que par le dyocèse.

Faict et présenté cejourd'huy dix neufiesme d'aoust mil cinq centz soixante et troys.

LANFANT, grand archidiacre de Baïeux et official de Monsieur de Humières, évesque dudit lieu.

Suyvant par le commendement du Chapitre, le notaire absent :

L. CHIEFDEVILLE.

LES ÉGLISES ROMANES

DE L'ARIÈGE,

PAR M. DE LAHONDÈS,

Membre de la Société archéologique du Midi de la France,
correspondant du Comité.

Le département de l'Ariège fut formé par deux vallées qui différaient par le langage comme par la juridiction. Après plus d'un siècle d'union administrative, les distinctions subsistent. L'idiome populaire, dans l'ancien pays de Couserans, aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Girons, qui dépendait autrefois de la Gascogne et, dans les derniers temps de l'ancien régime, de la généralité d'Auch, est demeuré le gascon, tandis que le languedocien est parlé dans l'ancien comté de Foix, qui a formé les deux arrondissements de Foix et de Pamiers. C'est la vallée proprement dite de l'Ariège, la seule des vallées pyrénéennes dans laquelle soit parlé le languedocien ou le toulousain, puisque à l'ouest on parle le gascon, et à l'est le catalan.

Ce sont toutefois les formes architecturales qui diffèrent le moins dans les deux vallées, et on peut comprendre leurs églises dans une même étude. L'influence de Toulouse s'imposait dans cette contrée qui n'eut pas une école originale d'architecture, malgré un patriotisme local demeuré très intense, surtout dans le pays de Foix, lorsqu'il eut ressaisi son indépendance avec la dynastie de ses comtes. Le pays était pauvre, la vie rude; aucune ville assez importante pour devenir un centre intellectuel et surtout artistique ne s'y développa. On ne peut donc s'attendre à y rencontrer des mo-

(1) Cette étude, simple nomenclature, est le résumé de travaux publiés par l'auteur dans le *Bulletin monumental*, les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, la *Revue ariégeoise*, et en même temps comme le programme d'un volume avec planches, qu'il se propose de publier plus tard. Les églises gothiques seront l'objet d'une seconde publication.

numents qui s'imposent par leur valeur artistique; mais de modestes sanctuaires, élevés au pied des montagnes par des populations de mœurs particulières, et n'en conservant pas moins dans leurs dispositions générales, et surtout dans leur ornementation, un caractère propre.

Nous suivrons, dans cette étude des églises de l'Ariège ou du diocèse actuel de Pamiers, l'ordre alphabétique. L'ordre chronologique serait assurément plus conforme aux exigences de l'érudition; mais la rareté, ou plutôt l'absence presque complète de documents écrits, la difficulté de discerner des variétés suffisantes pour échelonner avec précision des monuments d'une construction en général fort simple, et dans lesquels manquent souvent les détails de sculpture qui peuvent servir de jalons en d'autres contrées, ne permettent pas de l'adopter et exposeraient à beaucoup d'erreurs.

Il convient toutefois de diviser cet examen en deux parties, l'une consacrée aux églises romanes, l'autre aux églises gothiques, bien que la transition et la différence entre elles soient beaucoup moins apparentes que dans les régions plus septentrionales.

L'empreinte romane est, en effet, fortement marquée dans les deux vallées, qui, à vrai dire, sont demeurées romanes pendant presque tout le moyen âge, comme bien d'autres provinces du midi de la France. Une civilisation féconde s'y développa aux *x^e* et *x^e* siècles, sous la protection de la société féodale fortement organisée, et grâce à l'impulsion des ordres monastiques. La contrée prit possession d'elle-même. Cette période de tranquillité, succédant à de longues luttes, fut éminemment favorable au développement des arts, et les époques de floraison artistique les plus brillantes de l'histoire ont toujours apparu dans des circonstances analogues. Ce premier essor exerça une influence durable, et l'on parcourt la plupart des vallées montagneuses sans y apercevoir d'autres églises que celles des *x^e* et *x^e* siècles. Mais il se continua bien au delà des limites qui lui sont assignées ailleurs. Telle église qui paraît, au delà de la Loire, dater du *x^e* siècle, n'a été construite qu'au *xiii^e*, quelquefois au *xiv^e*. On voit au portail de l'église de Teillet, par exemple, des chapiteaux purement romans à côté d'un de ces chapiteaux à deux rangs de feuillages qui, au *xiv^e* siècle, furent si communs. L'art gothique pénétra péniblement, et d'ailleurs après la guerre albigeoise, le pays semble avoir été épuisé.

On ne saurait, par contre, faire remonter avec certitude une seule église ariégeoise à une époque antérieure au xi^e siècle.

Mais dès la fin de ce siècle les belles églises surgissent. Celle d'Unac, la plus remarquable de toutes, fut donnée à l'abbé de Cluny par Roger, comte de Foix, qui venait de la construire, en 1076⁽¹⁾.

Dans les premières années du siècle suivant s'élèvent l'église de Foix, construite de 1112 à 1117⁽²⁾, l'église de Saint-Lizier, consacrée de même en 1117⁽³⁾, la plupart des églises prieurales dépendant de Saint-Sernin de Toulouse, car les donations à la puissante abbaye se multiplièrent dans la contrée à cette époque⁽⁴⁾, et quelques-unes même avaient commencé dès les dernières années du xi^e siècle.

Les seigneurs, les comtes de Foix en particulier, fondèrent plusieurs de ces églises. Le comte Roger II avait construit avec soin, *cum arte pulchro*, l'église d'Unac; le même comte fit reconstruire en 1112 l'église de Foix.

L'ordre monastique qui eut le plus d'établissements dans la contrée fut celui des chanoines de Saint-Augustin. L'église et la ville de Frédélas, plus tard Pamiers, leur appartenaient, et cette possession fut l'origine de longues luttes et de plusieurs actes de paréage entre les abbés de Saint-Antonin et les comtes de Foix⁽⁵⁾. L'église Saint-Volusien de Foix et ses nombreux prieurés leur appartenaient de même, et les églises qui furent données à l'abbaye de Saint-Sernin furent reconstruites aussi par les chanoines augustinien qui possédaient la belle abbaye toulousaine et qui occupent dans l'histoire de l'art monumental une place plus considérable que celle qui leur est généralement accordée.

Les bénédictins avaient fondé un monastère sur les bords de l'Arize dès les premières années du ix^e siècle, et autour de lui, en 1286, en société avec Roger Bernard, comte de Foix, la ville qui prit le nom de Mas d'Azil; mais il ne reste pas une pierre de cette abbaye deux fois détruite par les réformés. A la riche abbaye de

(1) Mabillon, *Ann. Ben.*, t. V, p. 78.

(2) *Gallia christiana*, t. XIII. Ecclesia Appamiensis; *Histoire de Saint-Volusien de Foix*, par le père de La Goulde, in-12, Limoges, 1723.

(3) *Gallia christiana*, t. I. Ecclesia Conseranensis.

(4) *Les prieurés de Saint-Sernin dans le comté de Foix*, dans le *Bulletin monumental*, 1886, p. 363, 438.

(5) *Annales de Pamiers*, 3 vol., Toulouse, Privat, 1882.

Lagrasse fut attribué, au XII^e siècle, le prieuré de Camon, près de Mirepoix, où aucune construction de l'époque romane n'est demeurée. Mais peut-être doit-on reconnaître l'influence des bénédictins dans l'église de Portes⁽¹⁾, voisine de leur église du Teillet, et qui paraît même leur avoir appartenu.

Les moines de Cluny ne possédèrent dans le comté de Foix que l'abbaye de Lézat sur les confins du Languedoc. Si le comte Roger II leur donna l'église d'Unac, ce ne fut qu'après l'avoir fait construire lui-même, comme il le dit sur l'acte de donation, et d'ailleurs les clunisiens ne la gardèrent pas longtemps, si toutefois ils vinrent l'occuper, car dès l'année 1104, le recteur d'Unac devint l'un des vingt-deux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Volusien de Foix, en conservant le tiers des fruits décimaux.

Les cisterciens avaient fondé la puissante abbaye de Boulbonne qui s'élevait aussi sur les confins de la province du Languedoc. Mais l'abbaye fut détruite par les réformés, et il n'en reste pas vestige. L'abbaye nouvelle rétablie, plus en aval encore, a été reconstruite au XVIII^e siècle. Mais les cisterciens peuvent avoir exercé une influence sur la construction d'églises voisines. Le chevet carré de l'église de Saint-Martin d'Oydes, par exemple, peut avoir été inspiré par eux. Les prémontrés possédèrent l'abbaye de Combelongue à Gimont, près de Saint-Girons, où aucune construction romane n'a été conservée.

MATÉRIAUX, APPAREIL.

La pierre appareillée, granit dans la montagne, grès ou calcaire dans les basses vallées, est toujours employée à l'époque romane pour les absides et pour les portails, quelquefois pour les clochers. Le plus souvent les murs de la nef, les clochers latéraux, parfois même les absides de quelques pauvres églises sont bâtis en moellons maintenus par la forte cohésion des mortiers, et, dans la plaine, en briques ou plutôt même en cailloux roulés avec ou sans assises de briques. La vallée de l'Ariège est d'ailleurs beaucoup moins riche en pierre de taille que la vallée du Salat ou du Couserans, et le marbre n'y apparaît pas. Quelques églises de la haute Ariège, celles d'Unac et ses voisines, sont construites en moyen

¹⁾ Autrefois Manses (Mansio).

appareil d'un tuf calcaire vermiculé qui leur donne un aspect robuste.

C'est en effet le moyen appareil qui règne presque partout dans la province. On voit cependant le grand appareil à l'abside de l'église de Saint-Lizier. Au mur septentrional de l'église de Surba, près de Tarascon, église remaniée et voûtée fort singulièrement à l'époque gothique, on voit quelques assises de pierres calcaires étroites et longues qui indiquent peut-être une église antérieure à l'église romane actuelle caractérisée par son abside.

PLAN.

Le plan des églises romanes, toujours très simple, ne présente

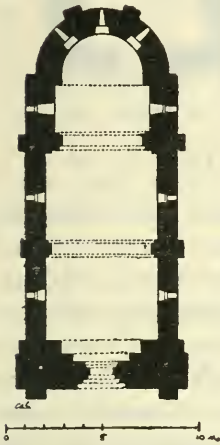


Fig. 1. — Bénéac.

souvent qu'une salle carrée avec une abside arrondie vers le levant : Saint-Sernin du Salat en Couserans, Salau à l'origine de la vallée, Siguer, Sinsat, Benac (fig. 1), Vernajoul, Ussat, etc., dans la vallée de l'Ariège. Quand les ressources permettaient d'élever des constructions plus importantes, c'est le plan basilical qui était le plus généralement adopté : trois nefs avec une grande abside flanquée de deux absidioles, Sabart, Unac (fig. 2), Axiat (fig. 3), Miglos, Mercus en Foix, Vic, Saint-Lizier en Couserans. Mais, le plus souvent, les collatéraux ne se prolongent guère au delà du chœur, et l'église n'est plus constituée que par une nef unique. On avait construit

le sanctuaire avec élan et parfois avec une certaine recherche d'art; puis, les ressources étaient venues à manquer et l'on avait dû se contenter d'un complément plus modeste. C'était presque toujours, d'ailleurs, l'abbaye patronne ou le seigneur du lieu qui avait construit le chœur; les habitants terminaient ensuite l'église comme ils pouvaient.

Quelques églises, même de dimensions restreintes, présentent un transept, mais aucune n'offre la disposition des absides en forme de trèfle; et quand elles ont trois absides, elles sont toutes les trois

tournées vers l'Orient : Unac, Axiat, Mercus, Miglos, Sabart, Saint-Lizier, Vic.

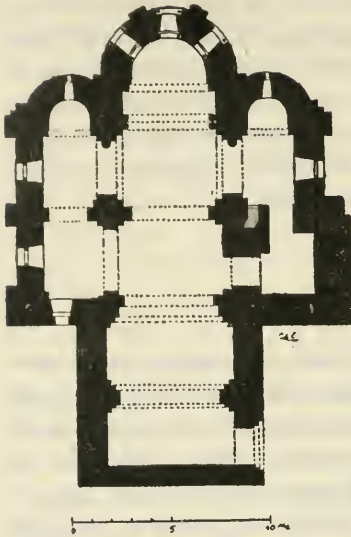


Fig. 2. — Unac.

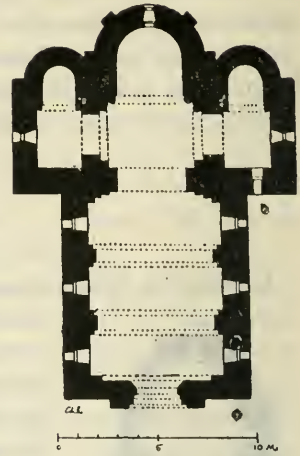


Fig. 3. — Axiat.

4 Quand les églises sont couvertes d'une voûte, elle est toujours établie selon le mode toulousain ou auvergnat, grande voûte en berceau avec doubleaux, contrebutée par des demi-berceaux : Sabart, Unac (fig. 17), Mercus, Miglos, Axiat. Les absides sont voûtées en quart de sphère avec assises appareillées. Quelquefois cependant, dans les églises les plus humbles, les absides elles-mêmes ne sont montées qu'en moellons. Deux églises voisines, en Couserans, celles de Vic et de Saint-Sernin du Salat, montrent une abside qui n'est pas voûtée en quart de sphère, mais que le constructeur mal habile s'est contenté de couvrir par deux arceaux qui vont se retrécissant à mesure qu'ils s'avancent vers le fond coupé par un mur droit. L'abside de la chapelle de Vals, creusée dans la roche, se termine aussi carrément, mais cette exception s'explique aisément. La seule abside romane nettement carrée est celle de l'église Saint-Martin d'Oydes.

(1) Pasquier, *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1882, p. 19.

Aucune église de l'Ariège ne possède de déambulatoire autour de l'abside. Aucune nef ariégeoise ne montre de voûtes d'arête. Toutes les voûtes des nefs sont en berceau.

Souvent les absides sont dressées contre le mur plus élevé de la nef : Sabart, Unac, Mercus (fig. 6); d'autres continuent simplement le mur de la nef, et l'église n'est ainsi qu'une salle terminée à l'Orient par un mur circulaire, Bénac (fig. 1), Saint-Sernin de Bensa.

Le tracé des arcs est en plein cintre. Les arcatures du portail méridional de l'église de Foix sont en arc outrepassé ou en fer à cheval. Cette courbure n'est pas rare en Languedoc. On la voit au portail de l'église Saint-Salvy à Alby, légèrement aussi au portail méridional de Saint-Sernin de Toulouse, dont les arcatures sont plutôt surhaussées. La voûte et les doubleaux de l'église de Bénac sont au contraire très surbaissés, mais cette déformation est peut-être le résultat d'un tassement qui s'est produit plus tard.

Le plein cintre se maintint longtemps dans la province. La voûte de l'église de Miglos, construite en 1309 ⁽¹⁾, montre encore un cintre parfait sur ses assises et ses trois arcs-doubleaux.

Les supports sont constitués par des colonnes avec bases et chapiteaux pour les absides, le plus souvent par des piliers carrés ou cruciformes dans les nefs, comme à Mercus ou à Sabart.

ORNEMENTATION, SCULPTURES, PORTAILS.

Les chapiteaux imitent le plus habituellement la corbeille corinthienne, comme à Unac, à Saint-Jean de Verges. On voyait encore il y a peu d'années auprès de cette dernière église de beaux chapiteaux romains qui avaient dû servir de modèle. Parfois les feuilles de la corbeille, au lieu d'être incisées comme l'acanthie ou l'artichaut, sont pleines et comme épannelées simplement. Ainsi aux belles colonnes de l'abside d'Ourjout (fig. 4), ainsi surtout aux colonnettes extérieures des fenêtres des absides. Quelques chapiteaux s'inspirent, sans les égaler, des beaux entrelacements de plantes et d'animaux de la sculpture toulousaine, comme à la porte latérale de l'église de Foix. A Unac, un lion semble se promener sous les longues feuilles palmées du chapiteau sans former avec elles ces nœuds robustes et ces volutes puissantes que l'on admire à Saint-

Sernin de Toulouse, et qui sont au moins rappelés à Foix. On voit à la charmante église d'Axiat, voisine d'Unac, de singuliers chapiteaux formés par des serpents entrelacés dont les saillies figurent les volutes. Le musée de Vienne en Dauphiné conserve des chapiteaux semblables de la décadence romaine avec une tête d'Apollon au centre. On retrouve aussi le souvenir de cette tête dans les chapiteaux d'Axiat.

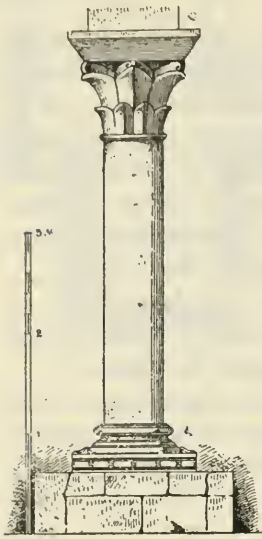


Fig. 4.
Colonne de l'église d'Ourjout.

Des têtes monstrueuses apparaissent parfois aussi au milieu des feuillages, comme au beau chapiteau de l'église de Pauliac, conservé à Gaudiès.

Enfin quelques chapiteaux sont historiés, comme un autre chapiteau de Pauliac, comme ceux des portails de la cathédrale de Pamiers et de Castillon.

Les tailloirs sont souvent sans ornements. Cependant ceux d'Unac et d'Axiat sont décorés de palmettes ou de fleurons lobés, comme on en voit dans les églises romanes du Languedoc; ceux de Pauliac à Gaudiès montrent aussi des fleurons trilobés séparés par des palmettes, et un ruban plissé en forme de grecque. Ceux du portail de Saint-Vallier à Saint-Girons, fort épais, sont ornés de sculptures archaïques de même que les chapiteaux.

On voit aussi sur les tailloirs des billettes carrées comme à Salau, rondes comme à Axiat, parfois des animaux fantastiques, des serpents mordant une tête comme à Saint-Vallier et à Salau. A la porte de la cathédrale de Pamiers, une lourde corniche rectiligne surmonte les chapiteaux en guise de tailloir commun.

Les bases imitent plus ou moins grossièrement la base attique. A Unac, les deux tores sont presque d'égale grandeur. Au portail de Saint-Vallier, trois tores se superposent. On voit aux colonnes de l'abside d'Ourjout deux belles bases alliant (fig. 4) l'élégance et la force avec leurs profils amples et souples et les boules qui garnissent leur gorge. Les griffes, joignant le tore circulaire à la plinthe carrée, affectent la forme d'un pied chaussé d'une pantoufle bro-

dée analogue à celle du vêtement épiscopal. On en voit de semblables à l'abside de Saint-Lizier. Une des bases du déambulatoire de Saint-Germain des Prés présente cette particularité. A l'église

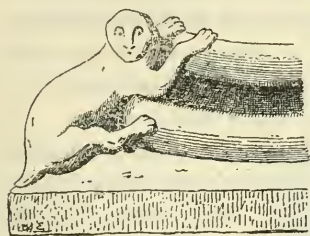


Fig. 5.
Griffe de l'église de Vic.

de Vic (fig. 5), une griffe en forme d'animal fantastique s'arc-boute vigoureusement sur les tores épais d'une puissante base. D'autres griffes plus simples, en forme de feuille, se montrent au portail de Mercus.

Les chapiteaux et les tailloirs présentent parfois une ornementation qui conserve beaucoup plus le souvenir des fibules ou des boucles vi-

sigothiques que celui de l'art romain; spires, entrelacs comme à Saint-Vallier, à Salau, à Sinsat au cloître de Saint-Lizier (voir pl. XVIII); étoiles comme à Salau encore; têtes isolées et détachées comme à Saint-Sernin du Salat, à Saint-Pierre d'Erce. Ces traditions, vivaces dans la contrée où les Visigoths avaient dominé longtemps, se perpétuent aussi aux archivoltes des fenêtres, aux bandeaux des clochers.

Quelques portes romanes sont richement ornées de quatre à huit colonnettes avec bases et chapiteaux surmontées d'archivoltes moulurées. La porte de l'ancienne église Notre-Dame du Marcadal à Pamiers, cathédrale aujourd'hui, montre des chapiteaux historiés, assez grossièrement sculptés, où l'on reconnaît toutefois le festin d'Hérode et la mort de saint Jean-Baptiste, Adam et Ève avec le serpent, les sacrifices de Caïn et d'Abel, le meurtre d'Abel et la fuite de Caïn, la lutte de saint Jean l'Évangéliste avec la bête de l'Apocalypse et le saint plongé dans la cuve d'huile bouillante, enfin Samson et Dalila. Le portail de l'église du Camp, dans la même ville, est plus finement taillé. Le portail de Castillon, dans le Couserans, présente aussi des chapiteaux historiés avec saint Pierre et le sacrifice d'Abraham. Le portail de Mercus et celui de Saint-Vallier à Saint-Girons sont ornés de sculptures plus archaïques, et les archivoltes de Mercus sont creusées de dents de scie. On voit des modillons avec des têtes de monstres aux portes de Notre-Dame du Camp à Pamiers, de Mercus, de Teillet.

Quelques églises construites avec recherche n'ont pas de porte sculptée, parce qu'elles étaient précédées ou entourées par des bâti-

ments claustraux ou des annexes, ainsi celles de Saint-Jean de Verges et d'Unac.

Enfin, le plus souvent, surtout dans la haute montagne, les portes sont ouvertes au midi. Si elles s'ouvrent sur la façade occidentale, comme celle d'Axiat, où l'on retrouve le chapiteau à serpents de l'abside, elles sont précédées par un porche, ordinairement très modeste, qui les abrite des vents et des neiges de l'ouest.

On voit des fenêtres élégamment sculptées aux absides centrales d'Unac, de Saint-Jean de Verges. Les fenêtres des absidioles de ces deux églises ne sont constituées que par une dalle percée d'un jour étroit, cintré en haut. Quand les églises ont une certaine importance, les fenêtres de l'abside centrale sont au nombre de trois. Les murs épais des absides des petites églises sont percés d'une seule fenêtre et elle est alors traitée avec soin, comme à la modeste église de Sinsat.

La belle abside centrale de la cathédrale de Saint-Lizier s'inspire des souvenirs romains (pl. XVII). Des fragments de frise sculptée et même de grandes assises de monuments antiques furent utilisés dans cette abside, au point de lui faire prendre une forme polygonale, parce que ces assises avaient appartenu à un mur droit, tandis que les deux absidioles de cette curieuse église ne sont autre chose que les deux tours d'une ancienne porte romaine. La corniche qui surmonte l'abside centrale, arrondie toutefois, présente une grande richesse.

Mais, en général, les corniches des absides ne sont constituées que par des bandeaux, quelquefois supportés par des consoles ou des modillons, qui sont parfois aussi interrompus par des contreforts à ressauts, comme à Axiat (fig. 10), à Unac. D'autres absides, celle de Vic, d'Ourjout, de Mercus, montrent cette ornementation, fréquente dans les églises pyrénéennes : des arcatures supportées par des consoles et à de certains intervalles par des contreforts descendant jusqu'au sol (fig. 6). On voit une disposition semblable à l'abside pentagonale de Castillon.

Les cintres des fenêtres des absides sont souvent sculptés à l'extérieur et ne le sont pas sur les surfaces intérieures, preuve évidente que ces surfaces étaient destinées à être peintes.

L'abside de la belle église de Saint-Jean de Verges s'inspire visiblement des absidioles de Saint-Sernin de Toulouse.

Les contreforts sont partout très simples. Ils ne s'élèvent pas tou-

jours jusqu'au sommet des murs. Ils ne portent pas d'ornements. A l'intérieur même, les absides seules sont décorées par des colonnes avec bases et chapiteaux ; les piliers carrés ou cruciformes qui constituent les supports des nefs sont couronnés simplement par une



Fig. 6. — Église de Mercus.

corniche composée d'un listel et d'un cavet. La grande nef de Saint-Sernin de Toulouse s'était contentée de cette ordonnance modeste. Cependant la nef unique de Saint-Jean de Verges reçoit ses arcs-doubleaux sur d'élégantes colonnes dressées contre les murs.

CLOCHERS.

Les clochers présentent des formes variées. Les plus simples et aussi les plus répandus sont une surélévation du mur pignon, percée d'arcades recevant les cloches. Ils forment à la fois clocher et façade

et ils abritent la toiture de l'église des vents et des pluies de l'Ouest. Ils profilent sur le ciel leur triangle ajouré, parfois d'une élégance extrême, comme à la chapelle seigneuriale de Castillon (fig. 7), souvent plus modeste, comme à Salau, à Saint-Sernin du Salat, parfois enfin sans sculpture aucune.

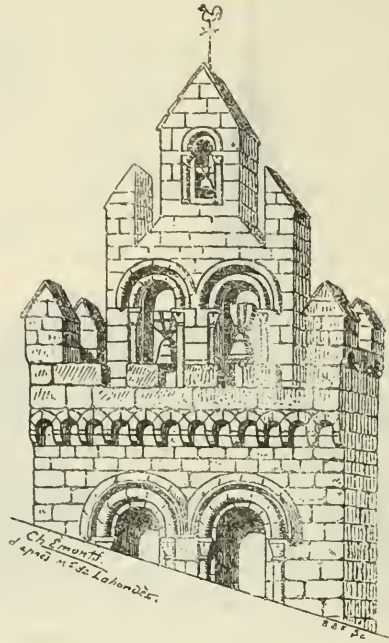


Fig. 7. — Clocher de Castillon.

Des clochers carrés, élevés suivant la règle liturgique sur la croisée de l'église, couvrant ainsi le sanctuaire et indiquant de loin la place où repose l'eucharistie, se montrent à Axiat (fig. 10), à Saint-Martin d'Oydes. Un clocher analogue était projeté à l'église de Manses, aujourd'hui Portes, où l'on voit des trompes préparées aux quatre angles de la croisée. Une tour carrée fut amorcée aussi au XII^e siècle, sur la croisée de la cathédrale de Saint-Lizier, mais le clocher actuel ne fut élevé qu'au XIV^e siècle, sur le modèle des clochers octogones en briques et à fenêtres en mitre de la région toulousaine (voir pl. XVII).

Sur la croisée de l'église de Luzenac, en Couserans, s'élève un

clocher dodécagone, presque rond en apparence. Quatre fenêtres géminées s'ouvrent sur les huit côtés un peu plus grands que les quatre côtés aveugles, et leur double cintre est supporté par deux colonnettes dressées sur l'angle. Le clocher est couvert de dalles en forme de dôme aplati. Cette lanterne, fort élégante, rappelle quelques clochers des bords du Rhône, mais elle est unique dans les provinces pyrénéennes.

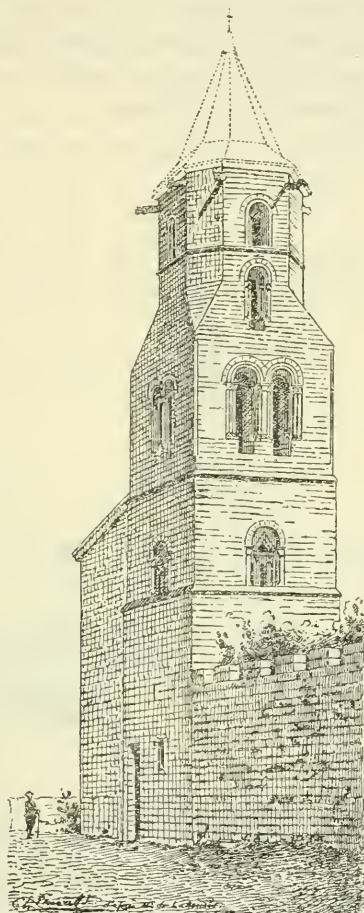


Fig. 8. — Clocher de Sentein.

Le clocher rond de la chapelle seigneuriale de Vals est plutôt une tour de défense.

Le clocher le plus monumental de toute la région se dresse sur la façade occidentale de l'église de Sentein (fig. 8), dernier village sur la frontière, au fond de la vallée du Lez, affluent du Salat. Mais malgré ses apparences romanes il appartient peut-être en grande partie à une époque postérieure. Ses grandes fenêtres géminées sont en plein cintre, mais les bandes de feuillages qui courent au-dessus des colonnettes et surtout les petits supports caractéristiques des bases indiquent la fin du ^{xiii}e siècle. Au siècle dernier, le clocher fut surélevé de deux étages. L'enceinte de l'église avait été fortifiée vers la fin du moyen âge et le robuste clocher forma le donjon de cette petite forteresse.

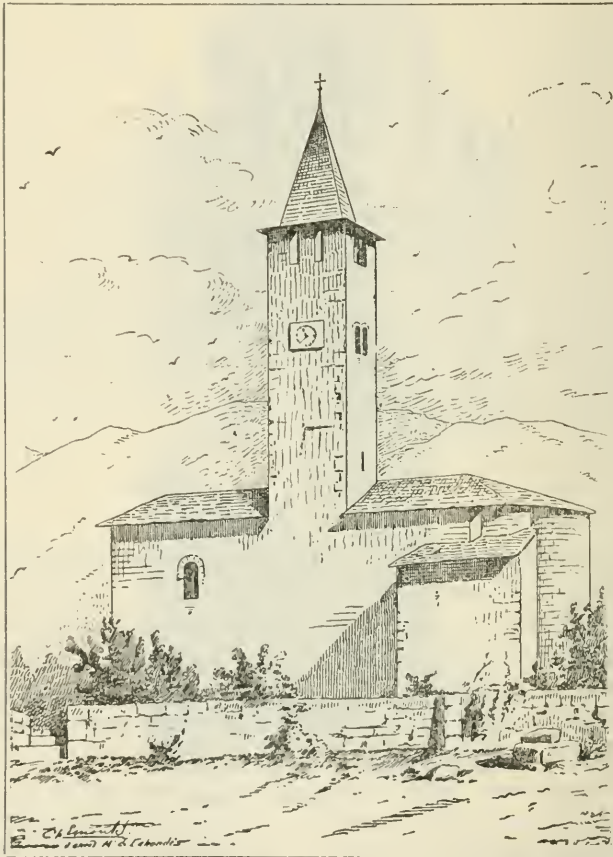


Fig. 9. — Église de Miglos. (Plusieurs fenêtres géminées sont bouchées.)

Enfin des clochers particuliers à la vallée ariégeoise se montrent à Unac, à Miglos (fig. 9), à Mérens (fig. 13), à Siguer, à Ax et dans plusieurs autres villages. Ils se dressent sur le flanc méridional de l'église, à l'entrée de l'abside, et consistent en une tour carrée, à plusieurs étages éclairés par des fenêtres cintrées, le plus souvent géminées, et couronnées par un crénelage. Le clocher de Mérens est orné, au sommet, d'une arcature reposant sur les angles renforcés du carré. Ces tours ont pu être ainsi utilisées pour la défense, ou du moins pour un poste d'observation. Le clocher de Vièdessos s'élève aussi à cette place, mais il est plus élégant, en saillie, à deux étages de fenêtres cintrées, surmontés d'un étage octogone.

On voit des clochers analogues dans la vallée d'Andorre, ouverte sur le revers méridional de la chaîne, particulièrement à la chapelle de San Juan. Au moyen âge, les relations entre les populations des deux versants étaient plus fréquentes et plus intimes qu'aujourd'hui. Mœurs, langage, industrie, travaux, intérêts étaient communs. Des traités particuliers garantissaient même la paix entre elles en temps de guerre. La patrie n'était pas la France ou l'Espagne, c'était la montagne elle-même.

CLOÎTRES.

L'époque romane n'a laissé que le seul cloître de Saint-Lizier, sur le flanc méridional de l'église cathédrale (voir pl. XVIII). De forme rectangulaire avec dix arcades au sud et au nord, et six à l'est et à l'ouest, portées alternativement sur une colonne isolée et sur des colonnes géminées, aux angles et au milieu des piliers carrés, sauf à la galerie de l'ouest, où quatre colonnettes cantonnées remplacent le pilier du milieu, ce cloître fut surmonté au xv^e siècle d'une galerie de bois ouverte à l'imitation des cloîtres espagnols, et dont la toiture rampante est soutenue par des piles de briques aux angles et des poteaux chanfreinés. L'ensemble est d'une élégante et robuste simplicité.

Les chapiteaux, très évasés, sont ornés de personnages, d'oiseaux, de têtes humaines, de réseaux de nattes, de feuillages et de crochets. Les bases ont des griffes avec ou sans boules. Les gorges des bases des côtés sud et ouest sont plus profondes, tandis que les angles des archivoltes, vers le préau, sont décorés d'un tore découpé

dans une moulure creuse, au lieu d'être unis et taillés à fine arête⁽¹⁾. Ces deux galeries doivent n'avoir été élevées qu'au commencement du xiii^e siècle.

Nous ne connaissons pas d'autres sculptures de l'époque romane dans l'Ariège, statue, tombeau, cuve baptismale, bas-relief. Le Louvre conserve toutefois deux tombeaux des premiers temps chrétiens, trouvés l'un au Mas Saint-Antoine, sous le sol de l'ancienne abbaye, près de Pamiers, l'autre à Cadarcet. Quant à la cuve baptismale d'Orgibet, elle ne paraît dater que du xiii^e siècle. On en voit quelques-unes, pierres rondes ou carrées, creusées d'une cuvette ronde qui peuvent être très anciennes.

Il n'est pas demeuré de peintures murales antérieures au xiv^e siècle.

Nous ne connaissons aucun objet mobilier, soit en pierre, soit en bois, soit en orfèvrerie, qui puisse être attribué à l'époque romane, sauf la crose, dite *de Saint-Lizier*, qui paraît dater du xi^e siècle, et la mitre qui date du siècle suivant⁽²⁾.

LISTE DES ÉGLISES ROMANES DE L'ARIÈGE.

1. Église d'Aubert, arrondissement et canton de Saint-Girons.

Église construite en moyen appareil; une seule nef voûtée en berceau plein cintre avec doubleaux; deux chapelles latérales formant transept, voûtées aussi en berceau; abside voûtée en quart de sphère. La nef a été prolongée récemment et les pieds-droits du premier arc-doubleau ont été sapés pour donner plus de place. L'église est dédiée à saint Jacques, très honoré au moyen âge, surtout dans les provinces pyrénéennes, à cause du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

2. Église d'Axiat, canton des Cabannes, arrondissement de Foix.

Charmante église, abritée comme un nid sous l'ombrage, sur une corniche de la montagne légendaire de Tabé; une seule nef voûtée en berceau avec doubleaux (fig. 3 et 10); petit transept sur lequel s'ouvrent trois absides, celle du milieu plus grande et plus profonde.

⁽¹⁾ Viollet-LeDuc, *Dict. d'archit.*, t. II. — *Bulletin monumental*, 1894, p. 813.

⁽²⁾ *Bulletin monumental*, 1884, p. 812.

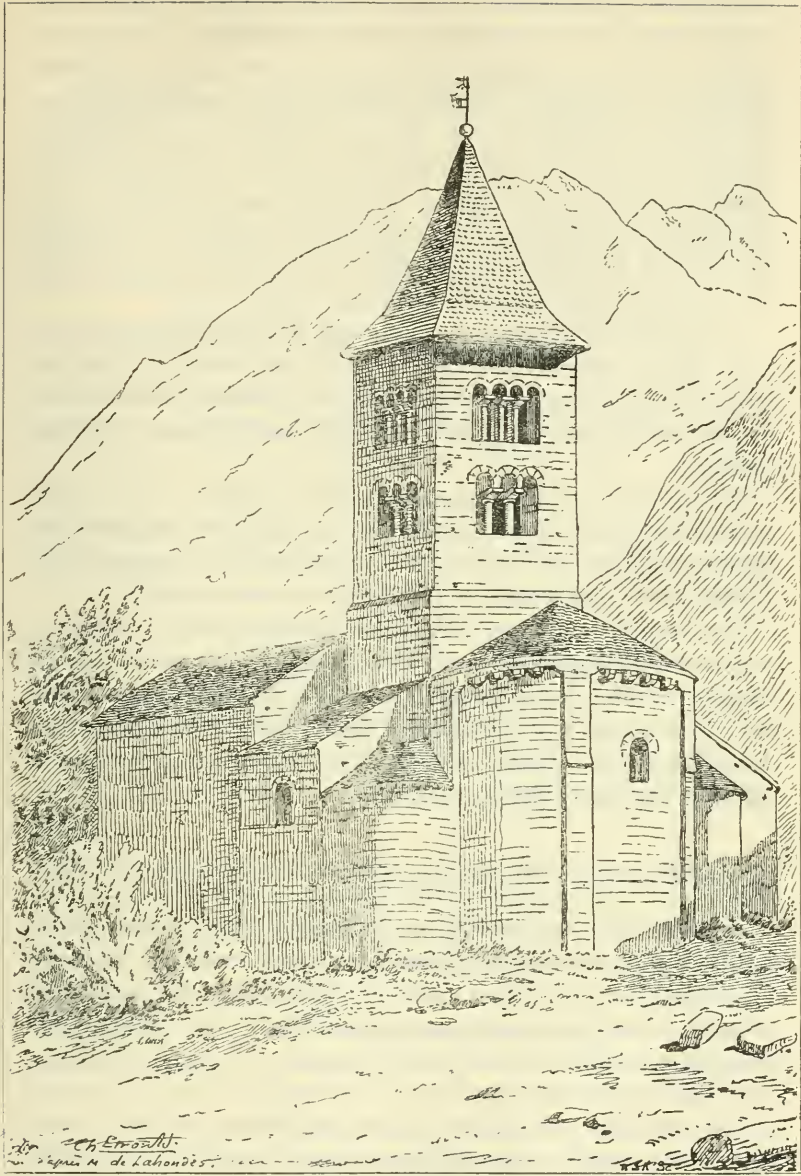


Fig. 10. — Église d'Axiat.

Des colonnes supportent les arcs des absides; leurs chapiteaux robustes montrent des têtes de lion dans des feuillages, des serpents entrelacés d'un effet original et d'une combinaison habile, et d'autres motifs plus archaïques. Le riche bandeau de la grande abside est absolument semblable à l'un de ceux de l'église voisine d'Unac, dont celle d'Axiat est une évidente imitation. La nef, plus simplement traitée, est accompagnée de pilastres sans sculptures, supportant les arcs-doubleaux à deux rangs de claveaux. Le bandeau qui règne à la hauteur des corniches a pu servir à supporter les cintres de charpente pour la construction de la voûte.

Un portail assez lourd s'ouvre au fond de l'église dans un avant-corps dont l'épaisseur se prête à recevoir les voussures. L'un des deux chapiteaux reproduit grossièrement les serpents enroulés d'un de ceux de l'abside. Le portail est abrité par un porche en charpente.

Le chevet n'a d'autre ornement qu'une corniche avec consoles interrompues par des pieds-droits (fig. 10); la fenêtre centrale, que ses deux rangs de claveaux. Mais la régularité de l'appareil et les harmonieuses proportions de l'ensemble satisfont les yeux.

Sur les quatre arceaux robustes de la croisée s'élève, selon les convenances liturgiques, un clocher carré, couvert par un toit en charpente, sans voûtes, éclairé par deux étages de fenêtres, dont les cintres triples et quadruples s'appuient sur des chapiteaux barlongs d'une seule pierre, supportant toute l'épaisseur du mur et reposant sur une colonnette.

3. Église de Bédéillac, canton de Tarascon, arrondissement de Foix.

Une nef avec une abside semi-circulaire, plus étroite que la nef, voûtée en cul-de-four; murs épais, sans contreforts. L'abside est éclairée par trois petites fenêtres en plein cintre. En perçant les murs de la nef pour ouvrir une arcade latérale, on a mis au jour deux espaces vides de 2 m. 30 de longueur sur 0 m. 30 de hauteur. Était-ce des tombeaux?

C'est une des nombreuses églises du diocèse dédiées à saint Martin. Ce vocable, sans être une preuve, peut être un indice d'ancienneté. Saint Martin fut le saint le plus particulièrement invoqué pendant la période mérovingienne.

4. Église de Bénac, canton de Foix.

Une seule nef à deux travées couvertes d'une voûte en plein cintre qui s'est fort affaissée, supportée cependant par trois archedoubleaux à deux rangs de claveaux. La corniche a pu servir aussi à supporter les cintres de construction. Abside en quart de sphère. Pas de sculptures. Plan (fig. 1) le plus simple qui puisse être adopté, mais conçu avec harmonie et exécuté avec soin en petit appareil. Un banc de pierre règne le long des murs de la nef.

5. Chapelle de Castillon, arrondissement de Saint-Girons.

Chapelle seigneuriale du château disparu. Construite en moyen appareil; nef voûtée en berceau brisé; abside pentagonale à contreforts peu saillants embrassant les angles, voûtée en quart de sphère. Entre les contreforts, le mur plus épais est supporté par des arcatures en plein cintre reposant sur des consoles historiées. Une corniche au-dessus supporte des murs, embrassant un espace plus élargi, qui furent surélevés plus tard et munis de créneaux. Porte ouverte au midi, à trois archivoltas en plein cintre supportées par des colonnettes; sur les chapiteaux, saint Pierre avec sa clef au côté, le sacrifice d'Abraham, corbeilles végétales à deux rangs de feuilles. A côté de la porte, dans une niche carrée, une statue de saint Pierre assis tenant un livre ouvert sur lequel on lit : P. P̄CEPS. REGNI CELOR. IOA. DE. LACASA. FOOC. MAEST DE LA OBRA.

Le campanile s'élevait au-dessus du mur de façade (fig. 7), mais la nef a été prolongée d'une travée. Trois rangs d'arcades avec colonnettes et corniches moulurées sont encadrés par des rampants allégés par des dentelures échelonnées qui profilent sur le ciel leur pittoresque pyramide.

On voit que dans cette chapelle, élevée au xiii^e siècle, les formes romanes persistent à travers des détails de construction et d'ornementation qui déjà appartiennent à l'art nouveau. Les ouvertures sont en plein cintre; l'abside conserve la voûte en cul de four, mais elle s'encadre au dehors dans un polygone; les chapiteaux historiés s'allient aux crosses végétales; les caractères de l'inscription sont ceux du xiii^e siècle. Ce mélange de styles se rencontre souvent dans les provinces méridionales et surtout dans les vallées pyrénéennes.

La porte s'ouvrait sur un porche que la nef prolongée a remplacé en partie.

6. **Église de Dreuille**, canton de Lavelanet, arrondissement de Foix.

Construite en moyen appareil; nef sans voûte; abside ancienne détruite, remplacée au xvii^e siècle par une abside pentagonale; au midi de l'église, petite salle voûtée en berceau plein cintre avec une abside orientée voûtée en quart de sphère, dans laquelle on pénètre par une porte étroite et basse; sacraire ou sacristie, premier étage d'un clocher projeté.

Au milieu de la nef, pierre tombale de Catherine de Caulet, veuve du marquis de Mirepoix, fondatrice des régentes pour l'éducation des filles, qu'on appela des Mirepoises, morte le 13 juillet 1706.

L'église de Dreuille, autrefois de Pierre Pertuse, était une annexe du prieuré de Lavelanet, l'un des prieurés de la vallée de l'Ariège, appartenant à l'abbaye de Saint-Sernin. Elle avait été donnée à Saint-Sernin dans les premières années du xi^e siècle⁽¹⁾.

7. **Oratoire de Saint-Pierre d'Ercé**, canton d'Oust, arrondissement de Saint-Girons.

Petite chapelle dont la porte (fig. 11) est formée par deux arcs en plein cintre, aux claveaux ornés de têtes et de cercles tracés au trait, surmontés d'une archivolte ornée simplement de trous creusés produisant sans frais l'effet des billettes. Les arcs sont supportés par les pieds-droits de la porte, sans colonnettes. A gauche est sculpté un petit bas-relief représentant saint Pierre avec la clef. Cette construction grossière et ces sculptures très frustes pourraient être attribuées au xi^e siècle, si l'on n'était exposé à prendre quelquefois pour des marques d'antiquité les tâtonnements d'un ouvrier malhabile, perdu dans une vallée profonde et pauvre.

8. **Église de Foix**.

L'église de Foix, dont la reconstruction avait commencé en 1111,

⁽¹⁾ *Les prieurés de Saint-Sernin dans le pays de Foix*, dans le *Bulletin monumental* de 1886.

était terminée en 1123; d'après le père de Lacouldre, elle aurait été consacrée en 1117. Il ne reste de cette église des premières années du XII^e siècle, reconstruite au XV^e puis au XVII^e siècle, que les murs inférieurs de la nef, jusqu'à une hauteur de 4 mètres en-

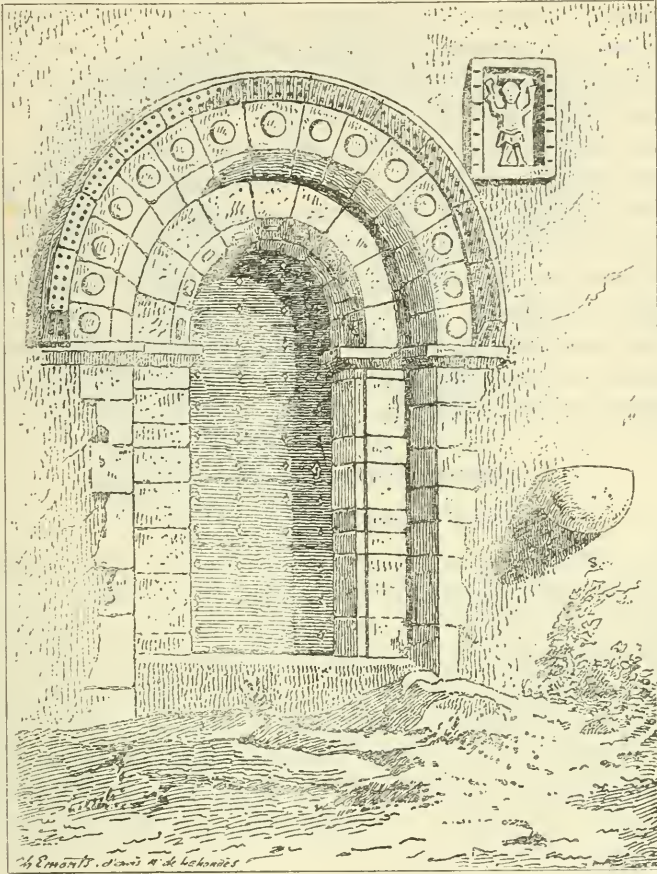


Fig. 11. — Porte de la chapelle de Saint-Pierre d'Ércé.

viron, en assises appareillées de pierre et de briques, comme à Saint-Sernin de Toulouse, mais où la pierre domine. A la première travée à droite de la porte, un oculus dressé en claveaux de pierre et, au-dessous, des pyramides de dés garnissant l'angle entre le mur et le contrefort, indiquent l'extrémité ancienne de la nef,

prolongée depuis d'une travée vers l'ouest. La porte présente deux arcs en plein cintre outrepassé, supportés par quatre colonnettes; leurs chapiteaux montrent des lions affrontés et des corbeilles végétales dont la sculpture un peu lourde, imitée des chapiteaux de la porte occidentale de Saint-Sernin, est loin d'égaliser les enchevêtrements énergiques d'animaux et de végétaux des artistes toulousains. On aperçoit aussi, au côté droit de la porte, un chrisme avec l'*Alpha* et l'*Oméga*; une petite palmette orne l'extrémité supérieure du *rho*.

Les fenêtres basses, montées en briques, sans moulures, sont séparées par un contrefort. Elles ne pouvaient guère éclairer qu'un bas côté, et l'église primitive devait avoir trois nefs. L'ancien bandeau intérieur, que l'on aperçoit encore, est de même trop peu élevé pour avoir pu recevoir une grande voûte recouvrant toute la largeur de l'église.

Les transepts sont purement romans, ainsi que l'indiquent leur appareil, la belle fenêtre méridionale et la fenêtre géminée du transept nord qui donnait sur une des salles de l'abbaye.

9. Église de Gaudiès, canton de Savardun,
arrondissement de Pamiers.

On voit dans l'église moderne de Gaudiès deux énormes chapiteaux richement sculptés qui proviennent de l'ancienne église du monastère de Pauliac⁽¹⁾. Ils sont géminés et devaient reposer sur deux colonnes jumelles. L'un imite les formes générales de la corbeille corinthienne avec une tête grimaçante entre les deux corbeilles, et un tailloir à rubans plissés en forme de grecque; l'autre (fig. 12) montre un sagittaire lançant sa flèche contre une salamandre gigantesque, tandis qu'il est mordu vivement aux reins par un dragon; son tailloir est orné de fleurons entremêlés de palmettes.

10. Église de Luzenac, canton de Castillon,
arrondissement de Saint-Girons.

Nef à trois travées couverte d'une voûte en berceau, légèrement en tiers-point, avec arcs-doubleaux; abside en cul de four, précédée

⁽¹⁾ Le monastère de Pauliac, dans la *Rivue des Pyrénées*, 1891.

d'une petite travée. Porte à l'ouest, quatre colonnettes, chapiteaux montrant des palmettes, des entrelacs, de petites têtes isolées et détachées, une tête dévorée par deux serpents, emblème de la punition du péché. L'église, église de pèlerinage, a été agrandie au xiv^e siècle.

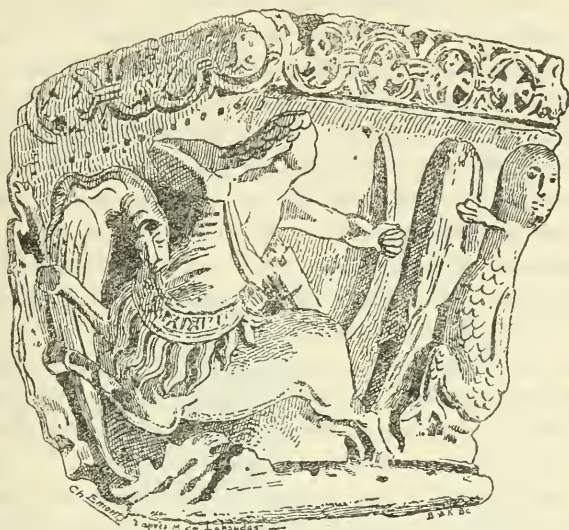


Fig. 12. — Chapiteau de l'ancienne église de Pauliac.

Le clocher, élevé au-dessus du sanctuaire, est décagone et paraît rond à une certaine distance; un seul étage éclairé par quatre fenêtres géminées, ouvertes sur l'angle des huit côtés plus grands que les quatre côtés aveugles; leur double cintre est supporté par deux colonnettes dressées sur l'angle. Il est couvert de dalles en forme de dôme aplati.

Cette lanterne, unique dans l'Ariège, rappelle quelques clochers ronds des bords du Rhône.

11. Église de Mercus, canton de Tarascon, arrondissement de Foix.

Église à trois nefs, celle du milieu voûtée en berceau plein cintre (fig. 6), avec arcs-doubleaux à un seul rang de claveaux reposant sur des piles carrées en saillie sur le mur percé d'arcades, contrebutée par deux demi-berceaux couvrant les collatéraux; cor-

niche très simple sans sculptures; trois absides, celle du milieu plus grande, ouverte par une arcade soutenue par deux colonnes. L'ensemble est imposant et présente surtout un aspect de force auquel la justesse des proportions donne aussi de l'élégance.

Le premier arc-doubleau est supporté par une colonne cylindrique sans base. Le constructeur, ne sachant comment appuyer des arcs inégaux sur ces surfaces rondes, a greffé sur la colonne, à différentes hauteurs, des fragments de chapiteau rectilignes, sortes de consoles assez maladroitement agencées qui supportent les arcs-doubleaux et les arcs formerets. Aussi, pour s'affranchir de ces difficultés, a-t-il élevé les autres piles sur plan carré avec un pilastre saillant recevant les doubleaux. Les arcs s'ouvrant sur les bas côtés reposent sur un bandeau, sans retour, placé plus bas.

Une corniche, sans sculptures, court le long de la nef à la naissance des voûtes avec ressauts sur les pilastres. Elle a pu servir à poser les cintres de construction.

L'église est éclairée par de petites fenêtres en plein cintre ouvertes dans les collatéraux; l'abside centrale par une fenêtre étroite encadrée sur le cintre par la corniche; une dalle, percée d'un jour en forme de meurtrière, éclaire les petites absides.

Le portail, en saillie dans un massif de mur formant placage et permettant, par son épaisseur plus grande, de développer l'ouverture par des retraites successives, s'ouvre sur la façade méridionale au devant de la seconde travée. Il est formé par trois arcades concentriques, l'inférieure sans ornements, la seconde ornée par des dents de scie et l'archivolte supérieure par des reliefs de même forme enfermant dans leurs angles des fleurons opposés. Des feuillages à peine appliqués, rappelant de loin le corinthien, des crosses croisées d'un très faible relief, de petites dents de scie, couvrent les chapiteaux. La corniche est supportée par des consoles sur lesquelles se détachent des têtes d'animaux.

Les contreforts, peu saillants, sont terminés simplement par trois assises, échelonnées en retrait. Les murs circulaires de l'abside sont couronnés par une corniche avec consoles.

Un simple campanile ajouré s'élevait sur le mur pignon. Il vient d'être remplacé par un clocher dont le rez-de-chaussée, en forme de porche, constitue un contre sens à cette place, puisque la porte s'ouvre au midi.

L'église, qui se dresse sur un bloc de granit, a été construite

avec les robustes matériaux qu'il lui fournissait, dégrossis simplement à la pointe.

Elle a dû être construite dans les premières années du ^{xii}^e siècle. Au commencement du carême de l'année 1104, Pons Azemar la donna à l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse ⁽¹⁾, et l'abbaye dut la réédifier bientôt après.

12. Église de Mérens, canton d'Ax, arrondissement de Foix.

L'ancienne église de Mérens, à moitié démolie en 1811 par les



Fig. 13. — Église de Mérens.

⁽¹⁾ *Les prieurés de Saint-Sernin*, dans le *Bulletin monumental*, 1886, p. 363, 438.

miquelets du général Villamil qui incendièrent le village, présente encore une abside voûtée, couverte directement par d'épaisses dalles d'ardoise, qui s'ouvre sur une nef aujourd'hui à ciel ouvert. Le clocher carré, éclairé par des fenêtres géminées, couronné par des arcatures s'appuyant à leurs extrémités sur des saillies renforçant les angles (fig. 13), s'élève au midi de l'église près de l'abside et est ainsi semblable à ceux d'Unac, de Miglos, de Siguer, de Niaux, de Génat, dans la même vallée de la haute Ariège.

13. Église de Miglos, canton de Viedessos, arrondissement de Foix.

En même temps qu'il donnait l'église de Mercus à l'abbaye de Saint-Sernin, Pons Azemar lui donnait aussi les dîmes et les droits qu'il possédait sur les églises d'Onoste, de Miglos, d'Arignac et de Mercus. L'église de Miglos dépendit d'abord du grand prieuré de Viedessos, fut érigée en prieuré, en 1299, par l'abbé Sanche de Aissada, et reentra, dans les deux derniers siècles, dans le prieuré de Viedessos.

Elle fut reconstruite au commencement du xii^e siècle, en même temps que celle de Mercus, et elle présente aussi trois absides s'ouvrant sur trois nefs. L'abside centrale est inclinée à gauche et l'abside septentrionale s'infléchit aussi sensiblement dans cette direction, de même que la partie du mur qui l'avoisine.

La nef ne fut voûtée qu'en 1309. Le 3 août de cette année, les fabriciens chargèrent Arnaud de Savignac, maçon de Taraseon, de construire deux arcs, cinq piliers de pierre et ciment, une voûte en pierre et ciment recouverte d'ardoises, puis de démolir l'arceau le plus proche de l'autel et de le reconstruire pour le faire concorder avec la voûte⁽¹⁾.

Cette nouvelle construction, du commencement du xiv^e siècle, n'altère en rien les formes romanes, ne laisse pas pénétrer la moindre trace d'un art qui avait transformé depuis longtemps les églises du Nord, et l'on croirait entrer dans un monument construit d'un seul jet deux siècles auparavant.

De même que le précédent, le clocher de Miglos (fig. 9) s'élève au midi de l'église, près de l'abside, au-dessus de la première travée du bas côté méridional et ne se trouve pas ainsi en saillie sur le mur

⁽¹⁾ Mémoire de M. Pasquier, archiviste de l'Ariège. Toulouse, Chauvin, 1883.

de l'église. Il en est de même à l'église d'Unac. Carré aussi de la base au faite, il est éclairé par cinq étages de fenêtres géminées en nombre inégal, couvert d'une voûte au sommet, le tout d'une hauteur de 23 mètres.

14. **Église d'Ourjout**, canton de Castillon,
arrondissement de Saint-Girons.

Ourjout est un des noms de localités, si nombreux dans le Couserans, qui paraissent avoir une origine ibérienne⁽¹⁾.

L'église était formée en premier lieu par une simple nef étroite et courte voûtée en berceau plein cintre et terminée par une abside circulaire. Dans les derniers temps du moyen âge, elle fut agrandie par un prolongement de la nef vers le couchant, puis par deux chapelles voûtées d'ogives, formant une sorte de transept. La porte, qui s'ouvrait probablement dans le mur de façade avant le prolongement de la nef, s'ouvre aujourd'hui au nord.

L'église primitive, aux formes harmonieuses et robustes dans un plan si simple, est surtout remarquable par les deux puissantes colonnes qui supportent au devant de l'abside l'arc-doubleau sur lequel s'élève le campanile (fig. 4). Leurs bases attiques présentent une alliance d'élégance et de force avec leurs profils amples et souples et les boules qui garnissent leur gorge. Les griffes, joignant le tore circulaire à la plinthe carrée, affectent la forme d'un pied chaussé d'une pantoufle brodée analogue à celle du vêtement épiscopal.

Le chevet montre à l'extérieur ces arcatures supportées par des modillons et, à de certains intervalles, par des pilastres descendant jusqu'au sol, que l'on rencontre si fréquemment dans les églises pyrénéennes. L'arcature du milieu repose sur deux têtes d'évêques.

Le campanile est percé de deux rangs d'arcades géminées, couronnées par un pignon. Le cintre des arcades repose sur deux colonnettes unies par un chapiteau long et épais comme ceux des cloîtres.

15. **Églises de Pamiers.**

Les deux églises de Pamiers, l'ancienne église Notre-Dame du

⁽¹⁾ Luçhaire, *Les idiomes pyrénéens*.

Marcadal, devenue la cathédrale à la fin du xv^e siècle, et l'église Notre-Dame du Camp, n'ont conservé que leurs portes de leur première construction du xii^e siècle.

Celle de la cathédrale montre trois cordons de voussures inégalement espacées reposant sur une lourde corniche rectiligne surmontant les chapiteaux, sans suivre par conséquent les ressauts des tailloirs. Sur l'archivolte supérieure s'agitent, dans des enroulements de feuillages, des oiseaux aux ailes éployées.

La grossièreté des sculptures et le badigeon qui les recouvre ne laissent apercevoir qu'avec peine les sujets des chapiteaux historiés. Sur le premier, à gauche en entrant, Salomé danse en jouant du rebec, puis elle présente la tête de saint Jean-Baptiste dans un plat à Hérode et à Hérodiade assis devant une table⁽¹⁾. Sur le second, le serpent à tête humaine est enroulé autour d'un arbre auprès duquel se tiennent debout Adam et Ève; Dieu parle à Adam; un ange tenant le glaive se tient à côté d'Ève. Sur le troisième, Caïn offre à Dieu un bouc, Abel un fruit qu'il tient à la main droite tandis que de la gauche il cache sa nudité.

De l'autre côté de la porte, le chapiteau correspondant au précédent montre la suite du drame biblique: Caïn tue Abel, puis il s'enfuit portant la main à son front. Sur le chapiteau intermédiaire saint Jean l'Évangéliste est plongé dans l'huile bouillante; dans l'angle le saint semble lutter avec une bête fauve, dans laquelle l'artiste a voulu représenter sans doute la bête de l'Apocalypse. Enfin sur le premier chapiteau Samson déchire la gueule du lion, puis il est étendu sur les genoux de Dalila qui lui coupe les cheveux.

Il n'est pas surprenant de voir le martyr de saint Jean-Baptiste et celui de saint Jean l'Évangéliste représentés sur des chapiteaux, car de même que l'église primitive d'Auch, l'église du Marcadal, plus tard dédiée à la Vierge, était d'abord placée sous l'invocation des deux saints Jean⁽²⁾.

Vers la fin du xiv^e siècle, la porte fut abritée sous un porche

(1) On voit la même scène sur plusieurs chapiteaux romans, en particulier sur un chapiteau du cloître de Saint-Étienne de Toulouse, conservé au Musée, où elle est traitée avec un art bien supérieur. *Histoire de Saint-Étienne de Toulouse* (Toulouse, Privat, 1890), p. 35.

(2) *Annales de Pamiers*, 2 vol., Toulouse, Privat, 1882.

carré, rez-de-chaussée d'un clocher octogone de briques, qui s'éleva sur la façade de l'église.

16.

La porte de Notre-Dame du Camp, restaurée ou plutôt entièrement refaite dans ces dernières années, était postérieure à celle de Notre-Dame du Marcadal, et sculptée avec plus de finesse. Des oiseaux se jouaient dans des feuillages sur les chapiteaux. Seuls, les deux premiers chapiteaux dérivés du corinthien, qui paraissaient refaits et n'étaient pas de la même venue, étaient supportés sur des colonnettes; mais il est probable que les autres colonnettes avaient disparu, et ce serait un exemple unique qu'une porte romane avec arcatures sans colonnettes. Toutefois l'architecte restaurateur n'a pas cru devoir les reproduire, et il regardait les chapiteaux comme de simples culots, très usés à leur base. Quatre voussures profondes aux moulures semblables étaient entourées par une dernière archivolte sur laquelle courent des dragons animés de cette énergie mêlée de souplesse, où l'observation de la nature donne de la réalité au fantastique lui-même. Des têtes de monstres en saillie supportaient une corniche sur laquelle se pressaient une foule de figurines. Enfin un élégant bandeau couvert de fleurons et de palmettes, accompagnait les deux côtés de la porte, qu'il reliait sans doute aux ornements de l'ancienne façade.

La porte fut en effet encastrée, au xiv^e siècle, dans une haute et sévère muraille crénelée, maintenue par deux tourelles carrées, qu'une galerie supportée par de faux machicoulis reliait à leur sommet⁽¹⁾.

17.

Sur la rive gauche de l'Ariège, en amont de Pamiers, à la place où, selon la tradition, furent déposées d'abord les reliques du martyr saint Antonin, une chapelle, convertie aujourd'hui en bâtiments ruraux, fut reconstruite au xii^e siècle. On en voit encore les trois absides orientées, celle du milieu plus grande, voûtées en cul de four, élevées en belles assises de grand appareil. Les absides furent

⁽¹⁾ *Annales de Pamiers*, p. 172.

surélevées plus tard ; comme tant d'autres, pour recevoir une charpente et une nouvelle toiture, car l'ancienne reposait à cru sur les voûtes. La sculpture des chapiteaux est fort grossière. La corniche continuant leurs tailloirs est ornée de fleurons et d'enroulements de feuillages séparés par des palmettes. C'est toujours l'imitation de la sculpture toulousaine. Les fenêtres sont dépourvues d'ornements, mais celles des absidioles surtout sont montées en pierres fort bien appareillées.

18. **Église de Portes**, canton de Mirepoix,
arrondissement de Pamiers.

Au milieu du vallon aux pentes grisâtres et moutonnées qui monte des bords de l'Hers vers la forêt de Bèlène, une belle église romane domine le village de Portes, qui conserve encore dans le langage populaire le vieux nom de Manses. Ce nom, *Mansio*, est-il l'indication d'une origine monastique dont l'histoire n'a pas gardé la trace ? Toujours est-il que cette modeste église fut construite avec un soin rare dans la contrée.

Elle est élevée en belles pierres de grand appareil, sur un plan en croix latine, avec un large transept et trois absides, l'abside centrale étant plus grande que les deux autres. Les robustes doubleaux de la croisée, renforcés par des arcs de décharge et accompagnés aux angles par quatre trompes, indiquent l'intention d'élever un clocher octogone au-dessus du maître-autel. Si ce projet eût été réalisé, l'église de Portes présenterait le modèle complet d'une église romane selon les convenances liturgiques.

Toutefois la nef ne fut pas voûtée ; l'abside centrale seule est maintenue par des contreforts dont l'amortissement est orné de billettes.

La nef est sans fenêtres et l'église n'est éclairée que par la fenêtre du transept méridional et les trois fenêtres étroites de l'abside centrale.

La porte a été refaite, et à l'intérieur même l'église n'a d'autre ornement qu'un étroit bandeau avec fleurons allongés en forme de fleurs de lys dans des entrelacs, disposé sous les voûtes en cul de four des absides.

Le territoire de Manses avec celui de plusieurs villages voisins, fut érigé en marquisat, en 1747, en faveur de François-Joseph de

Portes-Pardailhan, président aux enquêtes au Parlement de Toulouse.

19. **Église de Sabart**, canton de Tarascon, arrondissement de Foix.

La tradition veut qu'une abbaye protégée par une forteresse ait été fondée par Charlemagne à la jonction de la vallée de Vicdessos avec la vallée de l'Ariège. Le nom de Charlemagne remplit les Pyrénées. Le grand conquérant n'est jamais venu dans la vallée de l'Ariège, mais l'admiration et la reconnaissance des populations méridionales se s'égarèrent pas en lui attribuant les victoires de ses lieutenants ou les fondations de Louis le Débonnaire. Si ce n'était la main de Charlemagne, c'était toujours l'impulsion de son vaste génie qui avait conquis, rassuré la contrée et fait des vallées pyrénéennes affranchies des Sarrasins, une province nouvelle de la France naissante.

La chapelle de Sabart, placée sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire, parce qu'elle aurait été fondée après une victoire sur les Sarrasins, attire de nombreux pèlerinages, et ce poste, à la fois religieux et militaire, devint le chef-lieu de la viguerie du Sabarthez, c'est-à-dire de la haute vallée qui s'étend de la frontière au pas de la Barre, en aval de Foix.

La chapelle date du commencement du ^{xii}^e siècle. Si elle a été restaurée plusieurs fois, elle conserve le plan basilical, terminé par trois absides, flanqué de bas côtés sans transept. Des voûtes en berceau sont maintenues par des arcs-doubleaux qui reposent sur des pilastres adossés aux piliers carrés séparant la nef des collatéraux. La voûte de la nef est contrebutée par les voûtes en plein cintre des petites nefs, à peine moins élevées, comme celle de Saint-Nazaire de Carcassonne. Ce serait une dérogation au plan auvergnat ou languedocien qui fait contrebuter les grandes voûtes par des demi-berceaux, mais les voûtes ont été reprises au ^{xvii}^e siècle par l'évêque de Caulet. Dans quelle proportion?

D'étroites et rares fenêtres évasées à l'intérieur sont percées dans le mur du sanctuaire. La chapelle a conservé les deux seuls vitraux anciens que possède le diocèse. Ils datent du ^{xiii}^e siècle et représentent, l'un, un évêque assis, mitré, bénissant, recevant l'hommage de deux personnages; l'autre, l'évêque, entouré des mêmes personnages, guérissant un malade, tandis que Dieu, entouré d'un nuage, assiste au miracle.

A l'intérieur, les murs ne montrent qu'un blocage grossier ; ils ne sont pas munis de contreforts. Les trois absides se détachent sur le mur du fond, dont le sommet se profile au-dessus en pignon triangulaire. Dans la partie inférieure de la façade, on retrouve un fragment de construction d'apparence primitive, dressé en appareil irrégulier de pierres à peu près quadrangulaires et mal jointes que l'on voit aussi sur le chambrante de la porte. Le linteau est formé par un gros bloc irrégulier, dont la surface extérieure seule a été aplanie.

Ces traces de murs plus anciens, la disposition des absides sur le mur pignon, l'absence de transept, de colonnes, de sculptures et de moulures, les piliers carrés semblent indiquer une construction du xi^e siècle.

La régularité du plan, les piliers épais, les voûtes puissantes, les jours rares, la sobriété même de la construction impriment à cette église un caractère austère et recueilli.

20. Église de Saint-Félix de Tournegat, canton de Mirepoix.

L'église de Saint-Félix de Tournegat est une des plus petites du diocèse. C'est une nef sans chapelles, terminée par une abside plus étroite encore avec les humbles dimensions de 18 m. 50 de longueur sur 6 m. 80 de large. Elle est cependant construite avec soin en pierres de moyen appareil très régulier, sans contreforts. La porte, sans sculpture, s'ouvre sur la façade occidentale, et elle est surmontée d'un petit campanile.

Quelques villages ne pouvant s'entourer de murailles se contentaient de munir leur église d'un appareil de défense ; d'autres, comme Saint-Félix de Tournegat et Saint-Martin d'Oydes, entourèrent simplement l'église du cercle des maisons jointes entre elles et ne laissant qu'un seul passage étroit et couvert pour entrer dans la place ovale qui constituait le village entier, avec l'église à son milieu. Saint-Martin était défendu de plus par un fossé, et Saint-Félix par sa situation sur une motte argileuse que l'assaillant devait d'abord escalader. Peut-être les églises de ces deux villages avaient-elles été précédées par un petit fort autour duquel les habitations s'étaient groupées.

21. Église de Saint-Jean de Verges, canton de Foix.

Les premiers soulèvements des Pyrénées dressent leur crête déchirée, comme un rempart, au point de la vallée de l'Ariège où les plaines d'érosion succèdent aux gorges de fracture. L'importance du défilé ouvert par la rivière dans cette altitude muraille n'avait pas échappé aux Romains, qui établirent sur le sommet oriental une tour de défense, reconstruite au moyen âge. Les monnaies et les belles sculptures que l'on a recueillies sur les deux rives de l'Ariège montrent que ce site pittoresque fut un des principaux centres de la civilisation gallo-romaine dans la contrée.

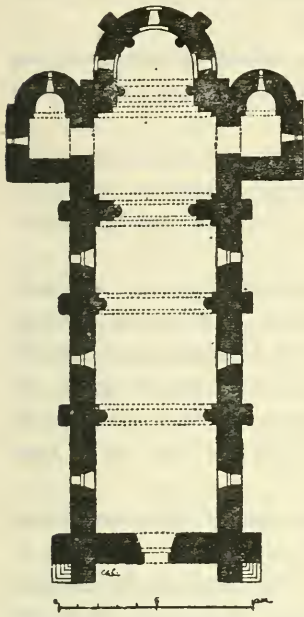


Fig. 14. — Saint-Jean de Verges.

Le XII^e siècle y éleva une charmante église à trois absides et à une seule nef demeurées presque sans retouches (fig. 14). La nef est voûtée en berceau, renforcé par des arcs-doubleaux à deux rangs de claveaux. Les chapiteaux des colonnes n'offrent pas l'énergique originalité de ceux d'Unac, mais plutôt une élégante finesse. Ils imitent la corbeille corinthienne, ce qui n'a pas lieu de

surprendre puisque l'on conservait à Saint-Jean de Verges de beaux chapiteaux romains que l'on voit encore dans le pays.

Des fenêtres, récemment agrandies, sont ouvertes seulement dans le mur septentrional. Les bâtiments du prieuré étaient adossés au mur du midi. Les absides, précédées d'une travée en berceau plein cintre, sont voûtées en quart de cercle. Les voûtes des travées précédant les absidiolles sont bandées parallèlement à la nef. Ces deux absidiolles s'ouvrent sur le sanctuaire par une porte basse et étroite et semblent ainsi être plutôt des retraits ou des sacraires que l'on aperçoit à peine de la nef. L'abside centrale est éclairée par trois belles fenêtres encadrées par de hautes colonnes et ornées de

colonnets et d'archivoltes travaillées avec plus de soin par le ciseau du sculpteur à l'extérieur qu'à l'intérieur, particularité fréquente qui indique évidemment l'usage de couvrir de peinture l'intérieur des églises ou tout au moins des sanctuaires.

La puissance des piliers de l'avant-chœur attendait probablement un clocher central. Il est probable aussi que l'église construite avec soin, avec richesse même, était d'abord destinée à avoir des collatéraux.

Elle n'eut pas aussi de porte sculptée, mais une petite porte, qui a été refaite. Elle était d'ailleurs précédée peut-être par des dépendances du prieuré.

Les murs construits en grand appareil sont accompagnés de contreforts carrés. Ils ont été surélevés pour supporter une charpente, de même que ceux de l'abside, car la toiture s'appuyait d'abord à cru sur les voûtes.

Les contreforts de l'abside centrale sont formés par deux colonnes supportées par un stylobate, la supérieure plus mince, comme aux chapelles absidales de Saint-Sernin de Toulouse, sur lesquelles cette abside semble avoir été calquée tant à l'intérieur qu'au dehors. La corniche à modillons a été enlevée lors de l'exhaussement des murs et la corniche conservée des absidioles n'est qu'un listel avec un cavet.

L'église était depuis le commencement du XII^e siècle un prieuré de l'abbaye de Saint-Volusien de Foix.

Un peu plus d'un siècle après, elle vit s'accomplir le dénouement de la grande lutte soutenue par les comtes de Foix contre les croisés du Nord. Le 16 juin 1227, le comte Roger Bernard vint y recevoir l'absolution des prélats et rendre hommage au roi de France.

22. Église de Saint-Lizier, canton de Saint-Lizier, arrondissement de Saint-Girons.

Les ruines antiques et les monuments des divers siècles du moyen âge se pressent sur la colline de Saint-Lizier que couronne le palais épiscopal bâti au XVII^e siècle, sur les murailles romaines, par l'évêque Bernard de Marmiesse.

L'église dédiée à saint Lizier, l'une des deux cathédrales de la ville épiscopale, est formée par une nef sans chapelles, un transept et trois absides. Mais les absides seules et le transept sont de

l'époque romane, ainsi que les deux tiers inférieurs des murs de la nef.

Des trois absides, les deux latérales, plus petites, inégales en profondeur, grossièrement construites en matériaux de moyenne taille formant des murs de 3 mètres d'épaisseur, n'étaient autres que les deux tours flanquant une porte de l'enceinte de la ville (pl. XVII). L'abside centrale et les transepts s'appuient sur ces tours et leur sont par conséquent postérieurs. On aperçoit aussi les traces de la partie supérieure des tours, et il est facile de voir que la rue en pente raide qui monte vers l'église et se détourne quand elle la rencontre, passerait comme autrefois entre les deux tours si on la prolongeait suivant sa direction première⁽¹⁾. La Porte Noire à Trèves fut aussi convertie en église au XII^e siècle.

L'abside centrale, précédée par une travée carrée voûtée en berceau, fut donc construite au XI^e siècle entre ces deux tours qui offraient des absidioles toutes prêtes. Ses murs sont très minces. Extérieurement elle attire les regards par les belles pierres de grand appareil romain que l'on utilisa pour sa construction. On encastra même dans la muraille des fragments de frise antique. L'emploi de ces pierres de grand appareil obligea à donner une forme polygonale aux murs extérieurs de l'abside, mais la forme circulaire habituelle reparaît dans la double corniche à modillons supportée par les six assises d'appareil moyen du XI^e siècle, sur lesquelles elle projette des ombres si pittoresques à mesure que le soleil matinal monte sur l'horizon.

L'abside est éclairée par trois fenêtres. Son pourtour intérieur est décoré par des arcatures appliquées et portées sur des colonnettes dont les puissants chapiteaux rappellent ceux d'Unac et aussi ceux d'Ourjout, de même que les bases, dont l'une est ornée d'une griffe en forme de pied chaussé d'une pantoufle brodée.

23. Église de Saint-Martin d'Oydes, canton de Pamiers.

Comme l'église de Saint-Félix de Tournegat, mais dans des proportions plus grandes, l'église de Saint-Martin d'Oydes se dresse sur une place entièrement entourée par les maisons du village. Un

⁽¹⁾ *Bulletin monumental*, 1884, p. 794, article de M. de Laurière, avec une lettre de M. de Dion.

passage étroit, ouvert sous l'une des maisons, donne seul entrée dans l'enceinte qui était encore défendue par un fossé muni d'un pont-levis.

L'église en forme de croix latine est composée d'une nef, d'un transept et de trois absides. L'abside médiane est carrée, terminée par un mur pignon, seul exemple de cette forme à l'époque romane dans la contrée. Les absidioles, beaucoup plus petites, se détachent en demi-cercle sur le mur oriental du transept. Elles sont décorées par une corniche en arcatures.

Au centre de la croisée, quatre arceaux bas et lourds, soulagés par des arcs de décharge, s'appuient sur des piliers dont l'imposte est ornée de grossiers entrelacs. Ils supportent une tour carrée en pierres d'appareil comme l'église, mais surélevée de deux étages en briques, le premier ajouré sur les quatre faces par trois fenêtres en plein cintre, le second formant une sorte de crénelage en saillie sur l'étage inférieur. Ces deux étages ont dû être ajoutés au xiii^e siècle.

L'église ne présente pas plus d'ornements à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais la régularité du plan, l'ensemble robuste et lourd et l'absence même d'ornements semblent indiquer une période antérieure à l'épanouissement complet de l'art roman.

Le village de Saint-Martin appartenait aux évêques de Toulouse et dépendait de leur baronnie de Gaudiès.

24. Église de Saint-Sernin de Bensa, canton de Lavelanet, arrondissement de Foix.

L'église de Saint-Sernin de Bensa, aujourd'hui chapelle du cimetière de Lavelanet, est construite sur le plan très simple d'une salle allongée dont l'extrémité orientale est courbée en hémicycle, sans retrait de l'abside.

Une adjonction, analogue à celle que l'on voit à l'église de Dreuille très voisine, se montre sur le flanc méridional de celle de Saint-Sernin de Bensa, qui appartenait aussi à l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. C'est une petite salle voûtée en berceau, terminée par une abside vers le levant, munie de murs très épais, et à laquelle on accède par un couloir étroit et biais. Elle était destinée à servir de sacraire ou de sacristie, et à recevoir les étages supérieurs d'un clocher projeté.

Les murs sont élevés en belles pierres d'assises, et les ouvertures

dressées avec un appareil robuste qui atteint l'élégance malgré sa simplicité. On n'aperçoit en effet d'autre sculpture que la corniche absidale supportée par des modillons ornés de fleurons et de figures d'animaux. La porte ouverte au midi n'a conservé qu'un simple bandeau. Les contreforts carrés, à ressaut, se terminent par un glacis, ceux de l'abside par un amortissement de dés, dont le plus petit et le dernier n'atteint pas le sommet du mur. Un soubassement règne autour de l'abside.

La nef voûtée en berceau est divisée en quatre travées par quatre arcs-doubleaux, supportés par des pilastres sans sculptures. L'abside est voûtée en cul de four.

Cette modeste église est toutefois construite avec autant de soin que de solidité. Elle fut remise à l'abbaye toulousaine par Olivier de Vensa en 1123, en même temps que celle de Pierre Pertuse⁽¹⁾, et il est probable que les deux églises si voisines, et si semblables à l'origine, furent construites simultanément bientôt après. Les églises, prieurés de l'abbaye de Saint-Sernin, furent élevées avec plus de soin que les églises voisines du pays.

25. **Église de Saint-Sernin du Salat**, canton d'Oust,
arrondissement de Saint-Girons.

La petite église de Saint-Sernin du Salat, si petite, en effet, que l'accroissement de la population a obligé de la doubler en largeur en supprimant le mur méridional, fut construite aussi avec élégance malgré ses proportions exiguës (14 m. 20 sur 4 m. 80).

C'est une nef construite en assises de pierre, avec une travée de chœur plus étroite voûtée en berceau et une abside qui n'est pas voûtée en quart de sphère, mais dont les côtés vont simplement en se retrécissant vers le fond qui se termine par un mur droit. Le constructeur, comme à l'église voisine de Vic, ne sut pas établir la voûte en cul de four que l'on voit dans la plupart des églises romanes.

L'arc-doubleau entre la nef et la travée du chœur est en plein cintre; l'arc entre la travée et l'abside laisse percer une tendance vers le tiers-point.

La porte est ouverte au nord. Le campanile élevé sur le mur

⁽¹⁾ *Les prieurés de Saint-Sernin dans le pays de Foix, loc. cit.*

pignon est percé de deux arcades à la base et d'une troisième dans la partie triangulaire surmontée d'une croix. Les arcades inférieures sont accompagnées de colonnettes portant des chapiteaux ornés d'entrelacs, de palmettes et de têtes isolées mêlées à des fleurons. Sur les tailloirs on voit des billettes, des boules, des méandres, des croisettes, et ainsi se mêlent, sur cette église de la fin du XII^e siècle, aux ornements romans habituels d'autres qui, comme ceux du campanile voisin de Salau, rappellent plutôt les bijoux visigothiques.

Le chevet est décoré, comme celui de beaucoup d'églises pyrénéennes, d'arcatures supportées par des têtes simples ou doubles, tandis que deux d'entre elles reposent sur des piliers descendant jusqu'au sol et servant de contreforts. Au-dessus court un câble en relief sur une corniche très simple.

26. Église de Saint-Vallier, à Saint-Girons.

Seule, la porte demeure de l'époque romane, à l'église de Saint-Vallier, reconstruite au XV^e siècle. Elle s'ouvre au nord, vers la ville. Elle est ornée de deux rangs de voussures, sans tympan, accostée de quatre colonnes aux chapiteaux presque cubiques, montrant des cordelettes nouées, des entrelacs légèrement gravés, des animaux fantastiques mêlés à des têtes humaines. Les tailloirs sont ornés de palmettes, de feuillages, de serpents mordant une tête d'homme; leurs belles bases sont formées de tores à forte saillie.

27. Église de Salau, canton d'Oust, arrondissement de Saint-Girons.

L'église de Salau, fondée selon la tradition par une princesse espagnole, appartenait dès la fin du XII^e siècle aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem⁽¹⁾. C'est une nef unique voûtée en berceau avec une abside voûtée en cul de four, plus étroite et plus basse aussi que la nef. La porte sans sculptures s'ouvre au sud. Elle est simplement ornée au-dessus du cintre par un chrisme dans lequel l'une des branches du X est formée par une épée et l'autre par le P; la tige habituelle du P représente une croix.

⁽¹⁾ *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. XI, p. 410. — *Bulletin de la Société ariégeoise*, 1885, p. 138.

L'église n'offre d'autres décorations intérieures que la robuste simplicité de ses murailles percées à peine de jours étroits et rares à l'abri desquelles les femmes et les enfants pouvaient se réfugier en cas d'attaque. Le tuf grossier avec lequel elle est construite se prête peu à la taille.

L'accroissement de la population et des voyageurs, dans ce poste situé à deux heures au-dessous du port du même nom qui conduit à la vallée d'Arran, obligea bientôt à prolonger la nef par une salle plus haute, éclairée par une fenêtre géminée ouverte au midi.

Le mur occidental, qui fut alors ouvert par une large arcade, est surmonté par un élégant campanile à deux rangs d'arcades inégales, ornées avec soin sur la face qui regarde le chevet de l'église et le chemin qui descend du port. Les colonnettes en marbre blanc sont couronnées par des chapiteaux d'un style archaïque, perpétuant les traditions des boucles visigothiques. La fenêtre géminée sculptée plus tard montre au contraire les palmettes dérivées du corinthien.

Un porche avec colonnettes, dont les chapiteaux sont analogues à ceux du campanile, s'élevait devant la porte. Nulle part cet abri n'était plus nécessaire que dans ces régions montagneuses fouettées sans cesse par l'ouragan et la neige. Il servait de lieu de réunion, de marché, d'asile pour les délibérations de la communauté, et l'un des actes de donation, conservé aux archives de Malte à Toulouse, fut passé entre ses colonnettes, qui supportaient une charpente couverte d'ardoises et dont quelques-unes sont encore dressées auprès de l'église.

28. **Église de Sentein**, canton de Castillon,
arrondissement de Saint-Girons.

Sentein, dernier village au fond de la vallée du Lez, comme Salau est le village le plus près de la frontière dans la vallée de Salat, s'entoura plus tard d'une ceinture de murailles, mais commença, au ^{xii}^e siècle, par munir son église d'un clocher robuste, le plus monumental du diocèse, seule reste d'ailleurs de cette construction première.

Construit en belles pierres d'appareil, carré à la base, il passe à l'octogone au-dessus du premier étage. La salle du rez-de-chaussée s'ouvre aujourd'hui dans l'église; mais, comme elle servait et sert encore de baptistère, elle s'ouvrait autrefois au dehors, selon les

prescriptions liturgiques. La porte est munie d'une puissante archivolte reposant sur de robustes chapiteaux. Cette salle était sans communication avec les salles supérieures, où l'on accédait par un escalier, fermé dans la suite, qui partait de la nef. La salle qui surmonte le baptistère est éclairée comme lui par trois petites fenêtres en plein cintre divisées en trois

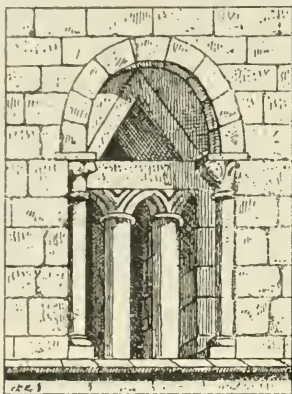


Fig. 15.

Fenêtre du clocher de Sentein.

baies par quatre colonnes épaisses placées deux à deux dans le sens de l'épaisseur du mur (fig. 15). L'étage octogone paraît postérieur; ses belles fenêtres géminées sont en plein cintre aussi, mais les bandes de feuillage qui courent au-dessus des colonnettes en guise de chapiteaux et surtout les petits supports caractéristiques des bases indiquent le *xiv^e* siècle. Il ne faut jamais perdre de vue, toutefois, que, si dans nos contrées méridionales il importe de remarquer les caractères architectoniques attribués aux époques succes-

sives de l'art dans la généralité de la France, il convient aussi d'être très prudent pour assigner la date d'un monument, surtout d'un monument pyrénéen, car les formes romanes se sont perpétuées fort longtemps dans le midi et particulièrement dans le midi montagnoux. Il est donc bien possible que les trois étages inférieurs soient de la même venue.

Au *xviii^e* siècle on suréleva ce beau clocher de deux étages.

29. Église de Siguer, canton de Tarascon, arrondissement de Foix.

La vallée de Siguer s'ouvre à la base des escarpements formidables qui s'élèvent jusqu'au port ouvert sur la frontière d'Andorre à 2,594 mètres. L'église, assise sur les bords du torrent, est isolée des habitations. C'est le sort de plusieurs églises de montagnes qui doivent servir de centre à plusieurs hameaux disséminés. Mais le groupe des maisons de Siguer, qui était autrefois le plus voisin de l'église, s'est fort amoindri. Il arrive souvent aussi dans ces rudés et pauvres régions que les villages enlevés par l'inondation et l'ava-

lanche, ou détruits par l'incendie, choisissent après le désastre une place plus sûre, tandis que l'église solidement bâtie a résisté et garde la sienne.

La petite église primitive de Siguer, construite au ^{xii}^e siècle, orientée de l'ouest à l'est, avec son abside voûtée en quart de sphère, devint insuffisante et elle n'est plus aujourd'hui qu'une chapelle d'une église nouvelle; elle s'ouvre à droite de l'entrée de la nef nouvelle. Le clocher contemporain de l'ancienne église, carré, tout d'une venue, éclairé au plus haut étage par quatre fenêtres géminées et couvert par une flèche en ardoises, s'élevait à droite de la porte sur le flanc méridional vers la montagne, comme ceux de Niaux, celui-ci tout voisin, de Miglos, de Mérens, d'Ax, d'Unac.

L'église de Siguer appartenait à l'abbaye de Saint-Sernin et faisait partie du prieuré de Vicdessos.

30. **Église de Sinsat**, canton des Cabannes,
arrondissement de Foix.

L'église de Sinsat, formée d'une nef avec abside en cul de four, montre au chevet, une fenêtre aux profonds ébrasements (fig. 16),

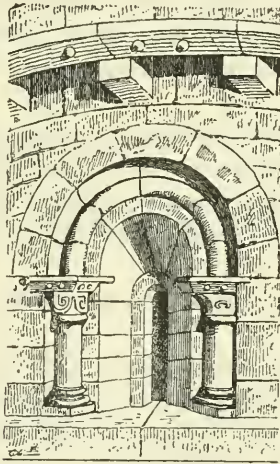


Fig. 16. — Fenêtre absidale à Sinsat.

avec colonnettes dont les chapiteaux s'inspirent des traditions visigothiques ou mérovingiennes plus que de l'antiquité romaine.

31. Église de Sainte-Suzanne, canton de Lézat,
arrondissement de Pamiers.

Les églises romanes sont plus rares dans la plaine que dans les hautes vallées. L'augmentation des habitants a obligé à les remplacer par des églises plus grandes; les luttes religieuses plus vives en ont renversé aussi un plus grand nombre. On voit à Sainte-Suzanne, sur le flanc d'une colline, une chapelle isolée à nef plus large que longue, terminée par trois absides; les petites absides latérales flanquent extérieurement l'abside centrale et viennent butter contre ses murs avant d'avoir achevé leur demi-circonférence. Une petite salle carrée accolée à l'absidiote septentrionale servait de sacristie et devait être le premier étage d'un clocher projeté.

Non loin de Sainte-Suzanne, l'église de Villeneuve de Durfort montre une nef avec collatéraux et une porte latérale surmontée d'une corniche à modillons.

32. Église d'Unac, canton des Cabannes, arrondissement de Foix.

Le 25 janvier 1074, Roger, comte de Foix, et sa femme Sicarde donnèrent à l'abbaye de Cluny le château de Lordat et quelques autres territoires voisins. Deux ans après, ils lui remettaient la belle église qu'ils venaient de faire construire auprès d'une de leurs forteresses⁽¹⁾.

C'était l'église d'Unac, protégée par un château, que les religieux de Cluny vinrent occuper peut-être, mais où ils ne restèrent pas longtemps, car dès l'année 1104, le recteur d'Unac devint l'un des vingt-deux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Volusien de Foix.

L'église d'Unac est l'édifice roman le plus remarquable de la vallée de l'Ariège.

Elle se compose de trois absides et d'une nef flanquée de collatéraux dont les deux premières travées seulement ont été construites. La nef se prolonge vers l'ouest sur deux autres travées. Comme tant d'autres, l'église, autrefois entourée de bâtiments claustraux, n'a pas de façade et l'on y pénètre par une porte latérale sans ornement.

(1) Mabillon. *Annales, Bened.*, t. V, p. 78 et 100.

Le clocher s'élève au-dessus de la première travée du collatéral méridional, carré de la base au sommet, éclairé au premier étage par des fenêtres en plein cintre et aux trois autres par quatre fenêtres géminées, couronné par un crénelage. Il a pu servir de tour de défense ou tout au moins de tour de guet. Il paraît antérieur, au moins dans sa base en appareil irrégulier, à l'église du XI^e siècle, construite en belles assises de tuf vermiculé, et sa construction n'est pas d'équerre avec le mur de la nef. Il est de même forme toutefois et occupe, sur le flanc méridional de l'église, la même place que les clochers de Mérens, d'Ax, de Miglos.

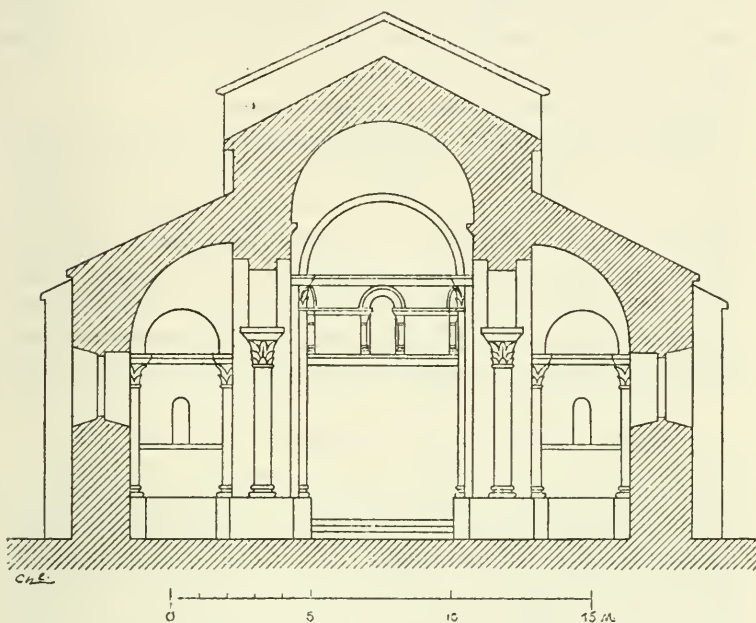


Fig. 17. — Coupe de l'église d'Unac.

L'abside présente de belles sculptures. Extérieurement les trois fenêtres de la grande abside sont entourées d'archivoltes couvertes de fleurons, retombant sur des colonnettes. De robustes contreforts et une corniche à modillons complètent cet harmonieux et puissant ensemble. Les petites fenêtres des absidioles ne sont que des jours percés dans la pierre. A l'intérieur, l'abside centrale, plus basse que la nef, largement ouverte, voûtée en quart de sphère, est décorée aussi par les archivoltes des fenêtres, moins sculptées toutefois qu'au

dehors, preuve évidente qu'elles étaient destinées à être couvertes de peintures, et par trois bandeaux qui courent au-dessus et au-dessous des fenêtres et à la hauteur des chapiteaux.

Les grands chapiteaux qui décorent l'entrée du chœur, largement conçus, traités par un ciseau énergique, présentent une grande puissance d'effet et un aspect très monumental. La forme générale rappelle le corinthien; dans l'un d'eux, un lion de fière allure apparaît à travers les tiges élancées qui s'épanouissent en feuilles palmées. Les tailloirs robustes et hardiment creusés complètent cet aspect de force.

Ces chapiteaux, surtout celui du côté de l'Évangile, présentent une ressemblance marquée avec ceux de la nef romane de Saint-Nazaire de Carcassonne, que l'on construisait au même moment, puisqu'elle fut consacrée en 1096 par Urbain II.

L'église d'Unac est donc une construction toute méridionale, bien que la puissante école de sculpture de Bourgogne, dont on faisait naguère encore honneur aux moines de Cluny, ait porté quelques archéologues à leur attribuer ces chapiteaux. La voûte en berceau de la nef est contrebutée par des demi-berceaux comme à Saint-Sernin de Toulouse. Les moines de Cluny trouvèrent donc à Unac, s'ils vinrent l'occuper, l'église terminée que le comte de Foix leur donnait : *ecclesiam quam edificavimus cum arte pulchro in castro nostro.*

33. Église d'Ussat, canton de Tarascon, arrondissement de Foix.

L'église du village d'Ussat-d'en-Haut, abandonnée aujourd'hui, est constituée par une nef sans voûte, une abside voûtée en quart de sphère, éclairée par une fenêtre centrale dont quatre colonnettes supportent les archivoltés intérieures et extérieures, et précédée par une travée voûtée en berceau. Le clocher, simplement couronné d'un fronton triangulaire, ajouré par deux arcades jumelles et une petite arcade au-dessus, s'élève au devant de la travée, sur le mur percé d'une grande arcade. La nef, ou ce qui en reste, a 10 mètres de longueur; la travée de chœur n'a que 5 m. 70 de hauteur; l'abside, 5 m. 20 et 4 m. 80 de large.

34. Église de Vals, canton de Mirepoix, arrondissement de Pamiers.

Au pied des coteaux argileux qui dominent le confluent de l'Hers et du Douctouïre, on voit émerger du milieu des ombrages les pierres

rongées et roussies de la tour de Vals. Elle couronne la singulière chapelle qui s'est blottie dans les anfractuosités du rocher et qui serpente à travers ses ressauts.

Peut-être cette grotte naturelle avait-elle abrité le culte des fidèles dans les temps de persécution. Plus tard, la piété populaire voulut y voir un des lieux de repos de la Vierge et de l'Enfant Jésus.

On entre, en effet, comme dans une grotte, dans une galerie étroite et tortueuse produite par une faille de rocher. Le couloir monte, s'infléchit et s'ouvre sur une petite nef étroite et obscure qui s'élargit après quelques pas, s'éclaire par la partie supérieure autrefois à l'air libre, pour se rétrécir encore dans l'abside carrée, complètement enfermée dans la roche. Cependant deux petits murs, ornés de deux arcatures dressées contre le rocher, soutiennent une voûte en berceau au-dessus du sanctuaire. Le bandeau qui forme l'imposte supportant l'arcade ne fait pas retour sur la face du pilastre, particularité qui ne se rencontre guère dans les provinces du nord au delà du début du xi^e siècle.

Au-dessus de la petite nef, dont une partie est voûtée naturellement par la roche, se développe une nef bâtie, plus spacieuse et plus ajourée, remaniée récemment, à laquelle on accède par un escalier intérieur. Elle communique vers l'est avec une plate-forme, cour de l'ancien château. Un nouvel escalier permet d'atteindre le troisième ressaut du rocher sur lequel la tour est construite.

C'est le donjon du château dont il est le seul reste. Il est formé par deux étages de salles carrées, terminées au levant par un demi-cylindre formant abside à l'intérieur. Le premier étage est occupé en effet par une chapelle, munie d'une abside voûtée en quart de sphère et couverte d'une nef en berceau. C'était la chapelle particulière du seigneur, et une grande arcade, ouverte vers le sanctuaire de la chapelle inférieure, lui permettait d'assister aux offices divins, comme d'une tribune.

La chapelle est éclairée par une fenêtre en forme de meurtrière très bien appareillée.

Une croix entourée d'un nimbe, percée dans une dalle, décore le mur d'un petit préau au pied de la tour. La chapelle supérieure et la tour sont un ouvrage du commencement du xiii^e siècle. La tour fut surélevée plus tard en blocage grossier, tandis que la partie inférieure est en belles assises appareillées.

L'église de Vivies, qui s'élève sur l'autre versant de la vallée,

présente aussi une abside carrée, avec une première travée de nef voûtée en berceau, maintenue par deux doubleaux.

Une autre chapelle de Vals, chapelle privée près de Varilhes, a conservé un chrisne assez élégant de l'époque romane.

35. **Église de Verdun**, canton des Cabannes, arrondissement de Foix.

L'église de Verdun est construite sur plan basilical, avec nef et bas côtés, trois absides inégales, celle du milieu plus grande, sans transept. La voûte de la nef, très surbaissée, est contrebutée par les voûtes en quart de cercle des bas côtés. La nef se compose de trois travées; les trois absides sont ornées de petites arcatures appareillées et d'une fenêtre centrale.

Un clocher carré, formant porche au rez-de-chaussée, s'élève au-devant de la façade. Il se termine au-dessus de la toiture de l'église par deux étages de fenêtres en plein cintre, et par un dernier étage percé, sur chaque côté, de quatre arcades reposant sur un chapiteau long et épais, supporté par une colonnette unique. Le clocher s'est malheureusement effondré aux trois quarts.

La construction est tout entière en pierres de petit appareil à peine dégrossies et sans autre sculpture que quelques modillons au-dessous de la corniche supérieure du clocher.

36. **Église de Vernajoul**, canton et arrondissement de Foix.

L'église de Vernajoul, près de Foix, est aussi une petite nef de

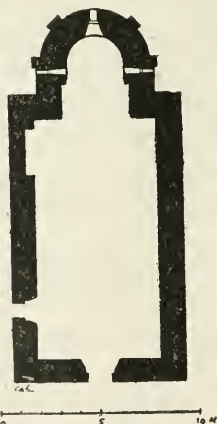


Fig. 18. — Vernajoul.

6 m. 20 de largeur sur 12 m. 20 de longueur, avec une abside plus basse, plus étroite, précédée d'une travée de chœur voûtée en berceau. Des contreforts droits, contournés au sommet par la corniche à la gorge ornée de boules de l'abside, soutiennent le grand arc de l'abside; deux petits contreforts à ressauts n'atteignant pas le sommet du mur épaulent l'abside. Les fenêtres ne sont que des jours percés dans des dalles. La porte s'ouvrait au nord vers le chemin, mais cette exposition l'a fait abandonner et elle a été percée depuis dans le mur de façade, et protégée par un porche. Le clocher-arcade s'élève au-dessus de ce mur de façade.

37. **Église de Vic**, canton d'Oust, arrondissement de Saint-Girons.

Il ne reste qu'une église du *vicus* qui fut le premier chef-lieu du pays de Conserans. Elle fut reconstruite vers la fin du XI^e siècle, avec nef et bas côté dont les deux premières travées seulement furent

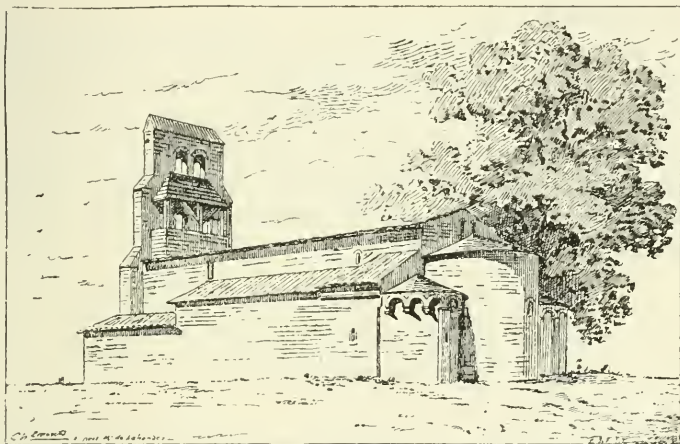


Fig. 19. — Église de Vic.

achevées, et trois absides tournées vers l'orient. L'abside centrale n'est pas voûtée en quart de sphère. Le constructeur malhabile se contenta de bander deux voûtes qui se rétrécissent à mesure qu'elles s'avancent vers le fond, coupé par un mur droit, de même qu'à l'église voisine de Saint-Sernin. Extérieurement cette grande abside n'a reçu aucun ornement, tandis que les absidioles, voûtées régu-

lièrement en cul de four, peut-être ajoutées plus tard, sont décorées par un cordon d'arcatures, reposant sur des consoles et sur un contrefort central dans lequel est percée une étroite fenêtre.

Deux forts piliers carrés, munis de colonnes engagées, étaient destinés à supporter les arcs-doubleaux d'une voûte projetée. La puissante base circulaire de l'une d'elles est munie d'une belle grille en forme d'animal fantastique dont les pattes s'arc-boutent vigoureusement sur les tores épais (voir ci-dessus, fig. 5). Les griffes des autres colonnes ont été brisées.

Mais les colonnes ne furent pas montées jusqu'au sommet. Leur chapiteau n'est pas même commencé et un plancher les coupe carrément de ses caissons ornés de peintures à demi effacées.

Les piliers des absides ne sont pas accompagnés de colonnes engagées et ils sont couronnés simplement par une corniche ornée de fleurons, de méandres et d'une série de losanges sur le filet. Une fenêtre au midi est entourée de colonnettes. Les autres ont été brutalement agrandies.

La porte cintrée s'ouvre au nord. Un chrisme élégant est figuré sur le linteau. Il porte l' α et l' ω aux extrémités supérieures des branches du X et l'S à la base du P. Enfin le clocher n'est que la surélévation du mur pignon de l'ouest, étagé sur trois retraits percés de quatre arcades, mais terminé par une arête rectiligne, qui limite désagréablement les lignes ascensionnelles, surtout pour des yeux habitués à voir ces sortes de clochers monter dans l'air par un triangle ajouré.

38. Église de **Viedessos**, canton de Viedessos.
arrondissement de Foix.

L'église de Viedessos, de Saos au XI^e siècle, appartenait à l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. Elle fut érigée en prieuré conventuel et eut pour annexes huit églises de la vallée et trois de la vallée de l'Ariège⁽¹⁾. Le clocher carré, sans combinaisons de structure, est seul demeuré debout de l'église primitive. Les grandes arcatures et les deux étages de fenêtres géménées qu'elles enveloppent lui donnent cependant de l'élanement et de l'élégance. Le dernier

⁽¹⁾ *Les Prieurés de Saint-Sernin*, loc. cit.

étage octogone se relie mal avec l'étage inférieur. Les pieds-droits d'une balustrade incomplète et une flèche en ardoises le font pyramider. On ne voit d'autres sculptures que des feuilles d'eau infléchies ornant la doucine de l'arcade inférieure.

Jules DE LAHONDÈS,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

LES FOUILLES

DE

SAINT-SIMILIEN DE NANTES.

Rapport de M. de Lasteyrie,
sur des communications de MM. Pitre de Lisle, Léon Maître et Dortel.

Au mois d'août 1894, la ville de Nantes entreprenait de reconstruire la vieille église de Saint-Similien. Au cours de la démolition de cet édifice, on retrouva les fondations et de nombreux débris d'une église de beaucoup antérieure et que les archéologues nantais n'hésitèrent pas à faire remonter à l'époque mérovingienne.

Cette curieuse découverte fut promptement signalée à l'attention du Comité par ses correspondants à Nantes. M. Pitre de Lisle, le premier, en fit l'objet d'une note où il insistait surtout sur de curieux fragments de terre cuite estampée recueillis dans ces fouilles. Quelques semaines plus tard, M. Léon Maître nous envoyait un compte rendu plus complet. Enfin, au Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne en 1895, M. Dortel et M. Léon Maître apportaient de nouveaux détails sur l'église Saint-Similien et nous communiquaient d'intéressants échantillons des terres cuites qu'on y avait recueillies.

Ne pouvant publier simultanément les observations de nos trois correspondants, le Comité a pensé qu'il convenait de les fondre en une notice unique; c'est ce que nous avons fait, en y ajoutant un petit nombre de remarques personnelles que nous ont inspirées l'étude des fouilles et l'examen des pièces communiquées à la Sorbonne par MM. Dortel et Maître.

L'église Saint-Similien, telle qu'elle était au moment de sa disparition, n'annonçait guère les intéressantes découvertes qu'allait amener sa démolition.

Cet édifice, nous dit M. Maître, n'avait pas le moindre cachet architectural, pas le moindre ornement qui attirât l'attention. Sa longue nef, couverte d'un lambris, avait été ornée, en 1834, de colonnes doriques, reliées par des arcades en plein cintre; les bas côtés étaient percés de fenêtres banales, enfin l'autel, appliqué à un retable de style néo-grec, soutenu par des colonnes de marbre noir, n'affichait pas plus de prétentions que le reste. L'ensemble était misérable, et le mobilier de l'église était à l'avenant.

Au dehors, l'entrée principale avait été masquée par un fronton grec, et une construction de même style décorait la porte latérale ouverte dans le bas côté méridional.

Rien dans tout cela ne permettait de soupçonner l'antiquité de l'église Saint-Similien, qui n'était attestée que par la tradition. Un seul détail aurait pu attirer l'attention, c'était l'élévation du carrelage au-dessus du sol extérieur. On en eut l'explication dès les premiers coups de pioche, en découvrant sous le pavé une quantité de sépultures pressées les unes contre les autres.

« Depuis le commencement de la nef, nous apprend M. Maître, jusqu'à la grille du chœur, il n'y avait pas un espace qui ne fût occupé par une sépulture en forme d'auge en pierre. Le spectacle fut curieux lorsque la muraille méridionale, attaquée dans toute sa longueur, s'éroula sous la pioche des démolisseurs et montra aux yeux étonnés des passants les entrailles de la vieille basilique pleine de monuments funéraires rangés par étages comme des livres dans les rayons d'une bibliothèque. »

Cette accumulation de sépultures témoignait de la grande ancienneté de la dévotion de la population nantaise au saint évêque Similien, sur le tombeau duquel l'église avait été bâtie⁽¹⁾; elle prouvait en même temps que si l'église actuelle était de fondation assez récente, le sol du moins sur lequel elle s'élevait n'avait point été remanié depuis une époque reculée. Il était dès lors légitime d'espérer qu'on y retrouverait des débris remontant à une haute antiquité.

C'est ce que confirma la suite des fouilles. En enlevant les tombes, on ne tarda pas à mettre au jour les restes d'une construction religieuse formée d'une nef allongée, terminée à l'Ouest par

(1) Similianus tertius in catalogis vulgatis episcopus Nannetensium recensetur. Ejus autem corpus Christiani sepelierunt eo in loco ubi postea ædificata est basilica. (*Breviar. IV Nannet.*)

FOUILLES DE L'EGLISE S^t SIMILIEN
DE NANTES

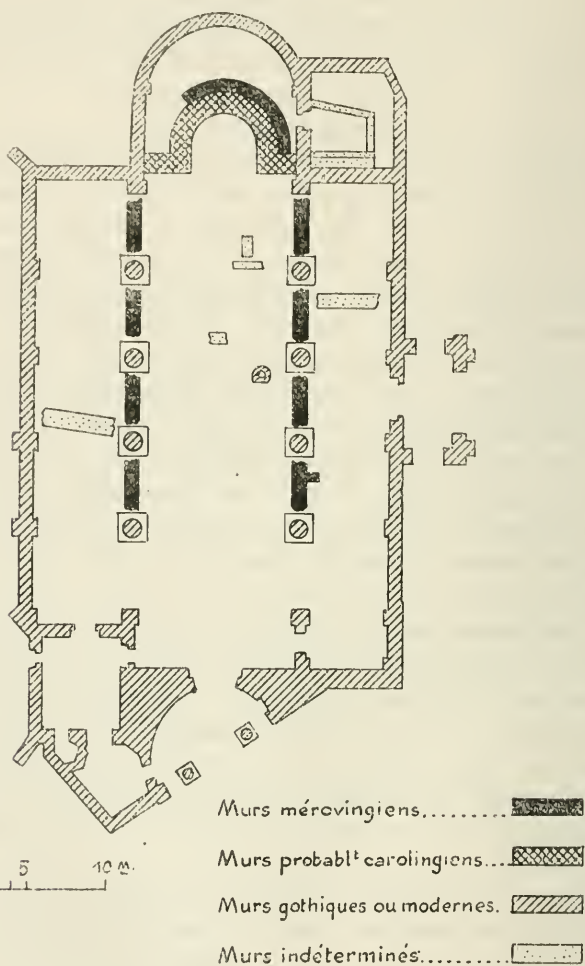


Fig. 1.

une abside en hémicycle. Cette construction était manifestement plus ancienne que les tombes qui l'entouraient de toutes parts. Elle était bâtie en petit appareil et, par ses proportions modestes autant que par son mode de construction, elle a semblé à tous pouvoir être un reste de la première église bâtie en l'honneur de saint Similien (fig. 1).

Cette église primitive occupait exactement l'emplacement de la nef moderne. Ses murs avaient 1 mètre d'épaisseur, et quand l'importance croissante de la paroisse avait obligé à l'agrandir, en y adjoignant des bas côtés, on avait établi les fondations des colonnes destinées à supporter la nouvelle nef dans des puits qui avaient rompu çà et là les anciens murs, mais en avaient laissé subsister l'ensemble.

Comme on le voit sur le plan ci-joint, la trace de ces murs se perdait en approchant de la porte d'entrée. C'est probablement la nécessité d'asseoir solidement les fondations du clocher, qui fut élevé au *xiv*^e siècle sur la première travée de la nef, qui a fait disparaître toute trace du mur en retour d'équerre qui devait clore du côté de l'orient l'église primitive.

A l'autre extrémité du monument, les murs présentaient une autre solution de continuité aux abords de l'abside. Elle était due aux constructions plus récentes qui avaient modifié les dispositions primitives de cette partie du monument.

L'abside était intacte, et malgré la solution de continuité que je viens d'indiquer, M. Léon Maître n'hésite pas à la considérer comme ayant appartenu au même édifice que ces murs retrouvés entre les fondations des colonnes de la nef.

Je me permettrai cependant d'émettre un doute à cet égard. On a vu plus haut que les murs primitifs de la nef avaient 1 mètre d'épaisseur et qu'ils étaient bâtis en petit appareil. Le mur de l'abside avait 1 m. 30 et il était construit, non plus en pierres d'appareil, « mais en petits matériaux assemblés sans précaution, noyés dans la chaux comme nos blocages ».

Il me paraît bien difficile de croire contemporaines des maçonneries aussi différentes de nature et de dimensions, et mon doute s'accroît en relevant dans les notes recueillies par M. Maître en présence des fouilles, cette constatation dont il me semble avoir méconnu l'importance : c'est que l'abside qui enserrait le maître-autel en voilait une autre qui avait le même axe et dont la maçon-

nerie restait debout sur une hauteur de 1 mètre, appareillée de la même façon que les murs latéraux découverts au début des travaux.

C'est cette seconde abside, que l'on voit sur le plan accolée à la première, qui me paraît être l'abside correspondant véritablement à l'édifice primitif; car elle a même appareil et même épaisseur de murs que cet édifice. L'autre abside est un remaniement dont j'ignore la date, mais que j'attribuerais volontiers, d'après son genre de construction, l'épaisseur de ses murs, la forme allongée et non exactement hémisphérique de sa courbe, à la période comprise entre le ix^e et le xi^e siècle.

J'estime donc que l'église dont on a retrouvé les restes sous le pavé de Saint-Similien appartient non pas à une époque unique, mais à deux, la plus récente pouvant descendre un peu en deçà de l'époque carolingienne, la plus ancienne remontant certainement à l'époque mérovingienne.

Est-il possible de préciser davantage l'âge de cette construction, je n'oserais l'affirmer. Les tombeaux trouvés à l'intérieur du monument n'ont point, malgré leur nombre, apporté à cet égard de renseignements bien utiles.

« Le mobilier funéraire recueilli autour des squelettes est à peu près nul et pourtant plus de cent tombes ont été ouvertes. Pas d'agrafes, pas de boucles, pas de monnaies, pas de bijoux, si ce n'est quelques fils de laiton et de petites épingles dont la tête avait été bourrée d'une pâte de couleur. » Cette constatation de notre correspondant m'engage à croire que la plupart de ces tombes sont du ix^e ou du x^e siècle. Il y en avait plus de cent cinquante formant trois couches superposées. Celles de dessus avaient été violées pour la plupart, les autres étaient intactes. C'étaient des sarcophages en pierre dure ou tendre, les unes en pierre de Chauvigny, les autres en calcaire coquillier des Cléons en Haute-Goulaine, de Saffré ou d'Orthon. Quelques sépultures étaient formées de six dalles d'ardoise; la plupart étaient en forme de sarcophages rectangulaires ou plus généralement rétrécis du côté des pieds. Le plus grand nombre des couvercles était en forme de toit à double rampant et scellé à l'aide de mortier de couleur rouge. Il y en avait aussi de bombés dans la couche inférieure de sépultures.

L'un de ces couvercles bombés était orné d'une décoration de style très barbare, qui consistait en une croix à longue hampe et à traverse très courte, flanquée de stries obliques. Deux petites

croix à branches égales flanquaient les deux extrémités de la traverse, qui était surmontée de deux ornements formés de cercles concentriques gravés en creux. M. P. de Lisle, qui nous a envoyé une bonne photographie de cette curieuse tombe (fig. 2), fait re-

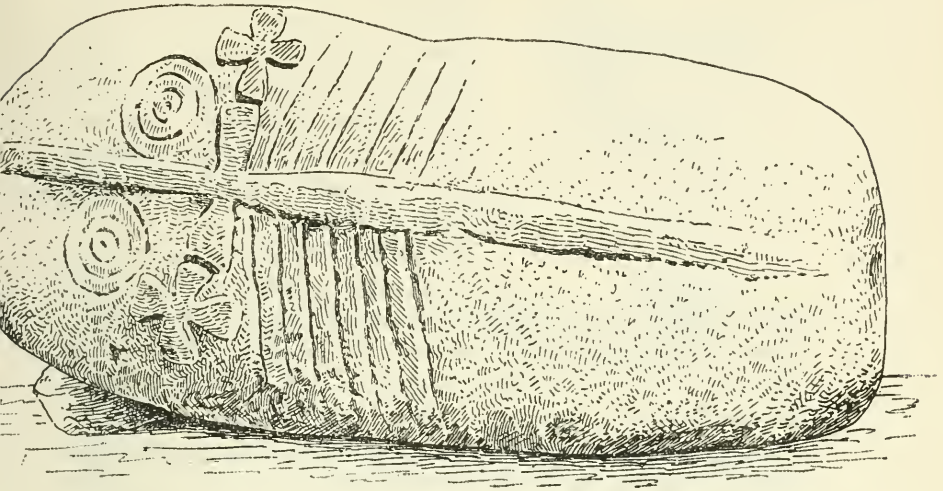


Fig. 2.

marquer l'analogie qu'elle présente comme facture avec les *lechs* des cimetières bretons. Celui de Landaul, dit-il, qui semble dater du v^e siècle, présente la même longue croix, et la même petite croix pattée que l'on voit sur cette tombe. J'ignore, quant à moi, la date de ce *lech*, en tout cas je doute fort que la tombe qui nous occupe puisse être aussi ancienne. Il me paraît difficile de la faire remonter au delà du vii^e ou du viii^e siècle.

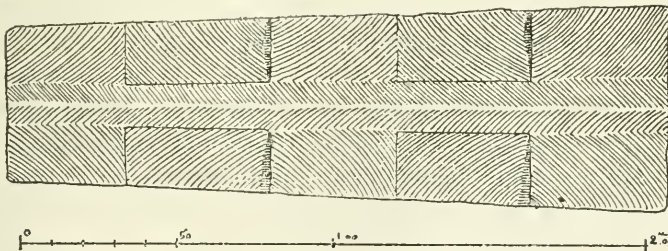


Fig. 3.

J'attribuerai à la même époque plusieurs autres tombes qui présentent une ornementation dont on a déjà signalé des exemples dans d'autres cimetières : une tombe en calcaire par exemple (fig. 3), dont le couvercle, légèrement rétréci aux pieds, est orné de trois larges bandes transversales reliées par une bande plus étroite qui en suit l'arête médiane. Les stries concentriques qui le recouvrent rappellent l'ornementation des tombes recueillies jadis par le P. de la Croix dans divers cimetières du Poitou.

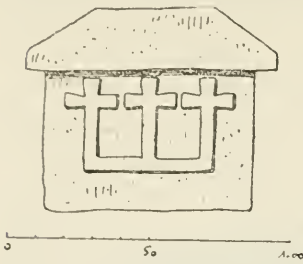


Fig. 4.

Un autre sarcophage est orné à la tête de trois petites croix (fig. 4) légèrement pattées, et fait penser aux cercueils mérovingiens recueillis autrefois dans le chœur de Saint-Germain-des-Prés à Paris, et au tombeau de l'évêque Chaletricus conservé dans la crypte de la cathédrale de Chartres et qui date, on le sait, de la fin du vi^e siècle.

Je ne crois pas d'ailleurs que ce soient là les sépultures les plus anciennes qu'ait recélées le sol de Saint-Similien. On y a recueilli deux cercueils de plomb (fig. 5) en forme de coffres rectangu-

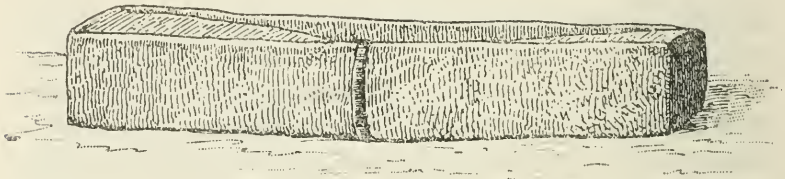


Fig. 5.

laires avec couvercle légèrement bombé, qui dateraient, si l'on en juge par les ampoules en verre (fig. 6) qu'on y a recueillies, d'une époque beaucoup moins éloignée des temps païens.

Mais les sépultures ne sont pas la partie la plus curieuse des découvertes faites dans ces fouilles. On a eu la bonne fortune d'y recueillir un certain nombre de fragments de terre cuite ornés de figures en relief qui nous font connaître un des principaux éléments de la décoration primitive du monument disparu et nous apportent un très utile contingent d'informations sur une industrie dont

il nous reste bien peu de spécimens, quoiqu'elle ait dû être fort prospère à la fin de l'époque romaine, et qu'elle n'ait pas disparu, comme on pourrait le croire, au début de l'époque barbare.

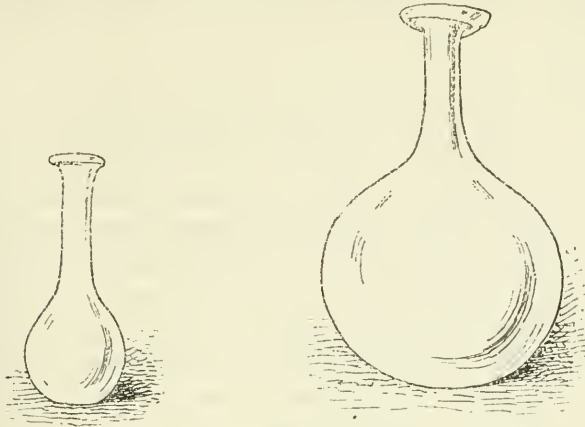


Fig. 6.

M. Pitre de Lisle nous avait envoyé d'excellentes photographies de ces curieuses terres cuites; depuis M. Dortel et M. Maître ont apporté au Congrès de la Sorbonne des échantillons qui nous ont permis de les bien étudier. Elles sont de types très variés. Les unes sont rectangulaires et formaient de petits bas-reliefs que l'on encastrait dans le nu des murs. D'autres sont allongées et formaient des frises ou décoraient des corniches. D'autres enfin ont l'aspect de claveaux et formaient, à n'en pas douter, la décoration des principaux arcs du monument.

Ce n'est pas la première fois que l'on trouve en France de ces terres cuites estampées, mais, chose à noter, presque tous les spécimens que l'on en connaît se sont rencontrés dans cette même région de l'Ouest. On en a recueilli notamment à Vertou, à Rezé, à Couëron et à Saint-Similien même, lors de la transformation de l'édifice en temple dorique. Le Musée de Nantes possède plusieurs curieux échantillons des terres cuites alors découvertes, et M. Parenteau les a jadis signalées à l'attention des archéologues⁽¹⁾.

Les fragments recueillis à Saint-Similien n'étaient pas en place; ils avaient été employés comme moellons, sans doute, dans les

⁽¹⁾ Il les a fait graver dans son Catalogue du Musée de Nantes.

restaurations qui avaient suivi l'époque des invasions normandes. Le nombre en était assez grand; malheureusement, beaucoup d'amateurs, désireux d'en conserver des échantillons dans leurs collections, en ont acheté aux ouvriers des morceaux qui auraient pu compléter utilement ceux que le Musée de Nantes a pu recueillir.

M. Dortel suppose que tous ces fragments étaient de la même époque et de fabrication chrétienne. M. Pitre de Lisle pense que les uns sont d'origine païenne, les autres de travail chrétien. Je n'hésite pas à partager cette opinion, car, en regardant de près le dessin de tous ces bas-reliefs, on remarque que les uns sont d'un faire assez bon et d'un tracé assez correct, tandis que les autres sont d'une grande barbarie. De plus, en examinant la matière même dont ces briques sont faites, on s'aperçoit que les unes sont d'une terre fine, très bien cuite, d'un rouge assez franc, tandis que les autres sont médiocrement cuites, que la terre y est mélangée de nombreux grains de sable, qu'elle a une nuance rosée, qu'elle dénote en un mot une fabrication beaucoup moins parfaite. Il est donc certain que nous avons là, non pas les produits d'un même atelier qui aurait employé des moules fabriqués au début de l'époque barbare concurremment avec d'autres plus anciens, mais les produits de deux ateliers distincts, l'un datant de la fin de l'époque romaine, l'autre des temps chrétiens; ce dernier continuant les traditions du premier et imitant imparfaitement ses modèles tout en en créant de nouveaux.

Voici, d'après M. Pitre de Lisle, l'énumération des principaux types de l'une et l'autre espèce qu'il a été possible de reconnaître :

1° Grand claveau d'arc orné d'une figure d'homme en pied, la main gauche levée, et tenant de la droite un bâton terminé par une boule (pl. XIX, fig. 1). Cette brique est en terre rosée; le personnage est mal dessiné. Que représente-t-il? Nous ne saurions le dire.

M. Pitre de Lisle se demande s'il faut y reconnaître, comme on l'a supposé, un des premiers évêques de Nantes, tenant la houlette pastorale. Mais il oublie que les évêques ont toujours porté des vêtements longs.

M. Dortel suppose que cela pourrait être saint Similien, qui, d'après la légende, aurait été berger. J'aime mieux, pour ma part, m'abstenir de toute hypothèse.

Notons qu'on a recueilli plusieurs exemplaires de ce même claveau, mais un seul était entier ⁽¹⁾.

2° Autre claveau de même dimension (pl. XIX, fig. 2) et même forme, orné d'une grande croix à traverse très courte et à hampe très longue. Le sommet de la croix forme un *rho*; à ses branches sont suspendues par des chaînettes les lettres A et ω . Ce claveau est fait avec la même terre que le précédent; tous deux, par conséquent, sont de fabrication chrétienne.

Plusieurs échantillons de ce second claveau ont été découverts; celui dont M. Pitre de l'Isle nous a envoyé la photographie est le mieux venu et le plus complet. Il présente de plus une particularité qu'on n'a retrouvée sur aucun des autres : il porte sur la tranche, du côté le plus étroit, c'est-à-dire sur la partie correspondant à la douelle de l'arc, quand le claveau était en place, une sorte d'estampille, représentant une croix encadrée dans un ovale.

3° Brique carrée ⁽²⁾ ornée du chrisme, de l'A et l' ω . On en avait trouvé un bel échantillon lors des travaux de 1824. Les fouilles de 1894 en ont fait retrouver beaucoup de fragments, mais aucun exemplaire complet (pl. XIX, fig. 6).

4° Grande brique ornée de rinceaux, de feuilles de vigne entremêlées de grappes de raisin. Le Musée de Nantes en possède un bel échantillon recueilli dans les travaux de 1824; les dernières fouilles en ont fait retrouver quelques autres fragments, mais en assez mauvais état. On remarquera que les rinceaux ne couvrent qu'un des côtés de cette brique; le reste de sa surface est resté brut, ce qui donne à penser qu'il devait être engagé dans la maçonnerie comme le serait la tablette d'une corniche.

5° Brique oblongue ornée d'une chasse au lièvre ⁽³⁾. Malgré la grossièreté du dessin, le lièvre et le chien qui le poursuit sont facilement reconnaissables (pl. XIX, fig. 3). Les travaux exécutés en 1824 en avaient fait trouver un spécimen bien complet qui fut donné au Musée de Nantes; les fouilles de 1894 ont fait retrouver plusieurs fragments de la même frise.

Les différents types de briques que nous venons de décrire

(1) Il mesure 0 m. 32 de hauteur sur 0 m. 14 au sommet, et seulement 0 m. 06 à la base, ce qui suppose des arcs de 0 m. 38 de rayon à l'intrados.

(2) Elle mesure environ 0 m. 18 de côté sur 0 m. 06 à 0 m. 07 d'épaisseur.

(3) Longueur : 0 m. 28, largeur : 0 m. 10.

datent tous de l'époque chrétienne; on en a trouvé d'autres qui paraissent, tant par le sujet, par le style du dessin, que par une meilleure fabrication, remonter à une époque plus ancienne.

Ce sont :

6° Plusieurs fragments d'une frise ornée de rinceaux de feuillage dessinés dans le goût antique⁽¹⁾.

7° Fragment d'une figure humaine, d'assez grande dimension, dont il ne reste que le bras gauche tenant une boule. Le modelé en est assez bon, et le dessin ne rappelle en rien la figure barbare que nous avons décrite sous le n° 1.

8° Fragment de figure humaine, dont il ne reste que les jambes. Le dessin en est beaucoup moins bon. Il est regrettable que les divers fragments de briques de ce type qu'ont données les fouilles n'aient pas permis d'en reconstituer la décoration; je n'ose, en présence d'un aussi petit fragment, dire s'il est de fabrication chrétienne. M. Pitre de Lisle ne le pense pas, mais ne donne pas de motif bien convaincant à l'appui de son opinion.

9° Fragment de brique oblongue, sur laquelle on voit une tête humaine et nue maintenant une sorte d'étoile de fort relief encadrée dans un cercle.

10° Fragment de claveau représentant la moitié supérieure du corps d'un homme nu, le bras gauche replié contre le torse, le droit levé à la hauteur de l'épaule. Travail d'apparence grossière, ce qui tient en partie peut-être au mauvais état de la brique, qui est très usée.

11° Brique allongée, ornée d'une sorte de cheval marin d'un très bon dessin (pl. XIX, fig. 5). C'est un des meilleurs spécimens de briques remontant à l'époque romaine. Elle devait faire partie d'une frise ornée de dauphins et d'autres animaux marins; mais les échantillons que l'on en a recueillis sont très mutilés.

J'ai dit plus haut que l'industrie de la brique historique paraît avoir été très prospère dans l'Ouest au début de l'époque mérovingienne; plusieurs très vieilles églises de la Loire-Inférieure en avaient conservé des échantillons, que le Musée de Nantes a recueillis.

M. Pitre de Lisle fait remarquer avec raison qu'ils rappellent beaucoup, par leur style, les briques de Saint-Similien. C'est à

⁽¹⁾ Hauteur de la frise : 0 m. 12; épaisseur des briques : 0 m. 10.

Vertou, Rezé, Couëron, Saint-Fiacre qu'on a rencontré les plus beaux exemplaires. On y a trouvé entre autres une réplique du chrisme accompagné de l'A de l'Ω trouvé à Nantes, et une très curieuse brique représentant Adam et Ève à côté de l'arbre de la Science du bien et du mal, autour duquel s'enroule le serpent (pl. XIX, fig. 4).

Vertou a fourni, en même temps que des terres cuites de ce type, une autre série dont on n'a pas retrouvé d'analogues dans les fouilles de Saint-Similien. Ce sont des briques dont les dessins sont tracés en creux et représentent des palmettes, des croix pattées encadrées dans un cercle, etc. Le Musée de Nantes en possède plusieurs bons échantillons, dont M. Pitre de Lisle a pris soin de joindre la photographie à son envoi.

Tout cela constitue un ensemble d'un très réel intérêt. Nous ne saurions trop le répéter, ni trop remercier MM. de Lisle, Dortel et Léon Maître d'avoir appelé l'attention sur ces importantes fouilles.

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

LES RESTES
DU ROI RENÉ ET D'ISABELLE DE LORRAINE
ET LE TOMBEAU D'ULGER
À LA CATHÉDRALE D'ANGERS,

PAR M. L'ABBÉ URSEAU.

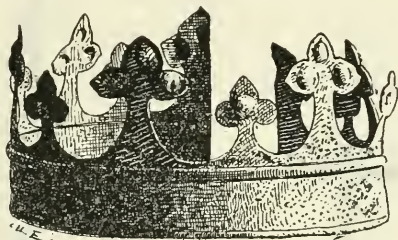
Du 15 au 17 juin 1896, on a fait, à la cathédrale d'Angers, des constatations — je n'ose dire des découvertes — bien intéressantes pour l'histoire et l'archéologie : après avoir exhumé les restes du roi René et de sa première femme, Isabelle de Lorraine, on a procédé à l'ouverture du tombeau de l'évêque Ulger.

Le caveau dans lequel reposaient, depuis quatre cents ans, le corps de René d'Anjou et celui d'Isabelle de Lorraine a été ouvert, pour la première fois, le 16 septembre 1895⁽¹⁾. C'est à la suite de cette première reconnaissance que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts a bien voulu donner l'autorisation de réparer les cercueils, dont les parois étaient fortement endommagées par le temps et l'humidité. Le travail, dirigé par MM. Raulin, architecte diocésain, et Dussauze, inspecteur des édifices diocésains, a été exécuté en présence de M^{gr} Mathieu, évêque d'Angers, archevêque nommé de Toulouse, de M. le préfet de Maine-et-Loire, de

⁽¹⁾ Sur cette première opération et sur les sources à consulter pour l'histoire du tombeau du roi René, voy. Ch. Urseau, *Ouverture du tombeau du roi René à la cathédrale d'Angers*, brochure in-8°, Angers, Germain et G. Grassin, 1895. Le fameux tableau du *Roi mort*, qui ornait le tombeau, nous est connu par deux dessins, l'un de Gaignières, l'autre de Beauxin, et par une belle encre de Chine, encore inédite, conservée à la bibliothèque de l'évêché d'Angers (Lehoreau, *Cérémonial de l'église d'Angers*, t. III). Cette dernière nous donne l'état du clocher de Saint-Maurice avant la construction du campanile en pierre.

MM. Vaudremer, inspecteur général, et Marcou, inspecteur adjoint des Monuments historiques, de Vogüé, de l'Académie française, Grelhier, vicaire général, de Ludre, de Farcy, etc.

Le cercueil du roi fut sorti, tout d'abord, du caveau, mais quand on voulut le disposer sur les dalles du chœur, afin de l'examiner à loisir, on s'aperçut que la partie inférieure avait cédé et que le squelette était resté au fond de la fosse. Les ossements et les insignes royaux, c'est-à-dire la couronne, le globe et le sceptre, furent recueillis avec soin dans des corbeilles.



La couronne, en cuivre repoussé et doré, mesure 0 m. 60 de tour. Elle se compose de fleurons alternants, de 0 m. 10 et 0 m. 08 de hauteur. Les points de jonction, au lieu d'être soudés, sont simplement retenus par une sorte de ressort à boudin.

Le globe est en cuivre creux; il a 0 m. 40 de circonférence. La croix qui le surmonte mesure 0 m. 08 de hauteur.

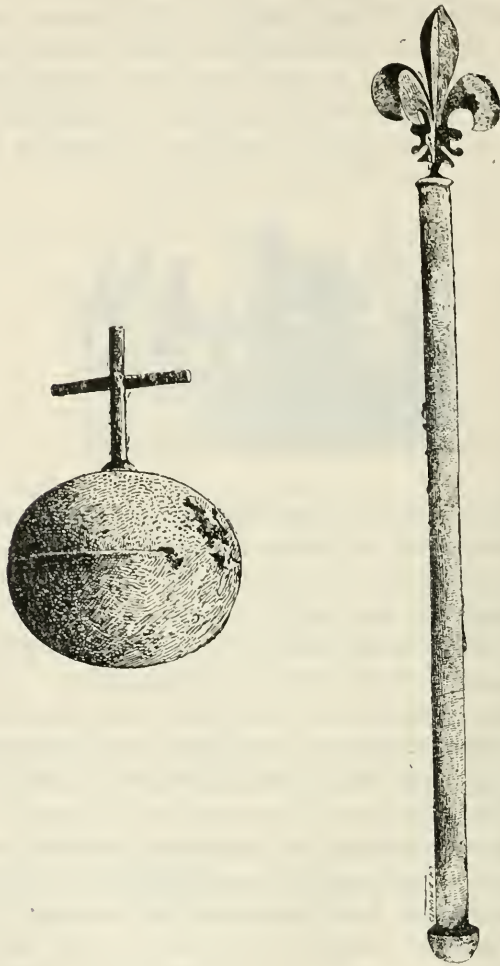
Le sceptre, également en cuivre doré, de 0 m. 52 de long et de 0 m. 07 de circonférence, est un bâton creux, légèrement bombé vers le milieu. Il se termine par un fleuron de 0 m. 12 de hauteur, formé de deux fleurs de lis emboîtées d'équerre ⁽¹⁾.

Les ossements reposaient sur une épaisse couche de tan.

Craignant avec raison que le cercueil d'Isabelle ne fût pas mieux conservé que celui de René, l'architecte le fit ouvrir sur place. Alors apparut le squelette informe de la reine. La tête, dont la partie supérieure avait été sciée pour l'embaumement, était penchée à droite; les dents étaient intactes; au crâne adhéraient encore quelques cheveux. Entre le cercueil de plomb et l'enveloppe de bois, on trouva plusieurs fragments de chaussures à la poulaine,

⁽¹⁾ Ces divers objets ont été photographiés par M. Robert, rue de la Tour à Paris.

un lacet avec de petits œillets en os et des débris assez importants d'une étoffe de soie damassée, dont il serait difficile de préciser la couleur.



Cette étoffe, qui tapissait l'intérieur du cercueil de bois, n'aurait-elle pas appartenu à l'une des robes de la princesse? Je serais tenté de le croire, car j'ai remarqué, sous la partie de la boîte de plomb qui renfermait les épaules, des restes de coutures en biais, semblables à celles qui servent à ajuster la taille d'un vêtement; puis, au milieu du cercueil, des plis très serrés qui allaient

en s'élargissant vers les pieds du squelette. Dès lors, il faudrait supposer — et cette hypothèse n'a rien que de fort plausible — que la bière, avant d'être renfermée dans le cercueil de bois, a été enveloppée dans une des toilettes de la reine. Par là s'explique aussi la présence, au même endroit, de débris de chaussures.

A part cela, pas un anneau, pas un bijou, aucun insigne; rien qui rappelât le rang de la morte.

Transportés dans une des chapelles de la cathédrale, les squelettes y passèrent la nuit du 16 juin; le 17, ils furent déposés dans de nouveaux cercueils en chêne, garnis de plomb, sur le couvercle desquels on fixa deux plaques de cuivre portant cette simple inscription : *René d'Anjou, Isabelle de Lorraine*; puis les deux corps redescendirent prendre leur place au fond du caveau, préalablement nettoyé et restauré.

Une petite boîte en plomb, placée entre les deux cercueils, renferme le procès-verbal suivant :

« Ici reposent les corps de René I^{er} d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, sa première femme.

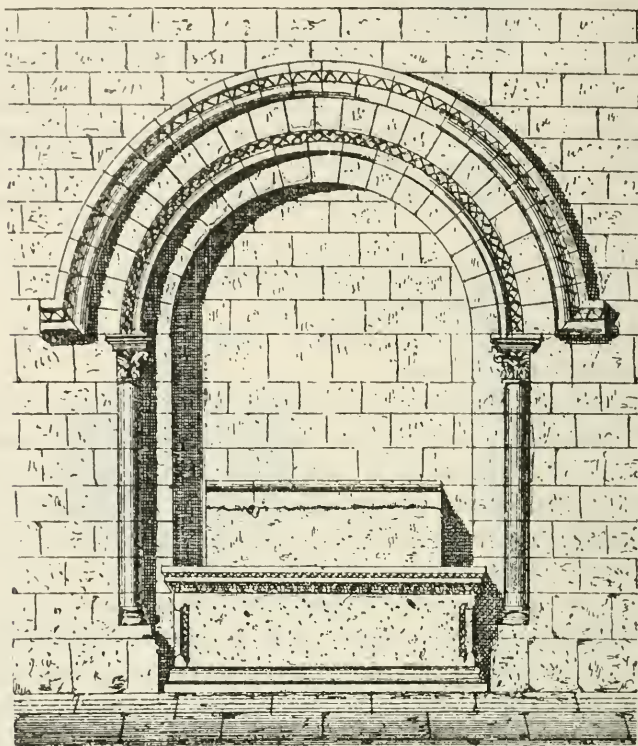
« Ce caveau, retrouvé le 16 septembre 1895, a été, en vertu d'une autorisation ministérielle, soigneusement visité et nettoyé, les 15, 16 et 17 juin 1896. A cette époque, la voûte a été en partie démolie et reconstruite; les cercueils en plomb, très détériorés surtout dans leur partie inférieure, ont été renfermés dans une nouvelle enveloppe de plomb et de chêne, avec tous les ossements et insignes qu'ils contenaient. Ces opérations ont été faites en présence de M^{sr} Mathieu, évêque d'Angers, de M. le préfet de Maine-et-Loire, de MM. Vaudremer, inspecteur général des Édifices diocésains, et Marcou, inspecteur adjoint des Monuments historiques, Raulin, architecte diocésain, Dussauze, inspecteur des Édifices diocésains. »

Sur la dalle qui ferme l'entrée du caveau, en attendant une épitaphe moins modeste, l'architecte a fait graver ces quelques lignes :

CAVEAU OÙ FURENT RENFERMÉS LE CORPS D'ISABELLE DE LORRAINE EN 1453 ET CELUI DE RENÉ I^{er} D'ANJOU EN 1481. CE CAVEAU A ÉTÉ OUVERT ET RESTAURÉ EN JUIN 1896 ET LES CORPS ONT ÉTÉ RENFERMÉS DANS DE NOUVEAUX CERCUEILS.

Cette première série d'opérations n'a pas donné les résultats que l'on était en droit d'attendre; pourtant, il reste acquis désormais

— contrairement à l'opinion qui avait cours depuis tantôt deux siècles — que le tombeau du roi René renferme seulement deux cadavres, et qu'il faut chercher dans une autre partie du chœur de Saint-Maurice la sépulture de Jeanne de Laval et celle de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre.

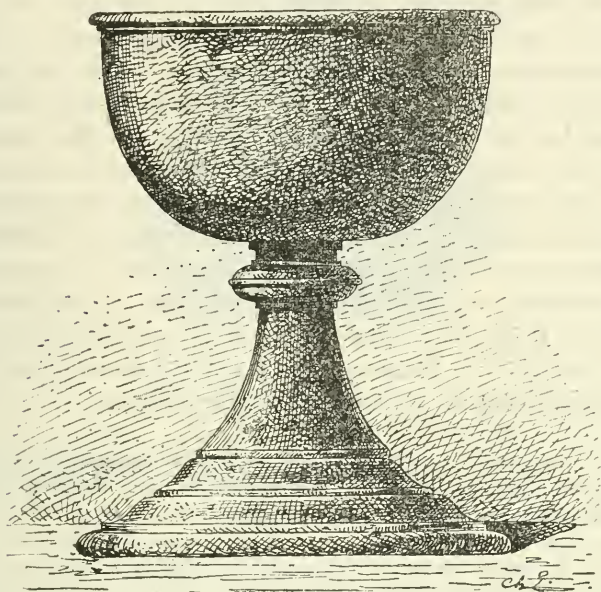


Tombeau de l'évêque Ulger.

La tombe de l'évêque Ulger fut ouverte dans l'après-midi du 17 juin.

Chanoine de la cathédrale en 1105, maître-école de 1107 à 1113, puis grand archidiacre, Ulger fut sacré évêque d'Angers le 20 septembre 1125. Sa science, son zèle pour le progrès des études, la fermeté de son caractère, son énergie dans la lutte, nous le font apparaître, au milieu du xii^e siècle, avec une physionomie sans

doute un peu batailleuse, mais dont la mâle vigueur n'est pas pour déplaire. Il mourut le 15 octobre 1149, et fut enseveli dans la cathédrale, près de la porte des cloîtres, sous l'arcade de la seconde travée de la nef; avant lui, aucun évêque d'Angers ne paraît avoir reçu la sépulture à Saint-Maurice⁽¹⁾. De son tombeau, qui était autrefois recouvert d'une châsse en bois enrichie de merveilleux émaux⁽²⁾, il ne reste plus aujourd'hui que le cercueil de pierre,



placé dans le mur, à 1 m. 05 du sol, la partie supérieure encastrée dans la muraille, le fond posé sur un soubassement en maçonnerie.

Dans cette bière, ainsi que dans les deux précédentes, ne trouverait-on pas autre chose qu'un squelette? Tout au moins, l'indis-

⁽¹⁾ Sur l'épiscopat d'Ulger, voy. : Sammarth., t. II; *Gallia christ.*, t. XVI; D. Liron, *Singul. histor. et litt.*, p. 385; Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, t. I et II; dom Housseau, t. XIV; ms. de la bibliothèque d'Angers, n° 624, t. II; Pletteau, *Revue de l'Anjou*, novembre-décembre 1875.

⁽²⁾ L. de Farey, *Notices archéologiques sur les tombeaux des évêques d'Angers*, broch. in-8° de 61 p. (Angers, Lachèse, 1877, p. 13-19). — *Revue des Sociétés savantes*, déc. 1872, p. 523-531.

crète curiosité des chanoines, qui s'étaient permis de pratiquer une ouverture dans le tombeau, le 17 septembre 1757, n'aurait-elle pas compromis la conservation des étoffes dont ils avaient constaté, ce jour-là, la présence ⁽¹⁾? Telles étaient les questions qu'on se posait, à la cathédrale d'Angers, dans la soirée du 17 juin, pendant que peu à peu se soulevait, sous l'effort des ouvriers, la pierre qui recouvrait le cercueil. Enfin la tombe s'ouvrit, et les assistants purent contempler, presque intact, le corps du vieil évêque. Il est revêtu de superbes étoffes, dont la couleur n'a été altérée ni par la poussière ni par le temps. Sur la poitrine repose le bâton pastoral, privé de la volute, qu'on a retrouvée plus tard, à droite de la tête, tout près d'un calice. A gauche, une petite boîte de bois renferme l'anneau. Les pieds sont chaussés de sandales. La tête devait être coiffée d'une mitre, dont il ne reste plus que le bandeau et les fanons. Une empreinte du sceau, suspendue au cou du pontife par un cordon de soie, avait été dissimulée sous les plis de la chasuble.

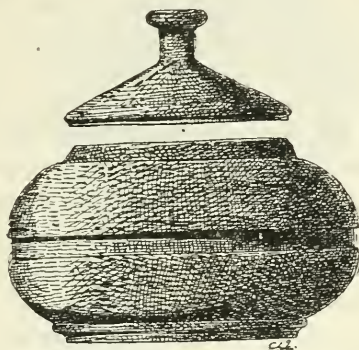
Malheureusement, nous avons dû nous contenter de jeter un regard sommaire sur cette merveilleuse trouvaille : le soir même du 17 juin, la tombe fut refermée avant qu'il nous eût été permis — faute de temps et de lumière — de prendre le dessin ou la photographie des richesses que nous avons entrevues ⁽²⁾.

⁽¹⁾ «Le 20 septembre 1757, un chanoine de l'Église Cathédrale ayant fait ôter ce tombeau en forme de cercueil, de bois couvert de cuivre doré, on découvrit une tombe placée dans le mur à la hauteur d'environ 4 pieds. Il y fit faire une ouverture à la faveur de laquelle on put voir en dedans le corps de ce grand évêque. On le trouva couvert de ses ornements pontificaux, ses souliers étoient carrés par les extrémités et sans talons. Le dessus étoit découpé à la façon de la chaussure des anciens. Son suaire s'étoit conservé encore entier et presque dans sa première blancheur. Comme je n'ai vu aucuns restes de sa seutane j'ignore s'il en avoit une. Son rocher étoit d'une toile assez fine, sa chasuble (c'est sa dalmatique) d'une étoffe de soie à fleurs rouges sur un fond violet étoit entière. Sa crosse de bois étoit de toute sa longueur. La populace informée de cette découverte et poussée par une curiosité funeste ou par une aveugle superstition, accourut en foule le 21 à ce tombeau. On l'ouvrit par l'endroit qu'on avoit inutilement refermé dès le matin. Chacun s'empressa d'enlever quelque partie des vêtements qui couvroient les ossemens de ce grand évêque. Rien n'eut échappé au pillage si on ne se fut empressé de cacher ce précieux monument à ses regards.» (Bibl. d'Angers, ms. 628, t. I, p. 142-143.)

⁽²⁾ Il est juste de faire exception pour une épreuve photographique, obtenue par M. Robert dans des conditions très défavorables, mais dont j'ai pu cependant me servir, avec mes notes personnelles, pour faire les dessins qui accompagnent ce rapport.

Le calice, qui mesure 0 m. 11 de hauteur, est en étain. Il présente la forme d'une coupe sphérique assez gracieuse, dont la tige, qui repose sur un pied rond, est ornée d'un nœud saillant. La patène n'a aucun intérêt; elle est d'ailleurs fort détériorée.

La boîte qui renfermait l'anneau d'or est une espèce de custode en bois tourné, munie d'un couvercle. L'anneau lui-même se com-



pose d'un jonc et d'un chaton sur la pierre duquel — une pierre de jaspé, je crois — est gravée, en creux, l'image d'une fourmi. Autour du chaton, on peut lire les lettres suivantes :

B.E.S.T.A.R.A.

La bague, à l'intérieur, porte une inscription que je reproduis exactement, mais dont il me serait difficile d'interpréter le sens :

✱ **THEBALGVTVTTHANI**

Je ne puis qu'insérer ici les intéressantes observations que M. Babelon a présentées au Comité sur cette bague et ses inscriptions :

« Au sujet de l'anneau d'Ulger, évêque d'Angers, je ferai remarquer qu'il s'agit sûrement d'un anneau magique et qu'on ne peut réussir à en expliquer les inscriptions qu'à la condition d'en avoir explicitement la clef : leur interprétation ne saurait dépendre de lois philologiques. On connaît un certain nombre d'anneaux du même genre. Il existe, dans le trésor de Pétroussa, au musée de Bucarest, un grand anneau d'or qui porte, gravée à la pointe, une

formule magique analogue à l'une de celles de la bague d'Ulger : c'est celle-ci :

GVTANIOCVIHAILAG

C'est en vain que de nombreux savants allemands ont essayé d'interpréter cette inscription, proposant, pour la plupart, de reconnaître, au début, le nom des *Goths* ou celui du dieu *Gutan* pour *Vutan*, le Votan des religions indo-germaniques ⁽¹⁾. En 1763, à une lieue au nord d'Amiens, on a découvert une bague d'or, entrée peu après dans la collection Caylus, mais qui a disparu depuis; c'est bien le plus curieux des monuments de ce genre : Caylus l'a attribué avec raison au XII^e siècle, à cause des caractères gothiques de l'écriture ⁽²⁾. Le jonc de cette bague est quadrangulaire et sur chaque face on lit une longue formule magique; les lettres sont fréquemment séparées par des croix, et les groupes GVTGVTTA, GVTAA, GVGVRALTERANI, GEBAL, etc., reviennent plusieurs fois. Une autre bague, celle-ci en argent, trouvée près de Berne, nous donne aussi des formules analogues. On en verra enfin plusieurs autres rassemblées dans l'ouvrage de C. W. King ⁽³⁾; les groupes qui se répètent le plus souvent sont ceux-ci : GVTTV · THEBAL · EBAL · ADROS · MADROS · ALPHA · ET · Ω; ou les noms du Christ, des archanges, des rois mages, de personnages bibliques ou les noms hébreux de la divinité. Nous relevons enfin des formules où les lettres sont séparées par des points, comme B · E · S · T · A · R · A. Ces lettres sont, à n'en pas douter, les initiales de mots qui composent une formule qu'il est impossible de deviner et qu'il serait vain de chercher à expliquer par la philologie. Rappelons la Croix de saint Benoît qui porte les lettres : C · S · S · M · L · N · D · S · M · D · C · S · P · B · (*Crux sancta sit mihi lux. Ne daemon sit mihi dux. Crux sancti Petri Benedicti*); de même la formule bien connue : VRSNSMV, etc., qui signifie : *Vade retro Satana, ne suade mihi vana*, etc. On voit qu'on ne saurait expliquer de semblables grimoires que si l'on en possède par ailleurs la clef.

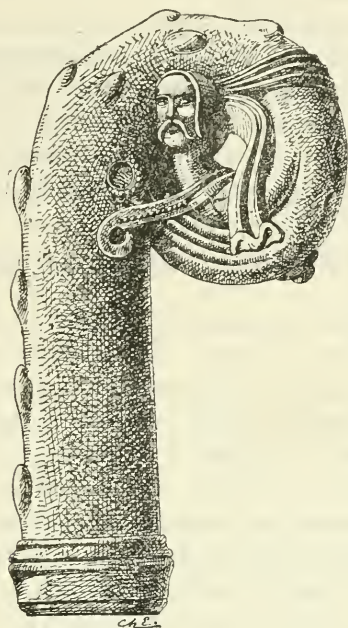
⁽¹⁾ Voyez la bibliographie dans Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, p. 349-352 et 387.

⁽²⁾ Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, p. 404 et pl. 130.

⁽³⁾ *Early Christian Numismatics and other antiquarian tracts*, p. 120 et suiv.; Londres, 1873, in-8°.

C'est dans cette catégorie de monuments qu'on doit, suivant nous, ranger la bague trouvée dans le tombeau de l'évêque Ulger. »

La crosse est brisée : d'un côté, la hampe, en bois tourné, sans la moindre décoration, de l'autre, la volute, en ivoire, d'une déli-



CAE

cate facture. Sans rien exagérer, on peut dire de celle-ci que c'est un véritable bijou, qui n'a pas encore l'élégance du ^{xiii}^e siècle, mais qui possède toute la grâce, un peu sévère, du ^{xii}^e. La tige, chargée de bourgeons naissants, s'élance avec vigueur au-dessus d'une douille en cuivre doré, sur laquelle est écrit le mot **BACVLVS**; puis, après s'être recourbée pour revenir s'appuyer sur elle-même, elle sert de support à deux monstres à face humaine. Ces deux dragons, dont le corps finit par se confondre avec la courbe de la volute, ont un air de sauvagerie barbare. La tête de l'un est ornée de moustaches tombantes et recouverte d'une sorte de *clémentine*. La tête de l'autre, d'un aspect un peu moins farouche, n'a pas de coiffure; elle porte une paire de longues moustaches retroussées.

La mitre, une mitre fort basse, qui ressemble aux anciens bon-

nets d'évêques et dont les cornes sont placées, à droite et à gauche, au-dessus des oreilles⁽¹⁾, est très endommagée. Il n'en reste plus guère que le bandeau, de 0 m. 03 de large, qui entoure le crâne, et les deux fanons, de 0 m. 40 de long et de 0 m. 07 de large à leur extrémité inférieure, laquelle est garnie d'un étroit galon et d'une frange de laine blanche.

L'empreinte sur plomb du sceau de l'évêque mesure 0 m. 05 de diamètre. C'est une pièce du plus grand intérêt pour l'histoire du costume épiscopal; malheureusement, elle est si friable qu'il ne nous a pas été possible d'en prendre le calque. L'évêque est représenté assis, avec la mitre, la chasuble et l'amict paré; de la main droite il bénit le peuple, de l'autre il tient la crosse. Au pourtour du sceau, court cette inscription :

SIGILLVM VLGERII ANDEGAVORVM EP̄I

Quoique déchirées en partie par les pillards de 1757, les sandales sont encore fort curieuses : les quartiers ont disparu, mais l'empaigne existe encore. « Des découpures à peu près triangulaires y forment des appendices, *ligule* », dit M. L. de Farcy, dans lesquelles devait passer un cordon. Tout autour de ces ouvertures, et à un demi-centimètre des bords, court une ligne formée de petits trous au fond desquels on reconnaît la présence d'une substance métallique, du plomb probablement. Cinq trous analogues, disposés en croix, ornent le champ dans divers endroits. Cette ornementation rappelle celle des souliers de saint Malachie à la cathédrale de Châlons, tandis que les découpures se rapprochent de celles des sandales de Stavelot et du trésor impérial de Vienne⁽²⁾. »

La dalmatique est ornée de fleurs rouges, disposées en écaille sur un fond violet. La chasuble, très ample, comme toutes celles de la même époque, paraît intacte : elle est taillée dans une étoffe orientale ou sicilienne de couleur verte, sur laquelle on distingue

⁽¹⁾ Au XI^e siècle, en effet, la mitre n'était guère qu'une espèce de couronne échancrée en forme de croissant, à la partie supérieure, et rappelant ce que Théophile Reynaud dit de la coiffure des prêtres du paganisme (Op., t. XIII, p. 325) : *Mitra episcopalis bicornis et patulo curvamine superne hians, respondet pileo cornuto priscorum sacerdotum ethnicorum.* (Martigny, *Dict. des antiquités chrétiennes*, p. 306.) Cf. Bibliothèque du Mans, mss. 225 des *Acta pontificum*, f. 113, le portrait de Hugues de Saint-Calais, évêque du Mans, contemporain et ami d'Ulger.

⁽²⁾ *Revue de l'Anjou*, mai-juin 1896, p. 438 et 439. — Cf. L. de Farcy, *La broderie, du XI^e siècle jusqu'à nos jours*, p. 14, 36, 40 et planche 10.

encore des chimères aux ailes éployées et des lions; une bordure, où sont figurés des palmettes et des oiseaux, encadre le tout. L'amict de lin, avec quelques petites dents rouges pour ornement, entoure le cou et les épaules de l'évêque. Une bande de soie tissée, détachée des autres vêtements, pourrait bien avoir appartenu à l'étole ou au manipule : elle porte un dessin fort gracieux, qui représente des oiseaux adossés regardant une fleur de lis.

C'est avec peine que j'ai vu le pesant couvercle retomber sur ce cercueil, qui renferme peut-être, à lui seul, les plus importants et les plus précieux vestiges du costume épiscopal au XII^e siècle. Mais j'ose espérer qu'on voudra bien nous autoriser, un jour ou l'autre, à rouvrir la tombe du vieil évêque, et qu'on nous permettra — pour le plus grand profit de l'art religieux — d'étudier par le menu et de reproduire les trésors qu'elle renferme.

Ch. URSEAU.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU (LOIRE-INFÉRIEURE),

PAR M. LÉON MAÎTRE,

Archiviste de la Loire-Inférieure.

Le bourg de Saint-Philbert de Grandlieu possède, depuis trente ans, deux églises : une nouvelle, bâtie à grands frais sur un plan très vaste, au milieu d'une place immense, et une autre, d'apparence misérable, enveloppée de maisons et de constructions de toute sorte, qui sert aujourd'hui de remise aux voitures et de halle les jours de marché.

Cette dernière a été abandonnée par le clergé catholique parce qu'elle devenait insuffisante et aussi parce qu'elle menaçait ruine dans plusieurs endroits. Les murs latéraux, portés à une hauteur démesurée, ne pouvant plus supporter la charpente, furent abaissés de 2 mètres, les bois allégés et les fenêtres en partie supprimées. Dans ces conditions, il était impossible de conserver à l'édifice sa destination séculaire; il était défiguré, incommode et inhabitable pendant la mauvaise saison.

Il est douteux que les paroissiens de Saint-Philbert aient quitté avec regret leur vieille église, car on n'avait jamais rien fait que l'enlaidir depuis le jour où l'on avait tenté de restaurer les dégâts commis par les Normands. Regardez la façade principale : elle est faite d'un simple pignon sans fenêtres, sans corniche, sans modillons, sans appareillage de pierre; et la grande porte, sans aucune voussure, n'a pour décoration qu'un bouvrelet en accolade au-dessus de son cintre brisé du xv^e siècle. Cette annonce est trompeuse.

Dès que vous avez mis le pied dans l'intérieur, au lieu de gothique, vous apercevez une nef dont les travées, au nombre de quatre, sont amorties en plein cintre, et quand vous atteignez le centre, vous êtes obligé de passer sous deux ouvertures inégales pour vous rendre dans ce qui aurait dû former le transept. Le chœur surélevé paraît avoir été disposé pour être contourné par un déambulatoire; mais quand vous cherchez le couloir, vous allez vous heurter d'un côté à une sacristie construite à la hauteur de la plate-forme du maître-autel, de l'autre à une chapelle latérale qui barre complètement le passage. Le chœur était peut-être suffisant pour le clergé; mais la nef, flanquée de deux collatéraux étroits, n'était pas en rapport avec la population des paroissiens (4,000 habitants). L'éclairage n'était pas non plus très abondant, surtout au nord; les fenêtres ouvertes en plein cintre à une grande hauteur ne rachaient pas l'exiguïté des jours percés dans les bas côtés. Sur les murs nus s'étalait partout un affreux badigeon blanchâtre, doublé de crépissage, qui avait peut-être pour but de renvoyer un peu de lumière dans les coins, mais qui était d'un effet peu réjouissant et peu artistique. Ce placage souvent renouvelé s'effritait çà et là et laissait voir des archivoltas faites avec des briques qui piquaient la curiosité des amateurs d'antiquités. L'un d'eux, M. Marionneau, se hasarda sur ces données à dessiner une coupe de l'édifice, où il fit ressortir la forme et l'appareil des cintres des travées, mais sans rien révéler sur la structure des piliers qui les supportent⁽¹⁾.

Il m'a semblé que, pour présenter un édifice au monde savant, il était convenable de le débarrasser de toutes les difformités que le temps et les hommes avaient accumulées sur ses membres. J'ai donc mis à nu toutes les maçonneries, j'ai fait tomber le crépissage et j'ai déblayé tout ce qui était enterré ou caché par les décombres.

I

Bouleversements du sol.

Le travail qui avait le plus modifié l'aspect intérieur de l'église, c'était l'exhaussement du sol. Pour suivre les apports continuels des

⁽¹⁾ Marionneau, *Notice sur l'église Saint-Philbert de Grandlieu dans les Mémoires lus à la Sorbonne en 1867*, *Archéologie* (Paris, 1868), planche XI.

remblais qui s'accomplissent toujours dans tous les bourgs par suite des réfections de chaussée et peut-être aussi pour permettre au clergé de pratiquer plus facilement les inhumations dans l'enceinte de l'église, on changeait le niveau du dallage de temps à autre. Malgré les défenses des conciles et les arrêts des cours civiles, l'usage d'enterrer dans les églises n'a pas subi de longues interruptions; il s'est rétabli surtout par nécessité, parce que les cimetières étaient exigus et aussi parce que cette faveur était un produit très lucratif pour les fabriques.

Le fait est certain pour Saint-Philbert. On ne peut pas donner un coup de pioche dans la nef ou les bas côtés sans déterrer des ossements humains en grand nombre. Pour retrouver la base des piliers, j'ai été obligé de les déchausser jusqu'à 0 m. 80 de profondeur. Dans le chœur, les remblais sont plus considérables; ils cachent l'appareil des jambages des portes et les bases de l'hémicycle jusqu'à une hauteur de 1 m. 50. Lorsque j'ai enlevé les marches et le palier qui précédaient le maître-autel, j'ai découvert l'enfeu, dans lequel les corps des curés étaient déposés. La tombe de l'un d'eux avait été longtemps signalée par une belle pierre gravée en creux, représentant l'image d'un prêtre avec une inscription du xv^e siècle. Elle fut transformée en table d'autel dans les derniers siècles. Cette fouille m'a fourni l'occasion de constater que le chœur avait été carrelé ou bétonné à deux niveaux différents.

Les remblais considérables accumulés dans une arrière-chapelle du chevet étaient destinés aussi à augmenter le champ des sépultures, de même que les apports de terre entassés dans tous les jardins environnants au nord et au sud. Personne ne se doutait de ce travail d'exhaussement et de la présence de tant de générations ensevelies dans un périmètre aussi restreint; mais la vérité éclata, il y a cinquante ans, quand la commune déplaça le cimetière et voulut rendre les terrains à la culture. La masse des déblais qui sortit des alentours de la vieille église est incalculable. J'insiste sur ce fait d'enfoncement, parce qu'il nous explique l'état de conservation parfaite de certaines parties de l'édifice qui surprennent les visiteurs.

Avant d'aménager la sacristie dans le déambulatoire du sud à la hauteur d'un premier étage, on avait également entassé dans les dessous une quantité considérable de décombres, qui ont contribué à préserver certains murs de la ruine.

II

Déformation et retouche des membres de l'édifice.

Commençons par examiner la nef et voyons ce qu'en ont fait les architectes ou les entrepreneurs à travers les siècles. Je ne blâmerai pas les travaux exécutés depuis la désaffectation de l'église, par mesure de prudence, pour éviter des lézardes dans les parties hautes; cependant on ne peut s'empêcher d'exprimer des regrets quand on voit les vieilles fenêtres coupées par la moitié et remplacées par des châssis horizontaux. Il y avait urgence d'abaisser la hauteur du chœur, mais les murailles de la nef sont très solides et auraient encore supporté longtemps la toiture lambrissée.

Il est démontré par des sondages pratiqués sur la place qui précède la façade principale qu'on a supprimé une travée; il est du reste visible à l'intérieur qu'il y a une rupture entre le premier pilier et le pignon occidental. Dès qu'on franchissait la grande porte, on se trouvait sous un clocher fait de hautes charpentes, pour la solidité duquel on avait aveuglé la première travée à droite et à gauche. Cet appendice n'avait pas toujours été en bois, tout au moins dans ses bases, car on a découvert des fondations en avant des piliers.

Non seulement la maçonnerie des piliers était recouverte d'un épais crépissage qui voilait complètement les matériaux et leur appareil, mais encore on avait mutilé les tailloirs de pierre blanche qui décoraient les impostes tout autour du pilier, aussi bien dans les bas côtés que dans l'intérieur de la travée et sur la face antérieure. Ces saillies ne sont pas tombées de vétusté, elles ont été martelées avec un instrument pointu qui a laissé des traces indéniables sur la pierre. C'est l'œuvre grossière des ravaleurs chargés de nettoyer l'édifice et pressés d'achever leur besogne en supprimant tout ce qui gênait leurs outils.

La partie centrale est bien autrement défigurée. A la place où nous sommes habitués à voir un transept, on avait édifié, sur un carré, quatre grands arcs hardiment jetés comme pour servir de base à une coupole. En réalité, ils sont trop faibles pour recevoir cette destination. Celui qui s'ouvrait sur la nef a été supprimé ainsi que les pieds-droits sur lesquels retombait le cintre. L'arc ouvert sur le chœur a perdu ses chapiteaux et ses colonnes, et son extradoss est

déchargé de tout poids, comme si on avait voulu faire un chameau ou un arc triomphal pour y placer le grand Christ, qui d'ordinaire décorait l'avant-chœur.

À gauche et à droite, les baies ont paru trop larges; cependant elles ne portent pas la moindre trace de lézardes. La baie des grands cintres a été remplie d'une maçonnerie grossière, assemblée avec de la terre, dans laquelle on a pratiqué deux ouvertures nouvelles, dissemblables par leur forme et leur largeur⁽¹⁾ et bien plus basses et plus étroites que les premières. À droite, l'arc est brisé et repose sur des pieds-droits ordinaires avec tailloir à l'imposte, tandis qu'à gauche l'architecte a visé à l'effet en faisant retomber son plein cintre sur des chapiteaux et des colonnes. Ici, l'agencement des matériaux mérite un examen attentif auquel je convie tous ceux qui les ont vus avant le nettoyage de ces derniers temps. Avant l'enlèvement du badigeon, il n'était pas facile de juger de leur âge et de leur valeur artistique. Aujourd'hui, on voit distinctement qu'il s'agit de marbres précieux de l'antiquité, accouplés sans prétention, comme on fait dans les chantiers dépourvus de ressources⁽²⁾.

Le chapiteau placé à droite est un beau marbre blanc à quatre faces, dont trois seulement sont visibles, parce qu'il fait fonction de pilastre; sa corbeille, ornée de volutes et de feuillage, n'a pas l'élégance et la correction des chapiteaux classiques, bien qu'il soit fouillé avec soin; il porte, à son sommet, une palmette qui se remarque sur divers produits de l'art mérovingien. Avant le nettoyage, cette palmette ressemblait un peu au dessin d'une petite châsse destinée à contenir des reliques, et l'un de nos meilleurs archéologues en avait conclu qu'il était contemporain de l'arrivée du corps de saint Philbert, c'est-à-dire carolingien⁽³⁾. Il faut renoncer maintenant à cette interprétation. Ce petit monument est d'une époque antérieure.

Le chapiteau qui lui fait pendant est au contraire postérieur au ix^e siècle, les chevrons et les dents de scie qu'on a sculptés sur

(1) L'ouverture de droite a 2 m. 75; celle de gauche a 4 mètres.

(2) M. Marionneau a pressenti la nature du marbre d'un côté, sans pouvoir en indiquer l'origine. Du côté gauche, il a cru que toute la décoration était de pierre blanche.

(3) Voir le dessin qu'a publié M. Marionneau dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867*.

l'abaque et la corbeille en pierre blanche, le classent parmi les monuments postérieurs à l'an mille.

L'un et l'autre des chapiteaux servent de couronnement à deux colonnes en marbre vert et rouge de Campan qui n'ont pas la même longueur et qui reposent sur des socles différents. Il est visible que les fûts n'ont pas été faits pour les chapiteaux qu'ils supportent ni pour la décoration à laquelle on les a appliqués. Leur origine antique se révèle d'ailleurs clairement par l'astragale qui couronne leur sommet, au lieu d'être attaché à la base du chapiteau comme dans les œuvres du moyen âge. Tout cet agencement n'a pu être inventé qu'à une époque barbare, comme le *xi^e* siècle, après les ravages des Normands.

Le chœur n'a pas été plus épargné que les autres parties de l'église. Le grand arc est privé de ses pilastres; il ne tient plus par la cohésion des matériaux. Non seulement la grande fenêtre du fond a été refaite au moins deux fois, puis aveuglée complètement, mais encore on a ouvert une porte latérale quand on a fait la sacristie derrière le chevet, sous Louis XIV, puis creusé un placard dans le côté gauche, changé les paliers et obstrué les *oculi* qui permettaient de plonger le regard dans le sous-sol. Enfin, on a étalé partout un revêtement de plâtre pour y dessiner des corniches, des pilastres et de fausses arcades dans le goût du *xvii^e* siècle de telle sorte que tous les caractères de l'architecture primitive avaient disparu.

L'arrière-chevet a subi aussi quelques déformations, qui apparaissent plus nettement que jamais maintenant que les décombres et les terres ont été enlevés. Au nord, plus de clôture, plus de toiture; au sud, obstruction complète de l'arceau par lequel on arrivait au déambulatoire. Le mur droit du fond est percé d'une fenêtre étroite et triflée au-dessous de laquelle on a adossé un autel dédié à sainte Anne, sur un plan différent de celui de la crypte, comme l'indique la hauteur d'une crédence placée à 2 mètres du sol. Ce détail nous indique qu'après le départ des reliques, le tombeau et les abords furent recouverts de terre, comme si on avait voulu effacer les traces de toute confession. La raison d'être de la lucarne n'apparaissant plus aux yeux des fidèles, on forgea une légende, on répéta de génération en génération que ce trou était l'ouverture d'un souterrain qui courait sous toute l'église.

Un procès-verbal de visite de l'église de 1689 atteste que la

chapelle de Sainte-Anne était voûtée encore assez solidement à cette date pour supporter le plancher d'une sacristie, qui venait d'être achevée. Quel était le système de ces voûtes? Il n'est pas facile de s'en rendre compte aujourd'hui où les ruines se réduisent à quelques arrachements de voûte biaise et aux pieds-droits de deux arcs plein cintre. A gauche et à droite, c'est-à-dire aux deux extrémités du déambulatoire, on avait élevé aussi deux absides en cul de four, que le procès-verbal de visite appelle des *chapelles voûtées*.

L'harmonie aurait voulu que la chapelle absidale du chevet fût voûtée d'arêtes; c'est le système adopté pour la crypte et pour le petit vestibule qui conduit à la petite fenêtre carrée dont j'ai parlé.

« Derrière et au-dessous le grand autel, dit l'archidiaire, est une petite chapelle voûtée dédiée à sainte Anne. . . Aux deux costés d'icelle, il y a deux autres petites chapelles aussi voûtées ⁽¹⁾. »

III

Plan, matériaux et procédés adoptés pour la construction de l'édifice.

Le terrain choisi pour emplacement est légèrement décline. L'édifice est orienté et présente en plan la forme d'une croix latine dont les bras ont une largeur exceptionnelle. Le chevet actuel est plat et la grande nef est flanquée de deux collatéraux très étroits ⁽²⁾. Il n'y a pas d'harmonie dans l'ensemble des lignes, ni de régularité dans les remaniements qui se manifestent de divers côtés. L'axe des collatéraux est différent de celui du déambulatoire, l'extrados et les impostes des grands arcs du carré ne sont pas à la même hauteur, et les travées de la nef n'ont pas la même largeur ni la même hauteur. La seule chose qui paraisse irréprochable, c'est la rectitude du grand axe. (*Planche XX.*)

Depuis que le crépiage est tombé, on peut se livrer à l'étude des matériaux et faire cette remarque importante que nulle part le petit appareil n'a été introduit dans la maçonnerie. Le moellon schisteux de la localité se taille difficilement et ne se réduit pas comme on veut; il ne se prête donc guère aux effets décoratifs et

⁽¹⁾ *Procès-verbal de visite de 1689.* Archives départementales, G 54, pp. 164 et 165.

⁽²⁾ La nef a 8 mètres de largeur; les collatéraux, 2 m. 75.

au montage des angles. Pour faire une construction un peu soignée, il faut le réserver pour le remplissage et recourir à des matériaux étrangers. L'architecte a fait venir du Poitou ou de l'Anjou de la pierre calcaire; il s'est de plus procuré de l'argile, qui est commune dans la localité, et il a confectionné de lourdes briques dont la résistance est étonnante, bien que le grain ne soit pas fin.

Avec le concours de ces approvisionnements, il a réussi à élever une construction dont l'aspect n'était pas sans élégance. Le mélange de la brique et du moellon blanc de calcaire est agréable à l'œil; il a été employé invariablement dans toutes les parties de l'édifice depuis le bas de la nef jusqu'au chevet, dans toutes les assises des piliers de la nef, dans les grands et les petits cintres, dans les jambages de presque toutes les ouvertures, jusque dans le réduit bâti en sous-sol et presque toujours avec la même répétition : deux briques, un moellon. (*Planche XXI.*)

Il n'est pas nécessaire de regarder longtemps la nef pour s'apercevoir de l'inexpérience de l'architecte dans l'art de bâtir les grands édifices; il est évident, à ses tâtonnements, que cette œuvre est son coup d'essai et qu'il n'a pas tracé d'avance ses projets sur le papier, autrement il aurait donné le même rayon à toutes ses courbes. Il connaissait les arcs en fer à cheval, et pourtant il n'a pas osé les appliquer franchement. Tantôt il se contente d'un demi-cercle dépassé dans le plus petit cintre de l'archivolte, tantôt il cherche à produire l'illusion du fer à cheval en ramenant subitement à la base de l'arc les lignes de la plus grande archivolte sur la bordure des pieds-droits de la petite. Cet artifice ne rachète pas le défaut d'uniformité qui frappe les yeux, quand on compare les deux côtés de la nef.

Les piliers ont une forme qui n'est pas commune. Ce sont des massifs carrés, flanqués en dedans et en dehors, en arrière et en avant, de contreforts qui montent jusqu'au sommet des murs en s'aplatissant d'abord à la hauteur des impostes, une autre fois à la hauteur où s'ouvre d'ordinaire le triforium, et une troisième fois à la ligne de base des fenêtres. A l'intérieur, cette saillie de maçonnerie produit l'effet des supports des arcs-doubleaux dans le système des voûtes, mais il est bien certain que leur office était de servir de pieds-droits aux entrants de la charpente du lambris. L'église de Resons-le-Long (Aisne), qui passe, à tort ou à raison, pour une église du XI^e siècle, contient aussi des contreforts intérieurs; elle est la seule

qui ressemble à la nôtre sous ce rapport. En plan, le pilier figure une croix, parce que chaque archivolté est renforcée d'une autre plus petite qui repose sur un pied-droit de l'épaisseur des contre-forts.

Cette nef était éclairée par des fenêtres beaucoup plus larges que celles qui se rencontrent ordinairement dans les églises romanes ; leur dimension ne pouvait être moindre que celles du chœur, qui ont 1 m. 16 de largeur entre leur encadrement. Les tuffeaux et les briques sont remplacés par des moellons ordinaires. On devait prendre jour encore dans les murs latéraux des bas côtés, au moins du côté Nord, là où se remarquent trois baies aveuglées qui s'accusent par leur encadrement de briques et de moellons de calcaire régulièrement alternés, comme dans toute l'église. Il est seulement singulier que ces ouvertures du rez-de-chaussée aient été percées sans symétrie et maladroitement, non pas en face du vide des travées, mais en face du dos des piliers. N'est-ce pas là encore un signe de barbarie ?

C'est en vain qu'on chercherait des points de comparaison dans le collatéral opposé, la clôture méridionale ne renferme pas le moindre indice d'ouvertures anciennes qui auraient été bouchées ; elle est pleine et maçonnée grossièrement sans aucun appareil. L'en conclus qu'un écoulement s'est produit de ce côté, vers le xii^e siècle, sans doute, c'est-à-dire vers l'époque où se pratiquaient les portes basses, terminées en arc brisé, pareilles à celle qui sert d'entrée au Sud.

Il n'y a pas de liaison entre la nef et le carré central ; le point de contact a été fait avec du remplissage très apparent. D'ailleurs, le système d'appareil n'est plus le même et le développement des arcs accuse une plus grande hardiesse et une plus grande sûreté de main que les travaux précédents. Les cintres, composés d'une seule archivolté, sont façonnés avec des claveaux de pierre calcaire alternant avec des briques et retombent sur des pieds-droits faits simplement de gros moellons de calcaire entre lesquels il n'y a pas la moindre brique. Comme le tailloir qui servait de chapiteau est suspendu en porte à faux, on doit croire qu'il reposait au moins sur une demi-colonne. (*Planche XXII.*)

Il faut faire une restriction pour le grand arc qui s'ouvrait sur la nef, car on voit encore des assises de grosses briques dans les restes de ses jambages mutilés. Le carré formé devant le chœur par ces

quatre grands arcs présentait une grande solidité puisqu'il était renforcé dans les bas côtés par de gros murs qui résistaient à la poussée des cintres; cependant, il n'est pas croyable qu'on les ait utilisés pour supporter une coupole. Quand un architecte veut édifier une coupole ou une lanterne, il a soin d'établir une grande symétrie dans les bases. Ici, les arcs sont dissemblables; c'est donc un travail purement décoratif⁽¹⁾.

En entrant dans le chœur, nous nous trouvons de nouveau en face des assises de pierre blanche mêlées de briques, visibles non seulement dans les jambages des ouvertures, mais encore dans deux angles saillants marqués au départ de la courbe de l'abside et sur son parcours. Les prêtres sortaient par deux portes latérales en plein cintre exactement appareillées comme la nef (N et O). Les fidèles qui montaient des bas côtés vers le haut de l'église entraient dans le transept Sud sous un mur qui faisait contrefort au premier grand arc (M), puis ils traversaient le second mur en contrefort de l'arc triomphal du chœur en passant sous un cintre appareillé (Q), s'engageaient dans un couloir voûté en berceau (P) entre le chœur et l'absidiole de l'autel Saint-Philbert, et arrivaient enfin dans la chapelle latérale de Saint-François (C), en faisant une suite de zigzags, car aucun de ces passages n'était sur le même axe. Impossible d'apercevoir du bas côté ce qui se passait dans le chevet.

Au Nord, le bas côté se reliait au transept par un arc brisé (voir lettre L du plan).

Les deux bras de la croix étaient donc divisés chacun en deux parties semblables à des chambres carrées. La plus voisine du chevet avait son absidiole tournée vers l'Orient et pouvait servir de sacristie (voir D et E). Il n'y avait pas d'autre moyen de communication entre la nef et l'arrière-chevet dont j'ai parlé, et qui constitue le principal intérêt de notre monument. La présence de ce sanctuaire, situé en dehors de l'église, ne se comprendrait pas si nous n'expliquions pas de suite quel était l'attrait qui pouvait pousser les fidèles de ce côté. Il avait sa raison d'être dans le voisinage d'un réduit vénéré et impénétrable où l'on avait déposé le corps de saint Philbert. Déjà on a dû soupçonner l'existence d'une con-

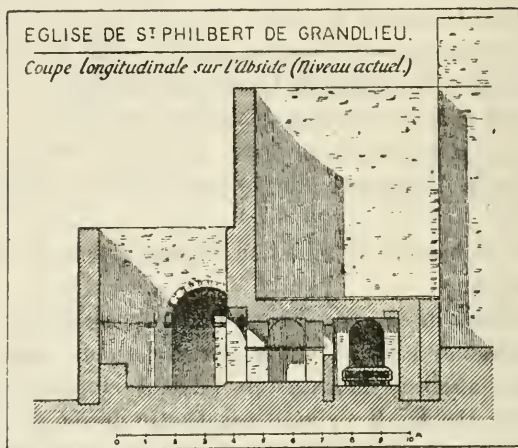
⁽¹⁾ Le clavage est dissemblable dans chaque arc. Au milieu, on mesure 0 m. 88, à droite 0 m. 60, à gauche 0 m. 63.

struction en sous-sol en voyant l'élévation sensible de la plate-forme de l'autel majeur au-dessus du niveau général.

IV

L'arrière-chevet de l'église et sa crypte.

Deux auteurs ont déjà décrit cette singulière crypte, mais ils ont omis de faire remarquer qu'elle est d'un modèle unique⁽¹⁾. Quand on parle d'une crypte, on laisse entendre qu'il s'agit d'une construction souterraine, assez étendue pour qu'on puisse y célébrer la messe et y honorer un tombeau. Ici, toutes les issues sont fermées. Nous sommes en présence d'un couloir figurant une croix à trois branches, éclairé seulement par la lucarne pratiquée dans la paroi du milieu⁽²⁾, contre la tête du sarcophage, et par deux *oculi* ouverts dans les voûtes d'arêtes qui couvrent ce couloir. On pouvait



encore l'éclairer en descendant deux lampes par le sommet de deux niches étroites pratiquées aux deux extrémités. Cette construction, élevée dans la partie la plus déclive de l'emplacement de

⁽¹⁾ Orioux, *Études archéologiques* (dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, 1864). — Marionneau, *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867*, Paris, 1868, 1 vol. in-8°.

⁽²⁾ L'usage de faire toucher des objets aux reliques des saints par une petite fenêtre était très répandu au moyen âge.

l'église, a été très soignée; les angles des pieds-droits sont bien d'aplomb, les claveaux des voûtes en pierre blanche sont très régulièrement taillés et les matériaux, de grosseur variée, sont solidement assemblés; les impostes sont marquées par deux assises de fortes briques pareilles à celles de l'église supérieure; enfin, les murs sont enduits d'un crépissage extrêmement résistant qui donne à l'ensemble une teinte uniforme. Il n'y a pas trace de carrelage ni de luxe de construction.

La partie centrale du réduit⁽¹⁾ est toujours occupée par un tombeau qui repose exactement sur la ligne du grand axe de l'église. En l'élevant un peu au-dessus de terre sur quatre piliers de maçonnerie, pour mieux considérer sa forme, j'ai pu me rendre compte que la pierre dans laquelle est taillé ce sarcophage est en marbre gris bleu pareil à celui des Pyrénées. C'est une grande auge rectangulaire sans moulure. Le couvercle, taillé en forme de toit à deux pentes, ne porte pour tout ornement qu'une petite croix à la tête.

En remuant les terres de cette crypte, on a découvert sur une petite pierre mutilée une inscription se rapportant à un moine qui avait été inhumé sans doute dans les alentours, et dont les lettres liées sont bien de l'époque antérieure à l'an mille. La voici, à titre de renseignement :

HIC REQVI		G V N T A
ESCIT IN		R I V S N O
T V M V L O		M I N E
M O N A C H V S		Q V I V I D
E T S A C E		I V N O B I
R D O S		T I N D N O

Il n'y a pas de confusion possible : il est bien évident qu'un simple moine n'aurait pas été inhumé dans le marbre que nous voyons. Cette cuve funèbre, d'un prix élevé, ne peut avoir été placée là, dans cette situation honorable et privilégiée, que pour le patron de l'édifice, saint Philbert.

Je sais bien que d'autres localités revendiquent l'honneur de posséder le tombeau du même saint; elles seraient bien embarrassées

⁽¹⁾ L'auteur du *Catalogue des abbés de Tourmus* désigne ce réduit sous le nom de *cachette* « relicto tamen ad Deas S. Filiberti corpore in latebris », p. 522.

pour justifier leur prétention. Le tombeau sous lequel on passe à Noirmoutier est une restitution du xii^e siècle, comme la crypte. Quant à celui de Loudun, dont la photographie est reproduite par M. Le Blant, c'est, dit-il, un produit du vi^e siècle, antérieur de cent ans au moins à la mort de notre saint personnage⁽¹⁾. Ce qui a fait naître cette fausse attribution, c'est que les religieux qui emportaient le corps de saint Philbert se sont reposés dans leur fuite près de Loudun. Le tombeau qui a servi de base à un autel érigé en son honneur à Loudun est un travail d'art avec scènes bibliques, tandis que le sarcophage de Déas est un monument d'une grande simplicité, comme il convenait à un abbé de monastère.

Dans la *cella* édifiée contre l'enfeu, au même niveau, et destinée à recevoir la visite des pèlerins, on avait étendu sur la surface des piliers et du bandeau de l'arc d'entrée et sur toutes les parois intérieures, un enduit très lisse, capable de recevoir des couleurs. Les vestiges de peinture qui restaient sur l'intrados du cintre principal semblaient former des cercles et des médaillons. Il est possible que l'humidité ait fait disparaître les autres fresques étendues dans les diverses parties de la *cella*, car tout annonce que l'architecte avait décoré avec soin toutes les approches de l'enfeu. Dans le vestibule, les impostes des piliers conservent encore une ligne de moulures bien supérieures aux grossiers tailloirs de la nef. Au lieu d'un chanfrein, c'est un talon surmonté d'un filet et lié à un bandeau.

Une fois terminé, le réduit du tombeau fut masqué par des murs très épais, et la base extérieure de l'hémicycle fut consolidée par un revêtement en forme de massif rectangulaire.

De cette façon, le maître-autel se trouvait exactement au-dessus du corps du saint, conformément aux dispositions qu'exigeaient les rites pour la célébration de la messe. Le véritable nom qui convient à ce caveau est donc le terme de *confession*. Il faut renoncer à celui de *crypte*.

V

*A quel genre d'architecture
faut-il rattacher l'église de Saint-Philbert de Grandlieu?*

Cette question n'aurait pas besoin d'être posée si les détails ar-

⁽¹⁾ Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 80, pl. XXIII.

chitectoniques que nous venons de passer en revue étaient toujours restés dans leur pureté native. Les obstructions et le crépissage ont seuls fait naître le désaccord parmi les juges qui se sont présentés dans cet édifice. Notre architecte diocésain, M. Boismen, a été longtemps persuadé que l'église de Saint-Philbert était un produit de l'art roman et que son élévation avait été rapide; il se laissait impressionner surtout par le système du plein cintre qui règne dans toutes les parties primitives. M. Orioux, agent voyer en chef du département, qui s'occupa d'archéologie à ses heures, et qui a exploré toutes les églises de la Loire-Inférieure, pensait de la même façon⁽¹⁾. M. Marionneau, l'ami zélé de nos ruines gallo-romaines, soutient la même opinion dans le rapport qu'il adressa au Congrès de la Sorbonne, en 1867⁽²⁾.

Pour M. Courajod, qui visita le monument en 1895, il n'y avait qu'une seule époque. Il affirmait que son origine tout entière était carolingienne. Les autres préopinants ne reconnaissaient cette haute antiquité qu'à la crypte renfermant le tombeau du saint depuis le ix^e siècle, sans contradiction possible.

Devant cette divergence de jugements, je crois qu'il est utile d'insister sur tous les caractères qui me semblent marquer d'une empreinte spéciale tous les édifices antérieurs à l'an mille. L'emploi répété de la brique et son alternance avec les moellons me fourniront le meilleur argument de ma dissertation. Ce procédé n'est pas une fantaisie qui aurait pu naître dans le cerveau d'un architecte de l'époque romane. Rappelez vos souvenirs, cherchez où vous voudrez, vous trouverez peu d'églises postérieures à l'an mille où l'on aît employé le mélange régulier de matériaux que je signale, tandis que si l'on interroge, au contraire, les œuvres des temps antérieurs, on voit qu'il est d'une pratique assez fréquente. Les architectes romains avaient introduit ce procédé dans l'art de bâtir, afin de donner plus de cohésion aux matériaux, qui se taillaient alors en petit appareil cubique. Les rangs de briques placés à diverses hauteurs, sans grand intervalle, étaient en même temps un élément de décoration. Nous pouvons encore juger, à Nantes, de l'heureux effet de cette combinaison, en regardant le mur d'en-

(1) *Annales de la Société académique de Nantes*, 1864, p. 401-536. Cet auteur fait des réserves pour le carré central qu'il regarde comme une construction plus ancienne que la nef sans lui assigner d'âge.

(2) *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867*, p. 216.

ceinte romaine conservé au Refuge, rue d'Aguesseau, au cimetière Saint-Donatien, sur les murs de Saint-Étienne, qui est du vi^e siècle. Le chevet de l'église de Doulon, qui est du ix^e siècle, renferme aussi des rangs de briques⁽¹⁾.

D'abord l'emploi de la brique eut pour effet de consolider les assises de petit appareil; plus tard il intervient comme motif de décoration et comme moyen rapide de construction. C'est le cas de Saint-Philbert de Déas, où les matériaux employés sont de dimension moyenne et se tiennent parfaitement en place sans le secours des briques.

Dans la Loire-Inférieure, on peut citer un autre exemple de constructions de la même époque, bâties avec le mélange des briques comme élément de décoration. On dirait que les architectes contemporains de Charlemagne ont essayé de créer un nouveau genre en combinant différemment les procédés de leurs prédécesseurs. Dans le même temps, les moines de l'abbaye de Vertou, sise à cinq lieues de Déas, démolissaient leur vieille église du vii^e siècle et reconstruisaient une basilique avec des imbrications savantes. Un contemporain raconte qu'ils étaient parvenus (en 846) à monter leurs murs à trois brasses de hauteur quand les Normands vinrent les interrompre⁽²⁾.

Les derniers vestiges n'avaient pas disparu en 1850⁽³⁾.

VI

L'église Saint-Philbert de Grandlieu est un édifice daté.

Tous les lecteurs ne seront pas également impressionnés par la description des procédés employés par l'architecte; la majorité sera plus disposée à ouvrir les yeux à la lumière des documents écrits. Il existe heureusement un témoignage dont la sincérité et la fidé-

(1) *Monast. Bened.*, Bibl. nat., ms. lat. 12684, f^o 931-233.

(2) « Antiquam ecclesiam ipsi everterant et majoris venustatis instaurare dispo-
suerant, quod oculis hodieque conspici licet. Nam idem opus tribus a pavimento
ulnis porrectum nobilitatis et potentiae eorum qui ædificare coperant testimonio
est. » (Boll., *Acta Sanctorum*, octobr. t. X, p. 814.)

(3) Marionneau, *Coll. archéol. du canton de Vertou* (Nantes, 1877), p. 18. En refaisant la façade de l'église de Vertou, M. l'abbé Cormerais a vu des imbrications qu'il s'est efforcé d'imiter dans les parties hautes. Voir la planche publiée dans *l'Histoire de Saint-Martin de Vertou* par l'abbé Auber (Poitiers, 1868, 1 vol. in-8°).

lité ne peuvent être contestées, c'est le récit d'un religieux de l'abbaye de Noirmoutier, qui était présent à la translation des reliques de saint Philbert, qui a éprouvé toutes les terreurs causées par les irruptions des Normands, qui a suivi le déplacement du corps depuis son départ de l'île jusqu'à son arrivée à Saint-Philbert et qui a été chargé par son abbé de tenir le journal de tous les événements marquants⁽¹⁾. Cet écrivain officiel se nomme Ermentaire.

Sa relation est d'autant plus précieuse à lire qu'on en compte fort peu d'analogues dans notre histoire monumentale. Le plus souvent, les chroniques se bornent à nous dire le nom du personnage qui a pris l'initiative des plans exécutés; c'est pourquoi nous assistons à tant de débats contradictoires; tandis que dans Ermentaire, nous apprenons les circonstances qui ont motivé la création du second monastère de Saint-Philbert, la forme de son église et les moyens employés pour la transformer à l'arrivée des religieux.

Les renseignements de ce témoin ont passé inaperçus jusqu'ici, parce qu'ils sont noyés dans une énumération de prodiges accomplis autour du tombeau du patron de l'abbaye; ou bien ils ont été considérés comme inapplicables à l'édifice que nous étudions. Les murs que ce rapporteur a vus sortir de terre sont encore ceux que nous avons sous les yeux. L'incendie allumé par les Normands n'a pas été un désastre complet⁽²⁾; il a laissé debout la totalité des gros murs, comme les flammes du pétrole ont respecté, à Paris, les murailles de la Cour des comptes. Les dégâts ont porté sur la toiture, le mobilier, les autels, les boiseries, les colonnes. Après avoir examiné de près et à plusieurs reprises toutes les réfections et les additions faites dans l'église actuelle, avec le récit d'Ermentaire en main, je demeure convaincu que nous possédons son acte de naissance authentique avec tous les moyens d'établir son identité.

(1) « Hilbodo venerabili abbate gregem prefati confessoris Christi Filiberti, Domino favente, gubernante, cujus jussu ego omnium suorum infimus monachorum. hæc narranda suscepi. » (Chifflet, p. 88.) La relation d'Ermentaire est publiée dans l'*Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus* par Chifflet; dans les *Bollandistes, Acta Sanctorum*, au jour de la fête de Saint-Philbert; dans les *Annales de saint Benoît*; et dans Juénin, *Nouvelle histoire de Tournus*.

(2) « Corpore B. Filiberti adhuc in monasterio quod Deas dicitur, relicto, quamvis a Nortmannis incenso. » (Ermentaire, *apud* Chifflet, p. 124.)

« Anno DCCC XLVII, Nortmanni III Kalendas Aprilis Deas monasterium succendunt. » (*Chronicon Lemovicense*, *ibidem*.)

Voyez plutôt les renseignements qui ressortent du texte d'Ermentaire :

Le 11 juin 836⁽¹⁾, le bourg de Déas fut le théâtre d'un événement émouvant et dont les conséquences ont été si retentissantes, que le bourg en a perdu son nom. De celtique, il est devenu chrétien. Les documents qui le désignent, dans le principe, sous l'appellation de *Deas*, c'est-à-dire lieu bas et humide, ne lui donnent plus désormais que le nom de *Saint-Philbert de Grandlieu*. Voici à quelle occasion eut lieu ce changement.

On vit arriver du côté du couchant une troupe de religieux effarés, fuyant avec un fardeau qu'ils paraissaient pressés de mettre en sûreté; c'étaient les religieux de l'abbaye de Noirmontier qui, effrayés par les ravages causés par la fureur des pirates du Nord, sur les côtes de l'Atlantique, cherchaient à l'intérieur du pays d'Herbauge une retraite tranquille pour y cacher le corps de leur patron, saint Philbert, et y continuer leurs exercices pieux⁽²⁾.

Leur nom n'était pas inconnu à Déas. Déjà vingt ans auparavant (815), l'abbé Arnoulf, chef du même monastère, pressentant le péril auquel son île était exposée, avait jeté les yeux sur l'emplacement de Déas et y avait fondé une église entourée de bâtiments, destinée, en cas de panique, à recevoir les fuyards de Noirmontier. Il existe un diplôme de Louis le Débonnaire de 819 qui concède à cet abbé la permission de mettre le monastère en communication avec la Boulogne au moyen d'un aqueduc, de couper une grande voie et de jeter un pont sur le canal. Cet acte du souverain, daté de 819, dit formellement que l'établissement de Déas était de fondation toute récente; c'est pourquoi je le fais remonter à l'année 815⁽³⁾.

⁽¹⁾ Par une circonstance heureuse, en grattant le badigeon qui recouvrait les pieds-droits de l'entrée de la chapelle basse, on a trouvé gravée sur une pierre, en caractères carolingiens, l'inscription suivante : « Idus Junii dedicatio S. Salvatoris. »

Il s'agit sans doute des ides de juin 837, les travaux de transformation demandant au moins un an.

⁽²⁾ « Anno igitur Incarnationis Domini octingentesimo trigesimo sexto, . . . pater Hilbodus regem adiit Pippinum . . . decreverunt multo melius fore beati Filiberti corpus inde transferri debere quam ibi derelinqui, quod effectum esse constat anno suprascripto. » (Chifflet, p. 87 et 89.) Ils étaient partis de Noirmontier le 7 juin; le trajet dura donc quatre jours.

⁽³⁾ « Notum sit . . . qualiter Arnulfus abba, in loco cujus vocabulum est Deas,

Pendant vingt ans, la communauté vécut errante, tantôt au bord de l'Océan, tantôt dans l'intérieur des terres; enfin, le péril devenant de plus en plus menaçant, les religieux prirent le parti de se fixer à Déas. Le 7 juin 836, le sarcophage du saint fut exhumé et déposé dans un bateau qui le conduisit au port de la Fourche (*Furcæ*); ensuite il fut placé sur un brancard (*scala*) et transporté par voie de terre jusqu'à Déas, en passant par Paula (*Palus*)⁽¹⁾.

Ermentaire complète son récit en disant que l'abbé Arnoulf avait bâti son église *en forme d'une croix* sans avoir préparé un lieu digne de recevoir le corps saint qu'on apportait⁽²⁾. En attendant que les travaux d'appropriation fussent exécutés, les nouveaux venus placèrent le sarcophage dans le *bras droit* du transept et le brancard dans le *bras gauche*; puis ils arrêtrèrent de suite le plan d'une modification répondant aux nécessités qu'imposait l'arrivée des reliques⁽³⁾. Il fallait que le corps du saint fût accessible sinon aux yeux, du moins à la vénération des fidèles, sans que le lieu du dépôt fût trop apparent pour le cas où les Barbares le poursuivraient jusqu'à Déas, et que l'édifice fût assez spacieux pour recevoir la foule des visiteurs⁽⁴⁾.

L'abbé Hilbod ne renversa pas totalement l'œuvre de son prédécesseur; il n'avait pas besoin de cette mesure radicale dans un édifice où il était possible d'ouvrir des débouchés pour la circulation. Voici textuellement et littéralement le travail qu'il fit exécuter. Il abattit le mur de façade (*prima frons*)⁽⁵⁾, il rasa jusqu'aux fondations

novum monasterium aedificasse et ob commoditatem ejusdem monasterii ex fluvio qui dicitur Bedonia aquam ibi velle perducere. . . item eodem loco velle pontem facere» (*Hist. de l'abb. de Tournus*, p. 191); voir aussi l'original du diplôme aux Archives de Saône-et-Loire, 177, n° 1).

⁽¹⁾ «Suffosso igitur septima die juni mensis sepulturae loco, cum ipso venerabili tumulo elevatur sanctissimum corpus, ponitur in navi, Circio flante.» (*Chifflet, ibidem*, p. 89.)

⁽²⁾ «Non enim ad sepulturam capiendam fundamenta ipsius ecclesiae apprime jacta fuerant.» (*Ibidem*, p. 99.)

⁽³⁾ «Sepulcrum cum sacratissimo pignore de scala deponitur et in dextro cornu ecclesiae collocatur, atque in sinistro latere ecclesiae scala ipsa appenditur.» (*Ibidem*.)

⁽⁴⁾ «Turbis undique confluentibus inseruit se illis quidam latrunculus.» (*Ibidem*, p. 97.) «Sparsim se ac longe lateque talis fama diffundit et multorum incolas locorum ad S. Filiberti suffragia expetenda sollicitat.» (*Ibidem*, p. 98.)

⁽⁵⁾ «Pariete primae frontis disjecto et quidquid altitudinis est crucis funditus everso, atque copiose extenso, locus sepulturae mirifice est transvolutus, tribus perinde absidis circumcirca adjectis.» (*Ibidem*.)

la croix du transept de toute sa hauteur, enveloppa le lieu de la sépulture de matériaux somptueux et ajouta tout autour trois absides⁽¹⁾.

Je ne comprends pas la première démolition, si ce n'était pas pour ouvrir une porte plus large que l'ancienne et construire un porche pour les malades. Cette annexe était d'autant plus nécessaire que les pèlerins qui venaient demander leur guérison ne se bornaient pas à une simple visite. Quand ils n'obtenaient pas de faveur, ils se couchaient⁽²⁾, dit Ermentaire, auprès des portes et y passaient même la nuit en renouvelant leurs supplications à saint Philbert. Notre rapporteur ne dit rien de la nef, parce qu'on la laissa intacte. Quant au transept de 815, il était un obstacle à la circulation. Sa clôture devait tomber afin d'ouvrir la communication de la nef avec le déambulatoire, dont on avait absolument besoin pour arriver à l'arrière-chevet. C'est alors qu'on fit ces grands arcs de gauche et de droite qui procuraient un large dégagement aux allants et venants. Les expressions d'Ermentaire indiquent clairement que l'agrandissement fut appliqué aux bras de la croix dont il vient de parler. L'amélioration fut notable, puisque, par suite de l'addition des deux absidioles de droite et de gauche, les bras de la croix ont acquis une largeur double des dimensions classiques.

Quand bien même ce remaniement ne serait pas signalé par notre auteur, il sauterait aux yeux de tous les visiteurs, car il est visible que l'architecte a agi sans se préoccuper de faire des raccords avec les parties préexistantes; il n'a même pas porté ses cintres à la hauteur du maître arc qui s'ouvre sur le chœur. Si le carré central avait été élevé d'un seul jet, il ne serait pas déparé par l'absence de régularité.

Quoique les modifications du chevet soient indiquées sommairement par notre auteur, nous pouvons cependant nous rendre compte de ce qui existait et de ce qui fut ajouté en 836. Les fouilles pratiquées jusqu'au sol naturel, en avant et en arrière de l'hémicycle, établissent que sa maçonnerie, d'abord circulaire en bas comme

⁽¹⁾ Il est vrai que l'on peut entendre autrement le *prima frons* et l'appliquer au grand arc du carré central qui n'existe plus et qui faisait partie de la croix primitive de l'abbé Arnulf.

⁽²⁾ « Qui aliquantisper propter ostium basilicæ excubans non frustra præstolatus est auxilium. » (Chifflet, p. 115.)

en haut, fut modifiée pour faire la *cella* de Sainte-Anne et que sa maçonnerie n'est pas liée à celle de la crypte.

Pour dissiper tous les doutes au sujet de son antériorité, j'ai même fait percer les parois de la crypte et j'ai aperçu derrière la paroi une muraille enveloppante, bien jointoyée comme dans les édifices parés pour les yeux. J'ai, de plus, acquis la certitude que les angles saillants des parties hautes du chœur se continuent également vers les fondations.

C'est un fait qui ressort également de l'aspect des murs de remplissage qu'on a intercalés sur plusieurs faces pour rejoindre les parties préexistantes et les faire cadrer ensemble.

Ces prémisses étant admises, l'histoire de l'arrière-chevet est facile à reconstituer d'après l'inspection des maçonneries et de l'empiètement circulaire qui se voit dans une tranchée ouverte devant l'arc de la *cella* de Sainte-Anne. L'enfeu a été bâti à la place du maître-autel, ainsi que la *cella* qui y est adossée, sans rien déranger dans l'hémicycle; et du côté du chœur, c'est-à-dire du côté le plus en vue, on a dérobé la cachette derrière un double mur, de telle sorte que les visiteurs ne pouvaient rien apercevoir de la nef. Le chevet rond n'a été attaqué par le dehors que le jour où l'on fut dans la nécessité de satisfaire à l'empressement des pèlerins qui voulaient s'approcher du précieux tombeau, prier dans la chapelle Sainte-Anne qui est attenante et passer leur bras par la *fenestella* du fond pour communiquer la vertu du saint à certains objets qu'on descendait sur le sarcophage. C'est alors qu'on ouvrit l'arc en plein cintre qui donne entrée dans la *cella* et supporte en même temps le mur supérieur. Tout ce travail de remaniement fut enveloppé d'une chemise de maçonnerie, qui donne à la base l'apparence d'un massif carré.

Un déambulatoire s'est imposé ensuite avec une couverture pour faciliter la circulation et l'accès du second chevet à créer. Il est à présumer que cette addition fut circulaire, pour être en harmonie avec le chœur voisin comme avec les apparences de voûte biaise qui subsistent à droite et à gauche; mais je ne puis pas dire si elle était en cul de four. Il y avait certainement deux autres arcs plein-cintre, parallèles aux lignes et aux ouvertures du déambulatoire, qui retombaient sur les pieds-droits demeurés intacts sauf un. En les rétablissant, on se rendra compte sans doute des premières dispositions.

L'affluence des visiteurs croissant toujours, et la chapelle basse étant incapable de les contenir avec la petite abside que je suppose au début, le prolongement de l'arrière-chevet devint indispensable. C'est la raison d'être des substructions que l'on voit à l'est. Les deux absidioles qui apparaissent encore sous le mur droit du dernier chevet sont une décoration imaginée tardivement pour terminer le déambulatoire des pèlerins; elles ne doivent pas être confondues avec celles dont parle Ermentaire ⁽¹⁾. Deux des trois absides qu'il attribue à l'abbé Hilbod furent placées à droite et à gauche dans le transept; celle du sud, encore debout, est bien édifiée dans le style du ix^e siècle avec son mélange de briques et de moellons. La troisième abside, élevée en 836, est celle qui est annoncée dans l'extension de la chapelle Sainte-Anne, par les demi-quarts de cercle en place.

Bien d'autres conséquences ressortent de la certitude acquise au sujet de l'église de 815. Du moment que le chevet était rond et s'arrêtait à la chapelle Sainte-Anne, nous sommes forcé de chercher la forme de la croix dont parle Ermentaire, et dont l'hémicycle forme naturellement la tête, dans les environs du déambulatoire actuel et non pas dans la prairie, comme on essayait de le faire au début des recherches ⁽²⁾. De plus, comme il y a une liaison étroite entre le chœur et le grand arc qui le termine à l'ouest, la date admise pour le premier devient de rigueur pour le second, et nous avons ainsi la figure approximative du plan de 815 moins son transept renversé en 836.

Une autre réflexion nous conduit à regarder la nef comme contemporaine du chevet. On ne forme pas une croix architecturale avec une tête et deux bras; il faut encore un prolongement pour figurer le pied; la certitude de l'existence d'un plan cruciforme ⁽³⁾ entraîne la certitude de l'existence d'une nef, et cette nef est celle que nous avons sous les yeux.

J'ajouterai encore une observation générale : si l'église complète

(1) Je ne parle pas des substructions qui se cachent sous terre et qui avaient été faites sans doute pour les dépendances du monastère de 815.

(2) Une mauvaise interprétation du mot *frons prima* m'avait induit en erreur parce que j'étais influencé par la découverte des absides de l'orient et que personne ne connaissait celle du midi.

(3) « Igitur cum monasterium ingressi fuissetus atque in medio ecclesie que instar crucis constructa est. . . » (Chifflet, p. 97.)

que nous étudions n'avait pas été construite pendant le séjour de tous les religieux à Déas, de 815 à 860, elle n'aurait jamais eu ce développement d'église abbatiale (54 mètres de longueur) après l'appauvrissement du pays; car il est avéré que la communauté, une fois dispersée par la nécessité de fuir de ville en ville jusqu'en Bourgogne, ne s'est reformée qu'à Tournus. Après avoir erré dans le Maine et l'Anjou de 847 à 858, les religieux revinrent à Déas chercher le corps de leur patron et l'emportèrent définitivement vers le Centre en passant par Cunault, Messay, Loudun, etc. Déas abandonné est alors tombé aussitôt au rang de petit prieuré, dont le titulaire n'aurait jamais eu l'ambition de construire un aussi vaste édifice pour une localité minime. L'époque de l'épanouissement religieux de Déas n'a pas duré cinquante ans; il n'en a pas fallu davantage, pourtant, pour donner naissance à une église exceptionnelle dans notre région.

VII

Il n'y a pas trace évidente d'une église mérovingienne dans le bourg de Deas.

On ne peut pas non plus supposer que les substructions de l'arrière-chevet seraient les vestiges d'une église mérovingienne que l'abbé Arnoulf aurait renversée en 815 pour établir son monastère. Rien ne justifierait cette conjecture dans la relation que nous invoquons à chaque pas. Et d'ailleurs, il faut bien penser que le nouveau venu se serait exposé au mécontentement de la population en renversant le sanctuaire de Déas. Ce n'est pas ainsi qu'opéraient les religieux quand ils arrivaient dans une localité; ils se plaçaient à quelque distance des fondations antérieures. C'est pourquoi nous rencontrons dans les vieux textes la mention de plusieurs églises même dans des bourgs infimes⁽¹⁾. Si ces substructions devaient être expliquées, j'aimerais mieux les rattacher à quelque partie du monastère liée au chevet.

Pour plaider en faveur de la suppression d'une église antérieure à 815, il faudrait être certain d'abord que le centre paroissial était à Déas, fait qui est très douteux. Il n'y a rien dans Ermenaire qui permette de le penser; au contraire, cet auteur, pour dé-

⁽¹⁾ « Madernas cum ecclesiis, Apiciacum cum duabus ecclesiis. » (Diplôme de 854, *Histoire de l'abbaye de Tournus*, p. 207.)

signer Déas, se sert d'un terme peu relevé, *locus*, qui signifie quelque chose comme un relai, une station quelconque sur une voie⁽¹⁾; Paulx, qu'il a traversé en venant à Déas, est aussi appelé *locus*, tandis que le plus souvent, le chroniqueur cite des bourgs *hici* et des *villa* en parlant des pèlerins qui accourent au tombeau. Qui nous dit que le centre principal n'était pas dans une villa écartée, par exemple à Saint-Remi ou autour de l'édifice inconnu qui a porté le nom de *Saint-Martin de Graudlieu*⁽²⁾ ?

L'objection qu'on tirera peut-être de la rencontre de vestiges de l'art ancien dans l'église carolingienne de Déas n'est pas embarrassante⁽³⁾. La réponse est dans les murs eux-mêmes et dans notre annaliste Ermentaire.

Quand un architecte détruit, dans son chantier, un édifice somptueux comme était celui dont nous trouvons les marbres, il met de côté les meilleurs matériaux pour les utiliser dans la nouvelle construction, et son artifice se révèle çà et là par des rencontres choquantes. Examinez la crypte, le chevet, le chœur, toutes les parties primitives qui n'ont pas été retouchées, vous ne trouverez pas trace de mélange, pas de différence dans les matériaux, vous remarquerez au contraire que tout est uniforme.

Là où nous avons vu, dans notre inspection sommaire du début, des fragments d'architecture ancienne, nous sommes en face d'une réfection grossière, exécutée au XI^e siècle, c'est-à-dire après les dévastations des Normands. Tout y est pêle-mêle, comme dans les chantiers où l'on s'approvisionne dans les décombres. Le romain, le mérovingien et le roman se heurtent et se confondent. Les campagnes étaient alors couvertes de ruines de toute sorte, ruines de fermes et ruines de villas très richement ornées où les marbres et les mosaïques ne manquaient pas. Lisez plutôt Ermentaire, qui les a vues debout en 836.

Il n'était pas nécessaire d'aller à deux lieues puiser dans les dé-

(1) «Cum corpus beatissimi Filiberti illum in locum transferretur qui antiquo vocabulo Deas nuncupatur.» (Ermentarius, *Ibid.*, p. 87.)

(2) La situation de ce prieuré, cité dans les annexes du cartulaire de Redon parmi les dépendances de Tournus, n'est pas déterminée. Je ne vois dans les alentours que Saint-Martin-de-Passay.

(3) Deux chapiteaux de marbre blanc, deux fûts de colonne en marbre vert et rouge, un tambour en marbre blanc et deux socles, tel est le bilan de nos antiquités.

combres de la station romaine de Saint-Lumine-de-Coutais; la banlieue de Déas avait elle-même des vestiges de somptueuses habitations qui gisaient épars dans les champs en friche⁽¹⁾.

Nous empruntons nos lumières au récit d'un incendie qui éclata dans une villa dont le propriétaire était venu au monastère faire sa visite au tombeau de Saint-Philbert et avait emporté un morceau du brancard vénérable exposé dans l'église. Il paraît que sans ce larcin pieux l'incendie aurait dévoré tous les bâtiments de la villa, mais que la flamme, après avoir couru dans tous les sens, s'arrêta brusquement *devant la colonne* à laquelle la relique était suspendue⁽²⁾.

Ce détail n'est pas insignifiant pour nous. Une habitation ordinaire n'est pas décorée de colonnes. Quand nous avons la certitude que l'architecte en avait mis une, nous pouvons hardiment affirmer que son plan comportait un portique, un péristyle, une galerie ou un atrium, peut-être le tout ensemble, et alors l'imagination reconstitue dans son entier la physionomie des splendides salles où les Gallo-Romains étalèrent leur luxe, jusqu'au temps de Charles le Chauve⁽³⁾. La station romaine de Saint-Lumine, qui est à deux lieues de Déas, avait certainement des villas luxueuses si la banlieue de Déas en manquait. A mon sens, voilà la véritable provenance des fragments de décoration en marbre que les fouilles ont mis au jour; voilà pourquoi les chapiteaux et les colonnes déterrés sont d'un module différent et ne trouvent leur adaptation exacte ni dans les pieds-droits ni aux pilastres des cintres. Ils ne sont entrés dans cette église qu'autour des autels rétablis après l'incendie des Normands au x^e ou au xi^e siècle⁽⁴⁾.

(1) Déas figure dans l'acte de fondation de Noirmoutier de 676 parmi les propriétés données à saint Philbert par Ansoald sous le simple titre de *villa*. (Archives de Cunault. — Copie du xi^e siècle sur parchemin.)

(2) «Est villa quædam non nimis a monasterio distans longitudine; quam cum succedere ignis cõpisset et huc, illucque diffunderetur incendium, ventum est ad quandam mansiunculam in qua aliquid de ipso habebatur ligno. Sed cum pars ipsius ædiculi combusta esset, continuo ut *ad columnam in quâ appensum erat*, flamma vorax pervenit, totum incendium obtorpuit.» (*Ibid.*, p. 103.)

(3) Les agglomérations par villas étaient tellement communes au ix^e siècle, que le moine Ermentaire, dans le récit de la translation des cendres de saint Philbert, n'en cite pas moins de quinze en bas Poitou ou dans le diocèse de Nantes.

(4) En 1867, M. Marionneau a vu dans les basses œuvres du flanc méridional, un fût de colonne en marbre blanc de 0 m. 33 de diamètre que M. Beaufretton vient de retrouver.

Conclusions.

Les conclusions qui ressortent des observations, des fouilles et du nettoyage de l'église de Saint-Philbert de Grandlieu sont nombreuses et importantes. L'ensemble de l'édifice annonce que la communauté religieuse qui l'a construit était en pleine prospérité et avait un motif spécial pour lui donner un grand développement, c'est-à-dire la possession d'un trésor qui attirait la foule⁽¹⁾. Nous avons la certitude de posséder le sarcophage de marbre dans lequel le corps de saint Philbert fut déposé après sa mort, à la fin du VII^e siècle. En fuyant au hasard dans toutes les directions, les religieux n'auraient pas pu se charger d'un aussi lourd fardeau que celui de ce tombeau; ils se bornèrent à enterrer le monument funéraire et emportèrent les reliques à Tournus, diocèse de Mâcon, où elles sont encore aujourd'hui. Le caveau qui l'enveloppe est bien un réduit tel qu'on en pouvait faire dans un temps troublé; il porte sa date en lui-même, dans son caractère mystérieux comme dans les détails de sa structure. Son enveloppe, étant notoirement antérieure, nous fournit un terme précieux de comparaison pour dater le reste de l'édifice.

A l'aide de déductions éclairées par le récit d'un témoin oculaire, nous arrivons à reconnaître qu'il y a concordance parfaite entre les reprises de la construction et les événements dont Déas a été le théâtre, que les additions faites à l'église monastique, en 836, portent bien le cachet de l'époque carolingienne et l'expression du procédé choisi par l'architecte de 815. La nef est bien la continuation du chevet; elle ne constitue pas une opposition disparate.

Au point de vue décoratif, l'histoire de l'art pourra bénéficier de plus d'une remarque; elle modifiera ses leçons sur les principes de l'architecture romane, qu'on a trop séparée jusqu'ici des écoles précédentes.

En conservant l'église de Saint-Philbert de Grandlieu et en rétablissant sinon en réalité, du moins sur le papier, sa physionomie primitive, nous sauvons du naufrage un type d'architecture qui a

(1) Ansoalde, évêque de Poitiers, bâtit aussi en 683, à Saint-Maixent, une vaste église pour y loger le corps de saint Léger. (Bollandistes, *Acta sanctorum*, oct., t. 1, p. 481.) Saint Philbert est mort à Noirmoutier, vers 684.

complètement disparu en France et nous augmentons le nombre des affirmations dont se compose notre enseignement. La Commission des Monuments historiques a compris de suite cette pensée puisqu'elle s'est empressée de classer notre église au nombre des monuments placés sous son haut patronage.

LÉON MAÎTRE.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

- ABZAC (D'). Notice sur le barbichet, p. xxxviii.
- AGEN (Musée d'). Intailles et bijoux, p. 53-54.
- AGRAFE DE CEINTURE de l'époque gauloise trouvée à Tronoën, p. 22.
- AÏN-BOU-SESSOU (Algérie). Inscription romaine, p. 275.
- AÏN-EL-FRAS (Algérie). Inscription romaine, p. 191.
- AÏN-GAZA (Algérie). Inscription romaine, p. 175.
- AÏN-GOLEA (Tunisie). Inscription romaine, p. 223.
- AÏN-GUETTAR (Algérie). Inscription romaine, p. 176.
- AÏN-NECHMA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 195 à 197.
- AÏN-SAÏD (Algérie). Inscription romaine, p. 273.
- AÏOUB-BERRICH (Algérie). Inscription chrétienne, p. 234.
- ALTIMERIUM (Hérault). Tombeau antique, p. 41.
- ANGERS (Cathédrale d'). Tombeau de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, p. 412 à 416. — Tombeau d'Ulger, p. xciv, 416 à 423.
- ANGOT DES ROTOURS (M.). nommé officier d'Académie, p. lvi.
- ANGUILCOURT-LE-SART (Aisne). Boucle mérovingienne avec inscription, p. 335-336.
- ANTHOUARD DE WASSERVAS (Albert d'), nommé officier de l'Instruction publique, p. lx.
- ARGOUGES (Jean d'). Son tombeau à Chasseguay, p. 125.
- ARIÈGE (Églises de l'), p. li, et 451 à 499.
- ARMAGNAT (Henri-Marie), nommé officier d'Académie, p. lxi.
- AUBERT (Ariège). Église, p. 466.
- AUBIGNY (Pas-de-Calais). Balance romaine, p. 313. — Cadran solaire antique, p. 319. — Cimetière mérovingien, p. 318 à 322. — Sépulture à incinération du III^e siècle, p. 313 à 318. — Verre antique, p. 316.
- AUDERERT (Laurent). Transactions avec son gendre, p. 71 à 76 et 76 à 78.
- AUDRACH (Hugonet). Contrat de mariage, p. 60.
- AULANHERH (Antoine). Inventaire des biens dotaux de sa femme, p. 79 à 80.
- AYGUEDINE (Béatrix de). Constitution de dot, p. 59.
- AYGUEDINE (Belina de). Constitution de dot, p. 59.
- AYGUEDINE (Morgon de). Constitution de dot, p. 59.
- AYRES DO QUINTAL, architecte portugais, p. 37.
- AXIAT (Ariège). Église, p. 456, 466 à 468.

B

- BABELON (E.), chargé d'un rapport, | p. lxxvii, lxxx, lxxxvi; — offre un ouvrage au Comité, p. lxxvii; — pré-

- sente diverses observations, p. xvii, xviii, xciv.
- Curiosité numismatique, p. 302 à 304. — Fouilles de Berthouville, p. lxxxii-lxxxiii, lxxxvi-lxxxvii. — Monnaies françaises trouvées près de Bayeux, p. xcii. — Note sur l'inscription de l'anneau d'Ulger, p. 419-420.
- BALLU (Albert), envoie des copies d'inscriptions, p. 284 à 286.
- BARAST (Armand). Constitution de dot, p. 57-58.
- BARBAUD (G.), p. lxxxiv, xci-xcii. — Notice sur la démolition du château de Talmond, p. 305 à 311.
- BARBICHET (Note sur le), p. xxxviii.
- BARBY (H.), offre un ouvrage au Comité, p. lxxv.
- BARTHÉLEMY (Anatole DE), chargé de divers rapports, p. xxi, lxxv, lxxxiv, xciii; — fait une communication, p. xxix; — nommé d'une commission, p. lxiv. — Rapports divers, p. lxv, lxxvii, lxxvi, lxxxi, xci-xcii.
- Monnaies gauloises trouvées à Provins, p. lxxvi-lxxvii.
- BASILIQUE chrétienne de Castiglione, p. xlvi et 139 à 142.
- BAS-RELIEF provenant de la Médie inférieure, p. 11 à 16.
- BAYE (M. DE), offre un ouvrage au Comité, p. lxxvii.
- BAYEUX (Cathédrale de). Bibliothèque du chapitre, p. 396 à 401, 403 à 433. — Chasuble de saint Regnobert, p. 348 à 350. — Coffret arabe, p. 347-348. — Couronne de lumière, p. 351 à 353. — Inventaires du trésor, p. 339 à 450. — Missel de Louis d'Harcourt, p. 354-355. — Pillage du trésor par les protestants, p. 444 à 450. — Re-table d'argent, p. 343-344. — Tapisserie de la reine Mathilde, p. 357-358.
- BAZIN (Jean-Louis), nommé officier d'Académie, p. lxi.
- BEAUNE (Henri), auteur d'une communication, p. xvi.
- BÉDEILLAC (Ariège). Église, p. 468.
- BÉHAL (M.), nommé officier d'Académie, p. lxi.
- BELEM (Monastère de), p. 28 à 39.
- BÉNAC (Ariège). Église, p. 455, 469.
- BERGER (Philippe). Rapport sur une inscription libyque trouvée près de Philippeville, p. lxxxviii-lxxxix. — Stèle punique représentant une déesse, p. 221-222.
- BERTHELÉ (Joseph), offre un ouvrage au Comité, p. xci. — Projet de publication, p. lxiv, lxxvii, lxxxviii.
- BERTHOUILLE (Eure). Fouilles, p. lxxxvii-lxxxviii et lxxxvi-lxxxvii.
- BERTRAND (Alexandre), chargé d'un rapport, p. xxviii, xc; — fait une observation, p. xxxiii, xxxvi; — lit un rapport, p. lxxv.
- BERTRAND (Louis), communique une inscription libyque, p. lxxxviii.
- BERTRAND (M.). Église de Castiglione, p. xlvi, et 139 à 142.
- BERTRAND (M.). Fouilles exécutées à Monnetay, p. lxxviii.
- BESANÇON (Doubs). Ancien atelier d'orfèvrerie, p. xxxix.
- BEURVAY (Mont). Fouilles, p. lxxv.
- BIJOUX ANTIQUES au musée d'Agen, p. 53-54.
- BIR-ALLOUCHE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 200.
- BIR-CÉDRA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 234.
- BIR-CHAM (Algérie). Inscriptions romaines, p. 235.
- BIR-DJEDIDA (Algérie). Inscription romaine, p. 205.
- BIR-EL-ASKARIA (Algérie). Inscription romaine, p. 231, 232.
- BIR-EL-ATROUSS (Algérie). Inscription romaine, p. 232-233.
- BIR-LASKEBIA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 205, 206, 207.
- BLAISE (M.), nommé officier d'Académie, p. lxi.
- BLANCHET (Adrien). Note sur des monnaies satiriques de Charles IX, p. 302 à 304.

- BLANCHET (P.), envoie des copies d'inscriptions, p. 283.
- BLANCHOT (M.). Recherches archéologiques, p. LXXXI.
- BLÉD (L'abbé), offre un ouvrage au Comité, p. LXXX.
- BOESWILLWALD (M.). Son éloge, p. LVIII.
- BOIS DES VENDUS (Tumulus du), p. XXXIV.
- BOYFIDEI (Beatrix). Extrait de son contrat de mariage, p. 68-69.
- BOXXO (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. LXI.
- Monnaies gauloises découvertes dans l'arrondissement de Provins, p. I et LXXVI-LXXVII. — Silex découverts en Palestine, p. XXXIII.
- BONTEMPS DE MENSIGNAC (M.), nommé officier d'Académie, p. LXI.
- BORD (Forêt de). — Fouilles de M. Quesné, p. XXXVI et XXXVII.
- BOSSEBOEUF (L'abbé). — Les fouilles d'Yzeure, p. XLIX. — Tombeau de Saint-Pol de Léon, p. XLII.
- BOUCLE MÉROVINGIENNE trouvée à Anguillcourt-le-Sart, p. 335-336; — trouvée à Montescout-Lizerolles, p. 337.
- BOUGIE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 216, 217.
- BOURGOIS (Paul), nommé officier d'Académie, p. LXI.
- BOURGMARIE (M^{me} de). Son épitaphe, p. 119.
- BOUSREZ (Louis), nommé officier d'Académie, p. LXI.
- BOYLESVE (Pierre), secrétaire de Charles d'Orléans, p. 323-324.
- BOYTACA, architecte de Santa-Cruz à Coïmbre, p. 29-30.
- BROULLAR (Michel), fondateur d'une messe aux Cordeliers de Salins, p. 137.
- BRUNE (L'abbé). L'église de Chissey, p. XLVII et 3 à 10. — Orfèvrerie franco-comtoise, p. XXXIX.
- BUGEY (Monuments perdus du) et du Valromey, p. XLVIII.
- BUHOT DE KERSERS (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.
- BULLIOT. Fouilles du mont Benvray, p. XXIX, LVV.
- BURY (Oise). Néropole romaine, p. XCIII et 330 à 331.

C

- CADRAN SOLAIRE trouvé à Aubigny-en-Artois, p. 319.
- CAGNAT (René), chargé de divers rapports, p. LXXXIV, XC; — nommé d'une commission, p. LXXXV; — lit un rapport, p. XCIII.
- Chronique d'épigraphie africaine, p. 223 à 286.
- CANTONBÉRY (Saint Thomas de), à la cathédrale de Bayeux, p. 345-346.
- CARBONNEL (Famille de). Tombeau attribué à un de ses membres, p. 125.
- CARRIGNARIE (Gard). Sépulture néolithique, p. 121-122.
- CARTHAGE (Tunisie). Statues trouvées à Carthage, p. 148-149.
- CARTON (Le D^r), envoie des copies d'inscriptions, p. 282.
- CASQUE GAULOIS (Fragment de) en bronze, trouvé à Tronoën, p. 22.
- CASTIGLIONE (Algérie). Basilique chrétienne, p. XLVII, et 139 à 142.
- CASTILHO (Jacques de), architecte à Coïmbre, p. 33.
- CASTILHO (Jean de), architecte de Belem, p. 30.
- CASTILLON (Ariège). Église, p. 462, 469-470.
- CATELIER (Le) de Criquebeuf-sur-Seine, p. XL-XLI.
- CAVALIER (M.). Les lauzas du Languedoc, p. XXXIII-XXXIV.
- CERF (Le chanoine), envoi des études sur les sculptures de la cathédrale de Reims, p. XXXIV, XXXVIII; — offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV.

- CERCUEIL DE PLOMB trouvé à Nantes, p. 406.
- CHARBUILLET (M.), chargé d'un rapport, p. LXXXIV; — lit un rapport, p. XCIII.
- CHALON (Jean DE), comte d'Auxerre. Son tombeau aux Cordeliers de Salins, p. 132.
- CHALON (Jean de), évêque de Langres, p. 135.
- CHALON (Marguerite DE), femme d'Hugues de Montréal; son tombeau aux Cordeliers de Salins, p. 134.
- CHAMPEAUX (Seine-et-Marne). Vitraux de la collégiale de Saint-Martin, p. 101 à 115.
- CHANTRE (M.), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LVII, LIX.
- CHARLES IX, roi de France. — Testons satiriques, p. 302 à 304.
- CHARLES LE TÉMÉRAIRE, figuré sur une tapisserie de Berne, p. xvi.
- CHASSEGUAY (Manche). Pierre funéraire, p. LI-LII et 123 à 126.
- CHASUBLE de saint Regnobert, à Bayeux, p. 348 à 350.
- CHATEAUNEUF (Pierre DE). Inventaire de ses biens, p. 84 à 89.
- CHATRANEZ (Nicolas), sculpteur, p. 36-37.
- CHAUVEY (Gustave), offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV. — Observation sur des silex, p. XXXIII.
- CHAUVIGNÉ (Auguste), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.
- CHERCHEL (Algérie). Inscriptions romaines, p. LXXXII, 219.
- CHEVALLIER (L'abbé Ulyssé), offre un ouvrage au Comité, p. LXXX.
- CHILBÉRIC (Le tombeau de), à Tournay, p. XLIV-XLV.
- CHISSEY (Jura). Église, p. XLVII, et 3 à 10.
- CHOTARD (Le Dr), nommé officier d'Académie, p. LXI.
- CIMETIÈRE MÉROVINGIEN d'Aubigny-en-Artois, p. 318 à 322.
- CIMETIÈRE ROMAIN de Bury, p. 330-331.
- CIPPE (Le) et la stèle, p. XLVIII.
- CLANSAYS (Drôme). Inventaire des biens de l'église Saint-Michel, p. 96 à 99. — Inventaire du château, p. 99-100.
- COFFRET ARABE à la cathédrale de Bayeux, p. 347-348.
- COÏMBRE (Portugal). Église Santa-Cruz, p. 29 à 37.
- COLLIN (M.), offre un ouvrage au Comité, p. XXVI.
- COMBATS DU CIRQUE, représentés sur des vases, p. 45 à 47.
- COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.
- Demandes de souscriptions, p. XXV, LXVIII, LXXXIX, XCV; — de subventions, p. XXI, LXVII, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXX, XCI.
- Ouvrages offerts, p. XXII, XXVI, XXIX, LXIV, LXV, LXVII, LXXVI, LXXX, LXXXV, XCI.
- Liste des membres, p. 1 à 11; — des membres non résidents, p. v à VII; — des correspondants, p. x à XVII; — des correspondants honoraires, p. VII à x.
- Liste des membres de la Commission de l'Afrique du Nord, p. III-IV; — de la Commission des Musées, p. IV-V.
- Procès-verbaux des séances de la Section d'archéologie du 13 janvier 1896, p. XI à XV; — du 10 février, p. XXVI-XXVII; — du 9 mars, p. XXVIII-XXIX; — du 17 avril, p. LXIV à LXVI; — du 11 mai, p. LXVII-LXVIII; — du 8 juin, p. LXXIV à LXXIX; — du 10 juillet, p. LXXX à LXXXIII; — du 16 novembre, p. LXXXIV à LXXXIX; — du 14 décembre, p. XC à XCII.
- Projets de publications, p. XXVIII, LXIV, LXV, LXVII, LXXVII.
- Cf. CONGRÈS DE LA SORBONNE.
- COMMERCY (Laure DE). Son tombeau aux Cordeliers de Salins, p. 132-134.
- CONGRÈS DE LA SORBONNE. Procès-verbaux, p. XXX à LXIII.
- Séance d'ouverture, p. XXX à XXXII; — du 7 avril 1896, p. XXXIII à

XXXVII; — du 8 avril, matin, p. XXXVIII à XLI; — du 8 avril, soir, p. XLII à XLVI; — du 9 avril, matin, p. XLVII à XLIX; — du 9 avril, soir, p. L à LI; — du 11 avril, p. LIII à LXIII.
 — Programme pour 1897, p. LXIX à LXXII.
 CONTEVILLE (Odon de), évêque de Bayeux. — Ses dons à la cathédrale de cette ville, p. 344-345.
 CORCELLE (M.). Monuments perdus du Bugey et du Valromey, p. XLVIII.
 COROT (Henry), demande une subvention, p. XCI. — Note sur le tumulus du Bois des Vendus, p. XXXIV.
 COSTEME (Notes sur le) en Limousin, p. XXXVIII, XL.
 COUDIAT-CHOUF-DERRAH (Algérie). Inscription chrétienne, p. 237.
 COURAJOD (Louis), nommé membre d'une

commission, p. LXIV. — Rapports divers, p. LVII. — Rapport sur une porte en fer du moulin de Sévigny-Waleppe, p. XXII. — Sa mort, p. LXXX.
 COURJON (Allain), peintre-verrier, p. 103.
 COURONNE DE LUMIÈRE à la cathédrale de Bayeux, p. 351 à 353.
 COURTENAV (Isabelle de). Son tombeau aux Cordeliers de Salins, p. 131-132.
 COUTIL (M.). Inventaire des monnaies gauloises trouvées dans l'Eure, p. L.
 CRAVOISIER (Émile), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.
 CRIQUERELF-SUR-SEINE (Le Catelier de), p. XL-XLI.
 CRYPTE de la basilique chrétienne de Castiglione (Algérie), p. 140-141.
 CUMONT (Franz). Note sur un bas-relief de la Mésie antérieure, p. 11 à 16.

D

DECAUX (Le D^r), nommé officier d'Académie, p. LXII.
 DELAPARD (L'abbé) communique des inscriptions, p. 156-166, 167, 171, 176.
 DELAPOIX DE FRÉMISVILLE-NEUGE (M.), nommé officier d'Académie, p. LXII.
 DELATTRE (Le P.), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LVII, LIX.
 DEMAISON (Louis), offre un ouvrage au Comité, p. LXXVI.
 DENIS (Charles). La tombe d'Antoine de Ville à Domjulien, p. XXVI, XXIX, 17 à 20.
 DENTELLES LIMOUSINES, p. XXXVIII.
 DERGNY (M.), auteur d'une communication, p. LXXXIV, XCII.
 DESLANDES (L'abbé). Le trésor de l'église Notre-Dame de Bayeux, p. 339 à 450.
 DES MÉLOIZES (M.). OENOCHOÉ de bronze trouvée en Berry, p. XC.
 DESTOUCHES (Philippe). Son épitaphe, p. 118.
 DIDIER (Le capitaine), envoie copie de

diverses inscriptions, p. 223, 224, 225, 226.
 DJEREL-MDABOUROUH (Algérie). Inscriptions romaines, p. 276.
 DJEREL-SKHIRA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 225, 226.
 DJEMILA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 212.
 DOMJULIEN (Vosges). Tombe d'Antoine de Ville, p. 17 à 20.
 DORTÉL (M.). Les fouilles de Saint-Similien, p. 500-511.
 DOUAS (Le chanoine), offre un ouvrage au Comité, p. LXXX.
 DOUAR-GRABIA (Tunisie). inscription romaine, p. 223.
 DOUAR-EGH-CHOTT (Tunisie). Statue antique de femme, p. 147 à 149, et 154-155.
 DRAKE DEL CASTILLO (M.), nommé officier d'Académie, p. LXII.
 DREUILLE (Ariège). Église, p. 470.
 DROUET (Henri), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.

DEBOUREAU (D^r), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.
 DU CHÂTELIER (PAUL). Habitation gauloise découverte à Tronoën en Saint-

Jean-Trolimont, p. XXIII-XXIV et 21 à 23.

DUPONT (M.), nommé officier d'Académie, p. LXII.

E

ECK (Théophile). Découverte d'une incinération du III^e siècle et fouilles d'inhumations mérovingiennes à Aubigny-en-Artois, p. LXXIV, XCV, et 312 à 322.

ÉGLISES romanes de l'Ariège, p. 451 à 499; — de Castiglione, p. 139 à 142; — de Saint-Martin de Champeaux, p. 101 à 115; — de Chissey, p. 3 à 10; — des Cordeliers de Salins, p. 127 à 138; — de Saint-Philbert de Grandlieu, p. 524 à 549; — Saint-Similien de Nantes, p. 501 à 606; — de Villiers-en-Bierre, p. 116 à 120.

EL-ALA (Tunisie). Inscription romaine, p. 278.

EL-AMRI (Algérie). Inscription romaine, p. 283.

ER-MAHDER (Algérie). Inscriptions romaines, p. 283.

ENGRAND (F.). Projet de publication d'un inventaire des tableaux de la Couronne, p. LXV.

ERCÉ (Ariège). Église Saint-Pierre, p. 470, 471.

EZ-REGUIBA (Algérie). Inscriptions chrétiennes, p. 272.

EUDE (Émile). Études d'architecture en Portugal. — De l'influence française dans le style manuelin, p. XLII-XLIII, et 24 à 39.

EURE (Département de l'). Monnaies gauloises, p. L.

F

FANCY (Paul DE). Mandement de Charles d'Orléans à son secrétaire pour vendre certains bijoux, p. xc, et 323 à 329.

FAURE (Le lieutenant), envoie copie d'une inscription, p. 275.

FEDJ-ES-SIOLDA (Algérie). Inscription romaine, p. 277.

FEDJ-MZALA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 209 à 212.

FEDJ-SOUICOU (Algérie). Inscription romaine, p. 201.

FILLET (L'abbé). Le mobilier au moyen âge dans le Sud-Est de la France, p. XXVIII, LXVIII, et 55 à 100.

FLANDRE (Yolande de). Inventaire après décès, p. 48 à 52.

FOIX (Ariège). Église Saint-Volusien, p. 470 à 472.

FORGES du XIII^e siècle en Dauphiné, p. XXXV.

FOURCAUD (M. DE), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LVII, LX.

FROIDEVEAUX (M.), nommé officier d'Académie, p. LXII.

FROSSARD (Ch.-L.), offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV.

FUSÉE (Claude), son épitaphe, p. 117-118.

G

GACHON (Guillaume). Inventaire des biens de ses enfants mineurs, p. 82 à 84.

GAMELIN (Le lieutenant), envoie copie de diverses inscriptions, p. 223, 224.

- GASTAL (Algérie). Inscription romaine, p. 169.
- GAUCKLER (M.). Bas-relief trouvé à Sidi Salah el Balthi, p. 149 à 151. — Découvertes faites à la Malga, p. 152 à 155. — Note sur la vallée inférieure de la Siliana à l'époque romaine, p. 287 à 301. — Statue de femme trouvée à Carthage, p. 147 à 149.
- GAUDIÈS (Ariège). Église, p. 472.
- GAULOIS (Objets) découverts à Tronoën p. XVIII-XXIV. — Cf. MONNAIES.
- GAUTIERI (Pierre). Inventaire des biens de ses enfants mineurs, p. 65 à 68.
- GAUTHIER (Jules). Étude sur les Cordeliers de Salins, p. XLIII et 127 à 138. — Notes sur l'orfèvrerie franc-comtoise, p. XXXIX.
- GAUTIER (Émile-Félix), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- GERMAIN (Léon), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.
- GERNER-DURAND (Le P.). Silex trouvés en Palestine, p. XXXIII.
- GIBBERNI (Guillemette). Inventaire de ses biens, p. 80 à 82.
- GIRAUD (J.-B.). Étude sur les forges dauphinoises du XIII^e siècle, p. XXXIV. — Offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV.
- GIRAULT (Arthur), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
- GIVELET (M.) offre un ouvrage au Comité, p. LXXVI.
- GOYRAND (André). Extrait de son contrat de mariage, p. 68.
- GRANDMAISON (L. DE). Notice sur Jean Papin, architecte de la cathédrale de Tours, p. xc.
- GRANGER (Albert-Alexandre), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- GRIGNAN (Barast DE). Constitution de dot, p. 59.
- GRIGNAN (Dalmace DE). Constitution de dot, p. 59.
- GRIGNAN (Pierre de). Constitution de dot, p. 59.
- GSELL (S.). Inscriptions inédites de l'Algérie, p. 156 à 220.
- GUELAAT-BOU-ATFAN (Algérie). Inscriptions romaines, p. 186 à 191.
- GUELMA (Algérie). Inscription romaine, p. 194.
- GUIFFREY (Jules), chargé de divers rapports, p. XXI, LXVII; — fait un hommage au Comité, p. XXVI; — nommé d'une commission, p. LXIV; — rapports divers, p. XXVI, LXV, LXXVII-LXXVIII.
- GUILLEMINOT (Henri), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- GUIMBARDE (La), p. XXXVI.
- GUYESSE (M.) préside la séance solennelle de clôture du Congrès de la Sorbonne, p. LIII; — son discours, p. LIV-LIX.

H

- HABITATION GAULOISE à Tronoën (Finistère), p. 20 à 23.
- HADRA (Algérie). Inscription romaine, p. 219.
- HALLOÛIA (Algérie). Inscription romaine, p. 176.
- HAMARD (L'abbé). Découverte d'une nécropole romaine à Bury (Oise), p. XCIII, 330, 331. — Découvertes à Hernies, p. XXIII.
- HAMMAM-MESKOUTINE (Algérie). — Inscriptions romaines, p. 197-198.
- HANNEZO (M.), envoi des copies d'inscriptions, p. xc, 282, 283.
- HARCOURT (Louis d'), évêque de Bayeux. — Ses dons à la cathédrale de cette ville, p. 343-344. — Son missel, p. 354-355.
- HARMAND (Georges), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.

- HÉLO (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- HENCHIR-ABD-ES-SEMED (Tunisie). Inscription romaine, p. 294. — Ruines romaines, p. 293.
- HENCHIR-AÏN-KESKES (Algérie). Inscriptions romaines, p. 243.
- HENCHIR-ALI-BOU-DERBEL (Algérie). Inscriptions romaines, p. 229, 230.
- HENCHIR AMANA. Inscriptions romaines, p. 230.
- HENCHIR-BEN-ZRIE (Algérie). Inscription romaine, p. 277.
- HENCHIR-CHABBOU (Algérie). Inscription romaine, p. 234.
- HENCHIR-CHABET-ER-RESSAS (Algérie). Inscriptions romaines, p. 273.
- HENCHIR-CHERAGAG (Algérie). Inscriptions romaines, p. 235, 236.
- HENCHIR-DJAHÉL (Algérie). Inscription romaine, p. 240.
- HENCHIR-EL-ÀALA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 226, 227.
- HENCHIR-EL-ABID (Algérie). Inscriptions romaines, p. 227.
- HENCHIR-EL-HAMACHA (Algérie). Inscription romaine, p. 174.
- HENCHIR-EL-HAMMAM (Algérie). Inscription chrétienne, p. 194; — romaines, p. 192, 193, 194.
- HENCHIR-EL-MERRAH (Algérie). Inscriptions romaines, p. 268, 269.
- HENCHIR-FALLOUS (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 298.
- HENCHIR-FEDI-DERIAS (Algérie). Inscriptions romaines, p. 237 à 240.
- HENCHIR-FOUAGHA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 171.
- HENCHIR-GOURINE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 242.
- HENCHIR-HADJRA-EL-BEÏDA. Inscriptions romaines, p. 224.
- HENCHIR-KISSA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 167, 168, 169.
- HENCHIR-MAÏTRIA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 278.
- HENCHIR-MANDRA-EL-KEDIMA (Tunisie). Inscription romaine, p. 224.
- HENCHIR-MESKÈNE (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 294; — chrétienne, p. 294.
- HENCHIR-MESSEREB-EL-ANECH (Algérie). Inscription romaine, p. 269.
- HENCHIR-METTICH (Tunisie). Inscription romaine, p. 225.
- HENCHIR-OÜED-EL-KLEGH (Tunisie). Inscription romaine, p. 295.
- HENCHIR-OULED-BEL-KHEIR (Algérie). Inscriptions romaines, p. 270.
- HENCHIR-OULED-MRABET (Algérie). Inscription romaine, p. 270.
- HENCHIR-OUH-EL-ABTAÏEN (Algérie). Inscriptions romaines, p. 271, 272.
- HENCHIR-ROUIJEL (Algérie). Inscription romaine, p. 273.
- HENCHIR-TAMBRA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 296 à 298.
- HENCHIR-TAZMA (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 292. — Ruines romaines, p. 291 à 294.
- HENCHIR-TORRECHA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 169, 170.
- HENCHIR-ZAÏETA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 290, 295.
- HENCHIR-ZOUBIA (Tunisie). Inscription romaine, p. 300.
- HERMES (Oise). Découvertes de l'abbé Hamard, p. XXIII.
- HÉRON DE VILLEFOSSE (M.), p. XXI, XXVIII, LXXXIV, LXXXV.
- Nommé d'une commission, p. LXXXV; — président de la commission archéologique de l'Afrique du Nord, p. XXVIII.
- Notice nécrologique sur M. de La Blanchère, p. LXXIV-LXXXV.
- Observations diverses, p. XXIII. — Rapports divers, p. XXIII, XXVI-XXVII, XXIII.
- HERRE-WYX (M.), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- HILAIRE (Le lieutenant). envoi copie de deux inscriptions romaines, p. 278. — Note sur la vallée inférieure de la Siliana à l'époque romaine, p. 287 à 301.

HIPPONE. Stèle punique, p. 221-222.
HOLLANDE (Découvertes en), p. XXVII.

HERBERT (Engène), offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV.

HERBERT (Martial) présente diverses observations, p. XXXIII, XXXVI, XXXVIII, XXXIX.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES à Aïoun-Berrich, p. 234; — Anguilecourt, p. 336; — Coudiat-chouf-Debbah, p. 237; — Er-Reguiba, p. 272; — Henchir-el-Hammam, p. 194; — Henchir-Falou, p. 298; — Henchir-Meskine, p. 294; — Henchir-Tazma, p. 292; — Mdaourouch, p. 178; — Sillègue, p. 214; — Taksebt, p. 217; — Tebessa, p. 164, 165, 166; — Tizirt, p. 218; — Youks, p. 172-173.

INSCRIPTIONS DU MOYEN ÂGE ET MODERNES, à Angers, p. 419, 422; — à Domjulien, p. 18; — à Salins, p. 133 à 137; — à Saint-Philbert de Grandlieu, p. 535; — à Villiers-en-Bierre, p. 117 à 118.

INSCRIPTIONS ROMAINES à Ain-bou-Sessou, p. 275; — Ain-el-Fras, p. 191; — Ain-Gaza, p. 175; — Ain-Goléa, p. 223; — Ain-Guettar, p. 176; — Ain-Nechma, p. 195-197; — Ain-Said, p. 273; — Bir-Allouche, p. 200; — Bir-Cedra, p. 234; — Bir-Cham, p. 235; — Bir-Djedida, p. 205; — Bir-el-Askaria, p. 231-232; — Bir-el-Atrouss, p. 232-233; — Bir-Laskeria, p. 205, 206, 207; — Bougie, p. 216, 217; — Cherchel, p. LXXI, 219; — Djebel-Mdaourouch, p. 276; — Djebel-Skira, p. 225, 226; — Djemila, p. 212; — Douar Chabia, p. 223; — El-Ala, p. 278; — El Amri, p. 283; — El-Mahder, p. 283; — Fedj-es-Sionda, p. 277; — Fedj-Mzalu, p. 209 à 212; — Fedj-Seouid, p. 201; — Gastal, p. 169; — Guelat-bou-Atfan, p. 186 à 191; — Guelma,

p. 194; — Haïdra, p. 219; — Haloulia, p. 176; — Hammam-Meskoutine, p. 197-198; — Henchir-Abd-es-Semed, p. 294; — Henchir-Aïn-Keskès, p. 243; — Henchir-Aïbou-Derbel, p. 229-230; — Henchir-Amama, p. 230; — Henchir-ben-Zrib, p. 277; — Henchir-Chabbout, p. 234; — Henchir-Chabeter-Ressas, p. 273; — Henchir-Che-ragrag, p. 235-236; — Henchir-Djabel, p. 240; — Henchir-el-Aala, p. 226-227; — Henchir-el-Abid, p. 227; — Henchir-el-Ageli, p. 233; — Henchir-el-Hamacha, p. 174; — Henchir-el-Hammam, p. 192 à 194; — Henchir-el-Merrah, p. 268-269; — Henchir-Fedj-Derass, p. 237 à 240; — Henchir-Fonagha, p. 171; — Henchir-Gourine, p. 242; — Henchir-Hadjra-el-Beïda, p. 224; — Henchir-Kissa, p. 167 à 169; — Henchir-Maatria, p. 278; — Henchir-Mandra-el-Kedima, p. 224; — Henchir-Meskine, p. 294; — Henchir-Messereb-el-Anech, p. 269; — Henchir-Mettich, p. 225; — Henchir-Oued-el-Klegh, p. 295; — Henchir-Ouled-hel-Kheir, p. 270; — Henchir-Ouled-Mrabet, p. 270; — Henchir-Oum-el-Abtaïen, p. 271-272; — Henchir-Ronijel, p. 273; — Henchir-Tambra, p. 296 à 298; — Henchir-Tazma, p. 293; — Henchir-Torrecha, p. 169-170; — Henchir-Zaïeta, p. 290, 295; — Henchir-Zoubia, p. 300; — Kef-Bezoum, p. 181 à 185; — Khamissa, p. 244 à 252; — Ksar-Ejleje, p. 241; — Ksar-el-Altmar, p. 228; — Ksar-el-Frigui, p. 241-242; — Ksar-Gourai, p. 167; — Ksar-Shehi, p. 200-

201, 274-275; — Lamta, p. 278; — La Malga, p. 153; — Mdaourouch, p. 237, 253 à 268; — Mechta-Djebabra, p. 241; — Mechta-Sidi-Almed-ben-el-Fatsni, p. 229; — Medeina, p. 279 à 282; — Mila, p. 207-208; — Moins, p. 214; — Mrakib-Thala, p. 204; — Mzara-Oum-Chellag, p. 270; — Oum-el-Bouaghi, p. 202 à 204; — Oum-Gueriguech, p. 198; — Renier, p. 198-199; — Saint-Arnaud, p. 215; — Seba-Aioun, p. 192; — Sedrata, p. 177, 201; — Sétif, p. 216; — Sidi-Abdallah, p. 295; — Sidi-Ali-bel-Kassem, p. 282; — Sillègue, p. 213-214; — Soussse, p. 282-283; — Tébessa, p. 156 à 163, 166; —

Tébessa-Khellia, p. 166; — Tifech, p. 277; — Tizirt, p. 218-219; — Tiklat, p. 217; — Timgad, p. 284 à 286; — Tipasa, p. 179 à 181; — Tsoura, p. 176; — Vermand, p. LXXI; — Youks, p. 171, 172, 174.

INTAILLE ANTIQUE, au musée d'Agen, p. 53-54.

INVENTAIRE de la cathédrale de Bayeux, de 1476, p. 360 à 402. — Autre de 1480, p. 403 à 433. — Autre de 1498, p. 434 à 443.

— des bijoux vendus par Charles d'Orléans à Perrot de Doysne, p. 324 à 329.

— de Yolande de Flandre, p. 48 à 52.

J

JADART (HENRI), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.

— Offre un ouvrage au Comité, p. LXIV, LXXVI.

— Porte en fer du moulin de Sévigny-Waleppe, p. 40 à 42.

— Statue de l'époque romaine trouvée à Reims, p. 43-44.

JOINVILLE (Mabaut DE), veuve d'Antoine de Ville, fonde une chapelle dans l'église de Domjulien, p. 18-19.

JULIA DOMNA (Statue de), en Muse, p. 148, 154-155.

JULLIOT (M.), auteur de diverses communications, p. LXXXIV, XCII. — Notes sur le musée de Sens, p. XLVII-XLVIII.

K

KEDIMA (Tunisie). Voir HENCHIR-MANDRA-EL-KEDIMA.

KEF-BEZIUX (Algérie). Inscriptions romaines, p. 181 à 185.

KUAMISSA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 244 à 252.

KSAR-ELJEJE (Algérie). Inscription romaine, p. 241.

KSAR-EL-AHMAR (Algérie). Inscriptions romaines, p. 228.

KSAR-EL-FRIGUI (Algérie). Inscriptions romaines, p. 241-242.

KSAR-GOURAI (Algérie). Inscription romaine, p. 167.

KSAR-SBEHI (Algérie). Inscriptions romaines, p. 200, 201, 274-275.

L

LA BLANCHÈRE (René DE), notice nécrologique, p. LXXIV à LXXV.

LACHOUQUE (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXI.

- LACOUR (M.), envoie copie d'une inscription, p. 218.
- LA CROIX (P. DE), fouilles de Berthouville, p. LXXXVI-LXXXVII. — Fouilles d'Yzeure, p. XLIX.
- LAFOND (Paul), auteur d'une communication, p. XXVIII-XXIX, LXVI.
- LAHONDÉS (M. DE). Les églises romanes de l'Ariège, p. LI et 451 à 499.
- LAIGUE (M. DE), auteur de diverses communications, p. XVI, XXIII, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, LXIV, LXV, LXVII, LXVIII, LXXVIII, LXXXI, LXXXIV, XC, XCIII. — Le Walterbrug, p. 332 à 334.
- LALLIER (Pierre), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- LAMTA (Tunisie). Inscription romaine, p. 278.
- LANGLOIS (M.), demande une subvention, p. XVI.
- LARGEAULT (L'abbé), offre un ouvrage au Comité, p. XCI.
- LASNE (Henri), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.
- LASTÉRIE (R. DE), auteur de diverses communications, p. XXI, XXVIII, XXXVIII, XL, XLVIII, LI. — Chargé de divers rapports, p. LXVII, LXXXV, LXXXVIII, XC. — Observations diverses, p. XXII, XXVI; sur Saint-Philbert de Grandlieu, p. XLIV. — Rapports divers, p. LXXVIII, LXXXIX, XCI-XXC.
- Les fouilles de Saint-Similien, p. 400 à 411.
- LAUZAS (LES) du Languedoc, p. XXXIII-XXXIV.
- LE BLANT (Edmond), chargé de divers rapports, p. XXVI, LXXXV; — observations diverses, p. XXVIII; — rapports divers, p. XXIX, LXVI, XCV.
- Fragments de vases avec représentations des combats du cirque, p. 45 à 47. — Note sur une inscription gravée sur un vase trouvé à Vermand, p. LXXXI-LXXXII.
- LE BRETON (Le capitaine) nommé officier d'Académie, p. LXII.
- LE CLERT (M.), offre un ouvrage au Comité, p. LXXX.
- LEDAIN (Bélisaire). Lecture, p. XLVIII.
- LEFÈVRE (Léon), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- LEROY (G.). Les vitraux de la collégiale de Champeaux, p. LXXXVIII, 101 à 115. — Note sur l'église de Villiers-en-Bierre, p. LXXXVII, 116 à 120.
- LEYMARIE (M.). Notes sur le costume en Limousin, p. XL.
- LIÈVRE (M.). Transformations du menhir, p. XXXV-XXXVI.
- LIGER (F.), offre un ouvrage au Comité, p. LXV.
- LISLE (Pitre DE). Les fouilles de Saint-Similien, p. XC et 400 à 411.
- LONGNON (Auguste), chargé de divers rapports, p. XXVI, LXVII, XCI. — Rapports, p. XXIX, LXXXI.
- LONGUEMARE (Paul DE), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- LONGUIN (Jacques), sculpteur, p. 32, 33, 36.
- LORRAINE (Isabelle DE). Ouverture de son tombeau, p. 412-416.
- LOUIS (Le lieutenant), envoie la copie d'une inscription, p. 237.
- LOYPEAUX (Étienne DE). Son missel à la cathédrale de Bayeux, p. 355.
- LUGUET (M.). Caractères distinctifs de la stèle et du cippe, p. XLVIII.
- LUZENAC (Ariège). Église, p. 472-473.

M

- MABILLE (François-Alexandre), nommé officier d'Académie, p. LXII.
- MAGON (Nicolas), peintre verrier, p. 103.
- MAGNY-EN-VEXIN (Seine-et-Oise). Monnaies gauloises, p. L. — Monuments du canton de Magny, p. XXXVIII-XXXIX.

MAHÉ (Pierre-Marie), nommé officier d'Académie, p. LXII.

MAÎTRE (Léon). Étude sur l'église Saint-Philbert-de-Grandlieu, p. XLIII-XLIV, XCVI-XCIV, et 524 à 549.

— Les fouilles de Saint-Similien, p. 400 à 411.

MALAVIALLE (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.

MALGA (LA). Découvertes d'antiquités, p. 152 à 155.

MALINVAUD (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.

MANGEANT (Paul-Émile), nommé officier d'Académie, p. LXII.

MANUÉLIN (Le style), p. 24 à 39.

MARINES (Monuments du canton de), p. XXXVIII-XXXIX.

MARINI (Pierre). Inventaire de ses biens, p. 69 à 71.

MARSY (A. DE). Communications diverses, p. XXIV, XLII, L.

MARTRES-TOLOSANES (Haute-Garonne). Reprise des fouilles, p. LXXVIII.

MASFRAND, auteur d'une communication, p. LXXXIV.

MASSILLON-ROUVET (M.), nommé officier d'Académie, p. LXII.

MASPERO. Rapport sur une demande de souscription, p. XCV.

MAXE-WERLY (Léon). Communications diverses, p. LXVII, LXXV, LXXVII, LXXXI; — offre un ouvrage au Comité, p. LXV.

— Les armes de France sur les portes de Bar, p. XCII. — Inventaire de Yolande de Flandres, p. 48 à 52.

MAYFREDI (Guillaume). Inventaire après décès, p. 94 à 96.

MBAOUROUCH (Algérie). Inscription chrétienne, p. 178; — inscriptions romaines, p. 177, 237, 253 à 268.

MECHTA-DJEBABRA (Algérie). Inscription romaine, p. 241.

MECHTA-SIDI-AHMED-BEN-EL-FATZNI (Algérie). Inscription romaine, p. 229.

MEDEINA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 279 à 282.

MÈGEMONT (Jean), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.

MENHIR (Les transformations du), p. XXXV-XXXVI.

MERCUS (Ariège). Église, p. 461, 473 à 475.

MÉRENS (Ariège). Église, p. 475-476.

MIGLOS (Ariège). Église, p. 464, 476-477.

MILA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 207, 208.

MISSÉL de Louis d'Harcourt, conservé à la cathédrale de Bayeux, p. 354-355.

MOBILIER AU MOYEN ÂGE dans le Sud-Est de la France, p. 55 à 100.

MOLIN (Louis), nommé officier d'Académie, p. LXIII.

MONMÉJA (Jules), nommé officier de l'Instruction publique, p. LX.

MONNAIES GAULOISES trouvées dans l'arrondissement de Provins, p. L, LXXVI-LXXVII; — dans le département de l'Eure, p. L; — près de Magny-en-Vexin, p. L.

MONNETAY-SUR-ALLIER. Fouilles, p. XXVIII.

MONS (Algérie). Inscription romaine, p. 214.

MONTAIGLON. (Anatole DE). Son éloge, p. LVIII.

MONTESCOUT-LIZEROLLES (Aisne). Boucle mérovingienne, p. 337.

MRAKIB-THALA (Algérie). Inscription romaine, p. 205.

MÜNTZ (Eugène), chargé de divers rapports, p. XXVIII, LXXX, XC. — Rapports divers, p. XXV, LXVIII, LXXXVII-LXXXVIII, LXXXIX.

MURVIEL (Hérault). Tombeau trouvé à Altimurium, p. LII.

MUSÉES. — Voy. AGEN, REIMS, TUNIS.

MUSSET (G.). Observation, p. XXXVI.

MZARA-OU-M-CHELLALIG (Algérie). Inscription romaine, p. 270.

N

- NANTES. Les fouilles de Saint-Similien, p. 400 à 411.
- NAVIRE ROMAIN découvert en Brabant, p. xli.
- NICAISE (Auguste). Vases représentant des jeux du cirque, p. 45 à 47.
- NICOLAS-LE-FRANÇAIS, architecte de l'église San-Jérónimo à Belem et Santa-Cruz à Coïmbre, p. 31 à 36.
- NOTRE-DAME-DE-L'ÉPINE (Marne), p. xlv-xlvi.
- NOUVION-LE-COMTE (Aisne). Sépulture carolingienne, p. 337 à 339.
- NOVAYSANO (Dalmace DE). Inventaire des biens de ses filles mineures, p. 89 à 91.
- NUCOURT (Seine-et-Oise). Retable du xvi^e siècle, p. xxxix.

O

- ODOANT (Philippe), sculpteur, p. 32, 33, 36.
- ODIONT (M.), envoi des copies d'inscriptions. p. 279.
- ORFÈVRENERIE FRANC-COMTOISE, p. xxxix.
- ORLÉANS (Charles d'). Joyaux par lui vendus, p. 323 à 329.
- OUM-EL-BOUAGHI (Algérie). Inscriptions romaines, p. 202, 203, 204.
- OUM-GUERIGECH (Algérie). Inscriptions romaines, p. 198.
- OURJOUT (Ariège). Église, p. 458, 477.

P

- PAMIERS (Ariège). Église Notre-Dame du Camp, p. 479: — Notre-Dame du Marcadal, p. 478-479.
- PAPIER (M.). Stèle punique trouvée à Hipponne, p. 221-222.
- PADIX (Jean), architecte de la cathédrale de Tours, p. xc.
- PABAT (M.), auteur d'une communication, p. xc.
- PASQUAL (Raymond). Inventaire après décès, p. 93 à 94.
- PAQUIER (Félix), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxi.
- PATRICE, architecte supposé de Notre-Dame-de-l'Épine, p. xlv-xlvi.
- PAULIAC (Ariège). Église, p. 472, 473.
- PERROT (Émile-Constant), nommé officier d'Académie, p. lxiii.
- PERROT (Georges). Rapport sur un bas-relief provenant du bas Danube, p. xviii.
- PIERRE (M.). Note sur la guimbarde, p. xxxvi.
- PIGEON (L'abbé). Note sur une tombe conservée dans l'église de Chasseguay, p. li-lii et 123 à 126.
- PILES ROMAINES, p. xxv.
- PILLOY (Jules), auteur d'une communication, p. lxxxv; — offre un ouvrage au Comité, p. lxxx.
- Boucle avec inscription découverte à Anguicourt-le-Sart, p. 335 à 336.
- Étude sur le tombeau de Childéric, p. xlv-xlvi.
- PLANCOUARD (M.), auteur d'une communication, p. lxxvii, lxxvi. — Monnaies gauloises découvertes près de Magny-en-Vexin, p. l. — Monuments des cantons de Marines et de Maguy-en-Vexin, p. xxxviii-xxxix.
- PONS (Adrien). Tombeau romain près d'Altimurium, p. lii.

POURÉE (L'abbé), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXI.
 PORTE EN FER du XIV^e siècle, conservée au moulin de Sévigny-Waleppe (Ardennes), p. XXII, 40 à 42.
 PORTES (Ariège). Église, p. 480.
 PORTUGAL (Études d'architecture en), p. 24 à 39.
 POUTRISE, architecte de Notre-Dame-de-l'Épine, p. XLVI.
 PROVINS (Seine-et-Marne). Monnaies

gauloises trouvées dans l'arrondissement, p. L, LXXVI-LXXVII.
 PREDHOMME (M.), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
 PUELLI (Lantelme). Inventaire de ses biens, p. 91 à 93.
 PUISEUX (L'abbé). Notice sur l'église Notre-Dame-de-l'Épine, p. XLV-XLVI.
 PUNIQUE (Tombeau), à Téboursouk, p. 143 à 146.

Q

QUESNÉ (M.). Fouilles dans les forêts de Bord et de Louviers, p. XXXVI et XXXVII.
 QUIBERON (Morbihan). Découverte d'un couteau gaulois, p. XXIV.

QUINTAL (Ayes do), architecte portugais, p. 37
 QUONIAM (M.), envoi des copies d'inscriptions, p. 279.

R

RADIE (Frans), offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV.
 RANCHOT (Achille), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXI.
 RANSSON (M.), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
 RAYARD (Le capitaine). Découverte d'un tombeau néo-punique dans le camp de Téboursouk, p. 143 à 146.
 REGNOBERT (Saint). Sa chasuble conservée à la cathédrale de Bayeux, p. 348 à 350.
 REIMS (Cathédrale de). Sculpture du portail, p. XXXIV, XXXVIII.
 REIMS (Musée de). Statue romaine, p. 43-44.
 REINACH (Salomon), auteur d'une proposition de publication, p. XXII; — chargé de divers rapports, p. LXIV, LXXXII, LXXXIV, xc, xci; — nommé d'une commission, p. LXXXV; — observations diverses, p. XXII.
 — Découvertes archéologiques près d'Uzès, p. 121-122. — Objets trouvés à Tronoën, p. XXIII-XXIV. — Statue

de femme trouvée à Carthage et bas-relief trouvé à Sidi-Salah-el-Balthi, p. 147 à 151.
 — Rapports divers, p. LXXVIII, LXXVIII, LXXXI, LXXXVIII, xcV.
 RENÉ (Le roi). Ouverture de son tombeau, p. 412-416.
 REVIER (Algérie). Inscriptions romaines, p. 198, 199.
 REVELIÈRE (M.), découvre un couteau gaulois près de Quiberon, p. XXIV.
 RIVES (Isère). Forges du XIII^e siècle, p. XXXIV.
 ROLAND (M.). Rapport sur les fouilles du mont Benrvay, p. LXV.
 ROMIEUX (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXI.
 RONDOT (Natalis), offre un ouvrage au Comité, p. LXV.
 ROSTING (Bertrand), extrait de son testament, p. 58.
 ROUBY (M.), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
 ROUX (Jean DE), sculpteur, p. 32, 33, 35, 36.

- ROUEN (Jérôme DE), architecte de l'église de Luz en Portugal, p. 37.
- ROFEN (Simon DE), artiste français en Portugal, p. 37.
- ROUSSEAU (M.), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
- ROUSSET (M.). Découvertes archéologiques près d'Uzès, p. LXXXI, LXXXVIII, 121 à 122.
- ROUX (Jean). Acte de partage entre ses fils, p. 63 à 65.
- RUEFF (Jules), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXI.
- RUFFI (Perronnette). Inventaire de ses biens, p. 61 à 63.

S

- SABART (Ariège). Église, p. 481-482.
- SABARTHÈS (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
- SAINT-ARNAUD (Algérie). Inscription romaine, p. 215.
- SAINT-FÉLIX-DE-TOURNEGAT (Ariège). Église, p. 482.
- SAINT-GIRONS (Ariège). Église Saint-Vallier, p. 488.
- SAINT-JEAN-DE-VERGES (Ariège). Église, p. 483-484.
- SAINT-LIZIER (Ariège). Église et cloître, p. 484-485.
- SAINT-MARTIN-D'OYDES (Ariège). Église, p. 485-486.
- SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU (Loire-inférieure). Église carolingienne, p. XLIII-XLIV; et 524 à 549.
- SAINT-POL-DE-LÉON (Finistère). Tombeau ancien, p. XLII.
- SAINT-SERNIN-DE-BENSA (Ariège). Église, p. 486-487.
- SAINT-SERNIN-DU-SALAT (Ariège). Église p. 487 à 488.
- SAINTE-SUZANNE (Ariège). Église, p. 492.
- SALAU (Ariège). Église, p. 488-489.
- SALINS (Jura). Le couvent des Cordeliers, p. XLIII, 127 à 138.
- SAUVAIRE (H.-J.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXI.
- SCHEFER (M.). Discours à l'ouverture du Congrès de la Sorbonne, p. XXX à XXXI.
- SCHLEMBERGER (G.), chargé de divers rapports, p. XC; — rapports divers, p. XXIV-XXV, LXVI.
- SERA-AÏOUX (Algérie). Inscription romaine, p. 192.
- SEDRATA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 177, 201.
- SENS (Yonne). Musée lapidaire, p. XLVII-XLVIII.
- SENTEIN (Ariège). Église, p. 463, 489-490.
- SÉPULTURES ANCIENNES DU LANGUEDOC, p. XXXIII-XXXIV.
- SÉPULTURE CAROLINGIENNE à NOUVION-le-Comte, p. 337 à 339.
- SÉPULTURE PRÉHISTORIQUE à Carrignargue, p. 121-122.
- SÉTIF (Algérie). Inscriptions romaines, p. 216.
- SÉVIGNY-WALEPPE (Ardennes). Porte en fer du XIV^e siècle, p. XXII, 40 à 42.
- SIDI-ABDALLAH (Tunisie). Inscription romaine, p. 295.
- SIDI-ALI-BEL-KASSEM (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 282.
- SIDI-SALAH-EL-BALTHI (Tunisie). Bas-relief romain, p. 149 à 151.
- SIGUER (Ariège). Église romane, p. 490-491.
- SILIANA (Vallée inférieure de la) à l'époque romaine. Notes archéologiques, p. 287 à 301.
- SILLÈGUE (Algérie). Inscriptions chrétiennes, p. 214; — romaines, p. 213, 214.
- SINSAT (Ariège). Église, p. 491.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE ROCHECHOUART. Demande de subvention, p. XCI.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. Demande de subvention, p. LXXX.

- SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD. Demande de subvention, p. LXXVI.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA CORRÈZE. Demande de subvention, p. LXXII, LXXVIII.
- SORBES (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. XLIII.
- SOUSSE (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 282, 283.
- STATUE ROMAINE au musée de Reims, p. 43-44.
- STÈLE (La) et le cippe, p. XLVIII.
- STÈLE PUNIQUE trouvée à Hippone, p. 221-222.
- SUAD (Le D^r), nommé officier d'Académie, p. XLIII.
- SURICAUT (Jean), nommé officier d'Académie, p. LXIII.

T

- TABORA. Identification de cette ville, p. 300.
- TAKSEBT (Algérie). Inscription chrétienne (?), p. 217.
- TALMOND (Vendée). Démolition du château, p. 305 à 311.
- TAUROMACHIE représentée sur un vase antique, p. 45 à 47.
- TAVOILLOT (M.), auteur d'une communication, p. xc.
- TEBESSA (Algérie). Inscriptions chrétiennes, p. 164, 165, 166; — romaines, p. 156 à 163, 166.
- TEBESSA-KHELLIA (Algérie). Inscription romaine, p. 166.
- TÉBOURSOUK, Découverte d'un tombeau néo-punique, p. 143 à 146.
- TERRES CUITES ESTAMPÉES TROUVÉES À NANTES, p. 406 à 411.
- THIMISUA. Identification de cette ville, p. 300-301.
- THIOLIER (M.). Étude sur le clocher de la cathédrale de Valence, p. xl.
- THOISON (Eugène) offre un ouvrage au Comité, p. LXXVI. — Une curiosité numismatique, p. LXXX, LXXXVI, 302 à 304.
- THOLIN (Georges). Bijoux et intailles du musée d'Agen, p. 53 à 54.
- THOMAR (Portugal). Abbaye, p. 37.
- TIFECH (Algérie). Voir TIPASA.
- TIGZIRT (Algérie). Inscription chrétienne, p. 218; — romaines, p. 218, 219.
- TIKLAT (Algérie). Inscription romaine, p. 217.
- TIMGAD (Algérie). Inscriptions romaines, p. 284 à 286.
- TINEL (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXIII.
- TIPASA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 179 à 181, 277.
- TOMBEAU DE CHILDÉRIC, p. XLIV-XLV,
- TOMBEAU DE SAINT POL DE LÉON, p. XLII.
- TOMBEAU NÉO-PUNIQUE à Téboursouk, p. 143 à 146.
- TOMBES MÉROVINGIENNES trouvées à Saint-Similien de Nantes, p. 405-406.
- TOUR (Calvados). Trouvailles de monnaies françaises, p. xcii.
- TOURNIÈRE-BLONDEAU (M.). Projet de publication, p. LXXVII.
- TOURS (Cathédrale de), p. xc.
- TOUSSAINT (Le capitaine), envoi des copies d'inscriptions, p. 226.
- TRAVERS (Émile). Hommage, p. xxii.
- TRONOËN (Finistère). Découverte d'objets gaulois, p. xxiii-xxiv et 21 à 23.
- TsOURA (Algérie). Inscription romaine, p. 176.
- TUMELUS du Bois des Vendus, p. xxiv.
- TUNIS (Musée de), p. 147 à 151.

U

- ULGER, évêque d'Angers; ouverture de son tombeau, p. xciv, 416 à 423; — son calice, p. 417; — sa crosse, p. 421; — son anneau, p. 419-420.

USAC (Ariège). Église, p. 456, 492 à 494.
 URBEAU (L'abbé), auteur de diverses communications, p. LXXV, LXXXV, LXXXVIII, XCIV; — offre un ouvrage au Comité, p. LV.
 — Les restes du roi René et d'Isabelle de Lorraine et le tombeau d'Ulger à la cathédrale d'Angers, p. 412 à 423.

USIER (Louis d'). Sa tombe aux Cordeliers de Salins, p. 137.
 USIER (Richard d'), provincial des Frères mineurs, fondateur d'une chapelle au couvent des Cordeliers de Salins, p. 137.
 USSAT (Ariège). Église, p. 494.
 UZÈS (Gard). Découvertes archéologiques, p. 121 à 122.

V

VALENCE (Cathédrale de), p. XL.
 VALLOT (Henri), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXI.
 VALLOT (Joseph), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LIX.
 VALS (Ariège). Église, p. 494 à 496.
 VASES, représentant des jeux du cirque, p. 45 à 47.
 VENDES (Bois des). Tumulus, p. XXXIV.
 VERDUN (Ariège). Église, p. 496.
 VERMAND (Aisne). Inscription romaine, p. LXXXI.
 VERNAJOU (Ariège). Église, p. 496-497.
 VERNEUIL (Eure). Trouaille de monnaies gauloises, p. L.
 VERRES ANTIQUES trouvés à Aubigny-en-Artois, p. 316; — la Malga, p. 153; — Nantes, p. 407.

VESLY (DE). Fouilles dans les forêts de Bord et de Louviers, p. XXXVI et XXXVII. — Observations sur le Câte-lier de Criqueheuf-sur-Seine, p. XL-XLI.
 VEUGLIN (M.), offre un ouvrage au Comité, p. LXXXV.
 VIC (Ariège). Église, p. 459, 497-498.
 VICDESSOS (Ariège). Église, p. 498-499.
 VILLE (Antoine DE). Sa tombe à Domjulien, p. 17 à 20.
 VILLERS (M.). Monnaies françaises trouvées près de Bayeux, p. LXXXV, XCI.
 VILLIERS-EN-BIERRE (Seine-et-Marne). Église, p. 116 à 120.
 VITRAUX de Champeaux, p. 101 à 115; — des Cordeliers de Salins, p. 134 à 137.

W

WALTHERBRUG (Le), p. 332 à 334.

Y

YOLANDE DE FLANDRE. Inventaire après décès de ses biens, dressé en 1395, p. 48 à 52.
 YOLKS (Algérie). Inscriptions chré-

tiennes, p. 172, 173; — romaines, p. 171, 172, 174.
 YZEURE (Indre-et-Loire). Bas-reliefs romains, p. XXI, XLIX.

LISTE DES PLANCHES.

- Planche I. Église de Chissey (Jura), p. 6.
Planche II. Statue de la sainte Vierge dans l'église de Chissey (Jura), p. 9.
Planche III. Bas-relief provenant de la Mésie Inférieure, p. 11.
Planche IV. Fragments de ceinturon et de casque trouvés à Tronoën, p. 22.
Planche V. Portail de los Jeronimos à Belem (Portugal), p. 31.
Planche VI. Portail de Santa-Cruz à Coïmbre (Portugal), p. 31.
Planche VII. Salle du chapitre à Thomaz (Portugal), p. 37.
Planche VIII. Statue gallo-romaine trouvée à Reims, p. 43.
Planche IX. Plan de l'église de Champeaux, p. 103.
Planche X. Vases découverts près d'Uzès, p. 122.
Planche XI. Tombe conservée à Chasseguay (Manche), p. 123.
Planche XII. Julia Domna en muse, statue trouvée à Carthage, p. 147.
Planche XIII. Bas-relief trouvé à Sidi-Salah, p. 150.
Planche XIV. Coffret d'ivoire conservé à la cathédrale de Bayeux, p. 347.
Planche XV. Coffret d'ivoire conservé à la cathédrale de Bayeux, p. 347.
Planche XVI. Chasuble de saint Rigobert conservée à la cathédrale de Bayeux, p. 348.
Planche XVII. Abside de l'église de Saint-Lizier (Ariège), p. 460.
Planche XVIII. Cloître de Saint-Lizier (Ariège), p. 465.
Planche XIX. Briques estampées trouvées à Saint-Similien de Nantes, p. 508.
Planche XX. Plan de l'église Saint-Philbert de Grandlieu, p. 531.
Planche XXI. Vue intérieure de l'église Saint-Philbert de Grandlieu, p. 531.
Planche XXII. Vue intérieure de l'église Saint-Philbert de Grandlieu, p. 533.

LISTE DES VIGNETTES.

- Plan de l'église de Chissey, p. 5.
Porte en fer du moulin de Sévigny-Waleppe, p. 41.
Fragments de vases romains représentant les combats du cirque, p. 47.
Bijou antique trouvé près d'Agen, p. 54.
Plan de la basilique de Castiglione, p. 140.
Tombeau néo-punique découvert à Téboursouk, p. 144.
Autre vue du même, p. 145.
Stèle punique représentant une déesse, p. 222.
Vase de verre trouvé à Aubigny-en-Artois, p. 316.
Cadran solaire trouvé à Aubigny-en-Artois, p. 319.
Boucle mérovingienne découverte à Anguilmont-le-Sart, p. 336.
Boucle mérovingienne découverte à Montescout-Lizerolle, p. 337.
Plan de l'église de Bénac (Ariège), p. 455.
Plan de l'église d'Unac (Ariège), p. 456.
Plan de l'église d'Axiat (Ariège), p. 456.
Colonne de l'église d'Ourjout (Ariège), p. 458.

- Griffe dans l'église de Vic (Ariège), p. 459.
Vue de l'église de Mercus (Ariège), p. 461.
Clocher de Castillon (Ariège), p. 462.
Clocher de Sentein (Ariège), p. 463.
Vue de l'église de Miglos (Ariège), p. 464.
Vue de l'église d'Axiat (Ariège), p. 467.
Porte de l'église de Saint-Pierre-d'Ercé (Ariège), p. 471.
Chapiteau de l'ancienne église de Pauliac (Ariège), p. 473.
Vue de l'église de Mérens (Ariège), p. 475.
Plan de l'église de Saint-Jean-de-Verges (Ariège), p. 483.
Fenêtre du clocher de Sentein (Ariège), p. 490.
Fenêtre absidale à Sinsat (Ariège), p. 491.
Coupe de l'église d'Unac (Ariège), p. 493.
Plan de l'église de Vernajoul (Ariège), p. 496.
Vue de l'église de Vic (Ariège), p. 497.
Plan de l'église Saint-Similien à Nantes, p. 502.
Couvercle de tombeau trouvé à Saint-Similien, p. 505.
Tombe trouvée à Saint-Similien, p. 505.
Tête d'un sarcophage trouvé à Saint-Similien, p. 506.
Cercueil de plomb trouvé à Saint-Similien, p. 506.
Ampoules de verre trouvées à Saint-Similien, p. 507.
Couronne trouvée dans le tombeau du roi René, p. 513.
Insignes royaux du roi René, p. 514.
Tombeau de l'évêque Ulger, p. 516.
Calice trouvé dans le tombeau d'Ulger, p. 517.
Boîte en bois trouvée dans le tombeau d'Ulger, p. 519.
Crosse de l'évêque Ulger, p. 521.
Église Saint-Philbert de Granlien. Coupe sur l'abside, p. 534.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE DES MEMBRES de la Section d'archéologie, de la Commission de l'Afrique du Nord, de la Commission des musées archéologiques et scientifiques, des membres non résidant du Comité, des correspondants honoraires et des correspondants du Comité, p. I à XVII.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE du 13 janvier 1896, p. XXI à XXV.

Rapport de M. Salomon REINACH sur des objets gaulois découverts à Tronoën, par M. DU CHÂTELLIER, p. XXIII-XXIV.

SÉANCE du 10 février 1896, p. XXVI-XXVII.

SÉANCE du 9 mars 1896, p. XXVIII-XXIX.

RÉUNION ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES à la Sorbonne, p. XXX à LXIII.

SÉANCE D'OUVERTURE, p. XXX à XXXII.

DISCOURS de M. SCHEFER, p. XXX à XXXII.

SÉANCE du 7 avril 1896, p. XXXIII à XXXVII.

Communication de M. l'abbé BONNO sur des objets préhistoriques trouvés en Palestine, p. XXXIII.

Communication de M. CAVALIER sur les *lauzas* du Languedoc, p. XXXIII-XXXIV.

Communication de M. J.-B. GIRAUD sur les épées de Rives, en Dauphiné, p. XXXIV.

Communication de M. LIÈVRE sur les transformations du menhir, p. XXXV-XXXVI.

Communication de MM. QUESNÉ et DE VESLY sur leurs fouilles dans la forêt de Bord, p. XXXVI-XXXVII.

SÉANCE du 8 avril 1896, matin, p. XXXVIII à XLI.

Communication de M. le chanoine CERF sur l'histoire du costume en Champagne, p. XXXVIII.

Communication de M. D'ABZAC sur le *barbichet* limousin, p. XXXVIII.

Communication de M. PLANCHOUARD sur divers monuments des cantons de Mariues et de Magny-en-Vexin, p. XXXVIII-XXXIX.

Communication de M. Jules GAUTHIER et de M. l'abbé BRUNE sur l'orfèvrerie en Franche-Comté, du XI^e au XVIII^e siècle, p. XXXIX.

Communication de M. THOLLIER sur la cathédrale de Valence, p. XL.

SÉANCE du 8 avril 1896, soir, p. XLII à XLVI.

Communication de M. l'abbé BOSSEBOEUF sur un sarcophage conservé à Saint-Pol-de-Léon, p. XLII.

Communication de M. EUDE sur le style manuélin en Portugal, p. XLII-XLIII.

Communication de M. Jules GAUTHIER sur le couvent des Cordeliers de Salins (Jura), p. XLIII.

Communication de M. Léon MAÎTRE sur l'église Saint-Philbert de Graudieu, p. XLIII-XLIV.

Communication de M. PILLOY sur les objets trouvés dans le tombeau de Childéric, p. XLIV-XLV.

Communication de M. l'abbé PUISEUX sur l'église Notre-Dame-de-l'Épine, p. XLV.

SÉANCE du 9 avril 1896, matin, p. XLVII à XLIX.

Communication de M. l'abbé BRUVE sur l'église de Chissey (Jura), p. XLVII.

Communication de M. BERTRAND sur la basilique de Castiglione (Algérie), p. XLVII.

Communication de M. LUGGET sur les caractères distinctifs du cippe et de la stèle, p. XLVIII.

Communications de M. l'abbé BOSSEBOEUF et du P. DE LA CROIX sur les fouilles d'Yzeure (Indre-et-Loire), p. XLIX.

SÉANCE du 9 avril 1896, soir, p. L à LI.

Communication de M. de LARONDÉS sur les églises de l'Ariège, p. LI.

Communication de M. l'abbé PIGEON sur une tombe conservée à Chasseguay (Manche), p. LI-LII.

SÉANCE GÉNÉRALE du 11 avril 1896, p. LIII à LXIII.

Discours de M. GUYESSE, Ministre de l'Instruction publique par intérim, p. LIV à LIX.

SÉANCE du 17 avril 1896, p. LXIV à LXVI.

SÉANCE du 11 mai 1896, p. LXVII-LXVIII.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1897, p. LXIX à LXXIII.

SÉANCE du 8 juin 1896, p. LXXIV à LXXV.

Notice nécrologique sur M. de La Blanchère, par M. HÉRON DE VILLESOSSE, p. LXXIV à LXXV.

Rapport de M. DE BARTHÉLEMY sur une communication de M. l'abbé BONNO relative à des monnaies gauloises trouvées à Provins, p. LXXVI-LXXVII.

SÉANCE du 30 juillet 1896, p. LXXX à LXXXIII.

Note de M. Edmond LE BLANT sur un vase antique trouvé à Vermand, p. LXXXI-LXXXII.

Rapport de M. BABELON sur les ruines de Berthonville (Eure), p. LXXXII-LXXXIII.

SÉANCE du 16 novembre 1896, p. LXXXIV à LXXXV.

Rapport de M. BABELON sur les fouilles du P. de la Croix à Berthonville (Eure), p. LXXXVI à LXXXVII.

SÉANCE du 14 décembre 1896, p. XC à XCV.

Rapport de M. DE BARTHÉLEMY sur une communication de M. BARBAUD relative au château de Talmont, p. XCI-XCII.

Rapport de M. BABELON sur une découverte de monnaies françaises à Fumichon (Calvados), signalée par M. VILLERS, p. XCII.

Rapport de M. DE LASTEYRIE sur une communication de M. l'abbé URSEAU relative à des découvertes faites dans la cathédrale d'Angers, p. XCIV à XCV.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

- L'église de Chissey (Jura), par M. l'abbé BRUXE, p. 3 à 10. (*Planches I et II.*)
Note sur un bas-relief de la Mésie Inférieure, par M. FRANZ CUMONT, p. 11 à 16.
(*Planche III.*)
La tombe d'Antoine de Ville à Domjulien (Vosges), par M. le lieutenant Ch. DENTS,
p. 17 à 20.
Une habitation gauloise à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère). Commun-
ication de M. Paul DE CUIVELLIER, p. 21 à 23. (*Planche IV.*)
Études d'architecture en Portugal. De l'influence française dans le style manuelin,
par M. Émile EUDE, p. 24 à 39. (*Planches V à VII.*)
Porte en fer du moulin de Sévigny-Waleppe (Ardennes). Communication de
M. JADART, p. 40 à 42.
Statue de l'époque gallo-romaine trouvée à Reims, faubourg de Laon, et acquise
par le Musée. Communication de M. JADART, p. 43-44. (*Planche VIII.*)
Fragments de vases avec représentation des combats du cirque. Rapport de
M. Édmond LE BLANT sur une communication de M. Auguste Nicaise, p. 45
à 47.
Inventaire dressé en 1395 au décès de Yolande de Flandre, comtesse de Bar.
Communication de M. MAVE-WEELEY, p. 48 à 52.
Bijoux et intailles du Musée d'Agen, communication de M. THOLIN, p. 53-54.
Le mobilier au moyen âge dans le sud-est de la France, par M. l'abbé FILLET,
p. 55 à 100.
Les vitraux de la collégiale de Saint-Martin, à Champeaux-en-Brie, par M. G.
LEROY, p. 101 à 115. (*Planche IX.*)
Note sur l'église de Villiers-en-Bierre (Seine-et-Marne), par M. G. LEROY, p. 116
à 120.
Découvertes archéologiques près d'Uzès. Rapport de M. Salomon REINACH sur des
communications de M. ROUSSET, p. 121-122. (*Planche X.*)
Note sur une tombe conservée dans l'église de Chasseguay (Manche), par M. le
chanoine PIGEON, p. 123 à 126. (*Planche XI.*)
Le couvent des Cordeliers de Salins, son église et ses monuments, par M. Jules
GAUTHIER, p. 127 à 138.
Note sur la basilique de Castiglione, par M. BERTRAND, p. 139 à 142.
Découverte d'un tombeau néo-punique dans le camp de Téboursouk, par M. le
capitaine RAVARD, p. 143 à 146.
Statue de femme découverte à Carthage et bas-relief découvert à Sidi-Salah-el-
Balthi. Rapport de M. Salomon REINACH sur une communication de M. GAUCKLER,
p. 147 à 151. (*Planches XII et XIII.*)
Découvertes faites à la Malga, par M. GAUCKLER, p. 152 à 155.
Inscriptions inédites de l'Algérie, par M. GSELL, p. 156 à 220.
Stèle punique représentant une déesse, rapport de M. Ph. BERGER sur une com-
munication de M. Papier, p. 221 à 222.
Chronique d'épigraphie africaine, par M. CAGNAT, p. 223 à 286.
Note sur la vallée inférieure de la Siliana à l'époque romaine, par M. GAUCKLER,
p. 287 à 301.

- Une curiosité numismatique, rapport de M. BABELON sur une communication de M. THOISON, p. 302 à 304.
- Notice sur la démolition du château de Talmond en 1628. par M. G. BARBAUD, p. 305 à 311.
- Découverte d'une incinération du III^e siècle et fouilles d'inhumations mérovingiennes à Aubigny-en-Artois, p. 312 à 322.
- Mandement de Charles, duc d'Orléans, donnant mission à Pierre Boylesve, son secrétaire, de vendre certains de ses bijoux, communication de M. Paul de Farcy, p. 323 à 329.
- Découverte d'une nécropole romaine à Bury (Oise), par M. l'abbé HAMARD, p. 330 à 331.
- Le Waltherbrug de la province de Drenthe, par M. DE LAIGNE, p. 332 à 334.
- Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart, communication de M. PILLOY, p. 335 à 339.
- Le trésor de l'église Notre-Dame de Bayeux, d'après les inventaires manuscrits de 1476, 1480 et 1498, par M. l'abbé DESLANDES, p. 340 à 450. (*Planches XIV-XVI.*)
- Les églises romanes de l'Ariège, par M. DE LAHONDÈS, p. 451 à 499. (*Planches XVII-XVIII.*)
- Les fouilles de Saint-Similien de Nantes, rapport de M. DE LASTEYRIE sur des communications de MM. Pitre de l'Isle, Léon Maître et Dortel, p. 500 à 511. (*Planche XIX.*)
- Les restes du roi René et d'Isabelle de Lorraine, et le tombeau d'Ulger à la cathédrale d'Angers, par M. l'abbé URSEAU, p. 512 à 523.
- Notice sur l'église de Saint-Philbert de Grandlien (Loire-Inférieure), par M. Léon MAÎTRE, p. 524 à 549. (*Planches XX à XXII.*)
- TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES, p. 550 à 566.
- LISTE DES PLANCHES, p. 567.
- LISTE DES VIGNETTES, p. 567 à 568.
- TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, p. 569 à 572.

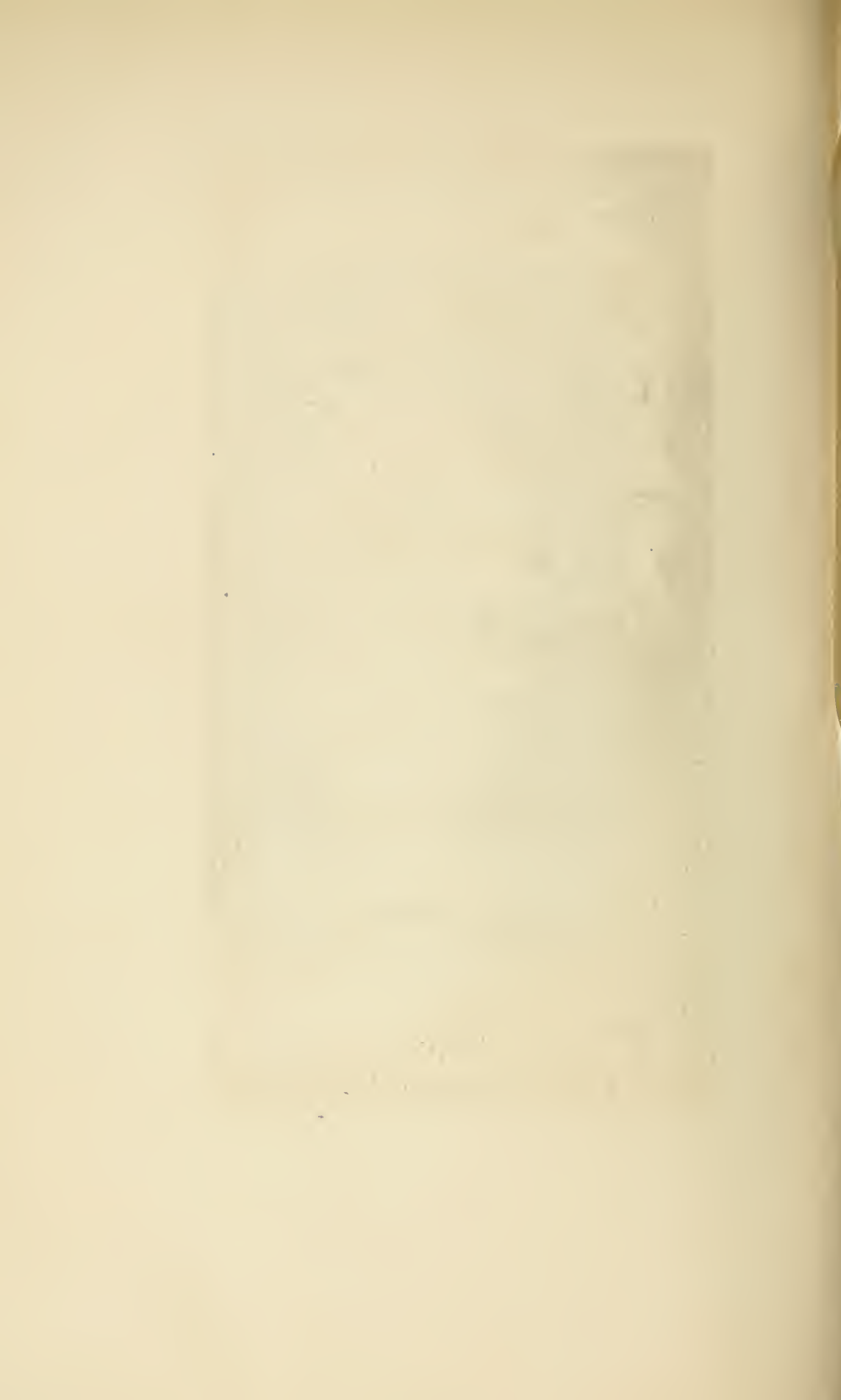


Phototypie Berthaud.

ÉGLISE DE CHISSEY (JURA)

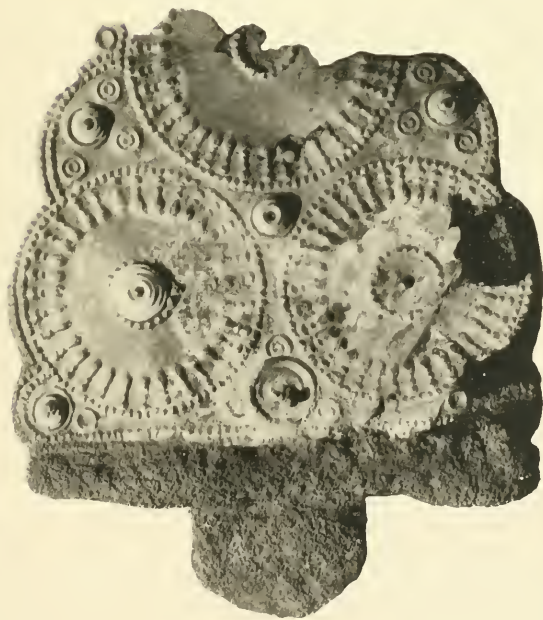


STATUE DE LA S^{TE} VIERGE
DANS L'ÉGLISE DE CHISSEY (JURA)



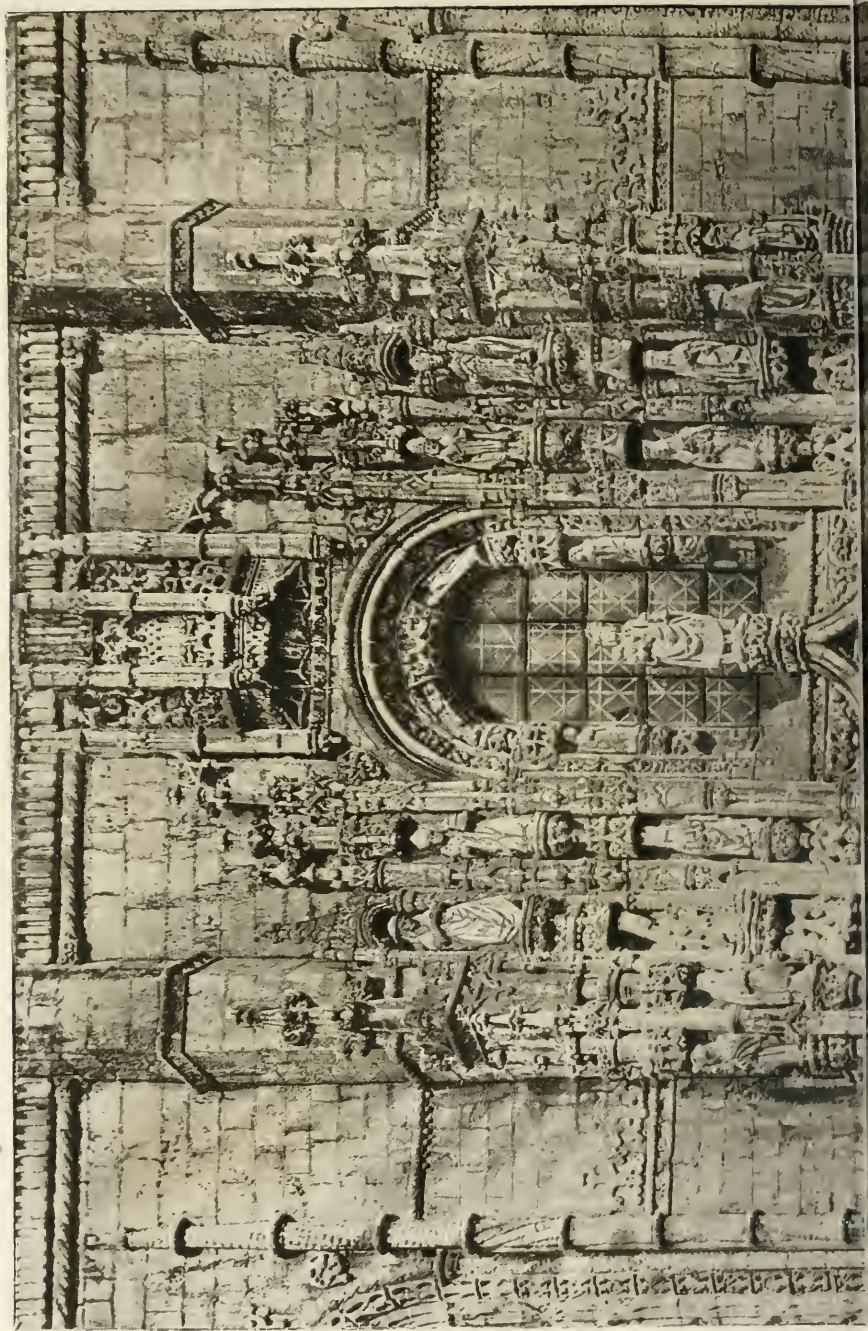


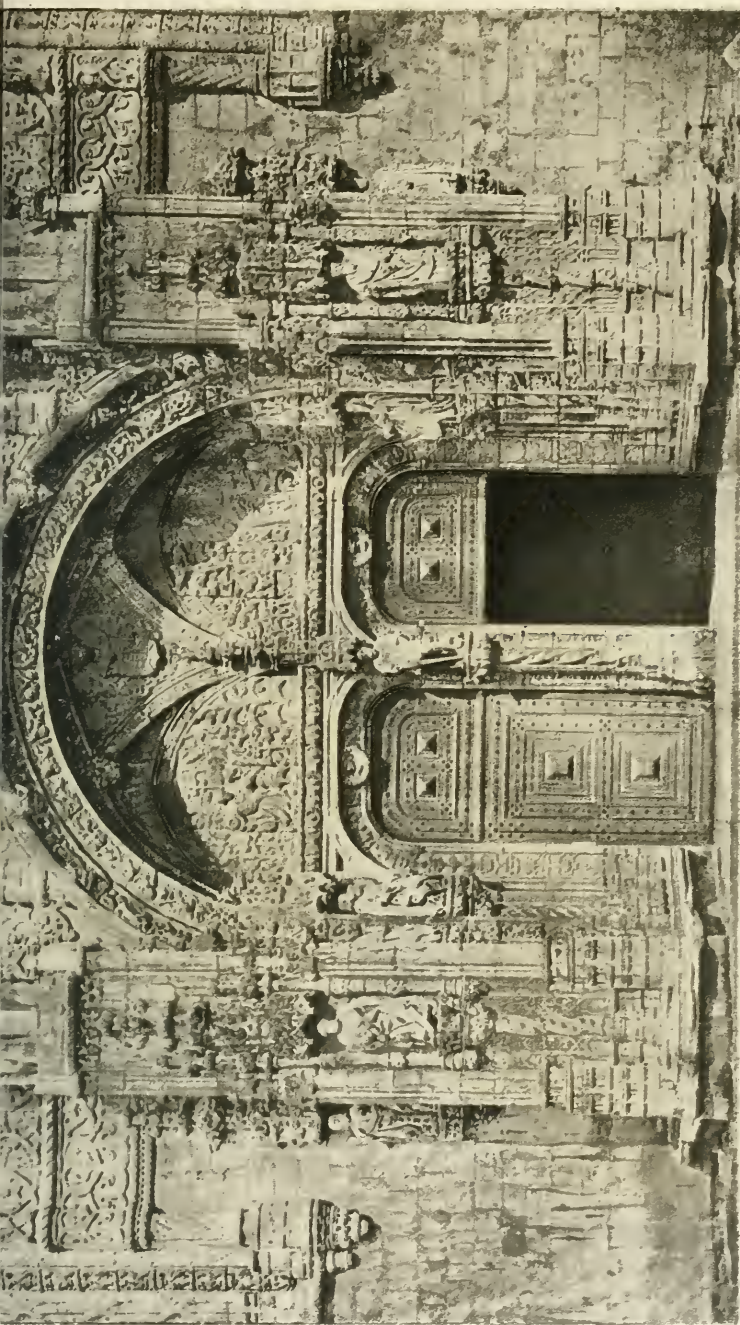
BAS-RELIEF PROVENANT DE LA MÉSIE INFÉRIEURE



FRAGMENTS DE CEINTURON ET DE CASQUE

TROUVÉS A TRONOEN EN SAINT-JEAN-TROLIMONT (FINISTÈRE).

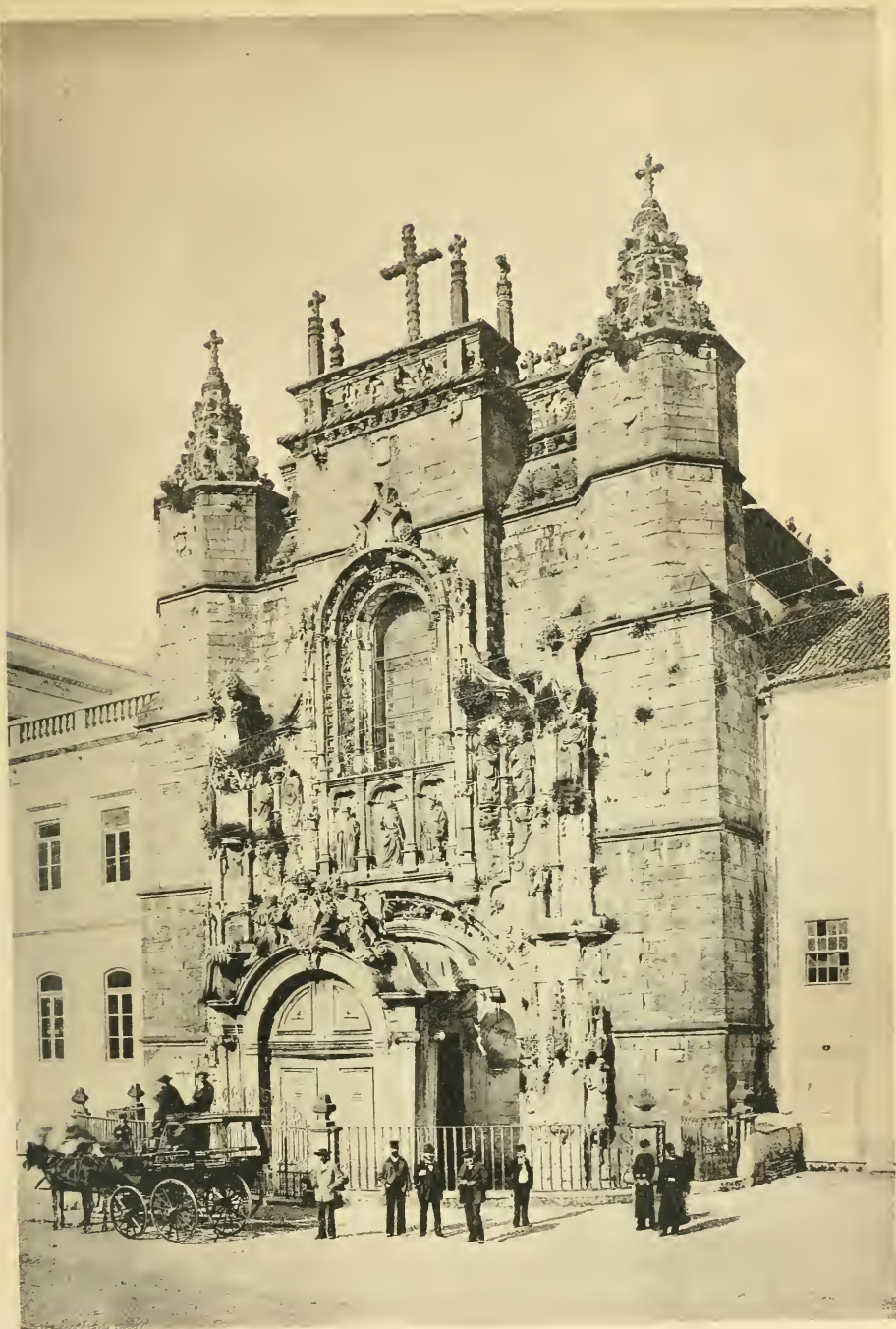




Imp. Chassepot

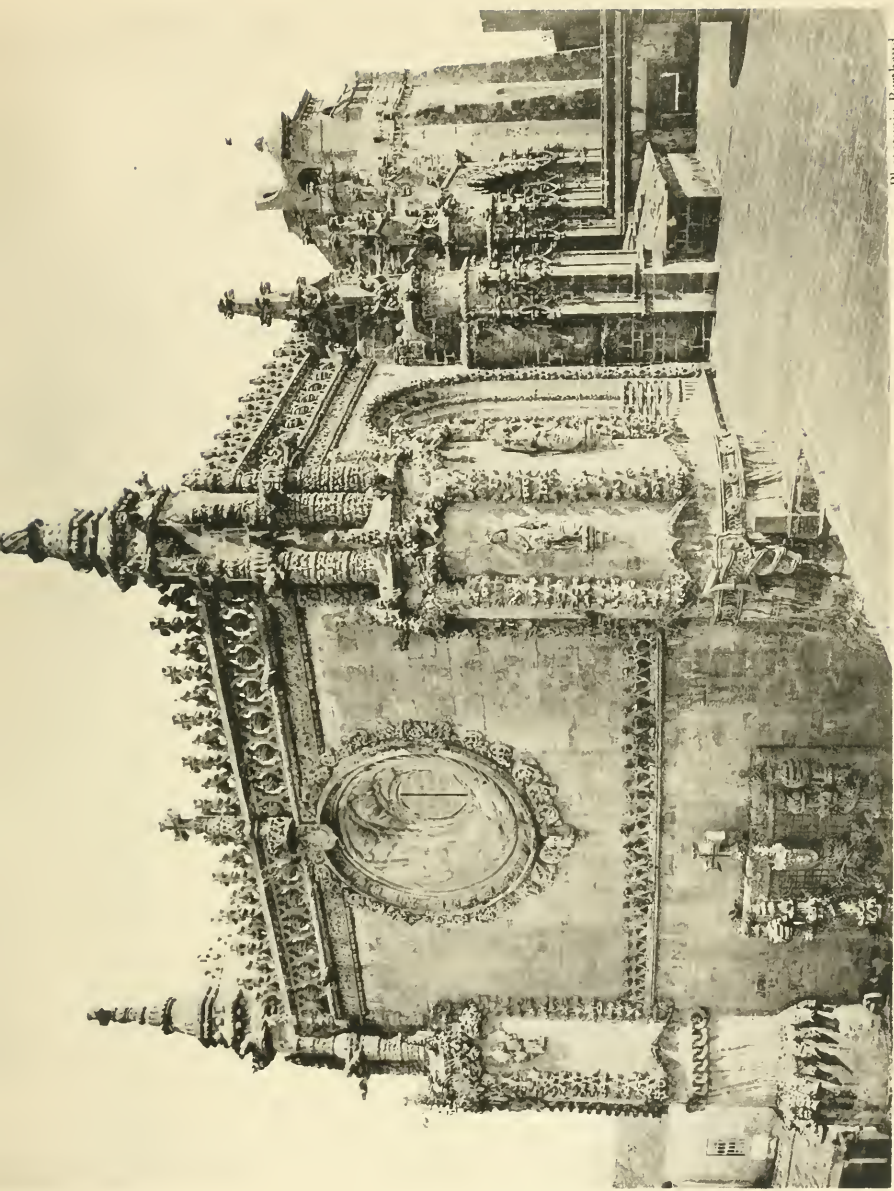
PORTAIL DE LOS JERONIMOS A BELEM

(Portugal)



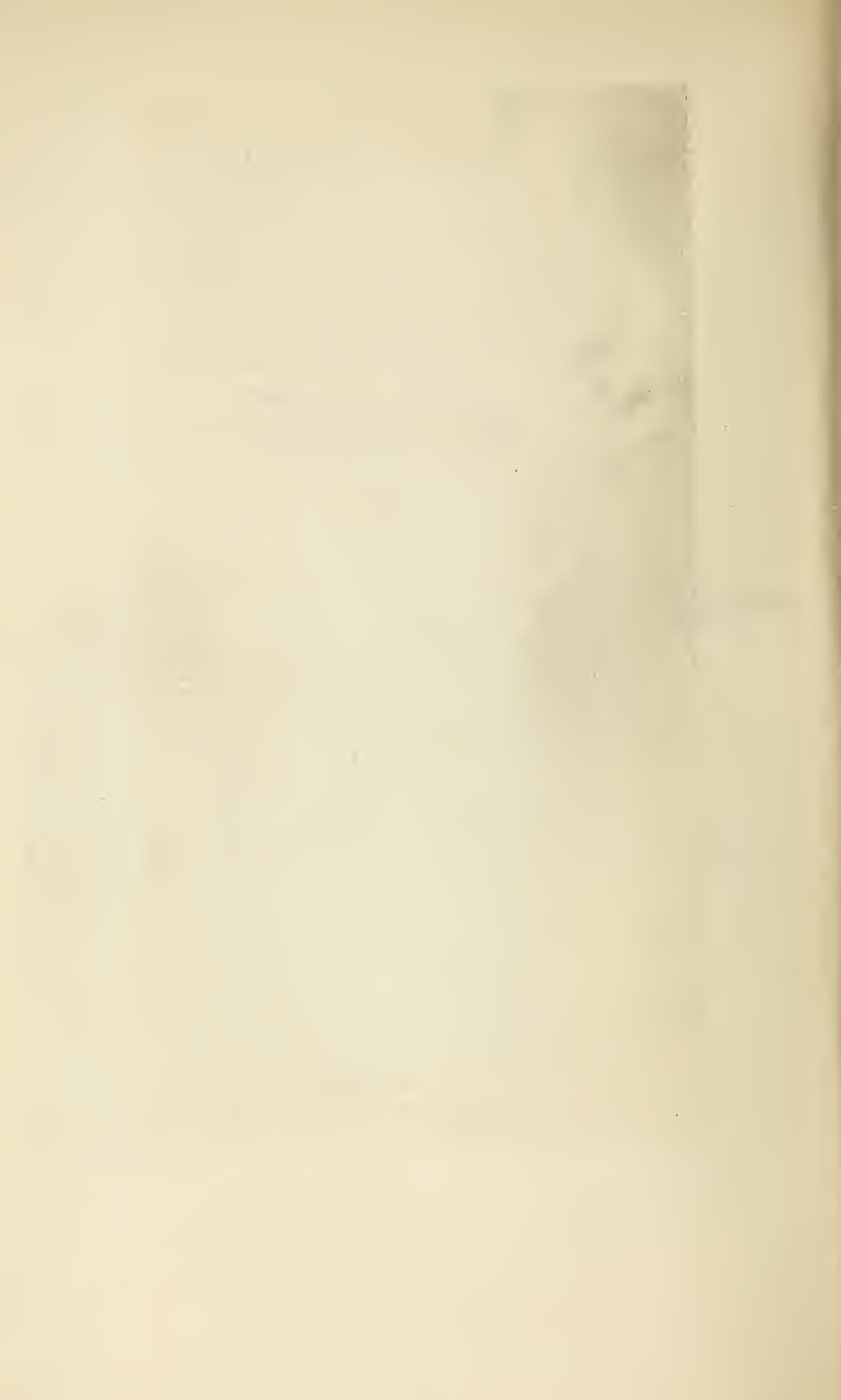
Phototypie Berthaud

PORTAIL DE SANTA-CRUZ, A COIMBRE
(PORTUGAL)



Phototypie Berthaud.

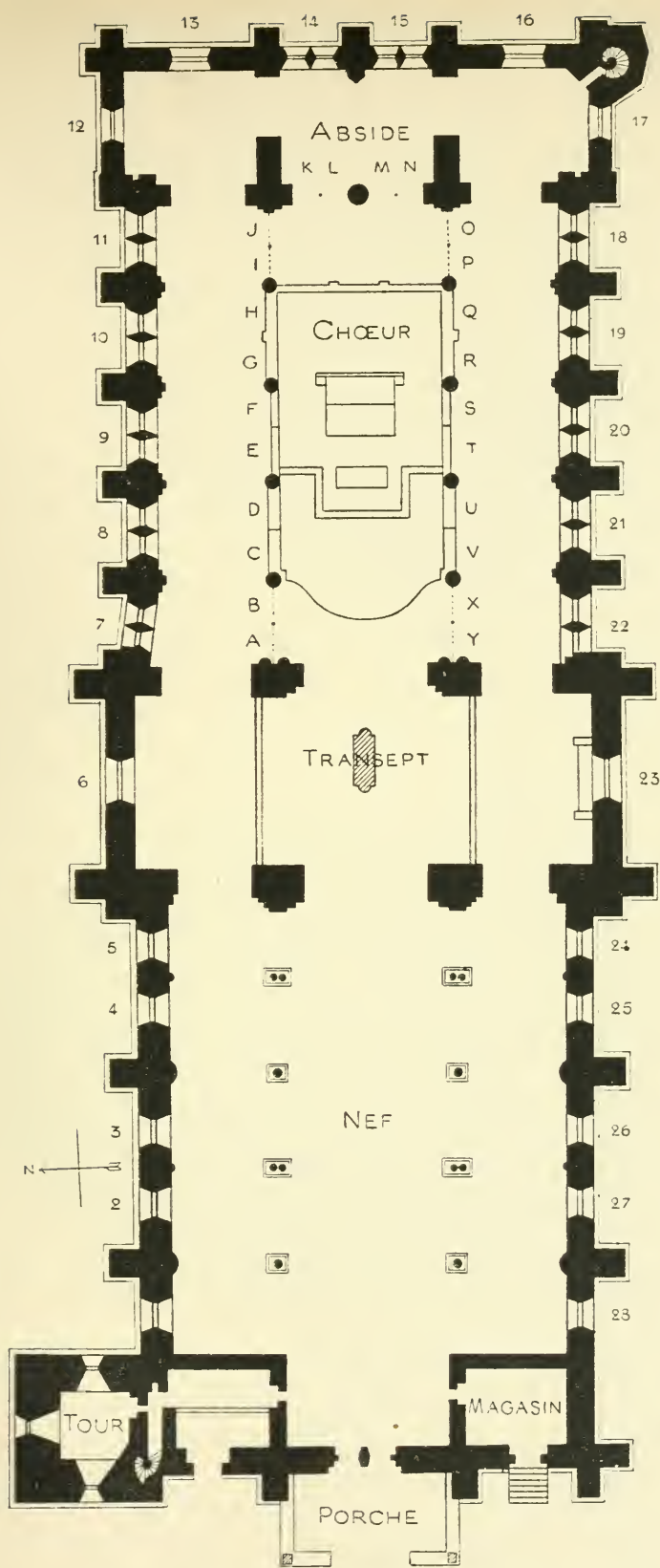
SALLE DU CHAPITRE A THOMAR



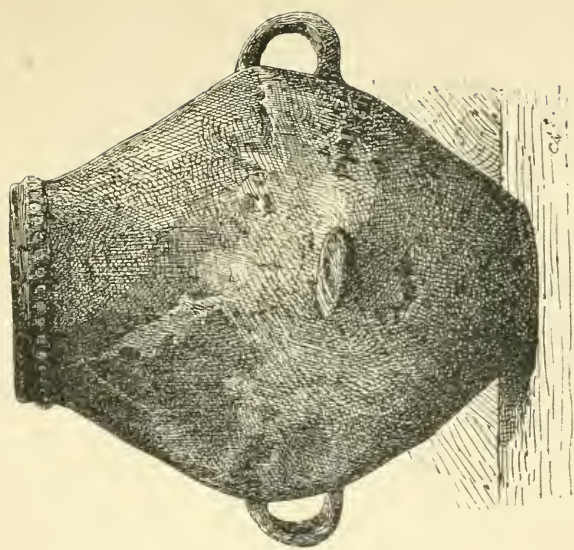
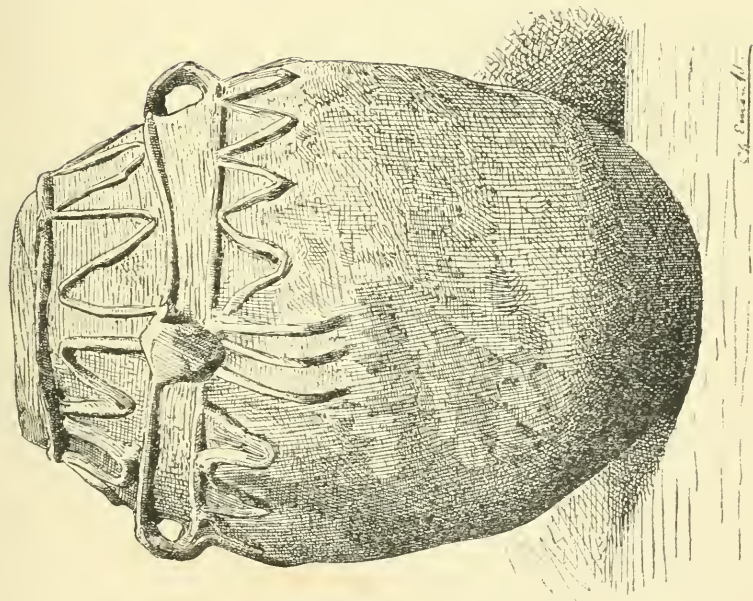


STATUE GALLO-ROMAINE

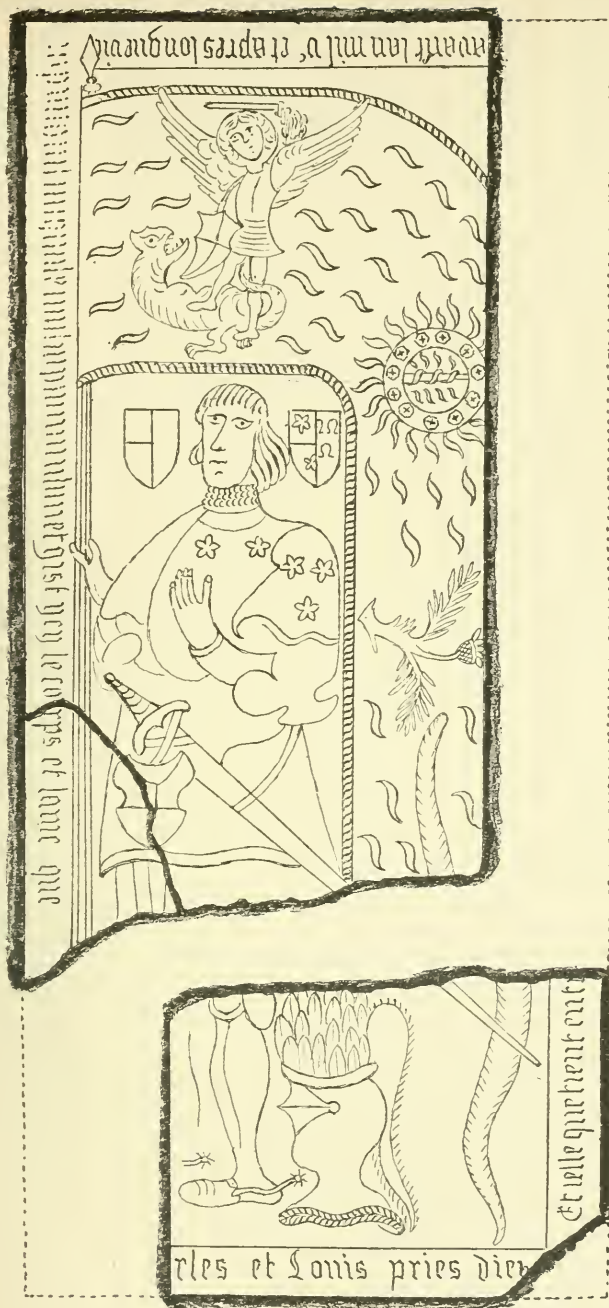
TROUVÉE A REIMS



PLAN DE L'ÉGLISE DE CHAMPEAUX.



URNES DÉCOUVERTES AUPRÈS D'UZÈS.



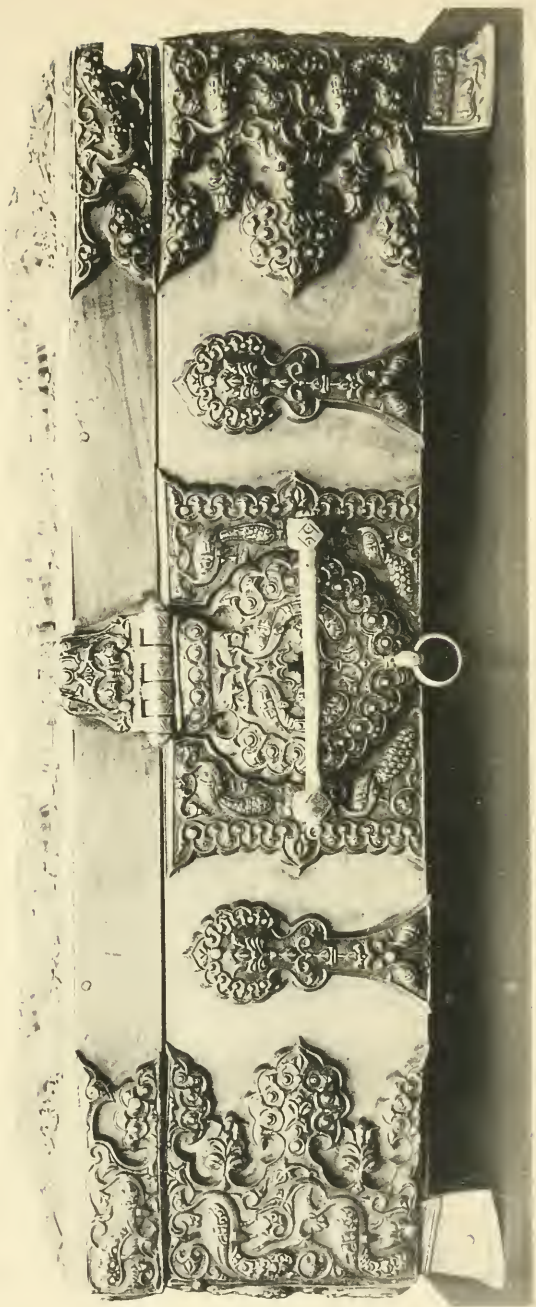
TOMBE CONSERVÉE A CHASSEGUAY (MANCHE).



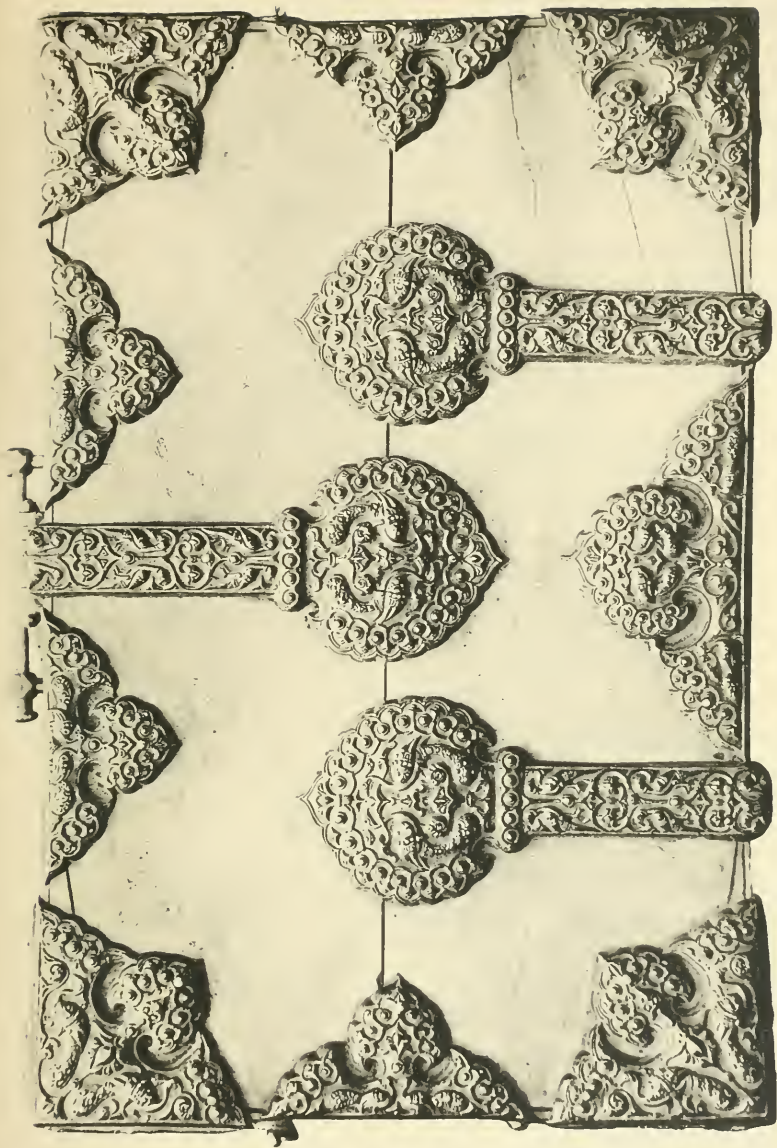
JULIA DOMNA EN MUSE
STATUE DÉCOUVERTE A CARTHAGE



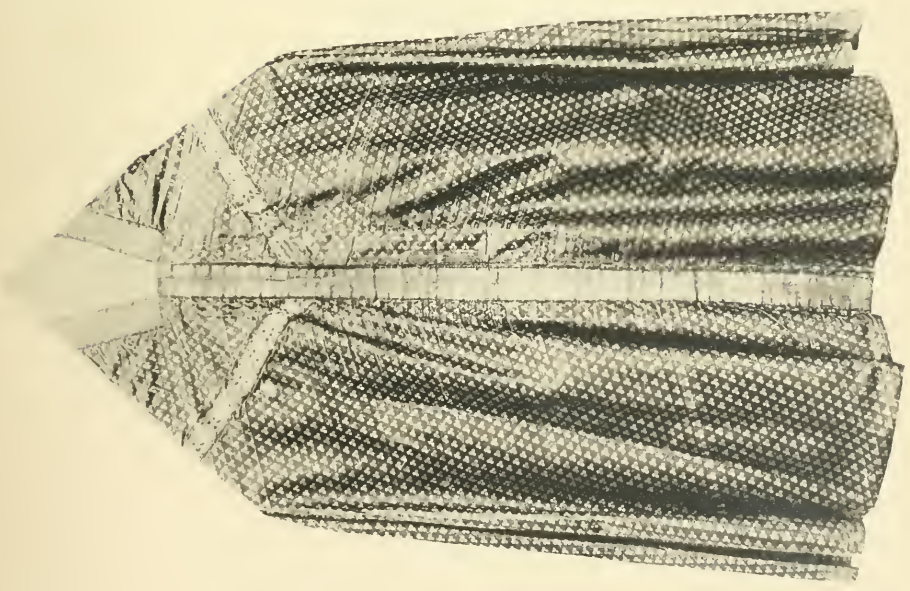
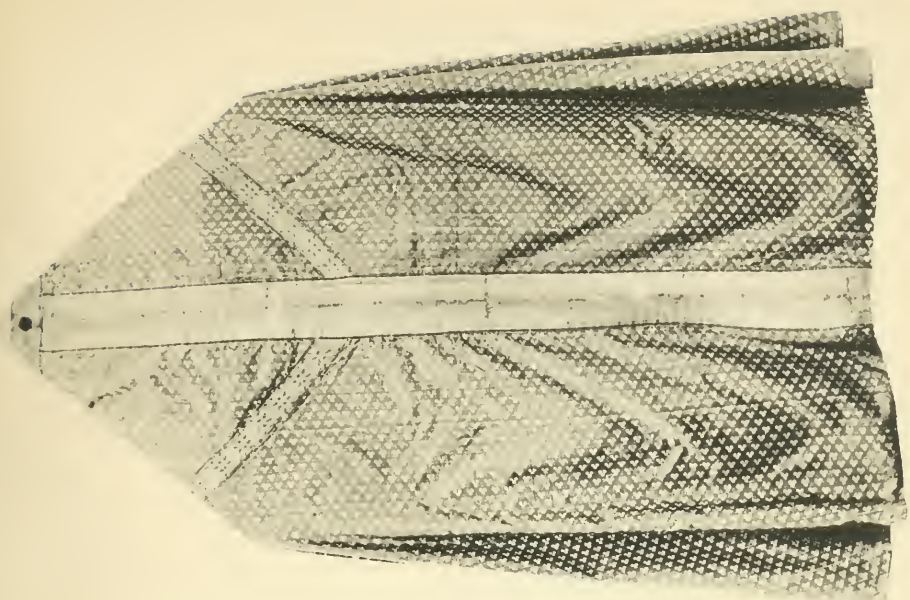
BAS-RELIEF DE SIDI SALAH



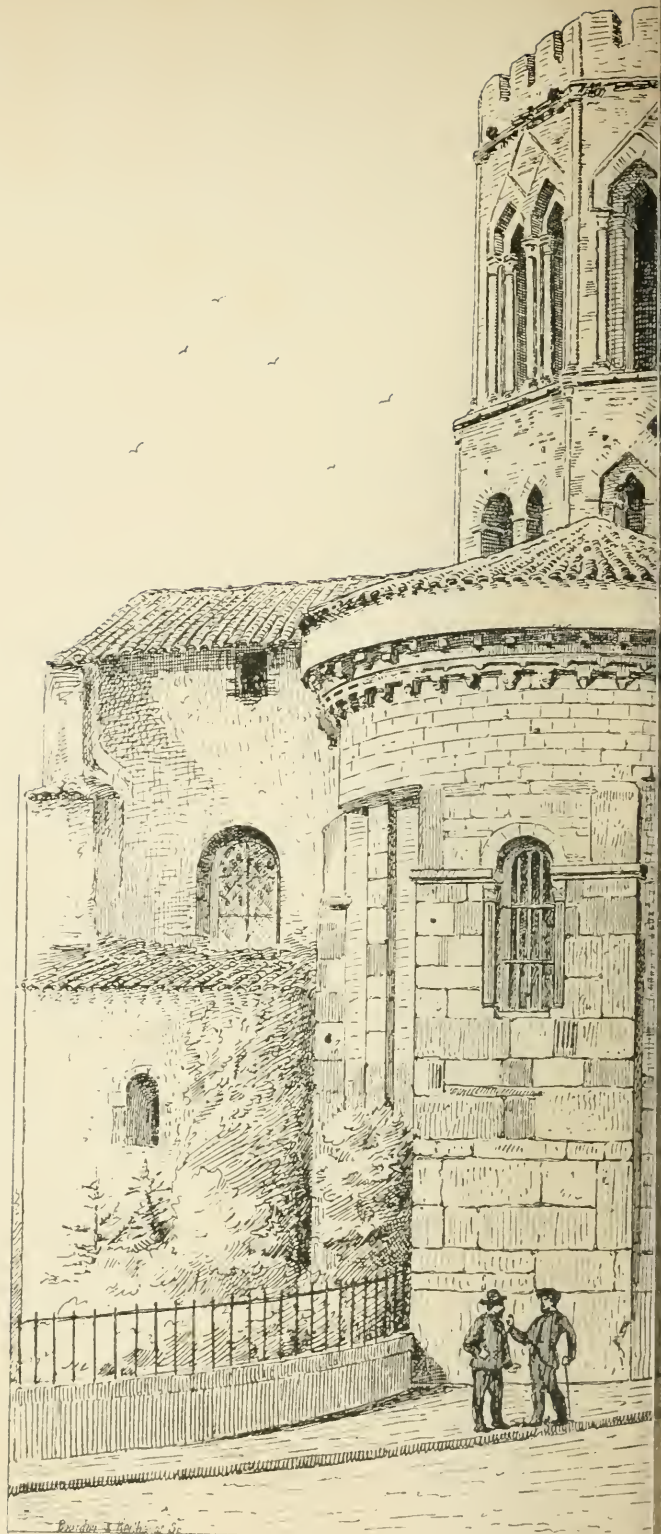
COFFRET D'IVOIRE DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX



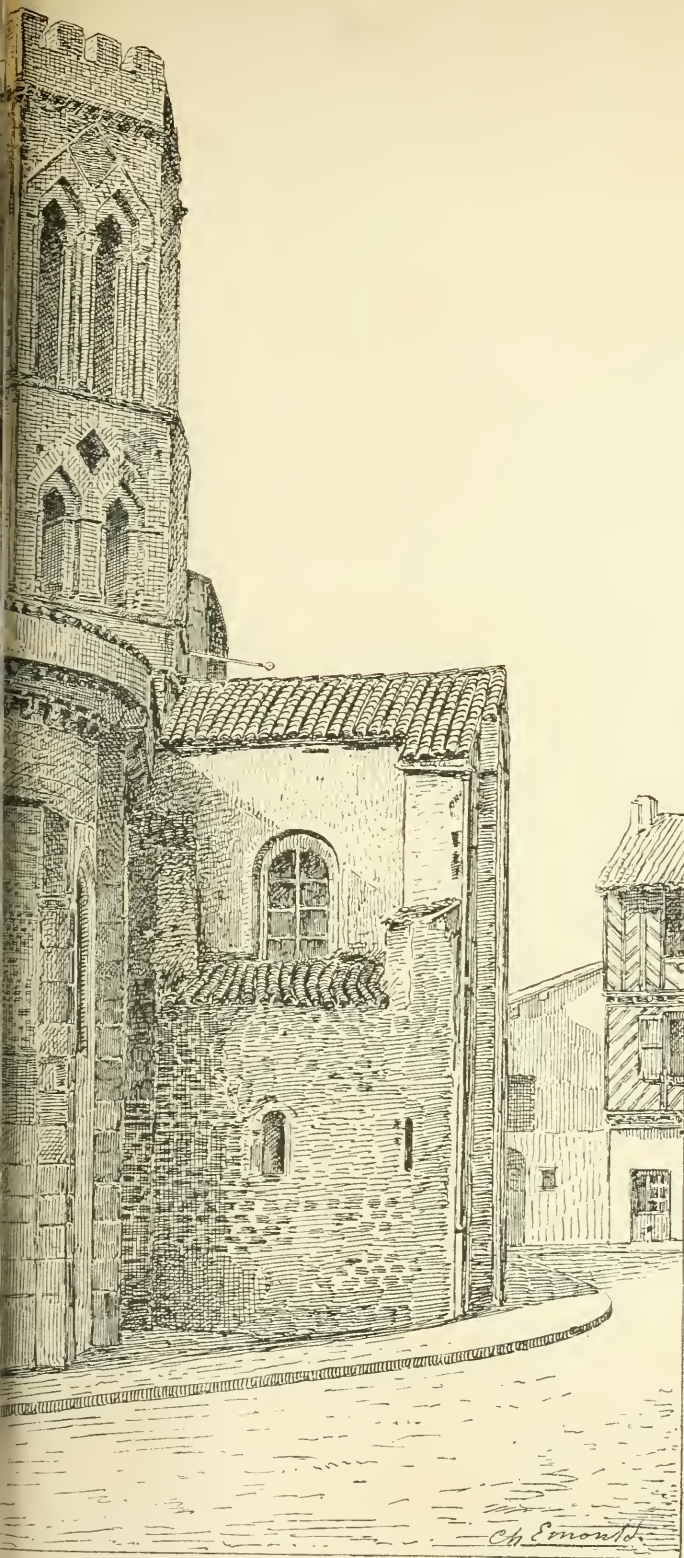
COFFRET D'IVOIRE DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX
Couverture.



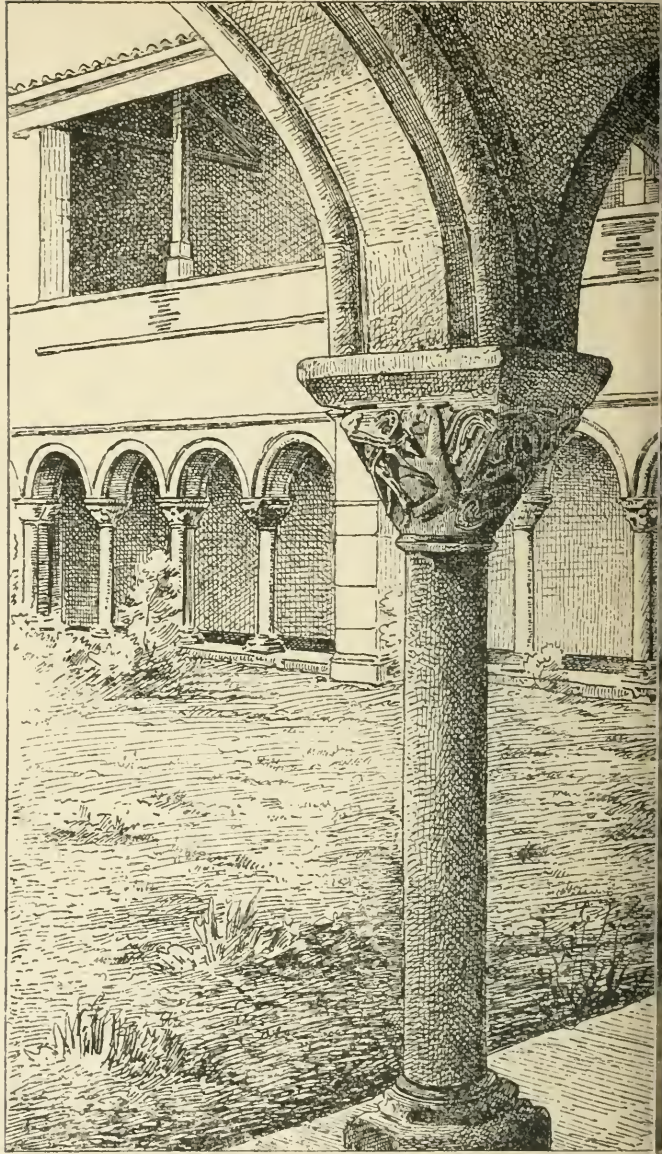
CHASUBLE DE SAINT REGNOBERT
CONSERVÉE DANS LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX



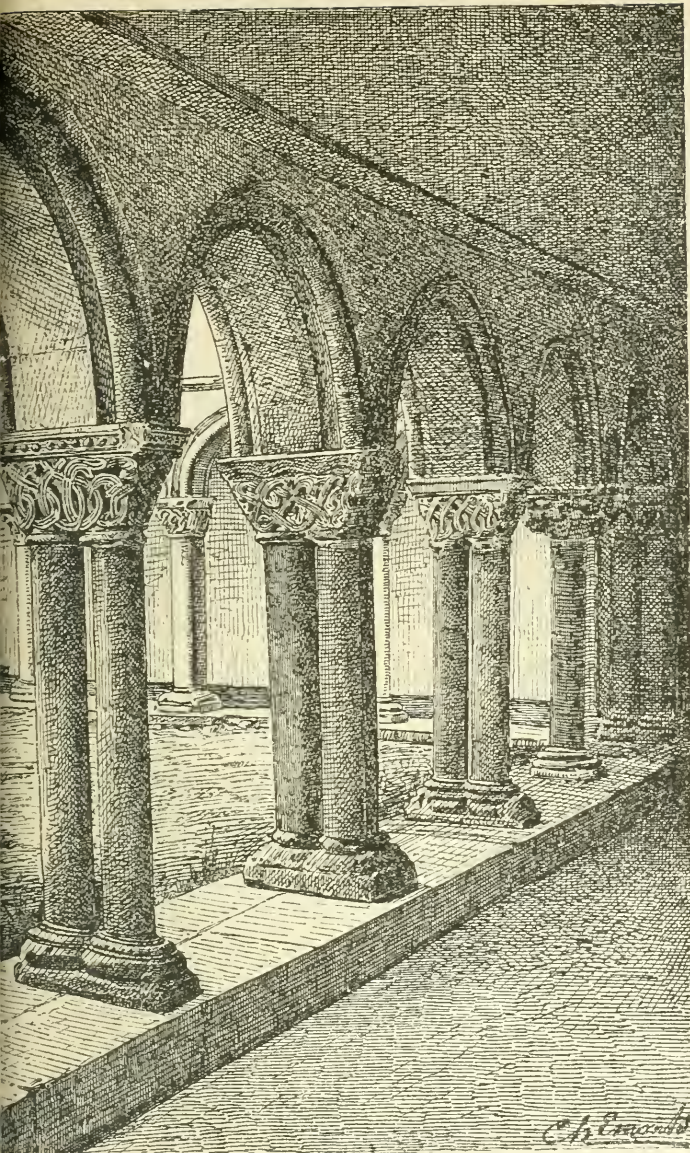
ABSIDE DE L'ÉGLISE



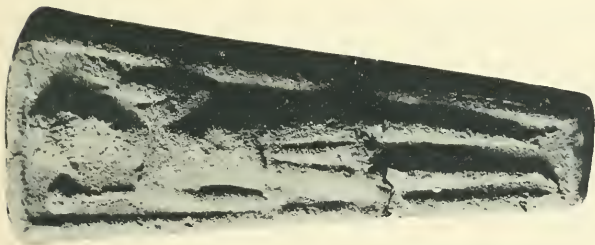
SAINT-LIZIER (ARIEGE).



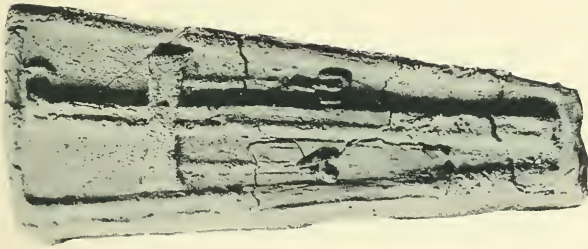
CLOITRE DE



T-LIZIER (ARIÈGE).



1



2



3



4

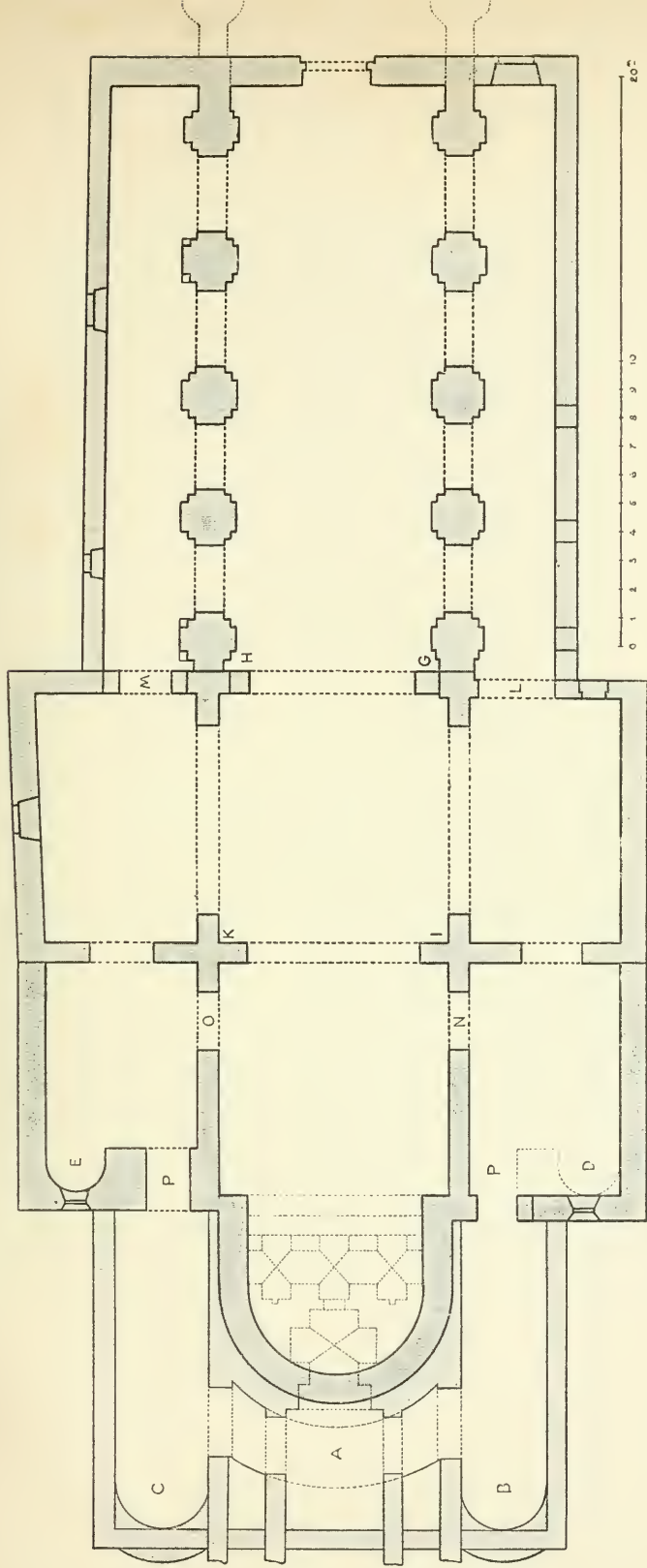


5



6

BRIQUES ESTAMPÉES TROUVÉES A SAINT-SIMILIEN DE NANTES



PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-HILBERT DE GRANDLIEU.



Phototypie Berthault, Paris.

ÉGLISE SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

COTÉ SUD DE LA NEF



ÉGLISE SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

CARRÉ DU TRANSEPT

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3218

